Ministère de l'Education Nationale
Archives Générales du Royaume

**CENTRE DE RECHERCHES
ET D'ETUDES HISTORIQUES
DE LA SECONDE GUERRE MONDIALE**

CAHIERS D'HISTOIRE DE LA SECONDE GUERRE MONDIALE

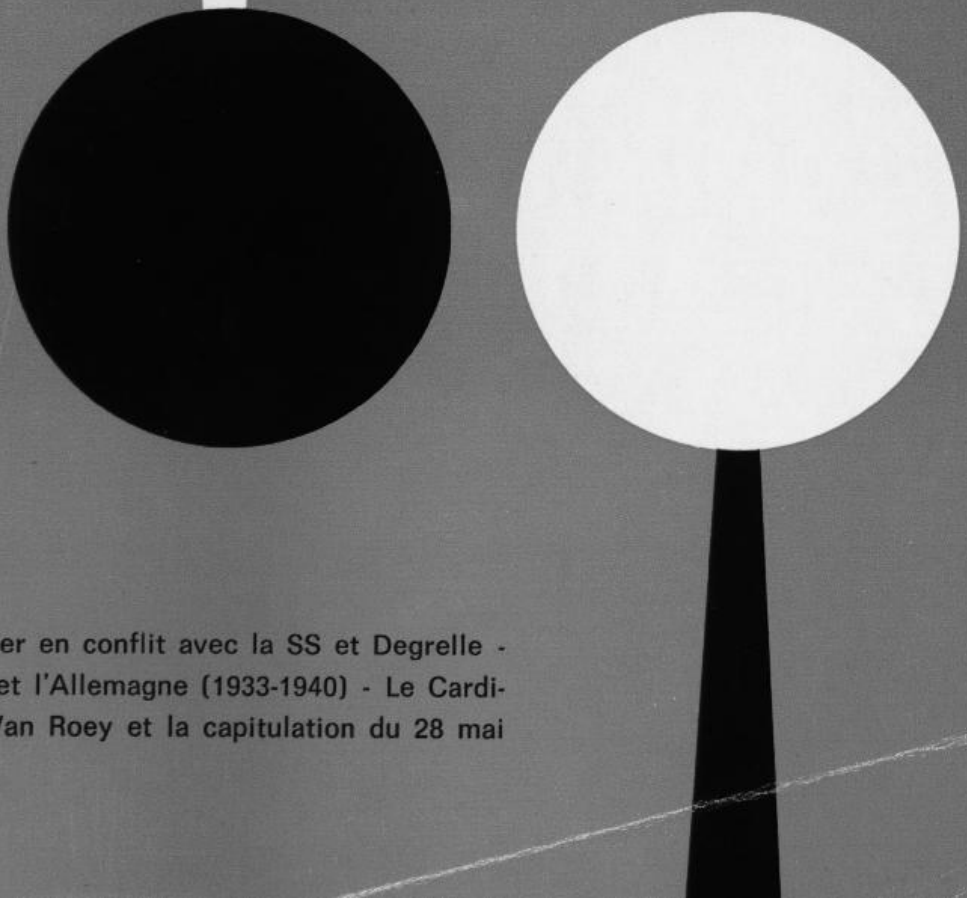

Reeder en conflit avec la SS et Degrelle - Rex et l'Allemagne (1933-1940) - Le Cardinal Van Roey et la capitulation du 28 mai 1940.

L 1/1

CAHIERS D'HISTOIRE DE LA SECONDE GUERRE MONDIALE

5
décembre 1978

Comité scientifique :

Présidents : J. Michel, J. Ramaekers, ministres de l'Education nationale ;

Vice-présidents : A. Régibeau, E. Lamberts ;

Membres : A. Alers, H. Balthazar, J. Bartier, J.L. Charles, H. Corijn, J. Craeybeckx, E. Dedoyard, E. Dejean, L. de Landsheere, E. Franckx, L.-E. Halkin, J. Lory, M. Louette †, C. Segers, L. Somerhausen, R. Van Santbergen, J. Vanwelkenhuyzen, D. Vercauteren, J. Willequet, C. Wyffels.

Comité de rédaction :

Directeur : J. Vanwelkenhuyzen ;

Secrétaire de rédaction : J. Dujardin ;

Collaborateurs scientifiques : A. Dantoing, J. Gotovitch, L. Kongs, W. Meyers, F. Selleslagh ;

Attachés temporaires : M. Vanbergen, R. Van Doorslaer.

Les articles publiés dans les *Cahiers d'histoire de la Seconde Guerre mondiale* n'engagent que la responsabilité de leurs auteurs.

La reproduction intégrale ou partielle des *Cahiers* est interdite sauf autorisation expresse du Centre de recherches et d'études historiques de la Seconde Guerre mondiale. ©

Les *Cahiers* existent en néerlandais : *Bijdragen tot de Geschiedenis van de Tweede Wereldoorlog.*

Les articles paraissant dans cette revue sont résumés et répertoriés dans *Historical Abstracts* et *America : History and Life.*

MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE

Archives Générales du Royaume

CENTRE DE RECHERCHES ET D'ETUDES HISTORIQUES DE LA SECONDE GUERRE MONDIALE

CAHIERS D'HISTOIRE DE LA SECONDE GUERRE MONDIALE

5
décembre 1978

SOMMAIRE :

A. De Jonghe

La lutte Himmler-Reeder pour la nomination d'un HSSPF à Bruxelles (1942-1944) - Troisième partie : Evolution d'octobre 1942 à octobre 1943 p. 5 - 172

E. Krier

Rex et l'Allemagne (1933-1940) - Une documentation p. 173 - 220

E. Verhoeyen

La lettre pastorale du cardinal Van Roey sur la capitulation du 28 mai 1940 - Le rôle du barreau et de la magistrature p. 221 - 242

PLACE DE LOUVAIN, 4, Bte 19 - 1000 BRUXELLES - TEL. 218.45.26/27

MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE

Archives Générales du Royaume

CENTRE DE RECHERCHES ET D'ETUDES HISTORIQUES
DE LA SECONDE GUERRE MONDIALE

CAHIERS D'HISTOIRE DE LA SECONDE GUERRE MONDIALE

5

décembre 1978

SOMMAIRE

A. De Jonghe

La lutte Himmler-Reeder pour la nomination d'un HSSPF à Bruxelles (1942-1944) : Notes sur la genèse et l'évolution d'octobre 1942 à octobre 1943 p. 5 - 172

E. Krier

Rex et l'Allemagne (1933-1940) - Une documentation p. 173 - 220

E. Verhoeyen

La lettre pastorale du cardinal Van Roey sur la capitulation du 28 mai 1940 - Le rôle du berceau et de la magistrature p. 221 - 242

Comité scientifique :

Vice-présidents : A. Roobaert, E. Lamberts ;

Membres : A. Alers, H. Balthazar, [illegible], Charles, H. Conin, J. Constandax, J. Dedoyard, E. Dejean, L. de Landsheere, E. Frenckx, L.-E. Halkin, J. Lory, M. Louette, C. Segers, L. Sonnenhausen, [illegible] bergen, J. Vanwelkenhuyzen, D. Vercauteren, J. Willequet, C. Wyffels ;

Directeur : [illegible] ;

Secrétaire de rédaction : J. Dujardin ;

[illegible] vich, L. Konga, W. Meyers, P. Sellesiagh ;

Attachés temporaires : M. Vanbergen, G. Van Doorslaer.

Les auteurs des articles publiés dans les *Cahiers* sont seuls responsables de leurs textes.

La reproduction intégrale ou partielle des *Cahiers* est interdite sauf autorisation expresse du Centre de recherches et d'études historiques de la Seconde Guerre mondiale. ©

Les *Cahiers* paraissent en néerlandais : *Bijdragen tot de Geschiedenis van de Tweede Wereldoorlog.*

Les articles paraissant dans cette revue sont répertoriés et résumés [illegible]

PLACE DE LOUVAIN, 4, Bte 19 - 1000 BRUXELLES - TEL. 218.45.26/27

A. De Jonghe

LA LUTTE HIMMLER-REEDER POUR LA NOMINATION D'UN HSSPF A BRUXELLES *

TROISIEME PARTIE :

EVOLUTION D'OCTOBRE 1942 A OCTOBRE 1943

1. LA CRISE DE FIN 1942 - DEBUT 1943

Dans la deuxième partie de notre étude, la relation de la lutte tenace, soutenue par Reeder pendant deux ans en vue de freiner l'ingérence policière et politique des SS en Belgique occupée et d'empêcher la nomination d'un HSSPF à Bruxelles, nous a amené jusqu'en novembre 1942. Cette césure nous semblait fondée parce qu'une nouvelle phase de ce conflit commençait à se dessiner (1). En effet, avant que deux mois ne se fussent écoulés, Himmler jugea les circonstances favorables pour intervenir directement à un niveau supérieur. Pour des motifs d'ordre tactique, et pour consolider, en attendant, sa position acquise dans les rouages de l'administration militaire, il borna alors ses ambitions, provisoirement du moins, au domaine de la politique.

Il faut mettre la tentative d'Himmler, en janvier 1943, de miner davantage la compétence policière de la *Militärverwaltung* en la dépossédant entièrement du contrôle de la Sipo-SD, en rapport avec la situation tendue qui régnait en Belgique pendant le dernier trimestre de 1942 et qui menaça brusquement de devenir dangereuse vers la fin de l'année. Nous esquisserons d'abord ce contexte en considérant les événements du seul point de vue allemand.

---

* Traduit du néerlandais. Liste des abréviations p. 171.

(1) *Cahiers*, 4, p. 152.

La situation dans le ressort de la juridiction de von Falkenhausen. Les premières exécutions d'otages.

On se rappellera que von Falkenhausen et Reeder, après le déclenchement de la campagne de l'Est, se sont profondément et longuement préoccupés du problème de l'exécution d'otages en Belgique. A la grande satisfaction d'Hitler, le *Militärbefehlshaber* avait eu moins de scrupules quand, entre le 15 septembre 1941 et le 30 avril 1942, il avait dû décider de la vie ou de la mort de quelques dizaines de prisonniers politiques du Nord de la France, qualifiés de « terroristes communistes » (2). Dans le rapport d'activité qu'il adressa au commandement en chef de l'armée de terre (OKH) vers le milieu de mars 1942, au nom de son chef direct, Reeder notait avec soulagement que la situation en Belgique, contrairement à celle du Nord de la France, n'avait pas encore contraint l'autorité occupante à procéder à l'exécution d'otages. Il prévoyait que l'application de cette mesure répressive provoquerait peu à peu la résistance active d'une partie de la population (3). Trois mois plus tard, force lui était déjà d'admettre qu'en dépit du calme apparent, la situation était en réalité « tendue » et que « le courant de résistance » ne cessait de croître (4). Le nombre de sabotages et d'attentats contre les collaborateurs augmentait, surtout à Bruxelles et en Wallonie. Cependant, les « cas graves » étaient présentés comme l'œuvre de « groupes terroristes à l'égard desquels la population gardait ses distances ». Reeder jugeait à propos d'insister sur cette circonstance pour justifier sa conclusion : les sanctions collectives étaient à proscrire. L'essentiel était de rechercher les organisations responsables et de les frapper (5). C'était clair : via ses chefs hiérarchiques, Reeder souhaitait convaincre l'OKW et Hitler, qui surveillaient d'un œil très méfiant l'administration militaire de Bruxelles (6), que les mesures de représailles pouvaient (encore) se limiter à infliger des amendes, à avancer l'heure du couvre-feu, à déporter éventuellement les otages dans un camp de concentration du *Reich* (7). On retrouve cette même argumentation dans le rapport du 15 septembre 1942 pour les trois mois précédents. Cependant, Reeder croyait alors devoir signaler que les attentats contre la vie et les biens des collaborateurs — de nouveau, presque exclusivement à Bruxelles et en Wallonie — ne devaient « absolument pas » être considérés comme une affaire intérieure belge. Il s'agit en l'occurrence, arguait-il, d'une question de protection politique et morale à laquelle l'autorité occupante ne peut se soustraire (8).

(2) *Cahiers*, 4, p. 119.
(3) *Allgemeine Uebersicht für die Zeit*, 1er décembre 1941 au 15 mars 1942, du 16 mars 1942 (T-501, 105, 539).
(4) TB 20, période du 15 mars au 1er juin 1942, du 15 juin 1942 (T-501, 105, 797 et 801).
(5) *Ibidem*, 798 et 870.
(6) *Cahiers*, 4, pp. 116-118.
(7) Voir note 4.
(8) TB 21, période du 1er juin au 1er septembre 1942, du 15 septembre 1942 (T-501, 105, 990 et sqq.. La conclusion de J. Gotovitch n'est que partiellement fondée : « Il

Le compte rendu des activités de la période allant de septembre à novembre 1942 ([9]) est décidément inquiétant. Rien d'étonnant à cela. L'ordonnance sur le travail obligatoire de sujets belges dans le *Reich* date du 6 octobre. Reeder ne se fait pas d'illusions. Il comprend que cette mesure radicale aura « d'imprévisibles conséquences préjudiciables d'ordre politique ». Il met en garde : « Le sentiment de haine croît ». Il craint la « bolchévisation des masses », plus précisément l'insécurité croissante dans le territoire occupé, du fait qu'il sera facile d'entraîner les réfractaires ([10]) dans l'activité terroriste de la Résistance ([11]).

Les prévisions de Reeder s'avérèrent fondées. La haine s'extériorisait en une multiplication des attentats contre les collaborateurs, spécialement contre les bourgmestres, les échevins et les autorités chargés de l'application de l'ordonnance sur le travail obligatoire en Allemagne. Selon une source allemande ([12]), il y eut en 1942 soixante-sept attentats contre des Belges soupçonnés de collaboration. Soixante datent du dernier semestre de l'année. Des vingt-huit morts, vingt-cinq tombèrent entre juillet et décembre. Reeder notait que du 19 octobre au 19 novembre 1942, neuf collaborateurs avaient été abattus dans la rue par des inconnus ([13]). L'attentat le plus spectaculaire, et le plus

---

ressort des textes que les Allemands ne s'émeuvent réellement que des attentats commis contre leurs propres ressortissants. L'insistance mise à certaines périodes sur l'absence de tout acte de cette sorte correspond bien aux exécutions d'otages opérées uniquement lorsqu'un Allemand figure parmi les victimes. » (J. GOTOVITCH, *Les Rapports de la Sicherheitspolizei sur la résistance belge en 1943*, dans *Cahiers d'histoire de la deuxième guerre mondiale*, s.d., p. 187.) Il n'y a pas que les textes. A vrai dire, l'autorité occupante ne faisait pas de distinction entre le châtiment des attentats contre des civils soupçonnés de collaboration, d'une part, contre des militaires allemands, d'autre part. La seule différence est d'ordre quantitatif : on exécutait plus d'otages pour des attentats non élucidés contre des militaires que pour des attentats non élucidés contre des civils.

(9) TB 22, période du 1er septembre au 1er décembre 1942, du 12 décembre 1942 (T-501, 105, 1197-98).

(10) Ouvriers qui se soustraient au travail obligatoire en Allemagne.

(11) Voir note 9, 1198. Nous entendons objectivement par terreur le recours systématique à la violence, en vue de paralyser l'ennemi et ses séides par la peur, éventuellement en les mettant hors d'état de nuire en les supprimant. La Résistance aussi bien que l'occupant ont délibérément usé de ce moyen en vue d'empêcher l'adversaire de commettre certains actes. Nous estimons superflu de mettre des termes comme terreur, activité terroriste entre guillemets moralisants ou émotionnels. L'emploi de ces termes n'implique pas un jugement de valeur. Cfr. J. GOTOVITCH, *Quelques réflexions historiques à propos du terrorisme*, dans *Réflexions sur la définition et la répression du terrorisme*, Centre de droit international (Institut de Sociologie) et Association belge des juristes démocrates (éd.), Bruxelles, 1974, pp. 15-24. Gotovitch écrit à bon droit (p. 21) : « Avec la Résistance s'achève la mutation symbolique du terme « terrorisme » : dans la bouche de l'occupant il est lui-même acte de contre-propagande et de combat et, quant à lui, le résistant le récuse... La Résistance, si l'on veut bien faire fi du contenu émotionnel donné par l'occupant à ce terme, comporte une facette terroriste... »

(12) Tableau des attentats commis en Belgique et dans le Nord de la France en 1942 (T-501, 95, 832).

(13) Pv. Reeder, 5 septembre 1949 (Proc. vF. 957). Cfr. aussi *Ueberfälle und Mordanschläge auf Angehörige flämischer und wallonischer politischer Bewegungen und auf Träger öffentlicher Aemter des Landes in der Zeit von 8.10.1942 bis 19.11.1942*. Ce document est une des annexes des *Begründungen* (documents justificatifs) de l'exécution de la première fournée d'otages, le 27 novembre 1942 (BAK, *All. Proz.* 4, von Falkenhausen, vol. 47).

important par ses conséquences, fut celui, dont fut victime J. Teughels, bourgmestre du Grand-Charleroi (19 novembre). Selon Romsée, bien renseigné en sa qualité de secrétaire général à l'Intérieur, c'était le troisième meurtre de bourgmestre en une semaine, le vingt-huitième meurtre politique non élucidé depuis le début de l'année (14). Le meurtre de Teughels, rexiste de marque, préluda à un tournant décisif dans la politique menée par von Falkenhausen à l'égard des otages. Depuis le 19 septembre 1941, date à laquelle il avait décrété que tous les prisonniers politiques seraient considérés comme des otages, le *Militärbefehlshaber* avait réussi à limiter son action répressive en Belgique à la promulgation d'avertissements impérieux à la population — dans les mains de laquelle il déclarait solennellement mettre le sort des otages (15) — et à la prise de mesures répressives autres que la peine de mort. De là sa mauvaise réputation dans les cercles militaires supérieurs : il faisait preuve de trop de faiblesse (16).

Après le meurtre non élucidé de Teughels, « un maillon dans la longue chaîne d'agressions et d'attentats contre les membres des organisations politiques flamandes et wallonnes » (17), von Falkenhausen décida l'exécution d'otages en Belgique (18). Le 27 novembre, la première fournée fut conduite devant le peloton d'exécution. Il y eut alors huit victimes (19).

Devançons un peu les événements. Par ordre de von Falkenhausen, du 27 novembre 1942 au 10 juillet 1944 deux cent quarante otages furent fusillés en dix-huit groupes à titre de représailles pour des agressions et des attentats contre des collaborateurs et des militaires allemands, attentats non élucidés en temps voulu (20). Les victimes n'étaient pas des otages au sens classique du terme, c'est-à-dire des personnes ayant perdu temporairement leur liberté, *après* les faits poursuivis, en considération de leur qualité (*Wahlgeiseln* dans la terminologie allemande). Sous von Falkenhausen, on ne considérait comme otages que les prisonniers politiques déjà emprisonnés *avant* les faits non élucidés (*Haftgeiseln*) et dont le dossier était si accablant, selon les

(14) Réunion du comité des secrétaires généraux, 20 novembre 1942 (Arch. pers. A.). J.L. CHARLES-Ph. DASNOY (éd.), *Les secrétaires généraux face à l'occupant*, Bruxelles, 1974, pp. 176-177. Le bourgmestre de Sart-lez-Spa et le bourgmestre ff. de Verviers avaient été abattus le 11 novembre par des inconnus. Le meurtre du bourgmestre de Sart-lez-Spa ne figure pas dans les sources mentionnées à la note précédente. Selon la *Militärverwaltung*, cet attentat était *« anscheinend krimineller Art »*. (Rapport hebdomadaire de la *Militärverwaltung* de Bruxelles à l'*Oberfehlshaber West*, 7-13 novembre 1942. T-501, 95, 711.)

(15) Avis officiel du 10 juillet 1942, paru dans les journaux du lendemain.

(16) *Cahiers*, 4, pp. 111-118. Il convient de remarquer à ce propos que les mesures répressives de von Falkenhausen étaient beaucoup plus sévères dans le Nord de la France (*Cahiers*, 4, pp. 106-109).

(17) Avis officiel du 21 novembre 1942 (*Brüsseler Zeitung*, 22 novembre 1942).

(18) La famille Teughels et le collège échevinal du Grand-Charleroi avaient demandé à l'administration d'occupation de ne pas prendre des mesures de représailles sévères (Proc. vF., *Exposé des faits*, p. 65).

(19) *Brüsseler Zeitung*, 28 novembre 1942. D'abord, ils étaient dix. Pour les deux rescapés, ce n'était qu'une remise d'exécution : ils furent fusillés le 12 décembre.

(20) Chiffres empruntés à l'arrêt rendu dans l'affaire von Falkenhausen et consorts, 9 mars 1951, pp. 23 et sqq.

services compétents allemands — donc, en dernière instance, selon von Falkenhausen lui-même — qu'un tribunal militaire allemand se devait de rendre un arrêt de mort ([21]).

Il importe de remarquer que le décret de l'OKW du 16 septembre 1941, pas plus que l'avis officiel de von Falkenhausen, postérieur de trois jours, ne prescrivait l'exécution d'otages à titre de représailles pour les meurtres politiques de collaborateurs. Dans le premier document, il n'est question que de représailles pour la vie d'un soldat allemand et, dans le second, que de représailles pour des attentats contre un membre de l'armée allemande ou de la police ([22]). Ce n'est que le 3 février 1944 que von Falkenhausen signa l'avis portant à la connaissance des Belges que tous les prisonniers politiques assumeraient dorénavant, en tant qu'otages, non seulement la responsabilité des actes de violence commis contre des membres de la *Wehrmacht,* mais « de surcroît » — voilà la nouveauté — des actes de violence dont « la partie loyale de la population » pâtirait ([23]). Interprété à la lettre, cela permet de conclure qu'il n'existait pas, avant le 3 février 1944, de texte juridique justifiant l'exécution d'otages à titre de représailles pour les actes de violence autres que ceux commis contre des militaires ou des fonctionnaires de la police. On connaît le point de vue de Reeder, que von Falkenhausen partageait d'ailleurs (bien qu'il ait soutenu le contraire après la guerre, afin de charger Reeder ([24])) : il était politiquement et moralement du devoir de l'autorité occupante de protéger les collaborateurs.

---

(21) Il y a différentes formulations de cette conception dans le dossier du procès von Falkenhausen et consorts (Pv. von Falkenhausen, 19 avril 1948, Proc. vF., 233. Note de Thedieck, 15 juin et pv. 16 juin 1949. Proc. Can. 0858 et 0859). La formulation en question fut déjà utilisée sous l'occupation, dans le rapport de von Craushaar, *Militärverwaltungsvizechef,* sur l'exécution d'otages du 10 septembre 1943 (BAK, *All. Proz.* 4, von Falkenhausen, vol. 47) et dans la note sur le même sujet du *Kriegsverwaltungsrat* von Hahn, 27 janvier 1944 (T-501, 97, 503-505). D'après l'arrêt rendu dans l'affaire von Falkenhausen et consorts (9 mars 1951), l'ancien *Militärbefehlshaber* bénéficiait de la circonstance atténuante suivante : « ...la très grande majorité des victimes furent — et c'est leur gloire — membres actifs des mouvements de résistance, capturés les armes à la main ou trouvés en possession d'explosifs, de façon que leur condamnation à mort par les juridictions allemandes ne faisait aucun doute ». von Falkenhausen parvint à faire exécuter comme otages sept personnes déjà condamnées à mort (Pv. von Falkenhausen, 17 novembre 1949, Proc. vF. 1693).

(22) *Cahiers,* 4, pp. 97-99 et 110-112.

(23) *« Zugleich weise ich nochmals darauf hin, dass alle politischen Häftlinge als Geiseln für Gewalttätigkeiten gegen Angehörige der Wehrmacht und der in ihrem Gefolge stehenden Personen, darüber hinaus aber auch der Loyal eingestellten Teil der Bevölkerung selbst, anzusehen sind. »* L'avis parut dans les journaux du 4 février 1944. Ce document fut rédigé par le groupe *Polizei* des services de Reeder (T-501, 97, 489).

(24) Ainsi, von Falkenhausen prétend que *lui* ne subit jamais de pressions de la part de ses chefs quand il s'agissait de l'exécution d'otages à titre de représailles pour des meurtres politiques de collaborateurs, à moins que les victimes ne fussent des légionnaires flamands ou wallons. Pour ce qui est des attentats contre des collaborateurs civils, prétendit von Falkenhausen, Reeder n'osa jamais insister auprès de moi parce qu'il savait « qu'en cette matière j'étais irréductible » (Pv. von Falkenhausen, 28 avril 1949. Proc. vF. 283). C'est là l'un des nombreux gros mensonges d'après-guerre de von Falkenhausen. En fait, en tant que *Militärbefehlshaber,* il est responsable de l'exécution de dizaines d'otages à titre de représailles pour des attentats contre des collaborateurs belges, entre le 27 novembre 1942 et le 10 juillet 1944.

Le meurtre de Teughels ne fut pas le début, mais la goutte qui fit déborder le vase aux yeux de l'autorité occupante ([25]). Que von Falkenhausen et Reeder hésitaient à prendre la décision d'exécuter des otages en Belgique apparaît clairement des faits suivants. Quelques jours avant l'attentat de Charleroi, von Falkenhausen se rallia encore à la proposition de Reeder d'éviter l'exécution d'otages. Par un avis officiel publié dans la presse, on ferait connaître que la *Sicherheitspolizei* avait déporté, récemment encore, deux cent trente-cinq communistes en Allemagne. On espérait sans doute que cet avis produirait un choc psychologique et qu'il donnerait du cœur au ventre aux mouvements d'Ordre Nouveau et aux services allemands qui en appelaient à la population pour assurer une mission de surveillance. D'autre part, se disait encore Reeder, on pouvait présenter la déportation des deux cent trente-cinq communistes comme le châtiment d'une série d'actes de sabotage et d'attentats non élucidés ([26]). L'avis officiel parut le 20 novembre ([27]). Cependant, à ce moment, il ne répondait plus à son but : la veille, quelques heures avant que le texte ne fût mis sous presse, deux inconnus avaient attiré le bourgmestre Teughels hors de l'hôtel de ville et l'avaient abattu. Sur ce, von Falkenhausen se résolut à frapper durement en Belgique aussi, comme il l'avait fait dans le Nord de la France. Les huit otages exécutés le 27 novembre 1942 tombèrent en représailles, non seulement pour le meurtre de Teughels, mais aussi pour la mort de huit autres sujets belges tués comme adversaires politiques depuis le 19 octobre ([28]).

L'intervention des autorités supérieures dans la politique menée par von Falkenhausen en matière d'otages pose un problème important. Le commandement supérieur de l'armée et Hitler lui-même à l'occasion, ont-ils décrété à plusieurs reprises des ordres spéciaux enjoignant au *Militärbefehlshaber* de se conformer régulièrement et dans tous les cas au décret de l'OKW du 16 septembre 1941 relatif à l'exécution d'otages ? Après la guerre, lors de l'instruction de leur procès, von Falkenhausen et Reeder ont invoqué ces ordres — bien qu'on n'en voie pas le bien-fondé : en effet, le décret de l'OKW ne prescrivait, comme nous l'avons déjà noté, que l'exécution d'otages à titre de représailles pour les attentats contre des militaires allemands ([29]). Il serait de la plus haute importance de savoir comment, quand et dans quelle mesure l'OKW a effectivement exercé des pressions. Supposons qu'il en soit ainsi réellement, et c'est plus que probable ([30]), il est sur-

(25) Pv. Reeder, 27 novembre 1949 (Proc. vF. 1749).

(26) MVC, pol, à MBBNf, 13 novembre 1942 (T-501, 97, 450).

(27) *Brüsseler Zeitung,* 20 novembre 1942. L'avis est daté du 19.

(28) MBBNf, KdoSt Ia, MVC, pol, entre autres à OKW, WFSt et OKH, Gen.Qu., 22 novembre 1942. Télex (T-501, 95, 751). Cfr. aussi la *Begründung* des exécutions du 27 novembre 1942 (BAK, *All. Proz.* 4, von Falkenhausen, vol. 47).

(29) *Cahiers,* 4, p. 98.

(30) Apetz, chef de groupe *Polizei* au sein de la *Militärverwaltung,* nota le 24 avril 1943 qu'il avait appris de la bouche de von Falkenhausen que l'OKW et l'OKH désiraient être renseignés sur les mesures de représailles prises (T-501, 97, 484). Dans une note de von Hahn, collaborateur d'Apetz, du 27 février 1944, consacrée notamment à la politique en matière d'otages en Belgique, il est question d'une certaine pression (non définie) exercée par l'OKW sur l'administration d'occupation (T-501, 97, 504).

prenant qu'il n'en subsiste pas de traces, soit une manifestation de mécontentement, soit une mise en demeure impérieuse ou un ordre formel. Après la guerre, von Falkenhausen comme Reeder admirent ne jamais avoir eu de confirmation écrite de telles interventions téléphoniques de l'OKW ([31]). De plus, le fait que les nombreuses déclarations de von Falkenhausen concernant la nature de ces interventions — demandes d'explications ou ordres impérieux — sont contradictoires, porte également à réfléchir. Tantôt, il prétend ne jamais avoir attendu d'ordre spécial parce qu'il préférait devancer les ordres du commandement en chef afin de prévenir le pire ([32]), tantôt, il affirme être resté passif et avoir attendu des ordres (« les ordres de mes supérieurs », « les ordres de représailles ») dont il aurait pu réduire alors l'application au minimum ([33]).

La *Militärverwaltung* de Bruxelles était-elle si impuissante, était-elle si réellement dépendante d'ordres supérieurs, ainsi que von Falkenhausen et Reeder l'ont affirmé après la guerre ? Au début janvier 43, deux conseillers militaires de l'administration furent abattus en pleine rue à Bruxelles ([34]). Pour l'un des attentats, Reeder réussit à éviter l'exécution d'otages. *Fraulein* Hanna Söntgen, secrétaire de Reeder depuis le 3 septembre 1944, n'estima pas à propos d'en faire mention en faveur de son ancien chef dans son témoignage au cours de l'instruction du procès von Falkenhausen parce que ce serait peut-être « dangereux » et ça pouvait, en tout cas, « s'avérer plus négatif que positif » ([35]). Un autre fait plaide contre l'impuissance de la *Militärverwaltung*. En avril 1944, après les attentats contre deux volontaires SS wallons et des membres de leur famille (trois morts), Reeder proposa à Degrelle de renoncer aux mesures de représailles déjà *annoncées* et de porter, pour des motifs de propagande, ce geste du chef des rexistes à la connaissance du pu-

(31) Pv. von Falkenhausen et Reeder, 5 septembre 1949 (Proc. vF. 957). A la question pertinente de l'auditeur à von Falkenhausen concernant sa connaissance d'un texte écrit des ordres téléphoniques de l'OKW, l'ancien *Militärbefehlshaber* répondit que le *Kommandostab* ne les lui communiquait que verbalement. Se contredisant, il s'empressa d'ajouter : « Je tiens à vous préciser que la communication téléphonique, dont je vous parle n'était pas à proprement parler un ordre. C'était en réalité une demande de renseignements... Qu'avez-vous fait ou que comptez-vous faire ?... C'est alors que nous procédions aux représailles. Nous nous fondions sur l'ordre général de Hitler [le décret de l'OKW du 16 septembre 1941] sans attendre pour les cas particuliers un ordre plus précis. » Dans un mémoire de fin d'août 1950, page 5, Reeder se pose la question *« wie stark und in welcher Weise »* l'OKW a exercé des pressions sur von Falkenhausen. La question n'a pas été approfondie pendant l'instruction, écrit-il. Lui-même et ses collaborateurs de la *Verwaltung* n'eurent pas de pourparlers avec Berlin (BAK, *Nachlass Thedieck, vorl.* 54). Reeder caractérise à bon droit sur ce point l'instruction de « grotesque ». On n'a jamais cherché à découvrir dans quelle mesure le *Kommandostab,* l'instance responsable directement subordonnée à von Falkenhausen, est intervenue dans la question des otages.

(32) *Ibidem.*

(33) Pv. von Falkenhausen, 9 décembre 1948 (Proc. vF. 165) et un mémoire en français, manuscrit, de von Falkenhausen du 9 septembre 1949 (Proc. vF. 1749).

(34) Cfr. *infra,* p. 16.

(35) Hanna Söntgen à Achenbach, l'un des avocats allemands de Reeder, 23 mars et 11 avril 1950 (BAK, *All. Proz.* 4, von Falkenhausen, 106).

blic. Un Degrelle aigri refusa. Le 24 avril, vingt otages furent livrés au peloton d'exécution ([36]).

Spécialement pour la première exécution d'otages (27 novembre 1942), Reeder déclara à sa décharge qu'on avait aussi écouté les mouvements d'Ordre Nouveau qui réclamaient des représailles. Il précisa que Degrelle, après le meurtre de Teughels, avait alerté le commandement en chef de l'armée de terre. Ce qui avait eu pour effet un ordre spécial de l'OKW (également non retrouvé) de fusiller des otages ([37]). Il est vrai que cet ordre n'est pas, *a priori,* invraisemblable mais rien ne prouve qu'il ait été promulgué. Les déclarations de Reeder, après la guerre, en vue de justifier sa politique en matière d'otages, sont aussi sujettes à caution que celles de son chef ([38]) — avec cette différence fondamentale qu'il se défendait sans faire du tort à von Falkenhausen. Une seule chose est sûre, c'est que la direction de Rex a demandé instamment, juste avant l'attentat contre Teughels, des sanctions plus sévères ([39]) et que le *Militärverwaltungschef* a refusé à Rex l'autorisation de prendre des mesures d'autodéfense ([40]).

Au début, l'exécution d'otages en vue d'effrayer les terroristes et d'enrayer leur activité ne s'avéra pas efficace. Reeder écrivait qu'il l'avait prévu. Il connaissait « l'esprit de décision fanatique des coupables » et comprenait que la *Militärverwaltung* maniait « une arme à double tranchant » qui « ne

(36) BRUNNER, *Der Kampf gegen die Feinde der öffentlichen Sicherheit,* p. 16 (BAK, *ibidem,* 109). Le document, non daté, fut rédigé entre le 3 septembre 1944 et le 9 mai 1945. Il fait partie de l'*Abschlussbericht der Militärverwaltung.* Lorsque Brunner rédigea son exposé, il ne pouvait prévoir que Reeder serait attrait en justice, d'où la crédibilité de son témoignage sur la proposition de Reeder à Degrelle.

(37) Pv. Reeder, 5 septembre 1949 (Proc. vF. 957). Selon Reeder, il aurait appris par Degrelle lui-même que celui-ci en aurait appelé à Hitler — une assertion très discutable de Reeder (Cfr note suivante). — Ce qui est aussi singulier, c'est que le télex de von Falkenhausen, entre autres à l'OKW et à l'OKH, du 22 novembre 1942 annonçant des représailles pour le meurtre de Teughels, ne se réfère pas à un ordre spécial de l'OKW (T-501, 95, 751).

(38) Le 27 décembre 1949, Reeder déclare que l'OKW, après l'intervention de Degrelle, a exercé une pression sur la *Militärverwaltung* de Bruxelles. « Déjà avant », prétend Reeder, « Hitler avait reçu Degrelle plusieurs fois. » (Proc. vF. 1749.) La vérité est que Degrelle n'a été reçu que le 21 février 1944 par Hitler à son quartier-général. Reeder mentionne aussi que von Falkenhausen aurait reçu Degrelle à Bruxelles — et encore avant le 27 novembre 1942, date de l'exécution de la première fournée d'otages (Pv. Reeder, 27 décembre 1949. Proc. vF. 1749). Les faits contredisent l'affirmation de Reeder : Degrelle n'était pas en Belgique entre le 8 août 1941 et le 20 décembre 1942. Il était au front de l'Est. D'ailleurs, il est impensable — et Reeder le savait — que von Falkenhausen se soit laissé influencer par un personnage comme Degrelle. von Craushaar également implique directement Degrelle, dans son rapport du 10 septembre 1943, dans la décision de von Falkenhausen de faire fusiller les otages (BAK, *All. Proz.* 4, von Falkenhausen, vol. 47). Cependant, il convient de se méfier de von Craushaar : il écrivit son rapport « en prévision d'un avenir incertain » : une défaite allemande, dans le but de prouver que la politique des otages était non seulement légale, mais aussi moralement défendable (Pv. von Craushaar, 9 septembre 1949 et pv. Reeder, 16 novembre 1949. Proc. vF. 1662 et 1688).

(39) V. Matthijs, chef intérimaire de Rex, à Reeder. Copie non datée. Il ressort du contexte que cette lettre a été écrite peu de temps après l'attentat contre le docteur Henault, rexiste, bourgmestre ff. de Verviers (11 novembre 1942) et avant l'attentat contre Teughels (19 novembre 1942) (CREHSGM, Rex, VII, 54).

(40) TB 22, période du 1er septembre au 1er décembre 1942, du 31 décembre 1942 (T-501, 106, 1228).

modifierait guère la méthode de combat des groupes terroristes communistes ». L'unique remède efficace à « la peste terroriste » consistait, pensait-il, — et von Falkenhausen partageait cette opinion — à mettre ces groupes hors d'état de nuire et à les châtier promptement et sévèrement (41). Cependant, en décembre 1942, les services de police allemands n'en étaient pas encore là.

D'autres attentats contre des collaborateurs suivirent le meurtre de Teughels. Comme on ne parvenait pas à les élucider, une deuxième fournée d'otages fut conduite devant le peloton d'exécution, le 12 décembre 1942. Dix victimes tombèrent (42). Les attentats et les agressions ne cessèrent pas (43). Au camp d'instruction de Meseritz, Degrelle prononça un discours menaçant qui parut en gros caractères à la une du *Pays Réel* du 19 décembre : « Quand nous rentrerons au pays, rien ne nous arrêtera. A la Brigade Blanche nous opposerons la Brigade Rouge qui lavera dans un bain de sang impur le sang pur de nos héros... Nous avons appris à tuer vite et bien. » Le même jour un contingent de cent soixante-dix volontaires wallons du front de l'Est arriva à Bruxelles. Qu'on eût renoncé depuis une semaine, soi-disant de commun accord avec la direction de Rex, à une réception solennelle en dit long sur le climat de la capitale (44). Le fait que Degrelle descendît du train le lendemain dans une gare de banlieue n'est pas directement lié à une question de sécurité : il avait dû interrompre son voyage pour des conversations politiques à Berlin (45). Mais l'*Oberfeldkommandantur* de Bruxelles avait pris des mesures pour que le chef de Rex ne passe pas sa période de congé dans sa maison, mais bien dans un immeuble situé avenue Louise, en face d'une dépendance de la Sipo-SD, étroitement gardée (46). On décommanda la réception solennelle des permissionnaires au Palais des Beaux-Arts, prévue pour le 27 décembre. A l'initiative de la *Militärverwaltung,* on avait recommandé instamment aux légionnaires, avant leur départ de Meseritz, de se comporter en hommes « disciplinés » et de « ne pas user arbitrairement de violence contre des personnes ayant importuné leurs proches pendant leur absence (47) ».

---

(41) *Ibidem,* 1199-1200 et 1253-1254.

(42) *Brüsseler Zeitung,* 13 décembre 1942. Selon la *Begründung* de l'exécution de cette fournée, les dix otages tombèrent à titre de représailles pour une série de neuf agressions et attentats commis entre le 25 novembre et le 7 décembre 1942, à Bruxelles et à Liège (quatre morts, parmi lesquels Schollen, *Algemene SS-Vlaanderen*) (BAK, *All. Proz.* 4, von Falkenhausen, vol. 47).

(43) Cfr les communiqués de la presse. Le 16 décembre 1942, l'abbé Caumont, descendant du tram, fut abattu le soir par deux cyclistes à Lasne-Chapelle-Saint-Lambert. Caumont devait partir en qualité d'aumônier de la Légion wallonne (*Begründung* de l'exécution d'otages, 6 janvier 1943. BAK, *All. Proz.* 4, von Falkenhausen, vol. 47).

(44) Les permissionnaires ne firent qu'aller en groupe de la gare du Nord à la caserne (*Volk en Staat,* 20-21 décembre 1942).

(45) Cfr *infra,* p. 60.

(46) MBBNf, KdoSt, *Zentralabteilung,* Baumann à l'OKH, 10 décembre 1943 (T-501, 173, 90). Baumann à Callies, *Verwaltungschef* OFK Bruxelles, 16 décembre 1942 (GRE HSGM, microfilm OFK Bruxelles, bande 4). On ne peut savoir si Degrelle a occupé réellement la maison qui lui avait été assignée. Son congé dura plus longtemps que prévu ; ce n'est que le 2 novembre 1943 qu'il quitta Bruxelles pour le front de l'Est.

(47) *Ibidem.*

Elias, lui aussi, jugea nécessaire de lancer un avertissement. Dans son premier discours prononcé en sa qualité de chef du VNV (Anvers, 20 décembre 1942), il traita entre autres du « communisme et de la Brigade Blanche qui ont déchaîné leur activité terroriste en Flandre ». « Qu'ils pensent bien ceux qui ont déchaîné la violence, qu'ils doivent bien réfléchir à ce que réserve l'avenir », car « la violence engendre la violence ». A l'intention des secrétaires généraux, il exprima l'espoir que l'autorité de l'Etat serait assez forte et énergique pour réprimer cette violence terroriste. « Si l'Etat fait défaut », ajoutait-il encore, menaçant, « nous ferons justice nous-mêmes ([48]). »

La Résistance ne se laissa pas effrayer. Au contraire, elle multiplia ses activités terroristes en modifiaint témérairement sa stratégie : en réplique à l'exécution des dix-huit otages, la direction des Partisans Armés — fer de lance du Front de l'Indépendance — donna l'ordre d'abattre au petit bonheur des militaires allemands dans la rue, à la faveur de l'obscurité ([49]). L'occupant eut-il vent du danger menaçant ? Le 17 décembre, il lança un avertissement aux *Kommandanturen* : il est possible que l'ennemi profite du relâchement de la vigilance pendant les fêtes pour risquer un coup de main ([50]). Le 23, en effet, débutait brusquement (*schlagartig*) une vague de meurtres de militaires allemands (*eine Mordwelle*) — l'expression est de Reeder dans son rapport au commandement en chef de l'armée de terre ([51]). Vers le milieu de janvier 1943, cette vague s'arrêta non moins brusquement quand le respon-

(48) *Volk en Staat,* 22 décembre 1942. Cfr J. Brans dans son éditorial : *A propos de l'appel des secrétaires généraux* (*Volk en Staat,* 10-11 janvier 1943). Dans son discours de Gand du 17 janvier 1943, Elias revint sur la question : seule la défaillance de l'Etat permet de répondre à la violence par la violence (*Volk en Staat,* 19 janvier 1943). Il a probablement parlé sur ce ton plus modéré après avoir reçu un avertissement de Reeder selon lequel ce dernier ne tolérerait pas la contre-terreur. Pendant l'instruction de son procès, Elias déclara que son discours d'Anvers (20 décembre 1942) n'avait visé qu'à « provoquer une réaction des secrétaires généraux ». Il savait *alors* que la *Militärverwaltung* de Bruxelles s'estimait menacée et redoutait « un régime SS ». Il avait également eu vent de la démarche du chanoine Van der Elst auprès du cardinal Van Roey,de la part de l'administration d'occupation et s'attendait à ce que, par une attitude ferme et vigoureuse, les secrétaires généraux préviennent un changement du régime d'occupation (Pv. Elias, 25 février 1947. Arch. pers. A.). Il convient d'observer ici qu'Elias ne pouvait pas encore savoir, le 20 décembre 1942, qu'une danger menaçait réellement la *Militärverwaltung,* du fait de la nomination d'un HSSPF au début de janvier. Il ne pouvait non plus mentionner la démarche auprès du chanoine Van der Elst, qui n'eut lieu que le neuf. (Cfr. *infra,* p. 20.) Lors de son interrogatoire du 25 février 1947, Elias confondait son discours d'Anvers du 20 décembre avec celui de Gand du 17 janvier 1943. Lorsqu'il prononça ce dernier discours, il en savait davantage que quatre semaines auparavant. On peut admettre que le chef du VNV avait été directement ou indirectement informé par Reeder.

(49) L'existence de cet ordre est prouvée par la communication des Partisans belges dans *Bulletin du Front de l'Indépendance,* nº 9, février 1943 : « Les partisans belges ont mis en application leur décision de venger sur les membres de l'armée allemande les otages belges fusillés par l'occupant. » Mon confrère M. Steinberg a eu l'amabilité d'attirer mon attention sur ce document. — Cfr encore la note du 4 janvier 1943 dans le *Kriegstagebuch* du *Kommandostab Ia* de Bruxelles : *« Laut Aussage eines in Spa verhafteten Terroristen haben die Kommunisten von ihrer Leitung in Brüssel die Hinweisung erhalten, deutsche Wehrmachtangehörige, insbesondere Offiziere, bei jeder sich bietende Gelegenheit zu erschiessen. »* (T-501, 93, 1028.)

(50) T-501, 95, 778.

(51) TB 23, période du 1er janvier au 1er mars 1943, du 16 mars 1943 (T-501, 106, 83-84).

sable des Partisans, l'avocat Bastien, qui avait donné cet ordre comprit que le prix à payer pour les Allemands abattus était trop élevé ([52]).

La montée en flèche de la violence et de la contre-violence sanglantes saute aux yeux quand on énumère chronologiquement les faits ([53]). Pour ce qui est des attentats contre des Allemands et des collaborateurs, nous nous bornerons à ne mentionner que ceux qui entraînèrent l'exécution d'otages à titre de représailles ([54]). Signalons que pas moins de onze attentats contre des militaires allemands eurent lieu en Belgique, du 23 décembre au 31 décembre 1942 ([55]). On en commit encore cinq à Bruxelles entre le 5 et le 13 janvier.

Le 23 décembre 1942, à Liège, tard dans la soirée : trois attentats contre des militaires allemands. Deux morts, un blessé et arrestation de cinquante otages, dont quinze devaient être fusillés si les coupables n'étaient pas identifiés le 3 janvier à midi. Selon von Falkenhausen, il était « nécessaire de mettre le Grand-Liège sous forte pression, les jours suivants » ([56]).

Le 24 décembre, au matin, von Falkenhausen prévint les *Oberfeld-* et les *Feldkommandanturen* : il faut aussi envisager l'éventualité d'attentats contre des militaires en dehors du ressort de l'*Oberfeldkommandantur* de Liège. (« La plus grande vigilance est requise. ») ([57])

Le 31 décembre 1942, à Bruxelles, le soir et au cours de la nuit : trois attentats contre des militaires allemands. Deux blessés.

Le 4 janvier 1943, à Liège : exécution de dix otages (troisième fournée) à titre de représailles pour les trois attentats du 23 décembre ([58]).

---

(52) Cfr. *infra*, p. 17.

(53) Nous empruntons les faits et les dates exactes — sauf contre-indication explicite — 1) aux rapports hebdomadaires (*Uebersichte der Vorkommnisse*) du *Kommandostab Ia* et du *Verwaltungsstab*, groupe *Polizei* à l'*Oberbefehlshaber West* (T-501, 95, 799-866) 2) aux *Begründungen* des exécutions d'otages des 4, 6 et 13 janvier 1943 ; ces *Begründungen* sont annexées au rapport von Craushaar, déjà mentionné, sur les exécutions d'otages en Belgique, 10 septembre 1943 (BAK, *All. Proz.* 4, von Falkenhausen, vol. 47) ; 3) à K. BEHLING (avocat allemand de von Falkenhausen), *Zeittafel und Materialien zur Frage der während des 2. Weltkrieges im Befehlsbereich Belgien-Nordfrankreich durchgeführten Exekutionen*, clôturée le 25 octobre 1950 (BAK, *All. Proz.* 4, von Falkenhausen, vol. 44 ; aussi dans IfZM, Procès von Falkenhausen. vol. 13) ; pour être complet, on consultera encore K. BEHLING, *Entwurf der « time table » der Geiselerschiessungen von 1939 bis november 1943*, clôturé le 2 juin 1950 (BAK, *All. Proz.* 4, von Falkenhausen, vol. 46) ; 4) aux communiqués parus dans les journaux, principalement dans le *Brüsseler Zeitung*. Les faits sont mentionnés dans les sources sous les dates indiquées et, dans les journaux, à la date du lendemain.

(54) Les *Begründungen* qualifient ces attentats de « violation du droit » (*Rechtsverletzung*). La comparaison des *Begründungen* avec les *Uebersichte der Vorkommnisse* du *Kommandostab Ia/Verwaltungsstab* (cfr note précédente) nous apprend qu'il y eut plus d'attentats que les premiers documents n'en mentionnent.

(55) Rapport von Craushaar, 10 septembre 1943 (BAK, *All. Proz.* 4, von Falkenhausen, vol. 47).

(56) MBBNf, KdoSt Ia-VerwaltSt, pol, à OKW, OKH, ObWest, 24 décembre 1942. Télex (T-501, 95, 799). MBBNf, KdoSt Ia aux OFK et aux FK, 24 décembre 1942 (T-501, 95, 800).

(57) T-501, 95, 801.

(58) Des cinquante otages liégeois arrêtés immédiatement — pour la plupart des notables — aucun ne fut fusillé. Furent exécutés dix prisonniers politiques soupçonnés d'activités terroristes, petites gens dont le dossier n'avait pas été instruit sérieusement (Proc. vF., *Exposé des faits*, pp. 67-76). Le cardinal Van Roey et le secrétaire général Schuind intervinrent directement auprès de von Falkenhausen en faveur des notables liégeois. Le 2 janvier 1943, Schuind apprit par Thiedeck que les otages « ne seront pas choisis dans les milieux bourgeois, mais bien dans les milieux communistes ». A quoi le secrétaire général angoissé répondit : « Mais vous ne fusillerez pas des inno-

Le 5 janvier, à Bruxelles, le soir : un soldat allemand et un conseiller d'administration militaire abattus.

Le 6 janvier 1943, à Bruxelles : exécution de dix otages (quatrième fournée) à titre de représailles pour les attentats et les agressions commis entre le 6 et le 24 décembre dans l'agglomération bruxelloise contre des collaborateurs ([59]).

Ce même 6 janvier 1943, également à Bruxelles : exécution de dix otages (cinquième fournée) à titre de représailles pour les trois attentats du 31 décembre contre des militaires allemands et pour plusieurs attentats contre des collaborateurs entre le 24 et le 31 décembre. Pas de morts mais trois blessés graves ([60]).

Le 8 janvier 1943, à Bruxelles, le soir : deux attentats contre des militaires allemands. Un mort, un blessé. Sabotage du train de permissionnaires allemands Bruxelles-Vienne, entre Louvain et Aarschot. Dommages matériels ([61]).

Le 11 janvier 1943, à Bruxelles, dans la matinée : un citoyen du *Reich* est abattu dans son appartement ; sa femme est blessée ([62]).

Le 12 janvier 1943, à Bruxelles : publication d'un avis officiel du *Militärbefehlshaber* : la détention illégale d'une arme à feu ou d'explosifs sera considérée comme un acte de terrorisme et expose à une exécution immédiate, sans autre forme de procès ([63]).

Le même 12 janvier 1943, à Bruxelles, le soir : un second conseiller d'administration militaire est abattu dans la rue et sa compagne, une citoyenne du *Reich,* est blessée.

Le 13 janvier 1943, à Bruxelles : exécution de vingt otages (sixième fournée) à titre de représailles pour les quatre attentats contre des militaires allemands du 5 et du 8, qui avaient fait trois morts. Cette exécution fut (provisoirement) la dernière de la longue série dont la première remonte au 27 novembre. Sur les instances de Reeder, on ne procéda pas

---

cents ! » A titre de justification, Thedieck exposa le point de vue de von Falkenhausen : « Ils seront choisis parmi les coupables d'actes de sabotage, parmi ceux qui ont été trouvés détenteurs d'explosifs ou qui préparaient un acte de sabotage, parmi ceux qui étaient en relation avec les milieux terroristes et, par leur action, participaient au mouvement terroriste. » (Notes de Schuind, 2 janvier 1943. Proc. vF. 241. Pv. von Falkenhausen, 19 avril 1949. Proc. vF. 233. Pv. Thedieck, 26 juillet 1949. Proc. Can. 0858.) La version de LECLEF, *Le cardinal Van Roey et l'occupation allemande en Belgique. Actes et documents,* Bruxelles, 1945, p. 205, selon laquelle on n'aurait pas exécuté d'otages liégeois, est fausse. On s'est seulement abstenu de fusiller des notables. Ceux-ci étaient moins redevables de leur vie à Van Roey, qu'à von Falkenhausen pour lequel les communistes seuls devaient fournir les otages. On se demande pourquoi Leclef ne parle pas, dans son livre, des dix otages non-notables, fusillés à Liège.

(59) Selon les *Begründungen,* il s'agissait des meurtres politiques suivants : 10 décembre, un pharmacien, rexiste, et son assistant abattus dans la pharmacie ; 15 décembre, le docteur Laermans, du *Arbeitsamt,* abattu dans sa maison ; 16 décembre, l'abbé Caumont, abattu à Lasne-Chapelle-Saint-Lambert (Cfr *supra,* p. 13, n. 43) (BAK, *All. Proz.* 4, von Falkenhausen, vol. 47).

(60) L'allocution d'un VNV éminent à l'occasion de la fête des Rois organisée par le groupement féminin du parti à l'hôpital Brugmann, est caractéristique de la mentalité d'alors des milieux de la collaboration flamande. Il disait : « Si nous ne parvenons pas seuls à maintenir l'ordre, nous prierons le *Führer* de nous autoriser à faire appel à la légion flamande pour se charger de la police. » (*Volk en Staat,* 8 janvier 1943, p. 1.)

(61) Au début, von Falkenhausen avait décidé de faire fusiller dix otages à titre de représailles pour cet acte de sabotage. L'avis parut dans les journaux (Cfr entre autres *Volk en Staat,* 12 janvier 1942). Cette décision ne fut pas appliquée.

(62) Seulement mentionné dans les journaux (*Brüsseler Zeitung,* 14 janvier 1943). Déguisés en ouvriers de la compagnie communale du gaz, les auteurs de l'attentat pénétrèrent dans la maison de la victime. Il n'y eut pas de représailles.

(63) T-501, 97, 357 et 461-470. En fait, cette disposition ne fut pas appliquée.

à des représailles pour le meurtre du second conseiller d'administration militaire ([64]).

Le 19 janvier 1943, le *Militärbefehlshaber* put faire savoir au commandement suprême de l'armée que « Bastien, chef des terroristes et des saboteurs en Belgique, a été arrêté ». D'après ses déclarations, il ne « fallait plus craindre des attentats contre la *Wehrmacht* » ([65]) : les membres les plus actifs du groupe avaient été arrêtés et risquaient d'être fusillés ([66]). Ainsi donc, il était prouvé, aux yeux de l'occupant, que l'exécution de terroristes communistes était « non seulement équitable, mais aussi politiquement opportune » ([67]). Il ne fallait pas chercher les auteurs des attentats et ceux qui tiraient les ficelles parmi l'intelligentsia bourgeoise, mais chez les communistes. L'exécution de représentants des soi-disant classes dirigeantes n'aurait pas effrayé les coupables réels ; au contraire, elle aurait fait le jeu des communistes car ceux-ci cherchaient à creuser davantage le profond fossé séparant les notables, jugés trop passifs, et l'occupant. Reeder en concluait : « On n'a pas tiré dans la mauvaise direction » ([68]).

Les chiffres parlent un langage horrifiant. Du 27 novembre 1942 au 13 janvier 1943, soixante-huit otages furent fusillés, dont cinquante entre le 4 et le 13 janvier. Ces soixante-huit victimes tombèrent à titre de représailles pour les attentats contre des collaborateurs et des militaires allemands commis entre le 8 octobre 1942 et le 8 janvier 1943. Ils avaient coûté la vie à vingt-deux personnes : cinq militaires allemands ([69]) et dix-sept Belges ([70]). Il ressort d'une analyse plus poussée des chiffres que quarante otages furent fusillés pour les attentats contre des Allemands (cinq morts) commis entre le 23 décembre 1942 et le 8 janvier 1943, c'est-à-dire une moyenne dépassant le minimum prévu en septembre 1941 (cinq otages pour la mort d'un seul militaire allemand) ([71]). La sévérité de la sanction du 19 janvier est élo-

(64) Pv. Reeder, 8 décembre 1949 (Proc. vF. 1714). Le fait prouve que von Falkenhausen et Reeder n'étaient pas aussi impuissants qu'ils ne l'ont prétendu après la guerre dans la question de l'exécution d'otages.

(65) MBBNf, KdoSt Ia, MVC, pol, entre autres à OKW, OKH et ObWest, 19 janvier 1943. Télex (T-501, 95, 852). Sur Bastien, cfr *infra,* n. 68.

(66) Rapport von Craushaar sur l'exécution d'otages, 10 septembre 1943, p. 8 (BAK, *All. Proz.* 4, von Falkenhausen, vol. 47). von Craushaar fait mention de l'ordre impérieux de Bastien à la mi-janvier 1943 de « cesser les attentats contre les membres de la *Wehrmacht* » (*Ueberfalle auf Wehrmachtsangehörige abzustoppen*). von Craushaar écrit dans le même sens à Schlottmann, collaborateur d'Achenbach, l'avocat allemand de Reeder, 3 mai 1950 (BAK, *All. Proz.* 4, von Falkenhausen, vol. 106).

(67) TB 23, période de janvier à mars 1943, du 15 mars 1943 (T-501, 106, 35).

(68) *Ibidem.* Cfr aussi la note dans le même sens du 15 juin 1949 de Thedieck, destinée à l'auditeur Closon, affaire Reeder (BAK, *Nachlass Thedieck, vorl.* 54). Selon Thedieck, Bastien fournit une confirmation surprenante de la conception de Reeder ; il aurait déclaré après son arrestation que le but des nombreux attentats qui était de susciter des représailles à l'encontre de la bourgeoisie trop passive, ne s'était pas réalisé (*« dass die Absicht, die er mit der Organisierung der gehäuften Attentate verfolgt hätte, nämlich scharfe Gegenmassnahmen gerade gegenüber dem nach seiner Meinung passiven Bürgertum zu provozieren, nicht in Erfüllung gegangen sei »*).

(69) Selon les chiffres cités dans les *Begründungen* des sept premières fournées d'otages (BAK, *All. Proz.* 4, von Falkenhausen, vol. 47). En réalité, six militaires allemands, non cinq, tombèrent : deux à Liège le 23 décembre 1942, quatre à Bruxelles les 5, 8 et 12 janvier 1943.

(70) Toujours selon les *Begründungen* (cfr note précédente). En réalité, quelques Belges de plus tombèrent, mais on ne peut en déterminer le nombre exact.

(71) Cfr *supra,* p. 9.

quente : vingt otages pour trois militaires allemands. Pour les meurtres de dix-sept civils, au cours de la même période, on fusilla « seulement » vingt-huit otages.

L'intervention d'Himmler et la réponse négative de von Falkenhausen.

On comprend qu'Himmler essaya de tirer profit de la situation critique dans les agglomérations liégeoise et bruxelloise pour étendre sa compétence policière dans le ressort de von Falkenhausen. La preuve n'avait-elle pas été faite qu'en Belgique régnait ouvertement la terreur (*der offene Terror*) ([72]), et qu'il était urgent de soustraire, comme en France occupée, l'ensemble de l'exécutif policier au contrôle de la *Militärverwaltung* ([73]) ? Ce n'était possible qu'en nommant à Bruxelles un HSSPF qui dépendrait directement et exclusivement d'Himmler. Le candidat était sur place : le *SS-Brigadeführer* Jungclaus qui représentait le RFSS depuis le 1er avril, en qualité de fondé de pouvoir pour les questions ethniques ([74]).

Vers la fin d'octobre 1942, Müller, chef du *Amt IV* (*Geheime Staatspolizei*) du RSHA, avait déjà insisté en ce sens auprès d'Himmler ([75]). Au début de janvier 1943, il revint à la charge après les premiers attentats contre des militaires allemands à Liège et à Bruxelles ([76]). Entretemps, Müller avait reçu de la *Dienststelle* de Bruxelles un rapport circonstancié sur « la terreur individuelle extraordinairement accentuée à Bruxelles ». Il fallait l'attribuer à la collaboration des communistes avec « les groupes de résistance nationaux », dans le cadre du Front de l'Indépendance, mais sous la direction des seuls communistes. Jean Bastien, chef communiste en fuite, avait formé des petits groupes de trois Partisans Armés organisés militairement. La limitation des compétences de la Sipo-SD d'une part, de la GFP d'autre part, han-

(72) Cfr lettre mentionnée à la note 122 du chef de la Sipo-SD, IV, à Himmler, du 26 janvier 1943. Sur la situation en Belgique depuis la fin de 1942, cfr P. STRUYE, *L'évolution du sentiment public en Belgique sous l'occupation allemande*, Bruxelles, 1945, pp. 101-103. Le fait que les auteurs des attentats restent pour la plupart inconnus, prouve qu'il s'agit d'une action « répondant à des courants profonds et englobant de larges couches de la population... S'il serait excessif d'affirmer que le Belge moyen a acquis le 'goût du sang', il faut cependant bien constater qu'il n'en a plus l'horreur. »

(73) En tant que police politique de l'occupant, la Sipo-SD en Belgique et dans le Nord de la France était fonctionnellement subordonnée à l'administration d'occupation, sur le plan disciplinaire et fonctionnel au RSHA de Berlin. En droit, les mandats d'arrêt délivrés par la Sipo-SD (*Sicherheitshaftbefehle*) devaient être confirmés par le groupe *Polizei* de la *Militärverwaltung*. Cfr notre article dans *Cahiers*, 3, pp. 138 et sqq.

(74) *Cahiers*, 4, pp. 82 et sqq.

(75) Nous n'avons pas retrouvé ce document. On s'y réfère dans la lettre du 4 janvier 1943 de Müller à Himmler. Cfr note suivante.

(76) Chef Sipo-SD, IV A2, à Himmler, 4 janvier 1943 (T-175, 74, 2592040-45).

dicapait gravement la lutte efficace contre ces groupes ([77]). Comme il n'était pas imaginaire de croire que la terreur se tournât moins contre l'ennemi de l'intérieur que contre l'occupant même (en effet, c'était déjà le cas), Müller insistait auprès d'Himmler pour qu'il fasse des démarches en vue de faire confier à la Sipo-SD exclusivement l'exécutif policier en Belgique et dans le Nord de la France — comme en France occupée ([78]).

La décision de nommer un HSSPF était de la compétence de Hitler. Pour préparer le terrain, Himmler s'adressa au général Wagner, quartier-maître général hiérarchiquement compétent dans le cadre de l'OKH pour la politique d'occupation dans les pays et les territoires sous administration militaire. Au début de 1943, Wagner rendit visite au RFSS à son quartier général ([79]). Himmler exprima le désir de voir nommer un HSSPF à Bruxelles. Au cours de la discussion sur la tension en Belgique, il employa probablement l'expression « vague de terreur » (*Terrorwelle*) ([80]).

Himmler jugea opportun d'user de prudence. Tenant compte de la présence à Bruxelles d'un *Militärverwaltungschef* de la trempe de Reeder ([81]), il fit une proposition modérée : pour commencer, Jungclaus ne sera pas un HSSPF à part entière en Belgique et dans le Nord de la France ; provisoirement, sa compétence sera limitée à la police. Même dans ce domaine, Reeder ne devra céder que la police politique. Plus tard seulement, « à l'occasion », l'attribution du reste suivra. Notons qu'Himmler ne souffla mot de la politique ethnique (*Volkstumspolitik*) qui, normalement, était aussi de la compétence d'un HSSPF. On verrait plus tard. Ce qui était primordial au début de janvier 1943 était l'ordre public en Belgique.

Tout indique qu'Himmler parvint à rallier le quartier-maître général à son point de vue. Le 7 janvier, Wagner s'adressa officiellement à von Falkenhausen pour lui demander s'il ne jugeait pas la nomination d'un HSSPF dans son ressort souhaitable ([82]). Question singulière de la part d'un homme qui

(77) Sur cette limitation, qui est parfois floue, cfr notre article déjà cité dans *Cahiers*, 3, pp. 114-118.

(78) Sur l'exemple français, *Cahiers*, 4, pp. 89-91.

(79) Il n'est pas possible de déterminer la date exacte de l'entrevue Wagner-Himmler ; elle eut certainement lieu peu après la réception de la lettre de Müller du 4 janvier (cfr note 76) et avant le 7. En effet, la lettre de Wagner à von Falkenhausen relative à la nomination d'un HSSPF à Bruxelles est datée du 7. Les sources ne nous apprennent pas qui a pris l'initiative de cet entretien Himmler-Wagner. On peut admettre que ce fut le RFSS. C'était lui qui y avait intérêt. Le 15 janvier 1943, Himmler écrivit à Keitel : *« Der Generalquartiermeister, Generalleutnant Wagner, besuchte mich kürzlich wegen der Verhältnisse in Belgien und wegen meines Wunsches, dort einen HSSPF einzusetzen. »* (BAK, NS 19/1541.)

(80) Nous n'avons pas trouvé de document sur l'entretien Himmler-Wagner. Ce qui suit a été emprunté à la lettre du 15 janvier 1943 à Keitel, mentionnée dans la note précédente. On peut déduire de la lettre de von Falkenhausen à Wagner, 23 (25 ?) janvier 1943 (cfr note 112) qu'Himmler a probablement parlé de *« Terrorwelle »* en Belgique.

(81) Selon C. Canaris, Heydrich également considérait Reeder comme un homme qu'il ne fallait pas heurter (Pv. Canaris, 13 mai 1949. Proc. Can. 0145).

(82) Nous n'avons pas retrouvé la lettre de Wagner à von Falkenhausen. On peut en déduire la date et le contenu en lisant la réponse du 23 (25 ?) janvier 1943 de von Falkenhausen. Cfr note 112.

aurait dû se comporter comme le défenseur naturel de l'administration militaire contre ses rivaux et ses ennemis. L'instauration d'une *Militärverwaltung* avait été, en 1940, une manœuvre contre le parti et la SS. Dès le début de l'occupation, elle avait dû se défendre contre l'ingérence de services non compétents, surtout contre la SS. Et voilà Wagner et sa question ! On aurait dit qu'il visait à miner la compétence de l'administration militaire en ouvrant à Himmler la voie des domaines les plus convoités de la vie publique : la sécurité d'abord — en attendant de faire main-basse sur la politique ethnique. Il n'y a pas lieu de s'étonner que von Falkenhausen et Reeder, après la guerre, n'aient pas eu un mot bienveillant pour Wagner et lui aient reproché sa faiblesse devant les services centraux du *Reich* et du parti ([83]). Pour être complet, il convient de signaler que l'influence politique de l'OKH s'était déjà amenuisée en grande partie en décembre 1941, lorsque Hitler avait démis von Brauchitsch de ses fonctions pour assumer lui-même le commandement suprême de l'armée de terre.

La perspective d'avoir à dos dans leur ressort un HSSPF a dû inquiéter von Falkenhausen et Reeder au plus haut point. Faisant de nécessité vertu, ils décidèrent d'entreprendre une démarche insolite : solliciter la collaboration de l'autorité suprême de l'Eglise, le cardinal Van Roey. Ce n'était pas sans danger : à la moindre fuite touchant la connivence de l'administration d'occupation avec le cardinal pour combattre le projet d'Himmler, les responsables, von Falkenhausen et Reeder, se trouveraient dans une situation délicate. D'autant plus que le fonctionnaire allemand chargé de prendre contact avec le chanoine Van der Elst, homme de confiance de Van Roey, était le catholique Franz Thedieck — conseiller et ami de Reeder — dont Himmler et Heydrich avaient déjà à deux reprises exigé le départ ([84]).

Thedieck rencontra Van der Elst à Bruxelles, le 9 janvier. Il convient de mentionner d'abord un fait antérieur à la mission de Thedieck, qui lui a probablement facilité la tâche : la veille, le comité des secrétaires généraux avait décidé d'adresser un appel à la population pour lui demander d'en finir immédiatement avec « un désordre public de nature à compromettre gravement les intérêts primordiaux de la patrie ». Cet appel parut dans les jour-

(83) Mémoire de Reeder à l'auditeur militaire Wilmart : *Die Organisation der Militärverwaltung. Meine Stellung in ihr und zum Militärbefehlshaber,* 19 juillet 1949 (Proc. vF. 796, pp. 41-52 et 59-60) et Pv. von Falkenhausen, 14 octobre 1948 et 19 décembre 1949 (Proc. vF. 115 et 1715). Wagner prit une part active à la préparation du coup d'Etat avorté du 20 juillet 1944. Il se suicida quand il apprit qu'on allait l'arrêter (E. WAGNER (éd.), *Der Generalquartiermeister. Briefe und Tagebuchaufzeichnungen des Generalquartiermeisters des Heeres, General der Artillerie Eduard Wagner,* Munich, 1963). Dans son discours aux chefs de district à Poznan (3 août 1944), Himmler se répandit en injures violentes contre Wagner : *« Dann gab es einen Generalquartiermeister Wagner. Es was ein mir von Anfang an unsympatischer ostischer Bumskopf, ein ewig falscher Mann, der niemals eine Zusage hielt... Der ist der gleichen Selbstmordseuche, die nun um sich greift, zum Opfer gefallen, hat sich erschossen. » (Reichsführer-SS Himmler auf der Gauleitertagung am 3. August 1944 in Posen,* dans VHZ, I, 1953, p. 379.)

(84) *Cahiers,* 4, pp. 80 et 126.

naux du 9 janvier ([85]). C'était une prompte réponse à la demande formelle adressée par Reeder à Schuind, secrétaire général à la Justice, quand celui-ci était venu lui parler, au début de janvier, de la situation tendue et des exécutions imminentes ([86]). Le texte des secrétaires généraux contient aussi une allusion voilée à la décision envisagée de nommer un HSSPF à Bruxelles ([87]).

D'entrée en matière, Thedieck déclara à Van der Elst que les circonstances inhérentes à l'état de guerre contraignaient l'Allemagne à prendre des mesures de protection ([88]). Les responsables des exécutions d'otages n'étaient pas seulement « les exécutants des attentats, mais aussi, dans une certaine mesure, ceux qui les favorisent, ne les empêchant pas et ne font rien pour que les auteurs en soient découverts et punis » ([89]). Les agressions, poursuivit Thedieck, font peser sur la Belgique un « danger plus grave » que des exécutions d'otages au sens classique du terme, à savoir l'instauration immédiate d'un « nouveau régime ». Ce danger est imminent, souligna-t-il. Il n'est même pas certain qu'on puisse encore l'écarter. La *Militärverwaltung* a réussi jusqu'ici à le conjurer en rapportant à Berlin « que 90 % de la population belge réprouve les attentats » ([90]). Cependant, il devient de plus en plus malaisé de soutenir cette thèse, maintenant qu'il s'avère que l'autorité occupante ne trouve pas d'aide auprès des Belges pour empêcher les attentats. Il en serait autrement, argumenta Thedieck, si « les représentants officiels du pays désavouaient ces attentats ». Invoquant l'exemple des secrétaires généraux, il en arriva à l'objet réel de sa mission : « Etant donné l'urgence et la gravité de la situation, Son Eminence ne voudrait-Elle pas examiner à son tour la possibilité et l'opportunité de condamner publiquement les attentats perpétrés actuellement ? » Au cardinal de prendre une décision. Mais il est plus que temps, insista Thedieck. En effet, « les décisions sont en ce moment à l'étude à Berlin ».

Afin d'étayer son exposé et de bien faire comprendre de quoi il s'agis-

(85) Le texte se trouve aussi dans LECLEF, *op. cit.*, p. 207, note 1.

(86) Pv. comité des secrétaires généraux, 8 décembre 1942 (Arch. pers. A.).

(87) « Si ces actes continuent, ils anéantiront tous les efforts que les autorités belges ne cessent de faire pour écarter de leurs concitoyens l'aggravation des mesures, qui menacent déjà notre pays. » Cfr LECLEF, *op. cit.*, p. 207, note 1.

(88) LECLEF, *op. cit.*, pp. 206-207. Leclef cite expressément une lettre du 9 janvier 1943 de Van der Elst à Van Roey. Ce document est provisoirement la seule source sur l'entretien Thedieck-Van der Elst.

(89) Est-ce une allusion à une prise de position antérieure de Van Roey ? Le 5 août 1941, il avait refusé de donner suite à une demande du *Kreiskommandant* de Malines : le cardinal était-il disposé à faire valoir son influence auprès du clergé et « de façon appropiée » auprès de la population pour la mettre en garde « contre des actes irréfléchis éventuels » ? Van Roey répondit qu'il ne comprenait pas « contre quels actes irréfléchis il faudrait mettre en garde la population ». L'ignorance du cardinal semble singulière quand on lit dans Leclef que des actes de sabotage peu graves avaient été commis les 13 mai, 9 et 15 juin et 14 et 23 juillet 1942 à Malines. Le *Kreiskommandant* avait fait arrêter quelques notables comme otages et infligé une amende à la ville. Grâce à l'intervention de Van Roey, les otages furent transférés du fort de Breendonck à la citadelle de Huy (LECLEF, *op. cit.*, pp. 201-203).

(90) Cfr *infra*, note 109.

sait Thedieck lut une « note », selon laquelle Himmler désirait être avisé de l'opportunité de nommer un HSSPF à Bruxelles ([91]).

Nous sommes le 9 janvier 1943. Nous attirons l'attention du lecteur sur la chronologie des événements. Depuis le 31 décembre, à Bruxelles, les Partisans Armés avaient perpétré sept attentats contre des militaires allemands. Il y avait eu trois morts et sept blessés, et trente otages avaient été exécutés. Dans la soirée du 12 janvier, trois jours après la démarche de Thedieck, ils abattirent encore un conseiller d'administration dans la rue. Et le 13 on fusilla à nouveau vingt otages. Le même jour, Van Roey rédigea, « après avoir longuement réfléchi » ([92]), une lettre pastorale dont on donna lecture le dimanche suivant (17 janvier) dans les églises de l'archevêché de Malines. Le cardinal se borna à condamner les actes de violence « en raison des conséquences néfastes » pour la population belge. Selon Leclef, Van Roey garda le silence sur « la culpabilité intrinsèque » de ces actes à défaut d'éléments indispensables pour se prononcer ([93]). Tout comme l'appel des secrétaires généraux, la lettre pastorale du cardinal contenait une allusion à la décision envisagée de nommer un HSSPF à Bruxelles : « Si la série tragique continue, nous entrevoyons l'imminence de dangers encore plus graves. »

La *Militärverwaltung* aurait été très satisfaite de cette lettre pastorale. Van der Elst (qui l'avait sans doute appris de Thedieck) aurait dit au cardinal « qu'on ne pouvait pas mieux faire ». L'autorité occupante considérait la lettre comme un document excellent, susceptible d'écarter « les mesures terribles dont nous sommes menacés » ([94]). Les sources ne nous apprennent, cependant, rien quant à son efficacité ([95]). Point n'est besoin de prouver que cet appel comme celui des secrétaires généraux n'auraient pas pesé lourd si Hitler avait jugé vraiment nécessaire de nommer un HSSPF à Bruxelles au début de 1943.

L'idée assez répandue selon laquelle les plus hautes autorités allemandes envisageaient en janvier 1943 l'opportunité de remplacer la *Militärverwaltung* de Bruxelles par une *Zivilverwaltung* n'a pas de fondement ([96]). Seul Hitler

(91) Il est peu probable que Thedieck lût une note d'Himmler. Il cita probablement la lettre du 7 janvier 1943 de Wagner à von Falkenhausen. A une demande écrite à M. Thedieck, ce dernier nous a répondu qu'« il n'a pas cité une note d'Himmler ».

(92) LECLEF, *op. cit.*, p. 208. Van Roey se demanda entre autres s'il n'était pas possible de justifier « certains » attentats de « prétendus terroristes » comme « des mesures de défense légitimes ». « La main de certains 'terroristes' n'était-elle pas ou ne pouvait-elle pas se présumer armée par une autorité légale belge, qui ne disposait pas d'autres moyens de répression ? »

(93) LECLEF, *op. cit.*, pp. 208-209.

(94) LECLEF, *op. cit.*, p. 209. L'auteur cite un écrit non daté de Van der Elst.

(95) Reeder nota sans commentaire les réserves qui affectaient la condamnation des actes de violence par Van Roey. *« Der Aufruf fand in der Oeffentlichkeit gute Beachtung. »* (TB 23, période de janvier à mars 1943. T-501, 106, 75.)

(96) Cfr LECLEF, *op. cit.*, pp. 208-209. Se prononcent dans le même sens : Romsée (L. DE LENTDECKER, *Het proces Romsee*, Anvers, 1950, p. 85), Elias (Pv. 25 février 1947, Arch. pers. A.), E. VAN COPPENOLLE (*Wat ik nog te zeggen heb. Het Belgisch binnenlands beleid inzake de handhaving van de openbare orde gedurende*

décidait de la nature des administrations d'occupation. Le problème était enterré pour lui depuis novembre 1942. Il devait le rester plus d'une année encore. En janvier 1943, il ne s'agissait pas d'instaurer un autre régime d'occupation, mais seulement de nommer un HSSPF à ruxelles à côté (en fait, contre) l'administration militaire existante. Himmler et le RSHA avaient pris l'initiative. Rien ne permet de supposer qu'Hitler se soit jamais préoccupé du problème dans un stade ultérieur. Avancer, comme Leclef, que le « régime redouté » ne fut pas introduit en Belgique et dans le Nord de la France, ou, comme Van Coppenolle, « que ce danger a été écarté grâce à l'appel des secrétaires généraux et du cardinal », c'est mal poser le problème. Devançant quelque peu les faits, il nous est déjà permis de conclure que si un HSSPF ne fut pas nommé à Bruxelles en 1943, c'est en premier lieu le résultat de l'opposition de l'administration d'occupation (notamment de Reeder qui brandissait sa démission), de l'OKW, de la neutralité bienveillante de Bormann et de la non-intervention de Hitler. Il n'est pas exclu que Reeder et Thedieck aient fait une allusion non équivoque à la suppression de la *Militärverwaltung,* et à son remplacement par une *Zivilverwaltung* (97), afin d'obtenir plus aisément l'appui des secrétaires généraux et du cardinal, et qu'on en ait tenu sérieusement compte du côté belge. En vérité, les hautes instances allemandes n'ont pas envisagé l'instauration d'une administration civile en Belgique et dans le Nord de la France, en janvier 1943. Reeder était suffisamment renseigné pour le savoir (98).

On se rappellera qu'Himmler avait trouvé un allié en la personne du général Wagner, le quartier-maître général à l'OKH, au début de janvier 1943. Une dizaine de jours plus tard, le RFSS s'adressa par écrit à Keitel, chef de la l'OKW (99). Il le mit au courant de son entretien avec Wagner et de son projet de faire nommer Jungclaus HSSPF à Bruxelles — bien entendu, avec compétence limitée, « aussi longtemps que Reeder est là ». Cependant, il croyait pouvoir compter sur une prompte réponse, étant donné que la situation en Belgique semblait « assez dangereuse » (100). Nous ne connaissons pas la réponse de Keitel. Celle-ci ne lui donna sans doute pas satisfaction car,

---

de Duitse bezetting 1940-1944, Anvers, s.d., pp. 30 et 93-94). Van Coppenolle écrit que « le gouvernement du *Reich* allemand était décidé » à mettre fin à la crise de janvier 1943 « et de modifier dans ce but non seulement le régime d'occupation, mais aussi de charger un *Höheren SS- und Polizeiführer* du rétablissement de l'ordre dans notre pays ». Seule la dernière affirmation est exacte. Le « gouvernement du *Reich* allemand » (qui, à proprement parler, n'a jamais existé) n'était pas compétent pour modifier le régime d'occupation et pour nommer un HSSPF. Seul Hitler l'était.

(97) Selon la lettre de Thedieck (cfr note 91), il aurait parlé à Van der Elst du danger de la nomination d'un HSSPF et même de l'établissement d'une administration civile comme aux Pays-Bas.

(98) Par Stuckart, secrétaire d'Etat à l'Intérieur et relation de Reeder. Depuis la fin de 1942, Stuckart collaborait directement à la préparation de l'instauration d'une *Zivilverwaltung* en Belgique.

(99) Himmler à Keitel, 15 janvier 1943 (BAK, NS 19/1541).

(100) « *Ich glaube aber, dass die Regelung bald erfolgen müsste, da ich die Situation in Belgien für einigermassen Bedrohlich halte.* » Pour étayer son point de vue, Himmler joignit à sa lettre un rapport dans lequel on signalait « ces dangers ». Nous n'avons pas retrouvé ce document.

trois semaines plus tard, il s'adressa de nouveau au chef de l'OKW ([101]). Nous y reviendrons.

Au cours de la seconde quinzaine de janvier, un nouveau fait important intervint dans la lutte dont nous retraçons les péripéties. Le 19, deux jours après la publication de la lettre pastorale du cardinal, le fameux chef de l'*Abwehr,* l'amiral Canaris, vint à Bruxelles pour discuter avec von Falkenhausen du problème de la sécurité publique en Belgique et dans le Nord de la France. Les sources n'indiquent rien sur la genèse de ce voyage. von Falkenhausen avait-il sollicité l'appui de l'amiral ? Ou bien, celui-ci était-il venu de sa propre initiative parce qu'il trouvait la situation en Belgique vraiment très grave et qu'il voulait soutenir l'opposition de von Falkenhausen et de Reeder à la nomination d'un HSSPF ? Quoi qu'il en soit, on peut admettre qu'il ne fit pas ce déplacement pour faire le jeu d'Himmler. Nous ignorons si Canaris a pu faire jouer par la suite son influence auprès de l'OKW en vue d'empêcher cette nomination. Il est presque sûr que son avis aurait été défavorable si on le lui avait demandé. De même que Keitel, Canaris ne se souciait pas d'étendre le pouvoir d'Himmler en pays occupé.

Selon la note de Canaris, von Falkenhausen développa deux séries d'arguments contre la nomination d'un HSSPF dans son ressort : 1°) il n'y a pas de place pour un représentant du RFSS indépendant de celle-ci dans la *Militärverwaltung* ; 2°) s'il y en avait une, ce nouveau fonctionnaire serait superflu ([102]).

Pas de place car, en effet, la concentration des attributions d'ordre militaire, politique et économique entre les mains du *Militärbefehlshaber* caractérise l'organisation de la *Militärverwaltung* en Belgique et dans le Nord de la France. Les circonstances ne permettent pas d'ébranler l'autorité au sommet de la hiérarchie. von Falkenhausen entend par « circonstances » : le déchirement ethnique du pays ; les mouvements d'Ordre Nouveau qui approfondissent le fossé existant bien qu'ils ne représentent qu'une infime minorité de la population ; le souvenir de 1914-1918 ; la « proximité sensible » de l'Angleterre. Si l'on nomme malgré tout un HSSPF, il devra être mis dans le circuit de l'administration d'occupation et, par conséquent, se soumettre « sous tous les points de vue » à l'autorité du *Militärverwaltungschef* Reeder. Il n'est guère pensable que ce soit l'intention du *Reichsführer-SS,* opina von Falkenhausen (à bon droit). Au surplus, le *Militärbefehlshaber* ne songeait pas à céder une partie de sa compétence à un intrus. von Falkenhausen maintenait son point de vue initial : « L'exécutif policier est intégralement du domaine du commandant militaire et, par délégation, du chef de l'administration militaire. » (*« Die gesamte Exekutive muss der Militärbefehlshaber haben, bezw. dem Militärverwaltungschef verbleiben. »*) Signalons en passant que

(101) Cfr *infra,* p. 29.

(102) Note de l'amiral Canaris (*« Meine Besprechung mit General von Falkenhausen »*) (T-501, 95, 879-881). Au-dessus, écrit à la main : *Besprechungsnotiz des H. Admiral Canaris am 19.1.1943.*

l'exigence de von Falkenhausen en dit long sur les rapports officiels entre la *Militärverwaltung* et la Sipo-SD : elle prouve que la police SS était, en effet, subordonnée à l'administration militaire et que ni le commandant militaire ni Reeder n'étaient disposés, en janvier 1943, à renoncer à leur pouvoir.

De plus, un HSSPF est superflu à Bruxelles. Jusqu'en novembre 1942, arguait le général, les actes de terrorisme furent plutôt rares ([103]). Ensuite (donc en décembre), ceux contre des Belges pro-allemands s'étaient multipliés ([104]). Les attentats contre des militaires allemands furent très peu nombreux avant la fin de décembre ([105]) : un seul en Belgique ([106]), le dernier en date dans le Nord de la France en avril ([107]). von Falkenhausen concédait que le nombre d'attentats s'était accru sensiblement à la fin de décembre et au début de janvier. Ils avaient manifestement été commis « par ordre de la direction centrale » des Partisans Armés qui, elle, « recevait ses ordres de l'Angleterre ». Cependant, on était parvenu à démanteler la plupart des groupes terroristes. Ce n'était pas encore le cas à Bruxelles. La Sipo-SD affirmait être sur la piste des coupables ([108]). Par conséquent, il n'y avait pas de raisons de s'inquiéter. Les larges couches de la population prenaient leur distance vis-à-vis « des actions criminelles » ([109]). Des mesures contre l'ensemble de

(103) Néanmoins, selon les rapports du *Kommandostab* de von Falkenhausen, pas moins de vingt civils perdirent la vie dans son ressort, suite à des attentats commis par la Résistance du début juin à fin novembre 1942 (T-501, 95, 664, 669, 711, 751, 764, 771, 851, 853).

(104) Selon les rapports du *Kommandostab,* il y eut six morts et sept blessés graves en décembre 1942 (T-501, 95, 772, 785, 786, 805).

(105) « Fin décembre » est trompeur. Il aurait été exact de dire : le 23 décembre 1943, quand trois attentats contre des militaires allemands (eux morts) furent commis à Liège.

(106) Les aperçus hebdomadaires des événements du *Kommandostab* de l'année 1942 (période du 23 au 31 décembre exceptée), ne font, en effet, état que d'un attentat contre un militaire (T-501, 95, 251).

(107) Le choix d'avril 1942 comme date-charnière pour le Nord de la France est une astuce de von Falkenhausen. Elle lui donne la possibilité de faire le silence sur les graves événements récents pour lesquels cinquante otages avaient payé de leur vie entre le 31 mars et le 30 avril. Hitler avait même exprimé sa « très grande satisfaction » des « mesures sages et efficaces » prises par le *Militärbefehlshaber* (*Cahiers,* 4, pp. 108-109). Mais von Falkenhausen est également très incomplet pour la période allant de la fin avril 1942 à la mi-janvier 1943. Il garde notamment le silence sur les six attentats contre des militaires, qu'il avait tous jugés assez sérieux pour les rapporter à ses chefs hiérarchiques. Il expédia même quatre télex au commandement suprême de l'armée. Il y eut un mort et quatre blessés graves lors de ces attentats (cfr T-501, 95, 251, 664, 786, 840, 853 et 873). Il est très curieux que von Falkenhausen n'ordonna plus, dans la suite, d'exécutions d'otages dans le Nord de la France. Ses mesures de représailles se limitèrent à la déportation en Allemagne, comme otages, de quelques dizaines de prisonniers politiques. Contrairement à la police belge, la police française des départements du Nord et du Pas-de-Calais collaborait activement à la recherche des coupables.

(108) Dès le 11 janvier 1943, von Falkenhausen avait annoncé au commandement suprême de l'armée *« dass die meisten Terrorgruppen bereits gefasst sind und dass nur im Brüsseler Bereich die Aufdeckung noch aussteht »* (T-501, 95, 868-869). Le jour de son entretien avec l'amiral Canaris, le 19 janvier, von Falkenhausen envoya un télex à l'OKW et à l'OKH : *« Leiter der gesamten Terror- und Sabotageaktion in Belgien gefasst. »* (T-501, 95, 852.)

(109) Cfr STRUYE, *op. cit.,* p. 102 (rapport du 1er décembre 1942) : « On ne peut cependant pas dire que, dans son ensemble, la population approuve ces actes de violence. Elle les considère plutôt comme 'inutiles' ou 'prématurés' et de nature à provoquer des représailles qui frapperont des innocents. »

la population ne seraient plus dissuasives et la pousseraient dans le camp ennemi. Le HSSPF en France en avait fait l'expérience. En Belgique, on ne savait rien de précis concernant ses succès. Toutefois, les chiffres n'indiquaient pas que les actes terroristes eussent diminué en France ([110]).

D'après la note de l'amiral, von Falkenhausen argua ensuite qu'en comparant son ressort avec la France, il ne fallait pas tenir compte des attentats contre des « membres d'Ordre Nouveau d'origine ethnique », c'est-à-dire les collaborateurs flamands, étant donné qu'il n'existait pas de mouvements de ce genre en France. (Le général passait sous silence que la majeure partie des victimes des attentats commis en Belgique étaient des rexistes collaborant non pour des motifs ethniques, mais pour des motifs idéologiques.)

Et, se rengorgeant un peu, le chef militaire conclut son entretien avec Canaris en ces termes : « Pendant deux ans et huit mois, la *Militärverwaltung* a su assurer l'ordre et la tranquillité en Belgique et dans le Nord de la France. Elle le fera également à l'avenir si on la laisse travailler comme elle l'a fait jusqu'à présent ([111]). »

von Falkenhausen développa les mêmes arguments dans sa réponse officielle du 23 janvier 1943 au quartier-maître général Wagner ([112]). Il formule certains points en termes plus tranchants, d'autres en termes édulcorés et il en passe aussi sous silence. Ainsi, comparant son ressort à celui de son collègue en France, il ne souffle mot de la différence résultant du fait qu'il n'y a pas de collaborateurs pour des motifs ethniques en France. Il se tait sur les victimes des attentats politiques en Belgique. Par contre, il attire l'attention sur une différence d'un autre genre : il ne convient pas de comparer les résul-

(110) Oberg entra en fonction en tant que HSSPF à Paris au début de juin 1942. Dès la fin de novembre de cette année, sa compétence s'étendait sur toute la France. Avant Oberg, sous le régime d'occupation purement militaire, quatre cent soixante-six (selon E. Jäckel, quatre cent soixante et onze) otages avaient été fusillés entre le 6 septembre 1941 et le 30 mai 1942 dans la France occupée à cette époque. Sous Oberg, il y eut « seulement » deux cent cinquante-quatre fusillés de juillet 1942 jusqu'à août 1944 (H. UMBREIT, *Der Militärbefehlshaber in Frankreich 1940-1944*, Boppard, 1968, pp. 141-142. E. JAECKEL, *Frankreich in Hitlers Europa*, Stuttgart, 1966, p. 198). Pour la Belgique — à l'exclusion du Nord de la France — deux cent quarante otages furent fusillés du 27 novembre 1942 au 10 juillet 1944 (cfr *supra*, p. 8). La remarque de von Falkenhausen, selon laquelle les actes de terrorisme ne diminuèrent pas en France sous un HSSPF est exacte. Cependant, on fusilla moins d'otages. Au cours de l'instruction du procès von Falkenhausen-Reeder, l'auditeur posa la question surprenante suivante : les chiffres dont on disposait ne permettaient-ils pas de conclure que le HSSPF de Paris était adversaire des exécutions d'otages ? (Harlin, juge d'instruction auprès du tribunal militaire permanent de Paris, à l'auditeur Wilmart, Paris, 3 juin 1949. IfZM, Procès von Falkenhausen, pp. 777-778. Cfr aussi Pv. Reeder, 5 janvier 1950, Proc. vF., 1775).

(111) *« Die Militärverwaltung in Belgien und Nordfrankreich hat 2 Jahre [und] 8 monate Ruhe und Ordnung sichergestellt und wird das auch weiterhin tun, wenn mann sie wie bisher wirken lässt. »*

(112) MBBNf, KdoSt Ia, à OKH, Gen.Qu., 23 janvier 1943 (T-501, 95, 868-872). Selon le KTB du *Kommandostab Ia*, le document daterait du 25 janvier (T-501, 93, 1042). Nous suivons la date de la réponse à Wagner. Une copie fut envoyée à titre d'information et d'orientation à l'*Oberbefehlshaber West* et au *Militärbefehlshaber* en France, Paris. von Falkenhausen se référa dans son rapport à trois rapports antérieurs des 11 et 12 janvier 1943. Nous ne les avons pas retrouvés.

tats de la répression obtenus dans son ressort (où il n'y avait pas de HSSPF) avec ceux obtenus en France (où il y en avait un), parce que la police française « est vraiment meilleure et collabore », tandis que la police belge, par contre, « s'abstient ». Il ne fait état qu'en termes généraux (pas de chiffres) des nombreux attentats contre des militaires allemands dans son ressort. Il ajoute encore, sur un ton rassurant, que les groupes terroristes sont liquidés ou sont sur le point de l'être. Un HSSPF aurait-il obtenu de meilleurs résultats ? D'ailleurs, il ne fallait pas caractériser de « vague de terreur » (*Terrorwelle*) les attentats contre des militaires allemands ([113]). Le *Militärbefehlshaber* insistait énergiquement sur la nécessité de concentrer entre ses mains les compétences politiques, économiques et militaires. Il comparait (à tort) la compétence d'un *Militärverwaltungschef* avec celle d'un chef de gouvernement ([114]). La nomination d'un HSSPF indépendant romprait la cohésion interne de l'administration d'occupation et donnerait lieu à des querelles de compétence. Des fondés de pouvoir et des chargés de mission spéciaux susciteraient trop de difficultés à l'administration d'occupation et empêcheraient celle-ci de maintenir son autorité face aux services officiels belges. Il faut que le *Militärbefehlshaber* et le *Militärverwaltungschef* assument la responsabilité de « tous les problèmes de la politique intérieure ». L'important était de renforcer la Sipo-SD subordonnée à la *Militärverwaltung* ([115]).

La conclusion de l'exposé négatif de von Falkenhausen équivalait à une mise en garde directe, bien qu'elle fût formulée en termes mesurés : nommer un HSSPF à Bruxelles signifierait que le *Militärverwaltungschef* Reeder n'y était plus à sa place, faute de tâches. Il serait très regrettable de ne plus pouvoir compter sur la collaboration de cette personnalité éminente qui s'est magistralement acquittée de sa tâche depuis presque trois ans — d'autant plus que la tension en Belgique nécessite « une direction expérimentée et non perturbée ». Aussi l'avis de von Falkenhausen est-il nettement négatif : « la nomination d'un HSSPF est absolument à déconseiller. »

Nul ne s'étonnera que von Falkenhausen se soit efforcé de présenter

(113) Reeder avait employé le mot « *Mordwelle* » dans son rapport d'activité du 16 mars 1943 (cfr *supra*, p. 14), qui avait été envoyé à l'OKH, sous la responsabilité de von Falkenhausen. Des dizaines de services supérieurs allemands recevaient les *Tätigkeitsberichte* de Reeder à titre d'information. von Craushaar parle également de « *Mordwelle* » dans son rapport du 10 septembre, maintes fois cité, sur l'exécution d'otages (BAK, *All. Proz.* 4, von Falkenhausen, vol. 47).

(114) von Falkenhausen aurait recours à cette comparaison pendant l'instruction de son procès, en vue de détourner sa responsabilité en tant que « chef d'Etat » sur Reeder, « chef de gouvernement ». Cette comparaison n'est en rien fondée : en tant que *Militärverwaltungschef*, Reeder était sur le plan militaire le subordonné direct de von Falkenhausen. En tant qu'autorité suprême dans le ressort, von Falkenhausen était directement responsable de la gestion de ses subordonnés.

(115) von Falkenhausen désire « un renforcement de la SD qui est déjà en service et subordonnée à la *Militärverwaltung* » (« *Verstärkung des hier bereits eingesetzten und der Verwaltung unterstellten SD* »). Il faut entendre par SD (*Sicherheitsdienst*) le service dans son ensemble : *Sicherheitspolizei-Sicherheitsdienst*. von Falkenhausen et Reeder nieront au cours de l'instruction de leur procès la subordination de la Sipo-SD à l'administration militaire dont le *Militärbefehlshaber* se plait de faire état ici.

des arguments convaincants contre cette nomination, en qualifiant de rassurante la situation dans son ressort. Toutefois, cela ne peut empêcher l'historien de poser la question de savoir si l'exposé est conforme à la réalité. Sans doute était-il habile, d'une part, de faire le silence sur des attentats contre des collaborateurs et, d'autre part, de minimiser ceux contre des militaires allemands, en taisant les chiffres (désavantageux), ou de ne pas considérer (sans le dire) comme attentats les actes de violence n'ayant pas entraîné la mort *immédiate* d'un Allemand. Cela lui permettait de faire état de chiffres extraordinairement bas que les rapports de son *Kommandostab* lui-même contredisaient, aussi bien pour ce qui est de la Belgique que pour le Nord de la France. Il est malaisé de faire concorder ce tableau rassurant avec les données allemandes, d'où il ressort qu'à partir de janvier 1942 jusqu'à la fin de janvier 1943, cent six attentats avaient été commis dans le ressort de von Falkenhausen, notamment vingt-six contre des Allemands (neuf morts) et quatre-vingt contre des membre des mouvements d'Ordre Nouveau (trente-quatre morts). Sans compter les cent quarante-deux attentats aux explosifs contre des mouvements d'Ordre Nouveau en Belgique, les incendies, les destructions de récoltes, les attaques contre des convois militaires, etc. ([116]).

Si, en janvier 1943, tout allait pour le mieux, comme le général tente de le faire croire, pourquoi avait-on exécuté cinquante otages entre le 4 et le 13 ? Pourquoi taisait-il que six militaires allemands avaïent été abattus dans la rue, à Bruxelles et à Liège, du 23 décembre 1942 au 12 janvier 1943 ? Pourquoi ne soufflait-il mot de la *Sonderkommission* créée spécialement pour rechercher les auteurs d'attentats contre des militaires allemands en Brabant, particulièrement dans l'agglomération bruxelloise ([117]) ? Si le maintien de l'ordre public n'était pas préoccupant en janvier 1943, pourquoi les tribunaux militaires avaient-ils reçu, un mois plus tard, des instructions détaillées de

(116) *Ueberfälle auf Wehrmachtsangehörige im Jahre 1942. Anschläge auf Angehörige der Erneuerungsbewegungen im Jahre 1942* (T-501, 95, 831-832). *Uebersicht über Sabotagen und besonderen Ereignisse,* janvier 1943, annexe au TB 23, janvier-mars 1943 (T-501, 106, 83) et les (aperçus) *Uebersichte* hebdomadaires de 1942 dans T-501, 95, *passim.*

(117) La compétence de la *Sonderkommission* ressort entre autres du *Merkblatt über die Abgrenzung der Zuständigkeit zwischen GFP, SD, Sonderkommission und Feldgendarmerie,* 2 juin 1943 (Proc. Canaris 0071). La commission était composée de membres spécialement désignés de la *Feldgendarmerie,* de la GFP et de la Sipo-SD. Elle emprunte son nom, *Sonderkommission beim SD,* au fait que la direction était confiée à Straub, chef du *Amt IV* (Gestapo) dans la *Dienststelle* de la Sipo-SD de Bruxelles. D'ailleurs, son siège était établi dans les locaux de cette *Dienststelle.* Cependant, le nom, la direction et le siège ne peuvent faire oublier qu'elle avait été mise sur pied par von Falkenhausen, le seul qui avait cette compétence dans le ressort. L'initiative, la composition et la compétence portent Canaris à y voir, à raison, la preuve que la Sipo-SD était également subordonnée à la *Militärverwaltung.* Cette commission spéciale, appelée parfois *Mordkommission* ou *Sonderkommission für Partisanenbekämpfung* a subsisté jusqu'à la fin de l'occupation. Il ne reste rien de ses archives. Sur la *Sonderkommission,* cfr J.L. CHARLES-Ph. DASNOY (éd.), *Les Dossiers secrets de la police allemande en Belgique,* II, *1942-1944,* Bruxelles, 1972, pp. 73, 83 et 111. Pv. Straub, 28 mars 1947 (Procès Straub, 25). Pv. Canaris, 15 septembre 1948 (Proc. vF. 92) et Mémoire de Canaris à Wilmart, 30-31 mars1949 (Proc. Can. 0129).

rendre des arrêts des plus sévères « en vue de frapper d'effroi » ([118]) ? Pour être suffisamment effrayante, la répression devait être impitoyable et, de surcroît, frapper promptement sans s'embarrasser d'un vain formalisme ([119]). Pourquoi jugea-t-on à propos, quelques jours plus tard (11 et 12 février 1943), de mander à Bruxelles les juges militaires du ressort, pour leur recommander, encore une fois, de se comporter « comme des soldats » et pour leur dire qu'une « tâche politique » leur incombait ([120]) ?

En février 1943, Himmler ignorait encore si le *Führer* se déciderait à nommer un HSSPF à Bruxelles. Deux semaines après l'exposé de von Falkenhausen contre l'arrivée d'un intrus, Himmler s'adressa pour la deuxième fois à Keitel ([121]) (peut-être impressionné par ce document). Un rapport sur l'activité des « mouvements de résistance nationaux » en Europe septentrionale et en Europe occidentale, qu'il avait reçu de Müller, chef de l'*Amt IV* (Gestapo) du RSHA ([122]), lui en fournit l'occasion. On y lisait le passage déjà cité sur la Belgique qui avait été jadis un des pays occupés les plus tranquilles et où à présent régnait la *« offene Terror »*. Cet état de choses, jugeait Müller, est l'aboutissement de l'évolution qui se dessinait depuis quelque temps dans les pays occupés, mais plus spécialement en Belgique, par suite « de la collaboration étroite du mouvement de Résistance national et des communistes ». Il était vrai que la Sipo-SD avait réussi en Belgique à liquider des organisations de résistance nationales et communistes. Cependant, ses activités étaient et demeuraient gênées parce qu'elle (air connu) ne détenait pas intégralement le pouvoir exécutif, elle devait partager sa compétence avec la GFP et accepter le contrôle de la *Militärverwaltung*. Par conséquent, Müller insistait encore une fois avec force sur la nécessité de faire approuver la nomination d'un HSSPF à Bruxelles et d'effectuer la remise totale du pouvoir exécutif à la Sipo-SD. L'action d'Oberg, HSSPF à Paris, qui avait fait appel à la police SS, n'avait-elle pas endigué « la vague de terreur » en France ?

Evidemment, ces paroles allèrent droit au cœur d'Himmler. Transmettant le rapport de Müller à Keitel, le *Reichsführer-SS* dit avec une pointe d'impatience qu'à son avis il était temps de reprendre sérieusement en main la situation policière en Belgique.

---

(118) *« Alle Landeseinwohner, die sich irgendeiner Weise gegen die Besetzungsmacht auflehnen, müssen anders wie in ruhigen Zeiten aus Gründen der Allgemeinen Abschreckung mit härtesten Strafen belegt werden. »* (Art. 1, al. 1 de l'instruction non datée *Tätigkeit der Kriegsgerichte*, qui est une annexe du rapport secret MBBNf, KdoSt Ia, MVC, pol, à OKH, Gen.Qu., 4 février 1943. T-501, 95, 891-893).

(119) Cfr art. 1, al. 2 et art. 3 de l'instruction précitée.

(120) Selon l'*Oberstkriegsgerichtsrat* Burkart, dans le préambule de son allocution aux juges militaires, lors de la discussion de service des 11 et 12 février 1943, à Bruxelles (Proc. vF., 87, traduction française).

(121) Himmler à Keitel, 8 février 1943 (BAK, NS 19/*neu* 267).

(122) Chef Sipo-SD, IV D 4, à Himmler, 26 janvier 1943. Copie (BAK, NS 19/*neu* 267). Paru dans IN 't VELD, *De SS en Nederland. Documenten uit SS-archieven 1935-1945*, La Haye, 1976, II, pp. 932-934.

2. FEVRIER 1943 : LA PREMIERE CONFRONTATION GRAVE HIMMLER-REEDER

La lettre du 16 février d'un Himmler courroucé à Reeder.

Ainsi donc, au début de janvier, Himmler avait bel et bien réussi à avoir un allié à l'OKH en la personne du quartier-maître général Wagner, pour mener la lutte visant à la nomination d'un HSSPF. Il faut croire qu'il eut moins de succès auprès de Keitel. Le chef de l'OKW ne tenait pas à aider le *Reichsführer-SS* à consolider son pouvoir dans les pays occupés ([123]). La lettre insistante d'Himmler du 8 février, que nous citions à la fin du premier chapitre, ne reçut pas de réponse, du moins satisfaisante. Les sources sont muettes à ce sujet.

Himmler changea alors ses batteries. Le 16 février, c'est-à-dire trois semaines après la menace de démission de Reeder ([124]), Himmler, irrité, prit la plume à l'instigation de Berger ([125]). Dans une lettre personnelle insolente, il entreprit le n° 2 de l'administration militaire de Bruxelles comme un vulgaire *Brigadeführer* de la *Allgemeine SS* ([126]). Bien que Reeder ne fût que *SS-Ehrenführer* (*honoris causa*), il dut encaisser des reproches que seule l'autorité hiérarchique, l'OKH, était en droit de lui adresser. Himmler se croyait autorisé à le faire en sa qualité de *Reichsführer-SS* et, en outre, de fondé de pouvoir d'Hitler pour les questions ethniques. C'était là un exemple frappant de l'ingérence audacieuse contre laquelle le protecteur naturel de l'administration militaire, l'OKH, ne la protégeait pas.

Après la fin de non recevoir opposée le 23 janvier par von Falkenhausen à Wagner et l'attitude décevante de Keitel, Himmler estima devoir déplacer son attaque du terrain policier au terrain politique : revirement attesté par le caractère des reproches formulés. Cette conversion tactique montre à quel point le policier *et* le politique s'entremêlaient dans la lutte menée autour de la nomination d'un HSSPF à Bruxelles.

« Plusieurs raisons m'obligent à écrire cette lettre. En ma qualité de *Reichsführer-SS,* je suis tenu de protester contre certains faits, ce qui, en gé-

(123) Cfr *Cahiers,* 4, pp. 88-92.

(124) Cfr *supra,* p. 27.

(125) Cfr Berger à Brandt, 18 février 1943 : *« Reichsführer-SS hat mir zugesagt, dass er einen Brief schreiben würde. Ist dieser Brief geschrieben ? Wenn nicht, bitte ich unter allen Umständen, ihn möglichst bald abzuschicken. »* (BAK, NS 19/*neu* 1866.) Ce passage fait suite à une attaque de Berger contre Reeder, « qui ne comprend pas de quoi il s'agit ». Berger écrit qu'il regrette profondément avoir soutenu le *« SS-Brigadeführer »*. Cfr *infra,* p. 42, note 187.

(126) Himmler à Reeder, 16 février 1943 (BAK, NS 19/*neu* 1866. IfZM, NO-2064a. T-175, 56, 2570560). La lettre était adressée *« Persönlich. Eigenhändig »* à Reeder en tant que *SS-Brigadeführer.* Une traduction en néerlandais parut dans l'hebdomadaire *De Vlaamse Linie,* 12 novembre 1948, sous le titre *Een in België onbekend dokument* (Un document inconnu en Belgique).

néral, est superflu à l'endroit des chefs SS » ([127]), lit-on dans le préambule de la lettre du 16 février 1943 d'Himmler à Reeder. Suit l'énumération des trois faits qui avaient provoqué son courroux : 1. Reeder n'avait suivi que partiellement les instructions d'Himmler lui prescrivant de « mieux appuyer » le service obligatoire du travail en Flandre. Les souhaits du *Reichsarbeitsführer* Hierl étaient, *« weiss Gott »*, modérés. Le *Militärverwaltungschef* devait accepter l'accusation de préférer la satisfaction des secrétaires généraux, « sur le plan purement administratif », à la réalisation de la nécessité allemande qu'était « l'organisation non politique, élaborée par l'Allemagne, en vue de créer un service du travail nettement idéologique et éducatif » ([128]). (Entendez par « non politique », indépendant du VNV, non de la SS.) « Aussi, je vous demande encore une fois, en ma qualité de fonctionnaire allemand ([129]) et chef de la SS, d'accorder la préférence aux grands intérêts collectifs plutôt qu'aux intérêts mineurs du VNV. » ([130])

2. En ce qui concernait Thedieck, conseiller politique personnel de Reeder, le *Militärverwaltungschef* n'avait-il pas promis à Berger de s'en défaire comme indésirable sinon néfaste en Belgique et ce, avant le 31 décembre 1942 ([131]) ? Cette promesse n'avait pas été tenue, constatait Himmler.

3. Le troisième reproche débutait par une observation désabusée : « Je n'ai pas compris votre comportement lors de la mort de De Clercq. » Reeder, alors qu'il savait tout de même que le chef du VNV était gravement malade, séjournait à Cologne. N'aurait-il pu regagner Bruxelles en quelques heures ? A un tel moment « l'homme responsable » n'avait pas le droit d'être en congé ([132]). Il aurait dû rentrer à Bruxelles aussitôt après le décès « pour s'occuper de la nomination du successeur ». Himmler trouvait inconcevable que l'homme politique responsable — « c'est vous », précisait-il — eut été absent

---

(127) *« Zu diesem, meinem heutigen Brief sehe ich mich durch verschiedene Umstände gezwungen. Ich habe als Reichsführer-SS einige Dinge zu beanstanden, die ich bei SS-Führern nicht gewohnt bin. »*

(128) *« Ich glaube, Sie haben rein verwaltungsmässig eine solche Scheu, den flämischen Generalsekretär des Innern vor den kopf zu stossen, dass Sie dafür lieber die deutsche Notwendigkeit, dort mit der unpolitischen Organisation eines von deutscher Seite aufgezogenen weltanschaulichen und erzieherisch klaren Arbeitsdienstes zu beginnen, zurückstellen. »*

(129) On remarquera qu'Himmler s'arroge, en sa qualité de RFSS, le pouvoir de remontrance à un fonctionnaire directement subordonné à l'OKH.

(130) *« Ich ersuche Sie daher noch einmal als deutschen Beamten sowohl wie als SS-Führer, den grossen Gesamtbelangen gegenüber VNV-Teilbelangen zum Durchbruch zu verhelfen. »*

(131) *« Thedieck der von uns als wenig wünschenswerten — um nicht zu sagen unseligen — Ratgeber auf politischem Gebiet in Belgien angesehen wird. »*

(132) *« Meines Erachtens — und nach den Gewohnheiten, die wir in der Bewegung in den ganzen Kampfjahren hatten und nach den Sitten, die wir von Führer Adolf Hitler selbst gelernt haben — hat in einer solchen Spannungszeit der verantwortliche deutsche Mann nicht in Urlaub zu sein. »* L'affirmation selon laquelle Reeder était à ce moment, fin octobre 1942, en congé à Cologne, avait été suggérée par Berger (Berger à Himmler, 24 octobre 1942. *Geheime Kommandosache*. T-175, 128, 2654742-43).

lorsque la décision fut prise et se fut ainsi vu placé devant un fait accompli (133). « Je me plais à espérer », concluait-il, blessant, sans une formule de politesse ne fût-ce qu' « *Heil Hitler !* », « qu'à l'avenir vous ne me donnerez plus de motif de vous écrire une telle lettre. (134) »

L'ordre d'expression des trois griefs d'Himmler ne relevait sans doute pas du hasard. En février 1943, il était urgent pour le RFSS de recruter pour le service du travail (encore volontaire) en Belgique. Aussi ce reproche était-il tout à fait neuf. Himmler, par contre, avait déjà exigé à deux reprises l'éloignement de Thedieck (135) et Reeder y avait acquiescé en principe (136). Quant au reproche concernant la succession de De Clercq, il n'avait plus de raison d'être après trois mois. Par conséquent, on peut admettre que le problème du service du travail fut, aux yeux d'Himmler, la goutte qui fit déborder le vase. A l'instigation de Berger, il saisit l'occasion pour demander des comptes d'un ton courroucé au *SS-Brigadeführer* qui avait osé lui tenir tête en sa qualité de *Militärverwaltungschef*.

Le contexte historique.

Service du travail et service militaire.

Avant d'analyser en détail la réponse de Reeder, il importe d'examiner le contexte historique du premier grief d'Himmler. En effet, le conflit au sujet du service du travail en Belgique, plus spécialement de ce service en Flandre, n'est qu'un des multiples aspects de la politique d'infiltration de la SS en Flandre et de l'opposition de Reeder à cette politique. Nous limiterons notre exposé à l'essentiel. Seuls nous intéressent les faits expliquant le reproche du 16 février 1943 d'Himmler à Reeder.

La création du Service Volontaire du Travail en Flandre (VAVV) et du Service Volontaire du Travail en Wallonie (SVTW) date du 30 novembre

(133) « *Zumindestens mussten Sie aber in dem Augenblick, in dem Sie von dem Tod des Staf De Clercq hörten, sofort nach Belgien abreisen, um sich dort um die Einsetzung des Nachfolgers zu bekümmern. Es ist in meinen Augen unmöglich, dass der verantwortliche politische Mann — das sind Sie — bei dieser Entscheidung abwesend ist, um dann fertige und vollzogene Tatsachen vorzufinden.* »

(134) « *Ich darf annehmen, dass Sie mir in Zukunft keinen Anlass mehr geben, dass ich einen derartigen Brief schreiben muss.* » Reeder écrirait plusieurs années plus tard, en prison, que la lettre d'Himmler était « caractéristique » de la méthode et de l'information unilatérale du RFSS. « *Auf Grund eines Vortrages des Chefs des SS-Hauptamtes, Berger, hatte Himmler ohne weitere Ueberlegung und Nachprüfung der Angaben Bergers das Schreiben an mich diktiert... Die Unterrichtung durch Berger war sachlich falsch. Sie beruhte auf Berichterstattung der V-Männer der DeVlag und des SD in Brüssel.* » (Mémoire Reeder à l'auditeur Wilmart, 2 mai 1949, p. 23. Proc. vF. 352.)

(135) Cfr *Cahiers*, 4, pp. 80 et 126.

(136) Du moins, selon Himmler, dans sa lettre à Reeder.

1940 ([137]). Du côté officiel belge, on en présentait le but d'une façon assez innocente : « ...afin de familiariser la jeunesse flamande et wallonne avec la vraie conception du travail dans un esprit de rapprochement social » ([138]). Mais l'occupant, lui aussi, visait un but. Reeder voyait plus loin que les instances belges. A vrai dire, il ne s'agissait de rien moins que de la préparation de la jeunesse à collaborer à la « construction d'une Europe nouvelle sous l'influence prédominante des conceptions allemandes » ([139]). D'ailleurs, pensait Reeder, du moins encore en mars 1941, le service volontaire du travail n'était que le premier pas vers le service obligatoire ([140]). Le *Reichsarbeitsführer* Hierl et ses alliés Himmler et Berger voyaient encore plus loin : pour eux, le service du travail, devenu obligatoire, ne serait rien d'autre que le vestibule de la caserne des *Waffen-SS*. Nous reviendrons sur ce point.

Au début, les services du travail flamand et wallon, organisations belges, dépendaient du Commissaire général à la Reconstruction. Le 12 avril 1941, on les rattacha à l'Intérieur, département dirigé depuis le 1er avril par un VNV éminent, G. Romsée ([141]). Nous ne sommes guère renseignés sur les motifs politiques réels de ce changement ([142]). En tant qu'organismes créés à l'initiative et au profit de l'occupant, ils n'échappaient pas à son contrôle direct. Ils relevaient de l'administration d'occupation mais non d'elle seule : Hierl délégua un représentant *(Beauftragter)* à Bruxelles. Bien que ce dernier n'appartint pas à la *Militärverwaltung,* il était, de fait, un subordonné de Reeder, vu qu'il devait veiller à l'exécution des instructions données par l'admnistration d'occupation ([143]). Il recevait, cependant, des instructions du *Reichsarbeitsführer* de Berlin. Hierl exigeait que son représentant, il est vrai en collaboration avec l'administration occupante, exerçât une influence déterminante sur toutes les composantes de l'organisation (y compris la direction du personnel) des services du travail en Belgique. Selon lui, il avait été désigné spécialement à cet effet ([144]). Le lecteur comprendra que cette double

(137) *Moniteur belge,* 8 décembre 1940, pp. 2188-89. Nous manquons d'une étude rigoureusement scientifique et complète de l'histoire du VAVV et du SVTW. Cfr les pages que M. HAUPT leur a consacrées dans *Der « Arbeiterseinsatz » der belgischen Bevölkerung während des zweiten Weltkrieges,* thèse de doctorat, Bonn 1970, et M. VAN DEN WIJNGAERT, *Het beleid van het Comité van de Secretarissen-Generaal in België tijdens de Duitse bezetting 1940-1944,* Bruxelles, 1975. Il est regrettable que Haupt ne se soit pas servi de toutes les sources disponibles en Allemagne.

(138) Article 3 de l'arrêté du 30 novembre 1940.

(139) *Jahresbericht* Reeder, fin juillet-début août 1941 (T-501, 104, 750).

(140) TB Reeder 15, mars 1941, du 7 avril (T-501, 104, 181) et *Jahresbericht* (T-501, 104, 751).

(141) VAN DEN WIJNGAERT, *op. cit.,* p. 77.

(142) Selon HAUPT, *op. cit.,* p. 162, le transfert se fit sur proposition de Sturmhöbel, le premier représentant du *Reichsarbeitsführer* à Bruxelles. Selon Reeder, on décida de faire le transfert *« um die staatliche Mitarbeit im Arbeitsdienst zu verstärken »* (*Jahresbericht* Reeder, T-501, 104, 750-751). Depuis la nomination de Romsée au poste de secrétaire général à l'Intérieur, le centre de gravité de l'administration publique, du point de vue allemand, se trouvait en ce département.

(143) *Jahresbericht* Reeder (T-501, 104, 751). Cfr encore organigramme de l'état-major de Reeder (T-501, 104, 771).

(144) Cfr lettre du 6 février 1943 de Deckers, chef d'état-major du *Reichsarbeitsführer,* à Reeder (BAK, NS 19/*neu* 1866).

dépendance, typique des institutions du Troisième *Reich*, impliquait la possibilité d'ingérence et de conflits entre Bruxelles et Berlin. Il le comprendra encore mieux quand il saura que le *Reichsarbeitsführer* et le *Reichsführer-SS* étaient non seulement des « pays » (des Bavarois), mais aussi des alliés politiques qui coordonnaient soigneusement contre Reeder, jugé récalcitrant, leurs efforts en vue de renforcer l'idéologie SS dans les territoires germaniques occupés. Himmler apprit par Berger que le *Reichsarbeitsführer* suivrait la politique du *Reichsführer-SS* dans les territoires germaniques ([145]). Dans les débats agités Himmler-Reeder au sujet du service du travail, Hierl considérait le RFSS comme le fondé de pouvoir du *Führer* « pour toutes les questions de politique ethnique germanique » ([146]). Les faits prouvent que cette alliance n'était pas uniquement verbale. Ce qui précède montre à suffisance que les querelles parfois âpres à Bruxelles, sur le caractère obligatoire ou volontaire du service du travail, trouvent normalement leur place dans un exposé de la lutte de Reeder contre les empiètements de la SS.

Le caractère décevant du recrutement pour le services volontaire du travail apparut bientôt. Des tentatives indirectes de Romsée d'y remédier se heurtèrent au refus des secrétaires généraux. L'intérêt que l'occupant y portait rendait l'affaire suspecte ([147]). En novembre 1942, Reeder avait conscience que seul un décret allemand pourrait instaurer le service du travail obligatoire. A partir de ce moment, la tension entre un *Militärverwaltungschef*, circonspect et hésitant, et ses impatients adversaires, Himmler et Hierl, s'aggrava. Elle déboucha sur l'éclat du 16 février 1943 : la lettre agressive d'Himmler à Reeder.

Reeder prévoyait que le service obligatoire du travail susciterait de la résistance. Peu de temps auparavant, au début d'octobre 1942, le travail obligatoire dans le *Reich* avait été décrété pour les sujets belges. Pouvait-on remettre en cause les résultats déjà si médiocres de cette première mesure en en promulguant une seconde ? En effet, elles pèseraient simultanément sur les mêmes classes d'âges. C'est pour cette raison que, vers la mi-novembre, Reeder se borna à instaurer un service du travail basé sur le volontariat. Pour le recrutement, il comptait sur le VNV. Hierl s'empressa de prévenir von Falkenhausen, par-dessus la tête de Reeder, qu'il n'était pas d'accord avec cette manière de voir ([148]). La direction du VNV était responsable du résultat médiocre du recrutement. Elle y mettait obstacle parce qu'elle se méfiait de Van Thillo, chef du VAVV. « Je partage inconditionnellement la conception de Van Thillo », déclara Hierl avec force. Van Thillo refusait avec raison de

(145) « *Reichsarbeitsführer Hierl hat mir persönlich mitteilen lassen, dass er in allen politischen Fragen in den germanischen Ländern sich in jeder Weise nach Reichsführer-SS richten werde.* » (Berger à Himmler, 16 janvier 1943. BAK, NS 19/1549. In 't VELD, *op.cit.*, II, p. 916, document n° 297.)

(146) Hierl à von Falkenhausen, 23 février 1943 (BAK, NS 19/*neu* 1866).

(147) VAN DEN WIJNGAERT, *op. cit.*, pp. 153 et 238.

(148) Hierl à von Falkenhausen, 18 novembre 1942 (BAK, NS 19/47).

faire du VAVV « un instrument du parti ». De là, son conflit avec Romsée ([149]). Hierl ne pouvait dès lors être d'accord avec la proposition de Reeder de faire appel au VNV pour assurer le succès du recrutement. Il fit même un pas de plus : étant donné que Romsée avait fourni la preuve qu'il ne se souciait que de l'influence du VNV, il était « dans l'intérêt d'une saine évolution » de soustraire à la compétence de l'Intérieur les services du travail.

Hierl envoya à Himmler une copie de sa lettre à von Falkenhausen ([150]). Le RFSS comprit. Berger fut chargé d'exercer une pression sur Reeder ([151]). Comment en est-on arrivé à l'idée, se demandait Himmler, irrité, de confier au VNV le recrutement pour le « Service du travail du *Reich* » ? (Remarquons le terme déjà utilisé). Politiquement, la chose serait catastrophique. Il exprimait le désir de recevoir, vers la fin de janvier 1943, l'information que le service du travail prenait réellement de l'ampleur et qu' « il était pleinement soutenu par le *Herr Verwaltungschef* ». Pour le rassurer, Himmler mit son allié Hierl au courant de la « mission non équivoque » dont il avait chargé Berger auprès de Reeder ([152]).

Ici se situe un fait étrange. Le 16 décembre, c'est-à-dire le lendemain du jour où le *Reichsführer-SS* chargea pour la deuxième fois Berger de faire pression sur Reeder ([153]), le chef du *SS-Hauptamt* annonça à Himmler qu' « après des tractations avec Reeder », le service du travail obligatoire serait instauré en Flandre et en Wallonie vers le 15 janvier 1943 ([154]). Toutefois, il est plus que douteux qu'un fonctionnaire prudent comme Reeder qui, trois semaines plus tôt comprenait encore que l'instauration du travail obligatoire était vraiment impossible, ait pris un engagement aussi extraordinaire — et en outre, verbalement ([155]). Car il n'existe pas de preuve écrite qu'il

(149) La lutte Romsée-Van Thillo pour l'influence exercée sur le VAVV n'empêcha pas la direction du VAVV d'accepter la collaboration avec le VNV pour assurer le succès du recrutement. Cfr Goethals, officier du VAVV, chargé de la propagande, à K. Lambrechts, chef de la propagande du VNV, Anvers, 29 mai 1942 (CREHSGM, VNV, XVI, 28). Le 28 juillet, E. Van den Berghe (VNV), Van Bouwel (VAVV) et Pirrijns (NSJV) discutèrent des possibilités pratiques de collaboration. La note, probablement rédigée par Van den Berghe, débute par une constatation : « Le VAVV n'a plus de possibilités de recrutement... On fait maintenant appel au VNV. Le point de vue du VNV est : le VAVV est utile, par conséquent il faut en assainir l'esprit. » (CREHSGM, VNV, XVI, 28.)

(150) Hierl à Himmler, 18 novembre 1942 (BAK, NS 19/47).

(151) Himmler à Berger, 25 novembre 1942. Traduction anglaise (STAN, NO-682). Ordre réitéré dans Himmler à Berger, 15 décembre 1942 (BAK, NS 19/47).

(152) *« Ich habe SS-Gruppenführer Berger angewiesen, in meinem Namen in unzweideutiger Form die beste Unterstützung des Arbeitsdienstes zu verlangen. »* (Himmler à Hierl, 15 décembre 1943. BAK, NS 19/47.)

(153) *Ibidem.*

(154) *« Nach Rücksprache mit dem Chef der Militärverwaltung in Belgien und Nordfrankreich, SS-Brigadeführer Reeder, wird die Arbeitsdienstpflicht für Flandern und die Wallonie bis zum 15.1.1943 eingeführt. »* (Berger à Himmler, 16 décembre 1942. BAK, NS 19/47.)

(155) Cfr Reeder à Himmler, 20 février 1943, cfr *infra,* p. 39. Himmler écrivit en marge de la lettre de Reeder : *« Mündlich durch Berger »,* à côté du passage que voici : *« Die Ihrerseits gegebene Anweisung, die Arbeitsdienste... besser zu unterstützen, habe ich erst jetzt durch Ihren Brief [v. 16.2] erfahren. »* Ainsi donc, selon Berger et Himmler, Reeder aurait été chargé verbalement, à la mi-décembre 1942, d'un ordre en vertu duquel il aurait pris l'engagement, lourd de conséquences, verbalement également, d'instaurer le service obligatoire du travail vers le 15 janvier 1943.

se soit risqué aussi loin que Berger le prétendait dans sa lettre du 16 décembre à Himmler, lettre qui lui valut un *« gut »* de son chef satisfait ([156]). Tout qui connaît la correspondance du rusé Berger, fieffé menteur à l'occasion, ne doutera pas que le chef du *SS-Hauptamt* a faussé la vérité.

Il ne relève pas de notre propos d'examiner en détail les violentes querelles qui éclatèrent fin 1942-début 1943 entre Reeder et le représentant d'Hierl à Bruxelles à propos du service du travail. La compétence de Romsée était au centre des discussions. La direction du *Reichsarbeitsdienst* de Berlin avait élaboré un règlement en quatre points, en vertu duquel Romsée serait soumis au contrôle direct du représentant d'Hierl à Bruxelles. La *Militärverwaltung* rejeta cette disposition en arguant qu'elle s'estimait compétente pour exercer le contrôle des services du travail, en collaboration directe avec Romsée. C'est pourquoi Reeder avait modifié un point de la disposition proposée, mais à l'insu d'Hierl. Irritation d'Hierl qui chargea son chef d'état-major, Deckers, d'écrire à Reeder une lettre rédigée en termes si impertinents que le destinataire refusa d'y répondre. Hierl menaçait de dissoudre les services du travail en Belgique si l'on reconnaissait pas son représentant comme le mentor de Romsée ([157]). von Falkenhausen prit spontanément la défense de son subordonné. Lui aussi était disposé à dissoudre les services du travail, déclarait-il. Cependant, Hierl devait comprendre qu'il ne devait y avoir qu'une seule autorité dans le ressort : celle du *Militärbefehlshaber.* Il ne pouvait être question d'une intervention directe du représentant du *Reichsarbeitsführer* à Bruxelles ni de la suppression de l'influence de Romsée sur les services du travail, ce dernier étant jugé indispensable en sa qualité de secrétaire général à l'Intérieur ([158]).

Remarquons les dates. La lettre impertinente du chef d'état-major Deckers est du 5 février 1943. La réponse de von Falkenhausen à Hierl est du 15. La lettre d'Himmler à Reeder est du 16 février. Il est possible mais peu probable qu'Himmler connût la lettre de von Falkenhausen à Hierl quand il décida de formuler ses trois reproches à l'encontre de Reeder. Quoi qu'il en soit, il faut chercher la source d'irritation du *Reichsführer-SS* dans le refus de Ree-

(156) Brandt à Berger, 24 décembre 1942 (BAK, NS 19/47).

(157) Deckers à Reeder, 6 février 1943 (BAK, NS 19/*neu* 1866). Reeder pouvait y lire qu'apparamment il « ne pouvait ni ne voulait s'engager à fond » pour arriver à placer les services du travail en Belgique sous le contrôle complet des Allemands. Il y avait même lieu de douter de la loyauté de sa collaboration. Le ton de la lettre de Deckers était dû à la tournure violente prise par les discussions de Bruxelles avec le représentant d'Hierl à l'étranger, Müller-Brandenburg (Hierl à von Falkenhausen, 23 février 1943. BAK, NS 19/*neu* 1866).

(158) von Falkenhausen à Hierl, 15 février 1943 (BAK, NS 19/*neu* 1866). von Falkenhausen écrit notamment au sujet de Romsée : *« Dieser als besonders aktiver und bisher in allen Lagen erprobter Deutschlandfreund im Gremium der Generalsekretäre ist für mich... in der augenblicklichen gespannten Lage weniger denn je entbehrlich... Er ist durchaus bereit, den Arbeitsdienst nach den Grundsätzen des deutschen Reichsarbeitsdienstes zu entwickeln. Schon um des für mich unentbehrlichen Ansehens dieses Mannes im Lande Willen bedarf er der notwendigen Rücksicht auf seine Stellung, die der Führer des flämischen Arbeitsdienstes wiederholt und gröblich hat vermissen lassen. »*

der de se rallier aux dispositions proposées par Hierl. Cependant, ce fut à l'instigation de l'intriguant Berger qu'Himmler écrivit à Reeder au sujet des services du travail en Flandre ([159]).

Une question importante demeure, celle de savoir pourquoi Himmler et Hierl ont tellement contrarié Reeder à propos d'un problème qui n'était que d'intérêt secondaire dans le cadre de l'économie de guerre en Belgique occupée ([160]). En réalité, les deux alliés y avaient bien plus d'intérêt qu'il ne paraît. En instaurant le service du travail obligatoire, ils visaient, sur le plan de la propagande, la sensibilisation de la jeunesse des pays germaniques occupés à l'idéologie SS ([161]), sur le plan militaire, la création d'une réserve pour la *Waffen-SS* — en attendant l'instauration légale du service militaire obligatoire. En ce qui concerne Himmler, on ne peut douter de ce que fin 1942 et début 1943, il a sérieusement envisagé de mobiliser les jeunes gens des pays germaniques occupés dans les rangs des *Waffen-SS*. En février 1943, il exprima ses idées dans une note sur la création d'un corps blindé germanique. Plus tard, explique-t-il, quand le service militaire obligatoire sera instauré, ce corps fournira les cadres des nouvelles unités germaniques ([162]). Le rapport avec

(159) Cfr *supra*, p. 30.

(160) Reeder écrit dans sa lettre du 20 février 1943 (cfr *infra*, p. 39) à Himmler : « *Keine der kriegswichtigen Forderungen der vielen Reichszentralen... hat mir in den letzten Monaten soviel Mühe und Sorgen gemacht wie die... zuletzt in ihrer Grössenordnung geringfügigen Wünsche des Reichsarbeitsführers.* »

(161) De nombreux documents le prouvent. Le 18 novembre 1942, Hierl écrivit à von Falkenhausen qu'il ne voyait pas d'inconvénient à ce que les services du travail en Belgique restent des services belges mais précisa que : « *Die Erziehung im Arbeitsdienst muss jedoch so gelenkt werden, dass die Jugend der belgischen Landen für den grossgermanischen edanken weitgehend aufgeschlossen wird.* » (Hierl à von Falkenhausen, 18 novembre 1942. BAK, NS 19/47.) Cfr encore le compte rendu de la discussion du 12 janvier 1943 sur la *Volksgermanische Reichspolitik*, par la *Germanische Arbeitsgemeinschaft*, une commission au sein de la *Germanische Leitstelle* (*SS-Hauptamt*) de Berger. La situation politique dans les territoires germaniques occupés est « particulièrement défavorable ». La perspective du service obligatoire autorise quelque espoir. « *Ueber diesen Weg relativ harmloser Tarnung wird versucht, den germanischen Gedanken der flämischen —ugend nahezubringen.* » (IfZM, NO-1783.) Le rapport sur les services du travail du 30 mars 1943 de Berger à Himmler, est aussi révélateur. Le service du travail est déjà obligatoire en Norvège et aux Pays-Bas. Sous peu, il le sera également en Flandre et en Wallonie. « *Aufgabe des Arbeitsdienstes in den germanischen Ländern ist, die Jugend auf den germanischen Gedanken und auf Deutschland aufzurichten. Diese Gedanken sind für die Masse der Jugend in den germanischen Ländern völlig neu. Umso notwendiger ist es, dass der Eindruck vermieden wird, der Arbeitsdienst in den betr. Ländern sei eine deutsche Organisation oder ein Rekrutierungsorgan der SS. Die Werbung für die SS folgt daher erst gegen Ende der Dienstzeit.* » (Berger à Himmler, 30 mars 1943. IfZM, NO-2096.)

(162) Note d'Himmler, 10 février 1943. Le lendemain, une copie fut adressée à Berger, à Jüttner, chef du *SS-Führungshauptamt* et à Wolff, chef du *SS-Hauptamt Persönlicher Stab* (T-175, 34, 2592303-04. Maintenant publiée dans IN 't VELD, *op. cit.*, II, p. 995, pièce 327). Le premier document connu dans lequel il est fait allusion à un corps d'armée germanique (« *Germanisches Korps* ») dans de la *Waffen-SS*, est la lettre du *SS-Obergruppenführer* Steiner, adressée du Caucase à Himmler, le 19 septembre 1942 : ce dont on est bien aise, écrit-il, « *ist die Entwicklung der germanischen Arbeit in meiner Division [Wiking]. Sie ist jetzt so weit gereift, dass der jetzige Rahmen für die aufzubauenden Kräfte allmählich zu eng wird und ich bei Ihnen den Antrag stellen zu dürfen bitte, aus meiner Division eine zweite germanische Division zu schaffen und diese beiden in einem germanischen Pz. Korps zusammenzufassen.* » Les considérations d'ordre politique l'emportaient sur les consi-

les services du travail volontaire, devenu obligatoire en Belgique, est évident. Berger jubile déjà quelques jours plus tard : le service du travail obligatoire en Flandre « pourra nous fournir une division flamande vers la fin de l'année. Commençons dès à présent. » ([163]) Le grand désappointement d'Himmler, en juin 1943, prouve d'une façon évidente que dans son esprit, l'instauration du service du travail obligatoire constituait l'antichambre de la *Waffen-SS*. Entretemps, Hierl avait compris que Reeder avait raison et qu'Himmler se trompait. L'instauration du service obligatoire du travail en Belgique était impossible, les secrétaires généraux refusant leur concours. Une nouvelle obligation imposée par décret allemand augmenterait encore l'opposition déjà si farouche au travail obligatoire en Allemagne. Après s'être entendu avec Sauckel, Hierl avait conçu un plan qui s'appuyait provisoirement sur le volontariat. Pour rassurer son allié, Hierl avait voulu lui donner l'assurance que, lors de l'examen médical de ces volontaires, on tiendrait évidemment compte des intérêts de la *Waffen-SS* ([164]). Himmler réagit immédiatement de manière négative. Il ne pourrait souscrire à cet arrangement qui ne répondait en aucune façon à son attente ([165]). Que se proposait-il ? Pouvoir appeler sous les armes au printemps de 1944 une levée de 45.000 hommes ayant accompli leur service (obligatoire) du travail ([166]). Il ne pouvait admettre que le service obligatoire du travail, cumulé au service obligatoire renforcé dans le *Reich,* puisse provoquer des réactions défavorables dans l'opinion publique ([167]).

En lisant maintenant la correspondance Himmler-Hierl, on découvre que Schuind, secrétaire général à la Justice, voyait juste quand, en avril 1942, il mettait en garde ses collègues du comité contre le service obligatoire du

---

dérations d'ordre militaire chez Steiner (Steiner à Himmler, 17 septembre 1942. CREHSGM, BDC, V, 1). Nous reviendrons plus loin sur cette importante lettre de Steiner lorsque nous parlerons de Degrelle (cfr *infra,* p. 58). Nous remercions le Prof. Dr G. De Smet (RUG) pour toute la peine qu'il s'est donnée pour déchiffrer l'écriture difficilement lisible de Steiner.

(163) *« Der [flämische] Arbeitsdienst kann uns bis Ende dieses Jahres eine flämische Division erbringen, bauen wir ihn jetzt auf. »* (Berger à Brandt, 18 février 1943. BAK, NS 19/*neu* 1866.) Berger avait écrit *« Der niederländische Arbeitsdienst... »*. Il ressort du contexte que Berger s'était trompé et entendait service du travail flamand.

(164) Hierl à Himmler, 9 juin 1943 (BAK, NS 19/47).

(165) Brandt à Berger, 14 juin 1943 (BAK, NS 19/47).

(166) *« Der Reichsführer-SS meinte, dass diese Regelung nicht dem entspreche, was er sich vorgestellt habe. Er wolle ja doch, dass im nächsten Frühjahr [1944] einmal ein Jahrgang mit 45.000 Mann, der den Arbeitsdienst durchlaufen hat, eingezogen werden kann. »* Comme si Himmler craignait que Berger ne comprît pas bien, il chargea Brandt de répéter de quoi il s'agissait à la fin de sa lettre : *« Dem Reichsführer-SS kommt es wirklich darauf an, dass zum 1.9.43 ein Jahrgang zum Arbeitsdienst aufgerufen wird, den er dann zum Frühjahr [1944] zur Verfügung hat. »* Lors des discussions au sommet, en octobre 1942, concernant l'opportunité d'une substitution d'une administration civile à l'administration militaire, la possibilité d'un endoctrinement de la jeunesse flamande par le service dans la *Waffen-SS* avait déjà été envisagée.

(167) *« Er ist dafür, dass die Verkündigung des erweiterten Arbeitsverpflichtungsgesetzes schnellstens durchgeführt werden soll, während die Verkündigung der Arbeitsdienstpflicht zum 1.9.[1943] erfolgt. Eine Stimmungsmässige negative Auswirkung verspricht sich der Reichsführer-SS davon keineswegs. »*

travail : « C'est le commencement de la conscription. » ([168]) Quelques semaines plus tard, Nyns, secrétaire général à l'Instruction publique, abondait dans le même sens ([169]). A cette époque, l'inquiétude régnait au sein des universités, les étudiants craignant que la mesure décrétée, bien qu'encore limitée (six mois de service du travail pour les étudiants de première année), fût le prélude à l'instauration du service militaire obligatoire ([170]). Ces réactions intuitives étaient bien mieux fondées qu'on ne pouvait alors se l'imaginer.

La réponse de Reeder à Himmler du 20 février 1943.

Après l'esquisse du contexte historique des reproches d'Himmler du 16 février 1943, analysons la réponse de Reeder. Le 19, le *Militärverwaltungschef* prend connaissance de l'irritation d'Himmler. Il s'empresse de répondre « dans la mesure où il est possible et indispensable de le faire ». Le 20 février, il adresse une longue lettre (personnelle et à remettre en main propre) au *Reichsführer-SS* ([171]). C'est sans doute l'un des documents les plus remarquables rédigés par Reeder durant l'occupation. Contrairement aux déclarations faites après la guerre par l'un de ses anciens collaborateurs, cette missive n'était pas conçue en termes « insolents » ([172]), mais on sent, en la lisant, que le *Militärverwaltungschef*, profondément froissé, était animé d'une colère contenue en l'écrivant. Le ton est ferme, mais reste poli ([173]). Il n'en demeure pas moins que la réplique de Reeder comportait des risques, eu égard au rapport réel des forces. Que celui qui partage encore l'avis de F. Van der Elst, selon lequel le n° 2 à Bruxelles parlait un langage d'esclave parce qu'il n'osait pas « contester directement la conduite politique des autorités du Troisième Reich » ([174]), lise cette lettre de Reeder.

---

(168) Pv. réunion du comité des secrétaires généraux, 2 avril 1943 (Arch. pers. A.).

(169) « Il s'agit d'une mesure politique et d'une sorte de conscription déguisée de la jeunesse. » (Pv., cfr note précédente, 21 mai 1943. Arch. pers. A.)

(170) TB 23, période janvier-mars (en réalité jusqu'à avril) 1943 (T-501, 106, 59).

(171) *Der Militärverwaltungschef beim Militärbefehlshaber in Belgien und Nordfrankreich, SS-Brigadeführer Reeder* (le grade dans la SS a été ajouté en caractères dactylographiés) *an den Reichsführer-SS, Herrn H. Himmler,* 20 février 1943 (BAK, NS 19/*neu* 1866. T-175, 56, 2570548-57). Le 18 mars 1943, Brandt transmit la lettre de Reeder au *SS-Personalsamt* « afin de la verser à son dossier personnel » (BAK, NS 19/*neu* 1866).

(172) Témoignage de von Kamecke, *Gruppenleiter Innere Verwaltung* à la *Militärverwaltung* de Bruxelles, au procès von Falkenhausen (IfZM, Procès von Falkenhausen, procès-verbal de l'audience du 23 octobre 1950).

(173) « *In höflicher, aber bestimmter Form habe ich Himmler auf seinen Brief erwidert.* » (Reeder dans son mémoire à l'auditeur Wilmart, 21 mai 1949, p. 25. Proc. vF. 352.)

(174) F. VAN DER ELST, *Elias, chef du VNV,* dans *Cahiers d'histoire de la Seconde Guerre mondiale,* 3, 1974, p. 176. Il ressort de l'article que Van der Elst ne connaît pas la lettre de Reeder du 20 février 1943 à Himmler. Pour ce qui est de la valeur scientifique de l'article de Van der Elst, cfr nos commentaires critiques dans *Revue belge d'histoire contemporaine,* VI, 1975, 3-4, pp. 197-238 et VII, 1976, 3-4, pp. 329-423.

Point n'est besoin de nous étendre sur le contenu et la réfutation concise des trois reproches d'Himmler. Qu'il suffise de souligner, pour ce qui est des services du travail, que Reeder ne craignait pas de prendre la défense de Romsée, l'homme directement attaqué par Himmler et Hierl. Tous les services allemands en Belgique, y compris la Sipo-SD, écrivait Reeder, portent un jugement particulièrement favorable sur la politique du secrétaire général ([175]).

Reeder avait maintenu Thedieck à son poste à Bruxelles pour diverses raisons (deuxième reproche d'Himmler). Il convient d'expliquer l'une d'entre elles. Des journalistes belges à Berlin, et Degrelle lui-même, avaient répandu le bruit que Thedieck serait éloigné de la Belgique sous la pression du RSHA ([176]). Reeder avait été d'avis que, dans ces circonstances, il lui était impossible de se séparer de son collaborateur sans compromettre gravement son autorité. A nouveau, il ne craignait pas de défendre sans la moindre réserve son subordonné et ami si âprement attaqué par Himmler, Heydrich et Berger ([177]). (Plusieurs années plus tard, en décembre 1949, lors de l'instruction de son procès à Bruxelles, Reeder se rappellera encore que le caractère exceptionnel de sa lutte avec la direction de la SS en faveur de Thedieck l'avait profondément marqué. La correspondance échangée avec la SS était, pour lui, « inoubliable » ([178]).)

Apparemment, le reproche concernant la succession de De Clercq produisit, sur Reeder, l'effet le plus pénible. Il n'accepterait ce reproche, écrivit-il, qu'après avoir été entendu et qu'après une enquête poussée. (Il n'eut pas l'occasion d'être entendu par Himmler.) En attendant, il désirait préciser quelques points.

---

(175) *« Der Herr Reichsarbeitsführer kann sicht übersehen, was der Generalsekretär Romsee gerade in der heutigen Zeit für die deutsche Besatzungsverwaltung als Leiter des belgischen Innenministeriums mit der ihm unterstellten belgischen allgemeinen Verwaltung, insbesondere der Polizei bedeutet. Dies gilt vornehmlich bezüglich seiner Haltung im Gremium der Generalsekretäre, die nach übereinstimmender Ueberzeugung aller deutschen Dienststellen einschliesslich der Dienststelle des Beauftragten der deutschen Sicherheitsdienstes im deutschen Interesse gerade unter den jetzigen Umständen besonders gut ist. »*

(176) Vers le milieu de décembre 1942, dans la deuxième quinzaine de janvier et au début de février 1943, Degrelle séjournait à Berlin où il menait des pourparlers, entre autres avec les services SS. Cependant, il est possible qu'il ait fait mention de la prochaine démission de Thedieck, à Bruxelles, où il était en congé.

(177) Reeder renvoya à son premier jugement favorable sur Thedieck, qu'il connaissait depuis 1942 et dont on ne pouvait mettre en doute les mérites dans la lutte contre l'ennemi lors de l'occupation de la Ruhr et contre les séparatistes. Ensuite, il caractérisa son premier collaborateur comme *« ein besonders eingearbeiteter, befähigter und vorbildlich fleissiger Referent, dem in der letzten Zeit die zentralen Fragen der wichtigsten kriegswirtschaftlichen Aufgaben obliegen ».*

(178) Reeder à Thedieck, 18 décembre 1949 (BAK, *Nachlass Thedieck, vorl.* 54). Reeder écrivait au sujet du comportement de Thedieck : *« Es gibt wohl nicht viele Fälle, in denen Heydrich zweimal, Obergruppenführer Berger ebenfalls wiederholt, und sodann Himmler persönlich, einen Beamten als höchstgefährlichen Feind des nationalsozialistischen Systems bezeichneten, weil er zo klug sei, das Ueberschreiten der Grenze zur Staatsfeindlichkeit geschickt zu tarnen. »* En effet, Thedieck était un adversaire habile mais aussi courageux du régime. Ses ennemis savaient qui il était.

Une semaine à peine avant sa mort, De Clercq était encore venu chez Reeder. Même son médecin n'aurait pu prévoir une fin aussi subite du chef du VNV. Reeder apprit la mort de De Clercq et la nomination d'Elias au même moment. La proposition du *SS-Hauptamt* de nommer (*einzusetzen*) Delvo comme leader du VNV, était dépassée par les faits ([179]). A vrai dire, c'était impensable, car la nomination de Delvo aurait entraîné la dissolution d'un VNV indispensable ([180]). La réprimande pour le non accomplissement de ses devoirs avait « particulièrement touché » Reeder. Il ne méritait aucun reproche dans l'exercice de sa fonction. Ses adversaires, eux aussi, savaient que son travail et sa vie étaient exemplaires. Depuis le début de la guerre, il n'avait pris que quelques jours de congé à la fin de mai 1941. Il n'en avait pas pris en 1942. Lorsque De Clercq mourut à la fin d'octobre, Reeder séjournait à Cologne, non en congé, comme Berger l'avait prétendu ([181]), mais pour participer à d'importantes discussions de service. Aussi trouvait-il « très pénible » de devoir se justifier d'accusations qui le touchaient gravement, non seulement en sa qualité de chef SS *honoris causa,* mais surtout en sa qualité de *Militärverwaltungschef* responsable. *Reichsführer,* concluait Reeder, blessé, « je vous prie de satisfaire immédiatement à mon désir d'être relevé au plus tôt de mes fonctions dans l'administration militaire ([182]). Ma responsabilité est trop grande pour que je l'assume plus longtemps dans les circonstances présentes. Le moment me paraît particulièrement opportun puisque vous envisagez la nomination d'un HSSPF. De cette façon, il vous sera possible, *Reichsführer,* de faire nommer à côté du HSSPF un successeur qualifié en qui vous avez confiance ([183]). » Reeder souhaitait continuer à servir sa patrie après sa démission, comme officier au front de l'Est, ainsi qu'il l'avait fait au cours de la première guerre mondiale. Tirant une révérence au RFSS, Reeder termina sa lettre en ces termes : « J'ai toujours été conscient du grand honneur qu'était ma nomination par vous au rang de *SS-Führer,* et des devoirs qu'elle impliquait ([184]). »

---

(179) En ce qui concerne la candidature de Delvo, cfr nos commentaires dans *Cahiers,* 4, pp. 143-144 et *Revue belge d'histoire contemporaine,* VII, 1976, pp. 335-336.

(180) La proposition du *SS-Hauptamt* était « irréalisable », arguait Reeder, *« weil dadurch ohne jeden Zweifel der VNV zu einem Zeitpunkt, der m.E. nicht nur aus volkstumspolitischen, sondern auch aus allgemeinpolitischen Gründen im Interesse der deutschen Besatzungsverwaltung untunlich gewesen wäre, mit Sicherheit sich aufgelöst hätte ».*

(181) Cfr *supra,* p. 31, note 132.

(182) Reeder se trompe quand il écrit, six ans après les faits, qu'il offrit sa démission de *SS-Ehrenführer* (Mémoire de Reeder à Wilmart, 2 mai 1949. Proc. vF. 352, p. 25).

(183) *« Ungeachtet meiner Bitte, vor endgültiger Aufrechterhaltung der Vorwürfe nochmals Ihre Berechtigung zu prüfen, bitte ich, Reichsführer, um Ihr sofortiges Einverständnis zu meinem Wunsche, baldmöglichst aus der Militärverwaltung auszuscheiden. Die mir auferlegte Verantwortung ist zu gross, um sie unter diesen Umständen weiter tragen zu können. Der Zeitpunkt scheint mir auch wegen der von Ihnen beazsichtigten Einführung des Höheren SS- und Polizeiführers besonders günstig zu sein, da Sie, Reichsführer, hierdurch in die Lage versetzt werden, neben dem Höheren SS- und Polizeiführer auf die Ernennung eines geeigneten Mannes, der Ihr volles Vertrauen besitzt, hinzuwirken. »*

(184) *« Stets bin ich mir der hohen Ehre und damit verbundenen Verpflichtung bewusst gewesen, die mir nach der durch Sie, Reichsführer, erfolgten Ernennung zum SS-Führer zukam. »*

Himmler ordonna immédiatement de donner connaissance de la lettre de Reeder à Berger. Le chef du *SS-Hauptamt* se déclara profondément choqué « du ton arrogant et impertinent » du document ([185]). Qu'est-ce qui, en fin de compte, avait amené Reeder à oser écrire au RFSS d'un ton « aussi vaniteux et arrogant » ? En dépit de son irritation, Berger avait lu la lettre « froidement, une page après l'autre, même deux fois ». Il ne pouvait que constater que Reeder n'avait pas discerné le problème essentiel, à savoir la nécessité de mener une politique du *Reich* (telle que la concevait la SS). Il n'avait même pas compris, disait encore Berger, qu'il ne menait pas la politique du VNV, mais tout bonnement une « politique belge à la manière de Reeder ». Considérant que le *Militärverwaltungschef* ne semblait guère expérimenté en ce domaine et que l'esprit de synthèse lui faisait défaut, il se produisait souvent des ratés qu'il essayait de couvrir par des lettres et des rapports d'apparence juridique et administrative. Il tenait ses lecteurs comme suffisamment bêtes que pour avaler tout cela. Berger s'offusquait surtout du fait que Thedieck était encore en poste à Bruxelles. Reeder osait prétendre qu'il n'avait pas tenu parole parce que la Sipo-SD voulait tirer gloire de la chute de Thedieck. Quelle insolence inimaginable ! Thedieck lui-même s'était toujours prétendu assez fort pour tenir tête à Himmler ! Reeder ne semblait pas comprendre qu'il « prend incontestablement position contre le *Reichsführer-SS* » en lui présentant une telle justification. « *Lieber Herr Doktor* », concluait humblement Berger dans sa lettre à Brandt, secrétaire d'Himmler, « je suis peut-être partial, mais une promesse faite au *Reichsführer-SS* doit être tenue, le monde dût-il sombrer ([186]). » Afin d'éclairer davantage l'attitude de Berger à l'égard de Reeder, il suffit d'attirer l'attention sur le fait que, quelques jours plus tôt, il s'était prononcé du même ton dédaigneux concernant le *Militärvercaltungschef* à propos du service du travail en Belgique. Reeder n'était pas de son temps, prétendait le vaniteux Berger. Il ne savait même pas de quoi il retournait ([187]).

Himmler laissa sans réponse la demande de Reeder d'enquêter sur le bien-fondé de ses graves reproches. Peu franc et peu courageux, il évita le débat ([188]). A la suggestion de Reeder de l'entendre personnellement, il répondit froidement qu'il n'en avait pas le temps pour le moment. En attendant, il pria son correspondant de se rendre au plus tôt à Berlin pour voir Berger qui lui transmettrait des ordres et discuterait avec lui des affaires importantes ([189]). Les sources n'indiquent pas que Reeder ait rencontré Berger

(185) Berger à Brandt, 25 février 1943 (BAK, NS 19/*neu* 1866).

(186) *Ibidem.*

(187) Berger à Brandt, 18 février 1943 (BAK, NS 19/*neu* 1866). *« Ich bedauere aus tiefstem Herzen, dass ich bis zum heutigen Tage den SS-Brigadeführer Reeder gestützt habe. Leider hat er die Zeit nicht erkannt, er weiss nicht um was es geht. Persönliche Zuständigkeiten zu klären, sind bei ihm wichtiger als das Deutschtum zu stärken und den Franzosentum eines auszuwischen. »*

(188) Himmler à Reeder, 4 mars 1943, télex (BAK, NS 19/*neu* 1866).

(189) Reeder se rappellera encore en 1949 qu'Himmler ne réagit pas à sa demande d'être relevé de ses fonctions de *SS-Ehrenführer*. Cependant, sa mémoire le trahit quand il écrit : *« Himmlers sofortige Antwort war sehr freundlich und versöhnteter Natur. »* (Mémoire de Reeder à l'auditeur Wilmart, 2 mai 1949. Proc. vF. 352, p. 25.)

à Berlin peu de temps après. Toutefois, on peut admettre que le *Militärverwaltungschef* n'était guère à l'aise après sa lettre téméraire à Himmler. En tout cas, un entretien téléphonique, que Stuckart, secrétaire d'Etat à l'Intérieur, eut avec Brandt pour plaider la cause de Reeder, permet de le supposer ([190]). Reeder est fidèle au *Reichsführer,* aurait affirmé Stuckart avec force. A quoi Brandt avait sèchement répliqué qu'Himmler ne mettait pas sa fidélité en doute mais n'approuvait pas du tout sa politique.

Reeder resta en fonction à Bruxelles. Nous ignorons quelles influences ont joué pour le convaincre de retirer sa demande de démission. Vers la mi-mars 1943, Himmler n'était donc pas plus avancé qu'au début de l'année : la nomination par Hitler d'un HSSPF à Bruxelles n'était pas encore en vue. Mais un fait nouveau avait entretemps modifié le rapport des forces politiques en Belgique.

3. DEGRELLE, SECOND ALLIE D'HIMMLER CONTRE REEDER

Nous avons déjà caractérisé la genèse de la lutte tenace Reeder-Himmler à propos de la nomination d'un HSSPF à Bruxelles. Cette lutte se situe simultanément à un niveau supérieur et à un niveau inférieur et se profile sur une double toile de fond, l'une politique et l'autre policière. Certains faits ou enchaînements de faits se produisent en même temps, de sorte qu'il n'est pas possible de les examiner ensemble, ni de montrer leur interaction. Le lecteur comprendra que l'on interrompe le récit chronologique dans l'intérêt de la clarté et de l'ordonnance de cet exposé, et que l'on recule dans le temps pour aborder un nouvel aspect de l'affaire.

Lorsqu'Himmler, irrité, tança rudement Reeder le 16 février 1943, il savait déjà qu'il disposait d'un autre instrument que la DeVlag contre un *Militärverwaltungschef* récalcitrant : Léon Degrelle. Le 8 août 1941, le chef de Rex était parti avec la Légion Wallonie pour le front de l'Est. Après une absence de seize mois, il revint au pays le 19 décembre 1942. Nul ne pouvait prévoir que son congé durerait onze mois. Ce n'est, en effet, qu'au début de novembre 1943 qu'il repartira pour l'Est.

Fin 1942-début 1943, une divergence de vues profonde séparait Reeder et Himmler. Elle concernait l'utilité politique de Degrelle : voilà le fait nouveau. Il dominera pour une large part les relations Himmler-Reeder en 1943. Car de ce désaccord à propos de Degrelle naîtra l'alliance objective Himmler-Degrelle qui se retournera contre Reeder. Ce qui revient à dire que le *Militärverwaltungschef,* s'efforçant de freiner l'infiltration de la SS en Belgique occupée, devait faire front non seulement contre Van de Wiele, mais aussi

(190) Brandt à Berger, 19 mars 1943 (BAk, NS 19/*neu* 1866).

contre Degrelle, adversaire autrement redoutable que le chef de la DeVlag. S'il est vrai que Rex, organisation déclinante, ne faisait pas contrepoids à la DeVlag, Degrelle, cependant, disposait d'un atout de poids dont il devait tirer profit dans le jeu politique : il était l'unique chef politique qui avait à son actif un séjour au front — argument décisif aux yeux d'Hitler, surtout après que Degrelle eut solennellement proclamé, en janvier 1943, la germanité des Wallons ([191]).

Le nouveau front de la lutte que Reeder allait devoir soutenir se dessina nettement en janvier 1943. Dans son grand discours du 17 sur la place de la Wallonie (et de la Belgique) dans le futur *Reich* germanique, Degrelle se prononça implicitement pour la politique SS. La semaine suivante, Reeder s'adressa à l'OKH et formula un jugement critique sur Degrelle en tant que dirigeant politique. Cette fois, il semble que le commandement suprême (OKH et OKW) n'envisagea pas de laisser tomber Reeder. Mais Himmler intervint à nouveau au moment opportun pour défendre sa dernière recrue germanique. L'OKW et l'OKH reculèrent. Reeder perdit la partie.

Avant d'examiner de plus près cette importante évolution, il convient d'en esquisser le contexte historique. Il faut regretter que les sources nous empêchent d'être plus complet. Cependant, elles éclairent suffisamment les relations Reeder-Degrelle. On aimerait cependant pouvoir répondre à deux questions importantes : 1. Comment Degrelle est-il passé de l'idée d'Etat belge (« C'est pour le Roi que nous partons, pour la Belgique que nous nous battons », avait-il déclaré en septembre 1941 ([192])) à l'idée de *Reich* modèle SS ? 2. Comment Himmler en est-il arrivé, en 1943, à considérer Degrelle, qu'il trouvait au début sans intérêt politique, comme un Germain intégral dont les partisans étaient à leur place non seulement en tant que soldats dans la *Waffen-SS* mais aussi en tant que militants politiques dans le complexe SS en général ([193]) ? La version d'après-guerre de Degrelle selon la-

(191) Cfr *infra*, p. 62-63. Hitler avait déjà déclaré le 27 juin 1942, à propos de Degrelle, au cours d'une « conversation de table » : « *Es habe eine absolute Selbstverständlichkeit zu sein, dass beim Deutschen Reich in erster Linie der Gehör fände, der heute für das Europa von morgen im Osten seinen Bluteinsatz erbringe.* » Ces paroles concernent directement une partie de la conversation sur la nécessité de libérer des prisonniers de guerre wallons rexistes et disposés à s'engager à la Légion Wallonie (*Hitlers Tischgespräche im Führerhauptquartier 1941-1942*, éd. P.E. Schramm, Stuttgart, 1963, p. 417).

(192) Discours de Degrelle aux volontaires wallons du front de l'Est prononcé au camp d'instruction de Meseritz (*Le Pays Réel*, 25 septembre 1941).

(193) Les écrits d'après-guerre de Degrelle ne nous permettent guère de répondre à la première question. Il convient d'examiner d'un œil très critique toutes ses affirmations d'ordre politique. Plusieurs s'avèrent tout à fait non fondées. Les réfuter réclamerait des dizaines de pages. Soucieux de son image, Degrelle trouve intéressant de déclarer qu'il n'est pas modeste (A. DE BRUYNE, *Drie dagen met Degrelle*, dans *De Kwade Jaren*, 5, Anvers, 1976, p. 121). Toutefois, s'il y a de la marge entre ses fanfaronnades puériles et la fierté légitime, ni la fierté ni la fanfaronnade ne l'autorisent à caricaturer les faits, comme il se permet de le faire. Il dit qu'il souhaite être jugé avec un « minimum d'objectivité » : « Nous demandons qu'on respecte, à notre sujet, les exigences élémentaires de la vérité. » (L. DEGRELLE, *Lettres à mon cardinal*, Bruxelles-Paris, 1975, p. 24.) Degrelle devrait montrer la voie.

quelle le but de sa nouvelle politique germanique de 1943 aurait été purement militaire et se serait limitée à l'intégration de la légion wallonne dans la *Waffen-SS* est incomplète et trompeuse. Il y avait également un projet de « fusion fraternelle », à tous les niveaux, entre Rex, en tant que mouvement politique, et la SS.

Degrelle du début de l'occupation à son départ au front de l'Est.

Quand Degrelle fut libéré en France, fin juillet 1940, le ministre allemand de la Propagande donna immédiatement des instructions précises : la presse devait ignorer le chef de Rex qu'on avait d'abord cru mort (194). Reeder ne dut pas se forcer pour appliquer strictement les instructions de Goebbels. A vrai dire, il considéra toujours Degrelle comme politiquement négligeable (195). Il n'y avait pas de place pour une collaboration belge ou wallonne dans une politique qui, en vertu des instructions d'Hitler, ne pouvait accorder aucune faveur aux Wallons (196), et dont Reeder considérait qu'elle devait viser à « une intégration poussée de la Belgique dans un ordre germano-allemand » (197). Cependant, l'administration d'occupation était disposée à travailler avec Rex. Elle le fit parce que c'était nécessaire. Mais qu'importait à Degrelle que von Falkenhausen et Reeder l'ignorassent politiquement ? Il faisait comme si l'administration d'occupation n'existait pas et visait plus haut. Fin août-début septembre 1940, il essaya d'atteindre directement von Ribbentrop et Hitler, grâce à l'intercession de son ami Otto Abetz, ambassadeur d'Allemagne à Paris (198). La *Militärverwaltung* de Bruxelles étouffa dans l'œuf cette tentative, parce qu'elle ne tolérait pas l'ingérence d'incompétents, et que les ambitions de Degrelle (*Führungsansprüche*) n'étaient pas en rapport avec l'importance de son mouvement et contraires aux instructions reçues (199). L'affirmation souvent répétée de Degrelle selon laquelle Hitler aurait souhaité le rencontrer à Yvoir en octobre 1940 (200) est l'une des nombreuses fanfaronnades du chef de Rex. (Il n'y a aucun semblant de preuve qu'Hitler ait souhaité le rencontrer avant fin février 1944.) Au début de janvier 1941, Degrelle conclut son premier discours sous l'occu-

(194) *Bestellungen Pressekonferenz,* 29 juillet et 1er août 1940 (BAK, ZSg 101/17. *Sammlung Brammer*).

(195) Voir note 205.

(196) A. DE JONGHE, *Hitler en het politieke lot van België,* I, p. 194.

(197) A. DE JONGHE, *L'établissement d'une administration civile en Belgique et dans le Nord de la France,* dans *Cahiers,* I, 1970, pp. 74-75.

(198) Cela n'empêche pas Degrelle d'écrire, sérieusement en apparence (*Lettres à mon cardinal,* p. 33) : « Je puis le dire hautement, si cocasse que cela paraisse à cette heure, je fus en août 1940 un des seuls Belges qui renâcla en face du problème de la collaboration. »

(199) Reeder à l'OKH, Gen.Qu., 26 janvier 1941 (T-77, 786, 5614381-82).

(200) L. DEGRELLE, *La cohue de 1940,* Genève, 1949, p. 420. La démonstration du caractère menteur de Degrelle fait l'objet d'une étude : *Degrelle mémoraliste,* en préparation.

pation par un vibrant *« Heil Hitler ! »* Reeder réagit avec dédain : l'administration militaire tiendrait compte de Degrelle dans sa politique de nominations, mais aussi discrètement que possible et à défaut de mieux. Il ne saurait être question de soutenir Rex dans la même mesure que le VNV. Ce dernier se sent ethniquement lié à l'Allemagne, alors que le *« Heil Hitler ! »* de Degrelle n'est qu'une « manifestation de confiance spéculative dans le constructeur de la nouvelle Europe dont Degrelle attend le maintien de l'Etat belge » ([201]). Mais ce *« Heil Hitler ! »* avait eu des échos dans la presse allemande. Goebbels répéta avec force ses instructions antérieures : on ne savait rien faire de Degrelle, il ne représentait pas grand-chose, la presse allemande devait s'en distancer fortement ([202]).

Le rapport qu'Heydrich envoya de sa propre initiative fin janvier 1941 à von Ribbentrop caractérise parfaitement l'idée que les SS se faisaient alors de l'utilité politique de Degrelle ([203]). Le chef de la Sipo-SD utilisa cet étrange procédé parce qu'il avait des raisons de redouter que Degrelle tenta à nouveau d'atteindre Hitler par l'intermédiaire d'Abetz et de son ministre. On ne peut que difficilement surestimer l'importance de ce document. Heydrich se considérait à bon droit comme *le* responsable devant Himmler « de la ligne politique suivie dans les pays occupés ([204]) ». Le puissant chef politique lança un avertissement : charger Degrelle d'une mission politique particulière serait « extrêmement dangereux ». Compte tenu de son idéologie, de sa vanité et de son manque d'expérience des hommes, il ne peut entrer en ligne de compte comme le chef de la Wallonie. Il est tout aussi inutilisable dans un cadre belge. Imposera-t-on aux Flamands germains un chef wallon ? Le *Reich* allemand n'a en aucun cas intérêt à favoriser un mouvement belge regroupant les Flamands et les Wallons ([205]).

---

(201) *« Eine spekulative Vertrauenskundgebung für den Neugestalter Europas, von dem er die Erhaltung des belgischen Staates erhofft. »* (TB 13 du 2 février, période de janvier 1941. T-501, 104, 959-960.) Dans ses rapports d'activité de 1940, Reeder n'a qu'une seule bonne parole pour Degrelle, lorsqu'il constate que seule la presse rexiste est claire et conséquente dans l'hostilité à l'Angleterre et la conviction de la défaite de cette dernière. Cette clarté et cette logique se retrouvent dans la propagande antijuive et antimaçonnique (TB 11, du 1er décembre, pour novembre 1940. T-501, 103, 405-406).

(202) Instruction du 7 janvier 1941, dans BOELCKE, *Kriegspropaganda 1939-1941,* Stuttgart, 1967, p. 597. Une déclaration de Degrelle au *Popolo d'Italia* donna lieu à l'instruction du 29 janvier : *« Es darf nicht gebracht werden eine Erklärung Degrelles in Popolo d'Italia, wo davon die Rede ist, dass Einheiten der Rexistenbewegung den verbundeten deutschen und italienischen Streitkräften zur Verfügung stehen. »* (BAK, ZSg 101/19. *Sammlung Brammer.*)

(203) Heydrich à von Ribbentrop, fin janvier 1941. *Geheime Reichssache* (PAB, *Inland* II g, 344, *Belgien* I). Les Affaires étrangères enregistrèrent le document à sa réception, le 29 janvier 1941.

(204) H. BUCHHEIM, *Die SS-das Herrschaftsinstrument,* dans *Anatomie des SS-Staates,* I, éd. DTV, Munich, 1967, pp. 83-86 et 90.

(205) E. DE BENS écrit dans *De Belgische dagbladpers onder Duitse censuur,* Anvers, 1973, pp. 258-259, au sujet de la relation Degrelle-*Militärverwaltung-SS* avant mars 1941 : « Au début, la *Militärverwaltung* a adopté une attitude amicale à l'égard de Rex... Au fur et à mesure que Degrelle chercha le soutien des SS, la bonne entente se détériora... En février 1941, à une époque où Degrelle ne s'était pas

La mise en garde d'Heydrich était fondée. En effet, au début de mars 1941, Abetz tenta à nouveau, à l'insu de la *Militärverwaltung,* d'ouvrir la voie vers Hitler et Ribbentrop à son ami Degrelle. On éconduisit rudement et promptement le jeune ambassadeur. Mandé par von Falkenhausen à Bruxelles pour s'expliquer, il se fit sévèrement étriller ([206]). L'initiative n'aboutit à rien, mais la tension entre l'administration militaire et Degrelle augmenta encore. Cela ressort incontestablement du ton acrimonieux des passages concernant Degrelle dans les rapports de Reeder au commandement en chef de l'armée de terre. Il mentionne complaisamment que l'opposition de la majeure partie de la population à Rex croît régulièrement. Si l'on témoigne, écrit Reeder, d'une certaine compréhension pour les nationalistes flamands même dans les milieux belgicistes, Degrelle, par contre, est considéré de plus en plus « comme un propagandiste calculateur qui s'avilit par ambition politique ». Son « inconsistance capricieuse » lui vaut « une réputation de charlatan » à qui on reproche comme une pure trahison son rapprochement spectaculaire avec le *Reich* ([207]). Dans leur pays, les Allemands auraient « depuis longtemps raccourci un homme comme Degrelle ». En tout cas, c'était là l'opinion d'un secrétaire général (dont Reeder ne donne pas le nom) qui « a été loyal jusqu'à présent ». N'est-il pas remarquable que Reeder trouve utile d'informer l'OKH en ces termes ([208]) ? Le VNV était mieux traité. En novembre et en décembre 1940, Reeder avait toléré que De Clercq se glorifiât de l'action subversive de sa soi-disant Organisation militaire (*Militaire organisatie*) dans l'armée belge, pendant la mobilisation, et il en avait parlé favorablement dans l'un de ses rapports ([209]). Au cours de la première année d'occupation, il

---

encore entièrement rapproché de la SS, même le jugement d'Heydrich, chef du *Sicherheitsdienst,* était loin d'être flatteur. » Il convient de remarquer à ce propos : 1. L'attitude de la *Militärverwaltung* n'a jamais été « amicale » à l'égard de Degrelle. 2. Rien n'indique que le rapprochement de Degrelle et de la SS date d'avant septembre 1941. Comment pouvait-il être, alors, sur la voie d'une « union complète » avec la SS en février ? Le jugement négatif d'Heydrich sur Degrelle est parfaitement normal. On ne comprend pas pourquoi De Bens a cru devoir employer le mot « même ». 3. Les relations *Militärverwaltung*-Degrelle n'avaient absolument rien à voir avec un rapprochement entre Degrelle et la SS *à ce moment encore inexistant.* Dès le début de l'occupation, longtemps avant qu'il cherchât à prendre contact avec la SS, les relations entre le chef de Rex et l'administration d'occupation à Bruxelles étaient extrêmement froides. Degrelle, pour une fois, n'exagère pas quand il écrit qu'à son retour de France, en août 1940, la *Militärverwaltung* le tenait pour *« un indésirable »* (*La cohue de 1940,* p. 407).

(206) Nous traiterons amplement dans le tome II de notre livre : *Hitler en het politieke lot van België* (en préparation), de l'incident von Falkenhausen-Degrelle dans le contexte des spéculations concernant le remplacement de la *Militärverwaltung,* jugée trop flamandophile, par une *Zivilverwaltung* plus belgophile.

(207) *« Während man auch in belgizistischen Kreisen den flämischen Nationalisten eine gewisse volkstumsmässig begründete innere Berechtigung ihrer Auffassungen nicht absprechen kann, gilt Degrelle immer mehr als der spekulative Propagandist, der sich aus politischen Ehrgeiz heraus in entwürdigender Weise wegwirft. Seine sprunghafte Unbeständigkeit lässt ihn in der allgemeinen Beurteilung immer mehr als Scharlatan erscheinen, dem man seine nach aussen stark betonte Annäherung an das Reich als glatten Landesverrat auslegt. »* (TB 13 du 7 avril, mars 1941. T-501, 104, 178.) Reeder juge Degrelle en des termes similaires dans son *Jahresbericht* de fin juillet 1941 (T-501, 104, 794).

(208) TB 13, cfr la note précédente.

(209) *Cahiers,* 4, pp. 29-31.

soulignera que les collaborateurs flamands, bien que ne formant qu'une minorité, avaient le droit « de parler au nom de toute la Flandre » ([210]). Reeder n'aura jamais l'idée de considérer Rex comme une minorité wallonne représentative. Quant à Degrelle, pense-t-il en 1943, « il peut encore rendre au *Reich* de précieux services en matière politique s'il est fermement tenu en main ([211]) ».

Quand le décret allemand du 7 mars 1941 relatif à la limite d'âge obligea de nombreux fonctionnaires à démissionner, Degrelle espérait une sorte « d'accession au pouvoir » (*Machtsübernahme*). Cependant, aucun des nouveaux secrétaires généraux qui entrèrent en fonction le 1er avril ([212]) n'était partisan de Degrelle. Reeder prétendait ne pas avoir fait appel à un rexiste, ni même à un sympathisant, afin « de ne pas énerver inutilement les forces de résistance déjà latentes dans le pays » ([213]). Il est vrai que Reeder nomma Schuind, un magistrat wallon apolitique, au poste de secrétaire général à la Justice et ce, pour éviter de donner l'impression « que la *Militärverwaltung* entendait gouverner exclusivement avec des Flamands » ([214]). Grande irritation de Degrelle qui prit sa plume pour écrire dans le *Pays Réel* un article extrêmement virulent contre la politique de nominations de l'administration d'occupation. Reeder trouva cet article par trop déplacé et manda Degrelle « pour le rappeler instamment à l'ordre ». Selon Reeder, le chef de Rex s'excusa. Par contre, Degrelle prétendit qu'il avait crié aussi fort que Reeder et était « sorti le verbe haut, rompant les chiens » ([215]).

En avril 1941, la crise interne de Rex déboucha sur d'indéniables symptômes de désagrégation. Ce qui offrit à Reeder l'occasion bienvenue de souligner à nouveau avec force les défaillances de Degrelle : sans doute, « un propagandiste extraordinaire » mais, pour le reste, « un personnage versatile, souvent ténébreux, sans ligne politique nettement tracée ». Sa politique depuis le début de l'occupation était plutôt « une improvisation continuelle, pas toujours heureuse ». De plus, ses affirmations répétées que la prise du pouvoir n'était plus qu'une question de temps avaient nui considérablement à son

(210) T-501, 104, 733. Dans son allocution du 22 août 1941 à une vingtaine de notables flamands du camp de la collaboration politique, Reeder déclara que les nationalistes flamands avaient le droit « de parler au nom de toute la Flandre, malgré l'attentisme d'une partie de sa population » (Proc. vF. 119, p. 12).

(211) TB 26, période octobre-décembre 1943 (T-501, 106, 710).

(212) Pour ce qui est de la genèse de ces nominations, cfr VAN DEN WIJNGAERT, *op. cit.*, pp. 110-118.

(213) TB 15 du 7 avril, mars 1941 (T-501, 104, 179-180). Reeder devait admettre dans son rapport suivant qu'il avait nommé des rexistes à des fonctions publiques. Une des raisons qu'il invoquait était que les services belges pourraient avoir l'impression qu'une prise de pouvoir rexiste était imminente : c'était là un moyen efficace d'assurer le succès de certaines négociations, affirme Reeder (TB 16 du 9 mai, avril 1941. T-501, 104, 362).

(214) TB 15 du 7 avril, période de mars 1941 (T-501, 104, 162-163).

(215) La version de Reeder est très probablement exacte. En 1943, il écrit que Degrelle pris en flagrant délit de mensonge convint sans peine qu'il s'était trompé et promit de s'amender — sans toutefois tenir sa parole (TB 26, cfr note 211).

prestige personnel ([216]). On peut admettre avec Reeder que sa situation politique sans issue, en avril 1941, explique en grande partie la décision de Degrelle de solliciter auprès d'Hitler son enrôlement dans l'armée allemande ([217]). Le souci de ne pas se laisser surclasser par le VNV, que son chef avait engagé le 16 mars dans la collaboration militaire ([218]), a peut-être suscité la démarche de Degrelle. Il se peut également qu'il ait tout misé sur la carte militaire, dans la conviction qu'un chef politique ayant servi au front aurait davantage le droit de parler et obtiendrait plus qu'un soldat politique en pantoufles. Reeder se posa la question : « Est-ce sérieux ou n'est-ce que de la propagande à grand tapage ? » Le méfiant *Militärverwaltungschef* ne put s'empêcher de faire observer que le doute était fondé. Aussi conseilla-t-il à l'OKH de ne pas donner suite à la requête : en effet, Degrelle parti, Rex croulerait complètement ([219]).

Nous ignorons le contenu et même l'existence d'une éventuelle réponse d'Hitler. De celle-ci, on ne connaît que la version de Degrelle. Keitel, chef de l'OKW, lui aurait adressé une lettre explicite et très aimable lui disant que le *Führer* ne pouvait permettre à Degrelle de partir pour le front, étant donné que son activité politique était indispensable ([220]). Connaissant la démesure de Degrelle dans la vantardise, il vaut mieux être circonspect jusqu'à preuve du contraire, et mettre en doute l'affirmation du chef de Rex ([221]).

L'avenir politique de Degrelle était sans espoir. Même après l'accord

(216) TB 16 du 9 mai, période d'avril 1941 (T-501, 104, 363-364).

(217) Nous n'avons pas retrouvé la lettre de Degrelle adressée à Hitler, via la *Militärverwaltung* (cfr note précédente). Reeder l'envoya le 20 avril 1941 à l'OKH. Nous n'avons pas retrouvé non plus son rapport spécial envoyé à cette date à l'OKH. — De Bens interprète la requête de Degrelle comme « le premier pas en vue de se faire bien voir par les instances allemandes » (*op. cit.*, p. 255). Un « premier » pas ? L'auteur ne se rappelle-t-il plus ce qu'il a écrit sur les dispositions de Degrelle à la collaboration en août 1940 déjà ?

(218) *Cahiers*, 4, pp. 44-47. L'ordre de De Clercq prescrivant de recruter pour la *Waffen-SS* date du 20 avril 1941. On peut penser que Reeder a informé la direction du VNV de la requête de Degrelle à Hitler, et que De Clercq a réagi immédiatement en lançant son ordre du 20 avril. En janvier déjà, Abetz a informé le ministère des Affaires étrangères que Degrelle proposait les services d'un millier d'anciens combattants de la Première Guerre mondiale (rexistes) pour la lutte contre l'Angleterre (PAB, StS, *Belgien* 2). Dans son rapport d'activité pour la période de février, Reeder avait déjà signalé que plus de trois cents membres des Formations de Combat (la milice de Rex), avaient déjà offert leurs services comme chauffeurs militaires. Les Flamands, à ce moment, n'avaient pas encore réussi à recruter des volontaires (TB 14 du 2 mars 1941. T-501, 104, 42).

(219) T-501, 104, 364.

(220) DEGRELLE, *La cohue de 1940*, p. 515. Degrelle fait comme s'il était littéralement Keitel. En effet, il écrit entre guillemets : « Le *Führer* », écrivait Keitel, « ne peut pas vous laisser partir pour le front, parce que vous êtes indispensable pour votre activité politique. »

(221) DE BENS, *op. cit.*, p. 255, accepte, sans la critiquer, la version de Degrelle. Il est impensable que Keitel ait répondu directement à Degrelle. *Si* celui-ci avait reçu une réponse, elle lui serait parvenue via l'OKH et la *Militärverwaltung*. Selon l'A., la réponse du « général » Keitel (celui-ci avait le grade de *Feldmarechal*) était motivée par l'avis de Reeder, de ne pas satisfaire à la requête de Degrelle. Il renvoie à *La cohue de 1940* (p. 515). Le lecteur intéressé y cherchera en vain une preuve du rapport de cause à effet entre l'avis de Reeder et la soi-disant réponse de Keitel.

VNV-Rex du 10 mai 1941. Rex disparut alors en Flandre en tant que mouvement politique. Mais ne pouvait-il, de ce fait, devenir *le* mouvement national-socialiste en Wallonie comme le VNV croyait l'être en Flandre ? Ce n'était là qu' « une prétention rexiste qui ne repose en rien sur une réalité », estimait Reeder ([222]). La déconfiture de Rex prenait, à ses yeux, des proportions telles qu'il n'entrait plus en ligne de compte en tant que mouvement d'Ordre Nouveau. Sans le soutien allemand, Rex aurait disparu de la scène politique ([223]).

La guerre germano-russe sauva inopinément Degrelle de la mort politique. Le nouveau conflit lui offrit une seconde chance. Il allait pouvoir l'exploiter au maximum. Il était brave et eut, en outre, beaucoup de chance : il ne fut pas tué à l'ennemi.

Quand, en juillet 1941, l'autorité occupante, en exécution des directives reçues d'en haut, permit l'organisation d'un corps de volontaires wallons à côté d'un corps flamand, Degrelle s'engagea comme simple soldat pour le front de l'Est ([224]). Avait-il déjà de l'intérêt pour la *Waffen-SS* ? C'est fort probable. En effet, le 8 août déjà, dans son message au premier contingent de volontaires, il développa explicitement le thème de la germanité des Wallons qui justifierait son passage à la SS en janvier 1943 ([225]). Son message n'eut alors pas d'écho. La Légion Wallonie devint le *Wallonische Infanterie Bataillon 373* de l'armée de terre. En mai 1943, lors du passage de la légion à la *Waffen-SS,* Himmler affirma qu'il avait refusé le transfert, vingt mois auparavant, parce que Rex n'était pas mûr pour cette intégration, et qu'il n'avait pas voulu nuire à Degrelle ([226]). La question de savoir si l'argument

(222) *Jahresbericht* Reeder, fin juillet 1941 (T-501, 104, 734).

(223) Reeder faisait allusion au soutien financier allemand au *Pays Réel* (*Ibidem*).

(224) Degrelle prétend qu'Hitler le promut aussitôt, télégraphiquement, au grade d'officier (*La cohue de 1940,* p. 526. *Hitler pour mille ans,* Paris, 1969, pp. 108-109. *Lettres à mon cardinal,* p. 44. Dans DE BRUYNE, *op. cit.,* p. 114, le télégramme d'Hitler disparaît et fait place à une communication « des Allemands » qui « voulaient lui décerner immédiatement le grade d'*Untersturmführer* ». Comment cela se peut-il ? *Untersturmführer* était un grade de la seule *Waffen-SS.* La Légion Wallonie resta une unité de l'armée de terre jusqu'en mai 1943). Jusqu'à preuve du contraire, l'affirmation de Degrelle relative à l'existence d'un télégramme d'Hitler reste sujette à caution. Nous ne voulons pas priver le lecteur d'un spécimen de la vantardise de Degrelle : « Je ne verrai Hitler, déclarai-je à mes amis au moment du départ, que lorsqu'il me passera au cou la cravate de la *Ritterkreuz.* Ainsi, exactement, se passèrent les choses, trois ans plus tard. » (*Hitler pour mille ans,* p. 109.)

(225) « Pour nous, Wallons, Germains de langue française, jaillis de la même race que nos frères du Nord et de l'Est, ce grand rassemblement a des résonnances toutes spéciales. C'est le passé de notre peuple qui inconsciemment nous appelle... Nous rejoignons spécialement la grande communauté germanique, celle qui nous donna le sang originel. » (*Le Pays Réel,* 9 août 1941, p. 1.) Fin mai, lors du passage de la Légion Wallonie à la *Waffen-SS,* Degrelle déclara au correspondant de Belgapresse à Berlin, « qu'il avait lutté dès le début pour qu'on reconnaisse les Wallons comme des Germains de langue française ». (La *Province de Namur,* 31 mai 1943.) Selon la même déclaration, Gand et Anvers formaient « des oasis de culture romane » dans le Nord germanique de la Belgique.

(226) *Niederschrift über die Uebernahme der Wallonischen Legion,* 24 mai 1943, s. Himmler (BAK, NS 19/*neu* 27). Cfr *infra,* p. 98.

avancé par Himmler en 1943 ne visait pas à faire admettre, par ses proches collaborateurs, le brusque revirement dans les relations SS-Degrelle, demeure ouverte. Est-ce parce que les Wallons n'étaient pas encore considérés comme des Germains, à l'été 1941, qu'ils ne furent pas accueillis à la *Waffen-SS* et l'indifférence de 41 devint-elle la « prudence » de 1943 ([227]), ou est-ce parce que l'on ne disposait pas des instructeurs nécessaires à la *Waffen-SS* ([228]) ? Il ne nous est pas possible de répondre à ces questions. Que Degrelle se soit présenté en solliciteur auprès d'Himmler en juillet-août 1941 n'est pas improbable. D'autant plus qu'il le fit un mois plus tard lorsqu'il fit des avances à la *Waffen-SS*. On peut en conclure qu'il ne se résigna pas au premier refus d'Himmler. Nous y reviendrons ([229]).

On aimerait en savoir davantage sur l'origine des légions flamande et wallonne. Ce n'est pas notre propos ([230]). Nous ne mentionnerons qu'un seul fait, parce qu'il éclaire les relations Reeder-Degrelle. Selon Reeder, une légion flamande était superflue puisque De Clercq avait engagé, le 20 avril 1941, tous ses partisans à prendre service dans la *Waffen-SS*. Il est significatif que le *Militärverwaltungschef* ait trouvé utile de souligner, lors de son entretien en octobre avec Borms, Leemans et Romsée, qu'il avait appuyé la création d'une légion flamande après que Degrelle eût commencé le recrutement pour son corps de volontaires wallons. En tant que contrepoids à la Légion Wallonie, la légion flamande était « une nécessité politique », estimait-il ([231]).

Les prodromes de la politique germanique.

La méfiance du *Militärverwaltungschef* apparaît clairement à la lecture des rapports de Reeder à l'OKH sur la Légion Wallonie : il ne laisse passer aucune occasion de souligner que Rex utilise l'indéniable prestige de la légion

---

(227) Selon G.H. STEIN, *Geschichte der Waffen-SS,* Düsseldorf, 1967, p. 161, Himmler refusa, en 1941, les Français et les Wallons dans la *Waffen-SS* « parce qu'ils n'étaient pas des Germains ». L'indication des sources de cette affirmation importante manque.

(228) Télex d'Eisenlohr à Ritter, 26 juillet 1941 : « *Neuerdings bemüht sich Waffen-SS wegen Mangel an Ausbildungspersonal, Wallonische Freiwilliger an Wehrmacht abzutreten. Entscheidung steht noch aus.* » (PAB, *Botschafter Ritter* 4, *Belgien, juillet 41-août 1944.*) Eisenlohr était l'un des représentant des Affaires étrangères à la commission, fondée le 30 juin 1941, pour l'étude des problèmes posés par le recrutement des volontaires étrangers. L'ambassadeur Ritter était depuis le 14 juillet le représentant de von Ribbentrop pour ces problèmes-là.

(229) Cfr *infra,* p. 56-57.

(230) Quelques indications dans A. DE BRUYNE, *De Kwade Jaren,* I, Brecht-Anvers, 1971, pp. 18 et sqq. On regrettera que ces articles bien écrits, parus dans l'hebdomadaire *'t Pallieterke* et publiés ensuite en volume, ne contiennent aucune indication concernant l'origine, la nature et le lieu de conservation des sources consultées.

(231) Note sur l'entretien de Reeder avec Borms, Leemans et Romsée, 11 octobre 1941 (BAK, NS 19/1547). Il appartient aux historiens futurs de la légion flamande et de la Légion Wallonie d'examiner consciencieusement si la version de Reeder sur l'origine de ces unités est fondée.

en faveur de l'idée belge ([232]). La propagande rexiste, écrit-il, présente la Légion Wallonie (qui n'est que rexiste et wallonne) comme une légion belge. Il est vrai que Rex, mouvement politique, souffre d'anémie (les meilleurs sont au front de l'Est), et n'a aucun prestige auprès de la population « à cause de son indiscutable trahison » ([233]). Mais il met en garde : les rexistes attendent le retour triomphal de Degrelle et de ses légionnaires pour imposer leurs exigences politiques ([234]), et ces exigences sont inspirées par le nationalisme belge ([235]).

En juin 1942, on apprit que Degrelle avait été décoré de la croix de fer de première classe et qu'avec quatre de ses frères d'armes il avait été promu au grade de sous-lieutenant. Grande jubilation chez les rexistes qui constataient que le *chef* était l'homme élu, qui déciderait, dans un proche avenir, du sort de l'espace belge. Reeder put lire dans un remarquable rapport de la Sipo-SD à quel point les rexistes avaient conscience du fait que Degrelle présenterait après son retour la note politique au *Militärverwaltungschef* et ferait valoir ses droits acquis à l'Est ([236]).

Cependant, Reeder n'était pas désireux de revoir Degrelle de sitôt dans le pays. Il expliqua en termes polis à l'officier compétent de l'OKH, venu à Bruxelles pour discuter de la Légion Wallonie, que le retour du chef de Rex n'était pas souhaitable « en ce moment, pour des raisons politiques ». Il suffisait qu'il revienne en congé au pays dans le courant de l'été. Le *Militärverwaltungschef* « lui témoignera alors l'attention due à un officier de la légion et frère d'armes allemand ». Il semble que Reeder ait alors dit que des bruits circulaient à nouveau à propos de Degrelle : après une entrevue avec le *Führer,* il « serait chargé par le roi de la formation d'un gouvernement ». Il est évident qu'il n'en était pas question et Thedieck, qui assistait à l'entretien, se déclara « particulièrement sceptique sur l'évolution de Rex » ([237]).

---

(232) TB 18 du 21 décembre 1941, période du 1er septembre au 1er décembre 1941 (T-501, 105, 263-264).

(233) *Ibidem,* 304.

(234) TB 20 du 15 juin 1942, période du 15 mars au 1er juin 1942 (T-501, 105, 830). *Uebersicht über die Arbeitsleistung der einzelnen Gruppen der Militärverwaltung,* du 16 mars 1942, période du 1er décembre 1941 au 15 mars 1942 (T-501, 105, 603-604).

(235) Cfr note 232.

(236) Cfr OKH, GenStdH, OQu IV, entre autres au MBBNf, 2 juillet 1942. En annexe, une note sur un rapport de la Sipo-SD en Belgique et dans le Nord de la France, 15 juin 1942 : *« Diese [rexistischen] Kreise stellen mit Genugtuung fest, dass Léon Degrelle der berufene Mann sei, der in naher Zukunft das Schicksal des belgischen Raumes als Rexist in die Hand nehmen würde. Auf Versammlungen in den verschiedenen Ortsgruppen der Rexbewegung wird festgestellt, dass Degrelle nach seiner Rückkehr von der Ostfront vor der Militärverwaltung seine in Osten erworbenen Rechte geltend machen würde... In weiten Kreisen der belgischen Bevölkerung wird jedoch der Rexismus als eine Konjunktur-Bewegung abgelehnt. »* (T-501, 173, 125.)

(237) Note du major Baumann sur un entretien avec le lieutenant-colonel Meyer, 28 avril 1942 (T-501, 173, 172-173). Baumann était le conseiller compétent pour la Légion Wallonie dans le *Kommandostab* de l'administration d'occupation de Bruxelles. Meyer faisait partie de l'OKH et était chargé de former *« im Heimat »* des unités

Quelques mois après le moment jugé opportun par Reeder, Degrelle revint au pays. Le *Militärverwaltungschef* ne put ignorer le chef de Rex, non en sa qualité de frère d'armes, mais en celle de protégé d'Himmler animé de fâcheuses ambitions politiques. Sur cela aussi nous reviendrons en détail.

Tournons entretemps le regard vers l'Est. Son service au front n'empêchait pas Degrelle d'être politiquement actif. Déjà en septembre 1941, Berger, alarmé, avait écrit à Himmler que Degrelle s'agitait. Le chef de Rex, « extrêmement habile », rêvait d'une grande Belgique ([238]). Ne trouvant nulle part des appuis, il s'était adressé à un service SS, la « *Volksdeutsche Mittelstelle* », afin d'obtenir pour ses hommes les mêmes conditions matérielles que les volontaires SS. Il se dépensait, poursuivait Berger, pour entrer en contact avec nous et désirait confier à la SS la direction de son organisation de jeunesse. « Jusqu'à présent, nous n'avons rien promis ni rien refusé », concluait Berger, qui jugeait utile de souligner que « Degrelle s'était totalement engagé dans le sens de la grande Belgique ». Il reçut de Brandt, secrétaire d'Himmler, une réponse assez vague ([239]). Brandt se demandait de quelle organisation de jeunesse il pouvait bien être question. « Nous soucions-nous de la jeunesse wallonne ? »

Au début de mars 1942, Degrelle se sentait encore isolé. Lui, créateur de la Légion Wallonie, n'avait pas encore rencontré un seul officier supérieur allemand ! ([240]) Quand, se demandait-il, les Allemands s'apercevront-ils de notre existence ? Un mois plus tard, la situation semblait autoriser quelque espoir. Des contacts avaient été établis avec la *Wilhelmstrasse*. C'est encore Berger qui prévint Himmler ([241]). Un service (qu'il ne désignait pas) des Affaires étrangères défendait à nouveau l'idée belge. On cherchait à pousser les Wallons. Degrelle, poursuivait Berger, restera encore quelque quatre semaines au front, puis il reviendra en Wallonie pour faire de la propagande en faveur de la légion. Berger se trompait. Le retour de Degrelle n'était alors qu'envisagé ([242]).

Le grand problème pour le chef de Rex était le recrutement de légionnaires. Le très piètre résultat obtenu en Belgique explique son insistance à

---

de volontaires. Dès le 13 mars, le major von Prittwitz, compétent à l'OKH pour « la mise en ligne » de ces mêmes unités, s'était déjà renseigné par téléphone auprès de Baumann et lui avait demandé s'il était souhaitable que Degrelle, « au moment jugé opportun », retournât en Belgique pour soutenir personnellement le recrutement de la légion (Note Baumann sur un entretien téléphonique avec von Prittwitz, 13 mars 1942. T-501, 173, 190).

(238) Berger à Himmler, 22 septembre 1941 (BAK, NS 19/1541).

(239) Brandt à Berger, 27 septembre 1941 (BAK, NS 19/1541).

(240) Cfr le discours de Degrelle du 17 janvier 1943 (*Infra*, p. 60) : « Nous vivions isolés. Des mois se passèrent sans un seul contact. Blessé, je n'avais pas encore au début de mars 1942, moi qui avais créé la Légion, rencontré au front, une seule fois, un seul officier supérieur allemand. »

(241) Berger à Himmler, 2 avril 1942 (BAK, NS 19/*neu* 1557).

(242) Cfr *supra*, p. 52.

faire libérer les prisonniers de guerre wallons disposés à devenir légionnaires ([243]). Le 27 juin 1942, au cours de l'un des « Propos de Table » bien connus d'Hitler, le *Reichspressechef* Dietrich attira l'attention du *Führer* sur la question Degrelle et lui fit part d'une réclamation du chef rexiste belge : « Celui-ci se plaint que dans les échanges de prisonniers, ce ne soit jamais le tour des rexistes... » Hitler répondit : J'ordonne que l'on fasse immédiatement le nécessaire pour que l'influence de Degrelle soit déterminante dans le choix des prisonniers belges qui doivent être libérés ([244]). Cependant, il faudra attendre le début de septembre pour que les instructions verbales d'Hitler soient consignées dans un ordre de l'OKW, en vertu duquel trois cents prisonniers wallons, membres de Rex et engagés volontaires dans la Légion Wallonie, furent libérés ([245]). Piètre résultat qui déçut Degrelle. On a l'impression que, dans certains services allemands, les « exigences politiques des Wallons » gênèrent plus qu'elles ne favorisèrent la libération des prisonniers wallons. En effet, l'accroissement numérique de la Légion Wallonie n'eut fait que renforcer ces exigences ([246]).

L'intervention directe de Dietrich auprès d'Hitler dans la question des prisonniers de guerre wallons avait probablement été sollicitée par Degrelle

(243) *« Alles hängt davon ab, wie weit Kriegsgefangene der Legion zur Verfügung gestellt werden können. »* (Note de Baumann du 19 août 1942. T-501, 173, 114.)

(244) H. PICKER, *Hitlers Tischgespräche im Führerhauptquartier 1941-1942*, éd. P.E. Schramm, Stuttgart, 1965, p. 417, note du 27 juin 1942. DE BENS (*op. cit.*, p. 260) prétend que Degrelle était alors un « commensal » d'Hitler. L'indication des sources manque. Selon sa bibliographie (p. 536), l'auteur aurait consulté les *Tischgespräche* d'Hitler dans l'édition de Picker (plus exactement, Picker-Schramm). Or, il n'est pas question de Degrelle « commensal » d'Hitler dans cette édition. On lit à la page 417, en date du 27 juin 1942 : *« Beim Abendessen trug Reichspressechef Dr. Dietrich dem Chef vor, dass der Rexistenführer Degrelle, der zur Zeit bekanntlich an der Ostfront stehe, beschwerde darüber geführt habe, dass beim Austausch belgischer Kriegsgefangener keine Rexisten zum Zuge kämen. »* Il est permis de supposer que De Bens a trouvé ses informations dans E. KNOEBEL, *Racial Illusion and Military Necessity : A Study of SS Political and Manpower Objectives in Occupied Belgium.* Thèse de l'université du Colorado, 1965, p. 190, note 126 : *« On 27 June 1942, Degrelle was present at dinner and he complained to Hitler that in recent releases of prisoners of war no Rexist were even included. »* Knoebel renvoie à l'édition américaine des propos de table d'Hitler (*Secret Conversations, with an Introductory Essay by H.A. Trevor Roper*, New York, 1953). Dans cette édition, il n'est pas non plus question de Degrelle, convive d'Hitler, le 27 juin 1942.

(245) OKW, WFSt, QU (IV) à, entre autres, MBBNf, 3 septembre 1942 (PAB, StS, *Belgien* 2). Note de Baumann relative à son entretien téléphonique avec von Prittwitz, 3 septembre 1942 (T-501, 173, 108-109).

(246) Au cours d'une discussion à Bruxelles, le 16 juillet 1942, concernant le recrutement pour la Légion Wallonie, Baumann apprit par von Prittwitz (pour ce qui est de leur compétence, cfr *infra*, p. 52, note 237) que le service compétent pour les prisonniers de guerre à l'OKH de Berlin, y était « tout à fait opposé ». Baumann nota à propos de la répercussion des exigences politiques wallonnes sur cette libération : *« von Prittwitz glaubt dass politische Ansprüche der Wallonen in der Kriegsgefangenenfrage hinderlich sein könnten, die bei stärkerem Einsatz der Legion gestellt werden könnten. von Lehe legt dar, dass diese Befürchtungen seiner Ansicht nach bei der Einstellung Degrelles unzutreffend seien. »* (Note de Baumann, 17 juillet 1942. (T-501, 173, 121.) von Lehe était, depuis février 1942, officier de liaison entre la Légion Wallonie et les services militaires allemands, y compris la *Militärverwaltung* (KNOEBEL, *op. cit.*, pp. 185-186). Il ressort de la note de Baumann que von Lehe était un homme naïf ou en tout cas qu'il cherchait à faire naître cette impression.

lui-même. En effet, vers la fin de juin 1942, il passa quelques jours à Berlin et y entama des discussions. Il eut alors l'occasion de plaider sa cause auprès de certains personnages influents. Selon Reeder, qui n'avait pas été informé officiellement, Degrelle aurait alors obtenu de la part des services militaires allemands compétents des garanties à propos du futur engagement au front de la légion ([247]). Cependant, ces discussions furent également d'ordre politique. On aimerait en savoir davantage à ce sujet. Il n'est pas sans intérêt de constater que V. Matthijs, chef intérimaire de Rex, Paul Colin, journaliste connu et directeur politique du *Nouveau Journal,* et l'avocat wallon Lisein, rexiste notoire et lieutenant à la Légion Wallonie, avaient quitté Bruxelles et étaient allés à Berlin à la rencontre du *Chef* ([248]).

Les discussions de Degrelle à Berlin arrachèrent à Berger un nouveau et retentissant cri d'alarme. Il demanda à Himmler de consacrer son attention à la situation politique « extraordinairement tendue » en Belgique ([249]). Au cours de son séjour dans la capitale du *Reich,* Degrelle avait été « très fortement encouragé et mis à l'avant-plan » par tous les *« Dienststellen des Reiches »* (pas du parti). Les prestations de la Légion Wallonie ne le justifient certainement pas, remarqua hargneusement Berger. Degrelle va s'imaginer des choses ! Il se considère maintenant comme le nouveau grand chef belge, s'approprie l'insigne du Lion flamand ([250]) et, tout comme les gouvernements belges d'avant le 10 mai 1940, se comporte comme si les Flamands n'existaient pas. Berger saurait gré au *Reichsführer-SS* de bien vouloir attirer l'attention de von Ribbentrop sur cette situation. On devait recommander au représentant des Affaires étrangères à Bruxelles de garder ses distances vis-à-vis des « cajoleries faites par l'OKH à Degrelle » (*« der Tanz um Degrelle, wie er vom OKH veranlasst wird »*) ([251]). Berger se sentait si inquiet qu'il proposa à Himmler de convoquer Reeder.

Le chef du *SS-Hauptamt* n'exagérait pas du tout lorsqu'il prévenait Himmler que Degrelle « se faisait terriblement valoir » à Berlin et y était devenu un grand personnage. Déjà, la photo du chef des rexistes avait paru en première page dans le numéro du 5 février du très répandu et très influent hebdomadaire *Das Reich.* (Lorsque le dirigeant VNV R. Tollenaere trouva

(247) TB 21 du 15 septembre, période du 1er juin au 1er septembre 1942 (T-501, 105, 1037).

(248) Selon une déclaration d'après-guerre de Lisein, Degrelle et Matthijs eurent une entrevue avec le fonctionnaire des Affaires étrangères, compétent pour l'Europe occidentale. Degrelle désirait un engagement écrit concernant l'avenir politique de la Belgique et la libération des prisonniers de guerre wallons. Il n'obtint ni l'un ni l'autre. « Lisein constata que les cadres dirigeants de Berlin ne songeaient pas à fixer le statut de la Belgique et à fournir les garanties qui s'y rapportaient. » (Arch. pers. A.)

(249) Berger à Himmler, 4 juillet 1942 (BAK, NS 19/*neu* 1557).

(250) Berger se trompait sur ce point : Degrelle parlait toujours du *« leo belgicus »*.

(251) Le représentant des Affaires étrangères auprès de l'administration d'occupation à Bruxelles, le conseiller d'ambassade von Bargen, n'avait pas besoin d'instructions à ce sujet : il était un adversaire acharné de Degrelle.

la mort en service commandé dans les rangs de la légion flamande, la rédaction de l'hebdomadaire n'avait pas pensé à lui consacrer un article ([252]). Degrelle veilla à ce qu'il ne fut pas oublié.) Au cours de son séjour à Berlin, fin juin, des bruits — dont on peut penser qu'ils avaient été, comme d'habitude, diffusés par Degrelle lui-même — coururent concernant un voyage à Rome, une entrevue avec Ciano et la princesse Marie-José et la formation d'un gouvernement Degrelle par Léopold III ([253]).

Reeder et Berger, sans avoir eu d'entretiens préalables, étaient d'accord contre Degrelle à l'été 1942 : il n'y avait pas de place sur la scène politique belge pour ce *« Belgizist »* qui, se réclamant de ses mérites militaires, jouait des coudes pour arriver à l'avant-plan. Himmler pensait-il de même à ce moment ? L'historien n'est pas à même de répondre à cette question. Il ne peut que constater le fait remarquable qu'est l'absence de sources concernant les réactions du *Reichsführer-SS* au cri d'alarme de Berger ([254]). Himmler se taisait-il parce que la chose ne l'intéressait guère, ou bien gardait-il un silence prudent ?

Nous ne savons que peu de choses sur l'évolution du processus de rapprochement et ses moments décisifs. En ce qui concerne l'intérêt croissant d'Himler pour Degrelle, il est significatif que le *Reichsführer* transmit à Berger, début septembre 1942, un aperçu élogieux de l'engagement militaire de la légion ([255]). On ne peut déterminer si la désignation, peu auparavant, de

(252) Rapport de J. Brans, rédacteur en chef de *Volk en Staat*, à De Clercq, sur un séjour à Berlin du 17 au 29 septembre 1942, Anvers, 5 octobre 1942 (Arch. pers. A.). Brans avait reçu ses renseignements de Ward Hermans, à ce moment journaliste dans la capitale allemande. Notre collègue Kongs nous a transmis les renseignements concernant *Das Reich*, fruit d'une patiente recherche. Qu'il trouve ici l'expression de notre gratitude.

(253) Les rumeurs au sujet de Degrelle (et répandues par lui ?) ne laissèrent pas indifférents certains diplomates. Le 29 juin, von Mackensen, ambassadeur d'Allemagne en Italie, avisa la *Wilhelmstrasse* qu'il avait appris de source autorisée que Degrelle séjournait depuis quelques jours à Rome. *« Für den Fall, dass er sich an die Botschaft wenden, oder ich von italienischer Seite auf ihn angesprochen werden sollte, bitte ich um Weisung, wie er zu beurteilen ist. »* (PAB, StS, *Belgien* 2.) Un journal suédois, *Svenska Dagbladet*, publia un article dans lequel on prétendait que le gouvernement du *Reich* menait des pourparlers avec le roi Léopold III au sujet de la formation d'un gouvernement Degrelle. Le 1er juillet, l'ambassadeur de Finlande posa la question à Berlin à von Weizsäcker, secrétaire d'Etat aux Affaires étrangères. *« Ich habe dem Finnen den ganzen Inhalt dieses Artikels dementiert »*, écrivait von Weizsäcker dans une note datée du même jour et destinée, entre autres, au sous-secrétaire d'Etat et au chef de la section politique (PAB, StS, *Belgien* 2).

(254) *« Berger. Besprochen »*, nota Himmler le 8 juillet de sa main sur la lettre de Berger du 4. Cfr note 249.

(255) Brandt à Berger, 7 septembre 1942 (BAK, NS 19/253. T-175, 69, 2585 643). Un rapport du commandement en chef du *Panzerkorps I* sur les opérations auxquelles la Légion Wallonie avait participé, de novembre 1941 à mai 1942, y était annexé (OKH, GenStdH, OQu IV à MBBNf 9 août 1942). On y lit au sujet de la valeur combative de la légion : *« Bataillon hat gezeigt, dass es zu kampfen versteht. Führung durch Offiziere und Uffz. wesentlich besser geworden, entspricht jedoch noch nicht deutschen Begriffen und Forderungen. Taktische Schulung der Kp.-, Zug.- und Gruppenführer allgemein mangelhaft. Mangel an Können wird durch Idealismus und Schwung ausgeglichen. »*

deux légionnaires comme hommes de confiance (*Vertrauensleute*) de la Sipo-SD avait été faite par ordre ou au su d'Himmler ([256]).

Nous sommes beaucoup mieux renseignés sur les tentatives de Degrelle de se faire « mousser » en haut lieu en exploitant l'atout militaire. En juin 1942, peu avant son retour à Berlin, il parvint à se faire recevoir par le représentant des Affaires étrangères auprès du 1er *Panzerkorps* qui opérait au Caucase. Il étourdit son hôte par son fameux bagout, ses parallèles historiques audacieux et les projets politiques apparemment impressionnants qu'il construisait à partir de ces parallèles. Le diplomate envoya un rapport extrêmement élogieux à la *Wilhelmstrasse* sur les « Bourguignons de l'avenir » qui combattaient sous la devise « Dur et pur, Rex vaincra ! » pour la justification et la reconnaissance de leurs projets politiques ([257]). Degrelle, « l'âme de la légion », est un « fanatique politique » qui considère Charlemagne, la Bourgogne et la Lotharingie comme plus que des réminiscences historiques symboliques ([258]). Il rêve d'un empire comprenant la grande Belgique et la Bourgogne. C'est pourquoi il appelle son corps de volontaires wallons non la Légion Wallonie, mais la Légion belge-Wallonie ([259]). Il se considère comme un « nationaliste belgo-wallon » et ne laisse passer aucune occasion de souligner la présence de Flamands à la légion wallonne. Ses tentatives de recrutement de Flamands pour cette unité, à condition qu'ils se déclarent rexistes, ont déjà suscité des difficultés ([260]). Degrelle et ses hommes sont de valeureux soldats, concluait le diplomate.

Nous avons déjà noté ([261]), qu'en septembre 1941, Degrelle avait essayé d'approcher la SS. Cette tentative était restée sans succès. Un an plus tard, il fit une nouvelle tentative, quelque part sur le front du Caucase. A la mi-septembre 1942 Degrelle fut l'hôte du *SS-Obergruppenführer* Steiner, commandant de la célèbre division SS Wiking. L'engageant Degrelle entreprit le militaire de la même manière fanfaronne et impromptue que celle qu'il avait

---

(256) Baumann à Meyer, 7 août 1942 (T-501, 173, 118). Selon des renseignements fournis à Baumann, la *Dienststelle* de la Sipo-SD de Bruxelles avait engagé deux agents, mais la direction (Bruxelles ? Berlin ?) ignorait leur mission. Il est fort probable que le chef du *Sicherheitsdienst* de Bruxelles avait agi à l'insu de son supérieur, le chef de la *Dienststelle* à Bruxelles.

(257) *Der Vertreter des Auswärtigen Amtes beim Panzer-AOK 1* aux Affaires étrangères, 20 juillet 1942 (PAB, *Inland* IIg, 344, *Belgien* I).

(258) Selon le rédacteur du rapport, Degrelle aurait déclaré à un journaliste qu'il se fixerait plus tard « dans le bourg de Bouillon ».

(259) Cfr la formule finale d'une lettre de Degrelle à un certain Dr Bähr, *Amtsleiter beim Reichsstudentenführer,* Front de l'Est, 11 mai 1942 (traduit du français) : *« Nehmen Sie, verehrter Dr, den sehr sympathischen Gruss der Freitwilligen von der Legion Belgien-Wallonien entgegen. »* Degrelle précise dans un post-scriptum : *« Ich unterstreiche Belgien, denn Belgien und nicht Wallonien ist unser Vaterland. Wir sind Wallonen, wie Ihr Bayern oder Rheinländer seid. »* (BAK, NS 19/1557.)

(260) Depuis l'accord VNV-Rex du 10 mai 1941, Rex-Flandre était absorbé par le VNV et, par conséquent, Rex ne pouvait plus recruter en Flandre. Les sources ne nous apprennent rien à propos des difficultés dont il est question.

(261) Cfr *supra,* p. 53.

utilisée auprès du diplomate peu auparavant. Mais, outre les téméraires parallèles historiques, il débita également une profession de foi germanique et nationale-socialiste. Résultat : une lettre autographe de Steiner à Himmler où il plaidait pour le rattachement de la Légion Wallonie à sa division SS ([262]).

La Légion Wallonie végète misérablement dans le cadre de la 97e division d'infanterie (bataillon 373), écrivait Steiner. Bien « qu'elle paraisse n'être que la cinquième roue du carrosse », elle subit des pertes considérables à défaut d'armes lourdes. Pendant quelques semaines, la Légion Wallonie avait été placée sous les ordres de Steiner sur le plan tactique ([263]). Le général avait gardé le meilleur souvenir « de l'attitude racique et martiale de ces troupes ». Il regrettait au plus haut point que l'unité ne fît pas partie de sa division vers laquelle elle se sentait sincèrement attirée (*« zu der sie sich innerlich hingezogen fühlt »*). Steiner avait eu une longue conversation avec le chef rexiste. Il se disait profondément convaincu de ce que Degrelle, « de par son attitude virile et exemplaire, appartenait à l'élite des chefs germaniques ». Par sa foi dans la communauté de race germanique et dans le national-socialisme, par ses larges vues historiques, il dépasse de beaucoup les sieurs Mussert et Clausen, par exemple ([264]). Il serait parfaitement erroné de penser qu'il est fortement marqué par le catholicisme et le royalisme ([265]). Steiner commit (sans le vouloir) une bévue. Le nom du mouvement politique de Degrelle n'était pas d'origine latine et « Rex » était emprunté à la ville où le mouvement était né ([266]) ! (En effet, un nom latin ne convenait pas à un mouvement dont le chef se proclamait Germain.) *« Reichsführer !* Je me permets de vous proposer de tenir compte de cette personnalité extraordinairement positive. Peut-être, est-il possible de transférer la légion wallonne dans

(262) Steiner à Himmler, 17 septembre 1942 (CREHSGM, BDC, V, I, Degrelle). On peut admettre que Degrelle s'était fait inviter. Il avait adressé à Steiner une lettre que ce dernier considérait comme partiellement révélatrice des conceptions du chef de Rex. Steiner transmit cette lettre à Himmler. Elle ne fut pas retrouvée. En ce qui concerne l'intérêt de Steiner pour l'idée de germanité et la formation d'un corps d'armée germanique, cfr sa remarquable lettre à Berger du 16 septembre 1942 (IN 't VELD, *De SS en Nederland*, pp. 821-823).

(263) Selon F. Hellebaut, chef d'état-major de la Légion Wallonie de juillet 44 à mai 45, le contact avec la célèbre division SS *Wiking* au front du Caucase à l'été de 1942, fut décisif pour la politique germanique de Degrelle. Ce contact aurait eu l'effet d'une « révélation. » (F. Hellebaut à l'A., 12 novembre 1977.)

(264) Antoon Mussert, chef du Mouvement national-socialiste aux Pays-Bas (NSB). Frits Clausen, chef du *Dansk National Socialistik Arbejderparti* au Danemark (DNSAP).

(265) *« Es hat mir Freude gemacht, mich mit... dem Rexisten-Führer Degrelle eingehend zu unterhalten, von dem ich den allerbesten Eindruck und die Ueberzeugung gewonnen habe, dass er in seiner zielbewussten Männlichkeit und tadellosen Haltung in die Spitzengruppe der germanischen Führer hineingehört. In seinem Bekenntnis zur Rassengemeinschaft, zum Nationalsozialismus und dem historischen Weitblick steht er m. E. zum Beispiel weit über Herrn Mussert und über Clausen. Völlig abwegig ist es zu glauben, dass er stark katholisch oder royalistisch orientiert sei. »*

(266) *« Nicht das lateinische 'rex' sondern die Stadt Rex in Belgien hat ja als die Heimatstadt des Rexismus diesem ihren Nahmen gegeben. »* Steiner avait-il mal compris ce que Degrelle, qui ne comprenait pas l'allemand, lui racontait ? Ou bien Degrelle avait-il mené le général SS en bateau ? Que le lecteur se rappelle que Degrelle se produisit pour la première fois sur la scène politique à Courtrai (= Courtrex ?) en 1935.

ma division (267). » Il ne faut pas être grand clerc pour supposer que Degrelle était le solliciteur et que Steiner écrivit à son instigation. La recommandation d'un général très estimé comme Steiner ouvrait au chef de Rex la route menant à Himmler.

Il convient de citer ici une autre lettre de Degrelle parce qu'elle relève de ses travaux d'approche en vue de sa reconnaissance comme chef germanique. Peu de temps après son entretien avec Steiner, il s'adressa, toujours du Caucase, à son ami et partisan Abetz, l'ambassadeur d'Allemagne à Paris dont nous avons déjà parlé (268). Nous citerons quelques phrases caractéristiques de cette longue missive (huit feuillets dactylographiés). « En Belgique, tout est encore flou. Il faut attendre la fin de la guerre. Nous, soldats du *Führer,* avons foi en sa sagesse. Nous nous abandonnons à son génie... Nous sommes devenus ici des Germains très conscients. Nous avons retrouvé les traces des siècles glorieux de notre histoire. L'Occident est notre petite patrie, mais le *Reich* est devenu notre grande patrie, ce qu'il était déjà pour nos ancêtres... La race, qui répandait sa force éternelle jusqu'à la Somme, s'est réveillée à nouveau et les grands souvenirs revivent en nous... J'ai la conviction que l'Europe est en voie de formation ici... Autrefois, ce n'était qu'un projet d'intellectuels. Ici aussi, le génie limpide du *Führer* a produit l'effet d'un éclair. Il a donné une forme à nos rêves... D'un seul coup, nos légions avanceront d'un demi-siècle la solution européenne... Il vous appartient, à vous Allemands, de n'être pas trop modestes. Autrement, on aurait mieux fait de ne pas commencer. Vous avez secoué le passé. Maintenant, c'est l'heure de la construction et de l'unité. La guerre vous a mis à la pointe du combat. C'est votre tâche, c'est la tâche de l'Allemagne d'être résolument et fermement le *Führervolk,* l'âme, le moteur et le poing de l'Europe unie. L'Europe, certes — mais une Europe germanique... Nous vivons à cette heure le siècle d'Hitler et du germanisme (269). »

---

(267) *« Jedenfalls bitte ich, Reichsführer, mir die Anregung erlauben zu dürfen, diese ausserordentlich positive Persönlichkeit nicht aus dem Auge verlieren zu wollen. Vielleicht lässt sich die Ueberführung der wallonischen Legion in meine germanische Division ermöglichen. »*

(268) Degrelle à Abetz, 22 septembre 1942. Traduction allemande (PAB, *Handakten von Etzdorf,* 18, *Besetzte Gebiete, Belgien und Nordfrankreich,* 1940-43).

(269) *« In Belgien ist alles noch unklar... Nach dem Kriege werden wir sehen. Wir, Soldaten des Führers, glauben an seine Weisheit, wir liefern uns seinem einfachen und kraftvollen Genie aus... Wir haben uns hier eine hochgermanische Seele geformt. Wir haben die Linie der glorreichsten Jahrhunderte unserer Geschichte wiedergefunden. Der Okzident ist unser kleines Vaterland ; aber das Reich ist unser grosses Vaterland geworden, wie es das unserer Vorfahren war... Die Rasse, die ihre ewige Kraft bis zur Somme ausstrahlte, ist wieder erwacht und die grossen Erinnerungen sind wieder lebendig geworden... Ich bin im übrigen überzeugt, dass Europa sich hier formen wird. Vorher war es nur ein Plan von Intellektuellen. Auch hier hat das klare Genie des Führers alles wie in einem Blitz gesehen. Er hat unseren Träumen Gestalt gegeben. Die Legionen werden mit einem Schlag die europäische Lösung um Fünfzig Jahre vorangebracht haben... Es ist an Ihnen, den Deutschen, nicht zu bescheiden zu sein, sonst hätte man nicht anzufangen brauchen. Sie haben die ganze Vergangenheit zerschüttert. Es gilt nun aufzubauen und zu einigen... Der Krieg hat Euch an die Spitze gestellt. An Euch liegt es, an Deutschland entschieden und entschlossen im geeinigten Europa des Führervolk, die Seele, der Motor und die Faust zu sein. Europa, ja, aber ein germanisches Europa. Wir stehen jetzt im Jahrhundert Hitlers und des Germanentums. »*

Degrelle a dû avoir la certitude, au plus tard en octobre, qu'Himmler était disposé à accepter les Wallons comme des Germains et qu'une politique germanique au sens où l'entendait la SS avait ses chances. Vers la fin du mois, Matthijs annonça publiquement, en sa qualité de lieutenant du chef de Rex, le virage de bord. Le 25 octobre, les rexistes apprirent, au Palais des Sports de Bruxelles, que le mouvement s'en tenait solidement au maintien de la Belgique, mais celle-ci serait fédérale ([270]). Cependant, la « fidélité jalouse » à la patrie belge n'excluait pas la fidélité au monde germanique, au sein duquel la Wallonie était revenue. « De glacis antigermanique nous reprenons notre fonction historique et naturelle de marche de la Germanité, de poste avancé de la vie germanique vers le monde extérieur. » Le thème germanique, que Degrelle avait déjà développé dans son message du 8 août 1941 aux volontaires wallons ([271]), revint ainsi à la surface après quatorze mois. Il procurerait en 1943 au chef de Rex, Germain de date récente, une nouvelle chance de se produire sur la scène politique belge.

Le grand discours du 17 janvier 1943. Hitler et Degrelle.

Lorsque Degrelle revint à Bruxelles avec cent soixante-dix permissionnaires, vers le milieu de décembre 1942, les parties en présence s'étaient nettement dessinées. Reeder, en cela fidèle à son point de vue du début de l'occupation, n'avait aucune estime pour Degrelle comme chef politique. A vrai dire, il ne pouvait souffrir ce *Belgizist*. D'ailleurs, Rex signifiait-il encore quelque chose en tant que mouvement politique ? Himmler, lui, disposait d'un nouvel allié dans sa lutte contre Reeder. Quant à Degrelle, il savait exactement à quoi s'en tenir. Lors du retour à Bruxelles avec les permissionnaires du front de l'Est, il avait, le 19 décembre, interrompu son voyage pour avoir, à Berlin, des entretiens avec de grands chefs SS ([272]). Peut-être rencontra-t-il également Himmler ([273]). En tout cas, il informa les plus proches collaborateurs d'Himmler de ses projets. Ses interlocuteurs ne manquèrent pas de lui faire

(270) Texte du discours de Matthijs dans le *Pays Réel* du 27 octobre 1942. Le rapport de Reeder sur cette allocution n'est pas exact. Il s'abstient de citer ou de résumer le passage sur le fédéralisme. Il écrit dans ses commentaires que les déclarations de Matthijs sont *« allerdings noch keine Abkehr von dem Gedanken des belgischen Einheitstaates bedeuten »*. Toutefois, doit-il concéder, *« hat die Rex-Presse... ein Bekenntnis zu einem stark dezentralisierten Belgien abgelegt. »* (TB 22 du 31 décembre, période du 1er septembre au 1er décembre 1942. T-501, 105, 1227-28.)

(271) Cfr *supra*, p. 50.

(272) Qu'il y eut des pourparlers à Berlin se trouve confirmé dans la lettre d'Himmler au ministre du *Reich* Lammers, chef de la Chancellerie, du 25 mars 1943 (T-77, 786, 5514369-70) et dans celle de Reeder à l'OKH, du 26 janvier 1943 (T-77, 786, 5514379-80). Reeder ne fut pas informé par Degrelle, mais croyait savoir que les pourparlers *« offenbar sowohl seine (Degrelles) eigene zukünftige politische Stellung wie auch die staats- und volkspolitische Entwicklung des belgischen Raumes betroffen haben »*.

(273) Selon GERARD-LIBOIS-GOTOVITCH, *L'An 40*, 1ére éd., Bruxelles, 1971, p. 295, note 21. L'indication des sources manque.

remarquer que ses plans n'étaient pas immédiatement réalisables. Ils n'avaient, par contre, aucune objection à l'encontre de la propagande en faveur de la « *Reichsgedanke* » (l'idée d'Empire) en Wallonie. Pour la direction de la SS, le grand discours de Degrelle du 17 janvier 1943 dans lequel il annonçait et défendait sa nouvelle politique germanique n'était donc pas une surprise. Selon le témoignage d'Himmler lui-même, *in tempore non suspecto,* ce discours n'était qu'un résumé des idées développées par Degrelle le 19 décembre au cours des entretiens de Berlin ([274]). Selon Reeder, qui affirmait tenir ses renseignements de bonne source, les pourparlers de Berlin avaient fait naître chez Degrelle l'impression qu'il serait appelé sous peu « à conduire la Belgique » et qu'on lui confierait au moins le même mandat qu'à Mussert aux Pays-Bas ([275]). Son allocution, antérieure de quelques jours, aux permissionnaires du camp d'instruction de Meseritz est en effet significative de la prétention de Degrelle : « Ce que nous avons gagné... avec nos combats, nos victoires et nos morts, il faut qu'on nous le donne ([276]). » Croyait-il que le moment était venu de présenter, avec l'appui d'Himmler, la note politique au *Militärverwaltungschef* ? A la fin décembre, le fonctionnaire compétent de l'administration d'occupation à Bruxelles savait que Degrelle avait demandé l'intégration de la Légion Wallonie à la SS. « Nous devons être sur nos gardes », concluait von Harbou, le chef du *Kommandostab* ([277]).

Reeder ne s'attendait pas à ce que le permissionnaire indésirable profitât de son séjour en Belgique pour entrer dans l'arène politique ([278]). Or, à peine revenu au pays, le chef de Rex commença à faire circuler des rumeurs. Il répandait le bruit qu'il avait appris de certains services allemands le caractère insensé de contacts avec le VNV, puisque ce dernier était complètement démo-

(274) « *Als Degrelle in Dezember 1942 in Berlin erschien, wurde er, u.a. auch von meinen Mitarbeitern darauf aufmerksam gemacht, dass sich seine Pläne in dieser Zeit noch nicht verwirklichen lassen... Die von Degrelle in Berlin vorgebrachten Gedanken fasste er in einer am 17.1.1943 vom Militärbefehshaber in Belgien und Nordfrankreich erlaubten Grosskundgebung in Brüssel zusammen.* » (Himmler à Lammers, 25 mars 1943. T-77, 786, 5514369-70.)

(275) Reeder à l'OKH, Gen.Qu., 26 janvier 1943 (T-77, 786, 5514382-83). Le 13 décembre 1942, lors de la commémoration de la onzième année d'existence du NSB (Mouvement National-Socialiste aux Pays-Bas), le Commissaire du *Reich* Seyss-Inquart avait déclaré en public à Amsterdam « *dass Mussert als Leider der Nationalsozialistischen Bewegung der Führer des niederländischen Volkes ist* ». Sur la signification exacte de cette qualité de chef, cfr DE JONG, *Het Koninkrijk der Nederlanden in de Tweede Wereldoorlog,* 6, pp. 544-545 et 564-566, et IN 't VELD, *De SS en Nederland,* I, pp. 290-293.

(276) Le *Pays Réel,* 19 décembre 1942, p. 1.

(277) Note de Baumann pour von Harbou, 29 décembre 1942, résumant la conversation de la veille avec le colonel Meyer, OKH (T-501, 173, 85). Selon Degrelle, dès l'automne 1942, la division *Wiking* avait souhaité l'incorporation de la Légion. La 97e division de Chasseurs dont faisait alors partie la Légion s'y était opposée. Il est possible, toutefois, que Degrelle lui-même soit à la base de l'expression du souhait en question. Selon Meyer, Degrelle avait demandé la subordination de la Légion à la *Waffen-SS.* En marge de la note de Baumann, von Harbou écrivit : « Soyons vigilants. » (« *Wir müssen aufpassen.* »)

(278) TB 22 du 31 décembre 1942, période 1er septembre-1er décembre (T-501, 105, 1228) et le rapport de Reeder du 26 janvier 1943 (T-77, 786, 5514379), mentionné à la note 296.

nétisé (« *eine völlig überholte Angelegenheit* ») ([279]). Il aurait fait comprendre à Romsée, dans un langage assez crû : « Le VNV est foutu. Il n'a plus que quelques semaines à vivre. Vous ne représentez plus qu'un bastion clérical et régionaliste. La politique de l'*Anschluss* se fera dans notre pays avec ou contre nous ; je préfère qu'elle se fasse avec moi. C'est pourquoi, maintenant je marche à fond ([280]). »

Et il le fit. Le 5 janvier 1943, il alla voir Jungclaus, représentant d'Himmler dans le ressort de von Falkenhausen, pour lui demander l'autorisation de créer une *Allgemeine SS* wallonne ([281]). Que faire ? demanda Berger le même jour au *Reichsführer-SS* : traiter la question maintenant ou éconduire Degrelle jusqu'à l'été de 1943. Dès le 12, Riedweg, chef d'état-major de la *Germanische Leitstelle* de Berger, savait que « le plan de Degrelle de mise sur pied d'une *Allgemeine SS* wallonne est reporté » ([282]). L'ajournement devint suppression. La mise sur pied d'une milice SS en Wallonie était une affaire à traiter avec le *Führer*. Il ne semble pas qu'Himmler ait saisi Hitler de la question Degrelle avant le 30 mars ([283]).

Le dimanche 17 janvier 1943, l'activité politique publique du permissionnaire Degrelle atteignit une apogée spectaculaire. Ce jour-là, Rex organisa au Palais des Sports de Bruxelles une manifestation de grand style qui ne le cédait en rien aux manifestations de masse du NSDAP dans le *Reich* ([284]). Avec sa grandiloquence coutumière, Degrelle annonça la nouvelle orientation de son mouvement ([285]). Du passé de la Wallonie (et accessoirement de la Flandre), il brossa un surprenant tableau qui prouve encore une fois que l'histoire, lorsqu'elle sert la politique et l'idéologie, n'est que l'une de ces auberges espagnoles où l'on ne trouve que ce que l'on appor-

(279) *Ibidem* (T-501, 105, 1206-1207).

(280) CAPELLE, *Au service du Roi, II, 1940-1945,* Bruxelles, 1949, p. 131. Le 21 janvier 1943, Capelle nota les paroles de Degrelle qu'il apprit de Romsée.

(281) Berger à Himmler, 5 janvier 1943 (BAK, NS 19/1541).

(282) *Niederschrift über die Besprechung des SS-Ausschusses der Arbeitsgemeinschaft für den Germanischen Raum am 12.1.1943, 12 Uhr, im SS-Hauptamt* (IfZM, PS-705 et NO-1783). On lit dans cette note, concernant Degrelle : « *In der Beurteilung des Verhältnisses zwischen Religion und Politik zeigt sich bei Degrelle, dass er in seinem Denken ein Welscher ist... Er ist ein praktisierender Katholik und für uns mit Vorsicht zu nehmen, anderseits ein Mann, den wir politisch unbedingt noch brauchen.* » Cfr aussi IMT, éd. française, XXVI, p. 264.

(283) Il n'est pas question de Degrelle dans les notes qu'Himmler rédigea en janvier et en février 1943 sur ses entretiens avec Hitler (BAK, NS 19/*neu* 1447). Il est significatif qu'Himmler nota d'abord sur la lettre de Berger du 5 janvier (cfr note 281) *Führer* (cela veut dire : discuter avec le *Führer*), mais le raya après coup.

(284) Reeder dans son rapport du 26 janvier 1943 à l'OKH (note 296, p. 64) « Une immense tribune drapée de tentures rouges a été dressée... Un immense drapeau à la Croix de Bourgogne, surchargé de l'Aigle d'Empire, domine, tandis qu'une consigne impériale traduit tout le sens de cette journée : Peuple d'Empire, réveille-toi ! » (*Le Pays Réel,* 18 janvier 1943, p. 1.) Le peuple dont il est question n'est pas le peuple belge mais le peuple wallon.

(285) Texte du discours dans *Le Pays Réel* du 18 janvier 1943, sous le titre : *le Salut de la Patrie* et dans *National-Socialisme, Organe intérieur du mouvement rexiste,* 15 février et 15 mars 1943.

te ([286]). Point n'est besoin de nous étendre sur le contenu du discours. C'était en grande partie un exposé des conceptions de Degrelle que nous connaissons déjà pour les avoir lues dans son message du 8 août 1941 aux volontaires wallons, dans le compte rendu de son entretien avec le général Steiner et dans sa lettre à Abetz (septembre 1942 : au moment où les Wallons avaient retrouvé leur origine et leur destinée germaniques, ils réclamaient, en tant que peuple du *Reich* et Germains de langue française, leur place dans le *Reich* germanique de l'avenir ([287]). Degrelle affirma avec force qu'ils y occuperaient leur propre place. « L'expérience (des légions) nous a montré que l'épanouissement dans un ordre supérieur était possible. Ce qui fut possible militairement hier, pourra l'être, à plus forte raison, politiquement demain... Dans la *Wehrmacht,* nous avons pu vivre comme des nationalistes complets et nous avons grandi le renom de notre patrie. Il en sera de même demain. » En effet, dans le bloc germain triomphant, « nul ne nous demandera de renoncer à notre patriotisme, mais de l'élever au contraire ». De longs applaudissements saluèrent le passage relatif au « conflit linguistique artificiel » qui était, selon Degrelle, le fruit de la démocratie. Au cours d'une histoire millénaire, il n'y eut jamais de guerre entre les Flamands, « Germains de langue flamande », et les Wallons, « Germains de langue française ».

Après la péroraison, une musique militaire allemande couvrit les applaudissements de la foule. Quelques minutes plus tard, Degrelle remonta à la tribune. Reeder vint prendre place à ses côtés ([288]). Il convient de mentionner ce fait. Quelques semaines plus tard, Himmler s'en servira habilement contre le *Militärverwaltungschef* ([289]).

On considérera à leur juste valeur les déclarations de Degrelle relatives à l'avenir politique de la Wallonie (et aussi de la Belgique), ainsi que la vision historique sur laquelle elles s'appuient. La genèse de son discours du 17 janvier 1943 dénote nettement qu'en imprimant une nouvelle orientation à son mouvement, Degrelle avait clairement choisi la SS. Toutefois, on ne saurait prétendre qu'il fut « explicitement question d'annexion » dans son exposé ([290]). On n'y trouve pas ce mot.

Même après ce discours, on décèle encore chez Himmler quelque hésitation. Cependant, il s'agit moins d'une manifestation de méfiance envers De-

---

(286) Degrelle fulmine par exemple contre « un siècle de déformation systématique de l'histoire » depuis 1830, date à laquelle débuta la propagande française avec son « travail tenace de dénationalisation de notre peuple ». Il présente Philippe le Bon comme « un des plus grands bâtisseurs de l'unité germanique en Belgique ».

(287) « Il faut que l'on sache que, fils de la race germanique, fils d'un peuple qui se couvrit d'une gloire immortelle pendant plus de mille ans, sous les drapeaux de l'Empire, nous avons repris conscience de notre qualité de Germains, que dans la communauté germanique nous nous sentons chez nous. »

(288) « Quelques instants plus tard, Léon Degrelle reparaît à la tribune. Il est, cette fois, accompagné du Président Reeder... La musique joue les hymnes nationaux allemands que la foule salue du bras tendu. » (Le *Pays Réel,* 18 janvier 1943.)

(289) Cfr *infra,* p. 76.

(290) DE BENS, *op. cit.,* p. 257.

grelle que de prudence à l'égard des collaborateurs flamands. A la question de Berger demandant si Degrelle serait autorisé à créer une *Allgemeine SS* wallonne ([291]), Himmler répondit qu'il y avait longuement réfléchi. Le problème exigeait qu'on l'examinât sérieusement et il voulait d'abord en discuter avec le chef du *SS-Hauptamt*. En effet, pensait-il, il est possible qu'en gagnant quelques centaines de Wallons, nous perdions des milliers de Flamands ([292]). Après deux semaines, Himmler avait surmonté ses hésitations. Il avait pesé le pour et le contre. Sans doute, raisonnait-il, Degrelle a, jusqu'à présent, maintes fois évolué (*« bisher schon viele Umwandlungen durchgemacht »*), ses partisans sont peu nombreux et un faux départ nous fera perdre des milliers de Flamands. Néanmoins, il est opportun (*« angebracht »*) d'encourager Degrelle dans ses options germaniques « en sorte que nous puissions vérifier si ses professions de foi sont sérieuses » (*« Sodass wir weiterhin prüfen können, ob es ihm mit seinen Bekenntnissen ernst ist »*) ([293]). (D'une *Allgemeine SS* wallonne, il n'était plus question.) Le fait qu'Himmler ait surmonté son hésitation, début février, après avoir appris qu'Hitler, depuis la fin de janvier, considérait Degrelle comme le « seul vrai belge utilisable » ne peut être mis en doute ([294]).

Qu'allait faire Reeder après la proclamation de la nouvelle politique de Degrelle ? Il savait que son adversaire, avant son retour au front, aurait encore des pourparlers politiques à Berlin ([295]). De puissants services centraux allemands intriguaient en faveur de Degrelle, en premier lieu la SS, qui risquait de gêner, par son ingérence, la politique de la *Militärverwaltung*. Afin de parer au danger, Reeder, en tant que fonctionnaire politique responsable à Bruxelles, prit à nouveau la plume. Le 26 janvier 1943, il adressa à l'OKH un rapport secret détaillé dans lequel il formulait son opinion sur la nouvelle orientation de Degrelle en rapport avec son passé politique et sa personnalité ([296]). On comprend que Reeder ne laissa pas échapper l'occasion de souligner la tendance catholique et autoritaire de Rex, le caractère fasciste du

(291) Cfr *supra,* p. 62.

(292) Himmler à Berger, 20 janvier 1943 (BAK, NS 19/1541).

(293) Himmler à Kaltenbrunner (chef RSHA) et à Berger, 8 février 1943 (T-175, 76, 2594 586). La lettre d'Himmler correspond directement à une « note sur l'évolution de Degrelle », non retrouvée.

(294) Cfr *infra,* p. 68.

(295) Cfr la conclusion du rapport de Reeder à l'OKH cité à la note suivante.

(296) MBBNf, MVC, chef I-polit., à OKH, Gen.Qu., 26 janvier 1943. Secret (T-77, 786, 5514379-87. Copie dans Proc. vF. 117). Remarquons la date. Il est parfaitement possible que la lettre courroucée d'Himmler du 16 février 1943 (cfr *supra,* p. 30) fut *aussi* provoquée par le rapport du 26 janvier de Reeder. Les sources ne nous indiquent rien à ce sujet. Une traduction, non toujours fidèle, du rapport de Reeder se trouve dans C. d'YDEWALLE, *Degrelle ou la triple imposture,* Bruxelles, 1968, un livre superficiel mais bien écrit et plein d'ironie mordante à l'endroit de Degrelle. L'A. ne semble pas connaître l'origine du document. Il le fait suivre d'un commentaire en quatorze points sans avertir le lecteur qu'il s'agit d'un texte rexiste rédigé pour la défense de Degrelle ! d'Ydewalle, au contraire, donne involontairement l'impression que le commentaire est son œuvre. En effet, il introduit le texte en question par cette phrase : « L'étude de ce document permet de tirer les conclusions suivantes... » (p. 173).

mouvement (étatique, non ethnique), la versatilité du chef de Rex, l'incohérence de sa direction, son manque de talent dans l'organisation et son manque de psychologie. Il serait fastidieux, écrivait Reeder, d'énumérer les volte-face idéologiques de Degrelle au fil du temps. Il est un fait qu'il aurait pu être le rénovateur de son pays, mais qu'après quelques années on « ne le prit plus au sérieux ».

Reeder reconnaissait sans peine que le chef de Rex et les légionnaires wallons avaient fait preuve de bravoure. Cependant, il n'était pas d'accord avec les vues historiques esquissées par Degrelle. C'est, sans doute, d'une façon cohérente qu'il accentue les éléments liant la Wallonie et l'Allemagne dans leur évolution historique. Il n'en passe pas moins sous silence les nombreuses différences qui, aux yeux du Wallon, le séparent, à présent, du monde germanique. En tout cas, le discours a fait sensation, affirmait Reeder. Une partie de la faction rexiste se sent entraînée, une autre partie s'inquiète parce qu'elle interprète la prise de position de Degrelle comme ouvrant la voie à l'absorption par l'Allemagne. Qu'il fasse peu de cas du contraste entre la Flandre et la Wallonie et mette l'accent sur l'élément wallon et l'unité belge, réveille chez beaucoup l'espoir d'une nouvelle forme de prépondérance wallonne dans l'Etat belge. La majorité écrasante de la population wallonne voit le fossé qui la sépare de Degrelle se creuser plus profondément. La germanité n'a plus de sens pour les Wallons.

Pour ce qui est des Flamands, toujours selon Reeder : certains « nationalistes », qui désirent l'union totale avec le *Reich,* considèrent le discours de Degrelle comme la confirmation de leurs propres vues ; d'autres, qui sont également disposés à « se déclarer pour la communauté germanique », présument que l'orientation nouvelle n'est qu'une tentative « de perpétuer par d'autres moyens la suprématie des Wallons dans l'espace belge, en tant que race dominante ». Ces derniers redoutent que l'impression produite par une prestation oratoire imposante fasse méconnaître leurs tranquilles efforts quotidiens en faveur de la cause commune germanique ([297]).

Reeder attira spécialement l'attention sur l'attitude de journalistes connus comme Robert Poulet (*Le Nouveau Journal*) et De Becker (*Le Soir*). Ils avaient pris leurs distances vis-à-vis de la nouvelle politique de Degrelle, étant donné que leur collaboration se basait sur des considérations d'ordre politique réaliste et que, selon eux, la communauté européenne était inconcevable sans le maintien d'un Etat belge indépendant (*« belgische Eigenstaatlichkeit »*). Reeder pensait qu'il ne fallait pas sous-estimer l'importance de « leurs

(297) On trouve les mêmes considérations, développées de manière un peu plus virulente, dans le TB 23 de Reeder pour la période janvier-mars 1943 (T-501, 106, 66). Degrelle affirmant maintenant que les Flamands et les Wallons ont la même origine et ne se distinguent que par la langue, on craint dans le camp de la collaboration flamande qu'il ne cherche à conquérir une position dominante en vue d'assurer la suprématie de la Wallonie et de sa personne sur les Flamands. Dans les milieux VNV, on interprète le discours de Degrelle comme une nouvelle tentative de sauver l'unité belge dans le cadre d'un empire germanique.

lecteurs à orientation franchement belge », surtout dans les milieux d'affaires.

Dans son jugement proprement dit, Reeder prit comme point de départ la question de savoir si les nouvelles tendances de Degrelle servaient ou nuisaient à l'administration militaire. L'essentiel consistait pour l'occupant à rassembler la minorité collaboratrice. La *Militärverwaltung* devait se garder de faire naître l'impression que les directives en matière de *Belgienpolitik,* décrétées au début de l'occupation, subissaient un changement fondamental sous l'influence de Degrelle. (Ces instructions prescrivaient : tout le soutien possible aux Flamands, aucune faveur pour les Wallons ([298]).) En sa qualité d'officier de la légion wallonne, Degrelle a certes droit à toute notre estime. En tant que chef d'un mouvement politique, il ne peut réclamer un soutien que si celui-ci ne compromet pas les autres intérêts de l'administration d'occupation.

Partant de ce point de vue, Reeder portait un jugement sur les « questions concrètes » (pour autant que Degrelle les eût soumises à la *Militärverwaltung*) : 1. Pas d'objection au recrutement d'infirmières pour la Légion Wallonie. 2. Pas d'objection à la réorganisation de la jeunesse wallonne, en collaboration, au sommet, avec quelques légionnaires chevronnés ([299]). 3. En principe, il faut approuver hautement les projets de réforme de l'enseignement, notamment en matière d'enseignement de l'allemand. Cependant, il ne faut pas en sous-estimer les inconvénients d'ordre politique et les difficultés de recrutement. 4. Il convient de formuler des réserves concernant les projets relatifs à la presse belge francophone. La *Militärverwaltung* ne saurait se rallier au projet de Degrelle de remplacer le *Soir* par un journal rexiste, le *Jour*. Le chef de Rex dispose déjà de suffisamment d'organes pour propager ses idées (*Le Pays Réel, Le Nouveau Journal* et *Cassandre*). Le cas échéant, l'administration d'occupation est à même d'influencer suffisamment l'administrateur du *Soir* pour déterminer la ligne politique du journal ([300]).

La conclusion de l'exposé de Reeder équivalait à une sérieuse mise en garde à l'adresse de certains services centraux allemands — en fait, il visait seulement la direction de la SS — qui avaient excité Degrelle contre l'administration d'occupation. Il est nécessaire, continuait Reeder, que « maintenant

(298) DE JONGHE, *Hitler en het politieke lot van België,* I, pp. 186-197.

(299) Selon DE BENS (*op. cit.,* p. 257), la jeunesse rexiste réorganisée, Jeunesse Légionnaire, formait « une subdivision de la *'Hitlerjugend'* ». L'auteur omet de mentionner sa source. Pour autant que nous le sachions, les sources disponibles ne fournissent pas de preuves que la Jeunesse Légionnaire fût jamais une subdivision de la *Hitlerjugend.*

(300) Reeder ne pouvait souhaiter que le public des lecteurs du *Soir* (tirage 250.000 exemplaires) fût perdu pour une influence discrète au service de la propagande allemande (Reeder à OKH, Gen.Qu., 26 janvier 1943. T-77, 786, 5514 385-86). En ce qui concerne la tentative avortée de Degrelle de s'emparer du *Soir,* cfr DE BENS, *op. cit.,* pp. 263-265. Il est à regretter toutefois que l'auteur n'ait pas consulté les importantes sources primaires qu'elle avait à portée de la main, et se soit contentée en substance de citer littéralement une « déclaration de Reeder au procès du *Soir* », sans donner d'autres détails.

précisément » (janvier 1943 était un mois de crise), la *Militärverwaltung* « puisse poursuivre une politique qui a fait ses preuves, en toute sérénité et sans modifications brusques ». *Elle* seule doit continuer à assumer la responsabilité de décider quelles personnalités et quels groupes jetteront leur poids dans les plateaux de la balance. Car elle seule est à même de juger de l'état des rapports politiques dans le pays occupé. Par conséquent, il est « inadmissible » que des services allemands du *Reich,* qui ne connaissent rien du pays et n'ont aucune responsabilité directe, exercent une influence gênante sur l'évolution politique dans le ressort en s'entendant avec des représentants de certains groupes politiques. Les espoirs bâtis sur Degrelle sont hors de proportion avec la déception et le désarroi qui en résulteront inévitablement.

Cette mise en garde voilée ressemblait indéniablement à un défi à l'adresse d'Himmler. Si l'on donnait raison au *Militärverwaltungschef* et si l'influence de Degrelle sur la politique de l'administration d'occupation demeurait insignifiante, le *Reichsführer-SS* devait abandonner l'espoir de disposer, à côté de la DeVlag, d'un second allié dans ses efforts en vue de s'infiltrer en Belgique occupée. C'est ainsi qu'Himmler le comprit.

Avant qu'Himmler pût entamer sa manœuvre de défense contre Reeder, Degrelle, son nouveau protégé, marqua inopinément un point : il obtint le soutien d'Hitler lui-même. Aussi paradoxal que cela puisse paraître, ce soutien lui fut assuré par un homme qui, aussi bien que Reeder, visait à limiter au maximum l'influence politique du chef de Rex : l'ambassadeur von Bargen, représentant des Affaires étrangères auprès de la *Militärverwaltung* à Bruxelles.

Quelques jours après son discours du 17 janvier, Degrelle s'était de nouveau rendu à Berlin pour y mener des pourparlers. von Bargen prévint son ministre par un télégramme urgent. La date de ce document, 28 janvier, permet de supposer qu'il prit les armes contre Degrelle de connivence avec son ami Reeder ([301]). Remplacer le *Soir* par un journal franchement rexiste, déclarait-il, le rendrait inutilisable et acculerait cet instrument de propagande discrète, au moyen duquel nous atteignons 230.000 lecteurs, à la débâcle financière. L'ambassadeur s'exprimait en termes non moins négatifs sur les projets politiques du chef rexiste. Sans doute, Degrelle avait bien mérité comme fondateur de la légion wallonne et comme officier. Il pouvait fournir encore quelques centaines de soldats. Cependant, sur le plan politique, il ne ferait qu'accroître considérablement les difficultés existantes. Une évolution de ce genre serait fâcheuse pour la conduite de la guerre allemande qui exigeait ordre et calme (« *Ruhe und Ordnung* »). Conclusion : des expériences politiques avec Degrelle n'étaient pas recommandables et pratiquement impossibles, étant donné qu'il était « absolument indispensable » à la lé-

(301) von Bargen aux Affaires étrangères, 28 janvier 1943. *Nur als Verschlussache zu behandeln.* Citissime (PAB, StS, *Belgien* 2).

gion ([302]). von Bargen désirait qu'on examinât son avis très « confidentiellement », Degrelle semblant connaître des dépêches antérieures ([303]).

Hitler lui-même prit connaissance de l'avis de von Bargen. Il partageait les opinions du diplomate selon lesquelles les projets de Degrelle concernant la presse étaient sujets à caution. Un représentant permanent des Affaires étrangères au *Führerhauptquartier,* l'ambassadeur von Sonnleitner ([304]), communiqua téléphoniquement, le 31 janvier, la réaction d'Hitler à von Steengracht, sous-secrétaire d'Etat du département. Celui-ci rédigea immédiatement une note pour von Ribbentrop : « Le *Führer* a indiqué que nous devons soutenir Degrelle par tous les moyens, puisqu'il est pour nous le seul Belge vraiment utilisable. Par contre, il est d'avis que les projets de Degrelle visant à mettre la main sur les journaux contrôlés par nous, sont sujets à caution, qu'il convient de nous montrer très circonspects et de réfléchir mûrement à la question ([305]). » Le lendemain, 1er février, von Ribbentrop chargea le secrétaire d'Etat von Weizsäcker « de faire le nécessaire, et spécialement d'ordonner à von Bargen de maintenir de bonnes relations avec Degrelle » (*« das entsprechende zu veranlassen und insbesondere Gesandten Bargen zu beauftragen, die gute Verbindung mit Degrelle zu halten »*) ([306]). Pour ce qui est du dernier paragraphe du télégramme du 28 janvier de von Bargen, le ministre demanda comment il était possible que Degrelle fût informé des dépêches antérieures du diplomate de Bruxelles.

L'ordre du ministre à son secrétaire d'Etat fut officiellement formulé dans un télex secret du 16 février du département à von Bargen, avec la mention *« Persönlich »* ([307]). Le document est littéralement identique à la note de von Steengracht citée ci-dessus. Dans le dernier paragraphe, on insiste en-

(302) *« Politische Experimente mit ihm [Degrelle] dürften sich daher nicht empfeblen und auch wohl praktisch nicht möglich sein, da er für die Legion dringend nötig ist. »*

(303) On peut admettre que Degrelle fut informé par certains fonctionnaires allemands (anonymes) de Bruxelles ou (et) de Berlin, qui sympathisaient avec lui.

(304) von Sonnleithner était le représentant (*Vertreter*) de Walther Hewel, fondé de pouvoir permanent de von Ribbentrop auprès du *Führer.*

(305) *« Wolfschanze, den 31 Januar 1943. Notiz für den Reichsaussenminister. Betrifft : Bestrebungen Leon Degrelles auf Eingliederung der Wallonen ins Grossgermanische Reich. Telegr. Brüssel Nr. 42 v. 28.2.[1943]. Bestätigung meines Telefongesprächs vom 31.1.43 mit vortragendem Legationsrat v. Sonnleithner »*, signé Steengracht. *« Der Führer bemerkte, dass wir mit allen Mitteln Degrelle unterstützen müssten, da er für uns der einzig wirklich brauchbare Belgier sei. Hingegen meinte er, dass Degrelles Pläne auf Ueberlassung der von uns betriebenen Zeitungen bedenklich seien und man in dieser Hinsicht sehr vorsichtig vorgehen und sich das genau überlegen musse. »* (PAB, *Inland* II g, 487. *Namen Degrelle.*) Le télégramme n° 42 de Bruxelles est de von Bargen.

(306) Note de von Sonnleithner à von Weizsäcker, *Westfalen,* 1er février 1943 (PAB, *Inland* II g, 487. *Namen, Degrelle,* et StS, *Belgien* 2). *Westfalen* était le nom du train spécial de von Ribbentrop.

(307) Rademacher à von Bargen, 16 février 1943 (PAB, *Inland* II g, 487. *Namen, Degrelle*). Le conseiller de légation Rademacher remplissait à la section D *(Deutschland)* des Affaires étrangères, la fonction de *Sachbearbeiter für Erneuerungsfragen* (Luther, sous-secrétaire d'Etat, à von Ribbentrop, 15 avril 1942. PAB, *Inland* II g, 219).

core auprès de von Bargen pour qu'il « entretienne de bonnes relations avec Degrelle » à Bruxelles. Ce dernier paragraphe contenait du nouveau : lors de son dernier séjour à Berlin, Degrelle avait été traité comme le Belge le plus utilisable (*« Degrelle ist bei seinem Besuch in Berlin entsprechend behandelt worden. »*)

En effet, Degrelle avait été à Berlin de la fin janvier au début février, pour y avoir des entretiens politiques. Le 7 février, il avait pris la parole devant un millier d'ouvriers wallons et de légionnaires, en la salle de la coupole du *Reichssportfeld* (308). Le 12, il était de retour à Bruxelles (309). Dans la mesure du possible, nous reviendrons plus loin sur les entretiens qu'il eut à Berlin.

Il convient d'examiner d'abord attentivement les instructions d'Hitler du 31 janvier concernant Degrelle. En effet, quelques questions se posent.

On se souviendra qu'Hitler avait donné le 14 juillet 1940 des instructions claires mais extrêmement concises à propos de la *Flamenpolitik* et de la *Wallonenpolitik* : on devait favoriser les Flamands autant que possible, n'accorder aucune faveur aux Wallons (310). A vrai dire, cette instruction, un *Führerentscheid,* était signée Keitel, chef de l'OKW, et était parvenue au *Militärbefehlshaber* via le service compétent de l'OKH. Pourquoi n'a-t-on pas suivi la voie hiérarchique normale en janvier 1943 ? Pourquoi a-t-on ignoré en l'occurrence le *Wehrmachtführungstab,* service politique compétent à l'OKW ? Pourquoi n'a-t-on fait appel, parmi les instances centrales du *Reich,* qu'aux Affaires étrangères, ministère jugé incompétent jusqu'en 1944 en matière de *Belgienpolitik* ?

Il ne nous est pas possible de répondre à ces questions, faute de sources. Le fait que ces questions se posent nous conduit à la conclusion que la consigne d'Hitler concernant Degrelle était inexistante pour la *Militärverwaltung* puisqu'elle n'en avait pas eu connaissance officiellement. Elle n'engageait que le chef de la *Dienststelle des Auswärtigen Amtes* à Bruxelles, un organisme qui ne faisait pas partie de l'administration d'occupation et, par conséquent, n'était pas compétent — ni en mesure — d'influencer la politique des occupants. Rien ne montre que von Bargen se soit comporté vis-à-vis de Degrelle comme Hitler l'avait prescrit. On peut en dire autant de Mayr Falkenberg qui succéda à von Bargen en juillet 1943. D'ailleurs, aucun des deux n'en eut l'occasion. Degrelle ignorait le représentant politiquement impuissant à Bruxelles d'un ministère non moins impuissant. Il se savait le protégé d'Himmler.

Autre question : la clause des instructions du 14 juillet 1940 d'Hitler concernant les Wallons (aucune faveur) devenait-elle véritablement caduque

(308) TB 23, période janvier-mars 1943 (T-501, 106, 67-68). Reeder remarquait que Degrelle « s'était habilement présenté comme le représentant de la Wallonie et de la Belgique sans se référer au mouvement rexiste ».

(309) *Sipo-SD Brüssel, Meldungen aus Belgien und Nordfrankreich* du 15 février 1943, p. 28 (Fondation Jacquemotte, Bruxelles).

(310) DE JONGHE, *op. cit.*, I, p. 194.

en raison de la reconnaissance de Degrelle comme « le seul Belge vraiment utilisable » ? Que non. En janvier 1943, le chef des rexistes n'était plus un Wallon au sens habituel du terme. Il était devenu un Germain de langue française. Cette qualité ne s'appliquait, par exemple, pas aux prisonniers de guerre wallons. Degrelle a dû, en effet, se démener pour en faire libérer quelques dizaines à condition qu'ils s'engagent à la Légion Wallonie.

Les directives d'Hitler concernant Degrelle prouvent non seulement qu'en janvier 1943 il portait un jugement positif sur le chef des rexistes en tant que « locomotive » de la politique SS, mais aussi que la *Himmerpolitik* était aussi la *Führerpolitik*. A un certain degré, cette politique était également celle de von Ribbentrop. Peut-être le ministre y voyait-il l'occasion de mettre fin à son inexistence totale aux yeux du *Führer* en matière de *Belgienpolitik*. Cependant, il est peu probable qu'Himmler l'eût laissé s'aventurer sur le terrain de la politique germanique, domaine qu'il considérait comme sa chasse gardée.

L'activité politique de Degrelle de février à avril 1943. La soi-disant rupture Degrelle-Berger. Himmler, le commandement suprême de l'armée et Degrelle.

On aurait aimé que les archives nous en apprennent davantage sur les entretiens politiques que Degrelle eut fin janvier et début février à Berlin. Nous savons seulement qu'il rencontra des représentants de l'OKH, du RSHA, de la *Reichsjugendführung*, du ministère de l'Information et de la Propagande. Il est clair qu'il s'agissait pour lui de réaliser, notamment, ses projets journalistiques et politiques ([311]). La *Militärverwaltung* s'opposa avec succès au remplacement du *Soir* par un organe rexiste.

Degrelle a dû parler également à des représentants des Affaires étrangères, car on conserve dans les archives de ce département un document dans lequel le chef de Rex a, sous forme de questions et réponses, exposé son point de vue politique. Il en a, du moins, donné une version qu'il considérait en février comme tactiquement favorable ([312]). En substance, il répéta le point de vue bien connu : Rex, qui limite son action à la Wallonie et à une partie de Bruxelles, est partisan d'un Etat belge largement décentralisé, « le retour à l'ancienne unité belge, à la manière de l'Etat créé en 1830, est impossible » ; le conflit flamand « est totalement étranger à notre histoire » ; les Wal-

(311) TB 23, période janvier-mars 1943 (T-501, 106, 67).

(312) PAB, *Inland* II g, 487, *Namen, Degrelle,* 10/11 février 1943. *Geheime Reichsache.* Copie. Il est possible que Degrelle ait remis la même note aux représentants d'autres services centraux allemands avec lesquels il menait des pourparlers.

lons sont des Germains de race pure et doivent retourner, après la guerre, à l'Empire germanique, « leur grande patrie » ; le *Führer* décidera des frontières politiques. Degrelle mit pourtant l'accent sur l'existence d'une « civilisation occidentale » marquée par une solide unité économique, dont la frontière coïncide avec celle de la *Germania Inferior* de la Renaissance ([313]) et sur la nécessité de rechercher « des modalités spéciales » afin de « permettre aux Germains francophones de sauvegarder leur caractère propre ». La réintégration progressive de la *Germania Inferior* dans un Empire germanique fédéré serait l'œuvre d'une ou de deux générations. Elle engendrerait un enrichissement de l'ensemble.

Neuve était la partie relative à la monarchie. Une question d'importance secondaire qui n'était d'ailleurs pas d'actualité, prétendait Degrelle. Une révolution nationale-socialiste sérieuse était impossible avec des forces naturellement conservatrices comme l'étaient les rois. Cette révolution était essentielle. En outre, l'entourage du roi des Belges était « détestable ». Son chef de cabinet, toujours en fonction, était 29e degré dans la franc-maçonnerie. Les liens étroits du souverain avec les milieux ploutocrates suscitaient la méfiance. « Mais y aura-t-il encore place pour un roi ? » se demandait Degrelle. Il avait déjà répondu à cette question en septembre 1942 lorsqu'il estima nécessaire d'insister sur le fait qu'il n'était pas royaliste lors de son entretien avec Steiner ([314]). Degrelle connaissait sans doute le jugement tout à fait défavorable d'Hitler à l'encontre de Léopold III en 1942 et estimait opportun de s'y conformer. Long est le chemin parcouru par Degrelle depuis septembre 1941. Il s'était alors écrié dans un discours aux volontaires au camp d'instruction de Meseritz : « C'est pour le Roi que nous partons, pour la Belgique que nous luttons ([315]). »

La conclusion de la note est importante pour la conception que se faisait Degrelle du développement de la légion et du mouvement politique Rex. Elle traite de la légion qui deviendra peut-être un régiment ([316]) et est également appelée à jouer un rôle politique. Elle doit fournir la réserve où l'on recrutera les cadres du mouvement. « En outre », dit Degrelle, « plus de fonctions

(313) Un des termes (comme Bourgogne) favoris du vocabulaire de Degrelle. On chercherait en vain une délimitation politique approximative de cette « *Germania Inferior* de la Renaissance » avec sa « forte unité économique ».

(314) Cfr *supra*, p. 58.

(315) Le *Pays Réel*, 25 septembre 1941.

(316) Degrelle cite, dans sa note, quelques chiffres à propos de la force numérique de la Légion Wallonie. Au début, en 1941, le bataillon comptait 825 hommes. Après les opérations de l'hiver 1941-42, il en resta 325. De nouveaux recrutements firent monter les effectifs à 750 hommes. Après les opérations dans le sud de l'Union Soviétique et au Caucase (août-décembre 1942), la légion ne comptait plus que quelque 250 hommes. Le 11 février, les effectifs s'élevaient de nouveau à plus de 1.000 hommes « grâce aux poursuivants (sic) renforts et à la guérison de nombreux blessés ». Les perspectives étaient favorables : « plusieurs centaines d'autres [volontaires sont] en convalescence ». En dépit de l'évolution défavorable de la guerre, davantage de volontaires se présentaient : une centaine par mois (affirmation de Degrelle qui doit être suivie d'un point d'interrogation).

politiques sans avoir été d'abord soldat. » Il est possible, il serait normal, poursuit-il, que la légion devienne sous peu une unité SS. Les légionnaires wallons, rexistes sans exception, veulent être considérés, après la guerre, comme des Germains de langue française, soldats du *Führer*. « Cette intégration de la légion dans les rangs de la SS est préparée en même temps que toute une série de mesures de coordination fraternelle, dans tous les domaines, de Rex et de la SS. » Il est clair que Degrelle ne se limitait pas au rattachement de la légion à la *Waffen-SS* mais envisageait en outre une collaboration de son mouvement politique avec le complexe SS dans toutes ses activités.

La note de Degrelle est datée du 10/11 février 1943, c'est-à-dire quelques jours après la soi-disant rupture avec Berger dans les négociations qui traînaient concernant le rattachement de la Légion Wallonie à la *Waffen-SS*. Après la guerre, Degrelle a donné la meilleure image de son comportement sous l'occupation en des récits très fantaisistes. Des dizaines de pages seraient nécessaires pour rétablir la vérité. Degrelle mémoraliste est un sujet réservé à une autre occasion. Son récit de sa « rupture » avec Berger mérite cependant une place spéciale ici : c'est aussi l'une des armes spéciales dans son arsenal de mensonges d'après-guerre.

Le motif immédiat de la rupture fut, selon Degrelle ([317]), le silence de mort de la presse allemande au sujet de son discours de Berlin du 7 février devant un public composé essentiellement d'ouvriers wallons. Lorsque, peu après, Degrelle apprit de Berger que le silence était voulu à l'intention de montrer que les Allemands étaient quand même les plus forts, il déclara que les pourparlers étaient rompus. Fort indigné, il aurait immédiatement quitté Berger pour rejoindre son unité au camp d'instruction de Meseritz (200 km à l'est de Berlin). Là, il aurait attendu deux ou trois mois jusqu'à ce qu'Himmler capitule et l'appelle par télégramme à son quartier général en Prusse orientale pour reprendre les négociations.

Ce récit est, à l'exception d'un seul fait, complètement faux. Degrelle parla, en effet, le 7 février 1943 à Berlin, mais son discours n'avait aucune portée politique. Les instructions, toutes conservées, de Goebbels à la presse allemande n'en font pas mention. Le texte du discours parut cependant dans *Le Pays Réel* ([318]). Il n'y a aucune trace d'une rupture Berger-Degrelle en février 1943 dans la correspondance du chef du *SS-Hauptamt* avec Himmler. Peut-on imaginer que si la situation s'était dégradée jusqu'à une rupture avec Degrelle au sujet des conditions de la prise en charge de la Légion Wallonie par la *Waffen-SS*, le si vigilant Berger l'aurait caché à son chef vénéré, le *Reichs-*

(317) Version de Degrelle dans, entre autres, DE LAUNAY, *Histoires secrètes de la Belgique de 1935 à 1945*, Paris, 1975, p. 223.

(318) « Le Chef a parlé aux travailleurs, non en chef politique, mais en soldat..., message débordant de foi socialiste. » (*Le Pays Réel*, 9 février 1943.)

führer-SS ([319]) ? Contrairement à ce que Degrelle, à la recherche d'un alibi moral, veut faire croire, il n'a pas rejoint son unité au camp d'entraînement de Meseritz immédiatement après la « rupture » avec Berger. Il ne le fit que trois mois plus tard. L'invitation d'Himmler à Degrelle, en mai, à venir au quartier général ne fut pas une capitulation. Au début mai le *Reichsführer-SS* avait déjà invité Van de Wiele au quartier général pour des entretiens. Le tour de Degrelle vint tout naturellement quelques semaines plus tard. Nous y reviendrons ([320]).

L'instruction d'Hitler de traiter Degrelle comme le seul Belge vraiment utilisable parvint le 16 février 1943 au représentant des Affaires étrangères auprès de l'administration d'occupation à Bruxelles. Nous l'avons déjà signalé : cette pièce était officiellement inexistante pour la *Militärverwaltung* ([321]). Comment le commandement en chef de l'armée de terre avait-il réagi entretemps à l'opinion parfaitement négative de Reeder concernant la nouvelle orientation de Degrelle ? Le lecteur se rappellera que, le 26 janvier, le chef de l'administration militaire avait trouvé « inadmissible » que des services du *Reich* allemands, qui d'ailleurs n'étaient pas suffisamment au courant de la situation, essayassent d'exercer une influence fâcheuse sur l'évolution politique dans le territoire occupé ([322]).

L'OKH partageait totalement cette façon de voir. Il appartenait dès lors à l'OKW de prendre une prompte décision et de la notifier aux services en question ([323]). L'OKW n'hésita pas et souscrivit dès le 13 février à l'avis de l'OKH. La note de synthèse établie à cette occasion est un document remarquable où on trouve l'interprétation allemande, au niveau le plus élevé, de la nouvelle orientation de Degrelle ([324]). Cette interprétation est simple : dans le discours du chef de Rex du 17 janvier, le but du mouvement est clairement modifié ; eu égard à la ligne suivie jusqu'ici, l'acceptation de l'annexion (*Anschluss*) de l'espace belge au Grand Reich allemand est indiscutable ([325]). S'appuyant sur l'analyse critique par Reeder de la personnalité et de la politique de Degrelle, l'OKW proposa de ne pas modifier l'attitude de la *Militärverwaltung* à l'égard de Rex. (Par conséquent, pas de rôle dirigeant

(319) Au début de 1943, Himmler projette la mise sur pied d'un Corps Blindé germanique. Le 10 février, quelques jours après la soi-disant rupture provoquée par Degrelle, Berger écrit au *Reichsführer* que le passage de la Légion Wallonie à la *Waffen-SS* peut être envisagé. En outre, la mise sur pied d'un régiment SS français justifie la formation d'une unité wallonne au sein de la *Waffen-SS* (Berger à Himmler, 10 février 1943. CREHSGM, BDC, V, Degrelle). Six semaines plus tard, Himmler lui-même défendra l'orthodoxie germanique et nationale-socialiste de Degrelle. Cfr *infra,* p. 75-76.

(320) Cfr *infra,* p. 94.

(321) Cfr *supra,* p. 69.

(322) Cfr *supra,* p. 66-67.

(323) OKH, GenStdH, Gen.Qu., Abt. Kriegsverwaltung, à OKW, WFSt, Qu (Verw.), 8 février 1943. Secret (T-77, 786, 5514378).

(324) OKW, WFSt, Qu (Verw.), 13 février 1943. Secret (T-77, 786, 5514376).

(325) Dans son discours du 17 janvier 1943, Degrelle a déclaré : « *Das Ziel der Rex-bewegung mit einer merkbaren Schwenkung gegenüber dem bisherigen Kurs auf Anschluss des belgischen Raumes an das Grossdeutsche Reich umgestellt* ».

au chef de Rex dans la *Belgienpolitik* de l'administration d'occupation.) On ne parlait pas des projets journalistiques. Un autre projet, notamment la création d'une deuxième légion wallonne pour participer aux opérations en Afrique du Nord, ne fut pas retenu par l'OKW ([326]). Par contre, le renforcement de l'unité existante devait être « fort encouragé ».

Reeder apprit que tant l'OKH que l'OKW le soutiendraient contre Degrelle (et contre Himmler) ([327]). L'OKW pria le ministre du *Reich*, Lammers, chef de la Chancellerie, de donner les instructions adéquates aux services civils en cause ([328]) et également la *Wilhelmstrasse* ([329]).

Lammers s'empressa de satisfaire à la demande de l'OKW. Le 22 février, il signa le projet d'une circulaire destinée aux instances supérieures du *Reich* et aux services subordonnés directement au *Führer* ([330]). Le chef de Rex, disait-il dans le préambule, a déployé ces derniers temps une activité politique en Belgique occupée qui va plus loin que les intérêts allemands ne le permettent ([331]). Sans doute s'y est-il cru autorisé après des pourparlers avec des services allemands de Berlin. Suit un blâme à l'adresse de ces services. Seuls sont responsables de l'application des instructions politiques d'Hitler, le *Militärbefehlshaber* en Belgique et dans le Nord de la France, et le *Wehrmachtführungsstab* de l'OKW. Par conséquent, d'autres services du *Reich* ne peuvent plus avoir des pourparlers d'ordre politique ou autres avec des personnalités non allemandes du ressort de von Falkenhausen, à l'insu ou sans l'accord de ces instances responsables ([332]).

---

(326) Degrelle a dû développer ce projet au cours de ses pourparlers de fin janvier-début février 1943 à Berlin.

(327) Nous n'avons pas retrouvé la lettre de l'OKW ou de l'OKH à Reeder. Cependant, cfr la lettre de l'OKW à Lammers, mentionnée à la note suivante : *« Der Militärbefehlshaber ist mit Rücksicht auf die Gesamtlage in seinem Bereich angewiesen worden, seine bisherige Haltung gegenüber der Rex-bewegung beizubalten. »*

(328) OKW, WFSt, Qu (Verw.), à Lammers (à l'attention du conseiller de cabinet von Stutterheim) et à von Ribbentrop (à l'attention de l'ambassadeur Luther), 16 février 1943 (T-77, 786, 5514375).

(329) OKW, WFSt, Qu (Verw.) à Ritter (Affaires étrangères), 16 février 1943 (CREHS GM, Rex). Il est étrange qu'une copie de cette lettre ait été retrouvée dans les restes des archives de Rex. Elle avait été probablement transmise à Degrelle par un ami, fonctionnaire aux Affaires étrangères.

(330) *Der Reichsminister und Chef der Reichskanzlei (Lammers) a. die Obersten Reichsbehörden und die dem Führer unmittelbar unterstehenden Dienststellen*, 22 février 1943. Secret (T-77, 786, 5514368).

(331) *« Der Führer der Rex-Bewegung in Belgien, Herr Léon Degrelle, hat in den besetzten belgischen Gebieten neuerlich eine verstärte politische Tätigkeit entfaltet, die in gewissen Beziehungen über die Grenzen hinausging, deren Wahrung vom deutschen Standpunkt aus gefordert werden muss. »*

(332) *« Verantwortlich für die Durchführung der vom Führer gegebenen Richtlinien für die politische Arbeit der deutschen Dienststellen in Belgien und Nordfrankreich sind allein der Militärbefehlshaber sowie das Oberkommando der Wehrmacht, Wehrmachtführungsstab. Es geht daher keines falls an, dass andere Dienststellen im Reich ohne Wissen dieser Stellen und ohne Einvernehmen mit ihnen mit nichtdeutschen Persönlichkeiten aus dem fraglichen Gebiet über politischen Fragen oder sonstigen wichtigen Fragen deises Gebietes Besprechung- en abhalten. Ich bitte daher, Vorsorge zu treffen, dass derartige Unterredungen künftif nur im Einvernehmen und nach Abstimmung mit dem Oberkommando der Wehrmacht, Wehrmachtführungsstab, gewährt und geführt werden. »*

Himmler reçut d'office un exemplaire du projet de circulaire de Lammers. Le puissant *Reichsführer-SS* avalerait-il l'admonestation ? Pouvait-il admettre, en tant que fondé de pouvoir d'Hitler en matière de politique germanique dans les territoires occidentaux occupés ([333]), que sa politique belge soit dorénavant contrôlée par l'OKW et par Reeder ? Car c'est à cela que visait le projet d'instruction de Lammers et immler savait très bien que von Falkenhausen et l'OKW rejetaient l'extension de son pouvoir dans les territoires occupés. Pouvait-il laisser tomber Degrelle, devenu aussi le protégé d'Hitler ? Pouvait-il donner l'impression aux nombreux fonctionnaires supérieurs allemands, qui suivaient sa lutte contre Reeder « en comptant les coups » ([334]), que le *Reichsführer-SS* n'était pas de taille à vaincre ce *Militärverwaltungschef* récalcitrant de Bruxelles ?

Himmler fut le seul à réagir au projet de circulaire de Lammers ([335]). Rien d'étonnant à cela. Car c'est lui et lui seul que l'OKH et l'OKW avaient visé. Sa réponse mérite un examen, parce qu'on peut la considérer, abstraction faite de l'instruction du 31 janvier d'Hitler et de la note de synthèse du 13 février ([336]), comme l'interprétation allemande la plus autorisée de la nouvelle politique de Degrelle.

Quand le chef de Rex, écrivait Himmler ([337]), partit en août 1941 avec l'élite de son mouvement pour le front de l'Est, il partit comme « le champion de l'idée nationale et dynastique belge » ([338]). Grâce à ses contacts avec d'autres Germains au front ([339]), il s'est départi de cette conception pour se

---

(333) La décision importante de Bormann du 12 août 1942 (*Anordnung* 54/42) avait conféré à Himmler, dans le cadre du parti, la compétence exclusive de mener des pourparlers avec les groupes ethniques germaniques au Danemark, en Norvège, en Belgique et aux Pays-Bas (*Cahiers,* 4, pp. 137-138 et les pages excellentes dans l'introduction de la publication de sources d'IN 't VELD, *De SS en Nederland,* pp. 167-172). En vertu de la circulaire de Lammers du 6 février 1943, la compétence d'Himmler dans le domaine de la *Volkstumspolitik* (*Germanische Arbeit*) avait été étendue au secteur de l'Etat (IN 't VELD, *op. cit.,* pp. 946-947 et T-501, 96, 962).

(334) Mém. Reeder, 2 mai 1949 (Proc. vF. 352, p. 1.)

(335) Lammers à l'OKW, 22 avril 1943 (T-77, 786, 5514367) et note 337.

(336) Cfr *supra,* p. 68 et 73.

(337) Himmler à Lammers, 25 mars 1943 (T-77, 786, 5514369-71).

(338) Cfr le message de Degrelle aux volontaires wallons à leur départ de Bruxelles, 8 août 1944 : « Nous n'avons pas voulu, nous, nationalistes belges, rester oisifs et stériles quand des millions de fils de l'Europe couraient au combat... Nous partons... pour que notre Patrie puisse à nouveau manifester sa présence... Au-delà de Rex, il y a la Belgique. C'est pour elle que Rex a vécu, vit et offre ses vies. » (*Le Pays Réel,* 9 août 1941.) Dans une polémique avec *Volk en Staat* sur le concept « belgicisme », *Le Pays Réel* du 10 août écrivait : « L'idée de patrie s'identifie avec celle de la Belgique... Les Wallons ne connaissent d'autre patriotisme qu'un patriotisme belge. » Dans le numéro du 23, parut un résumé d'un discours de Degrelle au camp d'instruction de Meseritz : « Nous sommes partis en patriotes, nous combattons en patriotes. » Cfr la phrase déjà citée (p. 71) de ce discours : « C'est pour le Roi que nous partons, pour la Belgique que nous luttons. »

(339) Himmler exagère. La Légion Wallonie ne fut que tactiquement et pendant quelques semaines (automne 1942) subordonnée à la division *Wiking* qui groupait, outre des Allemands, des Hollandais, des Flamands, des Norvégiens et des Danois. La division d'infanterie, dont la légion (un bataillon) faisait normalement partie, jusqu'en juin 1943, était une unité purement allemande.

rallier à l'idée d'une nouvelle Europe fondée sur une base ethnique (*völkisch*) acceptable pour le national-socialisme. Sans doute en a-t-il tiré pour lui-même et pour l'espace belge la conclusion que la « Wallonité » francophone devait être ramenée à la Germanité. Par conséquent, ce revirement idéologique ne saurait être le résultat de considérations d'ordre tactique et politique. (Himmler était-il aussi naïf qu'il le paraît ici ?) Degrelle est un des rares chefs germains qui ait risqué sa vie au front. De ce fait, sa personnalité transcende largement son parti. Son but est de faire des Wallons des fidèles du *Führer*. Comme soldat, il est prêt, à cette heure et plus tard, à obéir inconditionnellement au *Führer* ([340]). (Cette défense de la Germanité de Degrelle par Himmler date du 25 mars 1943, environ six semaines après la soi-disant rupture Degrelle-Berger ([341]) ! Peut-on imaginer que le *Reichsführer* eut pris feu et flamme pour sa nouvelle recrue germanique si la rupture avait été une réalité ?)

Himmler dut se défendre d'avoir eu des pourparlers avec Degrelle à Berlin, sans le consentement et à l'insu de l'administration d'occupation en Belgique. Il le fit malhabilement, d'un ton peu convaincant. En décembre 1942, quand Degrelle revint en Belgique du front de l'Est et interrompit son voyage à Berlin, poursuivait Himmler, on lui a fait remarquer, mes collaborateurs entre autres, que ses projets étaient prématurés ([342]). Toutefois, il n'y avait pas de raisons de lui déconseiller de faire de la propagande pour l'idée de *Reich* auprès des Wallons. D'autre part, il était nécessaire de se concerter avec lui en vue de conjurer le grand danger d'attentats contre les rexistes. (Comme si l'administration occupante, en collaboration avec la Sipo-SD, n'était pas directement qualifiée pour le faire !)

Himmler ne manqua pas de mettre à nouveau Reeder en cause. « Il est quand même à signaler », écrivait-il, que le *Militärverwaltungschef*, après le discours de Degrelle (qui fut acclamé par plus de 10.000 *« Belgier »*) ([343]), tandis qu'on chantait les chants nationaux allemands, a pris place sur l'estrade, aux côtés de l'orateur, manifestant ainsi son accord avec lui. Cette réaction « inopinément favorable » aurait probablement conquis la Wallonie, si des

(340) *« Léon Degrelle ist vor ca. 1 1/2 Jahren mit den besten Männern seiner Rex-Bewegung als Verfechter des belgischen Staats- und Königsgedankens an die Front gegangen... Durch das Fronterlebnis, das ihm im Verband der Division Wiking auch mit Angehörigen der anderen germanischen Länder zusammen führte, ist er von der von ihm vertretenen belgizistischetatistischen Konzeption abgewichen, um sich zu einer vom Nationalsozialismus vertretbaren völkischen Grundlinie der Zukunftsentwicklung Europas zu bekennen. Er hat dabei zweifellos für sich und die Zukunft des belgischen Raumes abgeleitet, dass das französischsprachige Wallonentum zum Volksbewussten Germanentum zurückgeführt werden muss. Diese ideologische Umstellung kann deshalb nicht allein aus politisch-taktischen Gründen erfolgt sein. Degrelle hat, wie nur wenig führende Männer aus den germanischen Ländern, seine ganze Persönlichkeit und sein Leben an der Front eingesetzt. Mit dieser Zielsetzung ist er in den letzten Monaten weit über den Rahmen seiner Partei hinaus gewachsen... Er verfolgt das Ziel, das Wallonentum zu einer Gefolgschaft des Führers zu erziehen... Jetzt als Soldat und später [wird er sich] jedem Befehl des Führers bedingungslos unterwerfen. »*

(341) Cfr *supra*, p. 72.

(342) Cfr *supra*, p. 60-61.

journalistes « ennemis de l'Allemagne et tenants de l'Etat belge » n'avaient pas eu l'occasion « d'interpréter à leur manière et d'édulcorer » le discours de Degrelle (344). (Selon Himmler, Reeder aurait dû les en empêcher.) Quant aux perturbations possibles de l'équilibre de la politique intérieure, il faut en chercher les causes à Bruxelles même, dans les milieux germanophobes qui se savent soutenus par les secrétaires généraux wallons Plisnier (finances) et Nyns (instruction publique), tous deux francs-maçons, et Schuind (justice), « l'ennemi de l'Allemagne » (*Deutschenfeind*). (Cela aussi impliquait une attaque contre Reeder, qui trouvait convenable d'administrer le pays en collaboration avec ces hauts fonctionnaires.)

Dans sa conclusion, Himmler présentait un argument qu'il jugeait décisif : en tant que fondé de pouvoir du *Führer* en matière de politique germanique dans les territoires occidentaux occupés (345), il était de son devoir, à condition de respecter les intérêts des services allemands compétents, de maintenir un contact permanent avec les groupes ethniques germaniques. Aussi le fait d'avoir eu des pourparlers avec Degrelle sans le consentement et à l'insu de Reeder ne pouvait-il donner lieu à des commentaires, prétendait Himmler, et ce d'autant moins que les chefs des services SS dans les territoires occupés étaient tenus de maintenir un contact permanent et de s'accorder avec les services locaux (346). (C'était précisément cela qui n'avait pas été fait et ne serait pas fait jusqu'à la fin de l'occupation — à la grande irritation

(343) *Belgier* est mis entre guillemets dans le texte d'Himmler.

(344) Il y a quelques indications sur les réactions au discours de Degrelle dans la presse francophone dans DE BENS, *op. cit.*, pp. 261 et 357. Cfr encore le TB 23 de Reeder, période janvier-mars 1943 (T-501, 106, 66-67). Streel donna sa démission de rédacteur en chef du *Pays Réel*. Robert Poulet renonça à sa collaboration au *Nouveau Journal* parce que la *Militärverwaltung* avait interdit la publication de ses commentaires sur le discours de Degrelle. De Becker fut autoriscé à développer ses critiques acerbes dans six articles censurés dans le *Soir* (16-22 février), parce que la *Militärverwaltung* ne voulait pas donner l'impression *« als ob Degrelle nichts anders als der Wortführer reichsdeutscher Stellen sei »*. Colin publia dans le *Nouveau Journal* une série d'articles (29 janvier-9 février) dans lesquels il s'efforçait non seulement de réfuter les critiques de Degrelle, mais aussi, par une interprétation « arbitraire », d'édulcorer les contradictions du discours du 17 janvier.

(345) En vertu de l'*Anordnung* 54/42 du 12 août 1942 et de la circulaire de Lammers du 6 février 1943 (cfr note 333). Himmler se réfère expressément à ce document dans sa lettre à Lammers. L'argument du fondé de pouvoir germanique a également été développé dans le *Niederschrift über die Uebernahme der Wallonischen Legion* du 24 mai 1943 d'Himmler : après le discours de Degrelle du 17 janvier *« war es nun an mir als dem vom Führer mit der Wahrnehmung aller germanischen Fragen Beauftragten, die Legion als germanischen Truppenteil und die Bewegung in Wallonien als die Erneuerungsbewegung eines im Kern germanischen Volkes anzuerkennen. »* (BAK, NS 19/*neu* 27.) Cfr *infra*, p. 99.

(346) *« Das ich es demgegenüber gemäss des von Ihnen im Auftrage des Führers an die Obersten Reichsbehörden herausgegebenen Erlasses vom 6.2.1943 für meine Pflicht halte, mit den germanischen völkischen Gruppen unter Währung der Belange der in den Besetzten Gebieten eingesetzten Behörden in ständigem Kontakt zu bleiben, so bietet daher meiner Ansicht nach der im Schreiben des OKW an Sie zugrundegelegte Tatbestand keinen Anlass zu erneuten Erläuterungen ; insbesondere, da die Leiter meiner Dienststellen in Belgien wie in den übrigen besetzten Gebieten gehalten sind, durch einen ständigen Kontakt mit den deutschen Führungstellen eine Übereinstimmung mit deren Auffassung sicherzusstellen. Ich darf daher vorschlagen, von der Herausgabe des mir mit Ihrem Schreiben vom 22.3. übersandten Rundschreibens Abstand zu nehmen. »*

de Reeder qui, bien que formellement compétent, était en fait quasi impuissant en cette matière.) En guise de conclusion, Himmler proposait à Lammers de laisser tomber sa circulaire.

La suite montre à quel point la position d'Himmler, en tant que fondé de pouvoir d'Hitler pour les questions ethniques, était solide. Lammers s'inclina. Le 22 avril, il proposa à l'OKW de « tenir compte du souhait du *Reichsführer-SS* » et de ne plus intervenir (347). Et il en fut ainsi. L'OKW aussi, qui avait pris fait et cause pour Reeder au début, ne se risqua plus à l'affrontement avec Himmler. Le 30 avril, l'OKW fit savoir à l'OKH qu'il fallait cesser les démarches (348).

Donc, en avril 1943, Reeder était aussi impuissant dans sa lutte contre Degrelle, instrument de la politique SS, qu'il l'était déjà contre Van de Wiele, chef de la DeVlag. A la différence cependant que Reeder réussit à écarter la DeVlag de l'administration jusqu'à la fin de l'occupation alors que les rexistes y étaient implantés depuis la fin de 1940. Quoiqu'il ait pu penser de la personnalité de Degrelle et de la signification politique de son mouvement, les rexistes étaient, pour Reeder, aussi indispensables en Wallonie que les VNV l'étaient en Flandre.

En septembre 1940 et en février-mars 1941 déjà, Degrelle avait essayé, par l'intermédiaire de son ami et allié Otto Abetz, de parvenir jusqu'à von Ribbentrop et Hitler. Ces deux tentatives avaient abouti à un échec (349). Il en fit une troisième, également vaine, au printemps de 1943.

Fin février, à l'invitation d'Abetz, Degrelle partit se reposer sur la Riviera française (350). Il y séjourna quelque trois semaines. Lors de son retour à Bruxelles, il interrompit son voyage à Paris pour assister à une réception à l'ambassade d'Allemagne. Le 24 mars, Kaltenbrunner, chef du RSHA, envoya un télégramme urgent à Himmler : Degrelle avait appris par le conseiller d'ambassade Schleider, remplaçant d'Abetz, qu'Hitler le recevrait bientôt (351). Selon des informations fournies par le *SS-Untersturmführer* Schäffer, chaperon allemand de Degrelle désigné par la Sipo-SD de Bruxelles, le chef de Rex était, les derniers temps, « fortement influencé dans le sens belge ». Compte tenu de l'attitude singulière de la *Militärverwaltung* (qui, comme nous l'avons déjà dit, n'était guère favorable à Degrelle), la cho-

(347) Lammers à l'OKW, 22 avril 1943 (T-77, 786, 5514367). Une partie du contenu de cette lettre a été empruntée textuellement à la lettre d'Himmler. Cfr note 337.

(348) OKW, WFSt, Qu (Verw.) à OKH, GenStdH, Gen.Qu., 30 avril 1943 (T-77, 786, 5514372).

(349) Cfr *supra*, p. 45.

(350) *Sipo-SD, Meldungen Belgien u. Nordfrankreich*, 3/1943, 15 février 1943, p. 28 (Fondation Jacquemotte, Bruxelles) et le télégramme urgent de Kaltenbrunner mentionné à la note suivante.

(351) Kaltenbrunner à Himmler, 24 mars 1943. Blitz. Secret (T-175, 76, 2594582-83. CREHSGM, BDC, III, Degrelle). Le télégramme émanait de l'*Amt III : SD-Inland (B 5 - D)*.

se avait eu des suites, notait Kaltenbrunner. La fin du télégramme laisse supposer que le chef du RSHA envisageait sérieusement la possibilité d'une rencontre Hitler-Degrelle. N'est-il pas possible, demanda Kaltenbrunner alarmé, que le *Reichsführer* reçoive Degrelle avant l'entretien envisagé ? Il posait la question parce qu'il soupçonnait que l'initiative venait du colonel Kiewitz, représentant d'Hitler auprès du roi Léopold III, avec l'appui d'Abetz et par l'intermédiaire de la *Präsidiatkanzlei* ([352]).

Sur la base des sources accessibles, il est impossible de contrôler l'exactitude de l'information de Kaltenbrunner au sujet de Kiewitz. Si l'information est exacte, on peut se demander si Kiewitz aurait risqué la démarche qu'on lui attribue en mars 1943, au moment où les relations entre Hitler et le roi Léopold étaient tendues. La chose nous paraît douteuse ([353]).

Qu'on n'oublie pas que Degrelle, propagandiste de grand talent, était maître dans l'art de faire circuler des bruits sensationnels. Il usait volontiers de cette arme dans l'action politique. Aussi doit-on se demander si Kaltenbrunner, en envoyant un télégramme urgent à Himmler, n'a pas été dupe d'une fanfaronnade de Degrelle. En tout cas, Jungclaus, qui connaissait mieux la situation locale et la tactique de Degrelle que Kaltenbrunner, fit preuve en l'occurrence de plus de scepticisme. Dans une note secrète du 25 mars, destinée à Berger, il se borna à confirmer l'entretien Schleier-Degrelle ([354]). Pour le reste, il introduisit chaque information par une réserve : « Selon Degrelle » (*« Nach Aussagen Degrelles »*). *C'était Degrelle* qui avait prétendu que Schleier, grâce aux bons offices de von Ribbentrop, avait facilité l'entretien Hitler-Degrelle. *Selon Degrelle,* Schleier avait insisté pour qu'il garde la chose secrète à l'endroit des services allemands en Belgique. Cependant, Jungclaus savait une chose que Kaltenbrunner ignorait : *toujours selon Degrelle,* l'ambassade allemande de Paris souhaitait que le chef de Rex soit proposé au poste de

(352) *« Léon Degrelle hat auf Einladung des Botschafters Abetz einem 3-wöchentlichen Erholungsurlaub in der franz. Riviera verbracht. Auf der Rückkehr ist er in der deutschen Botschaft in Paris empfangen worden. Bei dieser Gelegenheit habe der Vertreter von Abetz [Schleier], Degrelle mitgeteilt, er solle sich für einen in den nächsten Tagen vorgesehenen Empfang beim Führer bereit halten. — Nach Mitteilung des deutschen Begleiters von Degrelle ist dieser von verschiedenen Seiten stärker in belgischer Richtung beeinflusst worden, was im Anbetracht der eigenartigen Haltung der Militärverwaltung ihm gegenüber nicht ganz ohne Wirkung geblieben sein soll. — Es wird daher angefragt, ob Degrelle vor seinem Besuch beim Führer von RFSS empfangen werden kann, zumal die Möglichkeit nicht von der Hand zu weisen ist, dass der deutsche Adjutant beim belgischen König, Oberst Kiewitz, mit Unterstützung des Botschafters Abetz über die Präsidialkanzlei den Besuch beim Führer angeregt hat.* » En sa qualité d'*Adjutant des Führers bei S.M. dem König der Belgier,* Kiewitz était directement subordonné à Hitler, qui lui transmettait ses instructions via le ministre d'Etat Meissner, chef de la *Präsidialkanzlei.* Kiewitz était tenu de soumettre les questions d'ordre militaire à la Maison militaire d'Hitler (général Schmundt), les questions d'ordre politique à la *Präsidialkanzlei.* (A. DE JONGHE, *Hitler,* 1, p. 92.)

(353) Nous étudierons les relations politiques Hitler-Léopold après Berchtesgaden (18 novembre 1940), dans la mesure où les archives le permettent, dans *Hitler en het politieke lot van België,* tome 2 (en préparation).

(354) *Vermerk für den Gruppenführer [Berger],* signé Jungclaus, 25 mars 1943 (T-175, 76, 2594581. CREHSGM, BDC, III, Degrelle).

gouverneur général de la Belgique. « Cette proposition imaginaire », disait Jungclaus dans ses commentaires critiques, « est un rêve que Degrelle couve depuis longtemps. Je doute au plus haut point que l'ambassade de Paris ait fait une telle proposition. Je crois plutôt que Degrelle a mis ce projet sur le tapis de sa propre initiative (*« von sich aus »*) et qu'il a prié l'ambassadeur Schleier de n'en pas informer les services allemands en elgique ([355]). »

L'alinéa final de la note de Jungclaus n'était pas favorable à Degrelle : « Le *SS-Untersturmführer* Schäffer, désigné par la *Sicherheitspolizei* pour chaperonner constamment Degrelle, croit de plus en plus fermement que ce dernier n'est pas digne de confiance et qu'il est malhonnête ([356]). »

Le bruit qu'Hitler recevrait Degrelle en mars 1943 était-il inventé de toutes pièces ? Le 26, von Ribbentrop chargea Abetz de lui rappeler à Salzbourg que Degrelle serait reçu par le *Führer* et son ministre des Affaires étrangères ([357]). Trois semaines plus tard, le 14 avril, Abetz jugea à propos de le rappeler encore une fois à son chef, de Berlin. Degrelle séjourne à Bruxelles, précisa-t-il. Se rendra-t-il en Allemagne du Sud et attendra-t-il des instructions précises, par exemple à Münich ([358]) ? Il ne reçut pas de réponse du ministre ([359]).

Ce qui précède ne prouve point qu'Hitler ait été disposé à avoir un entretien avec Degrelle en mars 1943. Rien n'indique que le *Führer* ait jamais exprimé le souhait de rencontrer le chef de Rex avant février 1944. Les affirmations contraires de Degrelle ne traduisent que ses propres rêves et, dans le cas le plus favorable, n'ont de réel que des promesses prématurées d'Abetz.

---

(355) *« Nach Aussagen Degrelles hat der Gesandte Schleier ihm durch Vermittlung des Reichsaussenministers einen Termin beim Führer vermittelt. Degrelle soll sich ab. 20. März* [lisez : avril] *zur Fahrt ins Führerhauptquartier bereithalten. Schleier soll Degrelle angewiesen haben, hierüber den belgischen Dienststellen gegenüber nichts verlautbaren zu lassen. Er würde zunächst vom Reichsaussenminister empfangen, der dann gemeinsam mit ihm zum Führer geben würde. Nach Aussagen Degrelles will die deutsche Botschaft in Paris Degrelle zum Generalgouverneur vorschlagen. Dieser angebliche Vorschlag der deutschen Botschaft ist ein langgehegter Wunsch Degrelles, wie ich überhaupt bezweifle, dass die deutsche Botschaft in Paris Degrelle derartige Zusagen gemacht hat. Ich bin vielmehr der Auffassung, dass Degrelle von sich aus diesen Vorstoss unternommen und den Gesandten Schleier gebeten hat, den belgischen Dienststellen von diesem Plan keine Kenntnis zu geben. »*

(356) *« Der ständig in Begleitung Degrelles sich befindende, seitens der Sicherheitspolizei abgestellte SS-Untersturmführer Schäfer neigt mehr und mehr der Auffassung, dass Degrelle unzuverlässig und unehrlich ist. »* Cfr aussi TB 23, période janvier-mars 1943 (T-501, 106, 57). Reeder mentionne le bruit récemment répandu par P. Colin, rédacteur en chef du *Nouveau Journal* et partisan de Degrelle, *« dass Degrelle dank der Vermittlung des deutschen Botschafters Dr Abetz in Paris demnächst von dem Führer empfangen werde, die Militärverwaltung hierüber jedoch nichts erfahren dürfe, damit sie nicht wieder störe ».*

(357) Cela ressort d'une note d'Abetz à von Ribbentrop, du 14 avril 1943 (PAB, *Inland* II g, 487, *Namen, Degrelle*).

(358) *Ibidem.*

(359) Il ressort d'une annotation de service, écrite à la main en marge de la note d'Abetz du 14 avril, qu'aux Affaires étrangères l'examen de la question fut remis d'abord au 22 septembre, puis à une date indéterminée.

Le 30 mars 1943, Himmler arriva au *Führerhauptquartier* pour un entretien avec Hitler. A l'ordre du jour figuraient entre autres la situation en Flandre et en Wallonie et Degrelle ([360]). Himmler a-t-il déconseillé alors au *Führer* de recevoir Degrelle afin de ne pas indisposer les collaborateurs flamands ? Nous l'ignorons. Mais il est évident qu'un entretien Hitler-Degrelle, sans un entretien semblable avec un représentant de la collaboration flamande, aurait nui à la politique d'occupation. Une entrevue avec Degrelle (le Wallon germain) lui aurait, en effet, assuré une position dirigeante dans le camp de la collaboration. D'ailleurs, quelle personnalité flamande Hitler aurait-il pu inviter ? Il ne pouvait se prononcer pour Elias contre Van de Wiele, pour le VNV contre la DeVlag et vice versa.

Mentionnons encore, afin de nuancer la vision allemande sur Degrelle, qu'on ne considérait pas toujours le chef de Rex comme un personnage de toute confiance dans certaines hautes sphères SS et allemandes. Cela apparut clairement lors de la création, en avril 1943, à l'initiative du *SS-Hauptamt,* de la DeWag (*Deutschwallonische Arbeitsgemeinschaft*). La nouvelle organisation, financée par la *Germanische Leitstelle,* se placerait « au-dessus des partis » (en réalité, contre le monopole de Rex en Wallonie), et devrait contrôler et guider tous les groupes wallons disposés à collaborer ([361]). Que la DeWag ne prit pas son élan n'a aucune espèce d'importance. Ce qui suit en a. A la discussion préparatoire du 13 avril, Riedweg, chef d'état-major de la *Germanische Leitstelle* de Berger, disait à propos de Degrelle : nous ne pouvons le soutenir que sous réserve puisqu'il ne donne pas satisfaction sur le plan idéologique (*da er gesinnungsmässig nicht ausreicht*) ; il est davantage fasciste que national-socialiste, mais constitue un « facteur politique ». Les représentants des services centraux allemands furent d'accord ([362]). On peut qualifier de remarquable l'allocution du professeur Weber, président du *Deutch-Wallonische Arbeitskreis,* une organisation dépendant des Affaires étrangères et que la DeWag devait résorber. Weber demanda instamment et avec succès, qu'on crée un contrepoids à Degrelle dans la DeWag ([363]).

---

(360) Notes d'Himmler relatives à ses entretiens avec Hitler, 30 mars 1943 (BAK, NS 19/*neu* 1447).

(361) *Niederschrift über die Sitzung der Deutsch-Wallonischen Arbeitsgemeinschaft am 9. Juni 1943 um 16 Uhr im Gebäude des SS-Hauptamtes,* 12 juin 1943 (PAB, *Inland* II g, 344, *Belgien* I). Le rapport fut rédigé par la *Germanische Leitstelle.*

(362) *Niederschrift über die Besprechung wegen der Schaffung einer Deutsch-Wallonischen Arbeitsgemeinschaft, am 13.4.1943 um 16 Uhr im SS-Hauptamt,* 16 avril 1943, signé Riedweg. Cfr aussi la note de Bran, (Affaires étrangères, département culture-politique), 13 avril 1943 (PAB, *Inland* II g, 344, *Belgien* I). Il est à remarquer qu'outre des représentants des services centraux des SS comme le *SS-Hauptamt* et le RSHA, des représentants des Affaires étrangères et du ministère de la Propagande participèrent à cette discussion.

(363) *Ibidem,* note de Riedweg. Weber déclara qu'il disposait de l'homme qu'il fallait : Collard, qui contrairement à Degrelle, était *« klar, sicher, beweglich und mit grosser Suggestiv-Kraft begabt »*. Il s'agit de Fernand Collard, le premier collaborateur du *SS-Hauptsturmführer* Sommer, qui manœuvrait contre Rex les groupes collaborateurs dissidents, notamment l'*Agra* (Association des Amis du Grand Reich) et la CCW (Communauté Culturelle Wallonne). Ces groupes dissidents méritent qu'on les étudie séparément. Cette étude serait éclairante pour la connaissance de la *Wallonenpolitik* allemande. Fernand Collard ne doit pas être confondu avec Marie Joseph Collard qui joua un rôle dirigeant dans la police de Rex et fut condamné à mort en 1947.

Cependant, cette méfiance au sujet de l'orthodoxie des conceptions de la récente recrue germanique de la SS n'a pas pesé au plus haut niveau dans les plateaux de la balance politique (y compris Himmler). Il en est de même de l'avertissement de Reeder selon lequel Degrelle, en général si versatile, s'accrochait au « fait belge » et à l'Etat belge ([364]). « L'intégrité de la Belgique sous une direction unitaire lui tient apparemment à cœur. » Reeder en était convaincu ([365]). Il l'écrivit à l'occasion des pourparlers politiques entre Degrelle et Van de Wiele et du discours du chef de Rex prononcé le 4 avril à Bruxelles, soi-disant avant son départ pour le front ([366]). Degrelle plaçait alors la notion de *Reich* sous le signe de l'idée bourguignonne : « Nous sommes des Bourguignons. Une grande tâche attend les Flamands et les Wallons. Nous étions un seul peuple pendant mille ans... La question linguistique ne joue aucun rôle. Dans vingt ans, la connaissance de l'allemand nous réunira encore davantage ([367]). »

4. MAI 1943 : LES POURPARLERS HIMMLER-VAN DE WIELE ET HIMMLER-DEGRELLE. CONTEXTE, CONTENU, CONSEQUENCES.

Contrairement à sa lettre du 25 mars à Lammers ([368]), affirmant que les services SS dans les pays germaniques occupés étaient tenus de mener une politique concordant avec celle des autorités occupantes, Himmler manda Degrelle à la fin de mai, sans en aviser officiellement Reeder, à sa *Feldkommandostelle* auprès du *Führerhaptquartier,* pour mener des pourparlers avec lui. Van de Wiele l'y avait précédé au début du mois.

Nous prions le lecteur de nous excuser si nous interrompons à nouveau le récit chronologique des événements et si nous reculons dans le temps pour

(364) TB 23 de Reeder, période janvier-mars 1943 (T-501, 106, 56-57) et TB 24, période avril-juin 1943 (T-501, 106, 271).

(365) *« Die Unversehrtheit Belgiens unter einer einheilichen Führung in germanischen Reich liegt ihm anscheinend am meisten am Herzen. »* (TB 24, comme la note précédente.)

(366) *Le Pays Réel* du 6 avril 1943 annonçait mensongèrement en caractères gras, à la première page : « Avant de remonter au front de l'Est. Le Chef de Rex passe en revue les soldats du front intérieur. » De fait, Degrelle ne quitta pas Bruxelles avant la mi-mai. Cfr *Le Pays Réel* du 15 mai : « Le Chef de Rex a quitté Bruxelles pour le front. Le général Reeder était venu le saluer. » Degrelle n'arriva pas au front de l'Est. Il n'alla pas plus loin que le camp d'instruction de Meseritz, la *Feldkommandostelle* d'Himmler en Prusse orientale, et Berlin. Dès le 12 juin, il était de retour à Bruxelles. Il ne partira qu'au début de novembre 1943 pour le front de l'Est.

(367) *Le Pays Réel,* 6 avril 1943. TB 24 de Reeder, période avril-juin 1943 (T-501, 106, 271). *Sipo-SD Brüssel Meldungen,* 7/43, 15 avril 1943 (Fondation Jacquemotte, Bruxelles). Selon ce dernier document, le discours de Degrelle avait désenchanté *« da diese von neunem die gross-burgundische Idee hervorgehoben habe ».* La phrase relative à la connaissance de l'allemand ne se trouve que dans les *Meldungen.*

(368) Cfr *supra,* p. 75.

esquisser le contexte de ces pourparlers. De plus, nous attirons son attention sur le fait que, dans l'évolution de la lutte d'Himmler pour étendre et consolider son pouvoir en Belgique occupée, il n'est plus possible de distinguer l'activité politique de Degrelle de celle de Van de Wiele : en effet, depuis la fin de décembre 1942, le chef de Rex était également l'allié d'Himmler contre Reeder.

L'opposition croissante entre le VNV et la DeVlag.

Après la mort de De Clercq, à la fin octobre 1942, et la tentative avortée de Berger d'évincer Elias, la tension s'accentua entre, d'une part, le VNV et sa faible protectrice, la *Militärverwaltung* de Bruxelles, et, d'autre part, la DeVlag et les puissants services SS qui la finançaient et la contrôlaient politiquement. En août 1943, cette tension aboutira à la rupture, lorsqu'Elias mettra fin à la collaboration avec toutes les instances SS.

Au début octobre 1942, au cours de la semaine germano-flamande, Berger, en sa qualité de chef du *SS-Hauptamt* et président de la DeVlag, ordonna à Van de Wiele d'implanter solidement l'organisation en Flandre ([369]). DeVlag croît et la solidité des SS germaniques s'accroît aussi, nota Berger, optimiste, un mois plus tard ([370]). La perspective que Thedieck, premier collaborateur de Reeder et ennemi numéro 1 des SS, quitterait Bruxelles le 1er janvier 1943, autorisait tous les espoirs ([371]). (Il ne partira qu'au début d'avril.) Vers la mi-novembre, Van de Wiele tint une série de réunions, annoncées dans l'hebdomadaire *De SS-Man,* organe des SS germaniques en Flandre, où il parla de l'avenir de cette dernière ([372]).

Au nouvel an, Van de Wiele remercia Himmler « pour son inlassable appui » et forma le vœu de tenir bon jusqu'à la victoire ([373]). Il entendait contribuer de la sorte à l'accomplissement de la tâche d'Himmler « dans notre espace » ([374]). Il adressa également des remerciements à Berger pour l'appui prodigué au cours de l'année écoulée, pendant laquelle le nombre de cellules de la DeVlag avait monté de soixante-quinze à trois cent vingt-cinq. La De-

(369) Van de Wiele, dans son discours prononcé aux journées culturelles germano-flamandes, Bruxelles, 29 août 1943 (*DeVlag,* VI, 2, septembre 1943, p. 60). Le 6 octobre 1942, les services de Goebbels recommandèrent à la presse allemande d'accorder de « l'attention » à la semaine germano-flamande d'Hanovre (BAK, *Sammlung Oberheitmann,* ZSg 109/38).

(370) Berger à Himmler, 4 novembre 1942 (BAK, NS 19/*neu* 1557).

(371) Berger à Himmler, 5 novembre 1942 (BAK, NS 19/*neu* 1557).

(372) *De SS-Man,* 14 novembre 1942. A partir de ce numéro, cet hebdomadaire publie une rubrique : *Uit het leven der DeVlag* (La vie de la DeVlag).

(373) Van de Wiele à Himmler, 31 décembre 1942 (CREHSGM, DeVlag, III, 31).

(374) Allusion à la décision de Bormann du 12 août 1942 (*Anordnung* A 54/42) : seul le *Reichsführer-SS* est compétent pour mener des pourparlers avec les groupes germaniques de la Norvège, du Danemark, de la Hollande et de la Belgique (Cfr *Cahiers,* 4, décembre 1976, pp. 137-138).

Vlag était « inébranlablement fidèle au *Führer* et au *Reich* » et fermement décidée à accomplir « les tâches qui lui étaient confiées » (« *die uns gestellten Aufgaben* ») « avec plus d'opiniâtreté que jamais » ([375]). Ces tâches n'étaient plus d'ordre exclusivement culturel. Le virage amorcé en direction de la politique SS et les attaches de la DeVlag avec cette politique apparaissent assez nettement, en dépit de la formulation alambiquée du message de nouvel an de Van de Wiele à Jungclaus, représentant politique d'Himmler à Bruxelles ([376]). 1942 avait été fertile en tâches ardues, mais exaltantes ; grâce à votre soutien, écrivait Van de Wiele, nous avons réussi à orienter l'intérêt de nos cadres de préoccupations culturelles générales vers une foi inébranlable en la communauté de sang germano-flamande. Foi qui incite les Germains et la grande famille DeVlag à marcher de concert sur le chemin de la victoire ([377]).

Himmler suivait avec attention l'évolution dans le camp de la collaboration politique en Belgique. Il savait qu'il pouvait compter sur Degrelle en Wallonie. Mais il comprenait que la situation était « très défavorable » en Flandre. On devait s'attendre à de « grandes difficultés » avec l' « habile » Elias, successeur de De Clercq. Le chef du VNV n'avait-il pas déclaré un jour que l'Allemagne n'était disposée à faire des concessions que quand ça allait mal pour elle (« *Wenn es ihm (Deutschland) dreckig ginge* ») ? ([378]). Prêtant l'oreille au conseil de Schulze, *Landesgruppenleiter* de l'*Auslandorganisation der NSDAP* en Belgique, Himmler ne voulait pas d'hostilité ouverte entre le VNV et la DeVlag (« *unsere DeFlag* », écrivait-il). Plusieurs chefs de cellule de la DeVlag étaient, en effet, aussi chefs locaux du VNV. Des rapports moins tendus entre les deux organisations offriraient, selon Schulze, à la DeVlag plus de possibilités d'étendre son influence. Voilà la bonne tactique, rappelait Himmler le 20 janvier à Berger ([379]). Nous devons en arriver à réaliser une espèce de trève de Dieu avec le VNV. La double appartenance des membres consolidera notre influence.

Les sources ne nous apprennent pas si la tactique préconisée par Himm-

(375) Van de Wiele à Berger, 31 décembre 1942 (CREHSGM, DeVlag, III, 31). Selon DE BENS, *op. cit.*, p. 225, note 67, Van de Wiele aurait déjà « écrit » dans le numéro du 8 octobre 1942 de *De SS-Man* : « Etant donné notre adhésion au Reich germanique, la décision est prise de considérer que seules la DeVlag et l'*Algemene SS-Vlaanderen* peuvent jouer un rôle dirigeant. » Il n'y a pas de numéro de *De SS-Man* à la date du 8 octobre, mais bien à celles du 3 et du 10 octobre 1942. La vigoureuse (et invraisemblable) déclaration citée par De Bens s'est révélée introuvable dans les numéros de septembre et octobre.

(376) *Cahiers*, 4, décembre 1976, pp. 82-83.

(377) « *Es ist uns gelungen, unsere Mitarbeiter von einer allgemeinen kulturellen Bereitschaft zu diesen Unerschütterlichen, auf das selbe Blut fussenden Ueberzeugung, durch die in Flandern die germanische SS und die grosse Familie der Deutsch-Vlämischen Arbeitsgemeinschaft dieselben siegesicheren Wege gehen, zu bringen.* » (Van de Wiele à Jungclaus, 31 décembre 1942. CREHSGM, DeVlag, III, 31.)

(378) *Bericht über die 3. Tagung der germanischen Arbeitsgemeinschaft am 12. Januar 1943* (IZM, NO-1783). Cfr également la version de ce compte rendu dans IMT (édition française), XXVI, pp. 261 et sqq.

(379) Himmler à Berger, 20 janvier 1943 (BAK, NS 19/1541).

ler eut un début d'application. Au contraire, les voies du VNV et de la DeVlag s'écartèrent de plus en plus. Au printemps de 1943, trois faits vinrent fournir la preuve, même aux profanes, qu'il n'était plus possible de jeter un pont entre les deux organisations rivales. Le 14 mars, deux contingents de volontaires flamands partirent séparément pour le front de l'Est. Le contingent recruté en Flandre par les SS germaniques et la DeVlag quitta Anvers dans la matinée. Il avait entendu au préalable des allocutions de Van de Wiele et de Jungclaus. Le contingent recruté par le VNV quitta Bruxelles dans l'après-midi, le même jour, après avoir été harangué par Elias et Jungclaus (380). A peu près un mois plus tard, le 18 avril, il y eut encore deux cérémonies d'adieux distinctes selon le même scénario (381). Elias avait rejeté l'offre de conclure la campagne de recrutement par une manifestation commune où il aurait pris la parole avec Van de Wiele (382). Pour le VNV, le 18 avril fut « la dernière réunion de recrutement » pour la *Waffen-SS* (383). Le chef du VNV avait, quatre jours plus tôt, à Gand, au congrès du front des étudiants, tonné en termes particulièrement vifs contre la DeVlag et son chef qui avait publié au début de 1943 une grosse brochure intitulée *Op zoek naar een Vaderland* (384) (A la recherche d'une patrie). « Nous ne sommes pas à la recherche d'une patrie », avait répliqué Elias. « Nous luttons pour le maintien de notre patrie et la conquête d'une forme d'Etat qui garantisse et confirme son maintien. Et cette patrie est située à l'embouchure de nos grands fleuves, c'est le delta formé par l'Escaut, le Rhin et la Meuse. » Il avait sans ambiguïté lancé une mise en garde : « Si l'idée du *Reich* dégénère en

(380) Compte rendu dans *Brüsseler Zeilung*, 15 mars 1943.

(381) *Ibidem*, 19 avril 1943.

(382) *Sipo-SD Brüssel, Meldungen aus Belgien und Nordfrankreich*, 15 avril 1943, p. 35 (Fondation Jacquemotte, Bruxelles, micro-film IML-ZPA, St 3-Z). Selon la même source, Elias avait refusé de donner suite à la proposition de la DeVlag de délimiter territorialement de commun accord la propagande pour le recrutement. Toujours, selon les *Meldungen*, 1er mai 1943, p. 25, cent cinquante volontaires recrutés par le VNV quittèrent Bruxelles le 18 avril, et environ deux cent cinquante recrutés par la SS germanique et la DeVlag, Anvers. Cependant, il convient d'ajouter que ce dernier groupe comptait *« 85 Volksdeutsche aus dem Bezirk von Douai »*.

(383) Pv. Elias, 27 juin 1946, p. 4 (Arch. pers. A.). Selon Elias, la DeVlag avait essayé de noyauter la cérémonie d'adieu du VNV du 18 avril 1943 à Bruxelles.

(384) Texte du discours édité sous la forme d'une brochure par VNV, département Formation ; année scolaire de l'école des cadres 1942-1943. Il faudrait cependant savoir si le texte publié reflète intégralement le discours d'Elias. E. DE BENS (*op. cit.*, p. 444) se trompe quand elle écrit qu'un article de J. Brans intitulé *Op zoek naar een vaderland* et publié dans *Volk en Staat* des 15, 16 et 17 août 1942, constitue « une réplique nette à l'ouvrage de Jef Van de Wiele ». Van de Wiele termina son manuscrit le 19 septembre 1942 (*op. cit.*, p. 103). Il ne parut qu'au début de 1943 aux Editions Steenlandt à Bruxelles. Le titre a manifestement été inspiré à l'auteur par la série d'articles de Brans dans *Volk en Staat* du 12 au 18 août 1942. On a souvent traité le thème de la « recherche d'une patrie » dans les journaux flamands des années 1941-1942. On lit dans l'éditorial de *Hier Dinaso* du 12 avril 1941 que les Flamands, les Brabançons et les Limbourgeois furent « à la recherche d'une patrie » durant de nombreuses années. Brans écrivit dans *Volk en Staat* du 7 mars 1942 : « Pour l'avenir et l'honneur de notre peuple. Nous luttons pour une patrie qui soit à nous. » Le 21 avril 1942, le même journal publia, à la une, un article sur la semaine culturelle de la NSJV, à Anvers, dans lequel on lit : « Quelqu'un a dit un jour au Parlement belge, maintenant heureusement disparu : le mouvement flamand est la nostalgie d'une patrie. »

impérialisme ou en annexionnisme, la résistance naîtra non seulement en Flandre, mais dans toute l'Europe. » S'il avait ajouté « avoir assez de confiance en Adolf Hitler » ([385]), il avait en même temps souligné qu'il ne redoutait pas la politique du « divide et impera ». Car « celui qui veut diviser la Flandre ne parviendra pas à régner, mais bien à perdre ses meilleurs amis ».

Reeder reprocha à Elias d'avoir tenu ce langage téméraire ([386]). Le chef du VNV dut s'entendre dire qu'une telle diatribe était « très déplacée ». D'ailleurs, lui aurait encore dit Reeder, on peut considérer qu'une attaque contre la DeVlag est également une attaque « contre la politique du *Reich* » ([387]). A quoi Elias répondit qu'il avait jugé nécessaire de faire au nom du VNV un « exposé aussi crû » pour remédier à la profonde inquiétude qui régnait dans les rangs du mouvement. On y pensait qu'on avait confié à la DeVlag et aux SS la tâche « de combattre et de détruire le VNV ». On y considérait la politique allemande comme d'une ambiguïté confuse ([388]).

Van de Wiele répliqua publiquement à l'attaque ouverte d'Elias. Le 18 avril, à Anvers, parlant du VNV, il déclara à la cérémonie d'adieu organisée à l'occasion du départ des volontaires pour le front de l'Est : « Ils disent qu'ils ont une patrie, mais en même temps ils se penchent anxieusement sur des cartes, à la recherche des frontières de cette patrie. Camarades, quand vous roulerez tantôt vers l'Est, vous devrez bien ouvrir les yeux afin de découvrir ces frontières. Vous irez loin, au-delà de Dantzig et de la Transylvanie, mais vous trouverez partout le sang de votre sang, vous trouverez partout votre patrie dans le Grand Reich ([389]). » Répondant à l'assertion d'Elias : nous

---

(385) Reeder cite la traduction allemande de la phrase en question dans son TB 24, d'avril-juin 1943 : *« Ich habe genügend grosses Vertrauen zum politischen Genie des Führers Adolf Hitler »* (T-501, 106, 254). Elias avait-il réellement loué le « génie politique » d'Hitler et avait-il modifié ensuite son texte, de sorte qu'il n'y était plus question que d'« assez de confiance » en Hitler ? Ou bien, les services de traduction de la *Militärverwaltung* avaient-ils altéré le texte d'Elias ? Dans son grand discours à la journée des cadres du VNV, le 6 juin 1943, Elias déclara avoir confiance « dans le génie d'Adolf Hitler » (*Volk en Staat,* 8 juin 1943). Dans le télégramme de félicitations à Hitler, à l'occasion de son anniversaire (20 avril 1943), Elias devait écrire : *« Wir unterstellen uns vertrauensvoll Ihrer genialen Führung. »* (T-501, 106, 255.)

(386) Probablement le 17 avril 1943. Cela ressort du début de la lettre, du 7 mai 1943, d'Elias à Reeder (Cfr *infra,* p. 88).

(387) TB Reeder 24, avril-juin 1943 (T-501, 106, 254). Cfr aussi *Sipo-SD Brüssel, Meldungen,* 1er mai 1943, pp. 21 et sqq. Selon ce dernier document, Reeder fit remarquer à Elias qu'il s'était *« mit des Herausstellung des Begriffes 'Grossdeutschland' in staatspolitischer Beziehung einer ihm bekannten Willesäusserung des Führers widersetzt habe ».* Il n'est pas exclu que Reeder, pour sauver les apparences, se soit exprimé en termes plus vifs dans son TB et dans sa communication (orale ou écrite) à la Sipo-SD de Bruxelles que dans son entretien avec Elias et ce, aux fins de sauver les apparences. Aurait-il considéré une attaque contre la DeVlag comme une attaque contre la politique du *Reich* ? Dans l'affirmative, on se demande pourquoi il a jugé la DeVlag nettement inférieure au VNV dans ses *« Tätigkeitsberichte »* et surtout dans ses rapports spéciaux destinés à Himmler ?

(388) *« Man glaube, die Deutschen betrieben eine unklare Politik der Doppelsinnigkeit. »* (TB 24, T-501, 106, 255.)

(389) *Sipo-SD Brüssel, Meldungen aus Belgien und Nordfrankreich,* 1er mai 1943, p. 29. A la réunion des cadres de la DeVlag, tenue l'après-midi, Van de Wiele déclara sans ambages qu'il avait voulu répliquer à l'attaque d'Elias contre la DeVlag et contre *Op zoek naar een vaderland* quelques heures auparavant, à la cérémonie d'adieu aux volontaires du front de l'Est.

sommes le seul parti politique en Flandre, Van de Wiele déclara (l'après-midi, dans son allocution aux cadres) : il ne saurait être question que d'un seul parti, le NSDAP, et d'un seul chef, Adolf Hitler. Lui, Van de Wiele, ne se considérait pas comme un chef, mais comme « un instrument entre les mains du *Führer* ». Sur ce, il demanda aux cadres de jurer fidélité inconditionnelle au *Führer* et au « *Reich* qu'il fondera » ([390]).

Berger, lui aussi, réagit vigoureusement au discours d'Elias ([391]). Sa réaction concernait également Goebbels. Pour des considérations d'ordre tactique, le ministre de la Propagande du *Reich* avait déclaré aux journalistes, le 14 mars, à Berlin, qu'il ne tenait pas le national-socialisme pour un article d'exportation. « Il peut être adapté aux peuples. Qu'ils l'adaptent est leur affaire, s'ils le jugent utile », avait déclaré le ministre ([392]). Il va de soi qu'Elias s'était référé à cette opinion autorisée pour justifier *son* interprétation de l'idée de *Reich*. Berger s'emporta violemment. L'annonce d'une « nouvelle politique européenne » par le ministre était pour tous les « fourbes roitelets » (« *schräge Fürsten* ») ([393]) dans les pays germaniques le signal du déballage des exigences. Par la faute du ministre, dit-il, nous en sommes réduits à devoir permettre à chaque Etat germanique, même du vivant du *Führer*, de forger un national-socialisme à sa convenance. Evidemment, Elias sait mieux que le *Führer* comment il convient de diriger le monde germanique ! C'est la première fois, se lamentait Berger, que je me fais de grands soucis au sujet de ce que l'avenir nous réserve quand le *Führer* ne sera plus.

Mais Berger avait été frappé par un autre élément du discours d'Elias aux étudiants VNV. Il revint un peu plus tard sur « le ton âpre et triomphant » du chef du VNV ([394]). Nous n'avons pas le droit de priver le lecteur de cette réaction du chef du *SS-Hauptamt*. Elle est caractéristique de l'entendement et de l'intuition politiques de l'un des plus importants collaborateurs d'Himmler. Berger n'éprouva aucune difficulté à trouver une explication à l'attitude téméraire d'Elias. Pour lui, il était clair que le chef du VNV s'était senti contraint « d'abattre ses cartes en raison du succès du livre de Van de Wiele qu'on lisait avec passion en Flandre » ([395]). La lettre du Père Calle-

(390) *Ibidem*, p. 31.

(391) Berger à Himmler, 19 avril 1943 (BAK, NS 19/*neu* 981). Dès le 15 avril, Jungclaus avait procuré à Berger un résumé détaillé mais assez tendancieux du discours d'Elias.

(392) A. DE JONGHE, *H.J. Elias als leider van het Vlaamse Nationaal Verbond. Kanttekeningen bij een artikel van Frans Van der Elst, 2de deel*, dans *Revue belge d'histoire contemporaine*, VII, 1976, 3-4, pp. 413-414.

(393) *Schräge Fürsten, schräge Touren*, etc. sont des expressions qu'on retrouve fréquemment dans le vocabulaire limité de Berger.

(394) Berger à Himmler, 28 mai 1943 (BAK, NS 19/*neu* 840).

(395) Contrairement aux affirmations de Berger (et à une annonce dans l'hebdomadaire *De SS-Man* du 13 février 1943 : « 10.000 exemplaires en trois semaines »), le livre de Van de Wiele n'eut pas de succès. Le 5 avril, les Editions Steenlandt écrivirent à la Direction Générale de la DeVlag : « En règle générale, la vente de ce livre ne semble pas bien marcher. » Wijkmans, directeur commercial de la firme, confirma l'échec dans une lettre du 17 septembre 1943 à Van de Wiele. Afin de liquider le stock au plus tôt, il proposa entre autres « de mettre en vente une soi-disant 3e impression, édition populaire », et de la diffuser également dans les librairies. Selon Wijkmans, la responsabilité de l'échec incombait aux cellules de la DeVlag qui pouvaient vendre l'ouvrage à un prix de faveur mais n'avaient point fait « une propagande suffisamment dynamique » (CREHSGM, DeVlag, IX, 6).

waert à Elias ne faisait que confirmer son sentiment ([396]). Selon Berger, « que cette lettre ait suffi à provoquer le brusque revirement d'Elias prouve que le conseil de direction du VNV, Elias y compris, est étroitement lié à l'église catholique ». (Si l'on est un tant soit peu au courant des relations VNV-hiérarchie catholique en Belgique, on mettra sans nul doute un énorme point d'exclamation à la fin de cette conclusion de Berger. Et puis, quelle relation y a-t-il entre la lettre de Callewaert, le soi-disant succès de *« Op zoek naar een vaderland »* et le discours d'Elias ?)

Dans une lettre très digne datée du 7 mai au *Militärverwaltungschef* (14 feuillets dactylographiés de grand format), Elias développa longuement les thèmes du malaise, de l'irritation et de la méfiance auxquels il avait clairement fait allusion lors de son entretien du 17 avril avec Reeder ([397]). Il constatait avec amertume : « La conviction croît de plus en plus ici qu'il y a quelques hommes en Belgique qui considèrent la Flandre comme leur chasse gardée... La Flandre est de plus en plus convaincue qu'on la trompe... L'instrument de cette politique est connu, c'est la SS-DeVlag... La situation est devenue intenable. » L'ambiguë politique allemande avait réalisé le miracle que l'Etat belge n'avait pu réaliser en cent ans, à savoir faire des Flamands quand même des Belges. L'heure avait sonné d'en finir avec l'ambiguïté. Quant à lui, il avait tiré la conclusion : « Il vaut mieux que mon mouvement sombre dans la clarté qu'il n'étouffe dans l'ambiguïté. »

Provisoirement Elias n'alla pas jusque-là. Le VNV ne rompit qu'en août 1943 avec les services SS. Sans doute, la lettre du 7 mai du chef du VNV à Reeder marqua-t-elle un moment important dans l'évolution qui aboutirait à la rupture ([398]). Est-ce le premier ? Van der Elst considère la lettre d'Elias, qui frisait l'ultimatum, comme le point de départ de l'attaque contre la *Flamenpolitik* des Allemands ([399]). Cependant, on peut voir les cho-

(396) Il s'agit de la lettre du 3 avril 1943, dans laquelle l'influent dominicain, très connu dans les milieux flamands, portait un jugement très négatif sur la politique du VNV (P.J. NUYENS, *Pater L.J. Callewaert. Met woord en daad in liefde*, Mortsel, 1969, pp. 175-178. A. DE BRUYNE, *De kwade jaren*, I, Brecht, 1971, p. 44).

(397) Arch. pers. A. Le 28 mai, Berger écrivit à Himmler qu'il essayerait de se procurer le « memorandum » d'Elias à Reeder, dans lequel le chef du VNV insiste « pour qu'on reconnaisse le VNV comme *le* parti et que la DeVlag et les SS soient évincés » (BAK, NS 19/*neu* 840). Elias n'en avait pas demandé autant. La lettre de Berger prouve qu'il pouvait compter sur des fuites dans l'entourage immédiat du *Militärverwaltungschef*.

(398) Elias devait répéter son avertissement à l'adresse des responsables de la politique allemande d'occupation dans son discours à la journée des cadres du VNV, à Bruxelles, le 6 juin 1943 : « Je crois et ai confiance dans le génie d'Adolf Hitler... C'est pourquoi je dis : nous sommes prêts à tout... Mais nous demandons seulement à l'Allemagne de nous mettre en mesure de 'tout' offrir, de 'tout' donner en adoptant une attitude non équivoque et en évitant toute erreur de tactique et de psychologie. » (Selon le texte du discours publié en brochure par *Volk en Staat*, p. 6. Le passage qui va de « Mais nous demandons seulement » à « erreur de psychologie » ne se trouve pas dans *Volk en Staat* du 8 juin 1943.)

(399) F. VAN DER ELST, *Dr. Elias als leider van het VNV*, dans *Cahiers d'histoire de la Seconde Guerre mondiale*, 3, octobre 1974, p. 181.

ses d'une autre manière : tenant compte de la publicité donnée au contenu provocant du discours du 14 avril 1943 et des réactions qu'il suscita, c'était la première manifestation indéniable d'une tendance à l'agressivité. En tout cas, ce discours contribua à accroître considérablement la tension des rapports entre le VNV et la DeVlag (400).

La rencontre Himmler-Van de Wiele (début mai 1943).

Nous étudierons plus loin l'évolution vers la rupture entre le VNV et la SS. En attendant, restons en mai 1943 qui fut pour Himmler une période importante dans la lutte pour le renforcement de son influence en Belgique. Le lecteur sait déjà qu'au début du mois, il avait mandé Van de Wiele à sa *Feldkommandostelle* et que Degrelle s'y était rendu quelques semaines plus tard. Il était logique qu'après avoir eu des pourparlers avec l'un de ses protégés, il en eut ensuite avec l'autre. Il était impossible au *Reichsführer* de les recevoir en même temps. Sans doute devait-il traiter de questions similaires avec l'un et l'autre, en vue de l'infiltration des SS en Flandre et en Wallonie. Mais, sans compter qu'Himmler ne pouvait se permettre de faire étalage de belgophilie devant les collaborateurs flamands, il y avait en outre un problème qui ne concernait que Degrelle, à savoir le transfert de la Légion Wallonie de l'armée de terre à la *Waffen-SS* (401).

Les sources ne nous indiquent pas les circonstances qui déterminèrent

(400) Cfr *Sipo-SD Brüssel, Meldungen,* 1er mai 1943, p. 27 : « *Wieder einmal ist für den zwischen dem VNV der DeVlag bestehenden Konflikt ein Höhepunkt festzustellen, wie er in dieser Schärfe noch nicht beobachtet werden konnte. Mit der Rede... wurde dieser Konflikt in einer Form in die Oeffentlichkeit getragen, die im Hinblick auf das eigentliche Ziel des flämischen Volkstumskampfes als absolut unerwünscht bezeichnet werden muss.* » Le grand discours d'Elias fut également très remarqué aux Pays-Bas. Le 7 mai 1943, *Volk en Vaderland,* organe du NSB de Mussert, lui consacra un article détaillé où Elias était appelé « Chef des nationaux-socialistes des provinces du Sud ». De son côté, le *Befehlshaber der Sipo und des SD* en Hollande jugea le discours et l'article assez intéressants pour attirer l'attention de la RSHA (RvOA, *Meldungen aus den Niederlanden,* n° 143, 11 mai 1943).

(401) Connaissant imparfaitement les faits, De Launay se trompe quand il avance que Degrelle et Van de Wiele furent reçus *ensemble* par Himmler, un jour non déterminé de mai. Il localise le soi-disant entretien Himmler-Degrelle-Van de Wiele — deuxième grosse erreur — tantôt au *Führerhauptquartier* à Rastenburg (Prusse orientale), tantôt au château (inexistant) d'Himmler près de Salzbourg (*Histoires secrètes de la Belgique de 1935 à 1945,* Paris, 1975, pp. 249 et 270). Même contradiction dans *La Belgique à l'heure allemande,* Bruxelles, 1977, pp. 204 et 259. Ainsi donc, l'écrivailleur, qui ne consacre guère d'attention à ce qu'il écrit ou relit, reste au moins conséquent avec lui-même dans l'erreur. Pour être complet, mentionnons encore que De Launay sait — le hasard veut que ce soit exact — qu'il y eut un entretien Himmler-Degrelle, sans Van de Wiele, en mai 1943 (*Histoires secrètes,* p. 224). Le lecteur appréciera facilement la sûreté des informations de De Launay. Les deux ouvrages précités foisonnent de grosses erreurs, d'interprétations erronées ou non fondées, d'« emprunts » dont l'auteur, qui s'intitule pourtant « historien-chercheur », tait soigneusement l'origine.

Himmler à convoquer successivement Van de Wiele et Degrelle (402). Quelques faits sont pourtant à mentionner parce qu'ils forment pour ainsi dire l'arrière-fond des tractations que nous examinons.

Selon une déclaration d'après-guerre de Van de Wiele, il aurait conclu au mois de mars un accord avec les représentants de Rex (403). Le 25, la Centrale de la DeVlag à Düsseldorf ordonna aux *Gauarbeitsgemeinschaften* en Allemagne d'augmenter rapidement et le plus possible le nombre de leurs adhérents dans le secteur flamand (c'est-à-dire les ouvriers flamands travaillant dans les usines allemandes) (404). Cet accroissement numérique est « une nécessité politique urgente », lit-on dans la circulaire (405). On peut admettre que la même tâche fut imposée aux cellules de la DeVlag en Flandre, pour les mêmes raisons. Est-ce que la rencontre d'Himmler avec ses deux associés politiques était déjà projetée, et le *Reichsführer* souhaitait-il que Van de Wiele qui, contrairement à Degrelle, ne pouvait se prévaloir de ses services au front, disposât au moins d'une organisation numériquement forte ? Le 30 mars, Himmler était en visite chez Hitler au *Führerhauptquartier* pour discuter de la situation en Flandre et en Wallonie (406). On parla également de Degrelle. Au début avril, après qu'Himmler, Heydrich et Berger eurent insisté à plusieurs reprises auprès de Reeder (407), Thedieck, « le néfaste conseiller politique en Belgique » (408), disparaît de la *Militärverwaltung de Bruxelles* (409).

(402) Il n'y a, cela va de soi, pas de point d'interrogation pour De Launay. Dans *La Belgique à l'heure allemande* (p. 259), il prétend que l'entretien Himmler-Degrelle-Van de Wiele (qui n'eut pas lieu) « fait suite à l'accord que Rex et DeVlag ont conclu en mars 1943 ». Dans *Histoires secrètes de la Belgique de 1935 à 1945*, paru environ deux ans plus tôt, on lit cependant (p. 270), que la méfiance de Berger à l'endroit d'Elias était fondée, c'est pourquoi Himmler décida « de faire le point avec Degrelle et Van de Wiele qu'il convoqua tous deux, en mai 1943, à Rastenburg ». Berger et Himmler se méfiaient déjà d'Elias bien avant que ce dernier ne devienne le chef du VNV. Rien ne prouve qu'il existe un rapport de cause à effet entre cette méfiance et l'invitation d'Himmler, d'abord à Van de Wiele, au début de mai, et ensuite à Degrelle, quelques semaines plus tard.

(403) Déclaration de Van de Wiele, 14 juin 1974 (DE LAUNAY, *Histoires secrètes*, p. 289). Selon cette déclaration, l'article 1 de la convention stipulait le maintien de la Belgique unitaire et monarchique, et l'article 2 le maintien d'une équipe gouvernementale unique. Un grand point d'exclamation est ici nécessaire.

(404) A. BRENNECKE, *Geschäftsführer der DeVlag* aux *Gauarbeitsgemeinschaften*, 25 mars 1943 (CREHSGM, DeVlag, II, 26). En Allemagne, la DeVlag était organisée territorialement en *Gauarbeitsgemeinschaften*, dont les limites correspondaient à celles des districts de la NSDAP.

(405) *« Diese Steigerung der Mitgliederzahl ist aus dringenden politischen Gründen erforderlich, da von ihr Entscheidungen von weittragender und einmaliger Bedeutung abhängen. »*

(406) Note manuscrite d'Himmler sur ses entretiens avec Hitler, le 30 mars 1943 : « 9. *Flandern, Wallonien, Degrelle.* » (BAK, NS 19/*neu* 147.)

(407) *Cahiers*, 4, pp. 53 et 80. Cfr *supra*, p. 31.

(408) Himmler dans sa lettre du 16 février 1943 à Reeder. Cfr *supra*, p. 31.

(409) Décision de l'OKH, GenStdH, Gen.Qu., 5 avril 1943 (BAK, *Nachlass Thedieck, vorl.* 56). Selon un témoignage d'après-guerre d'A. Globke, haut fonctionnaire au ministère de l'Intérieur avant 1945, Kaltenbrunner, successeur d'Heydrich comme chef de la Sipo-SD, aurait déclaré à Stuckart, secrétaire d'Etat à l'Intérieur, que feu Heydrich était à l'origine de la démission de Thedieck. (Déclaration A. Globke, 12 juin 1946. BAK, *ibid.*) A l'occasion de son départ, on rendit hommage à Thedieck

Cette mesure était dirigée directement contre le VNV, qui perdit en Thedieck un protecteur déclaré et habile. Van de Wiele, Degrelle et les services allemands qui les soutenaient, avaient des raisons de se réjouir ([410]). Dans le courant de la première moitié d'avril, Jungclaus, très probablement à l'instigation d'Himmler et Berger, s'informa auprès de Reeder aux fins de savoir si une modification radicale de la composition du comité des secrétaires généraux, par la nomination de quelques membres de la DeVlag, relevait du domaine des possibilités politiques. (Ce qui prouve que les ambitions d'Himmler en Belgique visaient plus loin que la police et le *Volkstum.*) La réponse de Reeder fut négative : un comité composé d'adeptes de l'Ordre Nouveau serait certes plus docile, mais il ne disposerait pas de l'indispensable appareil d'exécution des volontés allemandes en pays occupé ([411]). Suivit une mise en garde non équivoque : que l'expérience de l'occupation pendant la première guerre mondiale, quand l'administration belge resta passive, soit « une leçon durable ». Himmler a-t-il jugé opportun, après la réponse négative de Reeder, de mander d'abord Van de Wiele ensuite Degrelle, pour discuter de l'avenir avec eux ? Il convient de remarquer que le *Reichsführer* semblait assez certain, entre les deux entrevues, qu'avant peu Jungclaus serait nommé HSSPF, puisqu'il était prêt à mettre à la disposition de son protégé la somme nécessaire à l'aménagement d'un immeuble digne du « futur HSSPF » ([412]).

Il n'existe pas, de la main d'Himmler ou de Van de Wiele, de notes relatives à leur entrevue du début mai. On dispose, il est vrai, d'une série de lettres écrites par le chef de la DeVlag à Berger, mais postérieures de quelques semaines, et de quelques sources allemandes indirectes. Celles-ci datent de la même époque mais provenant de sources bien informées, on peut leur faire

---

en cercle intime, dans la maison du chanoine Van der Elst (Uccle). En sa qualité de représentant du cardinal Van Roey, le chanoine remit à Thedieck en souvenir une croix d'or. Van der Elst regrettait le départ de Thedieck et parlait aussi au nom du grand rabbin de Belgique, Ulmann. Etaient entre autres présents à cette cérémonie d'adieu, V. Leemans, secrétaire général aux Affaires économiques, et le comte de Grunne, maréchal de la Cour de la reine Elisabeth. (Note Thedieck à l'intention de l'administration militaire d'occupation britannique à Cologne, 17 janvier 1946. Lettre de Thedieck à l'administration militaire d'occupation britannique, 18 mars 1946. BAK, *ibid.* Lettre de Thedieck à l'auteur de cette étude, 31 octobre 1977.) Reeder avait fait le nécessaire pour verser son ancien collaborateur et ami dans la *Luftwaffe* afin de le soustraire aux poursuites possibles de la *Gestapo* (Déclaration F.A. Knopp, *Oberregierungsrat,* Cologne, 21 octobre 1947, BAK, *ibid.*)

(410) D'après Thedieck, Degrelle avait aussi fait de son mieux pour l'éloigner de Bruxelles (Thedieck à l'auteur de cette étude, 31 octobre 1977).

(411) Nous n'avons pas retrouvé la lettre de Berger ou d'Himmler à Jungclaus. Ni celle de Jungclaus à Reeder et la réponse du 24 avril 1943 de Reeder à Jungclaus. Cependant, cfr Reeder à Himmler, 20 décembre 1943, où le *Militärverwaltungschef* se réfère à sa réponse et la résume (BAK, NS 19/1567).

(412) En avril 1943, Jungclaus avait demandé au *SS-Wirtschafts- und Verwaltungshauptamt* (Franck) l'autorisation de disposer de la majeure partie de ses économies (RM 2.200) pour payer les meubles achetés durant son service aux Pays-Bas. Brandt répondit le 12 mai à Franck, au nom d'Himmler, que celui-ci acquiesçait à la demande de Jungclaus. Cependant, le *Reichsführer* jugea souhaitable de mettre une somme importante (RM 10.000) à la disposition de Jungclaus pour l'aménagement d'une maison *« in seiner Eigenschaft als künftiger Höherer SS- und Polizeiführer »* à Bruxelles. (BAK, NS 19/1186.)

confiance dans une large mesure ([413]) — plus qu'à l'étrange déclaration de Van de Wiele après la guerre. En effet, l'affirmation de l'ex-chef de la DeVlag soutenant qu'il avait pu déduire avec certitude de ses entretiens avec Himmler et ses plus proches collaborateurs, que « personne ne croyait plus » à une victoire allemande (début de mai 1943), n'est guère digne de foi ([414]). Tous envisageaient l'éventualité d'une paix de compromis anglo-allemande et le renversement des alliances à l'Ouest. (On n'apprend pas si l'Amérique aurait eu encore quelque chose à dire.) C'est pourquoi l'affirmation de Van de Wiele prétendant que le statut de la Belgique ne vint pas sur le tapis, est également sujette à caution. On n'aurait discuté que de la « collaboration inconditionnelle » de la DeVlag avec la SS. Himmler se serait borné à insister auprès de Van de Wiele pour qu'il ménage le VNV.

Selon Reeder (nous ignorons d'où il tenait cette information), l'entretien fut révélé par une indiscrétion de Van de Wiele après son retour ([415]). L'événement suscita un vif intérêt dans les rangs de la collaboration. Les rumeurs qui se répandirent immédiatement empoisonnèrent la situation politique en Flandre ([416]). Reeder apprit qu'outre la consolidation de l'organisation, son accroissement numérique et la formation idéologique des membres, on avait abordé le destin politique de la Flandre. Sous peu, la Belgique serait démembrée en deux régions (la Flandre et la Wallonie) et une terre d'Empire (Bruxelles). Il était très urgent d'accroître l'importance numérique de la DeVlag pour qu'elle pût, à partir du 1er septembre, remplacer le VNV comme parti politique. Reeder estimait que les circulaires de la Centrale et les discours de certains chefs de la DeVlag confirmaient ce dernier bruit ([417]). Il ne

(413) TB 24 pour avril-juin 1943 (T-501, 106, 262). Interrogatoire de Reeder par De Vries à Nuremberg, 10 janvier 1947 (STAN, Rep. 502, VI, R 42, p. 15). Reeder à son avocat allemand Achenback, 27 août 1950 (BAK, *Nachlass Thedieck, vorl.* 54). Dans le même sens, von Bargen à von Weizsäcker, secrétaire d'Etat aux Affaires étrangères, 8 juillet 1943 (STAN, NG-1636 et PAB, *Inland* II g, 344, *Belgien* I).

(414) Déclaration de Van de Wiele, 14 juin 1974 (DE LAUNAY, *Histoires secrètes,* pp. 270-271). Il serait utile aux historiens que Van de Wiele se décide à faire un témoignage crédible sur son entretien du début de mai 1943 avec Himmler et aussi sur celui du début mars 1944 avec Himmler, en présence d'Elias. Faisons à Van de Wiele la charité de ne pas douter de son sérieux et d'admettre qu'on ne lui a pas soumis le texte de son interview avec De Launay avant sa publication.

(415) Selon la déclaration faite par Van de Wiele au début de juin 1974 (cfr note précédente), il quitta Berlin pour le quartier général de Rastenburg, en Prusse orientale, dans le train spécial d'Himmler (DE LAUNAY, *Histoires secrètes,* p. 270). Nous ignorons la date du départ et celle du retour (début de mai 1943). Quant aux ragots attribués à Van de Wiele, cfr Berger à Himmler, 2 juillet 1943 (BAK, NS 19/1554). Le chef de la DeVlag affirma à Berger qu'il n'avait pas commis d'indiscrétions.

(416) TB 24. Cfr note 413.

(417) Le 31 mai 1943, une circulaire « strictement confidentielle » fut expédiée par la DeVlag, région de l'Yser et du Littoral, à ses membres, circulaire dans laquelle on demandait à ces derniers « le nombre exact » de membres du VNV, de la jeunesse nationale-socialiste flamande, des *Dietse Meisjesscharen,* ainsi que le nombre de garçons et de filles qui seraient disposés à s'affilier à la *Hitlerjugend* ou au *Bund Deutscher Mädel.* Selon Reeder, le chef local envoya cette circulaire, « devenue dangereuse à cause de ses conséquences », sans demander l'avis de Van de Wiele, qui exigea des comptes de son collaborateur (TB 24 Reeder, avril-juin 1943. T-501, 106, 262).

se trompait pas car, le 26 mai, Berger demanda instamment à la *Militärverwaltung* de reconnaître aussi la DeVlag comme parti politique (ce que Reeder refusa) ([418]). Le même jour, Van de Wiele écrivit à Berger : « La DeVlag est assez forte pour s'imposer. Si la *Militärverwaltung* décide qu'il convient de la soutenir partout et en priorité, le VNV ne devra sans doute pas être brusquement freiné, mais ne devra plus être soutenu ([419]). » Reeder, alarmé, demanda des informations à Berger sur la teneur des pourparlers Himmler-Van de Wiele, mais le chef du *SS-Hauptamt* se borna à répondre qu'ils avaient été « informels » — assurance qui, selon la version d'après-guerre de Reeder, n'empêcha pas celui-ci de mettre immédiatement Himmler en garde, via Berger, contre le projet de démembrement et de solliciter une audience ([420]). Les lettres de Van de Wiele à Berger ([421]), dont question ci-dessus, permettent de reconstituer avec grande vraisemblance l'ordre du jour de l'entrevue Himmler-Van de Wiele : le service militaire (nous en reparlerons) ([422]) ; l'attitude des bureaux militaires de Bruxelles à l'égard de la DeVlag (Van de Wiele se plaint du major Gunzer, chef de la *Propagandaabteilung* à Bruxelles, qui considère toujours la DeVlag comme « une organisation purement culturelle », il devrait être remplacé par un membre de la NSDAP) ; la nomination d'un nouveau chef de la SS germanique en Flandre en remplacement de J. François, ce dernier manquant des qualités militaires, politiques et humaines nécessaires et menant une politique du personnel trop ouvertement favorable au Verdinaso ; la création d'une nouvelle organisation de jeunesse intitulée *« Flämische Hitlerjugend »* ; éventuellement une interdiction des activités VNV en Allemagne ; la *Vlaamse Wacht* (on ignore par quel biais) ; la révocation du délégué principal (*Reichsverbindungsmann*) flamand auprès du *Deutsche Arbeitsfront* et son remplacement par un élément de confiance ; les manifestations sportives en tant que moyens d'accroître l'influence et de propager les idées nationales-socialistes en Flandre ([423]).

(418) Affidavit Löffler, 30 juin 1948, p. 6 (durant l'instruction du procès Reeder). Löffler fut le chef du *Gruppe Kultur* de la *Militärverwaltung* (BAK, *Alliierte Prozesse* 4, von Falkenhausen, 109).

(419) Van de Wiele à Berger, 26 mai 1943 (CREHSGM, DeVlag, III, 31).

(420) Cfr *supra,* n. 413.

(421) Van de Wiele à Berger, 25 et 26 mai 1943 (CREHSGM, DeVlag, III, 31). Des douze lettres signées par Van de Wiele en tant que *Befehlsleiter,* cinq seulement furent retrouvées. Elles concernaient entre autres l'*Haltung von Militärdienststellen der DeVlag gegenüber, Germanische SS Flandern, Jugendfrage, Ersetzung des flämischen Reichsverbindungsmann bei der D.A.F., Sportveranstaltungen.* Restent introuvables, les lettres concernant : *Wehrpflicht* (partiellement), *DeVlag-Tageszeitung, Flämische Wacht, Tätigkeit des VNV in Deutschland, Entwurf von Uniformen* (pour la nouvelle organisation de jeunesse ? pour les membres du cadre de la DeVlag ?), *Unterbindung VNV-Tätigkeit im Reich, Haltung von Verwaltungsbeamten.*

(422) Cfr *infra,* p. 106-108.

(423) Selon Van de Wiele, l'administration d'occupation avait interdit, suite à une plainte du VNV, les manifestations sportives mises sur pied par la DeVlag parce que cette dernière était une organisation culturelle. On n'admettait qu'une exception en faveur des manifestations sportives germano-flamandes. Il serait donc souhaitable, déclarait Van de Wiele, que la *Militärverwaltung* comprenne que la DeVlag doit être soutenue lorsqu'elle essaie, par tous les moyens, d'atteindre les masses.

La rencontre Himmler-Degrelle (23-24 mai 1943).

Nous disposons de renseignements plus dignes de foi sur les pourparlers Himmler-Degrelle des 23 et 24 mai. Il est intéressant, pour la connaissance de la genèse de cette entrevue, de suivre d'abord le chef de Rex lors de son voyage vers la *Feldkommandostelle* d'Himmler.

Nous avons quitté Degrelle au début avril quand, soi-disant avant de partir « pour le front », il prit congé de ses partisans au Palais des Sports de Bruxelles ([424]). Il n'a pas dû rester longtemps dans son unité, qui n'était pas au front à ce moment mais au camp de Meseritz-Piesky, à 200 km à l'est de Berlin. Dès le 17, il prit la parole à Bruxelles, lors de l'hommage funèbre à Paul Colin, journaliste de talent abattu par des Résistants ([425]). Le lendemain, il était à Anvers. Il prononça, dans un hôtel connu, une allocution aux représentants de l'ancien Rex-Flandre. Il déclara demeurer neutre dans le conflit VNV-DeVlag. L'accord du 10 mai 1941 avec le VNV restait valable tant que le VNV ne le dénonçait pas. Ce n'était là qu'une ruse tactique en vue de conquérir une position de force dans l'administration en attendant que « tôt ou tard il prenne le pouvoir » ([426]). A Anvers, il rencontra aussi Van de Wiele et mena des pourparlers politiques avec lui. Selon un informateur du SD, Degrelle aurait déclaré alors défendre encore l'idée de *Reich* mais — précisions intéressantes — en considérant « qu'on doit accorder aux Wallons et aux Flamands une administration propre dans l'espace occidental » ([427]).

On a des raisons de croire que Degrelle ne quitta pas la Belgique dans la seconde moitié d'avril 1943, parce qu'il attendait la convocation d'Himmler qui désirait le rencontrer. En effet, le 21, Berger fit savoir à Himmler que Degrelle se tenait à sa disposition et qu'on pouvait l'atteindre via Jungclaus et la *Germanische Leitstelle* de Bruxelles ([428]). Au début de mai, un autre contingent de volontaires wallons partit pour l'Est ([429]). Le *Chef* demeura à Bruxelles ([430]). La veille, la police allemande avait réussi à déjouer un attentat contre lui ([431]). Ce n'est que le 15 mai que *Le Pays Réel* annonça en grands caractères : « Le Chef de Rex a quitté Bruxelles pour le front. »

---

(424) Cfr *supra*, p. 82.

(425) *Le Pays Réel*, 18 avril 1943.

(426) Selon une note anonyme, du 18 avril 1943, écrite en néerlandais, par un rexiste flamand présent à l'assemblée (CREHSGM, Rex, VII, 7).

(427) *Sipo-SD Brüssel, Meldungen aus Belgien und Nordfrankreich*, 1er mai 1943, p. 35.

(428) Berger à Himmler, 21 avril 1943 (T-175, 76, 259 4584).

(429) *Le Pays Réel*, 4 et 6 mai 1943.

(430) von Bargen aux Affaires étrangères, 7 mai 1943 (PAB, *Inland* II g, 344, *Belgien* I). von Bargen sait que Degrelle ne partira que vers la mi-mai pour le front de l'Est.

(431) Cfr note précédente. Cfr aussi MBBNf, KdoSt I a/MVCh, pol, à *Oberbefehlshaber West*, aperçu des événements du 9 au 17 mai (T-501, 95, 1200).

Cependant, Degrelle n'alla pas plus loin que le camp d'instruction de Meseritz. Il y donna deux conférences devant un nombreux public de légionnaires sur l'histoire de la Belgique. Le 21 mai, il apprit qu'Himmler l'attendait dans sa *Feldkommandostelle,* près de Rastenburg, en Prusse orientale ([432]). Le lendemain matin de bonne heure, une petite voiture le conduisit à la gare de Meseritz, où il prit le train pour Berlin. Le soir, il monta dans un train spécial pour Rastenburg ([433]). Il arriva le 23 dans la matinée. De là, il se rendit en voiture au bois de sapins où étaient établis le *Führerhauptquartier* et la *Feldkommandostelle* d'Himmler ([434]). Degrelle et Himmler déjeunèrent et dînèrent dans le wagon-salon du train spécial du *Reichsführer.* « Très cordial », nota Degrelle dans son agenda ([435]). Vers vingt heures commencèrent les discussions sur l'incorporation de la légion dans la *Waffen-SS.* Elles se poursuivirent pendant le voyage de nuit (23-24 mai) de Rastenburg à Meseritz et prirent fin vers une heure et demie du matin ([436]). Degrelle rédigea une note (dont nous parlerons plus loin), fit traduire son texte en allemand et le soumit à Himmler. Il était huit heures du matin le 24 mai. Vers midi, le train spécial d'Himmler arriva à Meseritz. Degrelle alla chercher en auto le capitaine Lippert, jeune officier de carrière belge qui commandait la légion, et le

---

(432) Selon les notes succinctes de Degrelle dans son agenda (*Ainsi parla Léon Degrelle,* éd. W. DANNAU, XI, pp. 185-187).

(433) Cfr note précédente, pp. 185-187 : « 22 mai. Lever à 3 h. 12. Départ à 4 h. 1/2 dans une petite voiture à travers les campagnes. Train à 5 h. 1/2. Berlin. A 9 h. du soir départ en train spécial pour le GQG. » Selon une déclaration d'après-guerre de Degrelle, le train spécial d'Himmler vint prendre le chef de Rex déjà à Meseritz (DE LAUNAY, *Histoires secrètes,* p. 224).

(434) Le 23 mai 1943, Degrelle nota dans son agenda : « Arrivé à 11 h. à X... Auto. Entrée dans la forêt de sapins où est le GQG. J'attends dans le salon du train spécial d'Himmler. » (Cfr note 432.) Dans l'interview réalisée les 11 et 12 décembre 1977 à Madrid par le Dr. J. Vanwelkenhuyzen, directeur du Centre de recherches et d'études historiques de la Seconde Guerre mondiale, Degrelle donna la version que voici de son voyage et de son arrivée : « Et me voilà, moi, dans le magnifique train spécial comme un prince, traversant l'Allemagne, la Pologne, et arrivant au GQG. Et je vois toujours le petit Himmler qui m'attendait sur le quai quand j'arrive. » Nous remercions le Dr. J. Vanwelkenhuyzen de nous avoir autorisé à citer le texte de cette interview.

(435) « Déjeuner avec Himmler, très cordial. Dîner avec Himmler idem. » (Cfr note 432.) On lit la description grandiloquente du dîner dans l'interview Vanwelkenhuyzen-Degrelle, citée à la note précédente : « Il [Himmler] avait organisé un dîner et c'est comme ça que j'ai vu Bormann. C'était rigolo. Il avait invité tous les grands, toujours pour impressionner, toute une série de grands généraux. On s'approche de la table, il s'assoit. Moi, je me planque immédiatement à sa droite. Il n'y avait pas de raison. J'étais un chef politique plus important que tous ces généraux. » Plus de quatre années plus tôt (le 24 mai 1973), Degrelle avait déclaré à propos de ce dîner : « Spartiate comme toujours et réglé en dix minutes. » Il ne disait pas un mot des généraux (J. DE LAUNAY, *Histoires secrètes,* p. 225), ni de l'impression qu'Himmler chercha à produire (DE LAUNAY, *ibidem*).

(436) Selon les annotations de Degrelle dans son agenda (cfr note 432). Après la guerre, les cinq heures et demie de discussions en devinrent neuf (DE LAUNAY, *op. cit.,* p. 226). Selon une déclaration d'après-guerre de Degrelle, un Himmler pris au dépourvu accepta la proposition de son invité de se rendre immédiatement de Rastenburg à Meseritz pour passer en revue les soldats de la légion. La proposition de Degrelle procédait d'« une sorte d'illumination soudaine » (DE LAUNAY, *op. cit.,* pp. 224-225). *Se non è véro...* Donner l'impression de pouvoir manipuler Himmler signifie évidemment beaucoup pour Degrelle.

présenta à Himmler. Suivit un « déjeuner intime » Himmler-Degrelle-Lippert. Ensuite, le trio se rendit au camp d'exercices Piesky, tout proche, où Himmler passa la légion en revue. « Grosse impression », nota Degrelle, satisfait, dans son agenda (437). Après le départ d'Himmler, Degrelle partit le soir même en auto pour Berlin. Le lendemain, 25 mai, il y rencontra Berger. Le 27, Van de Wiele était aussi dans la capitale allemande. On peut admettre que ce n'était pas un effet du hasard. Les deux protagonistes de la politique SS en Belgique occupée discutèrent de la situation avec le chef du *SS-Hauptamt*. « Accord complet », écrivit Degrelle dans son agenda (438).

A partir du 1er juin, la Légion Wallonie fut détachée de l'armée de terre et versée dans la *Waffen-SS*. L'unité, forte de 1.600 hommes, s'appellerait dorénavant *SS-Freiwilligen Brigade Wallonien* (et, à partir du 3 juillet, *SS-Sturmbrigade Wallonien* (439).) Elle conserverait le statut de l'ancien *Infanterie Bataillon 373* : des officiers et des sous-officiers belges, le français en tant que langue de commandement (l'allemand pour les relations de la légion avec les instances allemandes supérieures et vice versa), un aumônier catholique. Pas un mot à propos des hymnes nationaux et des drapeaux — encore une soi-disant condition de Degrelle qu'Himmler aurait acceptée (440) — dans la note (*Niederschrift*) d'Himmler (441). L'incorporation de l'unité de volontaires dans la *Waffen-SS* offrait à la presse rexiste l'occasion d'insister encore

(437) Un passage du *Niederschrift* du 24 mai 1943 d'Himmler (cfr *infra*, p. 99) confirme indirectement la note de Degrelle (cfr note 432) : *« Ich habe persönlich bei meinem Besuch in Meseritz eine nicht unerhebliche Zahl rassisch ausgezeichnet aussehender Männer gesehen, die bereits im Felde waren, und die sich voraussichtlich für eine Weiterausbildung zu SS-Führern eignen werden. »*

(438) Cfr note 432. Un télégramme du 21 mai 1943 de la *Dienststelle* des Affaires étrangères de Bruxelles à la *Wilhelmstrasse* confirme le départ de Degrelle de Meseritz pour Berlin. Selon le même télégramme, Matthijs et le journaliste Meulenijzer vinrent de Bruxelles à Berlin le 25 mai pour discuter d'affaires de presse avec Degrelle (PAB, *Inland* II g, 847, *Namen, Degrelle*).

(439) K.G. KLIETMANN, *Die Waffen-SS. Eine Dokumentation*, Osnabrück, 1965, p. 261.

(440) DE LAUNAY, *Histoires secrètes*, p. 222.

(441) *Niederschrift über die Uebernahme der Wallonischen Legion*, signé Himmler, 24 mai 1943 (BAK, NS 19/*neu* 27). Le document compte deux articles formels sur l'emploi des langues : l'article 20 : *« Die Sprache der Unterführerkurse ist franzosisch »* et l'article 21 : les légionnaires désireux d'entrer en ligne de compte pour une instruction à la *SS-Junkerschule* de Bad Tölz doivent *« selbstverständlich »* connaître l'allemand. Cela revient à dire que le français était la langue véhiculaire à usage interne (commandement et administration) et que l'allemand était utilisé dans les relations entre l'état-major de la brigade et les autorités supérieures allemandes et vice-versa (cfr lettre de F. Hellebaut, dernier chef d'état-major de la brigade, à l'auteur, 12 novembre 1977). La brigade disposait, comme précédemment la légion au sein de l'armée de terre, d'un service de traduction français-allemand et allemand-français. Cfr à ce sujet l'instruction de Jüttner, chef du *SS-Führungshauptamt*, 3 juillet 1943, articles 11 et 19 (CREHSGM, W 4). Le Dr Henke, du *Bundesarchiv Koblenz*, nous a fait tenir une photocopie de l'instruction de Jüttner. Nous l'en remercions. Une traduction incomplète et parfois effroyablement imprécise de ce document dans DE LAUNAY, *Histoires secrètes*, pp. 261-262. On peut notamment y lire que le « siège de la Brigade » fut transféré de Charleroi à Wildflecken. Cela ne s'applique qu'à la compagnie composée des malades et blessés (*die Genesenden Kp.*) ! Fausse est l'affirmation de Degrelle selon laquelle « jamais un seul commandement ne fut donné en allemand » (W. DANNAU, *Ainsi parla Léon Degrelle*, XI, p. 33). Cela ne vaut que pour la langue d'usage interne. L'usage

une fois sur la reconnaissance des Wallons comme Germains par les instances supérieures allemandes (442).

Il est à remarquer que le nom de la légion *Flandern* fut également changé en *SS-Freiwilligen Sturmbrigade Langemarck* (443) à partir du 1er juin et ce, à l'insu du chef du VNV (444). Prix de consolation pour les Flamands, qui attira moins l'attention que le passage de la légion wallonne à la *Waffen-SS*. Le nom « Langemarck » parlait moins aux Flamands qu'aux Allemands. Il saute aux yeux qu'il manque dans le nouveau nom un mot relatif à l'origine des volontaires. En février 1943, Berger avait déjà suggéré à Himmler de choisir pour les unités des noms qui n'étaient pas à consonance nationale (« *landesgebunden* ») (445). Ce ne fut qu'au début de mars 1944 qu'Himmler accepta, probablement sur les instances d'Elias, le nom de (*Flämische*) *SS-Freiwilligen Sturmbrigade Langemarck* (446). Il reste à savoir si l'on a officiellement tenu compte de cette ajoute.

Ce qui précède concernant le transfert de la Légion Wallonie à la *Waffen-SS* n'est que l'apparence de la réalité. Une question se pose : que cache cette apparence ? En d'autres termes : comment ce transfert s'insère-t-il dans la politique d'infiltration d'Himmler en Wallonie ? A quoi Himmler voulait-il arriver, et jusqu'où Degrelle était-il disposé à aller ?

Une remarque préalable : que ce soit Degrelle qui ait pris l'initiative d'envisager ce transfert ne fait aucun doute. C'est lui qui y avait le plus d'intérêt, étant donné qu'il souhaitait se trouver aux côtés de ceux qui, d'après lui, seraient les vrais vainqueurs (447). Qu'on se rappelle sa visite au général

---

interne du français à la brigade procédait d'une application tronquée de la possibilité (théorique) contenue dans l'ordre d'Himmler du 6 novembre 1941 (article 6) : *Kommando- und Befehlssprache [der Freiwilligenlegionen] ist die jeweilige Landessprache oder die deutsche Sprache* (KLIETMANN, *op. cit.*, p. 478). La *Befehlssprache* restait l'allemand pour la *SS-Sturmbrigade Wallonien* comme pour les autres unités de volontaires.

(442) Article de Matthijs dans *Le Pays Réel* du 6 juin 1943.

(443) Cfr *infra*, p. 49.

(444) KLIETMANN, *op. cit.*, p. 257. ARENDONK, *Vlamingen aan het Oostfront*, II, Anvers, 1975, pp. 9-16. Ce fait ne fut connu qu'au début de juillet 1943, quand Schindlmayer, commandant de l'*Ersatzkommando* de la *Waffen-SS* de Bruxelles, déclara à l'occasion d'une cérémonie d'adieu au départ de Gand d'un contingent de volontaires : « Pour reconnaître l'activité sans défaillances des volontaires flamands, le *Führer* leur a accordé le nom de *SS-Sturmbrigade Langemarck.* » (*Volk en Staat*, 1-2 juillet 1943.)

(445) Berger à Himmler, 10 février 1943 (RvOA, BDC, H-1150 et CREHSGM, BDC, V).

(446) A. DE JONGHE, *H.J. Elias als leider van het Vlaams Nationaal Verbond*, dans *Revue belge d'histoire contemporaine*, VII, 1976, 3-4, p. 390. KLIETMANN (*op. cit.*, p. 509) ne connaît encore en juin 1944, que le seul nom de *SS-Freiwilligen Sturmbrigade « Langemarck »*.

(447) DEGRELLE, *Lettres à mon cardinal*, p. 52. DE LAUNAY, *Histoires secrètes*, p. 222. DANNAU, *Ainsi parla Léon Degrelle*, XI, p. 83.

SS Steiner, en septembre 1942 — visite qui faisait partie des manœuvres préparatoires et dont on aimerait savoir davantage ([448]) — et qu'il avait sollicité, dès la fin de décembre, le transfert de la légion à la *Waffen-SS* ([449]). Il n'a probablement pas dû faire un gros effort pour persuader Himmler ([450]). Le transfert avantageait également ce dernier : 1.600 hommes (des Germains, encore qu'ils le fussent de fraîche date) ne constituaient qu'un apport infime mais non à dédaigner en l'année de crise 1943 ([451]), tandis que l'acquis d'un chef politique dynamique comme Degrelle renforcerait de façon non négligeable la propagande germanique et conduirait à la création d'un nouveau front dans la lutte contre Reeder, en Wallonie cette fois. L'affirmation de Degrelle selon laquelle, les 23 et 24 mai, neuf heures de discussions ardues (au maximum : cinq heures et demie) ([452]) avaient été nécessaires pour faire plier un Himmler réticent et pour lui faire accepter les conditions de son interlocuteur ([453]), ne repose sur rien. Elle est contraire à la nette déclaration de J. Vermeire, lieutenant de la Légion Wallonie et, en sa qualité d'interprète, unique témoin des discussions ([454]). Selon Vermeire, ce fut Himmler lui-même qui, en guise d'entrée en matière, demanda à Degrelle comment il envisageait le transfert de la légion à la *Waffen-SS*. A quoi Degrelle répondit promptement : « Rien ne peut être changé à son statut. » Accord complet d'Himmler : une modification de votre statut « n'est pas envisagée », répondit-il, conciliant. Cette attitude accommodante d'Himmler est confirmée par son désir d'un transfert rapide et sans complications. Afin d'éviter des « dommages politiques irréparables », il interdit que n'importe quelle instance des SS, d'un *Hauptamtschef* à un quelconque référendaire, ayant affaire à la légion et au mouvement politique Rex, prenne une décision, « si peu importante paraisse-t-elle », sans lui en référer (à Himmler) ([455]). On le voit, le *Reichsführer,* loin d'être récalcitrant ([456]) et d'ergoter sur les conditions posées par

(448) Cfr *supra,* p. 57-58.

(449) Cfr *supra,* p. 61.

(450) Selon Reeder, qui se montre trop partial en l'occurrence, c'était Himmler seul qui « souhaitait » le transfert de la Légion Wallonie à la *Waffen-SS* (Mém. de Reeder à l'intention de l'auditeur militaire Wilmart, 25 mai 1949. Proc. vF. 352, p. 19).

(451) Selon le *Niederschrift* du 24 mai 1943 d'Himmler (cfr note 441), la Légion Wallonie comptait alors 1.600 hommes.

(452) Cfr *supra,* note 436.

(453) Voici un spécimen du style de Degrelle dans cette version. Le soir du 23 mai, Himmler et Degrelle font le voyage du GQG. au camp d'instruction de Meseritz : « Himmler et moi face à face dans le wagon-salon. Cette fois j'allais pouvoir vraiment vider mon sac. J'avais l'homme devant moi, et le temps devant moi ! Notre conversation n'allait pas durer moins de neuf heures... Toute la soirée nous avons discuté, pied à pied, mot à mot, de six heures du soir jusqu'à trois heures du matin. » (Déclaration de Degrelle dans DE LAUNAQ, *Histoires secrètes,* pp. 225-226.)

(454) Interview J. Vermeire-J. Gotovitch, 25 mars 1971 (CREHSGM).

(455) Cfr le *Niederschrift* d'Himmler, art. 4, mentionné à la note 441.

(456) Degrelle lui-même a, d'ailleurs, probablement informé son remplaçant, V. Matthijs, de la complaisance d'Himmler en mai 1943. Dans son mémoire de défense présenté à son procès d'après-guerre, Matthijs déclare (p. 46) : « Chose curieuse, le seul élément conciliant dans les négociations fut, du côté allemand, Himmler lui-même. » (Arch. pers. A.)

Degrelle, était tout prêt à faire transférer la légion et à s'adjoindre Degrelle comme partisan politique. Que le chef de Rex se soit répandu quelques semaines plus tard, en termes très élogieux, sur les qualités de son interlocuteur, Himmler, n'est donc pas étonnant. Il loua sa « délicatesse de sentiments », « sa compréhension raffinée de notre mentalié », son « respect de notre personnalité ethnique » ([457]).

Il serait faux de considérer l'affaire du seul point de vue des souhaits de Degrelle, sans tenir compte des desseins d'Himmler. Quelle importance avaient pour le *Reichsführer* les conditions formelles du transfert comparées à, d'une part, le but politique à long terme qu'il poursuivait et, d'autre part, la certitude de disposer des services de Degrelle en tant qu'animateur politique en Wallonie.

Les paragraphes 2 et 3 du *Niederschrift* du 24 mai 1943, signé par le seul Himmler puisqu'ils ne concernaient que les conditions du transfert, révèlent ses visées ([458]) et expriment *sa* justification politique de l'opération. Donnons la parole à Himmler. L'évolution politique qui avait changé le chef de Rex en allié digne de confiance est logique et juste. En ma qualité de *Reichsleiter* de la NSDAP « pangermaniste » ([459]) (j'ai toujours eu la réputation de l'être et elle est exacte), j'ai évité, ces dernières années, de nouer des contacts avec Degrelle et son parti. Je n'aurais fait que lui nuire. C'est pour cette raison qu'en 1941, lors de la formation de la légion, j'ai refusé de l'accueillir dans la *Waffen-SS* ([460]). Après ses expériences au front, vint le moment où Degrelle jugea opportun de déclarer publiquement (son discours du 17 janvier 1943) que les Wallons sont des Germains romanisés. En ma qualité de fondé de pouvoir du *Führer* pour les problèmes germaniques, il me revenait de reconnaître la légion comme unité germanique, et Rex comme le mouvement d'Ordre Nouveau d'un « peuple foncièrement germain » en Wallonie. Il va de soi que de tous les chefs germaniques Degrelle doit manœuvrer en faisant preuve du maximum de sens psychologique et de la circonspection appropriée parce qu'il se trouve confronté aux problèmes les plus difficiles avec les Wallons. Néanmoins, les Wallons et surtout les Flamands sont les deux peuples les plus mûrs pour une absorption prudente et réalisée avec doigté ([461]). Parallélisme remarquable : dès janvier 1941, Himmler avait

(457) L. DEGRELLE, *Le Reichsführer-SS Heinrich Himmler*, dans *National-Socialisme, Organe intérieur du Mouvement Rexiste*, II, 6, 15 juillet 1943.

(458) Cfr note 441.

(459) Himmler était non seulement *Reichskommissar für die Festigung deutschen Volkstums(SS)*, mais aussi *Volkstumsbeauftragter der NSDAP* (parti). A propos de ce cumul compliqué, cfr IN 't VELD, *De SS en Nederland*, pp. 61, 69, 73 et surtout 170.

(460) Cfr *supra*, p. 50.

(461) Cfr articles 2 et 3 du *Niederschrift* d'Himmler, 2. *Der politische Weg der Bewährung des Rexistenführers Léon Degrelle war ein durch Jahre hindurch logisch verfolgter und richtiger... Ich habe mich die ganzen vergangenen Jahre gehütet, als der « pangermanisch » abgestempelte und auch innerlich so eingestellte Reichsleiter der NSDAP mit Degrelle und seiner Partei Fühlung aufzunehmen. Ich hätte dem*

parlé d'une « main de fer dans un gant de velours » comme le meilleur moyen de ramener au sein de la communauté germanique les Hollandais, neuf millions de « Bas-Allemands germaniques » devenus étrangers au *Deutschtum* depuis plusieurs siècles ([462]).

Si Himmler était disposé à admettre le transfert de la Légion Wallonie de l'armée de terre à la *Waffen-SS,* sous certaines conditions posées par Degrelle, jusqu'où ce dernier était-il, lui, disposé à aller ? Le chef de Rex a dû y mettre le prix : l'engagement écrit d'orienter son mouvement politique dans le sens de la politique germanique de la SS. Cet engagement date du 24 mai 1943 et constitue la contre-partie politique du *Niederschrift* d'Himmler de la même date sur les conditions formelles du transfert ([463]).

Les mémoires et les déclarations d'après-guerre de Degrelle ne nous apprennent rien sur le prix politique qu'il a payé. Nous y reviendrons bientôt. Le rideau de fumée créé par les affirmations grandiloquentes et mensongères de Degrelle cache sa connivence politique avec Himmler. Ses discussions avec celui-ci ne se seraient pas bornées à formuler les conditions du transfert. Sûr de son affaire, *lui* se serait engagé sur le terrain politique en faisant dépendre le transfert de conditions territoriales ([464]) auxquelles Himmler et Hitler auraient souscrit facilement, si facilement que Degrelle (on peut se demander comment la chose est possible) se sentait un peu confus en recevant ainsi plus que ce qu'il avait demandé. Ce fut, écrit-il, « ma victoire la plus

---

Mann in seiner Bewegung, die damals noch nicht so weit war, lediglich geschadet. Ich habe deswegen im Jahre 1941 bei der ausstellung der Legion die Uebernahme in die Waffen-SS abgelehnt. — 3. Nach dem sehr anständigen Kampf, den die Legion an der russischen Front gekämpft hat und durch den sie auch im Gegensatz zu der Vergangenheit der belgischen Armee Ansehen und Achtung der deutschen Soldaten erworben hat, kam durch das Fronterlebnis der richtige Zeitpunkt, zu dem er in seiner grossen Rede am Anfang dieses Jahres das Bekenntnis für die der Wallonen, ihrer Geschichte und Herkunft nach ein germanischer Stamm zu sein, der in Sprache und Kultur romanisiert ist, aussprechen konnte. Nachdem vonseiten des Rexistenführers Degrelle und seiner Bewegung dieser Schritt getan war, war es nun an mir als dem vom Führer mit der Wahrnehmung aller germanischen Fragen Beauftragten, die Legion als germanischer Waffentruppenteil und die Bewegung in Wallonien als die Erneuerungsbewegung eines im Kern germanischen Volkes anzuerkennen. Es ist dabei selbstverständlich, dass Degrelle von allen germanischen Stämmen bei den Wallonen am psychologisch klügsten und richtigsten vorangehen muss, da er die schwersten Verhältnisse hat. Trotzdem sind die Wallonen und vor allem die Flamen die beidem Volkstämme, die innerlich am reifsten für eine sehr kluge und mit weicher Hand einmal vorzunehmende Eingliederung sind. »

(462) Himmler à Seyss-Inquart, 7 janvier 1941 (DE JONG, *Het Koninkrijk der Nederlanden in de Tweede Wereldoorlog,* IV, pp. 76-77).

(463) *Uebersetzung der Aufzeichnung von Herrn Degrelle,* 24 mai 1943. *Für die Richtigkeit der Uebersetzung : Reiche, SS-Obersturmführer* (CREHSGM, BDC, III, Degrelle). La note comporte trois parties : *Ziel unserer Aktion. Mittel. Praktische Methoden.* Cfr *infra,* p. 102.

(464) « Approbation par le *Reich* d'une Belgique agrandie de la Wallonie française en vue de créer après la guerre une grande Bourgogne. » (DE LAUNAY, *Histoires secrètes,* pp. 222-223.) « Je voulais le ralliement du *Reich* à mon plan de reconversion de la Belgique qui devait devenir bourguignonne et retrouver toutes ses provinces perdues au cours des siècles d'invasion et de décadence. » (DANNAU, *Ainsi parla Léon Degrelle,* XI, p. 33. Idem dans L. NARVAEZ, *Degrelle m'a dit,* 2e édition, Bruxelles, 1977, p. 306.)

importante, peut-être la plus importante, obtenue sur Hitler par un homme d'Occident » ([465]). Degrelle affirme encore fièrement, au sujet du caractère formel de sa victoire, que ce fut *lui* qui formula par écrit les conditions de transfert de la légion. Il fit traduire le document en allemand à l'intention de son interlocuteur. Au matin du 24 mai, au cours du petit déjeuner pris dans le train spécial, il soumit les deux exemplaires à Himmler pour qu'il approuvât tant la version originale française que la traduction allemande. Himmler, ébahi, surpris, se laissa convaincre de poser quatre fois sa signature au bas de la « convention » de Degrelle. Celui-ci triompha ! « J'empochai ma convention. C'était écrit. Ecrit en allemand et écrit en français ([466]). » Degrelle est moins explicite à propos de la confirmation écrite des concessions consenties par Hitler, bien qu'il ne laisse subsister aucun doute quant à son existence. Sinon, comment aurait-il pu se vanter de sa « plus grande victoire politique » sur Hitler ([467]) ?

Nous procéderons à un examen critique détaillé de ce produit et d'autres de la fantaisie illimitée du chef de Rex dans un article spécialement consacré à Degrelle mémoraliste. Nous nous limiterons ici à ce qui dans sa relation concerne la « convention » qu'il aurait imposée à Himmler sans contrepartie politique.

Après la guerre, Degrelle, apparemment sûr de son affaire, a exprimé l'espoir qu'on retrouve sa « convention » — ce qui prouve que le document n'est pas en sa possession ([468]) et qu'il nous demande par conséquent de le croire sur parole. Il est dommage pour le hâbleur chef de Rex qu'on ait retrouvé *deux* documents dans les archives de la SS dans lesquels sont consignés les résultats de ses discussions des 23 et 24 mai avec Himmler. Nous avons déjà cité ces deux pièces : le *Niederschrift* du *Reichsführer-SS* composé à l'intention des chefs des *SS-Hauptämter* concernés, et la traduction allemande certifiée conforme à l'original de la note rédigée par Degrelle à l'intention d'Himmler ([469]). Deux documents relatifs à la discussion de deux problèmes, l'un d'ordre militaire à implication politique, le transfert de la légion à la *Waffen-SS*, pour lequel seul Himmler était habilité à prendre des engagements — aussi le *Niederschrift* n'est-il signé que par lui — et l'autre, d'ordre purement politique, intégration de Rex dans la politique germanique de la SS, de la compétence exclusive de Degrelle — de sorte que cette note ne porte que sa signature.

---

(465) DANNAU, *op. cit.*, p. 66.

(466) DE LAUNAY, *Histoires secrètes*, p. 226.

(467) Selon une déclaration de Degrelle, la convention rédigée par lui ne se limitait pas à déterminer « les droits et les devoirs de la future *SS-Sturmbrigade Wallonie* ». Elle avait une portée politique à long terme. Degrelle répondit (après la guerre) à la question de l'interviewer : « C'était la vision d'Himmler sur l'Europe et sur la force de la SS non seulement dans l'Allemagne, mais dans l'Europe. » Mais il s'empressa d'ajouter qu'à vrai dire c'était surtout la vision d'Hitler. « Himmler n'a rien créé », affirma-t-il (DANNAU, *op. cit.*, XI, pp. 91-92).

(468) « On la retrouvera peut-être un jour », déclara Degrelle le 24 mai 1973 (DE LAUNAY, *op. cit.*, p. 226).

(469) Cfr notes 441 et 463.

Ainsi donc, Degrelle cache une partie essentielle de la vérité et présente la chose comme si ses entretiens avec les instances SS compétentes et ce depuis la fin 1942, s'étaient bornés au transfert de la légion — pas qu'il ne se serait décidé à franchir qu'à condition qu'on souscrivît aux conditions imposées par lui et qu'Hitler fît des promesses de nature territoriale. On comprend que Degrelle ait essayé de se débarrasser de la fâcheuse étiquette SS (« cette étiquette, elle nous reste collée ! »). C'est pourquoi il affirme, avec force, que les *Waffen-SS* n'avaient rien de commun avec les SS, « cette milice intérieure du parti nazi », (470) ni avec la police SS, « cette flicaille » (471). Admettons que cela soit vrai, ce l'est certainement en ce qui concerne les légions de volontaires recrutés en Europe occidentale (472). Mais il ne s'agit pas de cela. Degrelle tait soigneusement, dans ses déclarations d'après-guerre, que le transfert de la légion à la *Waffen-SS* était à ses yeux le premier chaînon d'une série de mesures destinées à préparer la « collaboration fraternelle » de Rex avec le complexe SS. C'est ce qu'il avait déjà dit succinctement mais assez explicitement en février (473). Il s'exprime encore plus clairement en mai. Dans la note dont il remet à Himmler une traduction allemande, le 24, quelques heures après leurs pourparlers, il n'est question que de l'activité politique de Rex dans le cadre du complexe SS.

La note de Degrelle mérite l'attention pour deux raisons : elle éclaire l'évolution de sa pensée politique le portant à espérer alors conserver les bonnes grâces d'Himmler ; elle prouve de surcroît que Degrelle, bien qu'intégré au complexe SS, ose envisager une politique garantissant provisoirement, pour une ou deux générations, son caractère propre et une autonomie politique limitée à la Wallonie (et, par ce biais, à la Belgique).

On ne peut douter du but final du revirement politique de Rex : « le retour des Wallons, Germains de langue française, à la communauté du peuple germanique et au *Reich* » (474). Degrelle voit trois moyens de propagande permettant d'arriver à cela : 1. Il faut expliquer aux Wallons qu'ils ont appartenu au *Reich* pendant mille ans, et qu'ils ont connu alors la gloire, le bien-être et le bonheur parce que leur autonomie était intégralement respectée. Le retour à la communauté germanique ne peut aller de pair avec l'oppression et la coercition. Ce retour doit s'appuyer sur la fierté, l'enthousiasme et le

(470) Déclaration de Degrelle dans DE LAUNAY, *Histoires secrètes*, p. 222. Degrelle perd de vue que l'*Allgemeine SS* (milice intérieure du parti) n'avait pour ainsi dire plus d'importance pendant la guerre.

(471) Déclaration de Degrelle dans DANNAU, *Ainsi parla Léon Degrelle*, XI, pp. 17-20.

(472) Sur le lien entre les unités de surveillance des camps de concentration et la *Waffen-SS*, cfr IN 't VELD, *De SS en Nederland*, p. 45.

(473) Cfr *supra*, p. 70.

(474) On lit dans la note de Degrelle : « *Ziel unserer Aktion : die Wallonen (Germanen französischer Sprache) in die germanische Gemeinschaft und ins Reich zurückzuführen.* » C'est comme l'écho de la formule de Riedweg, chef d'état-major de la *Germanische Leitstelle*, à une réunion du service compétent du *SS-Hauptamt*, tenue à Copenhague, le 12 décembre 1942 : « *Wallonien muss zum Germanenland zurückerzogen werden.* » Note manuscrite de Riedweg (BAK, NS 19/706-709).

sentiment de rester fidèle à l'évolution historique du peuple wallon. 2. Il faut aussi inculquer aux Wallons qu'ils pourront vivre dignement dans le *Reich* en conservant leur personnalité. L'exemple de la légion vivant en bonne camaraderie et dans l'honneur au sein de l'armée allemande est plus efficace que toute dissertation scientifique. 3. Il faut faire comprendre aux Wallons que la cohabitation avec le *Reich* leur sera extrêmement profitable, économiquement et socialement après la victoire.

Dans la partie de la note traitant des « méthodes pratiques » (c'est la plus longue), il met l'accent sur les contingences qui obstruent encore provisoirement la voie menant aux réalisations. Sans doute, Degrelle croit-il possible d'orienter immédiatement les Wallons vers la communauté germanique au moyen d'organisations comme les organisations de jeunesse, le service du travail, la légion. Toutes les organisations à créer en Wallonie devront collaborer directement avec les organisations correspondantes dans le *Reich* : *Hitlerjugend, Reichsarbeitsdienst, Waffen-SS* ([475]). Ce qui revient à dire que toutes les sections de Rex en tant que mouvement politique doivent être organisées selon le modèle de la NSDAP et de ses formations.

Cependant, il y a des domaines où l'orientation directe est impossible à brève échéance. Du point de vue politique, on doit tenir compte de l'état d'esprit de la population de la *Germania Inferior* ([476]). « Il existe encore une sensibilité belge », prévient Degrelle. On ne peut pas la heurter. Aussi la prudence prescrit-elle de ménager certaines apparences ([477]). Les Wallons et les Flamands ont cohabité pendant mille ans dans nos provinces. De ce fait, ils ont acquis une « mentalité commune ». Un état flamand et un état wallon n'ont jamais existé. De plus, des liens économiques solides unissent la Wallonie et la Flandre. Sans doute, si la vie économique s'orientera peu à peu vers le centre du *Reich,* couper brusquement ces liens aboutirait à l'anarchie. Cela vaut aussi pour l'administration. Et il y a le « cas Bruxelles », une ville bilingue au caractère très spécial.

Par conséquent, il sera nécessaire de procéder par étapes et en recourant à des mesures de transition. Cela ne sera possible que dans le cadre d'un gouvernement central à Bruxelles avec des services scindés en une section flamande et une section wallonne. Ce gouvernement n'aura cependant que des « fonctions subalternes ». La Défense, les Affaires économiques et les

(475) « *Die Wallonen werden unmittelbar auf die grossgermanische Gemeinschaft ausgerichtet. Alle Organe, die für diesen Zweck geschaffen werden, Jugend, Arbeitsdienst, Legion, usw. werden unmittelbar mit den entsprechenden Organisationen des Reiches in Verbindung treten.* »

(476) Comme souvent en ce qui concerne la terminologie de Degrelle, le concept de « *Germania Inferior* » n'est, à aucun moment, clairement précisé.

(477) « *Es besteht noch eine belgische Empfindlichkeit, die jetzt nicht plötzlich verletzt werden darf. Es muss daher ein gewisser Anschein gewahrt und eine gewisse Vorsicht angewandt werden.* »

Affaires étrangères relèveront très rapidement de la compétence directe des instances du *Reich* (478).

Le désir croissant de réaliser le « retour total au *Reich* » doit croître spontanément chez les populations wallonne et flamande. Degrelle estime que « l'éducation de la jeunesse par la langue et la culture allemandes », ainsi que la connaissance par la masse des succès de la politique sociale du Troisième Reich, influenceront cette évolution de manière déterminante. Obtenir « un résultat complet » est une question de temps : une ou deux générations. Comme les fondateurs d'empire de 1813, agissons « avec patience, habileté et de façon nuancée ». Mieux vaut y mettre vingt-cinq ou cinquante années que de tout gâter par une hâte factice. « On ne cueille pas les fruits avant qu'ils ne soient mûrs. Les verts rendent malades. Nous entendons présenter des résultats brillants au *Führer* (479). »

Ainsi donc, Degrelle ne ferme pas les yeux devant la réalité belge. D'où son hésitation et sa réserve en ce qui concerne les possibilités immédiates de certaines réalisations et ses conseils de patience et de prudence afin de sauvegarder les apparences (480). Mais il déclare aussi que le produit de l'évolution historique n'a pas une valeur éternelle. Le « sentiment belge » est un phénomène passager. De là, son accord sur le but final. On pourra l'atteindre d'ici un demi-siècle au maximum, comme le fruit mûr d'une politique souple et sage, et d'une conduite efficace de la jeunesse. Le « retour total » du peuple wallon à l'Empire germanique sera alors une réalité. En fait, Himmler tient le même raisonnement. Il vise à long terme au « retour total » de la Wallonie et de la Flandre sous la forme d'une *« Eingliederung »* dans le *Reich* germanique unifié au sommet (en langage politique clair, l'*Anschluss* selon le modèle autrichien de 1938) (481). Dans cette attente et en guise d'une tran-

(478) *« Er mussen also Etappen vorgesehen werden, Uebergänge und besonders für einige Zeit in Brüssel die Beibehaltung einer gemeinsamen Regierung, bei der jede Stelle doubliert sein würde in eine flämische und eine Wallonische Abteilung. Diese Regierung hätte die unteren Funktionen auszuüben ; Armee, Wirtschaft und Diplomatie werden sehr bald unmittelbar vom Reich abhängig kommen. »*

(479) *« Der immer stärkere Wunsch für die totale Rückkehr zum Reich muss spontan von der wallonischen und flämischen Bevölkerung kommen. Er wird immer stärker werden in dem Masse wie die Jugend zur deutschen Sprache und Kultur erzogen wird und wie die Massen die Erfolge der Sozialpolitik des Reiches kennen lernen. Es wird eine Angelegenheit von ein oder zwei Generationen sein, um das vollständige Ergebnis zu erzeilen. Man muss jedoch geduldig und geschickt und nuanciert sein wie es die Gründer des jetzigen Reiches von 1813 bis heute waren. Es ist besser, 25 oder 50 Jahre daranzusetzen und das Ziel zu erreichen, als bei einer künstlichen Ueberstürzung der Operation alles zu zerschlagen. Man erntet die Früchte wenn sie reif sind und nicht wenn sie grün sind, dann wird man krank. Wir wollen dem Führer glänzende Ergebnisse bringen. »*

(480) Reeder confirme les réserves de Degrelle à l'endroit des projets d'Himmler d'*Eingliederung* de la Wallonie (ce qui prouve qu'il était bien renseigné et que le chef de Rex savait ce qu'Himmler visait en dernier ressort). *« Degrelle vertrat* [pendant les pourparlers des 23 et 24 mai 1943] *die Ansicht, dass man sich für die Eingliederung Walloniens einige Jahrehnten Zeit lassen und Ueberstürzung vermeiden müsste. »* (TB 24 Reeder, avril-juin 1943, T-501, 106, 272.)

(481) Cfr l'une des déclarations révélatrices d'Himmler, faite le 8 juillet 1943 à Mussert sur l'avenir politique des Pays-Bas : *« Er, der Reichsführer, stehe heute noch wie*

sition dont il prévoit qu'elle durera un demi-siècle, Degrelle lui aussi se déclare partisan de l'intégration d'une Belgique fortement décentralisée dans le *Reich,* en maintenant l'autonomie interne de la Wallonie et de la Flandre. On est assez loin, même dans la perspective à court terme, de la condition posée par Degrelle : il n'adhèrera à la *Waffen-SS* qu' « à condition de rester nous-mêmes, de représenter avec puissance et dignité notre peuple dans l'Europe unie » ([482]). On ne peut répondre à la question de savoir si le chef rexiste serait resté un Belgicain ([483]) de cette trempe si l'Allemagne et les SS avaient gagné la guerre (comme il l'espérait). Par contre, on peut admettre que chez un Degrelle, qui avait déjà effectué tant de volte-faces idéologiques, l'ambition personnelle et la soif du pouvoir auraient été de plus de poids que la fidélité à ses idées de jadis ([484]). Cependant, Reeder et les collaborateurs flamands ne pouvaient que se méfier de lui à cause de son « belgicisme », tandis que ses fidèles, de moins en moins nombreux, l'acclamaient pour cette raison. Il va de soi que ces derniers ne soupçonnaient pas son dernier revirement ([485]).

Degrelle a-t-il jamais cru à sa politique germanique (la germanité des Wallons) ou bien était-elle simplement une ruse opportuniste destinée à gagner les bonnes grâces d'Himmler et d'Hitler et accéder au pouvoir ? Certes, cette question est justifiée, s'appliquant à un meneur politique aussi souple et aussi versatile que Degrelle. Son orthodoxie « germanique » est d'autant plus sujette à caution qu'il met précisément cet élément germanique de sa politique sous le boisseau dans ses écrits d'après-guerre ([486]) (comme s'il en avait

---

damals [été 1940] *auf dem germanischen Reichsstandpunkt, der nicht darin bestehen könne, dass Deutschland einfach eine Provinz eingemeinde... Es sei klar, dass hier ein Germanisches Reich Deutscher Nation entstehen würde.* » (IN 't VELD, *De SS en Nederland,* pp. 1117 et 1128.) Sur l'*Anschluss* selon le modèle autrichien, cfr DE JONGHE, *De vestiging van een burgerlijk bestuur in België en Noordfrankrijk,* dans *Cahiers d'histoire de la Seconde Guerre mondiale,* I, août 1975, pp. 94-95.

(482) Déclaration de Degrelle, 24 mai 1973 (DE LAUNAY, *Histoires secrètes,* p. 225).

(483) « Il faut bien reconnaître... — si l'on veut être objectif — ...qu'il resta toujours « belgicain » envers et contre tout jusqu'à la fin. » (Lettre de F. Hellebaut, dernier chef d'état-major de la Légion Wallonie, à l'auteur, 12 novembre 1977.)

(484) Raymond De Becker, qui l'a connu personnellement pendant plusieurs années mais rompit avec lui après le discours du 17 janvier 1943, écrivit après la guerre (fin 1946-début 1947) sur Degrelle : « Son ambition démesurée était le mobile fondamental de son action. » (*La collaboration en Belgique (1940-1944) ou une révolution avortée,* p. 59. *Centre de recherches et d'information socio-politiques, Courrier hebdomadaire, 30 octobre* 1970.)

(485) Reeder cite deux lettres symptomatiques. Un volontaire SS flamand écrit : « Que la Flandre se méfie de Degrelle... Il la bouffera... Par conséquent : un peuple, un *Reich,* un *Führer* et que ' la belle Belgique ' aille au diable. » Un soldat de la Légion wallonne écrit : « Léon Degrelle a obtenu que notre chère Belgique ne soit pas démembrée après la guerre... Je suis heureux. Nous avons atteint notre but. Notre sacrifice n'a pas été vain. » (TB 24 Reeder, avril-juillet 1943. T-501, 106, 272-273.)

(486) Il est surprenant que Degrelle ne souffle mot dans la *Campagne de Russie* de sa politique germanique et du transfert de la Légion Wallonie à la *Waffen-SS.* Dans ses récentes *Lettres à mon cardinal,* il cite abondamment son message du 8 août 1941 aux volontaires wallons (pp. 44-45), mais le passage sur le motif germanique : « Pour nous, Germains de langue française » (cfr *supra,* note 225) manque. Ce n'est pas un effet du hasard. Ce passage manque également dans L. NARVAEZ, *Degrelle m'a dit,* 1ére édition, Paris, 1961, pp. 360-362 et 2me édition, Bruxelles, 1977, pp. 295-296. Ce silence est éloquent.

honte). Il ne parle que de « mon peuple », non du peuple wallon, et de « ma patrie », expressions qui ont manifestement trait au peuple et à la patrie belges. On comprend que Degrelle ne souffle mot de sa note du 24 mai 1943 sur la nouvelle orientation de Rex vers la SS. Elle dément ses affirmations selon lesquelles le passage à la SS ne concerne que la légion et les *Waffen-SS,* et qu'il ne s'y était décidé qu'après qu'Himmler eût accepté les conditions de Degrelle et qu'Hitler eût consenti des concessions territoriales inespérées. Ce récit incomplet et truqué sort de l'arsenal d'après-guerre de Degrelle, riche en mensonges variés. Il convient aussi de mentionner qu'il avait encore fait une allusion au chef de l'Etat belge et à la dynastie dans sa note du 10 février mais en concluant par la question désinvolte de savoir s'il y aurait encore de la place pour un roi après une révolution nationale-socialiste (487). Ce problème était apparemment résolu pour un Degrelle qui se savait le protégé d'Hitler et d'Himmler. En septembre 1942, il avait déjà déclaré au général SS Steiner qu'il n'était pas royaliste (488). Il n'est donc pas étonnant que Degrelle ait jugé qu'il ne valait même plus la peine de parler de Léopold III et de la monarchie dans sa note du 24 mai, destinée à Himmler. Toutefois, cela n'empêchera pas le chef de Rex de déclarer en mai 1973 : « Nous combattions pour le Roi des Belges et pour Adolf Hitler, l'Européen. » (489)

Service militaire obligatoire ?

Une question importante demeure. On peut la poser dans le cadre des pourparlers d'Himmler avec Van de Wiele, comme dans le cadre des pourparlers d'Himmler avec Degrelle : le service militaire obligatoire, dans les rangs de la *Waffen-SS* bien entendu, fut-il abordé au début et à la fin de mai 1943 ? Dans un rapport alarmant du 8 juillet sur les résultats supposés de ces pourparlers politiques, von Bargen informa son chef direct, le secrétaire d'Etat à la *Wilhelmstrasse,* que « Berlin » envisageait l'instauration du service militaire en Belgique. Au printemps de 1944, ce serait chose faite, croyait-il ; il arguait de ce que l'instauration du service du travail obligatoire était l'antichambre de la caserne (490). Il est remarquable que cette information du diplomate se trouve confirmée par ce que nous savons, pour les avoir déjà étudiés, des projets d'Himmler concernant le service du travail, tant en Wallonie qu'en Flandre (491). Les sources disponibles ne permettent pas de déterminer

(487) Cfr *supra,* p. 70.

(488) Cfr *supra,* p. 58.

(489) DE LAUNAY, *Histoires secrètes,* p. 221.

(490) Note de von Bargen au secrétaire d'Etat von Weizsäcker, Berlin, 8 juillet 1943 (PAB, *Inland* II g, 344, *Belgien* I). Au début de juillet, von Bargen, représentant les Affaires étrangères auprès de la *Militärverwaltung* de Bruxelles, fut rappelé à Berlin pour y remplir une haute fonction à l'administration centrale du département. Il assura le secrétaire d'Etat qu'il tenait ses renseignements d'une source digne de confiance.

(491) Cfr *supra,* p. 37-39.

avec certitude si le problème du service militaire obligatoire fut discuté par Himmler et Degrelle. Cependant, un fait donne à réfléchir : Degrelle s'était engagé par écrit à orienter les Wallons « directement vers la grande communauté germanique » au moyen « de l'organisation de la jeunesse, du service du travail, de la légion, etc. », formations qui seraient toutes des prolongements des organismes correspondants dans le *Reich* (492). Les deux premières préparaient au service militaire. Par conséquent, il n'est pas a priori exclu qu'il fut question, les 23 et 24 mai, du service militaire pour les Wallons. Figurait-il aussi à l'ordre du jour des entretiens Himmler-Van de Wiele ? Peut-être, mais rien ne permet de l'affirmer avec certitude. On trouve une indication dans la lettre envoyée à la fin mai par Van de Wiele à Berger, lettre qui suit de quelques semaines son entretien avec Himmler (493). Van de Wiele informe le chef du *SS-Hauptamt* qu'on « peut compter sur une trentaine d'officiers disposés à compléter leur instruction militaire en vue du but poursuivi » (494). On ne peut répondre à la question de savoir si le « but poursuivi » était l'instauration du service militaire obligatoire, ou la formation d'officiers et de sous-officiers pour la légion et(ou) les unités SS proprement dites.

Comme après l'entretien Himmler-Van de Wiele, toutes sortes de rumeurs tenaces sur de prochaines décisions politiques et sur des déplacements d'influence se mirent à circuler après l'entretien Himmler-Degrelle (495). Les légions de volontaires reviendraient en Belgique pour faire régner l'ordre d'une main de fer et préparer la prise du pouvoir par la DeVlag et Rex (496), la séparation administrative était imminente, la Belgique serait divisée en automne en deux provinces du *Reich* : la Flandre dirigée par Van de Wiele, la Wallonie par Degrelle, tandis que Bruxelles serait dotée du statut de « ville libre d'Empire ». Un diplomate aussi sérieux que von Bargen jugea ces rumeurs non dénuées de fondement, puisqu'il mit son chef en garde contre ce projet de partage (497). Pour étayer son plaidoyer négatif, il ajouta qu'il avait appris que Degrelle lui-même condamnait le projet : si on le réalisait avant la fin de la guerre, il renoncerait à la politique pour se consacrer à ses études historiques. Ce qui ne prouve pas que Degrelle aurait vraiment repoussé le projet si sa réalisation avait apaisé sa faim de pouvoir. Bien qu'il se fût engagé envers Himmler à approuver un début de séparation administrative, il lui était impossible de décevoir soudain ses adeptes qui croyaient en son belgicisme hautement proclamé. N'avait-il pas recommandé instamment le plus

(492) Cfr *supra*, p. 103.

(493) Van de Wiele à Berger, 25 mai 1943. *Betr. : « Militärische Ausbildung von flämischen Offizieren und Unteroffizieren, die in der belgischen Armee gedient haben. »* Selon la note du 26 mai accompagnant les douze lettres à Berger (cfr note 421), la lettre en question traitait du *Wehrpflicht* (CREHSGM, DeVlag, III, 31).

(494) Van de Wiele mentionnait dans un *post-scriptum* qu'il y avait encore 2.500 officiers de réserve « flamands et flamingants ». Il promettait également la liste complète des officiers de carrière flamands.

(495) TB 24, avril-juin 1943 (T-501, 106, 241).

(496) *Sipo-SD Brüssel, Meldungen aus Belgien und Nordfrankreich*, 15 juin 1943, p. 19.

(497) Cfr note 490.

grand doigté à Himmler dans la réalisation du processus de retour de la Wallonie au *Reich* germanique ?

Il est difficile de se prononcer catégoriquement sur le bien-fondé de l'information alarmante de von Bargen. La DeVlag aussi bien que Rex usaient volontiers de rumeurs dans la guerre des nerfs politique. Il n'est pas invraisemblable qu'Hitler et Himmler aient décidé dès mai 1943 de diviser la Belgique en deux provinces dotées d'autonomie administrative et de les annexer au *Reich* (498). Toute la question est de savoir si Himmler l'avait dit aussi clairement à Van de Wiele et à Degrelle que le cri d'alarme de von Bargen porte à le croire. Il est probable qu'Himmler et ses deux auxiliaires ont échangé des idées sur un déplacement du pouvoir politique en Belgique en faveur de la DeVlag et de Rex, et que le terme « séparation administrative » est probablement tombé. De là l'appréhension de Reeder. Celui-ci considérait le maintien de l'unité politique de la Belgique comme la condition indispensable du rendement économique maximum de son ressort, la Belgique et le Nord de la France, dans l'intérêt de la conduite de la guerre allemande.

Le conflit VNV-DeVlag.

Quand il apparut qu'il y avait eu des pourparlers Himmler-Van de Wiele-Degrelle, le conflit entre le VNV et la DeVlag, latent depuis plusieurs mois, s'envenima tellement qu'il semblait devenu insurmontable. Parallélisme remarquable : tant la *Militärverwaltung* que la Sipo-SD ramenaient l'essentiel du conflit à l'opposition de principe entre la revendication d'autonomie (aux résonances thioises) dans le cadre d'une confédération d'Etats germaniques (point de vue du VNV), et l'acceptation d'un *Anschluss* politique au *Reich* germanique (point de vue de laDeVlag) (499). Dans cet ordre d'idées, Reeder observa encore qu'il convenait de considérer la tendance thioise fortement prononcée du VNV moins comme un « but positif » que comme « un moyen

(498) Quelques indications dans DE JONGHE, *L'établissement d'une administration civile en Belgique et dans le Nord de la France,* dans *Cahiers d'histoire de la Seconde Guerre mondiale,* I, 1970, pp. 82-101.

(499) Dans son TB 24, période avril-juin 1943, Reeder constatait (T-501, 106, 264) : *« Der VNV strebt den Schutz des eigenen flämischen Volkstums innerhalb eines Grossgermanischen Reiches an und will seine völkischen Eigenarten durch die Pflege der eigenen Sprache und Kultur geschützt sehen. Die DeVlag vertritt demgegenüber dem Reichsgedanken in kompromissloser Weise, neigt den Plan eines Reichsgaues Flandern zu und unterstellt sich im übrigen dem Führer in bedingungsloser Treue, ohne dies von Zugeständnissen irgendwelcher Art an das flämische Volkstum abhängig zu machen. »* Le rapporteur de la Sipo-SD écrivait en termes moins nuancés dans les *Meldungen* du 15 juin 1943, p. 5 : *« Während die DeVlag sich klar als Anschlusspartei bekennt, entwickelt sich der VNV immer mehr zum dietschen Gedanken. »*

de défense contre la DeVlag » ([500]). Par conséquent, il ne qualifiait pas (encore) le VNV d'antiallemand, mais d'adversaire résolu de la germanisation (« *nicht deutschfeindlich, sondern verdeutschungsfeindlich* »). Pourtant, il crut devoir formuler une mise en garde. Il est vrai, écrivait-il, qu'il n'est pas (encore) question dans les propos d'Elias de mettre fin à la collaboration. Cependant, un état d'esprit déprimant règne dans les rangs du VNV. L'idée qu'ils combattent pour une cause perdue, puisqu'ils se trouveront le dos au mur en cas de victoire allemande, gagne du terrain. Ils se demandent si les sacrifices dans la lutte contre le bolchévisme et la poursuite de la collaboration, sans garanties de l'avenir politique de la Flandre, ont encore un sens ? Reeder n'exclut pas la possibilité de voir les hésitants se tourner contre Elias ([501]).

Par contre, la DeVlag, fortement soutenue financièrement par la SS ([502]), sentait qu'elle avait le vent en poupe. Van de Wiele était parvenu, au début d'avril déjà, après entente avec un représentant de la *Militärverwaltung* de Bruxelles, à arracher un partage des tâches entre son organisation et l'Union des Travailleurs manuels et intellectuels (le syndicat unique de l'époque), qui offrait des possibilités considérables à l'emprise de la DeVlag sur les ouvriers flamands. En effet, Delvo, chef de l'Union, avait consenti à renoncer à la « guidance » (« *Betreuung* ») philosophique et culturelle des ouvriers flamands et à la céder à la DeVlag, qui reçut également compétence en matière d'organisation de l'emploi du temps libre desdits ouvriers. Dorénavant, l'Union bornerait son action exclusivement au « domaine apolitique » de la « tutelle sociale », comme par exemple les questions de salaire et de congés ([503]).

Un mois après la rencontre Himmler-Van de Wiele, le *Reichspressechef* Dietrich ordonna à la presse allemande lorsqu'elle traitait des problèmes flamands de consacrer « une attention spéciale » à la DeVlag, étant donné que le mouvement de Van de Wiele avait obtenu « des succès remarquables » ([504]). L'accroissement apparemment impressionnant du nombre de ses

(500) Cfr la déclaration remarquablement identique de J. Brans, rédacteur en chef de *Volk en Staat* sous l'occupation : « L'accent très fort mis par Elias sur l'idéal thiois avait une résonance anti-annexioniste prédominante. L'idéal thiois formait la colonne vertébrale de notre opposition aux projets de germanisation. » (J. BRANS, *Een verkeerd beeld van dr H.J. Elias,* dans *'t Pallieterke,* 19 décembre 1974. A. DE JONGHE, *H.J. Elias als leider van het Vlaams Nationaal Verbond. Kritische kanttekeningen bij een artikel van Frans Van der Elst,* 2, dans *Revue belge d'histoire contemporaine,* VII, 1976, 3-4, p. 372.)

(501) TB 24 (T-501, 106, 263-265). Le rapport de Reeder couvre la période avril-juin 1943. De fait, il clôture à la fin juillet, après la chute de Mussolini.

(502) Notre article final contiendra quelques données sur le financement de la DeVlag, de Rex et du *Nationaalsocialistische Jeugd Vlaanderen* (NSJV).

(503) Selon une annotation (*Vermerk*) de la centrale de la DeVlag de Dusseldorf, 10 avril 1943. Ce texte non signé fut rédigé par ordre de Van de Wiele (CREHSGM, DeVlag, II, 26). Une recherche ultérieure devra montrer si cet accord fut appliqué et comment il le fut.

(504) *Tagesparole des Reichspressechefs,* 2 juin 1943 (BAK, *Sammlung Oberheitmann,* ZSg, 109/43).

membres (cinq mille de la mi-mai à la mi-juin) fut amplement souligné par le SD dans ses rapports au sommet de la SS ([505]). Au début de juin, Van de Wiele insista auprès du service compétent de l'administration d'occupation pour qu'on lui accordât plus de carburant pour sa voiture. Il fut assez prudent en justifiant ses déplacements (4.000 km par mois) en pays flamand par la nécessité de pousser le recrutement des volontaires pour le front de l'Est ([506]). Estimait-il que son heure avait sonné ? Selon deux hauts fonctionnaires de l'administration, il avait sollicité à la même époque la disposition à Bruxelles d'un « *Gästehaus* » confortable pour loger les « visiteurs de marque », par exemple Berger et plus tard, peut-être, Himmler et même Hitler. La *Militärverwaltung* ne pouvait organiser de telles réceptions, « seuls les vrais seigneurs du pays » (« *nur die waren Herren des Landes* ») le pouvaient, aurait allégué Van de Wiele ([507]). Il est douteux que Van de Wiele se fût montré aussi importun que ses deux compagnons de table le prétendent. Mais il est significatif pour les relations *Militärverwaltung*-DeVlag, que ces deux fonctionnaires jugèrent à propos de signaler à leur chef, Reeder, dans un rapport officiel, ce que le chef de la DeVlag leur aurait suggéré.

Il est également douteux que l'accord DeVlag-Rex, de mars 1943, dont le contenu, tel qu'il fut connu après la guerre, paraît très bizarre ([508]), ait jamais abouti à un résultat concret de quelque valeur — si ce n'est, peut-être, à des intrigues à un haut niveau contre Reeder, tantôt tramées par Van de Wiele, tantôt par Degrelle. Les deux protagonistes de la politique SS germanique en Belgique prirent la parole à une manifestation antibolcheviste, organisée à Bruxelles par la colonie des Russes blancs en Belgique (27 juin 1943). Van de Wiele adressa quelques mots en français aux rexistes. « Degrelle et moi », disait-il, « sommes d'accord pour conduire nos peuples (notre peuple ?) vers un avenir glorieux au sein de la communauté du *Reich* germani-

(505) *Sipo-SD Brüssel, Meldungen aus Belgien und Nordfrankreich*, 15 juin 1943, p. 30.

(506) Van de Wiele, *Befehlsleiter* de la DeVlag, à Callies, *Oberkriegsverwaltungsrat* à l'*Oberfeldkommandantur* de Bruxelles, 7 juin 1943 (CREHSGM, microfilm OFK Bruxelles, 2e bande).

(507) Callies à Reeder, 3 juillet 1943 (cfr note précédente). Au début de juin, lors d'un dîner intime, Van de Wiele aurait adressé sa requête à Callies et à Oesterhelt, *Verwaltungschef* à l'*Oberfeldkommandantur* de Bruxelles. Les deux Allemands lui répondirent qu'une maison de maître, sise rue Ducale, nº 17, pourrait être mise à sa disposition. Oesterhelt confirma par écrit la première partie de l'information de Callies qu'il connaissait pour l'avoir entendue lui-même. Pour ce qui est de la deuxième partie (relative à la visite éventuelle d'Himmler et d'Hitler et « aux vrais seigneurs du pays »), il déclara ne l'avoir entendu dire que par Callies.

(508) Cfr *supra*, p. 90-91. Les « accords » furent « de nouveau » discutés et « approuvés » à Berlin le 2 septembre 1943. Cela n'avait donc pas été fait en mars 1943 ? Toujours selon la déclaration de Van de Wiele du 14 juin 1974, il fut décidé, en septembre 1943, de créer, en vue de leur application, deux secrétariats : un flamand à Anvers et un wallon à Liège. Ces deux secrétariats auraient constitué les bases des deux « Directions du Pays » instaurées après le 3 septembre 1944 par le ministère des Affaires étrangères (DE LAUNAY, *Histoires secrètes*, p. 289). Il n'y a aucune trace de ces deux secrétariats dans les sources disponibles.

que. La camaraderie du front nous unit ([509]). » On en resta à cette manifestation unique — qui valut à Degrelle, par ordre d'Himmler, une semonce violente. Il ne lui était pas permis, à lui et à ses hommes, déclara brutalement le *Reichsführer-SS,* de se compromettre à ce point dans une telle stupidité (« *bei diesem Unsinn* ») ([510]). Berger, de son côté, adressa aussi une mise en garde mordante à Degrelle (qui était à Berlin par hasard) : à l'avenir, il devrait solliciter l'autorisation du *Reichsführer* par l'intermédiaire de Jungclaus ([511]). La camaraderie du front, si chaleureusement exaltée par Van de Wiele, ne fut plus qu'un vain mot au bout de quelques mois, quand la gloire militaire de Degrelle suscita l'inquiétude de son allié politique ([512]). Comme mouvement politique, Rex n'avait aucun poids. Aussi le rapprochement Van de Wiele-Degrelle ne joua-t-il aucun rôle dans le succès obtenu par la DeVlag en 1943 ([513]).

Revenons aux relations VNV-DeVlag, qui devinrent franchement hostiles vers la mi-1943. Lors de la journée des cadres du 6 juin, à Bruxelles, devant un auditoire nombreux, Elias voua à l'opprobre les « traîtres au peuple », les Flamands qui reniaient leur caractère authentique ([514]). Chacun comprenait de qui il parlait. Conformément à la décision de son prédécesseur De Clercq, il annonça que les membres ayant une fonction responsable dans le VNV ne pouvaient continuer à être membres de la DeVlag ([515]). Il fut applaudi par plus de 6.000 membres du VNV présents. Certains déchirèrent ostensiblement leur carte de membre de la DeVlag ([516]). Elias motiva sa déci-

---

(509) Van de Wiele avait-il parlé de « notre peuple » (le peuple belge) ou de « nos peuples » (les peuples flamand et wallon) ? Selon Reeder, le chef de la DeVlag avait parlé de « *unsere Völker* » (TB 24, T-501, 106, 262), selon *Le Pays Réel* du 29 juin de la fidélité « à notre communauté populaire », et selon *Het Vlaamsche Land* (organe de la DeVlag) du même jour, de « notre peuple ». *Volk en Staat* donna un compte rendu succinct, en deuxième page, sous le titre ironique : « Degrelle et Van de Wiele sont d'accord pour conduire notre peuple. » Le 14 juin 1974, Van de Wiele lui-même déclara qu'il avait dit : « Nous sommes d'accord, Degrelle et moi, pour conduire notre peuple vers un glorieux avenir. Cet avenir se situe dans le *Reich* germanique. » (DE LAUNAQ, *Histoires secrètes,* p. 265.)

(510) Himmler pria Berger de prendre immédiatement des informations. « *Sollte es wahr sein, so berichten Sie mir, sollte es nicht wahr sein, so warnen Sie Degrelle auf jeden Fall, dass weder er noch seine Männer, bei diesem Unsinn mitmachen. Dies verbiete ich.* » (Himmler à Berger, 17 juillet 1943. T-175, 33, 2542027.)

(511) « *Ich habe heute Degrelle bei mir gehabt und habe ihn eindringlichst verwarm, in Zukunft bei derartigen Dingen mitzumachen, ohne die Genehmigung des Reichsführers-SS zu haben, die über SS- Brigadeführer Jungclaus einzuholen ist.* » (Berger à Himmler, 20 juillet 1943. T-175, 33, 2542026.)

(512) On en parlera plus en détail dans l'article final.

(513) Selon DE LAUNAY, *Histoires secrètes,* p. 265, la manifestation du 27 juin 1943, où Degrelle et Van de Wiele se produisirent ensemble, marque « un tournant dans l'histoire de la collaboration... Ce rapprochement avec Van de Wiele marquait l'ascension de la DeVlag au détriment du VNV. » Seule une ignorance incroyable peut expliquer cette énormité.

(514) Discours d'Elias, 6 juin 1943 (*Volk en Staat,* 8 juin 1943). Ce discours fut édité sous la forme d'une brochure par *Volk en Staat.*

(515) De Clercq avait interdit la double appartenance au VNV et à l'*Algemene SS-Vlaanderen.*

(516) *Sipo-SD Brüssel, Meldungen aus Belgien und Nordfrankreich,* 15 juin 1943, p. 26. Nous empruntons le chiffre 6.000 à ce document, p. 21.

sion (un premier pas vers l'abolition de la double appartenance) par l'affirmation que la coexistence de deux mouvements nationaux-socialistes en Flandre était une « absurdité », et que leurs relations ne pouvaient que se ramener à « une lutte à mort ». Sûr de lui, il enchaîna : « Le VNV est assez fort et assez sain pour empêcher qu'un autre mouvement devienne un danger pour lui... Ce qui est sain vaincra. »

La tension se manifesta encore une fois le 21 juin, à Gand, dans un discours pathétique de Jeroom Leuridan, le chef très écouté, à tendance thioise radicale, du VNV de la province de Flandre occidentale. Dans le langage rude et imagé qui lui était propre, il attaqua « ceux de la DeVlag qui se gonflent pour que la grenouille flamande devienne un bœuf allemand ». Sa prédiction, « nos poings solides l'emporteront sur les mains sales », fut accueillie avec enthousiasme. Une ovation de plusieurs minutes salua sa péroration ([517]). L'administration d'occupation infligea une amende à Leuridan pour avoir « attaqué personnellement et violemment » les chefs de la DeVlag, et lui interdit de prendre la parole pour une période indéterminée ([518]). Cette mesure suscita une agitation amère dans les rangs du VNV en Flandre occidentale ([519]). Reeder regretta que cette lourde sanction ait frappé un homme qui, plusieurs années avant le 10 mai, avait préconisé au Parlement belge la collaboration avec l'Allemagne, l'application inconditionnelle de la politique de neutralité, et avait combattu la francisation de la Belgique. Mais il ajouta, pour se justifier, que la *Militärverwaltung* était bien obligée de sévir, étant donné les attaques de plus en plus virulentes des chefs du VNV contre la DeVlag ([520]).

(517) Compte rendu détaillé dans *Volk en Staat,* 23 juin 1943, sous le titre *Mr. Leuridan sprak te Gent. Een striemende aanklacht tegen de heetgebakerde neophieten.* Cfr aussi un compte rendu du Service d'Information de la DeVlag, dans lequel on trouve la comparaison de la « grenouille flamande » avec le « bœuf allemand » (elle ne figure pas dans le compte rendu de *Volk en Staat*), et H. DE MOEN, *Jeroom Leuridan. Recht en trouw,* Zulte, 1963, pp. 292 et sqq.

(518) DE MOEN, *op. cit.,* pp. 451-452.

(519) DE MOEN, *op. cit.,* pp. 297-298, où on trouve aussi des détails intéressants sur la réaction de Leuridan lui-même. Dans un entretien avec Reeder, le 19 août, Elias aurait déclaré carrément que l'interdiction par l'administration d'occupation de prendre la parole avait suscité « un état d'esprit fortement anti-allemand » (TB 25, juillet-septembre 1943, T-501, 106, 500).

(520) TB 24 (T-501, 106, 258-259). Leuridan ne fut pas le premier VNV à être puni pour sa propagande en faveur de l'idée thioise et son hostilité ouverte à l'encontre de la DeVlag. Missoorten fut arrêté par ordre du RSHA parce qu'il avait publié, le 1er mai -943, dans *De Nationaalsocialist,* hebdomadaire du VNV, un article fort critique contre Van de Wiele. Comme il était un nationaliste flamand connu dont le fils combattait dans les rangs des *Waffen-SS* au front de l'Est, il fut remis en liberté à la prière instante de la *Militärverwaltung.* Hector De Bruyne (journaliste à l'époque) fut arrêté parce qu'il avait publié dans *Volk en Staat* du 11 mai 1943 un article contenant « des propos pacifistes de nature à semer la confusion chez les lecteurs ». Lorsqu'il apparut que la censure n'avait pas vu d'inconvénient à la publication de cet article, De Bruyne, « qui s'était toujours comporté loyalement », fut relâché au bout de quelques semaines. Commentaire de Reeder : on ne peut oublier que Missoorten et De Bruyne ont toujours loyalement collaboré avec nous ; on doit faire en sorte d'éviter que les Belges aient l'impression « qu'il est beaucoup plus dangereux de collaborer avec les Allemands que d'attendre l'évolution des événements » (TB 24, T-501, 106, 258).

Pour stopper la tendance thioise croissante du VNV et mettre fin à ses attaques « devenues injustifiables » contre la DeVlag, Reeder s'efforça à plusieurs reprises d'organiser une entrevue Elias-Berger. Ses efforts furent couronnés de succès. Le 23 juin, le chef du VNV rencontra le chef du *SS-Hauptamt* à Berlin ([521]). Quant au résultat obtenu, les sources nous apprennent seulement que le fossé entre le VNV et la DeVlag restait infranchissable. Berger constata qu'il « n'y avait pas moyen de discuter avec Elias dans le sens des SS » ([522]). De son côté, Elias revint avec l'impression que son rôle de chef du VNV était terminé. « *Sie spielen nicht mit* », aurait dit Berger en guise de conclusion à l'entretien ([523]). C'était une maigre consolation pour le chef du VNV que le *Völkischer Beobachter,* organe de la NSDAP, l'ait qualifié à l'occasion de son bref séjour à Berlin de « défenseur » et de « représentant éminent de la Flandre dans la communauté germanique » et lui ait ouvert ses colonnes pour exposer sa conception de l'idée du *Reich* : la garantie du « libre épanouissement de la personnalité de son peuple » dans la grande communauté germanique ([524]). Mais c'était Himmler qui, en sa qualité d'unique fondé de pouvoir d'Hitler, décidait du contenu de la *Volkstumspolitik* du parti et de la SS. Il n'empêche qu'il est remarquable que l'organe du parti ait inséré un article élogieux sur un adversaire acharné des SS.

Les rapports entre les frères ennemis du camp de la collaboration flamande étaient si tendus que l'administration d'occupation n'autorisa les commémorations du 11 juillet qu'en champ clos, pour éviter que le spectacle déplorable du déchirement flamand ne soit souligné par des réunions parallèles ([525]).

Vers la mi-juillet, environ trois semaines après son entrevue avec Berger

(521) TB 24 (T-501, 106, 259). F. VAN DER ELST, *Elias, chef du VNV,* dans *Cahiers d'histoire de la Seconde Guerre mondiale,* III, 1974, p. 181, et A. DE JONGHE, *Kanttekeningen bij een artikel van Frans Van der Elst,* deel 2, dans *Revue belge d'histoire contemporaine,* VII, 1976, 3-4, pp. 346-350.

(522) Berger à Himmler, 25 juin 1943 (T-175, 119, 2645137). La version de De Launay sur l'origine et le cours des pourparlers d'Elias à Berlin (*Histoires secrètes,* pp. 272-273) est de nouveau caractéristique de la connaissance très imparfaite des faits par « l'historien » — cependant, cette lacune est largement compensée par la fantaisie débridée du littérateur. « Le leader du VNV fait le tour des services, Propagande, Affaires étrangères, *SS-Hauptamt,* mais il ne sera accueilli que par des subalternes, avec correction, mais sans cordialité... Elias revient morose, mélancolique, perplexe. » Il va de soi que l'A. ne souffle mot des sources de ce récit romancé. Elias rencontra seulement Berger.

(523) VAN DER ELST, *op. cit.,* p. 89. Reeder se borna, dans son TB 24, à constater le fait que l'entretien avait eu lieu (T-501, 106, 259). On lit cependant dans le projet, rédigé par Heym, conseiller politique de Reeder, de ce passage : « *Diese Aussprache hat sich auf Dr Elias und das VNV sehr günstig ausgewirkt. Sie fand unter vier Augen statt und sollte vor allem den Zweck verfolgen, Dr Elias das Gefühl des Vertrauens in die Reichspolitik und insbesondere in die Massnahmen der SS zu verschaffen. Ob das gelungen ist, muss die spätere Zeit erbringen.* » Ce passage ne fut pas reproduit dans le texte définitif (BAK, *Alliierte Prozesse,* 4, von Falkenhausen, 33).

(524) Traduction de l'article dans *Volk en Staat,* 29 juin 1943, à la une, sous le titre : « *Dr H.J. Elias, de eminente vertegenwoordiger van zijn volk.* »

(525) TB 24 (T-501, 106, 259).

à Berlin, Elias trouva que la coupe était pleine. Au cours d'un entretien avec le *Hauptsturmführer* Schindlmayer, responsable du recrutement des volontaires dans le ressort de von Falkenhausen, le chef du VNV le prévint : « considérant les circonstances et les rapports actuels », plus exactement « tant que la position du VNV dans le *Reich* » (où Van de Wiele monopolisait effectivement la propagande) « ne sera pas clarifiée », il se verrait, à bref délai, dans l'obligation d'arrêter le recrutement pour la légion flamande et la *Waffen-SS*. Il exprimait aussi l'espoir que la situation s'éclaircirait avant quelques semaines, et déclarait qu'il était disposé à ne pas ébruiter sa manière de voir ([526]). C'était le prélude à la rupture avec la SS, rupture qui se réalisa le 14 août. Dans quelle mesure les pressions de l'intérieur, notamment des cadres inférieurs du parti et de la direction de l'organisation de jeunesse (où la tendance thioise évoluait incontestablement en un sens antiallemand) ont-elles déterminé le chef du VNV à se décider vers la mi-juin à parler en privé de rupture avec la SS est une question importante à laquelle le futur biographe d'Elias devra répondre.

5. LES CONVERSATIONS HIMMLER-REEDER DE DEBUT JUILLET 1943. CONTEXTE, CONTENU ET RESULTATS.

Tandis que vers le 15 juillet 1943, Elias avait avec Schindlmayer cette conversation prémonitoire, Reeder effectuait ou venait tout juste d'accomplir un voyage de service au quartier général (*Feldkommandostelle*) d'Himmler ([527]). Malgré de nombreuses lacunes dans les sources, on sait d'une manière tout à fait certaine que deux problèmes importants furent abordés lors de cette rencontre : 1) la sécurité publique dans le ressort et plus particulièrement dans les Ardennes ; 2) la politique de Schuind, en tant que secrétaire général à la Justice responsable de la sécurité en Belgique occupée. On sait de façon quasi (aussi) sûre qu'un troisième sujet vint en discussion : l'établissement rapide de la séparation administrative entre la Flandre et la Wallonie.

Il n'était pas dû au hasard que les trois points ci-dessus figurassent à

(526) Rapport mensuel de la *Germanische Leitstelle* à Berger, sur la *Volkstumsarbeit* en Flandre, juillet 1943 (BAK, NS 1 *vorl.* 524) et TB 25, période juillet-septembre 1943 (T-501, 106, 500). Lors d'un entretien avec Reeder, le 19 août, après que la rupture fut consommée, Elias exposa ses objections et conclut « que l'hostilité contre le VNV était nettement perceptible partout dans le *Reich* ». Il cita entre autres, à titre d'exemple, que des membres de la DeVlag, faisant fonction d'hommes de liaison du *Deutsche Arbeitsfront*, combattaient le VNV auprès des ouvriers flamands en Allemagne (TB 25, T-501, 106, 497).

(527) La date exacte de l'entretien Himmler-Reeder n'est pas connue. Le début de la lettre de Reeder à Himmler du 28 septembre indique qu'il eut lieu au début de juillet 1943 : « *Unter Bezugnahme auf meinem Mündlichen Vortrag von Anfang Juli ds. Jahres, berichte ich...* » (T-175, 33, 2541 629-30).

l'ordre du jour. On sait qu'Himmler s'entretint d'abord, début mai, avec Van de Wiele et ensuite, quelques semaines plus tard, avec Degrelle. Les rumeurs que ces deux rencontres suscitèrent quant à un changement d'orientation politique en Belgique suffisent à expliquer la mise en discussion du point 3. Il est donc superflu d'encore s'y étendre. Le contexte des points 1 et 2 nécessite, lui, de plus amples explications.

La situation dans le ressort.

Depuis la crise de janvier 1943, la situation en Belgique occupée s'était encore détériorée sur le plan de la sécurité publique ([528]). A la fin mars, Reeder n'osait presque plus compter sur une amélioration. La première vague d'attentats politiques du Nouvel an avait été suivie, en février-mars, d'une seconde, dirigée non plus contre des militaires allemands, mais contre des Belges soupçonnés de collaboration. Très significatif est le fait que, préparant son entretien du 17 mars avec Hitler au Grand Quartier Général, Himmler notait que la situation en Belgique s'était aussi dégradée qu'aux Pays-Bas et que les fonctionnaires y étaient en butte à la « terreur » ([529]). (Himmler entendait par là les fonctionnaires connus comme étant d'Ordre Nouveau. On peut penser qu'il a saisi l'occasion pour tenter, une nouvelle fois, de convaincre le *Führer* de la nécessité de la nomination d'un HSSPF à Bruxelles.) Comme les auteurs d'attentats sur les personnes ne purent, le plus souvent, être identifiés à temps, von Falkenhausen ordonna l'exécution, comme otages, de prisonniers politiques dont le dossier était très chargé (dix le 15 mars, neuf le 13 juillet) ([530]). Dans une mesure croissante, les menées terroristes des groupements de résistance paralysaient l'activité des collaborateurs politiques. Comme ces derniers exprimaient leur sentiment de ne pas être suffisamment protégés, le 15 avril, Reeder convoqua les chefs des mouvements d'Ordre Nouveau pour leur prouver que dans la recherche et le châtiment des actes de violence, l'administration militaire ne faisait aucune distinction entre victimes allemandes et autres ([531]). Quelques jours plus tard la presse pu-

(528) La situation ici très sommairement décrite se base essentiellement sur le TB 23 pour la période de janvier-mars et sur le TB 24 pour la période avril-juin 1943 (T-501, 106, 26-50, 82-86, 235-271, 318-345). La sécurité publique dans le territoire occupé, les activités de la Résistance dans ce cadre, l'action de la Justice et de la police (belges et allemandes) mériteraient des études particulières. Nous n'avons pu utiliser, pour la rédaction des pages de cet article qui concernent la sécurité publique et les problèmes qui y sont liés, du travail de W. WEBER, *Die innere Sicherheit in besetzten Belgien und Nordfrankreich 1940-44,* Düsseldorf, 1978.

(529) *« 5. Belgien. Verschärfung wie den Niederlanden. Terror gegen alle staatlichen Funktionären. »* (BAK, NS 19/*neu* 1447.) Dans le même sens, Reeder dans TB 24 (T-501, 106, 322).

(530) *Brüsseler Zeitung,* 17 mars et 15 juillet 1943.

(531) *Niederschrift über die Besprechung des Militärverwaltungschefs mit den Führern der Erneuerungsbewegungen über die Sühnemassnahmen wegen Terrorakte,* 15 avril 1943 (T-501, 97, 474-483). Le 28 avril un exemplaire fut porté à la connaissance de toutes les *Oberfeld-* et *Feldkommandanturen* (T-501, 97, 473).

bliait une note détaillée sur les succès de la police allemande et plus particulièrement de la *Sicherheitspolizei* dans la répression de la Résistance ([532]). L'occupant lui aussi, cela va sans dire, entendait paralyser l'ennemi par la terreur à défaut de pouvoir l'éliminer physiquement. Début juillet, Reeder tint une conférence de presse dont une part fut consacrée à la justification du durcissement de l'action policière allemande. Il formula à cette occasion une mise en garde en ces termes : « Qui sème le vent, récolte la tempête ([533]). » Les succès policiers allemands étaient d'ailleurs réels, mais leur efficacité était limitée dans l'espace et le temps, une organisation décapitée et démantelée renaissant ailleurs avec de nouveaux chefs et de nouveaux militants ([534]).

Il n'y avait à cela rien d'étonnant ! La haine de l'occupant trouvait, depuis octobre 1942, un aliment particulièrement riche dans la mise au travail obligatoire de sujets belges dans le *Reich*. Dans ses rapports à l'OKH, d'une remarquable lucidité, Reeder expose que les groupes terroristes communistes disposent d'une réserve de recrutement naturelle dans le nombre croissant de réfractaires ([535]). Il exprime une mise en garde concernant l'évolution possible de cette situation. Au début, dit-il, les appels des groupes d'action communistes n'avaient qu'une résonance limitée dans la masse de la population. Les réfractaires en fuite sont à présent, au contraire, honorés comme des « martyrs nationaux ». Leurs actes de violence sont justifiés comme relevant de la légitime défense à l'encontre de l'arbitraire de l'occupant. Dans ces conditions, la lutte contre les « bandes » devient difficile ([536]). A cela s'ajoute, souligne Reeder à plusieurs reprises, le manque de personnel dont souffre la police allemande et le fait que la police et la justice belge sont absolument non fiables ([537]). Un expert allemand de l'administration d'occupation de Bruxelles constatait dans un rapport spécial pour Reeder en mars 1943 (mais la constatation se fonde dans une mesure croissante jusqu'à la fin de l'occupation), que la police belge n'était pas à la hauteur et semblait toujours prête à fermer les yeux. En ce qui concerne plus spécialement la police judiciaire, il notait que son échec dans la recherche des crimes politiques était la conséquence du courant anti-allemand qui travaillait le monde judiciaire ([538]). Lorsqu'à la mi-1943, on projeta du côté allemand de détacher la police judiciaire des parquets

(532) Ainsi par exemple dans le *Brüsseler Zeitung* du 24 avril 1943.

(533) *Volk en Staat,* 5 juin 1943.

(534) Un exemple parmi d'autres est la communication secrète du *Kommandostab Ia* aux *Oberfeld-* et *Feldkommandanturen* du 2 avril 1943 : *« Durch Verhaftung zahlreicher führender Terroristen sind einzelne Kampfgruppen zeitweise lahmgelegt worden. Ihre Tätigkeit beginnt jedoch stets wieder, nachdem andere Führer an die Stelle der Verhafteten getreten sind. »* (T-501, 95, 1057.)

(535) TB 25 (T-501, 106, 477).

(536) TB 24 (T-501, 106, 239-240 et 320).

(537) Comme la note 528, *passim.*

(538) NAGEL-BRUNNER, *Die belgische Polizei,* clôturé en mars 1943, pp. 19, 41 et sqq. Le 7 janvier 1944, le document fut transmis entre autres aux *Oberfeld-* et *Feldkommandanturen* parce que, à ce moment, il était encore partiellement d'actualité (Arch. pers. A.).

pour la rattacher au ministère de l'Intérieur, même Romsée refusa — « pour des raisons politique intérieure », comme l'écrivait Reeder ([539]). On peut admettre que le secrétaire général à l'Intérieur n'osait se risquer à travailler avec un corps qu'il jugeait non-fiable.

Jusqu'à l'été de 1943, la *Militärverwaltung* considérait l'arrière-pays de Liège et les Ardennes comme les régions les moins sûres. En ces vastes territoires sans occupation militaire digne de ce nom, de nombreuses bandes armées et le plus souvent masquées attaquaient les maisons communales afin d'y voler des timbres de ravitaillement. Bien que les autorités d'occupation ne disposassent point de troupes suffisantes pour mettre un terme à ces entreprises, elles organisèrent en mars et en juillet deux actions d'envergure (« *Grossaktionen* ») ([540]) soigneusement préparées. Celle de juillet était sur le point d'être lancée lorsque Reeder se préparait à entreprendre le voyage à la *Feldkommandostelle* d'Himmler. Elle devait durer environ trois semaines ([541]). Les services compétents ne se faisaient aucune illusion quant aux résultats durables de cette démonstration de force apparemment impressionnante mais ils estimaient que la présence, une nouvelle fois, d'unités armées allemandes avait été efficace et que le respect de l'occupant s'en était accru, au moins temporairement ([542]). L'important n'était pas, selon Reeder, le nombre d'arrestations mais « l'effet moral sur les milieux terroristes » et sur la population dans son ensemble ([543]). C'était là de vains espoirs ([544]).

Particulièrement significative de la situation telle que la ressentait l'occupant à la mi-juin 1943 — cela aussi fait partie du contexte de la rencontre Himmler-Reeder — est l'instruction secrète du *Kommandostab* de Bruxelles prescrivant à tout militaire « d'être sur ses gardes » lors de son apparition en public et d'éviter de se promener seul en rue après la tombée de la nuit. Au moindre signe de menace, il fera immédiatement et *rücksichtlos* usage de ses armes. Il ne supportera aucune insolence en parole ou en acte ([545]).

---

(539) TB 24 pour la période avril-juin 1943 (T-501, 106, 345-346) et NAGEL-BRUNNER, *op. cit.*, p. 56.

(540) TB 23 et 24 (T-501, 106, 37 et 240).

(541) Le *Sonderkommando* qui, du 9 au 31 juillet, passa au peigne fin les Ardennes était composé de sept compagnies de sécurité des troupes normales d'occupation et d'un nombre indéterminé de soldats fournis par la *Sicherheitspolizei,* la *Geheime Feldpolizei* et la *Feldgendarmerie.* Parmi les personnes arrêtées, il y avait cinquante-quatre « criminels politiques et terroristes », vingt-trois Juifs en fuite et quatre-vingt-huit réfractaires. (MBBNf, KdoSt Ia, MVC, pol., à entre autres l'OKW et l'*Oberbefehlshaber West,* 10 août 1943. T-501, 96, 23).

(542) *Ibidem.*

(543) TB 24 (T-501, 106, 321).

(544) Dès le 26 août 1943, les *Oberfeldkommandanturen* de Liège, Mons et Bruxelles reçurent du *Kommandostab Ia* à Bruxelles un rapport extrêmement alarmant sur la situation dans les Ardennes : *« Man könne überhaupt nicht mehr von irgendwelchen in den Wäldern unterschweifenden Banden sprechen, es handele sich vielmehr um organisierte Verbände, die planmässig von englischen Agenten und belgischen Offizieren ausgebaut würden.»* (T-501, 96, 49-50.)

(545) MBBNf, KdoSt Ia, 16 juin 1943 (T-501, 95, 1261-62).

Quelques semaines plus tard, von Falkenhausen adresse un cri d'alarme au commandant suprême à l'Ouest (la situation qu'il y décrit est déjà une réalité à l'instant où Reeder part pour son entrevue avec Himmler) : dans tout le ressort, la garde d'installations militaires importantes est réduite à un niveau qui permet à peine d'assurer le minimum de sécurité ; les unités disponibles sont trop faibles pour contrecarrer l'activité croissante des bandes, a fortiori, en cas d'invasion, pour combattre avec succès, dans l'arrière-pays, les mouvements insurrectionnels et les troupes aéroportées attendues. Venait, ensuite, la plainte bien connue sur la non-fiabilité de la gendarmerie et de la police belges en dépit de la réorganisation amorcée ([546]).

Pour compléter cette esquisse de la situation, nous citerons encore Struye. Dans ses rapports bien connus, ce dernier constate le fossé qui sépare la majorité de la population de la minorité abhorrée que forment les collaborateurs ([547]). Il voit les relations entre les deux groupes caractérisées par une véritable atmosphère de « terreur » et de « guerre civile ». En mentionnant des « actes de violence et de banditisme », il fait, pour la première fois, une prudente distinction entre « gangsters » et « patriotes cherchant à nourrir des réfractaires » ([548]).

Himmler devait habilement essayer d'exploiter l'alarmante situation, dans les Ardennes, ci-dessus écrite, pour accroître les possibilités d'intervention de la SS dans le maintien de l'ordre en Belgique et pour préparer ainsi la nomination d'un HSSPF à Bruxelles. Sa *Sicherheitspolizei* avait, certes, participé d'une manière remarquablement active à la répression de la Résistance mais seulement en tant qu'organe exécutif de l'administration d'occupation. On comprend que von Falkenhausen et Reeder n'épargnèrent pas leurs louanges à l'exemplaire collaboration de la police SS avec les organes compétents de la *Militärverwaltung* ([549]).

Himmler découvrit un autre biais pour renforcer son influence dans le ressort de von Falkenhausen. Pendant ses conversations du début juillet avec Reeder, il déclara qu'il était prêt à mettre à la disposition de l'administration d'occupation un bataillon de Police SS (*SS-Polizeibataillon*) pour juguler l'ac-

(546) MBBNf à l'*Oberbefehlshaber West*, 29 juillet 1943. Télex. *Geheime Kommandosache* (T-501, 95, 1344).

(547) P. STRUYE, *L'évolution du sentiment public en Belgique sous l'occupation allemande*, Bruxelles, 1945, pp. 134-135. Il est significatif que le rédacteur du *Stimmungsbericht der Propaganda Abteilung Belgien* du 9 avril 1943, que Reeder cite en l'approuvant, fasse aussi état de l'« isolement » croissant des collaborateurs. *« Es handelt sich schon um zwei getrennte Lager, die keine Beziehungen mehr miteinander haben. »* (T-501, 106, 44.)

(548) Le mélange du « banditisme politique et criminel » est mentionné pour la première fois par Reeder dans son TB 24 pour la période avril-juin 1943 (T-501, 106, 239). Ici aussi le parallélisme Reeder-Struye dans la description de l'opinion publique saute aux yeux.

(549) TB 24 (T-501, 106, 240) et MBBNf, KdoSt Ia, MVC à Himmler, 30 juillet 1943, *Geheime Kommandosache* (T-501, 95, 1345-46).

tivité des bandes dans les provinces de Liège et du Luxembourg ([550]). Informé par son *Militärverwaltungschef,* von Falkenhausen s'empressa de présenter au *Reichsführer* l'expression de sa sincère gratitude pour son intérêt. Il y alla même (grande exception) d'un *Heil Hitler !* en signant. Pour faciliter la tâche du bienveillant Himmler, il lui envoya un rapport succinct (avec une carte en annexe) sur l'opération en commun projetée. Il espérait que le bataillon arriverait à pied d'œuvre dans la seconde quinzaine d'août et que son chef se mettrait, aussi vite que possible, en contact avec l'*Oberfeldkommandant* de Liège, le général von Claer, qui « supervisera l'opération » ([551]).

Cette réserve habilement exprimée causa l'échec du projet d'Himmler. A la mi-août, von Falkenhausen apprit du *SS-Obergruppenführer und General der Polizei* von dem Bach Zelewski, subordonné direct d'Himmler pour la lutte contre les partisans à l'Est, que le bataillon de police SS n'était provisoirement pas disponible. Comme le *Reichsführer* devait être informé à temps au sujet de tout engagement d'unités SS contre les partisans, von dem Bach désirait avoir des renseignements supplémentaires sur l'opération qui allait être entreprise. La fin de sa lettre constituait une réponse à la réserve exprimée par von Falkenhausen et ne manquait pas de clarté : ce que veut le *Reichsführer,* c'est que dans des opérations de grand style contre les bandes, « moi ou l'un de mes lieutenants soyons responsables de la direction » ([552]). von Falkenhausen comprit le danger auquel il s'était exposé par sa lettre de remerciement à Himmler : une immixtion directe, échappant à son contrôle, d'une unité armée SS dans le domaine du maintien de l'ordre. Il réagit adroitement à l'exigence posée par von dem Bach. Cette lettre de remerciement, expliquait-il, était la conséquence d'une offre faite par le *Reichsführer* lors d'une « conversation personnelle » qu'il avait eue avec Reeder ([553]). (Il va sans dire que Reeder n'avait pas rencontré Himmler à titre personnel mais pour des raisons de fonction, en tant que *Militärverwaltungschef.*) von Falkenhausen prenait acte de l'indisponibilité du bataillon de police SS mais affirmait carrément « Le maintien de l'ordre et de la sécurité est et reste

(550) Selon la version d'après-guerre de Reeder, Himmler se serait référé à un rapport du *Gauleiter* Simon de Luxembourg au sujet de la situation préoccupante dans les Ardennes (Mémoire de Reeder, 2 mai 1949. Proc. vF. 352, p. 43). Les bataillons de police allemande, composés de membres de l'*Ordnungspolizei* et organisés en régiments, furent appelés, à partir de février 1943, *SS-Polizei-Regimenten.* Ils continuèrent cependant à faire « partie intégrante » de l'*Ordnungspolizei* et « conservèrent leurs uniformes verts et leurs insignes » (IN 't VELD, *De SS en Nederland,* I, p. 41).

(551) Cfr lettre du 30 juillet 1943 de von Falkenhausen à Himmler citée à la note 549. Dans cet écrit, von Falkenhausen exprima également sa gratitude pour « l'exemplaire » collaboration de la Sipo-SD avec la *Militärverwaltung.* Il se réjouissait en outre de l'information rapportée par Reeder selon laquelle Himmler avait déjà donné les instructions nécessaires à la mise sur pied d'un nouvel *Einsatzgruppe der Sicherheitspolizei* pour la province de Luxembourg.

(552) *Der Reichsführer-SS und Chef der deutschen Polizei. Der Chef der Bandenkampfverbände,* au MBBNf, 13 août 1943 (T-501, 96, 51-53).

(553) MBBNf, KdoSt Ia, au *Chef der Bandenkampfverbände beim RFSS und Chef der deutschen Polizei, SS-Obergruppenführer und General der Polizei von dem Bach Zelewski,* 26 août 1943, *Geheime Kommandosache* (T-501, 96, 53).

ma tâche en collaboration avec la Sipo-SD et la *Geheime Feldpolizei.* » Il pouvait parler avec cette assurance parce qu'il savait qu'une extension territoriale de la compétence de von dem Bach à des zones d'opérations militaires était impossible sans l'accord de l'OKW et un tel accord n'existait pas en août 1943, sauf pour l'Est ([554]). Himmler ne jugea pas à propos de revenir à la charge.

Après la guerre, Reeder a souligné, à juste titre, qu'une acceptation de la proposition d'Himmler, telle que ce dernier l'entendait, aurait abouti à souscrire à la nécessité de nommer un HSSPF, ne fût-ce que du point de vue de la police d'ordre ([555]). L'action autonome d'un bataillon de police SS, de surcroît sous un chef doté de la compétence de commander des unités des troupes d'occupation, aurait facilement pu être interprétée par Himmler comme un signe d'impuissance des autorités d'occupation. Les conséquences d'une telle brèche dans le système policier existant étaient incalculables. De là, l'opposition de von Falkenhausen après son (imprudente) lettre de remerciement à Himmler. Reeder exagère toutefois lorsqu'il affirme en 1949 qu'Himmler aurait proposé à l'OKW les services des *régiments* de police SS qui avaient opéré *à l'Est* et que von Falkenhausen déclina l'offre parce qu'il estimait que « l'application de méthodes utilisables à l'Est ne s'indiquait pas à l'Ouest » ([556]). Il ne fut jamais question d'engager dans les Ardennes des régiments SS venant de l'Est mais seulement de faire appel à un bataillon de police SS primitivement caserné aux Pays-Bas mais qui avait dû partir en août pour le Midi de la France ([557]). En ce qui concerne les méthodes auxquelles Reeder fait allusion, il faut remarquer qu'en octobre 1943, le *Kommandostab* de Bruxelles n'avait élevé aucune objection à l'encontre de la promulgation d'instructions pour la lutte contre les partisans « sur la base d'expériences faites à l'Est ». Il ne faut pas, estimait alors le *Kommandostab,* seulement disperser un groupe localisé mais le capturer en entier ou l'anéantir totalement ([558]).

---

(554) En réponse à une question d'information auprès du service compétent de l'OKW, von Falkenhausen avait appris le 20 août via l'OKH : « *Die Ausdehnung der Befugnisse des 'Chef der Bandenkampfverbände' auf Teile von Operationsgebieten der Kriegsschauplätzen im Norden, Westen, Süden und Südosten bedarf der Genehmigung des OKW.* » (T-501, 96, 53.)

(555) Mémoire de Reeder, 2 mai 1949 (Proc. vF. 532, p. 43).

(556) *Ibidem.*

(557) Selon la lettre du 13 août 1943, mentionnée à la note 552, de von dem Bach Zelewski à von Falkenhausen. Un autre *Polizeibataillon* avait, le 7 décembre 1942, quitté La Haye pour Marseille où il devait collaborer à la destruction de la vieille ville (IN 't VELD, *op. cit.,* p. 930, note 2).

(558) Ordre du *Kommandostab Ia,* du 4 octobre 1943, qui renvoit aux instructions ajoutées en annexe du *Sicherungsregiment 16* concernant le *Bandenbekämpfung,* du 10 septembre 1943. Le caractère top secret des instructions apparaît dans la recommandation : « *Nicht in Feindeshand fallen lassen* » (T-501, 96, 115-116). Il y va exclusivement de combats qui ne concernent que les deux parties sans que la population ne soit intentionnellement touchée dans le théâtre des opérations, par exemple par des massacres ou par l'exécution de civils pris comme otages (chose courante à l'Est et au Sud-Est).

La révocation de G. Schuind de son poste de secrétaire général à la Justice (17 septembre 1943).

Il est évident que l'administration d'occupation devait pouvoir compter sur un minimum de coopération de la police et de la justice belges dans la répression des attentats commis par la Résistance. Ses propres organes policiers (FG, GFP, Sipo-SD), renforcés d'unités des troupes d'occupation, étaient incapables de venir à bout de cette tâche. En mars 43, Reeder avait accepté (en fait, le Comité des secrétaires généraux lui força habilement la main) la nomination du magistrat, politiquement neutre, Gaston Schuind comme secrétaire général à la Justice et ce, parce que la *Militärverwaltung* n'avait pu imposer la nomination de Romsée, un VNV notoire, et parce que Reeder jugeait qu'un rexiste n'était pas souhaitable à cette importante fonction. Le fait que Schuind était un Wallon joua, en outre, à son avantage : l'administration d'occupation voulait éviter de donner l'impression de gouverner avec les Flamands seulement ([559]).

Schuind semblait prêt à rechercher et à poursuivre les suspects d'attentats même politiques contre des citoyens belges, à condition que les instances allemandes s'abstiennent de toute immixtion dans l'instruction et après le prononcé du jugement ([560]). Début octobre 1942, après avoir reçu des promesses orales rassurantes de l'administration d'occupation, Schuind pensa qu'il avait obtenu gain de cause. Il signala aux trois procureurs généraux que ce qui avait paralysé jusqu'alors l'action de la police et de la justice belges : le danger d'une immixtion allemande, n'existait plus. Il devait rapidement constater que son optimisme n'était pas fondé et que l'occupant (également préoccupé de *sa* sécurité) ne tenait pas les promesses qu'il avait faites. Des pourparlers de plusieurs mois entre la *Militärverwaltung* et le département de la justice à propos de la rédaction d'un projet belge prévoyant une répression plus sévère de la violence et de la détention illicite d'armes buta sur la ferme réserve de Schuind : il attendait des autorités d'occupation un engagement écrit de

(559) TB 15 pour mars 1941, 7 avril 1941 (T-501, 104, 162-163 et 178-181). Concernant l'arrière-plan belge et allemand de la nomination de Schuind, quelques indications importantes se trouvent au CREHSGM, Collection An 40, Papiers Schuind, 93, 95, 97.

(560) Pour la politique de Schuind en matière de répression d'actes de violence et de port d'armes illégal, on se réfère à la note de travail fondamentale de J. GOTOVITCH, *Note relative à la magsitrature sous l'occupation,* dans *Centre de recherches et d'études historiques de la Seconde Guerre mondiale, Notes et Travaux,* 5 septembre 1942. Sont aussi importants le rapport de C. COLLARD, procureur-général délégué à Bruxelles (1940-1944), *Le Parquet Général de la Cour d'Appel de Bruxelles sous l'occupation,* 2. *La résistance du Procureur-Général délégué,* pp. 55-104 (CRE HSGM, Collection An 40, 74) et M. VAN DEN WIJNGAERT, *Het beleid van het Comité van de Secretarissen-generaal in België tijdens de Duitse bezetting 1940-1944,* Bruxelles, 1975, pp. 143-148, 258-264, 282-284, 287-289. On trouve la vision allemande dans le TB 24 pour avril-juin et dans le TB 25 pour juillet-septembre 1943 (T-501, 106, 243, 318-328, 343-345, 558-560). La vision de la Justice militaire belge après la guerre se trouve dans le jugement de Schuind par le Conseil de Guerre de Bruxelles du 2 mai 1947 (*Journal des Tribunaux* du 11 mai 1947, pp. 276-287).

non-immixtion dans une procédure pénale belge. Ne la recevant pas, il renonça à son projet au grand dam de Reeder pour le temps perdu ([561]).

Cela se passait en juillet 1943, peu avant ou peu après le départ de Reeder au Quartier Général d'Himmler. Depuis plusieurs semaines, cependant, il était entendu, pour la *Militärverwaltung* de Bruxelles, que les jours de Schuind en tant que secrétaire général à la Justice étaient comptés. En effet, le 6 mai, au cours d'une conversation avec Plisnier, président du Comité des secrétaires généraux, conversation à laquelle assistait Reeder, von Falkenhausen avait fait une violente sortie contre la conduite des secrétaires généraux en général et contre celle de De Winter (Agriculture et Ravitaillement) et de Schuind en particulier ([562]). Le *Militärbefehlshaber,* en colère, avait reproché au Comité de ne plus être disposé à une collaboration efficiente et de se laisser influencer par des « milieux irresponsables » (il désignait par là le gouvernement belge de Londres) ([563]). De Winter avait, selon von Falkenhausen, dépassé les bornes dans la question du sucre ([564]), tandis que Schuind avait soulevé l'appareil judiciaire contre l'enlèvement des cloches et le travail obligatoire et continuait (le lecteur sait pourquoi) à accumuler les objections contre les termes d'un projet d'arrêté, déjà approuvé par les autorités d'occupation, concernant le renforcement de la répression des actes de violence et de la détention d'armes. En guise de conclusion, von Falkenhausen avait déclaré sans ambages qu'il en avait assez et n'était plus du tout disposé à tolérer davantage « le régime des secrétaires généraux ». Il avait assez brutalement coupé court à la discussion en déclarant que sa communication clôturait le débat.

Nous ne nous étendrons pas davantage sur l'évolution de la crise. Précisons que von Falkenhausen, contrairement à ce que craignait la majorité des secrétaires généraux, ne visait pas, par son attaque violente, la disparition du « régime des secrétaires généraux » en tant que tel. Il lui était impossible de s'en passer. Il signifiait simplement de façon nette, qu'il était nécessaire que les nominations de secrétaires généraux se fassent, désormais, à son entière discrétion et sans aucune participation, même apparente, du Comité ([565]).

(561) TB 24 pour avril-juin 1943 (rédigé fin juillet) (T-501, 106, 344).

(562) Pv. Comité des secrétaires généraux, 7 mai 1943, pp. 2-10 et réunion spéciale à la même date (CREHSGM). VAN DEN WIJNGAERT, *op. cit.,* pp. 282-284.

(563) D'après la note de Plisnier concernant son entretien avec von Craushaar du 14 mai 1943 (Pv. Comité des secrétaires généraux, 29 mai 1943, annexe I : Affaire du sucre, p. 4, CREHSGM).

(564) P. DELANDSHEERE-A. OOMS, *La Belgique sous les nazis,* III, 1943, s.d., pp. 138-140, 155-160 et 170-173. VAN DEN WIJNGAERT, *op. cit.,* pp. 243-245, 282-284. J. DE LAUNAY, *La Belgique à l'heure allemande,* pp. 234-236. (Comme d'habitude chez De Launay, le récit n'est pas contrôlable. Dans son avant-propos, il affirme sans rougir : « L'appareil érudit de ce livre est considérable... mais j'ai suivi la revendication, et de mon éditeur et de nombreux lecteurs, d'éliminer les références bibliographiques et les notes savantes. » Celui qui connaît un peu le sujet traité se rend vite compte que De Launay n'est pas un guide sûr.)

(565) DELANDSHEERE-OOMS, *op. cit.,* III, p. 158.

L'éclat était-il vraiment sérieux ou n'était-ce, pour une grande part, qu'un procédé tactique prémédité pour amener les secrétaires généraux à plus de complaisance — « chantage et bluff » donc ([566]), inspirés par la nécessité de rehausser le prestige entamé de la *Militärverwaltung*, et plus particulièrement de Reeder, auprès des dirigeants de Berlin ([567]) ? Il semble bien que oui. von Falkenhausen et Reeder savaient bien que, si un comité de secrétaires généraux entièrement d'Ordre Nouveau serait plus docile, les souhaits allemands n'en deviendraient pas, pour autant, réalité car un gouvernement minoritaire devrait compter avec la dangereuse passivité du corps des fonctionnaires. Fin avril, Reeder avait déjà mis clairement Himmler en garde à ce sujet ([568]). Le comportement de De Winter et Schuind fut, sans aucun doute, à la base de la sortie de von Falkenhausen le 6 mai mais il ne semble pas absurde de se demander si von Falkenhausen et Reeder n'ont pas provoqué l'incident *à ce moment* parce qu'ils avaient conscience du danger que représentait la soif de pouvoir d'Himmler et voulaient éviter que les secrétaires généraux fassent le jeu du *Reichsführer* par leur obstination. Ils ont pu estimer qu'une action brutale à l'encontre des secrétaires généraux était susceptible de protéger efficacement le régime d'occupation contre une intervention d'Himmler.

Le dénouement rapide de la crise, dénouement auquel une intervention du roi Léopold III auprès de von Falkenhausen ne fut pas étrangère ([569]), sauva De Winter, mais Schuind, lui, dut partir. Le 17 septembre, il fut démis de ses fonctions ([570]). Ce n'est pas la patience de la *Militärverwaltung* qui explique qu'il soit encore resté en fonction plus de trois mois après la solution des difficultés, mais bien la circonstance fortuite que Reeder, qui voulait éviter une vacance du pouvoir à la tête de la Justice belge, ne disposait pas encore d'un candidat apte à assumer la succession. Déjà avant qu'il ne parte, début juillet, pour le Quartier Général d'Himmler, il était, à ses yeux, évident

---

(566) *Ibidem*, p. 160. Les auteurs, bien informés, écrivent que Leemans, « qui voit beaucoup d'Allemands », affirma après la réunion du 7 mai du Comité « que tout n'était pas perdu. S'il parle ainsi, pensent ses collègues, c'est qu'il sait qu'il y a dans tout ça une partie de chantage et de bluff. » Cfr dans le même sens, Pv Comité des secrétaires généraux, réunion spéciale du 7 mai 1943, pp. 1-2. Leemans dit : « Il ne faut pas prendre la situation au tragique. Il est encore convaincu que l'administration militaire ne tient pas à un changement de régime. » Lors de la réunion du 14 mai Romsée ajoute que la sortie de von Falkenhausen ne doit pas être considérée comme une rupture mais comme un avertissement (Pv. Comité des secrétaires généraux, 7 et 14 mai 1943. CREHSGM).

(567) Cfr la remarque de Plisnier citée à la note 563. Le 14 mai, le président du Comité eut, en privé, un entretien avec Thedieck. « Il [Thedieck] a insisté surtout sur l'aspect 'prestige' et montré combien la situation du Président Reeder était devenue délicate à la suite de l'attitude de résistance adoptée par la plupart des secrétaires généraux. » Remarquons que, selon le désir d'Himmler, Thedieck ne faisait plus partie de l'administration d'occupation depuis début avril. Il était venu à Bruxelles spécialement pour aider son ami Reeder.

(568) Cfr p. 91.

(569) Cfr la note de Plisnier au sujet de l'entretien mouvementé du 14 mai avec Reeder et von Craushaar (Pv. Comité des secrétaires généraux, 21 mai 1943, annexe I, p. 4. CREHSGM). L'intervention du roi Léopold III est consignée succinctement dans P. DELANDSHEERE-A. OOMS, *op. cit.*, III, p. 170. Cfr aussi le livre de De Launay (p. 236) cité sous réserve à la note 564.

(570) VAN DEN WIJNGAERT, *op. cit.*, pp. 282-284.

qu'une « réorganisation » de la Justice « récalcitrante » n'était possible qu'après le renvoi de Schuind ([571]).

Le manque de sources nous empêche de savoir comment Himmler et Reeder ont abordé le cas Schuind au cours de leur entrevue. L'hypothèse s'impose d'un accord facile sur la nécessité de révoquer le secrétaire général récalcitrant mais d'attendre, pour la nomination de son successeur, la découverte d'un candidat convenable. Soulever la question de savoir qui a mis le premier le problème sur le tapis et qui a amené la décision par son argumentation est donc vain : ils n'avaient vraisemblablement pas besoin de se convaincre mutuellement. Pour Himmler, Schuind était depuis longtemps le « *Deutschenfeind* » ([572]). Reeder, lui, voulait se débarrasser de l'homme qui « manquait du courage nécessaire pour briser l'opposition de ses fonctionnaires avec la détermination requise » ([573]). On comprend le point de vue de Reeder : dans sa lutte contre la nomination d'un HSSPF à Bruxelles, il n'avait que faire d'un secrétaire général dont « la passivité totale » était si éclatante qu'elle devenait finalement « intolérable » à la *Militärverwaltung* ([574]). Intolérable en ce sens que la direction de la Justice belge en ne remplissant pas son office, entre autre dans la répression des actes de violence de la Résistance, offrait au chef de la police allemande la justification rêvée de la nomination d'un HSSPF. Lorsque le 17 septembre 1943, Reeder informa Plisnier de l'interdiction d'exercer sa fonction infligée à Schuind et lui donna les raisons de cette mesure, le président du Comité des secrétaires généraux fit immédiatement remarquer que la sanction était, en réalité, due au refus de Schuind de laisser collaborer, de quelque façon, les services belges à l'arrestation de Belges sur ordre allemand. Reeder ne réagit pas ([575]). Le jugement du 2 mai 1947 du Conseil de Guerre de Bruxelles qui condamna Schuind à cinq ans d'emprisonnement devait constater, en l'un de ses attendus, que l'interdiction allemande d'exercer ses fonctions avait été décrétée sur la base « de motifs qui sont à son honneur » ([576]).

---

(571) TB 24 pour avril-juin 1943 (T-501, 106, 243). Reeder exprima, il est vrai, sous la rubrique *Wirtschaftspolitische Fragen* (ravitaillement, lutte contre le trafic et le marché noir), son mécontentement à l'encontre de Schuind mais nous ne pouvons douter de ce qu'il estimait l'indocile secrétaire général responsable de la résistance de la Justice belge en général. Cfr aussi le *Stimmungsbericht* du 30 septembre 1943 de la *Propaganda Abteilung Belgien : « Die von der Militärverwaltung seit langem geplante Ausbootung des Generalsekretärs... Schuind erfolgte am 17. September durch ein entsprechendes Betätigungsverbot. »* (IfZM, MA-3(8).)

(572) Himmler à Lammers, 25 mars 1943 (T-175, 786, 5514 370).

(573) TB 24 pour avril-juin 1943 (T-501, 106, 343).

(574) Pv. Comité des secrétaires généraux, 17 septembre 1943, réunion spéciale, p. 3 (CREHSGM). VAN DEN WIJNGAERT, *op. cit.*, pp. 283-284.

(575) VAN DEN WIJNGAERT, *op. cit.*, p. 283. La déclaration d'après-guerre de Reeder, au cours de l'instruction du procès Schuind, est étonnante : « Je ne connais pas le motif précis du départ de Schuind et je ne sais pas d'ailleurs s'il y en a un, si ce n'est peut-être une question née de la promulgation d'un arrêté en matière de ravitaillement. » (Pv. de l'audition de Reeder par l'auditeur Barbay, 26 février 1947. CREHSGM, Collection An 40, 97, où se trouve également le commentaire de Schuind sous forme de note.)

(576) *Journal des Tribunaux*, 11 mai 1947, p. 278, col. 2. Sur le procès de Schuind après la guerre, cfr A. DE BRUYNE, *Repressie, « op diabolische wijze voorbereid », XVI, Schuind, slachtoffer van zijn « milieu »*, dans *'t Pallieterke* (hebdomadaire), 9 mars 1978.

La nomination de R. de Foy en tant que secrétaire général à la Justice.

Qui serait, selon Reeder, le candidat convenable pour succéder immédiatement à Schuind ? En théorie, la décision concernant la désignation appartenait aux secrétaires généraux ou au département concerné, en fait, au *Militärverwaltungschef,* car lui seul décidait de l'aptitude du candidat proposé (577). Ce fut Robert de Foy, administrateur de la Sûreté de l'Etat depuis décembre 1934 et le plus ancien des directeurs généraux en service au ministère de la Justice et qui, en tant que tel, venait normalement en considération pour la succession. Les procès-verbaux des réunions des secrétaires généraux ne font dès lors pas mention d'une discussion concernant le successeur de Schuind (578). A partir du 1er octobre 1943, de Foy siégeait au Comité.

Pour l'occupant, il n'était cependant pas un inconnu. Comme administrateur de la Sûreté de l'Etat, il avait, en mai 1940, en collaboration avec l'auditeur général W. Ganshof van der Meersch, joué un rôle très discuté dans l'arrestation de citoyens allemands, de suspects politiques belges et italiens, de juifs et d'autres émigrés allemands (579). Immédiatement après la capitulation du 28 mai 1940, la *Militärverwaltung* l'avait d'abord fait surveiller (580). La presse avait alors mené grand tapage à son sujet et au sujet de Ganshof van der Meersch. Début juillet, « en raison de l'excitation géné-

(577) *Abschlussbericht Militärverwaltung* (T-501, 107, 227) et pv. de l'audition de Reeder par l'auditeur Barbay, le 26 février 1947 (CREHSGM, Collection An 40, 97). Sur le droit de nomination des secrétaires généraux (point de vue belge), VAN DEN WIJNGAERT, *op. cit.,* pp. 118-120.

(578) Les procès-verbaux des 17 et 22 septembre 1943 du Comité sont cependant très détaillés concernant la réaction des secrétaires généraux au renvoi de Schuind. Cfr note 592.

(579) J. GERARD-LIBOIS et J. GOTOVITCH, *La Belgique occupée. L'An 40,* Bruxelles, 1971, pp. 105-122. C.H. VLAEMYNCK, *Dossier Abbeville. Arrestaties en deportaties in mei 1940,* Louvain, 1977, pp. 20-22. de Foy était, depuis le 30 septembre 1934, administrateur de la Sûreté publique (troisième direction générale du ministère de la Justice). Par arrêté royal du 8 mars 1940 (*Moniteur,* 10 mars 1940, pp. 1168-1169), portant organisation de la Sûreté de l'Etat, la première direction (Sûreté de l'Etat) et la deuxième direction, troisième section (Services d'inspection, surveillance des frontières, inspection des services de police aux frontières) du ministère de la Justice furent transférées au ministère de la Défense nationale. Elles formèrent, en ce dernier ministère, l'Administration de la Sûreté de l'Etat sous la direction de de Foy. En cette qualité, il portait le titre d'administrateur de la Sûreté de l'Etat. L'arrêté royal du 8 mars 1940 spécifiait encore que la 3me direction générale du ministère de la Justice prendrait désormais la dénomination de « Administration de la Police des Etrangers et de l'Identification judiciaire ». La nomination de Ganshof van der Meersch comme auditeur général près la Cour militaire date également du 8 mars 1940 (*Moniteur,* 10 mars 1940, p. 1168). Bien que subordonné au ministère de la Défense nationale, de Foy était habilité, en tant qu'administrateur de la Sûreté de l'Etat, à correspondre directement, dans les limites de sa compétence, avec les autres ministres et avec tous les fonctionnaires publics et les officiers de gendarmerie. En tant qu'« officier de police judiciaire adjoint de l'auditeur général », de Foy reçut en outre la compétence de rechercher et de constater « les infractions qui sont de la compétence de l'auditeur militaire » et d'en rassembler les preuves (A.R. du 9 mars 1940, *Moniteur,* pp. 1170-1171).

(580) TB 4, 29 juin 1940 (T-501, 102, 432).

rale » ([581]), ils avaient été arrêtés en même temps qu'un magistrat militaire ([582]) et que quatre fonctionnaires de la Sûreté. Deux députés VNV avaient immédiatement été assurer l'administration d'occupation de leur satisfaction ([583]). de Foy ne fut emprisonné que quelques jours. Après une intervention d'Heydrich en personne, chef de la Sipo-SD, auprès de Reeder (sur laquelle nous reviendrons), il fut remis en liberté et put reprendre l'exercice de ses fonctions après une courte interruption ([584]). Ce fut également le cas du magistrat militaire et des quatre fonctionnaires de la Sûreté arrêtés avec lui ([585]). Seul Ganshof demeura en prison jusqu'à la fin décembre ([586]) bien

(581) TB 13, 2 février 1941 (T-501, 103, 1004).

(582) Paul Anspach, substitut de l'auditeur général, était, depuis septembre 1939, président de la *Fédération Internationale d'Escrime,* une dignité qu'Heydrich ambitionnait également. Cfr G. DESCHNER, *Reinhard Heydrich, Statthalter der totalen Macht,* Esslingen, 1977, pp. 124-129 où de Foy est erronément présenté comme le supérieur hiérarchique de Ganshof. En tant qu'« officier de police judiciaire, adjoint de l'auditeur général », de Foy était plutôt le collaborateur subordonné de Ganshof ; en tant qu'administrateur de la Sûreté de l'Etat, il dépendait directement du ministre de la Défense nationale (cfr ci-dessus. note 579). L'emprisonnement d'Anspach « avec de nombreux hauts officiers belges dans la prison de la Gestapo » d'Heydrich, à Bruxelles, est une fantaisie de l'auteur ou d'Anspach lui-même. Il n'y avait pas de « prison de la Gestapo » à Bruxelles. Par ailleurs, Ganshof, de Foy et leurs collaborateurs ne furent pas arrêtés sur l'ordre d'Heydrich mais de Reeder. Le lecteur sursaute lorsque Deschner renvoit pour le massacre d'Abbeville (p. 334, note 18) à un ouvrage inexistant de Jan RIJCKOORDT (sic), *De tragische dood van Joris Van Severen,* Brugge (sic), s.d. Comme on le sait, Jan Rijckoort fut assassiné avec Joris Van Severen, le 20 mai 1940, à Abbeville. Deschner a sans doute eu une connaissance vague et indirecte du livre de F. VAN BERCKEL, *De tragische dood van Joris Van Severen en Jan Rijckoort,* Zulte, 1960.

(583) TB 6, 18 juillet 1940 (Y-501, 102, 523-525). Le *Brüsseler Zeitung* publia le 10 juillet l'avis d'arrestation et donna les noms des personnes arrêtées. Selon la note biographique dans *Miscellanea W.J. Ganshof Van der Meersch,* I, Bruxelles-Paris, 1972, p. 4, Ganshof fut arrêté le 3 juillet. Ce fut sans doute également le cas de ses compagnons.

(584) Vraisemblablement les fonctions que l'A.R. du 8 mars 1940 avait maintenues à la Justice : Police des Etrangers et Identification judiciaire. Immédiatement après la capitulation du 28 mai 1940, le ministère de la Défense nationale n'avait plus de raison d'être et l'Administration de la Sûreté de l'Etat fut supprimée par l'occupant (NAGEL-BRUNNER, *op. cit.,* cfr note 538, pp. 16 et 40). Nous ne disposons d'aucun élément sûr concernant la compétence de de Foy après sa libération au cours de la seconde quinzaine de juillet 1940. Nous avons eu l'impression de nous rendre coupable d'une tentative inconvenante de dévoilement d'un secret d'Etat en recherchant une réponse à cette question normale et innocente : les instances compétentes auxquelles nous nous étions adressé directement ou indirectement se sont obstinément tues ou n'acceptèrent de donner (pour la période qui va de décembre 1934 à 1946)) qu'une réponse étonnament incomplète. Une troisième se retrancha derrière une ignorance surprenante. La fonction d'un agent de l'Etat à un certain moment de sa carrière doit-elle être craintivement dissimulée, à l'égal d'un secret d'Etat ? Si non, pourquoi cette attitude de secret intentionnelle ? Elle suscite inutilement la suspicion. En septembre 1944, le gouvernement belge déclara en effet, après enquête, que l'attitude de de Foy au cours de l'occupation avait été irréprochable (cfr *infra,* p. 144).

(585) Cfr note 581.

(586) Le 30 décembre 1941 selon la note biographique dans *Miscellanae,* p. 4. Selon l'annexe 3 du mémoire de Henri De Man au président du Sénat (30 septembre 1947), Ganshof lui aurait écrit le 27 décembre : « Ma femme et mes amis Lambiotte m'ont fidèlement tenu au courant de l'actif intérêt que vous m'avez témoigné pendant mon incarcération à la prison de St-Gilles. » Dans son TB 13 du 2 février 1941, Reeder date la libération de Ganshof du 20.1.40 (c'est apparemment une faute de frappe, il faut lire : 20.12.40 ou 30.12.40).

qu'il eut été arrêté pour le même motif que de Foy. Il fut libéré « faute de preuves suffisantes », écrivit Reeder ([587]). A l'inverse de de Foy, Ganshof se vit immédiatement interdire l'exercice d'une fonction publique. Dès le début de juillet, l'occupant l'obliga aussi à abandonner sa charge de professeur à l'*Université Libre de Bruxelles* ([588]).

En tant que chef de la police allemande, pendant la dure année de crise de 1943, Himmler accepterait-il la nomination d'une personnalité aussi controversée que de Foy et de plus, à la tête d'un département qui, à ses yeux, avait si gravement fauté dans le domaine du maintien de l'ordre ? Une telle nomination ne constituerait-elle pas une provocation à l'encontre des déportés belges et allemands de mai 1940 ? En février 1941, après la démission forcée d'Ernst de Bunswyck de sa fonction de secrétaire général à la Justice, ses collègues n'avaient pas jugé à propos de présenter la candidature de de Foy en raison justement de l'action de ce dernier en mai 1940 ([589]). Les mobiles allemands de la nomination de de Foy sont insuffisamment connus et les développement qui suivent sont aussi incomplets que les sources disponibles sur lesquelles ils reposent.

Le fait est qu'en septembre 1943, Reeder pensa disposer d'un argument décisif pour faire accepter à Himmler la nomination d'une personnalité qui avait suscité, quelques années plus tôt, tant de blâme. Le 28 septembre, il signala au *Reichsführer-SS,* depuis quelques semaines également ministre de l'Intérieur, que de Foy assumait, jusqu'à nouvel ordre, la succession de Schuind, démis de ses fonctions onze jours auparavant ([590]). A ce moment, il ne pouvait évidemment passer sous silence la fonction exercée par de Foy en mai 1940. Sans mentionner explicitement l'arrestation de celui-ci en juillet, Reeder signala que de Foy avait été libéré « à la demande » d'Heydrich, chef de la Sipo-SD, et cela, « parce qu'en son temps, de Foy avait bien coopéré dans des affaires d'espionnage, en certains domaines, avec le RSHA » ([591]). Apaisant, Reeder écrivait encore qu'il ne fallait pas s'inquiéter au sujet de la

(587) TB cité à la note précédente. Le 22 août 1941, Reeder se crut obligé de justifier la libération de Ganshof devant une trentaine de dirigeants flamands (mécontents) du camp de la collaboration politique. « *Die gewiss auf diesem Gebiete erfahrene deutsche Geheime Staatspolizei habe sich wochenlang darum bemüht, ihm* [Ganshof] *sein Verbrechen nachzuweisen. Tatsächlich habe man nicht die geringsten Anhaltspunkte dafür finden können.* » (Proc. vF. 119, p. 11.) Les propos de Reeder doivent être mis en relation avec les attaques contre Ganshof, dans la presse, à l'été 1941, après la création (8 juillet) d'un Office national pour les victimes de la guerre. Dans une lettre à Schuind, du 21 septembre 1941, Reeder déclara qu'il considérait la polémique en question « tout à fait déplacée » (GERARD-LIBOIS et GOTOVITCH, *L'An 40,* p. 120, note 32). La défense par Ganshof de son comportement en mai 1940 se trouve dans DELANDSHEERE-OOMS, *La Belgique sous les nazis,* I, pp. 347-355. Pour plus de détails à ce sujet, voir VLAEMYNCK, *op. cit.,* pp. 179-180.

(588) *Miscellanea Ganshof,* p. 4.

(589) Pv. Comité des secrétaires généraux, 3 et 7 février 1941 (CREHSGM).

(590) Reeder à Himmler, 28 septembre 1943 (T-175, 33, 2541 629-30).

(591) « *Seine Enthaftung wurde auf Wunsch des gefallenen SS-Obergruppenführers Heydrich vorgenommen, da de Foy mit dem Reichssicherheitshauptamt in Spionageangelegenheiten auf gewissen Gebieten z.Zt. gut zusammengearbeitet hat.* »

réaction des secrétaires généraux à la sanction sévère prise à l'égard de Schuind. Il pensait bien que, sous l'influence de Leemans et de Romsée, le Comité s'en tiendrait « à une protestation de principe » ([592]). Il ne s'attendait pas plus à une rigoureuse protestation publique de la magistrature ([593]). Ses précisions se révélèrent exactes. Les secrétaires généraux préférèrent poursuivre « la politique du moindre mal » ([594]). Ils avaient déjà entériné le fait accompli avant le rejet par Reeder, le 4 octobre, de leur protestation du 22 septembre, puisque de Foy prit part dès le 1er octobre aux délibérations du Comité ([595]) et comme prévu, il n'y eut pas non plus de protestation publique de la magistrature contre le brutal renvoi de Schuind.

Plus tard, en décembre, lorsqu'il dut se défendre contre la dangereuse accusation de Degrelle, exprimée directement auprès d'Himmler et Hitler, selon laquelle il gouvernait la Belgique occupée avec des « anglophiles » ([596]), le *Militärverwaltungschef,* profondément vexé mais gardant son habituel sang-froid, revint à nouveau sur la question de la nomination de de Foy ([597]). Il affirma (se souvenant apparemment encore très bien des faits) que la Sipo-SD avait entamé, après l'arrestation de juillet 1940, une enquête approfondie. de Foy avait même été transféré à Berlin pour y subir un interrogatoire. Enquête et interrogatoire avaient conclu à la non responsabilité dans la déportation « de citoyens allemands et de nationalistes flamands ». (Reeder ne signale pas que des rexistes, des communistes, des juifs et des émigrants allemands avaient également été déportés.) Bien plus, Heydrich avait, le 16 juillet 1940 ([598]),

(592) Les procès-verbaux des réunions du Comité des secrétaires généraux n'apprennent rien quant à l'influence exercée par Leemans et Romsée. Lorsque le 17 septembre 1943 Plisnier apprit oralement de Reeder le renvoi de Schuind, il le mit en garde quant à une réaction de la magistrature et de l'opinion publique. La question de la succession serait « très difficile » à résoudre. En une lettre circonstanciée à Reeder, le 22 septembre, les secrétaires généraux lui firent connaître leur complète solidarité avec Schuind. Légalement il ne pouvait être pourvu à sa succession. Telle était leur conclusion. Le 4 octobre, Reeder accusa réception de la lettre en question. Il n'avait rien à ajouter à ses déclarations orales concernant le renvoi de Schuind, écrivit-il. Il est établi que de Foy participa depuis le 1er octobre, comme secrétaire général ff., aux délibérations du Comité (Pv. des réunions du Comité des secrétaires généraux, 17 et 22 septembre, 1er et 4 octobre 1943. CREHSGM). Si Leemans et Romsée ont essayé (ce qui est très vraisemblable) de désamorcer la crise menaçante dans les relations entre le Comité et l'administration d'occupation, cela doit s'être passé après le 22 septembre et avant le 1er octobre.

(593) Cfr note 590.

(594) VAN DEN WIJNGAERT, *op. cit.*, p. 284. Le rédacteur du *Stimmungsbericht der Propaganda Abteilung Belgien* pour la période du 11 au 30 septembre 1943 établissait : *« Die erste Erregung über den deutschen Eingriff ebte rasch ab. Der die Geschäfte weiterführende Stellvertretende Generalsekretär, de Foy, gilt als ein nüchterer Verwaltungsmann, dem — ungleich dem politischen Querulanten Schuind — an sachlicher Arbeit mehr als an Reibereien gelegen ist. »* (IfZM, MA-3(8).) Himmler écrivit également à Reeder qu'il ne s'était, a priori, fait aucun souci au sujet des conséquences du renvoi de Schuind (Himmler à Reeder, 9 octobre 1943. T-175, 33, 254 16 28.)

(595) Cfr note 592.

(596) Cfr *infra,* p. 162.

(597) Reeder à Himmler, 20 décembre 1943. *Geheime Kommandosache* (BAK, NS 19/1567).

(598) Le fait que Reeder se souvenait encore en décembre 1943 de la date exacte de l'intervention d'Heydrich témoigne de ce qu'il l'avait reçue par écrit (télex) ou de qu'il l'avait lui-même notée s'il l'avait reçue par téléphone.

demandé *personnellement* à Reeder de libérer de Foy et de l'autoriser, après quelques temps, à exercer à nouveau ses fonctions, « parce que de Foy avait, les derniers mois avant l'entrée des troupes (allemandes), très bien collaboré avec le *Reichssicherheitshauptamt* et avec lui personnellement (Heydrich) et avait fourni des renseignements importants » ([599]). Pour rassurer encore Himmler, Reeder ajoutait que le bureau de la Sipo-SD de Bruxelles avait manifesté son « entière approbation » à la nomination définitive de de Foy (une procédure assez inhabituelle, la Sipo-SD n'ayant jamais pu se mêler des nominations précédentes de secrétaires généraux). Selon Reeder, le nouveau secrétaire général avait déclaré qu'il considérait le maintien de l'ordre comme sa tâche et qu'il agirait « radicalement, efficacement et énergiquement contre le fléau des bandes ».

C'est là ce qu'écrivait Reeder en décembre 1943. Taire le contexte de la déclaration de de Foy serait malhonnête. Le 19 octobre, Reeder avait mandé le nouveau secrétaire général à la Justice et son collègue Romsée pour leur assurer qu'à l'avenir les services allemands n'interviendraient plus dans les poursuites menées par des instances belges pour cause d'actes de violence ou de détention illégale d'armes, sous réserve cependant des crimes contre des membres de la *Wehrmacht*. On se souvient que Schuind n'avait jamais pu obtenir cette concession de l'administration d'occupation ([600]). Reeder avait, en outre, fait une deuxième concession : dorénavant, l'autorité allemande ne requèrerait plus la police belge pour la recherche des réfractaires. En échange de ces concessions, le *Militärverwaltungschef* avait incité les autorités belges à une répression énergique « du banditisme qui proliférait d'une façon inquiétante ». Reeder avait, enfin, agité la menace de « l'établissement d'un autre régime ». Selon ses propres notes, de Foy aurait alors seulement déclaré qu'il adopterait « une attitude loyale » ([601]). A peine trois jours plus tard, von Craushaar, *Militärverwaltungsvizechef*, agita une autre menace en prévenant Plisnier qu'à défaut d'une action plus énergique des instances belges, l'administration militaire se verrait forcée de faire appel, pour des missions de police, à certains mouvements politiques belges. Etonnement de Romsée à cette nouvelle : en entrant en fonction en 1941, il avait cru avoir convaincu la *Militärverwaltung* du caractère déplacé de cette sorte de mesure ! La suite de l'argumentation de Romsée mérite d'être intégralement citée parce qu'elle

(599) « *Vielmehr hat am 16.7.1940 SS-Obergruppenführer Heydrich mich persönlich gebeten, de Foy aus der Haft zu entlassen und ihm nach kurzer Zeit wieder in sein ambt einzusetzen, da de Foy in den letzten Monaten vor dem Einmarsch sehr gut mit dem Reichssicherheitshauptamt und ihm persönlich zusammengearbeitet und wichtiges Material geliefert habe.* » Cet extrait de la lettre de Reeder à Himmler était déjà cité dans GERARD-LIBOIS et GOTOVITCH, *L'An 40*, p. 118, note 27.

(600) Cfr *supra*, p. 121.

(601) Note de de Foy sur son entretien du 19 octobre avec Reeder, non datée. Annexe au pv. du Comité des secrétaires généraux, 22 octobre 1943 (CREHSGM). Le paragraphe final de la note était formulé de la manière suivante : « J'ai déclaré à M. Reeder que j'entendais adopter une attitude loyale et que je le priais de vouloir bien m'adresser une missive exposant les concessions faites en même temps que les desiderata exprimés. » (VAN DEN WIJNGAERT, *op. cit.*, p. 288.)

éclaire la relation entre sa politique policière de secrétaire général à l'Intérieur (politique qu'il désirait également appliquée par son collègue de la Justice) et la lutte de Reeder contre la nomination projetée d'un HSSPF à Bruxelles : « Il convient de mettre tout en œuvre pour que l'Autorité allemande ne puisse prétexter de la carence des instances belges de police pour trouver une justification à la désignation d'un chef de police allemand en Belgique (602). »

Seule une recherche plus approfondie serait en mesure de montrer si la confiance que Reeder déclarait avoir en de Foy était fondée et s'il ne prenait pas ses désirs pour des réalités. En mars 1944, dans un rapport à l'OKH, il devra concéder que la justice belge demeure « le plus grand souci de l'administration d'occupation » bien qu'une « tendance à l'amélioration » se soit manifestée sous de Foy (603).

Les affirmations de Reeder dans ses deux lettres secrètes à Himmler concernant certains aspects de l'activité professionnelle de de Foy avant mai 1940, suscitent quelques questions que l'historien ne peut éluder — même s'il ne peut (encore) y apporter une réponse satisfaisante. On doit néanmoins se demander si Reeder aurait eu l'audace de recommander, dans deux documents officiels ultra-secrets, la nomination d'une personnalité aussi discutée dans les milieux de la collaboration que celle de de Foy en utilisant un argument dont il savait qu'Himmler pouvait facilement contrôler la véracité. Un simple coup de téléphone du *Reichsführer* au service compétent du RSHA était suffisant pour mettre Reeder, s'il mentait, dans une position intenable.

D'autres questions se posent en ce qui concerne les termes dont Reeder fait usage. Il est fait état de « très bonne » collaboration (personnelle même) de de Foy avec Heydrich, plus précisément dans « des affaires d'espionnage » et de la livraison, les derniers mois avant le 10 mai 1940, de « renseignements importants ». Peut-on supposer qu'un haut fonctionnaire qui a le sens des responsabilités comme Reeder se serait permis d'inventer ces termes lourdement compromettants ? Il les emprunte en 1943 à la communication personnelle qu'Heydrich lui avait faite le 16 juillet 1940 lorsque celui-ci intervint pour justifier sa demande de mise en liberté et de maintien en fonction de de Foy (604). Il est facile de comprendre que Reeder a dû considérer cette requête comme assez insolite : le chef de la Sipo-SD prend parti pour son collègue belge qui jouit d'une fâcheuse réputation en Belgique occupée. Heydrich aurait-il (sans doute de connivence avec Himmler) fait cette démarche si son protégé n'avait pas fait le poids ? Heydrich prie Reeder de rétablir de Foy, après un court laps de temps, dans ses fonctions (605). Heydrich a-t-il fait

(602) Pv. Comité des secrétaires généraux, 22 octobre 1943, p. 6 (CREHSGM).

(603) TB 26, octobre-décembre 1943 (rédigé en mars 1944) (T-501, 106, 696).

(604) Cfr note 599.

(605) Cfr note 584.

cette démarche parce qu'il estimait que l'attitude du chef de la Sûreté belge avant le 10 mai 1940 était d'un poids politico-policier plus déterminant que la réputation fâcheuse de son collègue belge au début de l'occupation ? Heydrich fit-il mention « d'affaires d'espionnage en certains domaines » et de « fournitures de renseignements importants » peu avant l'invasion parce que la collaboration professionnelle et personnelle avec de Foy ne s'était pas limitée à la livraison unilatérale, par la police allemande, de renseignements sur les immigrés allemands et juifs en Belgique ([606]) ? Ce sont des questions pénibles mais inévitables qui doivent rester sans réponse. Si Heydrich mentait ou exagérait fortement dans son intervention auprès de Reeder, quel but poursuivait-il ? Et pourquoi le puissant chef de la Sipo-SD n'a-t-il rien fait pour sortir aussi Ganshof de sa prison puisque l'auditeur général avait été arrêté pour les mêmes motifs que le plus chanceux administrateur de la Sûreté de l'Etat ? La réponse réside-t-elle dans la nature de la fonction des deux personnages ? Ganshof, procureur du Roi à Bruxelles jusqu'au 8 mars 1940, était professionnellement inconnu du chef de police Heydrich. Pour l'occupant et une partie de l'opinion publique, la responsabilité des déportations pesait, en juin, sur le plus haut magistrat militaire. Elle pesait de la même façon sur de Foy mais à l'inverse du magistrat, le policier était connu d'Heydrich. La question se pose de savoir s'il existe un lien quelconque entre l'intervention rapide et efficace d'Heydrich en faveur de de Foy et une certaine activité de l'administrateur de la Sûreté de l'Etat avant le 10 mai 1940.

D'après l'historien allemand Tutas, de Foy se serait rendu à Berlin en avril 1936, après être entré en contact avec la légation allemande de Bruxelles et au su du ministre belge de la Justice, pour mener des tractations avec Heydrich. Le motif de la rencontre était les violents remous suscités en Belgique par l'extradition de l'émigrant communiste allemand Heydrich Bell et de quatre réfugiés juifs. A titre de recommandation personnelle, de Foy aurait apporté une documentation intéressante pour la Gestapo. L'expulsion de Bell et de deux de ses compagnons d'infortune juifs fut annulée. Tutas affirme que le résultat des entretiens Heydrich-de Foy fut plus avantageux pour l'Allemagne que pour la Belgique, mais doit reconnaître qu'aucune preuve écrite ne l'établit ([607]).

En 1937, on se meut sur un terrain plus solide. A l'initiative d'Himmler et d'Heydrich, des délégations de la police politique de quinze (ou quatorze) Etats, dont la Belgique, se réunirent du 30 août au 13 septembre en un congrès secret à Berlin pour discuter des moyens de la lutte contre le bolchévis-

(606) Cfr *infra*, p. 137.

(607) H.E. TUTAS, *Nationalsozialismus und Exil. Die Politik des Dritten Reiches gegenüber der deutschen politischen Emigration*, Munich, 1975, pp. 180-181. Après son retour de Berlin, de Foy aurait exprimé des louanges, en présence d'un membre de la légation d'Allemagne à Bruxelles, à l'adresse de l'« *ausserordentlich sachliche und kameradschaftliche Hilfe der Herren Heydrich und Best vom Geheimen Staatspolizeiamt* » (Rapport de la légation allemande à Bruxelles au ministère des Affaires étrangères à Berlin, 30 avril 1936, cité dans TUTAS, *op. cit.*, p. 181).

me ([608]). Depuis le début de l'année, Himmler savait, « sur la base de sondages non officiels » auprès des Etats intéressés, que son initiative n'était pas restée sans réactions positives ([609]). Il est utile de signaler qu'Hitler, dans son discours de clôture au *Reichsparteitag* de Nuremberg du 14 septembre 1936, avait annoncé « la liquidation du bolchévisme » et que l'Allemagne et le Japon avaient signé le 25 novembre le pacte anti-Komintern ([610]). Fin août 1937, von Bülow-Schwante, chef de la section *Partei* et chef de la direction Protocole au ministère des Affaires étrangères, signala à Himmler, son camarade de parti, que le congrès annoncé pouvait être considéré comme le « couronnement du travail international de la police allemande » ([611]). Pour le *Reichsführer-SS,* la réunion projetée donnait l'occasion de proposer aux Affaires étrangères de décorer de l'Ordre de l'Aigle allemand tous les hauts fonctionnaires policiers invités. La légation allemande de Bruxelles écrivit qu'elle attachait beaucoup de prix à la distinction de de Foy par l'octroi de la Croix du mérite (*Verdienstkreuz*) de première classe, la collaboration avec ce dernier s'étant avérée très utile et l'attribution de cette décoration sans raison spéciale pouvant le compromettre ([612]).

L'importance exceptionnelle du Congrès international secret de la police de 1937 ressort du fait que les représentants des différents pays participe-

---

(608) Selon une note du 23 novembre 1937 (PAB, *Akte Antikomintern,* Po 4, Bd 1/1937, cité dans H.A. JACOBSEN, *Nationalsozialistische Aussenpolitik 1933-1938,* Frankfort-Berlin, 1968, pp. 462-463), quinze pays avaient accepté l'invitation d'Himmler aux pourparlers de Berlin : la Belgique, le Brésil, la Bulgarie, Dantzig, la Finlande, la Grèce, la Hongrie, l'Italie, le Japon, la Yougoslavie, les Pays-Bas, l'Autriche, la Pologne, le Portugal et l'Uruguay. Selon une note de Pusch (*Auswärtiges Amt,* D II), du 18 novembre 1941, il n'y en eut que quatorze : l'Autriche et Dantzig manquent sur la liste de Pusch mais la Suisse (!) y apparaît (PAB, *Inland II, geheim 63. Polizei. Internationales Polizeikongress zur Bekämpfung des Bolschevismus 1937-1942*).

(609) Cfr la note ci-dessus citée de Pusch et la lettre d'Heydrich à l'*Auswärtiges Amt, Referat Deutschland,* à l'attention de von Bülow-Schwante, 22 juillet 1937 : les invitations ne furent envoyées que *« nachdem Wegen der Stellungnahme der einzelnen Staaten zu meinem Vorschlag zunächst inoffiziell vorgefühlt und hierbei in allen Fällen Zustimmung erfolgt war »* (PAB, cité à la note précédente). On ne peut que difficilement s'imaginer que le ministre belge de la Justice de l'époque ne fut pas consulté à ce sujet.

(610) JACOBSEN, *op. cit.,* pp. 822 et 825.

(611) von Bülow-Schwante à Himmler, 24 août 1937 (BAK, NS 19/*neu* 256). Bülow-Schwante insista fortement auprès d'Himmler pour qu'il préside les réunions plénières et ne se fasse pas représenter aux manifestations officielles, mais soit personnellement présent. *« Es ist sicherlich ein ungewöhnliches Ereignis von besonderer politischer Tragweite, dass Staatsvertreter von 15 Nationen sich zu einer Aussprache in einem dritten Staate zusammenfinden, dem hiermit eine besondere Ehrung internationaler Art zuteil wird. Dieser Staat übernimmt damit auch besondere Verpflichtungen. »*

(612) *Auswärtiges Amt* à la légation allemande de Bruxelles et réciproquement, 9 et 12 août 1937 (PAB, *Inland II, geheim 83-60 A.* Voir aussi microfilm FNRS, *Wilhelmstrasse, Belgien post* 1936, 88/4-89/4, *Secreta* 1937-40, 3944 H, E 054 152 et 56). En fait, la *Wilhelmstrasse* avait oublié d'inviter à Berlin et de décorer de Foy et deux de ses collaborateurs directs, V. Liekendael et P. Blocteur. Le ministre allemand à Bruxelles, Richthofen, réagit immédiatement : pour le Congrès international de la police, de Foy et Liekendael venaient « au premier chef » en considération. Blocteur était moins notoire et uniquement connu de nom. *« Auf Auszeichnung Foys bei Gelegenheit internationalen Polizeikongresses lege ich besonderen Wert, da Zusammenarbeit mit ihm für Gesantschaft sehr nützlich, Auszeichnung ohne besonderen Anlass für ihn belastend sein Würde. »*

raient, officiellement, après les discussions de Berlin et un voyage de deux jours à travers l'Allemagne, en tant qu'hôtes d'honneur étrangers d'Hitler au *Reichsparteitag* de Nuremberg. Il convient de remarquer que l'attribution de la qualité d'hôtes d'honneur ([613]) était de la seule compétence d'Hitler qui se prononçait sur la base des propositions des instances compétentes du parti et de l'Etat ([614]). Tout invité au *Reichsparteitag* était donc l'hôte d'honneur d'Hitler. Les autres assistants n'étaient que des « paricipants » ou des « visiteurs » même si les services allemands prenaient en charge leurs frais de voyage et de séjour ([615]). On comprend que le *Führer* souhaitait voir considérer ses invitations, résultat d'une sélection très sévère, comme « une distinction particulièrement honorifique » pour le présent et l'avenir. En conséquence, seules « les personnalités les plus importantes, c'est-à-dire les plus méritantes » entraient en ligne de compte ([616]). Pour chaque proposition d'invitation, le service compétent devait fournir, pour l'information du *Führer*, une justification sommaire mais aussi précise que possible ([617]).

---

(613) Lettre circulaire du 22 mai 1937 (cfr note précédente). Lettre circulaire du 27 juillet 1937, signée Bormann (PAB, *Inland* I, *Partei* 81/1. *Vorschläge für Einladungen zum Reichsparteitag*).

(614) Il y avait dans l'état-major de Rudolf Hess, remplaçant d'Hitler à la tête du parti, un service des hôtes d'honneur (*Amt für Ehrengäste*) qui triait les nombreuses propositions d'invitation d'hôtes d'honneur allemands et étrangers avant qu'elles ne soient soumises à l'approbation d'Hitler. En principe, les Affaires étrangères, l'*Ausland Organisation* de la NSDAP, le ministère de la Propagande, l'*Aussenpolitische Amt* de la NSDAP, et la *Dienststelle Ribbentrop* étaient compétents pour présenter des propositions (NSDAP, *Der Stellvertreter des Führers*, lettre circulaire n° 61/37 du 22 mai 1937. *Nicht zur Veröffentlichung ! Vertraulich*. PAB, *Referat Deutschland* 72/8. *Einladungen zum Reichsparteitag 1937*). En fait, Himmler était également compétent pour introduire des propositions d'invitation.

(615) NSDAP, *Der Stellvertreter des Führers, Stab, Ausländerdienst Reichsparteitag*, à *Auswärtiges Amt*, 30 juillet 1937 (PAB, *Referat Deutschland* 72/8. *Einladungen zum Reichsparteitag* 1937).

(616) «*Jede Einladung durch den Führer bedeutet eine aussergewöhnliche Ehrung. Der Führer bringt so zumeist eine besondere Auszeichnung zum Ausdruck.* » (Lettre circulaire du 22 mai 1937. Cfr note 613.) « *Der Führer wünscht, dass eine Einladung zum Reichsparteitag etwas ganz besonderes sein, bezw. werden soll : eine ganz besondere Auszeichnung und Ehrung. Daher wird nur den wichtigsten, bezw. verdienstvollsten Personen alljährig die Einladung zuteil, in übrigen wechtselt der Kreis der Einzuladenen.* » (Lettre circulaire du 27 juillet 1937. Cfr note 614.)

(617) Lettre circulaire du 22 mai 1937 (cfr note 613). La documentation du PAB concernant les invitations aux *Reichsparteitage* est révélatrice de la curiosité non-antipathique (peut-être était-ce de l'intérêt sympathique) dont le Troisième Reich était l'objet dans certains milieux à la veille encore de la Seconde Guerre. Les noms d'Henri De Man, du baron de Launoit et d'Hendrik Elias apparaissent sur le premier projet de liste des 14 hôtes d'honneur belges à inviter début septembre 1939 à Nuremberg. De De Man, proposé par l'*Aussenpolitische Amt* de la NSDAP, il ne fut plus question après son élection comme président du Parti Ouvrier Belge en mai 1939. L'homme d'affaires de Launoit, proposé par l'ambassade allemande à Bruxelles, accepta et envoya deux photos en juillet. Elias, également proposé par l'ambassadeur d'Allemagne, écrivait « qu'à son regret », il ne pouvait accepter l'invitation. Commentaire du diplomate allemand : Elias ne désire pas se compromettre. Camu, le Commissaire royal à la réforme administrative de l'époque, venait « tout particulièrement » en considération pour le remplacement des hôtes d'honneur empêchés car il avait déclaré à un membre de l'ambassade d'Allemagne « qu'il irait très volontiers à Nuremberg ». La documentation n'indique pas que Camu fut invité (von Bülow-Schwante au ministère des Affaires étrangères, 18 juillet 1939, PAB, *Inlad* I, *Partei* 80/3. *Reichsparteitag* 1939. Sur l'intérêt de Camu pour l'Allemagne, A. DE JONGHE, *Hitler en het politieke lot van België*, I, pp. 101-104).

La délégation belge au Congrès international de police de 1937 était composée de Robert de Foy, chef de la Sûreté publique, Victor Liekendael, son chef de cabinet, et Paul Blocteur, directeur ff. et chef du 3e bureau. Aux discussions proprement dites dans la capitale allemande du 30 août au 3 septembre, de Foy ne put participer, n'étant attendu à Munich que le 6 septembre ([618]). En sa qualité de chef de la Sûreté publique en Belgique, il fut invité, sur proposition du *Reichsführer-SS,* comme hôte d'honneur étranger d'Hitler au *Reichsparteitag* de Nuremberg qui s'ouvrit le 6 septembre. Les sources ne nous apprennent pas si de Foy fut présent, elles nous informent seulement de son invitation. La proposition d'invitation d'Himmler ne comportait pas la justification habituelle, mais l'indication de la fonction, l'adresse officielle de l'invité et la mention spéciale : E1 (= *Ehrengast 1. Stufe ?* Invité d'honneur de première classe ?) ([619]). Apparemment la recommandation du *Reichsführer-SS* et chef de la police allemande suffisait à Hitler. La même chose valait pour tous les chefs de police étrangers qui participeraient aux discussions de Berlin. Ils vinrent tous en tant qu'E1 ([620]). Cette participation et la signification qu'elle pourrait revêtir à l'avenir dans le cadre de la collaboration avec la police du Troisième Reich contre le bolchévisme constituaient leur mérite. D'ailleurs, ils semblent avoir formé au *Reichsparteitag* un groupe particulier, assez fermé (de professionnels) pour lesquels on avait proposé que des collègues, officiers de la police allemande, servent de mentors ([621]). Les autres hôtes d'honneur d'Hitler vinrent sous le patronage de hauts dignitaires du parti qui étaient chargés des relations avec un ou plusieurs pays ([622]). Les autres hôtes d'honneur étrangers d'Hitler vinrent sous le patronage de

(618) Liste complète des participants allemands et étrangers dans PAB, *Inland* II g 63, *Polizei. Internationales Polizeikongress zur Bekämpfung des Bolschewismus 1937-1942.* Sous le nom de de Foy figure la notice suivante : *« Der Chef der Oeffentlichen Sicherheit im Justiz ministerium Baron de Foy ist persönlich zunächst an der Teilnahme behindert ; er wird sich erst am 6.9.37 in Deutschland befinden. »* Une autre liste précise : *« Baron Robert de Foy, [Teilnahme] erst ab München »* (PAB, *idem*). Selon un télégramme de la légation allemande de Bruxelles, signé Bargen, du 27 août 1937, Liekendael aurait, peu avant de quitter Bruxelles pour Berlin *« zur Teilnahme am internationalen Polizeikongress »*, fortement insisté pour que *« seine Teilnahme am internationalen Polizeikongress »*, fortement insisté pour que sa participation soit tenue absolument secrète (*« seine Teilnahme unter allen Umständen geheim zu halten »*) (PAB, *ibidem*).

(619) PAB, *Referat Deutschland* V 73/1. *Einladungen zum Reichsparteitag.* Sous le nom de Robert de Foy, on mentionnait : sa fonction, l'adresse où il désirait recevoir l'invitation (*Justizministerium Brüssel*) et sous la rubrique *Vorschlag* (proposition) : *Reichsführer-SS.* Sur papier de moindre qualité et sous la mention *E 1,* on lit le nom d'un autre invité belge : le comte Maurice Lippens, *« Senator, Staatsminister und voraussichtlicher Präsident der neuen Deutsch-Belgischen Gesellschaft. Er wird von der Belgischen Gesellschaft in Berlin empfohlen. »* On trouve à nouveau Lippens sur la liste des invités d'honneur de 1938. Selon cette même liste, le baron Firmin Van den Bosch fut également invité parce qu'il en avait exprimé le désir (PAB, *Inland* I, *Partei* 79, *Reichsparteitag* 1938, et *Partei* 80/2, *Reichsparteitag* 1939). Van den Bosch était, avant la guerre, un collaborateur connu de la *Libre Belgique* sous le pseudonyme *Un catholique indépendant.*

(620) Propositions d'invitation E 1 des chefs de police, d'Himmler à Hitler dans PAB, *ibidem*).

(621) *Auswärtiges Amt, Referat Deutschland,* à *Amt für Ehrengäste,* 7 août 1937, et NSDAP, *Aussenpolitisches Amt,* à *Amt für Ehrengäste,* 12 août 1937 (PAB, *Referat Deutschland* 72/8. *Einladungen zum Reichsparteitag* 1937).

hauts dignitaires du parti qui étaient chargés des relations avec un ou plusieurs pays ([622]).

On souhaiterait en savoir plus que ce que les sources allemandes disponibles nous apprennent au sujet des résultats concrets des longues journées de discussions secrètes entre les Allemands et leurs homologues étrangers à Berlin, fin août 1937. Comme dans le cas des Pays-Bas, seule une enquête approfondie peut nous révéler l'intensité de la coopération entre la Sûreté publique belge et la *Sicherheitspolizei* ([623]). Cependant, une telle enquête implique aussi l'accessibilité des sources belges à la recherche scientifique. Il est un fait que Liekendael qui, en l'absence de de Foy, dirigeait la délégation belge à Berlin, reçut, dès le début d'octobre, d'Heydrich, par l'intermédiaire du courrier diplomatique de la *Wilhelmstrasse,* la documentation écrite dont il avait disposé à Berlin ([624]). La légation allemande fut instamment priée de transmettre le colis « non ouvert » par l'intermédiaire du service de police belge compétent ([625]). Plus de quarante années après les faits, on peut se demander ce que contenait la documentation secrète venant de Berlin, à quel usage elle était destinée ou quel usage en a été fait. On sait seulement ce qu'Himmler entendait, début 1937, par coopération entre sa *Sicherheitspolizei* et les organes de police étrangers considérés comme amicaux ([626]) : 1) d'une manière générale, l'échange d'expériences concernant la lutte contre les communistes, les anarchistes et d'autres courants hostiles à l'Etat ; 2) l'obligation réciproque de fournir des renseignements et des moyens de preuve concernant non seulement les individus mais aussi les groupements que les deux parties ont intérêt à contrôler ; 3) aide réciproque en matière de repérage d'activités menées contre les partenaires par des communistes, des anarchistes et d'autres centrales « hostiles à l'Etat » ; 4) l'échange d'informations concernant les

(622) Le Dr. Max Liebe était le *Hauptbetreuer* des hôtes d'honneur d'expression française de la Belgique et du Grand-Duché de Luxembourg. Avant l'attaque de mai 1940, il faisait partie du personnel de l'ambassade allemande de Bruxelles. Dans la vie mondaine de la capitale belge, il tenta de jouer, en collaboration avec la famille Didier, le rôle de promoteur du rapprochement belgo-allemand. Sur son action, cfr J. GERARD-LIBOIS et J. GOTOVITCH, *L'An 40,* pp. 40 et sqq. Un fait significatif : en 1937 les participants et visiteurs flamands furent pris en charge comme *Volsdeutsche* par un représentant de la *Volksdeutsche Mittelstelle.* Ils furent donc repris sous la même rubrique que les *Volksdeutsche* d'Autriche, de Pologne, de Suisse, du Liechtenstein et du Luxembourg (PAB, *Inland* I, *Partei* 76/2 II. *Liste der Betreuer für den Reichsparteitag* 1937).

(623) L. DE JONG, *Het Koninkrijk der Nederlanden in de Tweede Wereldoorlog. 1, Voorspel,* La Haye, 1969, p. 547.

(624) *Der Chef der* Sipo, 5 - PP II (Heydrich, signé Müller, par délégation) à l'*Auswärtiges Amt,* 1er octobre 1937, *geheim* (PAB, *Inland* II, *geheim* 63. *Polizei. Internationales Kongress zur Bekämpfung des Bolschewismus 1937-1942*).

(625) Les Affaires étrangères à la légation allemande de Bruxelles, 8 octobre 1937 (PAB, *idem*).

(626) La qualification apparaît dans une lettre, du 7 août 1937, des Affaires étrangères au *Amt für Ehrengäste* de l'Etat-Major de Rudolf Hess : *« Die vom Reichsführer-SS vorgeschlagenen Polizeichefs der befreundeten Polizeiverwaltungen, die geschlossen von einer Tagung [in Berlin] in Begleitung des Reichsführers den Reichsparteitag besuchen werden. »* (PAB, *Referat Deutschland* 72/8. *Einladungen zum Reichsparteitag* 1937.)

mesures de police (*Vollzugsmassnahmen*) prises à l'encontre des éléments subversifs ou de suggestions à ce sujet ([627]).

Dès 1968, l'historien allemand Jacobsen estimait pouvoir conclure que les conventions de certains services de police non allemands avec la *Sicherheitspolizei* d'Himmler ont facilité sous divers aspects « les mesures ultérieures en vue de la répression et de l'élimination d'ennemis idéologiques dans les territoires européens occupés au cours de la Seconde Guerre mondiale » ([628]). Cette conclusion n'est pas à rejeter a priori. Elle est même dans la logique des choses mais les preuves manquent pour l'établir. On ne sait dans quelle mesure la Sûreté publique belge, en la personne de son chef responsable, s'est trouvée disposée dès 1937 à répondre à l'attente d'Himmler. La question doit néanmoins être posée. Il porte à réfléchir qu'après l'arrestation de de Foy, ordonnée par la *Militärverwaltung,* Heydrich ait instamment demandé à Reeder, en juillet 1940, de remettre son collègue belge en liberté et de l'autoriser à reprendre l'exercice de ses fonctions ([629]). On ne peut s'empêcher d'être tenté d'expliquer cette intervention, à première vue fort étrange, comme l'expression de la reconnaissance d'Heydrich et sans doute aussi de son espoir en la reconnaissance réciproque de de Foy au cours de l'occupation.

On retrouve les objectifs d'Himmler du début 1937 clairement exprimés dans un rapport d'Heydrich du 22 août de l'année suivante qui fut fortuitement découvert, après la défaite, dans les archives allemandes à Berlin ([630]). Il fait état d'un accord secret entre la *Sicherheitspolizei* allemande et treize pays dont la Belgique ([631]), pour la lutte contre le communisme et autres mouvements jugés « dangereux ». Selon Heydrich, des « résultats excellents » avaient été atteints et il « s'imposait » de poursuivre la « coopération policière ». (Suit alors, dans le rapport, un résumé des objectifs d'Himmler tels que nous les connaissons.)

On remarquera qu'Heydrich a rédigé son rapport la veille du congrès de 1938. On ne peut déterminer si l'accord en question était déjà un fait en 1937 ou si Heydrich en attendait seulement la signature après le congrès de 1938. On a des raisons de croire que la dernière hypothèse est la bonne, vu qu'Heydrich joignait en annexe à son rapport le modèle de l'accord à signer ([632]).

---

(627) JACOBSEN, *op. cit.,* p. 463.

(628) *Ibidem.*

(629) Cfr *supra,* p. 126.

(630) *La Gestapo contre le communisme. Un accord avec les polices politiques de treize pays ?* dans *Le Soir,* 11 septembre 1945. Nous n'avons pas encore été en mesure de retrouver le document dans les archives allemandes. L'existence de la pièce est établie par la critique de de Foy au sujet de sa crédibilité.

(631) Les autres pays sont le Brésil, la Pologne, les Pays-Bas, la Yougoslavie, la Grèce, l'Italie, le Japon, la Bulgarie, la Finlande, la Hongrie, le Portugal, l'Espagne — les mêmes pas qu'en août 1937 (cfr *supra,* note 608) à l'exception de l'Autriche (qui depuis l'*Anschluss* de mars 1938 faisait partie de l'Allemagne), de Dantzig et de l'Uruguay qui n'étaient plus mentionnés. L'Espagne est un nouveau membre.

(632) Cfr note 130.

Trois importantes questions se posent. 1) Y eut-il encore fin août-début septembre 1938 une délégation de la Sûreté publique belge au Congrès international de la police à Berlin et au *Reichsparteitag* de Nuremberg qui le suivit ? On ne peut rien trouver à ce sujet dans les fort lacunaires sources allemandes. Les sources belges, si elles existent, pourraient sans doute nous éclairer ([633]). 2) En 1939, le Congrès international de la police et le *Reichsparteitag* qui devait le suivre n'eurent pas lieu en raison des menaces de guerre. La Sûreté publique belge a-t-elle accepté, quelques semaines auparavant, l'invitation d'être représentée à ce Congrès par une délégation ? 3) En arriva-t-on avant le 10 mai 1940 à une forme particulière de coopération concrète entre la Sûreté publique belge et les services compétents de la *Sicherheitspolizei* ? Interrogé à ce sujet par l'agence *Associated Press* qui divulgua l'existence et le contenu du rapport d'Heydrich, de Foy répondit qu' « il n'avait jamais été question, avant la guerre, d'un *accord* secret entre la Sûreté belge et la Gestapo en vue de la lutte contre le communisme » ([634]). Peu avant la guerre, poursuit de Foy, des réfugiés allemands politiques et non politiques cherchèrent, en Belgique, un refuge contre les persécutions de la Gestapo ([635]). Il va de soi que nous désirions savoir à qui nous avions à faire. Il y avait alors en Belgique quatre partis dissidents : les rexistes, les nationalistes flamands, les communistes et les irrédentistes allemands des cantons de l'Est. Il était nécessaire que les autorités belges surveillent les réfugiés politiques, en particulier les irrédentistes allemands. « A cette fin » (nous continuons la lecture du témoignage de de Foy), on en arriva à un « arrangement » avec la Gestapo pour obtenir des informations sur tous les réfugiés allemands entrant en Belgique. La Gestapo procura les informations promises mais n'exigea jamais l'expulsion de fugitifs.

La réponse de de Foy appelle les remarques suivantes. 1) On ne peut, naturellement, attendre de lui qu'il dévoile en 1945 qu'une délégation de la Sûreté publique participa en 1937, à l'invitation d'Himmler, au Congrès international secret de la police à Berlin et que lui-même, en raison de sa fonction et à nouveau sur proposition d'Himmler, fut invité en tant qu'hôte d'honneur d'Hitler au *Reichsparteitag* de Nuremberg. 2) Même s'il n'y eut jamais d'accord secret entre la *Sicherheitspolizei* et la Sûreté publique belge avant le 10 mai 1940 au sens où l'entendait Heydrich — rien ne prouve qu'il y en eut

(633) A la fin de 1938, des conversations furent engagées, à l'initiative de l'Allemagne, avec des représentants des polices politiques hollandaise, danoise et norvégienne concernant l'organisation Wollweber (sabotage de navires allemands, italiens et japonais). La Belgique refusa de participer à ces conversations (DE JONG, *op. cit.*, p. 553). Ce refus signifiait-il que la Belgique avait pris ses distances vis-à-vis de l'activité du Congrès international de la police ?

(634) Cfr note 630.

(635) Il est frappant que la communication d'Heydrich à Reeder du 16 juillet 1940 et la réponse de de Foy à *Associated Press* du début septembre 1944 concordent sur le point suivant : de l'information fut surtout fournie au cours des derniers mois avant l'attaque du 10 mai 1940 — selon Heydrich, par de Foy, selon ce dernier par la *Sicherheitspolizei*.

un ([636]) — une certaine collaboration limitée entre ces deux polices ne peut être niée. Nous soulignons à nouveau la justification donnée par Heydrich à sa rapide intervention en juillet 1940 en faveur de son collègue belge arrêté. de Foy reconnaît, d'ailleurs, lui-même, qu'un « arrangement » fut pris avec la Gestapo pour la fourniture par la police allemande de renseignements touchant des réfugiés allemands immigrés en Belgique. 3) Cet « arrangement » était-il aussi unilatéral que de Foy veut le faire croire en 1945 ? Etait-ce seulement la Gestapo qui fournissait des renseignements touchant des réfugiés allemands politiques et non politiques (juifs) immigrés en Belgique ? N'y avait-il pas réciprocité du côté belge ? 4) Le point le plus faible de la réponse de de Foy : quel rapport y a-t-il entre les quatre « partis dissidents » en Belgique, à l'exception des communistes, et l'arrangement entre la *Sicherheitspolizei* et la Sûreté publique belge ? Comment, pour parler comme de Foy, les services belges compétents pouvaient-ils par cet arrangement « surveiller plus particulièrement les irrédentistes allemands » ? Peut-on s'imaginer un instant que les Allemands fournissent aux Belges des renseignements concernant les *Heimattreuen* des cantons de l'Est et vice versa ? La même question se pose pour les nationalistes flamands et les rexistes. Peut-on supposer que de Foy était, en septembre 1945, quelque peu embarrassé par l'information d'*Associated Press* et qu'il a tenté de détourner l'attention de ses lecteurs en la fixant sur les partis dissidents en Belgique ?

L'histoire ne s'arrête pas là. Le 25 septembre 1945, quelques jours après la publication du rapport d'Heydrich par la presse et la réponse de de Foy, le député communiste Lahaut adressa aux ministres de la Défense nationale et de la Justice une demande d'interpellation concernant « les relations de notre Sûreté nationale avec la Gestapo » ([637]). Lahaut ne monta pas à la tribune de la Chambre bien que son interpellation fut déjà rédigée. On peut se demander si certaines influences ont agi pour le faire taire. Certaines instances officielles avaient-elles intérêt à ce que l'interpellation déjà inscrite n'ait pas lieu ? L'interpellant était-il, lui-même, politiquement vulnérable et a-t-il été amené à se taire sous la menace de révélations touchant son attitude avant le 22 juin 1941 ? On l'ignore.

Le fait qu'Heydrich intervint rapidement auprès de Reeder en juillet 1940 pour faire libérer de Foy alors que Ganshof, arrêté pour les mêmes raisons, resta emprisonné, accrédite l'opinion que le chef de la Sipo-SD s'estimait l'obligé de son collègue belge. Espérait-il qu'un de Foy reconnaissant

(636) Selon (l'incomplète) documentation allemande, l'Allemagne conclut entre 1936 et 1938 un accord (« *Abkommen* ») de nature policière avec l'Argentine, l'Estonie, la Yougoslavie, l'Autriche et le Portugal (PAB, *Inland* II, *geheim* 64). En fait, également avec l'Italie, la Finlande et très vraisemblablement la Hongrie (JACOBSEN, *op. cit.*, pp. 462-463).

(637) *Annales parlementaires. Sessions ordinaires. Chambre des représentants 1944-1945*, p. 71. Le sujet de l'interpellation y est décrit de la manière suivante : « Sur les relations de notre Sûreté Nationale avec la Gestapo, les répercussions de celles-ci sur notre politique étrangère et leurs conséquences, en regard du préjudice moral et matériel causé à un certain nombre de nos concitoyens. »

serait prêt à lui rendre des services ? Rien ne prouve que ce dernier se soit laissé séduire. On ne sait à peu près rien d'une quelconque activité officielle de la Sûreté belge dans le cadre de la politique allemande d'occupation. Que Reeder ne sache rien communiquer en 1943 à ce sujet est révélateur. Son silence, alors qu'il voulait rendre la nomination de de Foy la plus acceptable possible, prouve qu'il ne pensait pouvoir dire quoi que ce soit. De par sa fonction, Reeder pouvait-il ignorer une éventuelle coopération secrète entre la Sûreté belge — pour autant que celle-ci existât encore sous l'occupation — et la *Sicherheitspolizei* ? Compte tenu des relations professionnelles et personnelles entre le *Militärverwaltungschef* et les chefs de la Sipo-SD à Bruxelles (d'abord Canaris jusqu'en novembre 1941, ensuite Ehlers jusqu'en février 1944, et puis à nouveau Canaris jusqu'à la fin de l'occupation) ([638]), il est peu vraisemblable qu'il faille répondre par la négative à la question posée ci-dessus.

Les sources d'origine allemande disponibles nous apprennent seulement que le bureau de la Sipo-SD à Bruxelles, plus exactement la section IV (Gestapo), envisagea en décembre 1940 la possibilité d'une collaboration avec la Sûreté belge en vue du contrôle des activités communistes et marxistes. Straub, le chef du IV, pensait à ce moment à l'établissement d'une section politique, numériquement limitée, au sein de la Police des Etrangers sous la direction de « l'ancien chef de police de Foy maintenant à nouveau en fonction » ([639]). On ne sait comment on en vint à avancer le nom de de Foy du côté allemand. Il faut remarquer qu'il n'est pas plus fait état de preuves des services espérés que d'une adhésion de de Foy au projet allemand envisagé. Deux mois plus tard, cependant, le plan fut mis au frigo comme « prématuré » et parce que le contrôle de cette section spéciale aurait causé trop de difficultés ([640]). Les Allemands manquaient-ils de la nécessaire confiance en de Foy et ses collaborateurs ?

Après sa mise en liberté en juillet 1940, de Foy demeura responsable du service de la Police des Etrangers. Le *Militärverwaltungschef* estimait impossible l'enregistrement des 325.000 étrangers, dont 38.000 juifs, résidant en Belgique sans la collaboration des services belges compétents. Pour ce motif, il ordonna qu'à partir de février 1941 les documents concernant les étrangers : les registres des étrangers, soient transmis en copie pour contrôle et usage, aux services allemands. Satisfait, Reeder nota que ces documents avaient été si soigneusement tenus à jour que l'on pouvait considérer des mesures supplémentaires comme provisoirement superflues ([641]). On ne sait dans

(638) Cfr la première partie de cette étude dans *Cahiers*, 3, pp. 168-169.

(639) *Der Beauftragte des Chef der Sicherheitspolizei und des SD für Belgien und Frankreich, Dienststelle Brüssel*, IV A (signé C. Canaris), au RSHA IV, à l'attention du *SS-Oberführer* Müller, 11 décembre 1940, p. 4 (Proc. Can. 0230).

(640) *Ibidem* (signé Kober, Chef du SD, remplaçant de Canaris), au chef de la *Militärverwaltung*, à l'attention du *Kriegsverwaltungsrat* Heym, 25 février 1941, p. 6 (Proc. Can. 0228).

(641) TB 14 pour février 1941, 2 mars 1941 (T-501, 104 68-69). L'identité du destinataire n'apparaît pas dans le rapport de Reeder : s'adressait-il directement à de Foy, ou à son autorité hiérarchique, le secrétaire général à la Justice de l'époque, Wauters ?

quel but l'administration d'occupation estima la constitution d'un fichier des étrangers (*Ausländerkartei*) nécessaire en février 1941. (Si la version de Reeder est juste, une comparaison s'impose. En mai 1943, Mgr. Van Waeyenbergh, recteur de l'Université catholique de Louvain, refusa de livrer aux Allemands les listes des étudiants de première candidature. Le 30 juin, il fut condamné à dix-huit mois de prison (642).)

Il serait d'un intérêt majeur de savoir comment les services allemands recueillirent, au cours de la première année d'occupation, des informations concernant le parti communiste en Belgique et les citoyens soviétiques résidant dans notre pays. Selon un rapport de Canaris, chef de la Sipo-SD à Bruxelles, au RSHA, du 25 juillet 1941, une « grande peur et incertitude » régnaient dans les milieux du parti après les arrestations surprenantes au début de l'invasion de l'Union Soviétique par les troupes allemandes. Trois cent dix-neuf membres du parti furent arrêtés à ce moment. Or, en raison du peu d'énergie de l'action menée à leur encontre depuis le début de l'occupation, les communistes belges n'avaient pu s'imaginer que la police allemande fût capable de mesures à grande échelle (643).

Nous signalons ce fait pour la raison suivante. Peu après les arrestations de juin, lors d'une conférence de service au RSHA de Berlin, Canaris aurait marqué sa surprise devant la précision des renseignements procurés quelques semaines plus tôt par son autorité hiérarchique (*Amt IV* du RSHA), au sujet des communistes en Belgique (644). Ce à quoi Müller, chef de ce service (Gestapo), aurait répondu que les listes des communistes arrêtés avaient été dressées « avec l'aide de la Sûreté » (*« mit Hilfe der Sûreté »*) (645).

Seule une recherche plus approfondie, pour laquelle les sources nécessaires manquent, pourrait établir en quelle mesure cette déclaration d'après-guerre (elle date du 1er novembre 1948) de Canaris est digne de foi. Peut-on objecter qu'il a voulu détourner sa responsabilité dans l'arrestation des communistes (ce qui était cependant un ordre d'en haut) sur de Foy ? Il l'aurait alors également chargé au cours de l'instruction de son procès d'après-guerre.

(642) LECLEF, *Le cardinal Van Roey et l'occupation allemande en Belgique*, pp. 163-180.

(643) *Der Beauftragte des Chefs der Sicherheitspolizei und des SD für Belgien und Frankreich, Dienststelle Brüssel*, IV, signé Canaris, au RSHA IV (Proc. Can. 0217).

(644) Quelques semaines avant l'attaque allemande contre l'URSS, Canaris reçut du RSHA une lettre scellée qu'il ne devait ouvrir que sur ordre, sous le nom de code *Sonnenwende*. Il reçut cet ordre le 22 juin 1941 au matin. La note contenait, d'après Canaris, « une liste complète des dirigeants communistes avec leur nom, prénoms, date et lieu de naissance, adresse et même les adresses secrètes où ils se cachaient. » Cfr les sources mentionnées dans la note suivante.

(645) *« Anlässlich einer Besprechung in Berlin hat mir später General Müller, Chef des Amtes IV, erklärt, dass diese Listen mit Hilfe der Sûreté errichtet worden waren »*. (C. Canaris à l'auditeur Wilmart, le 1er novembre 1948. Arch. pers. A.) Canaris déclara encore à l'auditeur Hallemans, le 12 novembre 1948 (traduction) : « J'étais très étonné de recevoir le 21 juin 1941 une liste aussi complète, avec autant de détails sur les domiciles des communistes à arrêter. J'exprimai cet étonnement à Müller; il répondit en riant, qu'après la campagne victorieuse à l'Ouest, des personnes de haut rang de la police belge (*Spitzen der belgischen Polizei*) avaient donné ces détails. » (Arch. pers. A.) Cfr note suivante.

Ce qu'il ne fit précisément pas (646). Une autre question importante concerne la légitimité de l'étonnement de Canaris devant la richesse de l'information de Müller. De l'examen des sources allemandes de l'époque disponibles, on peut déduire que Canaris, depuis le début de son premier séjour à Bruxelles (décembre 1940), suivit avec la plus grande attention l'activité du parti communiste en Belgique. Dès le 25 février 1941, il informe le RSHA que la *Dienststelle* de Bruxelles est si bien informée qu'elle est en mesure d'assurer « à tout moment » l'exécution de mesures de police (647). Au début d'avril, il signale à Müller que 1.800 communistes, parmi lesquels 334 fonctionnaires du parti, ont déjà été fichés dans une *Spezialkartei* (648). A la fin mai, la Sipo-SD de Bruxelles est en mesure, en cas de danger et après consultation avec l'administration d'occupation, d'arrêter « d'un seul coup » (*schlagartig*) les cadres du parti, les dispositions nécessaires ayant été prises (649). La conclusion s'impose : si Müller était en possession d'informations détaillées sur le parti communiste de Belgique avant l'attaque allemande contre l'URSS, Canaris les possédait également. Son information était-elle identique à celle de Müller parce qu'il l'avait procurée à son chef ? Si oui, son étonnement n'a aucune raison d'être. Si non, on doit en conclure que le RSHA disposait de sources d'informations autres que celles de la *Dienststelle* de Bruxelles. On ne sait comment celle-ci a collecté ses informations. Au cours de son premier séjour en Belgique et dans le Nord de la France, Canaris ne pouvait encore disposer d'un réseau solide d'indicateurs (650). La valeur des informations rassemblées avant juin 1941 sur les communistes ne relève pas de l'objet de ce travail (651).

Il faut encore remarquer que les sources allemandes de l'époque n'apprennent à peu près rien au sujet des contacts entre la Sipo-SD et la police politique belge. Mais on peut supposer que les deux organismes ont pris les précautions nécessaires à la sauvegarde d'un secret absolu et que les sources en question, si elles ont jamais existé, ont été détruites. La Gestapo aurait installé auprès de la Sûreté belge un bureau (*Dienststelle*) avec deux interprè-

(646) Le 14 octobre 1948, au cours du procès von Falkenhausen, Canaris fut confronté avec l'ex-*Militärbefehlshaber* et Reeder. A propos de la libération de de Foy, il déclara qu'elle était le résultat d'une démarche d'Heydrich qui espérait une « collaboration loyale » avec l'occupant. Cet espoir ne se réalisa cependant pas (Proc. vF. 133).

(647) *Der Beauftragte des Chefs der Sicherheitspolizei und des SD für Belgien und Frankreich, Dienststelle Brüssel,* IV, à Reeder, 25 février 1941 (Proc. Can. 0228, p. 6).

(648) *Ibidem* et cfr aussi le même au RSHA, IV, 3 avril 1941 (Proc. Can. 0222 et 0224).

(649) *Der Beauftragte des Chefs der Sicherheitspolizei und des SD für Belgien und Frankreich, Dienststelle Paris,* IV, au RSHA, IV, 30 mai 1941 (Proc. Can. 0218, p. 3).

(650) Pv. Canaris, 28 mai 1946, p. 4bis (Proc. Can. 0074).

(651) En ce qui concerne la valeur douteuse des informations recueillies par la Sipo-SD au cours de la première année d'occupation, cfr J. GOTOVITCH, *Introduction à l'étude de la déportation. Le convoi du 22 septembre 1941,* dans *Cahiers d'histoire de la Seconde Guerre mondiale,* I, 1970, pp. 109, 113-114, 117. L'auteur est enclin à conclure que l'information concernait partiellement les activités d'avant-guerre des communistes arrêtés. L'origine de ces informations est inconnue.

tes allemands ([652]). Rien n'est connu au sujet de sa compétence et de son activité. Par ailleurs, on ne peut passer sous silence le fait que les sources allemandes disponibles révèlent que la collaboration projetée par la Sipo-SD avec la police politique belge avant juin 1941 n'a apparemment pas pris consistance. Nous avons déjà vu que le projet de Canaris de décembre 1940 (une section politique au sein de la Police des Etrangers) fut mis au frigo deux mois plus tard en raison de la difficulté de contrôler ce nouveau service par la Sipo ([653]). Il est significatif que le même motif soit invoqué dans l'argumentation allemande développée contre une interdiction du parti communiste en Belgique. La Sipo-SD elle-même, est-il dit, est numériquement trop faible pour contrôler l'application de l'interdiction. Pour une lutte efficace contre les communistes, une section spéciale devrait être créée au sein de la police politique belge. Cela se heurte (fin mai 1941 encore) à des « difficultés » ([654]).

Müller visait-il, dans son entretien avec Canaris au sujet de l'activité de la Sûreté belge avant le 21 juin 1941, des subordonnés zélés de de Foy qui, à son insu, auraient informé le RSHA ? Lorsqu'en avril 1943, Reeder convoqua les dirigeants des mouvements d'Ordre Nouveau pour leur donner des éclaircissements concernant la répression de l'action terroriste de la Résistance, Matthys prit également la parole ([655]). Le chef *ad interim* de Rex croyait savoir qu'il y avait dans les services de la Sûreté, « à présent encore, des spécialistes de la lutte contre les communistes continuant à travailler dans le secret ». « Mais », poursuivit-il immédiatement, « des fonctionnaires dirigeants de la Sûreté font obstacle à l'exploitation des résultats ». Il conclut son intervention en déclarant : « On ne peut attendre de la Sûreté et de la Police judiciaire une collaboration valable qu'en y nommant des fonctionnaires dignes de confiance. » de Foy ne semble donc pas être, en 1943, en odeur de sainteté auprès

(652) Selon le rapport de C.G. Reimer, chef de la section V (*Kriminalpolizei*) de la Sipo-SD de Bruxelles concernant son activité au cours de l'occupation dans le ressort de von Falkenhausen, 13 janvier 1946, p. 66. La *Dienststelle* centrale de Bruxelles, écrit-il, disposait d'*Aussendienststellen* et d'*Aussenstellen*. *« Darüber hinaus unterhielt die Abteilung IV [Gestapo] auch noch eine ' Deutsche Dienststelle bei der Sûreté '. Dort waren die Dolmetscher Berth und Moller tätig. »* (Proc. vF. 1737.) Dans son rapport sur son action durant l'occupation en tant que procureur général délégué à Bruxelles, Ch. Collard regrette que « des membres de la Sûreté ont eu le grave tort de continuer ces relations et même de se montrer en ville avec des policiers allemands » (Ch. COLLARD, *Le Parquet général de la Cour d'Appel de Bruxelles durant l'occupation*, p. 42. CREHSGM, Collection An 40, 74). Collard désigne la poursuite de relations avec les fonctionnaires de la police allemande dans le cadre de la Commission internationale pour la police criminelle (à ne pas confondre avec le Congrès de police international secret). Le rapport de Reimer contient (pp. 72 et 88-92) quelques données sur ses contacts avec la direction de la police judiciaire belge. Reimer souligne avec insistance que ces contacts furent et demeurèrent techniques, professionnels et tout à fait apolitiques. Il ne se mêla pas des affaires belges.

(653) Cfr *supra*, p. 139.

(654) *Der Beauftragte des Chefs der Sicherheitspolizei und des SD für Frankreich und Belgien, Dienststelle Paris*, IV, au RSHA, IV, 6 et 30 mai 1941 (Proc. Can. 0220 et 0218).

(655) *Niederschrift über die Besprechung des Militärverwaltungschefs mit den Führern der Erneuerungsbewegungen über die Sühnemassnahmen wegen Terrorakte am 15. April 1943*, p. 10 (T-501, 97, 483).

de Matthys ([656]). Fin février 1944, des terroristes de la collaboration politique commirent sur des Belges en vue, parmi lesquels Galopin et de Foy, une série d'attentats. Le gouverneur de la Société Générale fut assassiné, de Foy ne dut son salut qu'au fait d'avoir changé de domicile depuis quelques mois ([657]). Les assassins cherchaient-ils à atteindre le second en tant que coresponsable des arrestations de mai 1940 et(ou) en tant que secrétaire général à la Justice ne réprimant pas l'action violente de la Résistance ? La question doit rester sans réponse.

Nous tâtonnons dans le brouillard lorsqu'il s'agit de déterminer quel fut, pour Reeder, le motif décisif dans sa ferme recommandation, auprès d'Himmler, de la nomination de de Foy en tant que successeur de Schuind. Pour l'occupant, Schuind était, en avril 1941, politiquement vierge, mais le *Militärverwaltungschef* le jugea, après quelques temps, « insuffisamment courageux » pour briser l'indocilité de la Justice. de Foy était, quant à lui, depuis le début de l'occupation, autant pour l'occupant que pour les collaborateurs, une personnalité très discutée. Le chef de la *Militärverwaltung* ne voyait-il en lui que le fonctionnaire « réaliste » (anticommuniste), le « professionnel adroit » qui réussirait là où un « ronchonneur politique » tel que Schuind avait échoué ([658]) ? A cette question non plus il n'y a provisoirement pas de réponse.

En janvier 1947, à la fin de l'instruction de son procès devant le Conseil de guerre de Bruxelles, Matthys pria son auditeur d'entendre encore une série impressionnante de témoins importants. Par l'entremise de l'auditeur, il voulait demander à son collaborateur le plus influent, M. J. Collard, si la *Militärverwaltung* n'avait pas fait valoir des « raisons spéciales » pour marquer son accord à la nomination de de Foy ([659]). Le sens de cette question s'éclaire si on la met en rapport avec un passage du mémoire remis par Matthys à ses juges en mai 1947. On y lit que la nomination de de Foy « avait été des plus normales et les Allemands disaient l'avoir agréée parce que M. de Foy était un homme de Londres et parce qu'ils espéraient que cette particularité le mettrait mieux à même de maintenir l'ordre public » ([660]).

---

(656) Ehlers, chef de la Sipo-SD à Bruxelles à l'époque, réagit négativement à la suggestion de Matthys : la Sûreté était insuffisamment *(rückständig)* documentée, ses méthodes étaient archaïques. Une intervention de la police belge serait plus gênante qu'efficace, conclut-il.

(657) Ch. COLLARD, *op. cit.*, p. 32 (CREHSGM, Collection An 40, 74). VAN DEN WIJNGAERT, *op. cit.*, pp. 288-289. Des précisions concernant l'attentat manqué contre de Foy figurent dans le rapport du procureur du roi à Bruxelles du 1er mars 1944 (Pv. Comité des secrétaires généraux, 1er mars 1944. Annexe. CREHSGM).

(658) Cfr *supra*, note 594 et le TB 25 pour juillet-septembre 1943, rédigé fin novembre (T-501, 106, 559).

(659) La question que Matthys souhaitait voir posée à M.J. Collard en relation avec la nomination de de Foy était formulée comme suit : « N'avez-vous pas assisté... dans le bureau de Matthys à une conversation entre celui-ci et le Dr. Reusch, le Dr. Heym, chef de cabinet de Reeder, conversation où il fut question du secrétaire général du ministère de la Justice, du gouvernement de Londres et des raisons particulières qui avaient incité l'administration militaire à donner son agrément à la désignation de M. de Foy. » (Arch. pers. A.)

(660) Mémoire de Matthys, p. 23 (Arch. pers. A.).

Nous citons la déclaration de Matthys pour ce qu'elle vaut. Face à la mort, le chef *ad interim* de Rex fit preuve de courage moral en ne fuyant pas ses responsabilités (661). Quel avantage aurait-il eu à mentir au sujet de la nomination de de Foy alors que son mensonge n'accablait pas ce dernier ? L'historien regrettera seulement que l'auditeur compétent ait jugé impossible ou inopportun de satisfaire à la requête de Matthys. Il regrettera, de même, qu'en septembre 1945 n'ait pas eu lieu l'interpellation déjà inscrite de Lahaut. Les deux faits créent l'impression qu'on a essayé d'étouffer quelque chose. Ce n'était pas nécessaire puisque, suivant un communiqué du gouvernement belge du 1er septembre 1944, l'attitude de de Foy au cours de l'occupation fut toujours « irréprochable » (662).

Séparation administrative ?

Après la relation des faits ci-dessus qui sont directement en rapport avec la nomination de de Foy comme secrétaire général à la Justice en septembre 1943, nous en revenons à l'entretien Himmler-Reeder d'environ deux mois auparavant.

Les deux interlocuteurs ont-ils également discuté début juillet 1943, de la possibilité d'établir rapidement la séparation administrative entre la Flandre et la Wallonie ? Pour répondre à cette importante question, l'historien ne dispose que de la version d'après-guerre de l'ex-*Militärverwaltungschef,* une plaidoirie dans laquelle il se présente comme le sauveur de l'unité belge (663). Il y a cependant peu de raisons de rejeter, comme relevant d'une pure invention, les affirmations de Reeder à ce sujet. On se souvient des rumeurs répandues en mai-juin, après les entretiens d'Himmler avec Van de Wiele et Degrelle, annonçant un partage imminent de la Belgique en deux provinces d'Empire

(661) *Ibidem,* p. 11.

(662) *Le Soir,* 15 septembre 1944. Le gouvernement Pierlot avait suspendu provisoirement de Foy, et quatre de ses collègues secrétaires généraux, depuis le 1er septembre. En novembre, de Foy fut, à sa demande, déchargé de ses fonctions d'administrateur de la Sûreté de l'Etat. Bihin, encore « en captivité » à ce moment, lui succéda (*Le Soir,* 18 novembre 1944). Du 1er avril 1946 au 31 mars 1947, de Foy fut juge à la Cour internationale de Tanger.

(663) Mémoire de Reeder pour l'auditeur Wilmart, 25 mai 1949 (Proc. vF. 352). Le sens général du document apparaît dans le passage suivant (pp. 2-3) : « *Wiederholt wurde von dem MB.MV [Reeder] schriftlich und mündlich darauf hingewiesen, dass der Belgische Staat kein Regewurm sei, den man verhacken könne, ohne die Lebensfähigkeiten zu töten oder zu stören.* » Tous les documents auxquels Reeder fait référence dans le mémoire sont perdus. Il écrivit, dans sa cellule, des années après les événements, en se basant sur ses seuls souvenirs parmi lesquels s'opérait, en fonction des nécessités de sa défense, une sélection automatique. Pendant l'instruction de son procès, il se rappela encore avoir rédigé d'importants rapports contre la séparation administrative et la nomination d'un HSSPF à Bruxelles et lesquels de ses secrétaires et de ses collaborateurs en avaient eu connaissnce (de Radzitsky d'Ostrowick, avocat belge de Reeder, à Fraülein Söntgen, secrétaire de Reeder après le 3 septembre 1944, 27 juillet 1948, et Reeder à son avocat allemand Achenbach, 27 septembre 1950. BAK, *Allüerte Prozesse* 4, von Falkenhausen, 106 et 105).

(*Reichsgauen*) : la Flandre et la Wallonie, et un territoire d'Empire (*Reichsgebiet*) : Bruxelles ([664]). Ces rumeurs n'étaient pas sans fondement. Dans la note de Degrelle à Himmler du 24 mai, il est en effet question d'un gouvernement belge (temporaire) commun, à compétence réduite, à Bruxelles, et de services autonomes pour la Flandre et la Wallonie ([665]). Pourquoi, quelques semaines plus tard, Reeder n'aurait-il pas mis à profit son entretien avec Himmler (que, selon lui, il avait demandé de façon pressante) pour le mettre en garde contre les conséquences d'une telle mesure ? Il est un fait, qu'en tant que *Militärverwaltungschef, in tempore non suspecto* donc, il s'est prononcé carrément contre l'établissement d'une séparation administrative pendant l'occupation. Sur la base de l'expérience de la Première Guerre mondiale, il rejetait énergiquement une telle mesure parce qu'elle lui apparaissait comme inefficace, politiquement dangereuse et économiquement peu profitable à la conduite de la guerre ([666]). Contrairement à Himmler, il ne considérait donc pas la *Flamenpolitik* comme une fin en soi mais seulement comme le moyen d'atteindre la fin, la victoire militaire. N'en concluons pas que Reeder aurait été un partisan de l' « idée belge » et de son incarnation politique, l'Etat belge unitaire ([667]). Il estimait, au contraire, qu'un ordre politique durable n'était possible en Belgique que si, « contrairement à ce que l'on a fait jusqu'ici », on tenait compte du fait fondamental que constitue la dualité ethnique du pays. Encore n'était-il pas certain, selon lui, que des mesures de décentralisation fussent, à cet effet, suffisantes ([668]). Mais il s'agissait là de problèmes qui ne devaient être envisagés que plus tard, *après* la victoire espérée.

Selon sa version d'après-guerre, Reeder aurait clairement fait savoir à Himmler, lors de son entretien avec ce dernier, que von Falkenhausen et lui

---

(664) Cfr *supra*, p. 92.

(665) Cfr *supra*, p. 103.

(666) *Jahresbericht* Reeder, juin 1941-juin 1942 (T-501, 104, 720 et 919-920). TB 17 pour la période du 1er juin au 1er septembre 1941 (T-501, 105, 61). *Niederschrift über den Empfang führender Nationalflamen durch den Militärverwaltungschef Reeder am 22. August 1941*, pp. 15 et 19, réponse négative de Reeder à la demande de Borms d'introduire la séparation administrative (Proc. vF. 119). *Niederschrift über die Besprechung des Militärverwaltungschefs Reeder mit Dr. Borms und den Generalsekretären Dr. Leemans und Dr. Romsée am 11.10.1941*, pp. 19-20 (BAK, NS 19/1547). Leemans approuva la réponse négative de Reeder à la requête de Borms. *« Er halte es für notwendig, auch innerhalb Belgien, imperialistisch zu denken... Statt der Verwaltungstrennung sei unter den heutigen Umständen die einheitliche Verwaltung Belgiens unter flämischer Führung das Richtigere. »* Dans un remarquable rapport du 18 octobre 1943, Reeder essaya de faire comprendre à Himmler combien il serait dangereux de bouleverser la complexe circulation sanguine du faible organisme qu'est l'Etat belge (BAK, NS 19/285).

(667) Cfr A. DE JONGHE, *L'établissement d'une administration civile en Belgique et dans le Nord de la France*, dans *Cahiers d'histoire de la Seconde Guerre mondiale*, I, 1970, pp. 73-77, et *Hitler en het politieke lot van België*, I, pp. 59-61.

(668) *« Wie immer das zukünftige Statut des heutigen Belgiens aussehen wird, nur eine solche politische Ordnung [verspricht] wahrhaft Aussicht auf Dauer, die der völkischen Grundtatsache dieser Gebiete, ihrer Zweiteilung in eine flämische und eine wallonische Hälfte, in wesenhaft anderer Weise Rechnung trägt als bisher. Die äusserliche Uebernahme dezentralistischer Grundsätze durch die belgizistischen Gruppen wird dieser Notwendigkeit in keiner Weise gerecht. »* (*Jahresbericht* Reeder, juin 1940-juillet 1941. T-501, 104, 738.)

démissionneraient si la séparation administrative devenait une réalité ([669]). Ne semblant pas encore prêt à assumer « la responsabilité du gouvernement de la Belgique dans son ensemble » (le problème se posait-il ainsi ?) et considérant les circonstances particulières de l'état de guerre — le *Reichsführer-SS* n'aurait pas insisté. Mais Reeder n'en resta pas là, semble-t-il. Il alerta par écrit le commandement suprême de l'armée et tant l'OKW que l'OKH se laissèrent persuader. Remarquons que c'est Reeder qui a la parole. Ne prêchait-il pas à des convaincus ? Par essence, le commandement suprême de l'armée ne pouvait se réjouir de l'augmentation de l'influence d'Himmler dans les territoires occupés. La puissante *Parteikanzlei* devait également, par la voix de Martin Bormann, « concurrent le plus dangereux d'Himmler en matière de politique germanique » ([670]), manifester son opposition au plan du *Reichsführer*. Elle aurait même fait savoir qu'un remplacement de l'administration militaire par une administration civile n'impliquait pas nécessairement une séparation administrative ([671]). En l'été 1943, Himmler était donc, selon les déclarations d'après-guerre de Reeder, « isolé » et se sentit obligé de renoncer à son projet.

Cette appréciation demande à être nuancée. L'isolement dont parle Reeder peut ne s'être marqué qu'au plus haut niveau. Le *Reichsführer* était quand même le fondé de pouvoir d'Hitler pour toutes les questions concernant la politique ethnique (*Volkstumsfragen*), y compris celles du parti ([672]), fonction qui lui offrait, à suffisance, la possibilité d'influencer la politique de l'administration d'occupation et d'y intervenir, notamment, en manipulant la DeVlag contre le VNV. Dans l'exercice de ses fonctions, Reeder aura d'ailleurs l'occasion de mesurer la puissance politique d'Himmler même en l'absence de séparation administrative. S'il est donc possible que le *Reichsführer* n'ait pu poursuivre l'exécution de son plan pendant l'été 1943 en raison notamment de l'opposition de Bormann, il n'en possédait pas moins le moyen de préparer, dans le parti, par la propagande interne, « aussi vite et aussi complètement que possible » la division de la Belgique. C'est ainsi que fin juillet, l'Office principal de formation politique (*Hauptschulungsamt*) de la NSDAP reçut des indications sur la façon dont il fallait interpréter les instructions d'Himmler en matière de politique germanique ([673]). Le *Führer*, lit-on dans le préambule,

(669) Comme note 663, pp. 26-28.

(670) IN 't VELD, *De SS en Nederland*, I, p. 167.

(671) Lorsqu'en juillet 1944, la *Militärverwaltung* disparut pour faire place à une *Zivilverwaltung*, la juridiction du *Reichskommissar* resta en effet inchangée. Elle s'étendit sur l'ensemble de la Belgique et le Nord de la France.

(672) Cfr en outre IN 't VELD, *op. cit.*, I, pp. 167-172 et le deuxième volet de notre étude dans *Cahiers*, 4, décembre 1976, p. 130.

(673) *Die Deutsche Arbeitsfront, Zentralbüro, Volkspolitisches Amt* au *Hauptschulungsamt der NSDAP*, 28 juillet 1943 (IfZM, NO-1659). La mission est claire : « *Im Auftrag des Reichsleiters Pg. Dr. Ley, bitte ich Sie, lieber Pg. Bruhn, baldigst und so umfassend als dies gegenwärtig möglich ist, die Schulung und damit die gesamte Partei den obigen Richtlinien entsprechend auszurichten.* » Le *Volkspolitische Amt* du *Deutsche Arbeitsfront*, fortement infiltré par la SS, était chargé de la tutelle idéologique des ouvriers étrangers en Allemagne. Le chef de ce service, le *SS-Brigadeführer* Tittmann était en même temps président de la *Deutsch Wallonische Arbeitsgemeinschaft*, le pendant wallon de la DeVlag, et en cette qualité, collaborateur de Berger, chef du *SS-Hauptamt*.

a chargé le *Reichsführer-SS* de la direction suprême (*Oberleitung*) des mouvements d'Ordre Nouveau dans les pays germaniques. Dans le traitement des populations, l'accent doit être mis sur la communauté d'origine germanique et de ce fait, en même temps et autant que possible sur les liens avec le peuple allemand. Toute comparaison avec d'autres étrangers, les Polonais, par exemple, est exclue. Par Germains, il faut entendre les Norvégiens, les Danois, les Hollandais, les Flamands et, pour 80 %, les Wallons. Le terme Belge ne sera plus utilisé. Il n'y a plus que des Flamands et des Wallons (674).

On ne sait quel en fut le résultat pratique. Les visées d'Himmler sont cependant claires. Certes, dans ses continuels efforts pour accroître son pouvoir, la SS dut compter avec le contrepoids de la NSDAP (675). Mais que Bormann, depuis la fameuse ordonnance (*Anordnung*) du 12 août 1942, ne fit plus obstacle à Himmler en matière de politique germanique, est également un fait. Par ailleurs, on peut se demander si Bormann aurait songé à affronter Himmler pour défendre le terme « Belge » contre les termes « Flamands » et « Wallons ».

Isolé ou non, Himmler était optimiste. A la fin juillet 1943, il espérait la nomination rapide de Jungclaus comme HSSPF à Bruxelles (676). La décision appartenait à Hitler. Elle ne fut prise qu'un an plus tard. Inactif, Himmler ne devait pas le rester pendant ce temps. La rupture, à la mi-août, entre le VNV et la SS et la réaction de Reeder à ce sujet lui procurèrent une occasion unique d'intervenir à nouveau activement sur le terrain politique.

6. ETE ET AUTOMNE 1943. LA RUPTURE VNV-SS. DEGRELLE ATTAQUE LA *MILITÄRVERWALTUNG* AUPRES D'HIMMLER ET D'HITLER.

Rappelons qu'à la mi-juillet, Elias avait averti qu'à défaut d'une clarification rapide de la position du VNV dans le *Reich* (c'est-à-dire des relations politiques VNV-Allemagne en général), il se verrait forcé de mettre un terme

(674) *« Die Bezeichnung Belgier soll nicht mehr gebraucht werden, sondern ausschliesslich Flamen und Wallonen... Wissenschaftliche Erforschungen... haben ergeben, dass die Wallonen ebenso bis zu 80 % germanisch nordischen Blutes sind, wie die Flamen. Sie gehen nur im Gegensatz zu diesen nicht auf fälisch-sächsisch-friesischen, sondern fränkrischen Stamm zurück. »*

(675) IN 't VELD, *op. cit.*, I, pp. 23, 26, 160, 167, 170.

(676) Kaltenbrunner, chef du RSHA, à von Herff, chef du *SS-Personalshauptamt*, 29 juillet 1943 (CREHSGM, BDC, Jungclaus). Himmler souhaitait utiliser la nomination pour faire passer son protégé du grade de *Brigadeführer* à celui de *Gruppenführer* dans l'*Algemeine SS* et de *Generalleutnant der Polizei* (simple grade). Reeder attendait la même promotion mais sans grade dans la police. La montée en grade de Jungclaus eut lieu le 11 septembre et celle de Reeder début novembre 1943 seulement.

au recrutement pour la *Waffen-SS* (677). Un mois plus tard, il crut le moment venu. Le futur biographe d'Elias (678) devra répondre à une importante question : celle de savoir dans quelle mesure la pression interne, notamment celle des militants du parti et de la direction de l'organisation de la jeunesse où la tendance thioise évoluait de manière croissante en un sens antiallemand (679), a contraint le chef du VNV à annoncer d'abord, à accomplir ensuite la rupture avec la SS. S'il est évident que l'animosité des VNV à l'égard de l'occupant et de sa politique équivoque s'est accentuée en raison de l'évolution défavorable à l'Allemagne de la guerre, la rivalité VNV-DeVlag n'en était déjà pas moins une réalité longtemps auparavant (680).

Elias devant le Conseil général du VNV (14 août 1943).

Le 14 août 1943, Elias convoqua à Bruxelles le Conseil général du VNV (681). Pour autant que l'on sache, aucune trace écrite de son exposé n'a été conservée. On ne possède que les notes d'un anti-VNV présent qui, homme de confiance de la DeVlag (?), se hâta de les communiquer à Van de Wiele. Le document parvint ainsi à Jungclaus, Berger et Himmler (682). Toutes sortes de bruits assez dangereux pour le VNV se répandirent rapidement. Aux fins d'être exactement informé, Reeder convoqua Elias le 23 août. On peut, sur la base d'une lettre du 25 août du chef du VNV au *Militärverwaltungschef* et d'un rapport spécial et secret, du 28, de Reeder à Himmler (683), reconstituer à peu près exactement le raisonnement d'Elias.

Il voyait la situation ainsi : En Allemagne, le VNV ne peut agir activement auprès des ouvriers flamands car la DeVlag, appuyée par le *Deutsche Arbeitsfront,* s'est réservée un monopole de fait. Les organisations de jeunesse allemandes telles le Service Agricole Germanique, les camps de sport

(677) Cfr *supra,* p. 114.

(678) Fr. Van der Elst, l'un des avocats d'Elias, qui est en possession de l'héritage documentaire de l'ex-chef du VNV.

(679) TB 25 pour la période juillet-septembre 1943 (rédigé fin novembre) (T-501, 106, 500).

(680) Cfr le deuxième volet de cette étude dans *Cahiers,* 4, décembre 1976, pp. 70-72.

(681) A ne pas confondre avec le Conseil de Direction (*Raad van Leiding*) qui ne fut jamais convoqué par Elias (Pv. Elias, 15 octobre 1946, Arch. pers. A.). Le Conseil général (une trentaine de personnes) était formé de membres du Conseil de Direction, des chefs d'arrondissement et de région et de quelques fonctionnaires de la direction centrale du parti.

(682) Jungclaus à Berger, non daté. Berger à Brandt (pour Himmler), 21 août 1943 (BAK, NS 19/285).

(683) BAK, NS 19/285. Le rapport du 25 août 1943 de Reeder à Himmler porte le titre : *Krise im VNV.* Le document est important parce qu'il donne, outre la vision que Reeder se fait de la crise, des corrections d'Elias aux bruits répandus. Cfr encore TB 25 (T-501, 106, 500-501). A la demande de Reeder, Elias envoya la lettre du *Militärverwaltungschef* du 25 août aux chefs d'arrondissement et de région. On peut du moins le lire dans le susdit rapport de Reeder, p. 7.

para-militaire, le *Langemarckstudium,* pour lesquelles l'organisation de jeunesse du VNV a recruté activement, se sont révélées des instruments de germanisation. La même chose vaut pour la *Kinderlandverschickung* (camps de vacances pour la jeunesse). Le VNV est systématiquement combattu et ridiculisé dans le *Reich* et, en conséquence, ses militants s'aigrissent et sont devenus des opposants déclarés à l'Allemagne lorsqu'ils reviennent en Flandre. C'est une situation intenable. La différence de traitement entre la Légion Flandre et la Légion Wallonie est significative. Lors de la mise sur pied de l'unité flamande, les promesses faites ne furent pas tenues. Aucun militant restant fidèle au VNV ne peut accéder au grade d'officier. Il en ressort que l'aversion vis-à-vis du parti, qui a tant recruté, est la condition de l'avancement. En juin 1943, sans concertation avec le VNV, la Légion reçut, après réorganisation, la nouvelle dénomination de *SS-Sturmbrigade Langemarck.* On ne fit même pas une communication à ce sujet alors que la réorganisation en *SS-Sturmbrigade Wallonien* de la Légion wallonne fut précédée d'une rencontre Himmler-Degrelle ([684]) et qu'on accorda à ce dernier, en tant que chef politique, une influence illimitée dans son unité. La disparition de *Flandern* dans la dénomination de la Brigade flamande fut d'autant plus douloureusement ressentie que les Wallons n'avaient pas dû faire un sacrifice semblable. Le silence des instances supérieures allemandes à l'encontre de la revendication du VNV de l'autonomie politique et culturelle du peuple flamand dans le Grand *Reich* germanique, le traitement manifestement privilégié de la DeVlag qui œuvre pour l'*Anschluss* et veut détruire le VNV, ont accentué d'une manière croissante la méfiance à l'égard de la *Flamenpolitik* allemande. Cette politique est équivoque et on craint l'annexion de la Flandre après une victoire de l'Allemagne.

Selon Reeder, Elias ne tenait pas à assumer plus longtemps la responsabilité de la politique poursuivie jusqu'alors. Il était, de plus, conscient que, ce faisant, il rencontrerait le souhait des cadres (en tout cas inférieurs) et de l'organisation de jeunesse qui lui reprochaient un manque de fermeté envers le courant germanisant. Par conviction personnelle et pour combattre la crise dans ses propres rangs, il décida de suspendre le recrutement actif pour la *Waffen-SS* et les activités de jeunesse citées ci-dessus jusqu'à l'obtention de garanties suffisantes contre les abus dénoncés. On constate donc qu'il ne s'agissait pas de mettre fin à la collaboration politique. Ce n'est qu'avec les services SS, même camouflés, qu'Elias refusait pour des raisons de principe, de poursuivre la collaboration. Les relations avec l'administration d'occupation restaient inchangées. Elias restait convaincu de la nécessité d'une victoire allemande. Une défaite allemande serait aussi une défaite flamande et conduirait à une bolchévisation de l'Europe.

Le moment était-il venu, ainsi que certains thiois aigris et désespérés le

(684) Cfr *supra,* p. 94. Dans son discours du 6 juin à la journée des cadres du VNV, Elias avait dit : « Quand le matin j'appris par les journaux dans quelles conditions la légion wallonne a été intégrée à la *Waffen-SS,* j'étais presque triste de n'être pas un Germain francophone. » (*Volk en Staat,* 8 juin 1943.)

pensaient, de mener une nouvelle politique (anglophile) sous le signe du « *los van Duitsland* » ? Pour montrer toute l'absurdité d'un tel changement, Elias rétorquait que ceux qui désapprouvaient une politique germanophile n'avaient qu'à immédiatement changer de camp et faire du sabotage. Comme les vrais thiois ne sont pas anglophiles (nous essayons de résumer aussi fidèlement que possible le raisonnement d'Elias en nous basant sur les sources disponibles) et qu'un Etat thiois est en fait irréalisable, dans l'hypothèse où une nouvelle direction de marche est envisagée, elle ne peut l'être que dans une orientation belge. Les thiois, après l'expérience de dizaines d'années de lutte contre la Belgique, ne peuvent que rejeter une telle orientation ([685]).

Ce raisonnement, soulignait Elias, était purement hypothétique. En principe, la politique du VNV restait inchangée. Lui-même ne souhaitait qu'engager son peuple corps et biens dans la lutte pour la victoire allemande, mais ne le pouvait aussi longtemps qu'il n'avait pas la garantie que ce sacrifice assurerait la vie à son peuple ([686]). Au terme de l'entrevue du 25 août avec Reeder, Elias, très ému, dit encore qu'il était absolument indispensable de clarifier la situation. Si les Allemands continuent à jouer « leur jeu », lui et son parti apparaîtront comme « les dupes ». Il perdra ses troupes — non au profit de la DeVlag mais bien du camp des ennemis de l'Allemagne ([687]).

Reeder dans le conflit VNV-SS.

Reeder s'empressa d'informer Himmler sur le fondement de la crise et de prévenir ainsi la décision qu'il pouvait attendre d'un *Reichsführer-SS* irrité : un appel direct à la DeVlag de se substituer au VNV. Dans son rapport spécial secret du 28 août, *Krise im VNV*, destiné à Himmler uniquement ([688]), Ree-

(685) Il ne semble pas que l'exposé d'Elias donna lieu à discussion devant le Conseil général. Selon la note d'un opposant au VNV, présent (cfr note 682), J. Leuridan, chef de région de la Flandre occidentale, demanda la parole pour proposer la rupture immédiate avec la DeVlag par l'interdiction totale de la double appartenance. La proposition fut rejetée. Selon la même source, les esprits étaient « fort abattus » après la réunion. Certains tablaient sur la possibilité d'une paix de compromis à laquelle on devait se préparer par une attitude probelge.

(686) Cfr lettre d'Elias à Reeder, 25 août 1943. En un autre passage de cet écrit, Elias justifie l'interruption du recrutement actif pour la *Waffen-SS* dans les termes suivants : « *Ich kann jedoch nicht meine Anhänger anspornen, ihr Leben zu opfern, wenn ich selbst keine Garantie für die Zukunft meines Volkes oder für die politische Schulung der Legion habe.* » Dans son discours du 5 septembre à Turnhout, Elias aurait admis : « Je sais qu'il y a des moments où les légionnaires se demandent s'il valait la peine de risquer leur vie. » (*Volk en Staat*, 7 septembre 1943.)

(687) Dans son allocution du 14 août 1943 et sa note du 25, Elias parla également des relations avec la *Militärverwaltung* et ses services d'une part, avec les secrétaires généraux d'autre part (en cas de contradiction entre les instructions des *Kommandanturen* et celles des secrétaires généraux, on suivra ces dernières), et de la collaboration limitée à la mise au travail obligatoire en Allemagne. Nous n'insisterons pas car ces deux problèmes, comparés à l'arrêt du recrutement actif pour la *Waffen-SS* et certaines organisations de jeunesse allemande, ont été de peu de poids dans l'évolution du conflit VNV-SS.

(688) Cfr note 683.

der pouvait exprimer son point de vue plus franchement que dans un rapport d'activité normal (*Tätigkeitsbericht*) destiné à des dizaines de services allemands. De là, l'importance exceptionnelle de ce document pour la connaissance de la position de Reeder dans un conflit VNV-SS où il était, lui aussi, directement impliqué.

Il est significatif que le *Militärverwaltungschef,* dans son analyse des facteurs de la crise, ne trouve pas le moindre reproche à formuler à l'adresse du VNV et de son chef. Elias, écrit-il, avait « deux souhaits belges internes » : le monopole politique du VNV en Flandre et la garantie allemande de l'autonomie. Même lorsqu'il ne constatait aucun accueil favorable de ses revendications, le chef du VNV n'en continuait pas moins à espérer une solution acceptable et à soutenir la politique allemande jusque dans ses aspects les plus impopulaires comme le travail obligatoire. Le fait que la DeVlag pouvait agir, avec l'appui du *Reich,* comme un parti politique favorisé, suscitait le doute quant à l'honnêteté des intentions allemandes. « Le virus de la méfiance » et la conviction que l'Allemagne pratiquait une politique équivoque gagnaient progressivement l'esprit de la masse des adhérents du VNV. Bien que découragé et résigné, ce dernier n'en persévéra pas moins dans la collaboration et ce, alors que la situation militaire et politique de l'Allemagne commençait à se détériorer. La situation devenait cependant dangereuse à partir du moment où les ennemis du *Reich* essayaient habilement d'exploiter son silence à l'encontre des aspirations politiques nationalistes flamandes. La radio anglaise annonçait que l'Angleterre était disposée à soutenir les aspirations thioises des Flamands et se moquait du VNV, victime de la double politique allemande ([689]). Simultanément, des cercles proches de la Cour et de hauts dignitaires ecclésiastiques cherchaient à entrer en contact avec des dirigeants du VNV pour les assurer de ce que la Belgique d'après-guerre tiendrait compte des aspirations autonomistes flamandes, si méprisées par les Allemands ([690]). Contrairement à ce qui s'était passé après la Première Guerre mondiale, les activistes ne seraient pas poursuivis. En milieu étudiant, l'association d'élite des étudiants thiois (*Dietse Studentenkeurkorps*) entamait une violente critique de la politique du VNV. Enfin, les Carlistes (partisans du prince Charles, frère de Léopold III) reprochaient à Elias de ne pas défendre suffisamment les intérêts flamands. Le chef du VNV ne pouvait plus compter que sur l'ami-

(689) Le 5 septembre 1943, dans son discours de Turnhout, Elias souligna « Ce dernier appât de la propagande anglaise, qui a soudainement découvert un nouveau thème, à savoir la promotion de notre caractère thiois et la présentation de l'Angleterre comme le défenseur de notre avenir thiois » (*Volk en Staat,* 7 septembre 1943).

(690) Au début de juin 1943, un officier belge retraité vint rendre visite au célèbre dominicain flamand Callewaert dans son couvent de Gand, « au nom du comité de réhabilitation du roi Léopold III ». « Avec le souhait et la volonté du roi » le comité avait décidé de réaliser un sondage. « En tant que figure de proue de la Flandre nationaliste, le père Callewaert était prié de répondre à sept questions. » La première touchait à « l'opinion et l'attitude du peuple flamand à l'égard du roi », la seconde à « l'attitude du VNV et de la DeVlag ». Voir à ce sujet NUYENS, *Pater L.J. Callewaert,* pp. 178-182, où l'on trouve les sept questions et le résumé des réponses. Callewaert rédigea de sa propre main l'histoire de son « rapport au roi Léopold », le 18 décembre 1954, plus de dix ans après les faits.

tié de l'autorité allemande (Reeder entend par là le soutien de la *Militärverwaltung*) contre ces attaques lancées sous le couvert des intérêts flamands. Mais ce soutien semblait lui échapper également lorsqu'il apparaissait que la politique de l'administration d'occupation était plus ou moins désapprouvée « par des instances dominantes dans le *Reich* ».

Sur la base de cette analyse, il n'y avait pour Reeder aucune hésitation sur la réponse à la question : où réside l'intérêt de l'Allemagne ? Si Elias ne réussit pas à vaincre l'incertitude croissante et le désarroi dans ses propres rangs, les VNV découragés et leurs compagnons de route (« *Randgenossen* ») passeront pour la plupart dans le camp anglophile. (Un argument emprunté à Elias ([691]).) La puissance occupante perdra ainsi rapidement les éléments les plus précieux pour l'administration en Flandre. La DeVlag manque de cohésion interne pour pouvoir offrir une alternative valable. Dans les circonstances actuelles, la disparition du VNV signifie « une perte irremplaçable et pour l'ennemi anglais un triomphe évident ».

Le cri d'alarme était suivi d'un avertissement qui ne pouvait donner lieu à confusion : « La *Militärverwaltung* ne pourrait assumer la responsabilité de cela. » Tout aussi claire était la solution proposée par Reeder : un choix enfin non équivoque entre le VNV et la DeVlag et, envers le VNV, un engagement précis concernant l'autonomie culturelle et politique de la Flandre.

Nous examinerons immédiatement la réponse d'Himmler à cette provocante conclusion. Mais entre-temps Berger devait se manifester.

Il jubilait ([692]). Une situation claire était créée. Elias avait renoncé à « la collaboration avec l'Allemagne » ! Et maintenant ? demanda-t-il « de façon prudente et un peu rosse » à Reeder lorsqu'il prit connaissance de la communication de Jungclaus concernant la réunion du VNV du 14 août. Il jubila encore davantage à la lecture de la lettre du 25 d'Elias à Reeder ([693]). La preuve est faite que le chef du VNV a succombé à la propagande anglaise ! Berger reconnaissait cependant (modestement) qu'on ne savait pas encore comment et dans quelle mesure l'argent des agents anglais y avait contribué. Il estimait que le ton de la lettre était d'une arrogance telle qu'à la place de Reeder, il « aurait fait emprisonner ces gens-là ». Si le chef du VNV persiste dans cette voie, « il ne restera plus d'autre issue » ([694]). Pour la réaction de Reeder à la décision d'Elias, il n'avait qu'un mot méprisant : « *pflaumenweich* » (doux comme le duvet). Fin août, il fulmina en public, aux journées culturelles germano-flamandes de la DeVlag à Bruxelles, contre le chef du VNV (sans cependant le nommer) ([695]) : « Nous n'oublions rien ! Qui n'est

(691) Cfr *supra*, p. 88.

(692) Berger à Brandt (pour Himmler), 21 août 1943 (BAK, NS 19/285).

(693) Berger à Brandt, 30 août 1943 (BAK, NS 19/285).

(694) « *Den Ton des ganzen Schreibens finde ich so anmassend, dass ich als chef der Militärverwaltung die Leute eingespert hätte. Wenn er in dieser Richtung so weiter macht, dann bleibt auch kein anderer Weg.* »

(695) Discours de Berger, Bruxelles, 29 août 1943 (extrait) : « *Wir werden Flandern heimholen !* » (DeVlag, VI, 2, septembre 1943, p. 58.)

pas avec nous est contre nous ! » Personne n'a le droit de prescrire au *Führer* « de quelle manière il doit intégrer chaque peuple germanique dans le *Reich* ». Emettre de telles idées et vouloir, en outre, les imposer, témoigne « d'une prétention inouïe ». Elias répondit de façon aussi claire quelques jours plus tard dans son discours de Turnhout ([696]) : « Si l'on nous refuse un statut politique en tant que peuple, la construction du *Reich* s'avère impossible. De notre collaboration avec l'Allemagne, nous tirons le droit à la résistance contre tous ceux qui méconnaissent l'existence nationale de notre peuple. »

Le 14 septembre Himmler s'adressa directement à Reeder. Il se dit « tout à fait en désaccord » avec la conclusion sur le caractère irremplaçable du VNV ([697]). « J'ai l'impression que *Herr* Elias et son VNV sont en train de nous faire chanter. Je suis profondément convaincu de ce que la façon d'agir de *Herr* Elias et de son VNV deviendra un jour si arrogante que même ceux qui sont le plus disposés à discuter ne pourront plus y souscrire. Que ferez-vous alors ? » Reeder et ses collaborateurs devaient maintenant dépasser leur point de vue catégorique : le VNV est irremplaçable, et voir sérieusement, ville par ville et village par village, quels étaient les membres de Rex et de la DeVlag qui étaient réellement capables de « reprendre en charge », au moment voulu, les fonctions officielles. L'enquête devait se faire discrètement et le plus rapidement possible. Himmler comptait en recevoir le résultat sous la forme d'une liste des postes qui entraient en ligne de compte et du nombre de nominations pour lesquelles des candidats étaient disponibles ([698]).

(696) Discours d'Elias à Turnhout, 5 septembre 1943 (*Volk en Staat*, 7 septembre 1943) qui était également une réponse à celui de Van de Wiele aux journées culturelles germano-flamandes de Bruxelles. Van de Wiele avait alors déclaré que s'il devait choisir entre « la minable petite solution d'un Etat thiois » et l' « annexion pure et simple à l'Allemagne », il choisirait l'*Anschluss*. Il ajouta immédiatement que cette déclaration était « un coup aux fanfaronnades creuses reposant sur tant de tromperies conscientes et inconscientes ». Toutefois il ne s'agissait pas d'unir la Flandre à l'Allemagne mais la race à la race (DeVlag, VI, 2, septembre 1943, pp. 68-69). Van de Wiele oublie que *lui* n'aurait pas à choisir la forme politique de l'*union* au *Reich*. L'opinion de Van der Elst (*Dr. Elias, als leider van het VNV*, dans *Cahiers*, 3, octobre 1974, p. 183) selon laquelle Van de Wiele aurait alors défendu « de façon non équivoque » l'*Anschluss* de la Flandre au *Reich* est discutable. Il est vrai que Van de Wiele avait déclaré quelques instants auparavant, dans le même discours, de façon assez équivoque, que l'on ne pouvait « réunir la Flandre et l'Allemagne » parce qu'elles formaient déjà une unité et qu'on ne peut s'unir à soi-même. « Celui qui veut faire une unité d'une unité et parle en ce cas d'*Anschluss*, est un phraseur », avait-il conclu. Le passage suivant est typique du ton de la réponse d'Elias à Van de Wiele : « Je ne me paye pas de mots... pas plus que de la mystique du sang que le *Reich* peut m'apporter. Je suis clair et froid d'esprit, je parle une langue claire. »

(697) Himmler à Reeder, 14 septembre 1943 (BAK, NS 19/285). Une copie fut transmise à Kaltenbrunner, chef du RSHA, et à Berger, chef du *SS-Hauptamt*. Dès le 3 septembre, Berger s'était informé auprès de Reeder, à la demande d'Himmler, « sur ce qu'il se proposait de faire du docteur Elias » (BAK, *idem*). Apparemment Reeder ne répondit pas à la lettre de Berger.

(698) « *...Ich habe den Eindruck, dass wir von Stufe zu Stufe von Herrn Elias und seinem VNV erpresst werden. Ich bin fest überzeugt, dass das Auftreten des Herrn Elias und seines VNV eines Tages so unverschämt werden, dass selbst die Verhandlungsfreudigen nicht mehr zustimmen können. Was tun Sie dann ? Ich halte es daher für notwendig, dass nunmehr über Ihren und Ihrer Mitarbeiter Standpunkt hinaus, der kategorisch lautet : 'Der VNV kann durch niemand ersetzt werden', ernsthaft*

Il est de la plus haute importance de remarquer que l'ambition d'Himmler ne se limite pas au contrôle, via son futur HSSPF, de la police et de la politique ethnique (*Volkstumspolitik*) au sens habituel du terme. Il s'apprête à infiltrer et à contrôler l'ensemble de l'administration de la Belgique occupée. Il est tout à fait normal qu'en tant que *Reichsführer-SS* et chef de la police allemande, il pense et agisse de la sorte. D'abord, le *Volkstum* est pour Himmler, fondé de pouvoir d'Hitler pour tous les problèmes ethniques (*Volkstumsfragen*), un concept si large qu'il couvre toute extension de compétence. Ensuite et surtout, Himmler ne fait aucune différence essentielle entre police et politique. La tâche de la police n'est donc pas seulement de protéger l'Etat mais aussi de le façonner en s'en rendant maître. La police politique forme le noyau d'une « administration politique ». C'est ainsi qu'Heydrich se considérait comme *le* seul responsable devant Himmler de tout ce qui concernait l'évolution politique dans les pays occupés et ce, parce qu'il était le chef de la police politique ([699]).

Reeder ne montra cette fois aucune hâte à répondre à Himmler. Rien n'indique que ses services aient commencé l'enquête préparatoire. On peut toutefois admettre que la lettre menaçante du début octobre d'un Berger furieux a effrayé (« *opschrikken* ») le chef de l'administration militaire ([700]). Un membre de la *Dienststelle Jungclaus* avait essayé, sur l'ordre de Berger, de recruter pour la *Waffen-SS* dans les rangs des officiers de la *Vlaamse Wacht* ([701]). Le succès de cette démarche fut « extraordinairement faible ». Dans le motif de cet échec, Berger crut percevoir un « danger politique ». Le « délégué militaire du VNV » avait en effet auparavant saboté le recrutement dans les casernes de l'unité en question. Le recruteur de Berger avait notamment dû entendre que la *Vlaamse Wacht* restait fidèle au VNV et à son chef,

---

untersucht wird und zwar Stadt für Stadt und Dorf für Dorf, welche Männer der Rex-partei und welche Männer der DeVlag können tatsächlich, wenn es darauf ankäme, Stellen im öffentlichen Leben als Beamte übernehmen ? Ich bitte sie, diese Arbeit in geeigneter diskreter Form möglichst schnell in Angriff zu nehmen und mir das Ergebnis in einer Aufstellung zuzusenden, aus der ersichtlich ist, welche Posten in Frage kommen und wieviele Posten besetzt werden können. »

(699) BUCHHEIM, *Die SS - das Herrschaftsisstrument,* dans *Anatomie des SS-Staates,* I, pp. 83-84 et 118-121. IN 't VELD, *De SS en Nederland,* I, pp. 20 et 30-35.

(700) Berger à Reeder, 11 octobre 1943 (BAK, NS 19/1541). Nous empruntons le terme « *opschrikken* » à F. Van der Elst, *Dr. Elias als leider van het VNV,* dans *Bijdragen,* 3, octobre 1974, p. 91. Contrairement à ce qu'affirme Van der Elst, Reeder ne s'adressa pas directement à Himmler parce que Berger lui (Reeder) avait écrit, mais parce qu'il était encore redevable à Himmler d'une réponse à sa lettre du 14 septembre. Il n'est pas exclu que la lettre coléreuse de Berger ait accéléré la réponse de Reeder.

(701) Un corps auxiliaire, créé par la *Militärverwaltung* en mai 1941, pour la protection des usines et des installations de transport. Le recrutement était effectué par les VOS (anciens combattants flamands) et principalement parmi les membres du VNV. En juin 1942, la *Vlaamse Wacht* (= *Flämische Wachtabteilung*) comptait environ deux mille hommes, son équivalent rexiste wallon, la Garde Wallonne, comptait environ quinze cents hommes. La *Vlaamse Wacht* ne doit pas être confondue avec la *Vlaamse Fabriekswacht* (depuis juin 1943, *Vlaamse Wachtbrigade*) créée par le *Luftgaukommando Belgien und Nordfrankreich* en octobre 1941 et qui recrutait ses effectifs exclusivement parmi les membres du VNV. Effectif fin juin 1943 : plus de trois mille hommes.

désirait la suppression de l'allemand comme langue de commandement à la *Langemarck* et n'était de surcroît pas du tout d'accord avec cette dernière appellation. Conclusion de Berger : la *Vlaamse Wacht* ne se considère plus comme un corps auxiliaire de la *Wehrmacht,* mais comme le noyau d'une armée nationale flamande. La raison pour laquelle un « nationaliste flamand conscient », au sens où l'entend Elias, n'a plus sa place dans la *Waffen-SS* s'éclaire immédiatement. « A nouveau, je dois insister sur le fait que le *Führer* rejette la création d'armées nationales et que pour cette raison il a chargé le *Reichsführer* de la mise sur pied d'une armée germanique. » Berger poursuivait, menaçant : si Elias s'imagine me mettre, ainsi qu'à la DeVlag, des bâtons dans les roues en formant une armée nationale et pense pouvoir contester la dénomination, choisie par le *Führer* lui-même, d'une brigade d'assaut-SS, il doit savoir qu'il y a des limites à ne pas dépasser : celles que fixent une instruction et même un désir du *Führer.* Celui qui essayerait de franchir ces limites serait, « sans considération de personne, impitoyablement éliminé ». S'adressant personnellement à Reeder (*Lieber Kamerad Reeder !*), il donna libre cours à sa colère en un essai d'ironie mordante. Vous me direz sans doute maintenant qu'on n'en serait pas arrivé là si je ne m'étais pas mis à l'avant-plan avec la DeVlag. Il est à mon honneur d'avoir pu, au moins dans un pays, combattre les « manigances tortueuses et inconvenantes des soi-disants chefs dans les espaces germaniques » et parer leurs coups. « Qu'il m'ait été possible d'ériger, en silence et discrètement, une organisation fidèle au *Reich* n'est dû qu'à votre appui. Je vous en suis reconnaissant. Vous avez ainsi rendu un grand service au *Reich.* »

Ouvrons une parenthèse. Le remerciement ironique de Berger était-il sans fondement ? Rappelons-nous l'attitude sévère de Reeder à l'égard du VNV en avril 1942. Au partage des tâches entre le VNV et la DeVlag imposé par la *Militärverwaltung* (probablement sous l'influence de Berger), De Clercq avait réagi par la communication personnelle à Reeder de son intention d'interdire la double appartenance VNV-DeVlag. Reeder ayant agité la menace de « mesures appropriées », De Clercq avait baissé le ton ([702]). Rappelons aussi le discours d'Elias du 14 avril 1943 où il avait violemment attaqué la DeVlag « *A la recherche d'une patrie* ». Le chef du VNV se fit, pour cela, taper sur les doigts par Reeder : une attaque contre la DeVlag était aussi une attaque « contre la politique du *Reich* » ([703]). En novembre de la même année, Elias, dépité, devait déclarer entre quatre yeux que De Clercq et lui-même, « confiants en la parole du *Militärverwaltungschef* », avaient mis les VNV à la disposition de la DeVlag ([704]). Même en considérant que le chef

(702) Voir le deuxième volet de cette étude dans *Cahiers,* 4, décembre 1976, pp. 122-124.

(703) Cfr *supra,* p. 86.

(704) Memorandum d'une conversation Elias-Emmendörfer, le 26 novembre 1943, rédigé selon toute vraisemblance, par le second immédiatement après l'entretien (Arch. pers. A.). Le docteur Heinrich Emmendörfer, *Obersturmführer* dans la SA (*Sturmabteilungen der NSDAP,* une organisation paramilitaire sans grande signification, supplantée depuis des années par la SS), occupa une fonction dans l'économie de guerre allemande pendant la Seconde Guerre mondiale (en 1943, *Hauptgeschäftsführer der*

de l'administration militaire ne disposait pas dans sa *Flamenpolitik* de la liberté de mouvement souhaitée à l'égard d'Himmler et de Berger, il n'en reste pas moins qu'il a rendu possible l'accroissement numérique de la DeVlag et qu'il n'a pas défendu le VNV aussi fermement avant la crise d'août 1943 qu'après.

Revenons à notre Berger irrité. A la fin de sa lettre à Reeder, il s'en prenait encore une fois au VNV. On sait maintenant pourquoi celui-ci ne recrute plus pour la *Waffen-SS !* La *Militärverwaltung* ne trouve même plus le temps de s'occuper de « questions internes flamandes » ! Si cela continue ainsi, « le VNV deviendra un danger pour le *Reich* » ! Il a, dès à présent, prouvé « son incorrection et son infidélité ». Pour terminer, Berger menaçait : il patienterait encore huit semaines mais, début décembre, il provoquerait « une décision claire ».

Reeder ne réagit pas aux menaces de Berger. Par contre, il répondit amplement à la demande d'Himmler concernant la « reprise » des fonctions publiques en Flandre et en Wallonie par les membres de la DeVlag et de Rex. Mais au lieu des listes souhaitées Himmler reçut une argumentation détaillée (16 pages dactylographiées) contre la relève du VNV en Flandre par la DeVlag ([705]). Il ne soufflait mot de la nomination de rexistes en Wallonie. Depuis 1942, Rex était, en effet, représenté dans l'administration en dehors de toute proportion avec son importance politique réelle ([706]).

Dans sa réponse, inattendue pour Himmler, Reeder développait les mêmes arguments que dans son rapport spécial du 28 août sur la crise dans le VNV ([707]). La seule différence est que les arguments contre un appel à la DeVlag y sont plus concrets et plus amples. Il s'y trouve aussi une phrase qui regrette et réprouve les décisions d'Elias ([708]), mais cette réprobation est noyée dans la plaidoirie en faveur d'une meilleure compréhension de l'attitude du chef du VNV. Les deux documents prouvent, de surcroît, l'inanité de l'affirmation selon laquelle Reeder aurait, dans des rapports officiels à ses supérieurs, tenté de se couvrir d'une façon pusillanime derrière une langue

---

Bezirksgruppe Moselland der Wirschaftsgruppe Eisenschaffende Industrie, Luxembourg). Du contenu, il apparaît qu'Emmendörfer soutenait le VNV contre la SS. Elias lui aurait également dit que la DeVlag se muait d'organisation culturelle en parti politique « en contradiction flagrante avec les assurances données à mon prédécesseur et à moi-même ».

(705) Reeder à Himmler, 18 octobre 1943 (BAK, NS 19/285).

(706) TB 25 pour la période juin-septembre 1941 (rédigé fin novembre) (T-501, 106, 488 et 491).

(707) Cfr *supra,* p. 150.

(708) Dans son rapport d'activité cité note 706, Reeder formule son jugement négatif de plus ample et de plus dure façon : *« Der Leider von VNV hat in einem Augenblick, der mit der italienischen Waffenstreckung zusammenfiel, die aktive Werbung für die Waffen-SS und die Kinderlandverschickung bedauerlicherweise eingestellt... Dieser Schritt, mag er noch sosehr nach Ansicht des VNV aus parteipolitischen Gründen berechtigt sein, [ist] ebenso zu bedauern wie zu misbilligen.»* (T-501, 106, 489-490.) Remarquons que ce rapport fut seulement adressé à ses destinataires (quelques dizaines) fin novembre.

d'esclave (*Sklavensprache*) et sans prendre le risque de critiquer directement la politique poursuivie. Les textes parlent d'eux-mêmes ([709]).

Reeder entame son argumentation par une observation laconique en réponse à l'affirmation d'Himmler selon laquelle le VNV mène une politique de chantage : la *Militärverwaltung* ne se laisse pas menacer, elle a toujours pu s'imposer, les informations fournies à ce sujet à la direction de la SS sont inexactes.

Il précise ce qu'il entend par caractère irremplaçable du VNV. La *Militärverwaltung* n'a jamais soutenu que le VNV demeurerait irremplaçable. Mais la DeVlag n'est momentanément pas en état d'assurer l'indispensable collaboration administrative et économique. Même l'*Ersatzkommando* de la *Waffen-SS* à Bruxelles considère que le VNV est « indispensable » au succès du recrutement. Appuyer et tolérer le VNV participe d'une tactique politique. Cela finira lorsque les désavantages de l'existence de ce mouvement pour l'intérêt allemand en général pèseront plus lourds que les avantages qui restent à espérer. « Cet instant, que nos ennemis attendent si impatiemment, n'est sûrement pas encore arrivé », estime Reeder ([710]). D'ailleurs, qu'est-ce que la DeVlag ? Momentanément rien d'autre qu'une « bouture » (*« ein Steckling »*) qui doit encore prendre racine et qui ne développe aucune force de recrutement efficace ([711]). Comparée au VNV, la DeVlag n'est « pas considérée comme le vrai représentant des intérêts flamands mais comme une organisation allemande ». Au cours des derniers temps, Van de Wiele est incontestablement parvenu à faire progresser ses affaires avec énormément de *Schwung*. Les moyens utilisés pour accroître le nombre des adhérents sont

---

(709) F. VAN DER ELST, *Elias, chef du VNV*, dans *Cahiers*, 3, octobre 1974. La critique dans A. DE JONGHE, *Kanttekeningen bij een artikel van Frans Van der Elst*, dans *Revue belge d'histoire contemporaine*, VI, 1975, pp. 197-238. Pour une bonne compréhension de la position de Reeder dans le conflit VNV-SS, on se reportera aussi à son important TB 25. Il y développe l'argument que la politique allemande, assez paradoxalement, a réussi à conjurer « le danger flamand qui fut toujours un péril de mort pour l'Etat belge » (T-501, 106, 504). Il empruntait l'argument à Elias qui avait déjà constaté ce « miracle » dans sa lettre du 6 juin 1943 (cfr *supra*, p. 88).

(710) Cfr encore TB 25 pour la période juillet-septembre 1943, rédigé début décembre. Elias n'est, il est vrai, pas toujours apparu comme un chef « conséquent et déterminé ». *« Trotzdem erfordert es das Interesse des Reiches, jedenfalls seine Unterstützung solange, als es keine anderen Mittel und Wege gibt, sich die Mitarbeit eines massgeblichen Teiles flämischer Persönlichkeiten und eine deutschfreundliche Stimmung der Bevölkerung zu sichern. Eine Stützung des VNV in der Kriegszeit [ist] für das Reich in keiner Weise zukunftbindend und bedeutet keine Festlegung in volkstumspolitischen Dingen. Dem Reich ist nach allen Seiten hin freie Hand für Zukunft lösungen belassen worden. »* (T-501, 106, 504-505.)

(711) Reeder avance comme preuve quelques exemples. L'*Erzsatzkommando* de la *Waffen-SS* envoya à quatorze cents membres de la DeVlag nés en 1920-21 et qui étaient soumis au travail obligatoire en Allemagne, l'ordre de rejoindre (*Gestellungsbefehl*). Il ne reçut une réponse que de vingt-cinq. Treize se présentèrent pour le front. Commentaire de Reeder : *« Die damit zum Ausdruck gebrachte Einstellung dieser jungen Jahrgänze der DeVlag gibt doch wohl zum Nachdenken Anlass. »* Le recrutement de professeurs pour l'Allemagne n'a aucun succès bien que Van de Wiele soit lui-même professeur. Les cours d'allemand mis sur pied par la Communauté culturelle wallonne attirent plus d'auditeurs que ceux de la DeVlag.

cependant parfois discutables ([712]). La DeVlag a trop montré sa prétention au *leadership* politique en Flandre. Il est au plus haut point nécessaire que l'ambition personnelle de Van de Wiele ne soit pas encouragée du côté allemand et qu'on ne lui fasse pas plus confiance qu'aux chefs responsables des services allemands compétents. Reeder dit comprendre que le soutien de la DeVlag soit pour Himmler une « affaire de cœur » (*Herzenangelegenheit*). Le trop grand amour paternel ne peut cependant conduire à la surestimation des possibilités de l'enfant. Il estime encore de son devoir de souligner une fois de plus qu'une substitution de la DeVlag au VNV conduira à une « catastrophe politique » ([713]).

Berger avait accusé Elias et le VNV d' « infidélité ». Reeder réagit en posant la question : Elias a-t-il « trahi » ? A-t-il rompu un pacte de fidélité réciproque ? Toute personne sincère et lucide découvrira aisément les raisons de la tension en Flandre. Il se demandera alors : Nous, Allemands, nous convient-il d'être surpris et sincèrement choqués ? L'attitude passive actuellement observée par le VNV, après tant de prestations positives, est le résultat du manque de reconnaissance et de la méfiance parfois choquante rencontrée du côté allemand. On ne peut attendre d'aucun dirigeant d'une minorité nationale qu'il reste fidèle lorsqu'on lui refuse toute possibilité de montrer à ses partisans les succès que procure la collaboration étroite avec l'Allemagne. Il est impossible de toujours exiger du VNV des prestations que l'on paie de méfiance alors que, par ailleurs, la DeVlag est traitée avec faveur. Reeder déclare être, à ce sujet, d'accord avec Elias : les VNV, pour la plupart, reviennent d'Allemagne non comme des « convertis » mais comme des opposants aigris. Il sait aussi que des collaborateurs flamands non-VNV sont inquiets pour l'avenir ([714]). Il n'est pas étonnant que les promesses flamandes de la Radio anglaise, des anglophiles belges, des cléricaux et monarchistes, séduisent. La situation est trop grave que pour tenter des expériences vouées à l'échec avec la DeVlag. La « seule solution » réside en un front uni des deux mouvements contre l'ennemi commun. Ceci suppose (illusion de Reeder) considération réciproque et délimitation des tâches.

Reeder a conscience de tenir un langage audacieux. Il considère, cependant, comme de son devoir d'émettre les mises en garde nécessaires avant qu'il ne soit trop tard et ce, sans considérer si Himmler est ou non d'accord

(712) Selon une communication (*Bekanntmachung*) signée par l'*Hauptmann* Bömer, le personnel du Fort II à Wommelgem fut déclaré en bloc membre de la DeVlag, le 25 août 1943. Les cotisations seraient retenues à la source par trimestre. Reeder joignit une copie de la *Bekanntmachung* à son rapport à Himmler.

(713) Dans son TB 25 souvent cité, Reeder estime qu'une éventuelle disparition du VNV signifierait « une aussi grande tragédie pour la puissance occupante qu'elle ne serait une grande comédie pour les Anglais » (T-501, 106, 491).

(714) Reeder cite ici Van Thillo, chef du Service du travail volontaire pour la Flandre, Delvo (« proposé par vous, *Reichsführer*, comme successeur de De Clercq à sa mort ») et W. Hermans, jusqu'ici l'un des plus fermes partisans de la DeVlag et qui récemment, à l'occasion d'un court séjour en Flandre, déclarait que « l'insupportable fossé entre la DeVlag et le VNV ne nuisait pas gravement qu'à l'intérêt nationaliste flamand, mais aussi à l'intérêt allemand en Flandre ».

avec lui. Les problèmes en question sont trop importants que pour chercher une échappatoire dans un « silence commode ». Celui qui dans des circonstances aussi décisives ne dit pas la vérité à son supérieur « n'est pas un national-socialiste et est indigne de porter l'uniforme gris ». (On est loin de la prétendue *Sklavensprache.*)

Mais Himmler ne réagit pas à l'argumentation de Reeder. On a des raisons de croire qu'à la différence du *Militärverwaltungschef,* il a ordonné l'enquête préparatoire nécessaire à l'épuration de l'administration et de la Justice. En effet, Reeder reçut, à l'automne 1943, communication confidentielle d'un extrait d'un mémoire que Jungclaus et Ehlers, ce dernier, chef de la Sipo-SD à Bruxelles, avaient reçu du *Reichsführer-SS* pour avis ([715]). (Cette collaboration de fait de Jungclaus et Ehlers avec Reeder, à l'insu d'Himmler, est hautement remarquable.) Le document en question contenait une critique flamande acérée et formulée en des termes choquants de la politique de l'administration d'occupation. Sans doute provenait-elle de la DeVlag. La *Militärverwaltung* était accusée d'avantager les éléments ennemis de l'Allemagne au détriment d'éléments amis. Tous les secrétaires généraux, tous les hauts magistrats devaient être démis de leur fonction. A ce document était jointe une liste des successeurs considérés comme dignes de confiance ([716]). Reeder caractérisa le mémoire comme « un travail bâclé et primitif » et la liste comme une « anthologie d'incompétences professionnelles et d'impossibilités politiques ». Degrelle suivit l'exemple flamand ([717]). En outre, selon Reeder, il poussait à la nomination immédiate d'un HSSPF à Bruxelles. L'administration d'occupation, prétendait Degrelle, avait fourni la preuve qu'elle était incapable de mettre un terme aux « activités style Far-West » menées par la Résistance. En conséquence, Rex et la DeVlag devaient recevoir des compétences en matière de police.

De l'intervention de Degrelle et de ce qui y est lié, nous allons reparler plus abondamment ([718]). En attendant, il convient de mentionner un fait qui montre qu'Himmler ne se laissa pas décourager par l'opposition de Reeder. Toujours à l'automne 1943, quelques semaines après l'échec de son habile offre d'un *SS-polizeibataillon* à von Falkenhausen pour une opération de nettoyage dans les Ardennes ([719]), Himmler s'adressa directement à l'OKW ([720]). Dans un rapport circonstancié (qui, malheureusement, s'est perdu), il montrait que la Résistance opérait avec plus de vigueur en Belgique qu'aux Pays-Bas et en France, que le nombre d'attentats y était plus élevé, que la justice et la police belges osaient s'opposer non seulement passivement mais aussi activement à l'administration d'occupation. D'après Himmler, la

(715) Mémoire de Reeder pour l'auditeur Wilmart, 25 mai 1949, p. 29 (Proc. vF. 351).
(716) Non retrouvé.
(717) Cfr note 715, pp. 30-31.
(718) Cfr *infra,* p. 160.
(719) Cfr *supra,* p. 118.
(720) Cfr note 715, pp. 43.44.

Belgique était devenue « de plus en plus une zone dangereuse dans l'Ouest occupé ». Seule, la nomination immédiate d'un HSSPF, compétent aussi pour épurer l'appareil d'Etat dans son ensemble des influences hostiles à l'Allemagne, pouvait encore conjurer le danger.

Consultée par l'OKW, l'administration d'occupation réagit, cela va de soi, tout à fait négativement ([721]). Suite à cela, Keitel manda Reeder au Quartier Général. Selon Reeder, Keitel, d'abord enclin à satisfaire à l'exigence d'Himmler se laissa facilement persuader de ne pas le faire. Le lecteur comprendra que Reeder, dans sa défense d'après-guerre, exagère la portée de son intervention. Keitel était tout naturellement opposé à l'accroissement de la puissance d'Himmler dans les territoires occupés. Il ne devait pas être talonné par Reeder pour s'opposer à la nomination d'un HSSPF à Bruxelles. Sans doute Reeder a-t-il réussi à raffermir occasionnellement le chef de l'OKW dans son opposition ([722]). Un mémorandum de Reeder, adressé à Keitel personnellement, vint à la connaissance d'Himmler qui entra dans une violente colère contre le *Militärverwaltungschef* et stigmatisa son attitude déloyale. Une tentative d'obtenir, auprès de la maison militaire du *Führer*, un entretien Hitler-Reeder échoua. Elle suscita seulement la réponse, très significative de l'attitude d'Hitler et de son entourage immédiat : la chose n'est pas urgente ([723]).

La plainte de Degrelle et la réponse de Reeder.

Venons-en maintenant à l'intervention de Degrelle. Dans la lutte menée par Reeder contre l'infiltration SS, nous avons appris à connaître Degrelle comme l'allié direct et actif d'Himmler. Il partageait ce rôle avec Van de Wiele. Ce n'était pas von Falkenhausen mais Reeder qui était le gêneur. La direction de la SS ne laissa dès lors échapper aucune occasion de frapper le *Militärverwaltungschef*.

(721) Cfr note précédente.

(722) Sur l'attitude clairement négative de l'OKW, notamment de Keitel et de Jodl, à l'égard de la nomination, dès 1942, d'un HSSPF à Bruxelles, cfr notre article dans *Cahiers*, 4, pp. 90 et 139-140, et le *Premier rapport d'interrogatoire du SS-Standartenführer Canaris, Constantin*, 28 août et 22 octobre 1945 (Proc. Can. 0097, p. 4). La lettre du 15 mai 1950 de von John, adjudant de l'armée de terre (*Heer*) auprès de Keitel, à Behling, avocat allemand de von Falkenhausen, est aussi importante (BAK, *Alliierte Prozesse*, 4, von Falkenhausen, 91). En tant que témoin oral et oculaire de presque toutes les conversations de Keitel, von John confirme que le chef de l'OKW s'est opposé jusqu'à la fin à l'éloignement de von Falkenhausen de Bruxelles et au remplacement en Belgique et dans le Nord de la France, de la *Militärverwaltung* par une *Zivilverwaltung*. Sur les tentatives d'Himmler auprès d'Hitler pour faire nommer un HSSPF à Bruxelles, von John écrit : *« Hiergegen leistete Keitel, jedoch ohne einmal die notwendige Frage 'Entweder-oder' zu stellen, Widerstand bis Himmler gesiegt hatte. »*

(723) Cfr note 720. La question est de savoir si Reeder donne ici une juste vision des choses. Un entretien Hitler-Reeder à l'insu et/ou en l'absence du *Militärbefehlshaber* von Falkenhausen semble exclu.

Une telle occasion se présenta dans la seconde moitié d'octobre 1943. Rappelons-nous l'attitude de Reeder après la rupture du 14 août entre le VNV et la SS, plus précisément son argumentation du 18 octobre contre le remplacement du VNV par la DeVlag dans l'administration de la Flandre ([724]). En fait, Reeder n'avait alors pas répondu à la question concrète d'Himmler concernant les fonctions publiques qui, dans la Belgique occupée, pouvaient être exercées par des membres de la DeVlag et de Rex. Nous avons noté que, de son côté, Himmler n'avait pas réagi au refus de Reeder de collaborer à l'épuration envisagée de l'administration et de la Justice. Il ne faut pas beaucoup d'imagination pour comprendre qu'Himmler et Berger ont été choqués du comportement d'un *SS-Brigadeführer* qui se conduisait de façon aussi indocile dans sa haute fonction à Bruxelles.

Peu après (le 23 octobre pour être précis), Degrelle était en visite chez Berger au *SS-Hauptamt* à Berlin ([725]). Le chef rexiste s'apprêtait alors, après un congé de plus de dix mois, à regagner son unité au camp d'instruction de Wildflecken ([726]). Degrelle fit part, au cours de cette visite, de « ses grandes difficultés » en Belgique. Il remit à Berger un document destiné à Himmler et éventuellement à Hitler ([727]).

Etait-ce le rusé et intrigant Berger qui, pour embêter Reeder, proposa à Degrelle de consigner en une lettre à Himmler et Hitler ses plaintes concernant la politique de la *Militärverwaltung* ? Ou Degrelle prit-il lui-même l'initiative d'écrire ? On l'ignore ([728]). En fait, Berger et Degrelle travaillaient à cette occasion en telle communion que la question posée est d'intérêt secondaire. De la part de Degrelle, officier de l'armée allemande, c'était un acte d'une témérité inouïe que de s'adresser directement à Himmler et Hitler pour rendre suspecte la politique du général von Falkenhausen et de son *Verwaltungschef* responsable et de le faire à l'insu de ces derniers en des termes

(724) Cfr *supra*, p. 158.

(725) On trouve la date dans la lettre de Reeder à Himmler, 20 décembre 1943 (*infra*, p. 164).

(726) Depuis le rattachement de la Légion Wallonie à la *Waffen-SS*, son camp d'instruction avait été déplacé de Meseritz à Wildflecken.

(727) « *Degrelle sprach über seine besonderen Schwierigkeiten und bat mich, beiliegendes Schreiben dem Reichsführer-SS zur evtl. Vorlage beim Führer vorlegen zu wollen.* » (Berger à Himmler, 28 octobre 1943. T-175, 76, 2594578.)

(728) Dans son mémoire, du 25 mai 1949, à l'auditeur Wilmart, Reeder écrit, p. 31, qu'il demanda des explications à Degrelle. Le chef des rexistes se serait excusé et aurait rejeté la responsabilité sur Berger. Selon Degrelle, Berger lui avait proposé de lui dicter la plainte concernant la politique de la *Militärverwaltung* de Bruxelles et ce, dans le bureau du *SS-Hauptamt* à Berlin (Proc. vF. 352). Reeder ne précise pas la date de sa demande d'explication à Degrelle. Ce dernier était parti le 2 novembre pour le Front de l'Est, soit huit jours avant que Reeder n'ait eu connaissance de la lettre de Degrelle à Himmler et à Hitler. Si la version de Reeder est juste, il doit avoir mandé Degrelle en mars-avril 1944 lorsque ce dernier séjourna à nouveau de longs mois à Bruxelles après Tcherkassy. Il n'est pas exclu, il est même vraisemblable, que Degrelle a, en disant la vérité, délibérément chargé Berger : en avril 1944 leurs relations mutuelles étaient tendues. On en apprendra davantage dans la quatrième partie de cette étude.

insultants ([729]). Que Berger, dans l'hypothèse la plus favorable, se soit mis à la disposition du chef des rexistes comme boîte aux lettres, montre son manque total de scrupules dans l'emploi des moyens propres à ternir la réputation de Reeder auprès des plus hautes instances du *Reich*. Il n'y a, en effet, aucun doute possible : pour le chef du *SS-Hauptamt* le responsable à liquider n'était pas von Falkenhausen mais Reeder. Cela ressort clairement de son commentaire pour Himmler des « difficultés particulières » dont se plaint Degrelle : la situation en Belgique se détériore rapidement pour les Allemands ; Reeder ne le voit pas ou ne veut pas le voir, il ne se rend pas compte qu'il est « comme un bouchon sur une bouteille et peut être éjecté à tout instant ([730])... Lors d'une invasion, des parachutistes anglais trouveraient une organisation puissante dans le pays ». Les imputations de Berger n'étaient pas fondées. Reeder ne nourrissait aucune illusion au sujet de la situation ([731]).

La plainte de Degrelle n'a pu être retrouvée. Il est toutefois facile à l'historien de déduire d'autres documents quasi contemporains ([732]) « les difficultés particulières » qui préoccupaient le chef rexiste en octobre 1943. Quel sera l'avenir politique de la Belgique ? (Cette question avait-elle encore un sens en octobre 1943, cinq mois après le transfert de la Légion Wallonie et le prix politique que Degrelle s'était alors déclaré disposé à payer pour cela ([733]) ?) Pourquoi l'occupant fait-il encore toujours appel à l'ancienne administration belge et aux secrétaires généraux qui sont, sans aucune exception, anglophiles à 100 % ? Pourquoi la *Militärverwaltung* fait-elle preuve d'autant de mauvaise volonté en ce qui concerne la nomination de rexistes aux fonctions publiques ? Que fait-elle pour les protéger contre les attentats criminels et pour aider les proches des victimes ?

Examinons d'abord le développement chronologique des faits. Rentré de Berlin après son entretien avec Berger, Degrelle fit une visite d'adieu à Reeder à Bruxelles, le 29 octobre, avant de se rendre au front. Il va de soi qu'il ne souffla mot de sa rencontre, quelques jours auparavant, avec Berger et de sa manœuvre cachée : une plainte écrite auprès d'Himmler et d'Hitler contre la politique de l'administration d'occupation. Concernant l'évolution politique en Belgique, il déclara spontanément « avoir entière confiance dans la *Mili-*

(729) Reeder en souligne avec insistance le ton injurieux dans sa lettre du 19 novembre à Keitel et dans celle du 20 décembre 1943 à Himmler (cfr *infra*, pp. 163-164).

(730) *« Der Chef der Militärverwaltung sieht es nicht oder will es nicht sehen. Er ist sich dessen nicht bewusst, dass er als Korken auf einer Flasche sitzt und jederzeit hinweggefegt werden kann. »*

(731) Dans son TB 25 pour la période juillet-septembre 1943 (clôturé fin novembre), Reeder avertissait : la situation, tranquille en apparence, dans son ressort, ne pouvait conduire à la conclusion *« dass im Falle einer feindlichen Invasion und eines damit verbundenen Aufrufs Englands zum inneren Aufstand nicht ein erheblicher Teil der Bevölkerung zu den Waffen gegen uns zu greifen gewillt ist... Der Eindruck, dass es... dem Engländer leicht gelingen wird, rasch durchzustossen und das Land zu befreien, verbreitet sich immermehr. »* (T-501, 106, 473. Cfr encore 480.)

(732) Cfr les deux pièces citées à la note 729 et le mémoire de Reeder à l'auditeur Wilmart du 25 mai 1949, pp. 30-31 (Proc. vF. 352).

(733) Cfr *supra*, p. 102.

tärverwaltung ». En réponse à une question de Reeder, Degrelle déclara qu'il interromprait à Berlin son voyage au Front de l'Est pour un entretien de nature purement militaire (734).

Degrelle quitta Bruxelles le 2 novembre à destination du camp d'instruction de Wildflecken (735). Comme prévu, il s'arrêta à Berlin et y rencontra à nouveau Berger le jour suivant (736). (Pour des conversations d'ordre purement militaire, il aurait dû rencontrer non Berger mais le chef du *SS-Führungshauptamt,* Jüttner.) Le 9 novembre, il apprit au camp d'instruction de Wildflecken que Reeder avait été promu au grade de *SS-Gruppenführer.* Il s'empressa de faire parvenir une grande corbeille de fleurs et d'adresser ses félicitations les plus chaleureuses à l'homme dont il avait, quelques semaines plus tôt, vilipendé la politique auprès d'Himmler et d'Hitler. Il lui écrivit (en français) vouloir exprimer sa joie : par les grands services rendus à la cause du national-socialisme en Belgique, Reeder avait bien mérité une telle haute distinction (737). Le 10 novembre, le Feldmaréchal Keitel séjourna à Bruxelles pour une conversation de service qui ne concernait pas Degrelle (738). Après cet entretien, le chef de l'OKW remit à Reeder une copie de la plainte de Degrelle (739). Ainsi Reeder était-il informé de la duplicité de Degrelle. Quoique le chef des rexistes n'eût attaqué formellement que le *Militärbefehlshaber,* ce fut Reeder qui, en tant que *Militärverwaltungschef* responsable, saisit la plume (740). Il le faisait sans doute volontiers pour avoir l'occasion de remettre Degrelle à sa place. On connaît sa réaction par sa lettre du 19 novembre à Keitel (741). Elle était dure mais digne, Reeder gardant son sang-froid.

En ce qui concernait le fond, selon Reeder, le mémoire de Degrelle contenait, pour une part, des affirmations intentionnellement fausses et, pour une autre part, des inexactitudes de fait. Je connais la « versatilité et la fantaisie » de Degrelle, enchaînait-il. Envers moi personnellement, il a toujours été correct. Le ton insultant à l'égard du *Militärbefelhshaber* est d'au-

(734) Cfr Reeder à Keitel, 19 novembre 1943 (T-77, 786, 5514317).

(735) Agenda de poche de Degrelle, 2 novembre 1943 (DANNAU, *Ainsi parla Degrelle,* XI, p. 190). Degrelle écrit : « Vilflèches. »

(736) Cfr note précédente, 3 novembre 1943.

(737) Degrelle à Reeder, 9 novembre 1943. Traduction allemande (T-77, 786, 514320). *« Ich lege Wert darauf, Ihnen vor meinem Aufbruch zur Front die wärmsten Glückwünsche auszusprechen und Ihnen die Freude zum Ausdruck zu bringen, die ich bei der Nachricht von einer Ernennung empfand, die Sie durch die hohen Verdienste, die Sie der Sache des Nationalsozialismus in meinem Land erwiesen, in so hohem Masse verdient haben. »*

(738) *Kriegstagebuch Kommandostab Ia,* 9 et 10 novembre 1943 (T-501, 94, 282-283).

(739) Reeder à Keitel, 19 novembre 1943 (T-77, 786, 5514317).

(740) *« Wer die Militärverwaltung angreift, greift auch ihren verantwortlichen Chef an »,* écrivait Reeder le 20 décembre à Himmler. Cfr *infra,* p. 164.

(741) Cfr note 739. La lettre de Reeder à Keitel fut publiée en une traduction française peu fidèle dans Ch. d'YDEWALLE, *Degrelle ou la triple imposture,* Bruxelles, 1968, pp. 175-176. Apparemment, l'A. ignore l'origine du document. Cfr encore *supra,* note 296.

tant plus inacceptable. Si un officier allemand s'était permis une telle critique à l'égard d'une autorité dans le *Reich,* il aurait été traduit immédiatement en Conseil de guerre pour cause de subversion de la *Wehrmacht* (*Zersetzung der Wehrmacht*). Tolèrera-t-on une telle attitude d'un Wallon qui, jusqu'en 1940, était « très belgiciste » et qui au début de la guerre, jusqu'au 10 mai 1940, « n'était pas toujours germanophile » ? Son comportement irréprochable en tant que soldat n'excuse rien. On comprend que Reeder ne laissa pas échapper l'occasion de souligner auprès de Keitel « la mentalité et l'instabilité » d'un Degrelle qui, peu après son attaque insultante de la politique de la *Militärverwaltung,* adressait des louanges, une grande corbeille de fleurs et des félicitations empressées au *Militärverwaltungschef.* Reeder savait que Rex, à l'aide de mémoires, intriguait au plus haut niveau contre l'administration d'occupation. Il estimait pour cette raison qu'une réplique à Degrelle auprès d'Himmler était de la plus urgente nécessité mais, prudemment, désirait d'abord savoir si Keitel l'approuvait et si oui, quelle attitude la *Militärverwaltung* devait adopter. Il craignait apparemment de contrarier Hitler et Himmler, protecteurs de Degrelle ([742]).

Keitel donna le feu vert mais conseillait, lui aussi, la prudence. La réponse de Reeder par l'intermédiaire de l'OKW devait, *dans la forme requise,* uniquement s'en tenir aux faits, de manière à pouvoir être lue par le *Reichsführer-SS* ([743]). Hitler resta en dehors de la question. Keitel ne lui avait pas communiqué l'écrit de Degrelle.

Malgré cet encouragement à la prudence, Reeder ne mâcha pas ses mots dans le rapport qu'il put adresser à Himmler ([744]). Il caractérisa d'abord la plainte de Degrelle : un mélange incroyable d'affirmations intentionnellement fausses et en fait inexactes, un produit de la versatilité intellectuelle et de la fantaisie de l'auteur, une pièce dont on pouvait à peine croire qu'elle était destinée au *Führer* — et il enchaînait : le « mémoire » n'est rien d'autre qu'un essai primitif de Degrelle de mettre hors-jeu la *Militärverwaltung* et de s'imposer comme le seul homme sensé en Belgique.

Reeder se déclarait prêt, dans la mesure où la chose était possible, à répondre de façon objective aux affirmations subjectives de Degrelle. 1) La situation en Belgique (Reeder écrit au début décembre 1943) est, en effet, sérieuse. La *Militärverwaltung* s'en rend compte depuis longtemps (sous-entendu : elle n'a pas attendu le cri d'alarme de Degrelle). La conduite de la guerre exige

(742) *« Da Degrelle persona grata bei Hitler war, musste die erbetene Stellungnahme sorgfältig abgewogen werden. »* (Mémoire de Reeder à l'auditeur Wilmart, 25 mai 1949, p. 29. Proc. vF. 352.)

(743) Note manuscrite du 27 novembre 1943 de Keitel sur la lettre du 19 de Reeder (T-77, 786, 5514317). *« Ich habe kein Bedenken, wenn der Chef der Militärverwaltung, Präs. Reeder,* in geeigneter Form über OKW *sein rein sachlich gehaltene Auffassung zu dem Brief niederlegt... Die Stellungnahme des Präs. Reeder müsste allerdings geeignet sein, an den RFSS geben zu werden. »*

(744) Reeder à Himmler, 21 décembre 1943. *Geheime Kommandosache* (BAK, NS 19/1567). Rien ne permet de penser que Reeder écrivit à Himmler via l'OKW.

de la Belgique occupée des prestations de plus en plus lourdes mais, contrairement aux Pays-Bas et à la Norvège, aucune promesse concernant son avenir politique n'a encore été faire du côté allemand ([745]). Sur ce point, Degrelle a raison. Une déclaration en ce sens détendrait vraiment la situation — mais, compte tenu de l'*Einsatzbefehl* pour l'administration d'occupation ([746]), « elle ne peut être faite ». 2) Etant donné que l'intérêt allemand seul doit être déterminant et que seulement de cette manière nous pouvons exploiter le pays à fond, l'administration d'occupation a également « attelé » l'administration belge en place « à la réalisation de la victoire allemande ». Un gouvernement minoritaire ([747]), uniquement composé de membres des mouvements d'Ordre Nouveau (comme Degrelle le souhaite), est voué à l'échec parce qu'il ne disposera pas de l'appareil administratif indispensable à l'application de ses décisions. Les expériences de la Première Guerre mondiale sont éloquentes à ce sujet. 3) Quatre secrétaires généraux, Plisnier (Finances et présidence du Comité des secrétaires généraux), Nyns (Instruction publique), Dewinter (Ravitaillement) et Schuind (Justice) essayèrent, non en tant qu'anglophiles mais en tant que nationalistes belges, de se soustraire aux exigences de la *Militärverwaltung* et donc de faire opposition. Ils n'obtinrent pas de succès durable. Schuind fut entre-temps démis de ses fonctions. Par contre, il n'y

---

(745) Deux déclarations du *Reichskommissar* Seyss-Inquart sur le maintien de l'indépendance des Pays-Bas datent du 29 mai et du 26 juillet 1940 (DE JONGHE, *op. cit.*, pp. 288 et 445). Deux autres, d'une date ultérieure (12 mars et 29 mai 1941) étaient tout sauf apaisantes (IN 't VELD, *De SS en Nederland,* pp. 150-151). Reeder fait très probablement allusion au discours du *Generalkommissar* Schmidt-Münster, du 26 octobre 1941, à Utrecht, aux cadres du NSDAP aux Pays-Bas et du NSB de Mussert. Concernant ce discours, *Volk en Vaderland,* l'hebdomadaire du NSB, écrivit le 31 octobre 1941 : « Des applaudissements frénétiques accueillirent la partie de son discours signalant que le *Führer* souhaitait une communauté néerlandaise autonome à direction nationale-socialiste. » *Het Nationale Dagblad,* le journal du NSB, avait écrit le 28 octobre : L'« *Oberdienstleiter* Schmidt... se référa dans son discours à la décision bien connue du *Führer* que les Pays-Bas ne seraient pas incorporés au *Reich Allemand* mais jouiraient d'une autonomie entière. » Il faut relever que dans le résumé du discours de Schmidt dans le *Deutsche Zeitung in den Niederlanden,* du 27 octobre, ce passage manque. (Nous devons ces renseignements concernant le discours de Schmidt au Dr. In 't Veld.) Le *Nouveau Journal* des 30 et 31 octobre attira l'attention de ses lecteurs sur les (apaisantes selon le journal) déclarations de Schmidt. Le *Reichskommissar* Terboven déclara le 27 septembre 1943 à Oslo au sujet de l'avenir politique de la Norvège : « *Es ist der unwiderrufliche Wille des Führers, nach dem siegreichen Ende dieses Kampfes ein nationales und soziales Norwegen in Freiheit und Selbständigkeit entstehen zu lassen.* » La déclaration parut, en gros titre, à la une du *Brüsseler Zeitung* du 28 septembre et dans *Le Nouveau Journal* (avec commentaire) du 29 septembre 1943. Cfr encore *Volk en Staat* du 28 septembre 1943. Selon les instructions du 27 septembre du *Reichspressechef* Dietrich aux journalistes allemands, cette expression de la volonté du *Führer* ne pouvait paraître en première page et un commentaire des correspondants n'était « pas souhaité » (BAK, *Sammlung Oberheitmann,* ZSg 109/44, nr. 237/43).

(746) L'*Einsatzbefehl* dont Reeder fait ici mention est l'instruction négative d'Hitler (*OKW-Erlass,* signé Keitel) à von Brauchitsch, commandant en chef de l'armée de terre, 14 juillet 1940 : « *Der Führer hat hinsichtlich der Zukunft des belgischen Staates noch keine endgültige Entscheidung getroffen.* » L'instruction était cependant clairement pro-flamande et anti-wallonne : « *Er wünscht einstweilen jede mögliche Förderung der Flamen einschl [iesslich] Rückführung der flämischen Kriegsgefangenen in ihre Heimat. Den Wallonen sind keinerlei Vergünstigungen zu gewähren.* » (T-501, 96, 857. Copie. Concernant les instructions de juillet d'Hitler, cfr A. DE JONGHE, *Hitler en het politieke lot van België,* I, pp. 186-198.)

(747) Reeder désigne le comité des secrétaires généraux.

a que trois secrétaires généraux d'Ordre Nouveau ([748]) qui « fournissent un travail réellement positif ». Degrelle le sait, souligne Reeder. Il me dit que Romsée est « son ami » — mais cela ne l'empêche pas de stigmatiser *tous* les secrétaires généraux comme étant anglophiles à 100 % et il passe sous silence (ou ignore) le fait que son camarade de parti, De Meyer, secrétaire général des Travaux publics, adopte souvent dans des questions importantes la même attitude d'opposition que ses collègues non pro-allemands. 4) A la nomination de de Foy comme secrétaire général à la Justice, Reeder consacrait environ une page. Nos lecteurs savent dans quels termes il le fit ([749]). Le fait que Reeder traita cette question si amplement accrédite l'hypothèse selon laquelle Degrelle avait également critiqué la nomination de de Foy (on pense aux déportations de 1940). 5) La plainte de Degrelle concernant la mauvaise volonté de la *Militärverwaltung* à faire appel à des rexistes lors de nominations aux fonctions publiques était considérée par Reeder comme « une insulte à l'égard de tous les nationaux-socialistes dans l'administration d'occupation ». Numériquement, Rex ne signifie plus rien. En tant que mouvement politique, il est déjà considérablement surreprésenté dans l'administration. Degrelle lui-même sait très bien qu'il ne dispose plus de candidats capables et irréprochables pour de nouvelles nominations à des postes clés. La *Militärverwaltung* n'est en tout cas pas disposée à se laisser dicter sa politique de personnel par *Herr* Degrelle et si l'intérêt allemand l'exige, elle ne nommera pas de candidats rexistes. 6) L'administration d'occupation fait tout ce qu'elle peut pour éviter les attentats criminels contre des rexistes et pour rechercher les coupables lorsque ces attentats se produisent. En ce qui concerne les secours aux proches des victimes, elle a mis d'amples moyens à leur disposition mais les cadres de Rex eux-mêmes ont été à plusieurs reprises en défaut.

Après ces témoignages de fait, Reeder tirait quelques conclusions. Les arguments politiques de Degrelle, qu'il sait parfois développer de façon « fascinante », exigent prudence et réserve. Reeder estime que défendre l'administration d'occupation contre une attaque insultante est incompatible avec son honneur. La bravoure de Degrelle n'est pas mise en question. Cela ne peut pourtant empêcher la *Militärverwaltung* de dire une fois ouvertement ce qu'elle pense de l'attitude politique du chef de Rex.

Mû par sa « grande ambition et sa particulière vanité », Degrelle tente de façon visible de s'imposer « comme le roi non couronné de Belgique ». C'est pour cette raison qu'il désire les pleins pouvoirs ([750]). Comme il se rend compte qu'il trouvera l'administration d'occupation sur son chemin, il essaie

(748) Leemans (Affaires économiques), Romsée (Intérieur) et De Meyer (Travaux publics), les deux premiers étaient des VNV notoires, le dernier, un rexiste.

(749) Cfr *supra*, p. 127.

(750) Selon Reeder, Degrelle désirait être reconnu comme *Volksführer* belge ou au moins comme un Darnand belge. (Darnand était, dans le gouvernement Laval, le secrétaire d'Etat spécialement compétent pour le maintien de l'ordre public et la sécurité.) La réalisation de tels plans encourrait, selon Reeder, l'opposition de *tous* les collaborateurs flamands et de 99 % des Wallons à Degrelle (TB 26 pour la période octobre-décembre 1943, rédigé début mars 1944. T-501, 106, 710).

d'influencer directement les plus hautes instances du *Reich* et de discréditer la *Militärverwaltung* par des attaques contre sa politique. Il agit à cette fin avec peu de scrupules. Pendant son séjour en Belgique (décembre 42 à novembre 43), il joua, en des affaires qui ne le concernaient nullement, à celui que la *Militärverwaltung* attendait avant de prendre une décision. On s'imagine quels bruits le peu discret Degrelle aurait répandu alors concernant sa « prise de pouvoir » future ainsi que toutes les dangereuses conséquences politiques impliquées ! Degrelle et son parti ne sont pas en mesure d'assumer la direction politique de la Belgique. Rétorquerait-on que le *Führer* et le NSDAP ne disposaient pas, avant 1933, de beaucoup d'adhérents, la comparaison ne tiendrait pas. Degrelle et son parti ont déjà fait trop de conversions tactiques que pour susciter, de la force de leurs propres idées, un mouvement populaire. Malgré l'indiscutable talent oratoire de Degrelle et son courage personnel, Rex ne dépassera jamais le stade d'une affaire de parti.

La duplicité et l'incorrection du personnage ont dû frapper fortement Reeder. Après la rédaction de ses conclusions, il revint une nouvelle fois dans sa réponse, mais sans commentaire, sur l'antithèse entre l'attaque de Degrelle contre la *Militärverwaltung* et les félicitations exubérantes du même Degrelle quelques semaines plus tard. Reeder ne pouvait se permettre à ce sujet aucun commentaire imprudent dans un document destiné à Himmler. Keitel ne l'avait-il pas engagé à être prudent et à formuler sa réponse au *Reichsführer* « en une forme convenante » ? Le *Militärverwaltungschef* irrité s'est peut-être senti un peu plus libre quelques mois plus tard (début mars 1944) dans la rédaction finale d'un rapport d'activité à l'OKH ([751]). Dans un portrait nuancé du chef des rexistes, il notait, outre les nombreuses qualités telles que l'affabilité, le courage personnel, l'esprit de camaraderie très développé, la grande passion pour le métier de soldat (*soldatische Passion*), des défauts frappants : capricieux dans les questions politiques, facilement influençable, souvent maladroit et (c'était le trait qu'il avait tu à Himmler) « souvent indigne de confiance au point de vue caractère » (*« charakterisch manchmal unzuverlässig »*). L'expérience la plus récente avec Degrelle en aura appris assez à Reeder.

Comme lors des confrontations précédentes avec le réaliste Reeder, Himmler donna, cette fois encore, l'impression de ne pas insister. Il se borna à un amical avis de réception. Il avait lu, écrivait-il, la réponse de Reeder « avec grand intérêt et compréhension » ([752]).

Himmler écrivit cela début janvier 1944. Il savait alors qu'un fait s'était produit dans le camp de la collaboration flamande qui lui fournirait à nouveau l'occasion de renforcer, par une politique insidieuse et parallèle, l'influence du complexe SS en Belgique occupée : le 15 décembre, Elias avait, par écrit, sollicité un entretien auprès du *Reichsführer-SS*. Le lecteur apprendra au début de la prochaine et dernière partie de cette étude les circonstances de la décision du chef du VNV.

(751) *Ibidem*, 709.
(752) Himmler à Reeder, 10 janvier 1944 (BAK, NS 19/1567).

ADDENDA

Le chapitre sur Degrelle en tant qu'allié d'Himmler contre Reeder (pp. 43-82) était déjà composé lorsque M. E. Verhoeyen attira notre attention sur quelques documents particulièrement importants conservés au CREHSGM au sein d'un fonds non encore inventorié (*Nachlass Baumann*) (1). Ils concernent les mobiles qui animaient Degrelle lorsqu'il décida, début avril 1941, de s'engager comme volontaire dans l'armée allemande, et la réponse de Keitel, au nom d'Hitler, à cette requête. Nous remercions notre confrère Monsieur Verhoeyen de son geste amical et notre collègue Wim Meyers de nous avoir diligemment communiqué le texte intégral de la lettre de Degrelle.

***

Le 10 avril 1941, Degrelle écrivait à Hitler (2) :

Führer,

Des mois ont passé depuis que je suis revenu des prisons françaises. Et, depuis ces mois-là, j'assiste, inactif, à l'héroïque et magnifique effort de la jeunesse allemande, en train de créer la plus grande épopée de tous les temps.

Vous devez comprendre certainement, Führer, ce qui se passe dans mon âme : le sort de mon pays est en suspens ; tant que la guerre ne sera pas finie, je me rends parfaitement compte qu'aucune solution ne sera donnée à la Belgique. Après six années de lutte très violente, après des mois de cachot et de tourments, je me sens livré à un chômage qui m'est beaucoup plus dur que les luttes du passé et les tourments dans les prisons.

Je suis patient. J'attendrai avec calme l'heure où votre sagesse règlera le sort de l'Occident. Ce qui m'est lourd, ce n'est pas l'attente, mais l'inaction totale à laquelle je suis livré, alors que toute votre Jeunesse lutte et combat, elle, dans le sacrifice et la gloire.

Penser qu'à cette heure incomparable du destin, je suis immobile et stérile, m'est particulièrement amer. Je voudrais, moi aussi, lutter, combattre, ne faire, avec votre Jeunesse, qu'un bloc de foi, de courage, de volonté.

---

(1) Le Major Baumann s'occupa entre autres, au sein de la *Militärverwaltung* de Bruxelles, de la Légion Wallonie aussi longtemps que cette unité fit partie de l'armée de terre (jusqu'au 1er juin 1943, date du transfert de la légion à la *Waffen-SS*).

(2) CREHSGM, *Nachlass Baumann*, 10.11. Copie. Degrelle transmit sa lettre, rédigée en français, à Thedieck avec requête à la *Militärverwaltung* d'en établir une traduction allemande qu'il signerait ensuite. Cfr la note ci-après citée de Reusch.

C'est pour sortir de cette inaction que je vous écris, Führer, afin d'obtenir de vous l'honneur insigne de pouvoir lutter, fraternellement, à côté de vos soldats.

Pendant la durée de la guerre, je ne puis, politiquement, être d'aucune utilité. Laissez-moi donc alors, Führer, mettre à votre disposition, sur les champs de bataille, ma force et ma jeunesse !

Je sais que les étrangers ne peuvent lutter dans vos armées. Mais n'ai-je pas assez souffert, à cause du IIIe Reich, au cours de ma lutte et au fond de dix-neuf cachots successifs, pour que vous ordonniez une exception en ma faveur ? Appelez-moi où vous voulez, à l'aviation, aux Panzerdivisionen, au poste le plus modeste ou le plus ingrat des SS, n'importe où, je serai heureux et fier de mettre ma vie à la disposition de votre idéal.

Führer, je suis certain que vous ne me refuserez pas cette joie.

Vous vous souviendrez du jeune homme qui, dès 1936, venait à Berlin vous apporter le salut de REX.

Vous vous souviendrez de la vigueur avec laquelle, pendant le long combat rexiste, nous avons, à Rex défendu le droit de l'Allemagne à la vie et les principes du National-Socialisme.

Vous vous souviendrez enfin, Führer, de mes pauvres camarades rexistes assassinés en 1940 et des milliers d'autres qui ont connu, avec moi, les privations et les tourments des prisons.

Vous me permettrez, j'en suis convaincu, de mêler mon effort à l'effort de la jeunesse du IIIe Reich et de m'engager volontairement parmi vos troupes. Je serai infiniment heureux, malgré mon attachement à mon foyer et à mes quatre petits enfants, de connaître le destin militaire de votre jeunesse héroïque.

Que Dieu, Führer, conduise vos drapeaux à la victoire et à la paix.

Rex vaincra !

Degrelle.

1, drève de Lorraine,
BRUXELLES

Le 10 avril 1941 encore, Degrelle eut, à Bruxelles, un entretien avec le *Kriegsverwaltungsrat* Dr. W. Reusch, l'un des collaborateurs directs de Reeder qui était bien connu pour ses talents de polyglotte. Concernant cet entretien, Reusch rédigea le jour même une note (*Vermerk*) destinée à Reeder et Thedieck où il résuma la lettre de Degrelle (3). (Il est hautement significatif que Reeder ne prit pas la peine de rencontrer personnellement Degrelle qui était cependant le chef d'un mouvement politique collaborateur.) Reusch notait à propos des mobiles de la requête du chef des rexistes à Hitler : Degrelle sait que son apport en tant que soldat ne signifie pas grand-chose. (*« Degrelle wisse, dass er als Soldat wenig mitbringe. »*) Il considère qu'une activité politique en Belgique est pour lui, provisoirement impossible. Pour des raisons qui, du point de vue allemand, se comprennent parfaitement, la *Militärverwaltung* ne peut, en effet, autoriser l'exercice d'une activité politique dans

(3) CREHSGM, *Nachlass Baumann*, 601.

le sens souhaité par Degrelle en fonction de son tempérament. Mais il lui est insupportable de demeurer passif tandis que des milliers d'Allemands tombent pour une cause qui est aussi la sienne. En outre, il croit servir son pays en combattant dans les rangs de l'armée allemande.

Il est clair que Degrelle décida, début avril 1941, de s'engager sur la voie de la collaboration militaire parce qu'il trouva barrée celle de la collaboration politique. Politiquement la situation était en effet bouchée pour lui.

L'existence et le contenu de la réponse d'Hitler sont maintenant moins obscurs qu'on ne pouvait le craindre de prime abord. Degrelle déclara, après la guerre, qu'il reçut de Keitel une lettre amicale autant que circonstanciée dans laquelle on pouvait lire que le *Führer* ne l'autorisait pas à partir « au front » parce qu'il (Degrelle) était indispensable en Belgique en raison de son activité politique ([4]).

Il est exact que Degrelle reçut, début juillet, via le *Militärbefehlshaber* de Bruxelles, une lettre personnelle de Keitel. Le chef des rexistes apprit que sa requête d'être engagé dans l'armée allemande était refusée « pour des raisons de principe » ([5]). Hitler ne désirait donc pas faire d'exception en faveur de Degrelle. Il n'y avait de place pour des étrangers se présentant comme volontaires dans l'armée allemande sauf dans les rangs de la *Waffen-SS* et à condition que les volontaires soient germains. Degrelle n'en était pas encore là en juin 1941. On est loin de la version d'après-guerre de Degrelle : Hitler n'accepta pas mon engagement parce que j'étais politiquement indispensable en Belgique. On peut difficilement imaginer qu'Hitler ait prié Keitel de répondre en ce sens : Degrelle, lui-même, n'avait-il pas justifié sa requête par le fait qu'un rôle politique était, pour lui, provisoirement exclu en Belgique ?

(4) Cfr *supra*, p. 49.

(5) La lettre de Keitel à Degrelle n'a pas été retrouvée. Il en est fait mention dans une note du 4 juillet 1941 concernant un entretien de Thedieck avec Rouleau, lieutenant de Degrelle (CRESHSGM, *Nachlass Baumann*, 598-600).

LISTE DES ABREVIATIONS

All. Proz.	*Alliierte Prozesse*
Arch.pers.A.	Archives personnelles de l'auteur
BAK	*Bundesarchiv Koblenz*
BDC	*Berlin Document Center*
Can.	Canaris
CREHSGM	Centre de recherches et d'études historiques de la Seconde Guerre mondiale
DeVlag	*Deutsch Vlämische Arbeitsgemeinschaft. Duits-Vlaamse Arbeidsgemeenschap*
FG	*Feldgendarmerie*
FK	*Feldkommandant(ur)*
GFP	*Geheime Feldpolizei*
Gen.Qu.	*Generalquartiermeister*
GenStdH	*Generalstab des Heeres*
Gestapo	*Geheime Staatspolizei*
HSSPF	*Höherer SS- und Polizeiführer*
IfZM	*Institut für Zeitgeschichte München*
IMT	*International Military Tribunal*
KdoSt	*Kommandostab*
MBBNf	*Militärbefehlshaber in Belgien und Nordfrankreich*
MBF	*Militärbefehlshaber in Frankreich*
MGB	Justice militaire belge (auditorat-général Bruxelles)
MVC	*Militärverwaltungchef*
NSDAP	*Nationalsozialistische deutsche Arbeiterspartei*
NSJV	*Nationaalsocialistische Jeugd Vlaanderen*
Ob.West	*Oberbefehlshaber West*
OFK	*Oberfeldkommandant(ur)*
OKH	*Oberkommando des Heeres*
OKW	*Oberkommando der Wehrmacht*
PAB	*Politisches Archiv Bonn*
Pol	*Polizei* (Groupe du département *Verwaltung* de l'administration d'occupation à Bruxelles)
Proc.	Procès
Pv.	Procès-verbal
Qu(Verw.)	*Quartier (Verwaltung)* dans l'OKW
RFSS	*Reichsführer-SS*
RSHA	*Reichssicherheitshauptamt*
RvOA	*Rijksinstituut voor Oorlogsdocumentatie Amsterdam*

Sipo-SD	*Sicherheitspolizei-Sicherheitsdienst*
SS	*Schutzstaffel*
SSHA	*SS-Hauptamt*
STAN	*Staatsarchiv Nürnberg*
StS	*Staatssekretär*
SVTW	Service des Volontaires du Travail pour la Wallonie
TB	*Tätigkeitsbericht* de Reeder à l'OKH
T (suivi de trois nombres)	Documents microfilmés : *German Records Microfilmed at Alexandria, Va.* (GRMA). Le premier nombre indique la série, le second la bande, le troisième le cliché
VAVV	*Vrijwillige Arbeidsdienst voor Vlaanderen*
vF.	von Falkenhausen
VHZ	*Vierteljahrshefte für Zeitgeschichte*
VNV	*Vlaams Nationaal Verbond*
WFSt	*Wehrmachtführungsstab* dans l'OKW

Emile Krier

LE REXISME ET L'ALLEMAGNE 1933-1940 *

UNE DOCUMENTATION

A ses hôtes étrangers, Adolf Hitler prétendit toujours que le national-socialisme n'était pas une « marchandise d'exportation », qu'il serait uniquement valable « en tant qu'élément d'ordre pour le Reich » (1). C'est pour cette raison qu'en juin 1933, Rudolph Hess, l'adjoint du Führer, émit un décret dans lequel il était stipulé que la direction du Reich refusait de s'intégrer dans les affaires intérieures des pays étrangers ainsi que « de transmettre la moindre directive à des partis existant en-dehors des frontières, même si ces partis étaient en accord ou apparentés avec le NSDAP » (2). Pareille retenue correspondait également aux conceptions du ministre des Affaires étrangères. En février 1935, celui-ci affirmait avec persistance qu' «il continuait à maintenir qu'un soutien officiel ou semi-officiel accordé à un parti qui se trouve dans l'opposition par rapport à un gouvernement étranger, n'est pas conciliable avec l'entretien de relations correctes avec le gouvernement concerné » (3). Cette déclaration d'intention donne l'impression que le Reich ne se serait pas préoccupé des partis fascistes existant dans le reste de l'Europe. Mais la réalité était fort différente.

---

* Je remercie Madame le Docteur Keipert (*Politisches Archiv*, Bonn) pour l'aide et le soutien qu'elle m'a apporté, Madame Kinder (*Bundesarchiv*, Koblenz) et Monsieur le Docteur Ziegahn (*Hauptstaatsarchiv*, Düsseldorf), dont le dévouement a contribué à réunir cette documentation.

(1) Hans-Adolf JACOBSEN, *Nationalsozialistische Aussenpolitik 1933-1938*, Frankfurt-am-Main - Berlin, 1968, p. 336.

(2) *Bekanntmachung* du 16 juin 1933 (*Politisches Archiv*, Bonn) (PAB), *Dt. Ges. Den Haag, Pol.* 4, *Bd.* 3).

(3) *Auswärtiges Amt* (AA) au *Reichsinnenministerium*, 25 février 1935 (PAB, *Dt. Ges. Den Haag, Pol.* 4, *Bd.* 3).

Le dirigeant fasciste anglais, Mosley et le Hollandais Mussert ont été reçus par Hitler (4). En Belgique, par exemple, le chef de l'association patriotique *Heimatbund* d'Eupen-Malmedy obtint un entretien avec Hitler, qu'il rencontra le 15 septembre 1933 (5). A l'époque, le ministère des Affaires étrangères avait « appuyé » (6) cet accueil. Trois ans plus tard, après que le gouvernement belge ait déchu de leur nationalité Dehottay et ses associés, Dehottay tenta de rencontrer Hitler mais, du côté allemand, on lui refusa cet entretien. Le ministère des Affaires étrangères déconseilla pareille entrevue, invoquant que : « la personnalité et l'activité de Dehottay étaient, surtout ces derniers temps, très contestées. Par ailleurs, l'entrevue de Dehottay avec le Führer, qui, bien entendu, ne resterait pas secrète, ne serait pas non plus fort appréciée par le gouvernement belge » (7).

La manière dont fut traitée Dehottay montre clairement l'attitude des autorités allemandes ; aussi longtemps qu'à l'étranger quelqu'un pouvait leur être d'une quelconque utilité et travaillait dans l'intérêt de l'Allemagne, on était prêt à le traiter avec beaucoup d'égards, quitte à le laisser plus ou moins tomber ultérieurement. Le cas Dehottay illustre clairement l'attitude opportuniste du Reich allemand par rapport aux dirigeants fascistes étrangers.

Les liens de l'Allemagne avec les organisations qui sympathisaient avec elle ou plutôt avec celles qui avaient une attitude amicale à son égard, ne se limitaient pas seulement à des entrevues mais étaient aussi fréquemment de nature financière. Des organisations politiques et certains journaux ont été également soutenus financièrement par l'Allemagne. Ce fut, par exemple, le cas pour les « organisations de fidélité à la patrie » (*heimattreuen Organisationen*) d'Eupen-Malmédy. Les organisations et les services allemands les plus divers ont entretenu avec Eupen-Malmédy des liens politiques et financiers (8). Mais l'Allemagne a également versé de l'argent à des journaux (9) et à des partis dans d'autres régions de Belgique.

(4) Hans-Adolf JACOBSEN, *op. cit.*, p. 336 *sqq.*

(5) *Staatssekretär in der Reichskanzlei* à l'attention du *Gauwirtschaftsberater der Gauleitung Köln-Aachen,* 15 septembre 1933 (*Bundesarchiv,* Koblenz (BAK), R 43 II/1404a).

(6) Note de la chancellerie du *Reich* du 12 septembre 1933 (BAK, R 43 II/1404a).

(7) Note de la chancellerie du *Reich* du 20 février 1936 (BAK, R 43 II/1404a).

(8) Voir la représentation graphique : *Politische und finanzielle Verbindungen zwischen dem Reich un Eupen-Malmédy 1936-1940,* in Martin R. SCHAERER, *Deutsche Annexionspolitik im Westen. Die Wiedereingliederung Eupen-Malmédys im zweiten Weltkrieg,* Bern - Frankfurt-am-Main - Las Vegas, 1978, p. 31.

(9) Déjà en 1928, l'Allemagne a soutenu les revues des activistes flamands, *Vlaanderen* et *Jong Deutsland,* chacune recevant 3.000 RM (Note du 4-12-1928, dans PAB, II *Geheimakten, Belgien Pol.* 12, 30/3). A la fin de l'année 1933, certains services allemands étaient prêts à subventionner le journal *De Schelde,* qui négociait à Berlin l'insertion des annonces, mais ils renoncèrent à ce plan après que trop de personnes en aient eu connaissance (Légation allemande à Bruxelles au ministère des Affaires étrangères, du 11-11-1933 ; Légation allemande à Bruxelles au ministère des Affaires étrangères à la Légation allemande, du 5-11-1933 ; ministère des Affaires étrangères à la Légation allemande, du 21-11-1933, dans PAB, II *Geheimakten Belgien Pol.* 12,

Dans un rapport du 10 janvier 1939, sur les possibilités d'exercer une influence à l'étranger par l'intermédiaire du département VII du ministère de la Propagande il est dit : « Une attitude semblable est adoptée à l'égard du VNV ([10]) en Flandre, et des subsides considérables sont accordés à leur journal *Volk en Staat,* qui maintiennent ainsi le plus important parti flamand pour la liberté dans un lien de dépendance perpétuel vis-à-vis de nous. Le dirigeant de ce parti est prêt, à l'heure actuelle, à se conformer exclusivement à nos directives » ([11]). Ce soutien matériel fut tout d'abord apporté par le docteur Holthöfer ([12]) de Essen. C'est ce qui apparaît dans un rapport du *S.D.-Oberabschnitt-West* concernant « l'action extérieure à l'Ouest » : « Une influence déterminante sur l'évolution au sein du VNV est exercée par le docteur Holthöfer, qui finance non seulement le *Volk en Staat,* organe de lutte du VNV, mais aussi le VNV lui-même » ([13]). Plus tard, le docteur Holthöfer a partagé le financement du journal *Volk en Staat* avec le Service de presse pour l'étranger du Conseiller secret, le docteur Walter Heide. Il est intéressant de constater que le docteur von Bargen, conseiller auprès de la légation allemande de Bruxelles, considérait que les 800 RM payés mensuellement par Holthöfer et Heide, étaient suffisants : « L'ampleur du soutien qui est attribué à ce journal (*Volk en Staat*), était connu ici et est considéré comme suffisant » ([14]). Après la dissolution du bureau du docteur Holthöfer, les versements ont été

30/3). Durant les années 1937-1938, le journal *Volk en Staat* bénéficia d'un soutien financier de 800 RM par mois, et depuis 1938, le bi-mensuel belge *Volksverwering* et le mensuel *Deltakamp* bénéficièrent chacun de 100 RM par mois (Herman BALTHAZAR, *Camille Huysmans en Duitsland (1936-1940),* dans *Bijdragen tot het Camille Huysmans onderzoek,* Anvers, 1971, pp. 186 et suivantes). De manière irrégulière un soutien fut également accordé au périodique *Quid Novi,* reproduit selon le procédé ronéotypique (Ambassade allemande à Bruxelles à la Légation allemande de Den Haag, du 8-3-1939, dans PAB, *Dt. Ges. Brüssel* 89/1). En mars 1940, l'ambassade allemande de Bruxelles exigea qu'on lui attribue 2.000 RM par mois, « Pour transmission directe aux directeurs de rubriques, pour l'insertion des articles, pour le matériel photographique, etc. » (Ambassade allemande de Bruxelles au ministère des Affaires étrangères, du 13-3-1940, dans PAB, *Dt. Ges. Brüssel* 89/5. A partir de septembre 1937, le bureau de presse étranger versa tous les mois 200 RM à Monsieur le Docteur Clauss pour ses reportages au profit du journal anversois *La Métropole,* afin de parvenir à une meilleure collaboration avec ce journal (*Geheimrat,* Docteur Walther Heide à l'ambassade allemande de Bruxelles, du 13-1-1939, dans PAB, *Dt. Ges. Brüssel* 81/1). De même, le journal *De Nieuwe Gazet,* proche des milieux libéraux flamands, pria l'ambassade allemande de Bruxelles de l'aider à trouver un correspondant berlinois, et on trouva, en sa faveur, une solution semblable à celle qui avait été adoptée pour *La Métropole* (Herman BALTHAZAR, *op. cit.,* p. 186). Afin d'atteindre la presse provinciale, l'ambassade allemande soutenait les services de presse *De Kogge* et *Oostpost,* édités par la société belge d'édition *De Kogge,* avec une somme mensuelle de 400 RM (Ambassade allemande de Bruxelles au ministère des Affaires étrangères, du 1-3-1940, dans PAB, *Dt. Ges. Brüssel* 89/4).

(10) VNV = *Vlaams Nationaal Verbond* (Dirigeant : Staf de Clercq).

(11) Rapport concernant les possibilités d'exercer une influence sur l'étranger par le département VII du ministère de la Propagande, du 10-1-1939, dans PAB, *Dienstst. Ribbentrop* 14/1.

(12) A Monsieur le Docteur Holthöfer, voir plus loin.

(13) Rapport du *SD-Oberabschnitt West* à propos du travail extérieur relatif à l'Ouest, dans *Hauptstaatsarchiv,* Düsseldorf, RW 33.

(14) Note secrète du 23-12-1937, dans PAB, *Dt. Ges. Brüssel* 88/5.

plus importants et entièrement pris en charge par Promi (ministère de la Propagande) ([15]).

L'exemple de cette stratégie politique soulève inévitablement une autre question : les rexistes belges n'auraient-ils pas également bénéficié du soutien matériel du troisième Reich ? Dans son livre *Degrelle m'a dit,* Louise Narvaez prétend : « Malgré tout ce qu'on en a dit, jamais Degrelle, au cours de sa longue lutte politique d'avant la guerre ne reçut, ni directement, ni indirectement, soit une directive, soit une demande, soit un conseil, soit un centime d'Hitler ou du troisième Reich » ([16]). Jacques Willequet, par contre, voit les rapports entre Rex et le troisième Reich d'un œil plus critique et n'exclut pas que les nationaux-socialistes aient soutenu Degrelle avant 1940, tout en estimant que ce soutien était restreint et peu élevé : « D'où venait l'argent que Rex dépensait à profusion ? Mussolini certainement (250.000 F par mois selon Ciano, 19 millions au total d'après une autre source). De gros industriels belges, à coup sûr. Du côté allemand, on n'a jamais pu trouver qu'une fourniture de papier-journal et de rotatives à un prix « d'ami », et il est peu vraisemblable que le soutien matériel ait dépassé ce stade modeste » ([17]). Dans cette étude sur les relations de Degrelle et des rexistes avec Hitler et l'Allemagne, avant l'occupation de la Belgique en 1940, nous voulons tenter de clarifier le rapport Rex-Allemagne.

Déjà avant la constitution du parti rexiste, Degrelle avait établi des liens avec l'Allemagne national-socialiste. Une prise de contact entre Degrelle et la Légation allemande à Bruxelles eut lieu directement après la prise de pouvoir des nationaux-socialistes. La Légation organisa un séjour en Allemagne pour Degrelle et deux de ses collaborateurs, aux fins de réaliser un reportage sur l'Allemagne nouvelle dans l'hebdomadaire *Soirées* (Document I), édité par le dirigeant rexiste. A Berlin, les trois Belges ont, entre autres, rencontré Braun von Stumm, le conseiller compétent du service de presse du ministère des Affaires étrangères. Durant leur séjour, ils ont été pris en charge par le docteur Duisberg, le correspondant berlinois de la *Libre Belgique* (Document II).

Suite aux attaques lancées contre Léon Degrelle par le quotidien socialiste *Vooruit,* dans son édition du 1er avril 1936 où on lui reprochait « d'entretenir de façon presque ouverte des relations compromettantes avec l'Alle-

(15) Dans une lettre du Docteur Heide à l'ambassade allemande de Bruxelles du 18-1-1939, il est dit que : « Suite à notre entretien récent, je vous communique que depuis le 31 mars 1938, le journal *Volk en Staat* a été soutenu d'ici avec 400 RM par mois ainsi que par *Büro Holthöfer* également avec 400 RM par mois. Pour l'année budgétaire 1938-39, l'ensemble de la somme de 800 RM a été fournie par le *Büro Holthöfer.* Comme ce bureau n'existe plus, les paiements ont été effectués par le ministère de la Propagande, qui versent une somme mensuelle cinq fois plus élevée ». (PAB, *Dt. Ges. Brüssel* 89/1).

(16) Louise NARVAEZ, *Degrelle m'a dit,* Bruxelles, 1977, p. 194.

(17) Jacques WILLEQUET, *Les fascismes belges et la seconde guerre mondiale,* dans *Revue d'histoire de la deuxième guerre mondiale,* XVIIe année, cahier 66 (avril 1967), p. 96.

magne nationale-socialiste » ([18]), la Légation allemande à Bruxelles fit à nouveau allusion à la visite de Degrelle et de deux de ses collaborateurs entre le 29 avril et le 3 mai 1933 ainsi qu'à leur participation à la fête du 1er mai. Elle écrivait : « Durant l'année 1933, la Légation a entretenu avec Léon Degrelle, qui, à cette époque, ne jouait pas de rôle politique très important, ainsi qu'avec ses collaborateurs, des relations peu suivies, de même nature que celles qu'elle a entretenues et qu'elle continue à entretenir avec beaucoup d'autres journalistes. Leur voyage à Berlin a été soutenu en ce sens que ces personnes ont obtenu par l'intermédiaire de la Légation, de la part de la société des chemins de fer, des billets gratuits « Berlin aller et retour » ainsi que des visas gratuits. Ensuite, une lettre de recommandation en leur faveur a été envoyée le 25 avril, à Monsieur Braun von Stumm, conseiller de Légation auprès du service de presse et, une autre, le 29 avril, à Monsieur Wolf, directeur des chemins de fer du Reich. L'édition de *Soirées,* parue le 12 mai 1933, a été présentée, là-bas, en 20 exemplaires, jointe au rapport du 13 mai 1933 — b 1159 —. L'appui exercé à partir d'ici s'est limité là. Nous n'avons pas eu connaissance de la transmission d'exemplaires sur papier de luxe. Depuis le voyage dont il a été question, les relations entre la Légation et Degrelle ont été complètement interrompues » ([19]).

Pour la Légation allemande, le voyage de Degrelle à Berlin représentait un espoir, étant donné que la plupart des journaux et périodiques adoptaient à l'égard du troisième Reich une attitude réservée voire même franchement hostile. Dans un rapport plus détaillé concernant la propagande anti-allemande et l'action exercée contre elle en Belgique, on peut lire : « Au sein de la presse bourgeoise d'expression française, c'est surtout la presse catholique à large diffusion qui est influencée par les événements qui se déroulent parmi les catholiques allemands. Cependant, il existe au sein de cette presse, un grand nombre d'éléments larges d'esprit qui suivent ce qui se passe en Allemagne avec vif intérêt mais naturellement aussi avec une attitude d'expectative et de réserve critique. Une fois de plus, dans ce cas, c'est surtout la jeune *intelligentsia* et les étudiants (Cercles de « l'Esprit nouveau », de « La Cité Chrétienne », de la maison d'édition Rex à Louvain, etc.), qui témoignent d'une certaine compréhension à l'égard de l'Allemagne nouvelle et désirent participer à son édification » ([20]). La Légation s'est montrée satisfaite du succès qu'elle a remporté jusqu'à maintenant : « La collaboration avec la maison d'édition Rex à Louvain, qui jouit d'un grand renom, avec le *Vingtième Siècle* catholique, avec la *Libre Belgique* à Bruxelles ainsi qu'avec *La Métropole,* journal anversois très renommé. (...), a conduit à des résultats appréciables » ([21]). De cette collaboration, la Légation a notamment tiré la conséquen-

(18) Légation allemande de Bruxelles au ministère des Affaires étrangères, du 2-4-1936 (PAB, *Abt II, Politik 29 Belgien*).

(19) *Ibidem.*

(20) *Beantwortung des Fragebogens zum Erlass v. 26.4.1933* (P 2143), (PAB, *Presse-Abteilung,* P 16, *Bd.* 2).

(21) *Ibidem.*

ce suivante : « Là où se trouvent de jeunes intellectuels à l'esprit ouvert, comme, par exemple, les éditeurs et les rédacteurs des éditions Rex, il faut leur multiplier les occasions d'être impressionnés par l'Allemagne nouvelle, en leur fournissant la documentation dont ils pourraient avoir besoin ainsi que toutes les possibilités d'information en Allemagne » ([22]).

Si après son voyage en Allemagne, ses contacts avec la Légation allemande se sont relâchés, Degrelle est redevenu intéressant pour le troisième Reich après la fondation du parti rexiste et après l'édition du journal *Le Pays Réel*. Pendant la campagne électorale de 1936, certains milieux allemands ont à nouveau fait un pas vers Degrelle. Le Docteur Duesberg, qui avait déjà été son compagnon de voyage en Allemagne en 1933, s'est rendu à Bruxelles pour une « prise de contact » avec lui (Document III). Cependant, le ministère des Affaires étrangères n'a pas voulu répondre à la demande de Degrelle de pouvoir faire une conférence en Allemagne et même les insistances de Duesberg ont été « provisoirement rejetées ». Lors de son passage à Berlin, le conseiller de Légation Bräuer de Bruxelles, s'est prononcé « fermement » contre un projet de ce type. Voici comment le fonctionnaire compétent du ministère des Affaires étrangères a résumé les objections de Bräuer : « Monsieur Bräuer estime qu'une manifestation de ce type ne présente aucun avantage, pas même en relation avec un engagement de Degrelle concernant la question d'Eupen-Malmédy ([23]). Il craint, par contre, que le gouvernement belge n'apprécie pas du tout l'autorisation d'un discours de ce type en Allemagne » ([24]).

Ce qui a déterminé l'attitude allemande, dans la question de la conférence de Degrelle, c'est de savoir quels avantages le troisième Reich pourrait tirer de pareille manifestation. Comme il fallait s'attendre à un mécontentement du gouvernement belge plutôt qu'à des avantages concrets, comme par exemple une certaine bienveillance des Rexistes dans la question d'Eupen-Malmédy, le ministère des Affaires étrangères adopta une attitude réservée et s'abstint de favoriser un plan de cette espèce. L'attitude du troisième Reich était fort différente lorsqu'il s'agissait d'accueillir en Allemagne des membres éminents du parti rexiste. Le 12 août 1936, l'industriel bruxellois, Gustave Wyns ([25]), qui était conseiller financier de Degrelle et député rexiste, rencontra le conseiller de Légation Braun von Stumm du bureau de presse du ministère des Affaires

(22) *Ibidem.*

(23) En ce qui concerne la position des rexistes par rapport à Eupen-Malmédy, avant les élections parlementaires de mai 1936, Rex adopta un point de vue ambigu concernant le problème et ce n'est que peu avant les élections provinciales de 1936, qu'il prit position officiellement. Lors de discussions avec des personnalités allemandes, des représentants de Rex ont laissé entendre qu'il était tout à fait possible de se mettre d'accord avec l'Allemagne en ce qui concerne cette question. Ils considéraient qu'un référendum pourrait peut-être résoudre le problème.

(24) Ministère des Affaires étrangères à la légation allemande de Bruxelles, du 18-7-1936, avec note, dans PAB, Pol. II 5, *Belgien* 2, *band* 1.

(25) Gustave Wyns, né à Bruxelles le 6 juillet 1900 ; co-propriétaire des usines de peinture et d'encre Alphonse Wyns à Vilvorde. Le 24 mai 1936 est élu député pour l'arrondissement de Tournai-Ath et fit partie des commissions des Finances et des Affaires étrangères. En mars 1939, il quitta la politique et prit ses distances vis-à-vis des rexistes.

étrangères, pour discuter avec lui de certaines questions politiques mais aussi pour exprimer le souhait d'établir une collaboration de son parti avec l'Allemagne (Document IV). Après son retour à Bruxelles, Wyns s'adressa encore à la Légation allemande, afin de résoudre certains problèmes qu'il avait soulevés à Berlin.

A Berlin, on était très touché par la visite de Wyns. Le directeur du bureau de presse du ministère des Affaires étrangères, Aschmann, communiqua à la Légation à Bruxelles : « Monsieur Wyns, qui nous a fait une excellente impression, n'a pas pu être reçu, selon ses désirs, par le ministre de la Propagande du Reich, mais il a été mis en rapport avec d'autres personnalités qui l'intéressaient » ([26]).

Cependant, il n'a pas pu être établi quelles personnes Wyns a rencontrées. La seule chose dont on est sûr, c'est qu'il visita une exposition de l'Anti-Komintern. Sur le plan de la lutte contre le communisme, l'Anti-Komintern constate ses « intérêts similaires profonds » avec les Rexistes. C'est pour cette raison que l'on pria Wyns d'envoyer une représentation de son parti à Genève pour assister à une manifestation de la ligue féminine internationale contre la guerre et le bolchévisme à propos des événements d'Espagne : « Je sais que les buts poursuivis par votre organisation sont, dans ce domaine, semblables à ceux de la ligue féminine » ([27]). Wyns pria la Légation de répondre à cette lettre « parce que, pour des raisons personnelles, il ne voulait pas y répondre lui-même ». Wyns fit savoir que « son mouvement était en principe d'accord pour collaborer aux objectifs poursuivis par la ligue féminine nommée, mais qu'en ce moment, pour diverses raisons, aucune des femmes parmi celles qui conviennent ne serait disponible » ([28]).

Bräuer rapporte sa rencontre avec Wyns à Berlin : « Monsieur Wyns est revenu très impressionné de Berlin et a été reconnaissant de l'accueil qui lui a été réservé ([29]). Il est cependant quelque peu déçu de ce que ses souhaits relatifs à l'acquisition de grandes machines rotatives n'aient pas encore pu être satisfaits. Il demande que la question continue à être examinée par l'intermédiaire de Monsieur le Docteur Imhoff (Bureau de presse étranger S.P.R.L.) ou qu'il y soit donné suite d'une autre façon. Il est d'avis que le succès de la propagande qui sera faite pour son parti dépend en grande partie de la solution qui sera donnée au problème des machines à imprimer » ([30]). Mais le ministère des Affaires étrangères s'est montré peu optimiste quant à la possibilité de résoudre favorablement le problème des machines à imprimer : « Les pourparlers de Wyns avec le département allemand qui dispose des rotatives, n'ont jusqu'ici donné aucun résultat. Une demande a été adressée en Rhénanie pour savoir si là-bas il était possible de disposer de machines de ce type mais jus-

(26) AA à *Dt. Ges. Brüssel*, 21 août 1936 (PAB, *Dt. Ges. Brüssel* 88/4).
(27) Lettre à Gustave Wyns, 17 août 1936 (PAB, *Dt. Ges. Brüssel* 88/4).
(28) Voir note 26.
(29) Il est fait allusion ici à l'accueil chez le conseiller de légation von Stum.
(30) Voir note 26.

qu'à présent il n'y a pas été répondu et d'ailleurs il est peu probable que cette possibilité existe » ([31]).

A la lumière de la correspondance dont on dispose jusqu'à maintenant, il n'a pas pu être établi qui, à Berlin, s'est occupé du souhait de Wyns d'obtenir une machine à imprimer. Dans une lettre du ministère des Affaires étrangères datée du 1er septembre 1936 (Document V), il ressort qu'il s'agit du Directeur Max Winkler. Comme, à l'avenir, Winkler sera encore souvent le partenaire de Wyns dans le domaine des affaires, décrivons brièvement sa personnalité. Durant la République de Weimar déjà, le Docteur *honoris causa* Max Winkler s'occupait d'assurer aide et encouragements aux entreprises de presse étrangères qui parlaient de l'Allemagne d'une manière positive et qui devaient présenter et diffuser à l'étranger le point de vue allemand ([32]). Après 1933, il était notamment directeur de l'entreprise de presse S.P.R.L. (*Zeitungsbedarf G.m.b.H.*) dont le statut prévoyait en son article 2 : « L'entreprise a pour objet l'impression et l'édition de journaux ainsi que l'acquisition et la fourniture d'articles courants de presse et d'imprimerie, de même que l'acquisition et la participation à des entreprises semblables » ([33]). Ailleurs il est dit que : « L'entreprise de fournitures de presse qui dispose d'un fonds social de 20.000 RM, et qui est la propriété du Reich, administre et prend soin d'une série d'entreprises de presse se trouvant dans les régions cédées ou frontalières dont le Reich se préoccupe totalement ou en partie, pour des raisons politiques » ([34]).

Le siège de l'entreprise de fournitures de presse S.P.R.L. se trouvait à Berlin NW 87, Brückenallee 3. Le bureau de presse étranger S.P.R.L. dirigé par le conseiller secret, le Docteur Walter Heide et qui soutenait financièrement des journaux étrangers ([35]), avait son siège dans la même maison. Dans la maison située au numéro 3 de la Brückenallee, se trouvaient également les locaux de la société fiduciaire S.P.R.L. « Cautio ». Entre l'entreprise de fournitures de presse S.P.R.L. et la société fiduciaire S.P.R.L. « Cautio », existait un lien très étroit. C'est ainsi qu'on peut lire dans un rapport d'activité de la « Cautio » : « Il existe un lien avec la société de fournitures S.P.R.L. dans la mesure où les tâches de celle-ci sont également prises en charge par le personnel de la « Cautio » (...) » ([36]). Et ailleurs, il est dit : « Il n'y a pas de personnel à la société de fournitures de presse. Les affaires sont également gérées par la société fiduciaire S.P.R.L. « Cautio », qui appartient au Reich » ([37]). L'administration fiduciaire de différentes sociétés et entreprises

(31) Voir note 26.
(32) Helga WERMUTH, *Max Winkler. Ein Gehilfe staatlicher Pressepolitik in der Weimarer Republik*, dissertation, München, 1975.
(33) Statut du *Zeitungsbedarf G.m.b.H.*, Berlin, version du 20 juin 1929 (BAK, R 55/270).
(34) *Bericht über die Prüfung der Zeitungsbedarf GmbH (kurz Zeitbed. genannt) für das Geschäftsjahr 1938* (BAK, R 55/752).
(35) Voir note 15.
(36) *Bericht der 'Cautio' Treuhand-Gesellschaft m.b.H. für das Geschäftsjahr 1938-39* (BAK, R 55/674).
(37) Voir note 34.

au nom du Reich, le conseil pour la propagande de l'économie allemande, la maison d'édition Eher à Munich, mais aussi la transmission des subsides etc. aux différents bénéficiaires étrangers, font partie du champ d'activité de la « Cautio » ([38]).

Le Docteur Max Winkler était le directeur de la société « Cautio ». Une déclaration fiduciaire de Winkler datée de mai 1939, donne des reiseignements précis concernant la situation au sein de cette entreprise : « Je soussigné, Docteur *honoris causa* Max Winkler, reconnaît être l'unique actionnaire de la société fiduciaire S.P.R.L. « Cautio », dont le siège se trouve à Berlin, avec des parts sociales d'une valeur nominale de 70.000 RM. Je reconnais donc, que je n'ai pas acquis ces parts sociales par mes propres moyens, mais par des fonds du Reich, représenté ici par le ministre de la Propagande, et que tous les droits qui découlent de ces parts sociales nominales, lui reviennent. Je m'engage, d'une part, à administrer ces parts sociales d'une valeur nomniale de 70.000 RM, de la société fiduciaire S.P.R.L. « Cautio », uniquement selon les instructions de Monsieur le ministre du Reich pour la Propagande et, d'autre part, à les céder à la demande du ministère susnommé, à une personne désignée par lui » ([39]).

Aussi bien la société de fournitures de presse S.P.R.L. que la « Cautio », se sont attachées à exercer sur la presse étrangère une influence active en faveur de l'Allemagne soit par des moyens financiers soit par d'autres formes de soutien matériel. Winkler était aussi le directeur des « Agences Associées de financement S.P.R.L. » (*Vereinigte Finanzenkontore GmbH*). A partir de 1937, il devint le mandataire du Reich pour l'art cinématographique et, plus tard, le directeur du principal département fiducier « Est » (*Haupttreuhandstelle Ost*) ([40]).

A ses côtés se trouvait Willy Imhoff, diplômé de l'école de commerce, directeur-adjoint de la « Cautio » et qui, plus tard, sera surtout actif auprès du département fiducier « Est » ([41]). De plus : « Monsieur Imhoff est en même temps directeur-adjoint de la maison d'édition Vera S.P.R.L. qui est liée au Reichsleiter Monsieur Amann ([42]).

Il résulte de ce qui précède que tant le Docteur Winkler que Imhoff, dépendaient du ministère pour la Propagande, mais qu'ils avaient également de bonnes introductions dans les entreprises privées et qu'aussi bien la récolte que la distribution à l'étranger de fonds de soutien, aux fins de subvention de la presse étrangère, faisaient partie de leur activité commerciale quotidienne. Bien que du côté rexiste il ne fut plus question par la suite de machines à imprimer, on attribua néanmoins au Docteur Winkler et à Imhoff, un rôle parti-

(38) Cautio à Promi, 13 janvier 1938 (BAK, R 55/766).
(39) BAK, R 55/766.
(40) Voir BAK, R 55/766, p. 138 et p. 208.
(41) *Ibidem.*
(42) Cautio à Promi, 22 septembre 1939 (BAK, R 55/766).

culier dans les relations entre les rexistes et l'Allemagne. Nous en reparlerons encore plus loin.

Parmi les rexistes, une autre personnalité importante, le sénateur comte Xavier de Hemricourt de Grunne, fit appel à l'intervention de la Légation allemande à Bruxelles (Document VI) pour son séjour en Allemagne. Durant ce voyage, il voulait surtout connaître le système d'éducation et d'enseignement allemands. La Légation était très soucieuse de la manière dont on s'occuperait du comte à Berlin et le Docteur Bräuer lui avait notamment fait emporter une lettre de présentation à l'attention du Docteur Holthöfer.

On peut se demander ce que le sénateur devait faire auprès du Docteur Holthöfer, dans la mesure où il s'intéressait au système d'éducation et d'enseignement national-socialiste. Ernst Ludwig Robert Holthöfer dirigeait le bureau de presse de l'Association minière à Essen. Etant, auparavant de tendance nationaliste allemande, il rejoint le NSDAP en 1933. Il devient le dirigeant de la commission culturelle de la société germano-hollandaise (*Kulturausschusses der deutsch-niederländischen Geselschaft*) ainsi que le mandataire du ministère du Reich pour la Propagande et du département du Reich pour l'Industrie qui procède à la répartition des subsides à l'économie allemande. En 1934, il reprend « le travail du « Bureau Etranger UNTER DEN LINDEN », dans la mesure où il concerne les pays comme la Hollande, la Belgique et le Luxembourg ». Il fait savoir au dirigeant du service extérieur (*Kirschlichen Aussenamt*) de l'église évangélique allemande qu'il lui transmettrait les rapports etc., établis par le bureau étranger, sous la dénomination propagande économique « OUEST » (*Wirtschafts-Werbung WEST*) ([43]).

Le *SD-Oberabschnitt West* rapporte les activités de Holthöfer : « A côté de cela, le ministère pour la Propagande disposait, de *Aussenstellen* ; pour l'Ouest, du Docteur Holthöfer, de Essen. Ces services ont pour mission, dans la mesure où on peut le dire pour l'Ouest, d'ériger et de rétablir avec l'étranger des liens économiques et sociaux dans le but d'exercer une influence et de répandre la propagande nationale-socialiste. Du point de vue de son travail pour le ministère de la Propagande, le Docteur Holthöfer fait partie du département VII du ministère, lequel est dirigé par le conseiller ministériel Hasenöhrl (...). Holthöfer administre tous les fonds mis à la disposition de l'Ouest par le ministère pour la Propagande et finance avec cet argent un grand nombre de services travaillant à l'Ouest » ([44]).

En réalité, nous n'avons pas pu établir de rapport sur la rencontre de de Grunne et de Holthöfer, ni sur ce qui s'est dit lors de cette entrevue. Il est quand même curieux que l'on ait voulu mettre en contact le sénateur rexis-

(43) Dr. Robert Holthöfer à la *Duits-Evangelische Kerk*, 8 septembre 1934 (*Archiv Kirchenkanzlei Hannover, Aktenbestand Kirchenbundesamt. Behandlung der Judenfrage, Bd.* IX). Je remercie le Dr. Ger. van Roon (Amsterdam) pour la fourniture de ce document.

(44) Rapport du *SD-Oberabschnitt West* sur les activités à l'Ouest (*Hauptstaatsarchiv Düsseldorf*, RW 33).

te qui s'intéressait aux questions d'éducation, avec l'homme qui, grâce à ses dons financiers, avait conquis le VNV et sa presse.

En 1936, d'autres éminents rexistes ont tenté de se faire inviter en Allemagne. Le directeur de presse du mouvement Rex, Hubert d'Ydewalle, pria la Légation allemande à Bruxelles de lui procurer une invitation pour le jour de la fête du Parti. Le Docteur Bräuer appuya cette invitation : « Je n'ai personnellement aucune objection à formuler contre une invitation et je la considère comme souhaitable et utile » ([45]). Mais l'invitation de Berlin se fit attendre ([46]). Ce qui est certain, c'est que Pierre Daye, invité par le service de Ribbentrop, participa au jour de la fête du Parti en 1936, en tant qu'invité d'honneur du Führer ([47]).

A la fin du mois d'octobre 1936, Pierre Daye devait, suite à une invitation de l'Alliance culturelle germano-européenne et du *Ausland-Club,* entreprendre une tournée de conférences à travers l'Allemagne ([48]), mais il dut renoncer à ce projet « car la Chambre avait été réunie anticipativement et qu'en tant que chef de groupe, il lui était impossible de s'éloigner et de ne pas participer aux pourparlers, en cet instant » ([49]). C'est ainsi que cette tournée de conférences, reportée au début décembre 1936, commença le 8 décembre à Berlin, avec un exposé sur « Rex et l'évolution de la politique belge » ([50]).

La règle de conduite qui prévalait encore en Allemagne vers le milieu de l'année 1936, consistait à adopter une attitude réservée à l'égard des rexistes, afin d'éviter de les gêner ou de les mettre dans l'embarras. Un exemple frappant de ce type de conduite est la directive du ministère pour la Propagande, datée du 29 mai 1936 concernant la presse : « Lors du traitement des interviews du dirigeant belge du mouvement Rex, il est recommandé d'adopter une certaine retenue. Il faut éviter de donner l'impression que l'Allemagne s'octroie des droits sur Degrelle ; cela pourrait nuire à sa politique. La presse est priée de s'en tenir à des considérations d'ordre général » ([51]). A l'époque, l'Allemagne se montrait prudente et adoptait une certaine retenue dans ses relations avec Rex, alors que les dirigeants de ce mouvement recherchaient le contact avec le troisième Reich.

C'est ainsi que Léon Degrelle manifestait son intérêt pour l'Allemagne, après sa rencontre avec Mussolini, en août 1936. De Mussolini il a reçu de l'argent, du moins en ce qui concerne la période allant d'août 1936 à avril

(45) *Dt. Ges. Brüssel* à AA, 21 août 1936 (PAB, *Dt. Ges. Brüssel* 88/4).

(46) Voir document V.

(47) Invités d'honneur du *Führer* au *Reichsparteitag* 1936 (BAK, NS 8/142).

(48) *Deutsch-Europäischer Kulturbund* à AA, 22 septembre 1936 (PAB, *Pol.* II 5, *Belgien* 2, *Bd.* 1).

(49) *Deutsch-Europäischer Kulturbund* à AA, 21 octobre 1936 (PAB, *idem*).

(50) *Deutsch-Europäischer Kulturbund* à AA, 23 novembre 1936 (PAB, *idem*).

(51) BAK, collection Jacobsen 77.

1937 ([52]), et peut-être encore par la suite ([53]). Sur le conseil des Italiens, Degrelle recherche aussi le contact avec la direction politique en Allemagne et à cette fin, le ministre italien des Affaires étrangères, le comte Ciano, lui propose de servir d'intermédiaire (Document VII). A l'instigation de Degrelle, le conseiller de Légation Bräuer intervient avec insistance auprès de son ministre plénipotentiaire pour favoriser une rencontre entre Degrelle et des dirigeants nationaux-socialistes. Etant donné l'évolution intérieure belge, surtout en ce qui concerne les changements intervenus au sein des partis, Bräuer considérait qu'il était opportun que Degrelle effectue une visite en Allemagne. Il en était d'autant plus persuadé, qu'il considérait, à tort, que le rexisme pouvait compter sur l'appui de groupes politiques importants, aussi bien au sein de l'Etat, qu'au sein de l'armée et de la population. Bien qu'il soit conscient des difficultés que pareille visite allait inévitablement entraîner, les désavantages lui semblaient moins importants que le maintien de bons rapports avec Degrelle.

Degrelle séjourna à Berlin, le 25 et le 26 septembre 1936. Durant ce voyage, il est accompagné par sa femme, par Gustave Wyns et la femme de celui-ci (le voyage à Berlin s'est fait dans leur Rolls-Royce), ainsi que par Pierre Daye, président de fraction parlementaire rexiste. A Berlin, les Belges rencontrent d'abord Otto Abetz, qui dirige, au sein du bureau de Ribbentrop (*Büro Ribbentrop*), le service relatif à la France et qui, de plus, s'occupe beaucoup de la Belgique ([54]). Là, ils sont invités à déjeuner chez Ribbentrop ([55]), ensuite von Ribbentrop et Degrelle se rendent chez Hitler pour prendre le thé. Ils restent chez lui environ une heure et demie. D'après Degrelle, il y est question de la solution des difficultés belgo-allemandes ([56]).

(52) Xavier de Grunne parle de *dix-neuf millions que lui apporta Mussolini (deux millions par mois, d'août 1936 à avril 1937, et un dernier million en mai 1937)*, in *La Belgique loyale, que penser, que dire, que faire ? Réponse par un groupe de combattants des deux guerres*, s.l., 1941.

(53) Le 8-9-1937, le comte Ciano nota dans son agenda : *J'ai décidé d'accorder de nouveau leurs subsides aux rexistes : 250.000 lires par mois.* Galeazzo CIANO, *Journal politique 1937-1938*, Paris, 1949, p. 28.

(54) Déjà en 1933, peu après la prise de pouvoir des nationaux socialistes, Otto Abetz voulait s'insinuer en Belgique. En tant que dirigeant de la jeunesse germano-française de la région de Sohlberg, qui avait pour mission, conjointement avec les associations qui travaillaient avec elle, *d'éveiller la compréhension pour la situation intérieure du Reich et de la faire comprendre* (note concernant les objectifs du cercle de Sohlberg, dans PAB, *Abt.* VIA, *Deutschtum Nr. 1 Allg., Bd.* 16), il avait intérêt à ce que même la Belgique soit invitée à Paris au congrès d'automne de son organisation et que les membres allemands du cercle de Sohlberg reçoivent également un jour une invitation à Bruxelles. Il espérait que les contacts qui pourraient alors s'établir à Paris, *rendraient possible la poursuite du travail sur le sol belge.* (*Dt. Ges. Brüssel* à AA, 21 juillet 1933 - PAB, *Abt.* VIA, *Deutschtum Nr. 1, Allg. Bd.* 16).

(55) En septembre 1936, von Ribbentrop n'était pas encore ministre des Affaires étrangères du *Reich*. Cependant, il dirigeait la *Dienststelle Ribbentrop*, organisme officiel du Parti qui s'occupait au sein du NSDAP des questions relatives à la politique extérieure et qui, de temps à autre, se posait en concurrent du ministère des Affaires étrangères. Cfr Hans-Adolf JACOBSEN, *op. cit.*, pp. 252 et suivantes.

(56) Concernant la visite de Degrelle à Berlin, voir : Louise NARVAEZ, *op. cit.*, p. 193 ; Jean-Michel ETIENNE, *Le mouvement rexiste jusqu'en 1940*, Paris, p. 111 ; Jacques DE LAUNAY, *Histoire secrète de la Belgique de 1935 à 1945*, Paris, 1975, pp. 42 et suivantes.

A l'occasion de son voyage à Berlin, Degrelle a reçu de ses hôtes la somme de 250.000 RM (Document VIII). Cet argent était destiné à être dépensé en Allemagne, afin d'éviter que le Reich ne doive exporter des devises. Les détails devaient être réglés par la suite entre Wyns et Goebbels, le ministre du Reich pour la Propagande. D'après une note de la Légation allemande à Bruxelles, Degrelle rencontre Goebbels à Cologne, le 9 octobre 1936, suite à une invitation expresse de la direction (*Gauleitung*). Comme nous n'avons pas pu trouver de précisions concernant cette rencontre, nous avons prié l'ex-*Gauleiter* de Cologne de nous donner son avis. Il nous a écrit le 8 février 1977, notamment : « Lors de la rencontre qui eut lieu en 1936 au « Domhotel » à Cologne, ils n'ont abordé que des thèmes politiques d'ordre général. Il n'a pas été question d'un quelconque soutien financier » ([57]).

Les rapports entre Degrelle et le *Gauleiter* Grohé, sont décrits par le *SD-Oberabschnitt West* dans un rapport relatif au travail à l'Ouest : « Ici, nous avons également appris que le *Gauleiter,* Crohé (nous faisons allusion à son intervention dans la question d'Eupen-Malmédy), a mené une politique active en Belgique et qu'il est aussi responsable de la manière dont le mouvement Rex a été traité dans le *Westdeutscher Beobachter,* organe de presse du Parti dans le district Cologne-Aix. D'après nos constatations, c'est le correspondant belge du *Westdeutscher* et du *Völkischer Beobachter,* René Bayer de Bruxelles, qui lui fournit des renseignements dans ce domaine (...). Avant la prise de pouvoir, Bayer était le correspondant belge des journaux suivants : *Berliner Tageblatt, Acht Uhr Abendblatt, Kölner Tageblatt, Textilzeitung* ([58]).

On peut donc affirmer, contrairement aux dires de Grohé, qu'il existait un contact entre lui et Degrelle. Comme nous le verrons par la suite, même si ces contacts n'ont pas directement abouti à un soutien matériel, la propagande menée par Bayer en faveur des rexistes, a néanmoins largement servi ce parti.

A Bruxelles, Degrelle informe les dirigeants nationalistes flamands de sa rencontre avec Hitler. Celle-ci est fort discutée dans la presse belge, mais les informations publiées ne correspondent pas toujours à la réalité (Document IX). Après la conclusion d'un accord, le 8 octobre 1936, entre Rex et les nationalistes flamands concernant une collaboration plus étroite entre les deux groupements politiques, les rapports sur les relations entre Rex et l'Allemagne sont devenus de plus en plus fréquents. Les affirmations qui circulaient en Belgique n'étaient pas sans fondements (Document X). Même l'ambassadeur allemand à Paris, le comte Johannes von Welczek, nota les rumeurs que fit circuler la femme du premier ministre belge, van Zeeland, selon lesquelles les rexistes jouissaient d'un soutien du côté allemand (Document XI).

Suite aux violentes attaques dans la presse belge, la Légation estima né-

(57) Grohé à l'auteur, du 8-2-1977.
(58) Voir note 44.

cessaire de prier le ministère des Affaires étrangères de faire en sorte que les bureaux qui s'occupaient de la Belgique adoptent désormais plus de retenue et de prudence (Document XII). La rivalité qui existait entre les nombreux services allemands qui s'occupaient de la Belgique, fit que des indiscrétions furent commises. L'Allemagne aurait pu mener une action plus discrète et plus efficace à l'égard de la Belgique, si elle avait davantage centralisé ses efforts et si les compétences des services allemands intéressés avaient été fixés avec plus de précision. Mais jusqu'en 1940, le travail du Reich relatif à la Belgique ne fut pas centralisé de sorte que la main droite continua à ignorer ce que faisait la main gauche.

Les contacts avec l'Allemagne durant les années 1936-1937, avaient servi Degrelle. Ses rexistes disposaient de sommes d'argent qu'ils pouvaient dépenser en Allemagne, mais qu'ils ne pouvaient pas transférer en Belgique. Pour les rexistes, c'est Gustave Wyns qui s'occupait de la dépense de ces sommes. Le 16 et le 17 octobre, il rencontra à Berlin le ministre du Reich Goebbels. Une importante correspondance a été échangée entre Gustave Wyns, la Légation allemande à Bruxelles et le Docteur Max Winkler, ou plutôt avec l'adjoint de celui-ci, Willy Imhoff, concernant l'utilisation des fonds mis à la disposition des rexistes. Ces échanges de lettres, reproduites en annexe (Documents XIII-XXV), et qui se situent entre le 6 novembre 1936 et le 16 avril 1937 — postérieurement à cette période, nous n'avons pas trouvé de correspondance semblable dans les actes que nous avons examinés —, font apparaître que c'est le Docteur Max Winkler qui gérait l'argent et qui l'utilisait selon les instructions de Wyns, dans la mesure où celles-ci étaient conciliables avec les obligations contractées en Allemagne. En Allemagne même, c'est surtout Otto Abetz qui s'occupait de ce qui avait trait aux rexistes. A Bruxelles, Wyns s'étonnait de la modicité des sommes qui étaient à sa disposition chez Winkler. Il pensait que cette somme aurait dû être nettement supérieure. Winkler parvint, alors, à rassembler, dans le privé, 30.000 à 35.000 RM supplémentaires.

Nous n'avons pas pu établir si Rex bénéficia encore par la suite d'un soutien matériel de la part de l'Allemagne. En Belgique, le député socialiste, Bohy, émit déjà des doutes, le 2 décembre 1937, quant à l'honnêteté des affaires entre Rex et ses fournisseurs allemands de papier. Même le ministère belge des Affaires étrangères et le ministère belge du Commerce extérieur, n'ont pas réussi à dissiper ces doutes (Document XXVI). Le chef de Légation allemand, von Richthofen, pris note de la réponse du ministère : « Les réponses sont formulées avec prudence et permettent de supposer qu'il s'agissait d'achats de papier absolument normaux » (59).

Si les relations entre Rex et le troisième Reich étaient particulièrement bonnes durant la période allant du milieu de l'année 1936 au début de l'année 1937, c'est parce qu'à cette époque, les autorités allemandes attendaient beau-

(59) *Dt. Ges. Brüssel* à AA, 17 décembre 1937 (PAB, *Dt. Ges. Brüssel* 88/5).

coup de Degrelle et de son parti et considéraient l'un et l'autre comme une force politique importante en Belgique.

Déjà en décembre 1935, la *Stadtspolizeistelle* d'Aix, s'alarmait devant l'attention grandissante dont les rexistes faisaient l'objet à Eupen-Malmédy : « Maintenant que les rexistes orientent leur propagande également vers les populations allemandes d'Eupen-Malmédy et qu'ils ont de plus en plus d'adeptes, il serait opportun de leur prêter une attention particulière » ([60]).

En 1936, la Légation allemande de Bruxelles, manifeste un intérêt grandissant pour les rexistes. Après les élections de la Chambre du 24 mai 1936, elle communique à Berlin : « Constitution d'une nouvelle aile droite avec le parti rexiste, qui entre au Parlement pour la première fois, avec le nombre impressionnant de 21 sièges » ([61]). Dans un rapport détaillé concernant ces élections, le conseiller de Légation rapporte : « Le succès remporté par les trois partis radicaux est d'autant plus appréciable que le plus important d'entre eux, le parti rexiste, n'existe que depuis quelques mois, tandis que les deux autres, les communistes et les nationalistes flamands, n'ont eu jusqu'à présent que peu d'influence, soit à cause du nombre restreint de leurs effectifs, soit à cause de leurs divisions internes. Le fait que le dirigeant du parti rexiste, Degrelle, soit parvenu, dès la première bataille électorale à laquelle son jeune mouvement est confronté, à remporter 11,5 % du total des voix et à conférer ainsi à son parti la quatrième et peut-être même la troisième place dans l'ordre d'importance des partis belges, est significatif de l'insatisfaction qui règne au sein des vieux partis et du désir de procéder à des réformes fondamentales dans la vie politique et sociale » ([62]). Le conseiller de Légation rapporte le comportement des rexistes après les élections : « Le dirigeant du mouvement rexiste a cependant déclaré qu'il était prêt à collaborer positivement au sein du Parlement et qu'il renonçait à toute politique d'obstruction. Il a cependant souligné que le mouvement rexiste lutterait, sans pitié, pour le pouvoir et qu'il tenterait par tous les moyens légaux d'aboutir à la constitution d'un mouvement populaire et à la destruction des anciens partis. Il n'est pas à exclure que les pourparlers qui auront lieu avec les socialistes, entraîneront un regain de sympathie pour les rexistes, ce qui renforcera encore leur position. Maintenant déjà, Degrelle déclare avec beaucoup d'assurance, que d'ici peu de temps, il sera impossible de gouverner conformément aux principes parlementaires. Suite à plusieurs dissolutions des Chambres, qui auront chaque fois pour conséquence le renforcement du groupe rexiste au sein du Parlement, le Roi devra finalement faire appel à Rex. En vue de cette éventualité, la liste des ministres a déjà été constituée. Elle se composerait de personnalités particulièrement compétentes pour assumer les fonctions ministérielles » ([63]).

---

(60) *Staatspolizeistelle für den Regierungsbezirk Aachen* au *Geheimes Staatspolizeiamt*, 21 décembre 1935 (PAB, *Abt.* II, *Politik* 5 *Belgien, Bd.* 7).

(61) Télégramme du *Dt. Ges. Brüssel* à AA, 25 mai 1936 (PAB, *Pol.* II 9, *Belgien* 5, *Bd.* 1).

(62) *Dt. Ges. Brüssel* à AA, 30 mai 1936 (PAB, *idem*).

(63) *Ibidem.*

La vision optimiste de Degrelle concernant l'avenir des rexistes, et que partageait le chef de Légation à Bruxelles, von Richthofen, fut confirmée lors des élections provinciales du 7 juin 1936. Les rexistes remportèrent 78 sièges et leur nombre de voix passa à 280.625, ce qui par rapport aux 271.491 voix remportées lors des élections législatives de la même année, représentait une augmentation de 9.134 voix. Suite à cela, le chef de Légation communique au ministère des Affaires étrangères : « Ce résultat confirme l'image qui s'était déjà dégagée des élections législatives du 24 mai : (...) forte poussée des partis radicaux, dont bénéficient en premier lieu les rexistes, en second lieu les communistes et les nationalistes flamands » (64). Dans une analyse détaillée des résultats électoraux, il constate : « Les gains remportés par les catholiques, les nationalistes flamands ainsi que, en partie, ceux des libéraux, doivent être attribués au fait que dans différentes circonscriptions de Flandre, du Hainaut et du Limbourg, les rexistes ont renoncé à présenter des candidats, de sorte que dans ces circonscriptions, les voix des rexistes se sont reportées sur ces trois partis. Compte tenu de ce fait, l'augmentation de 9.000 voix représente un franc succès pour les rexistes, d'autant plus que le mouvement ne dispose pas encore, parmi ses candidats, de personnalités locales et provinciales de grande renommée. Le succès remporté par les rexistes est particulièrement remarquable à Bruxelles, où ils ont obtenu, après les socialistes, le nombre de voix le plus élevé, ainsi que dans la province de Liège, où ils ont conquis plus de 20 % de l'ensemble de l'électorat. Par contre, dans les provinces du Luxembourg, de Namur et d'Anvers, le mouvement n'a pas enregistré de progrès notables, il a même localement perdu quelques voix » (65).

L'attaché de Légation qui pensait pouvoir constater une progression générale des rexistes après les élections de mai 1936, souligne d'autre part le dynamisme politique interne, note l'attitude hostile de Degrelle vis-à-vis des mouvements socialistes et communistes en Espagne et en France et fait remarquer ensuite, l'attitude positive à l'égard de l'Allemagne : « La réprobation de Degrelle à l'égard de Moscou et du communisme qui ne date pas d'hier, s'est développée d'une manière qui fait clairement ressortir le parallélisme avec l'attitude allemande. Si précédemment, vu l'état d'esprit qui régnait en Belgique, ce parallélisme avait pu nuire à Degrelle, à l'heure actuelle il lui a au contraire, procuré des avantages, à cause du déclin progressif de la considération que la Belgique porte à la France. Il est caractéristique de constater que Degrelle, lors de chacun de ses discours, devant des foules considérables, tenait à déclarer aux auditeurs enthousiastes qu'en ce qui concerne le choix de la Belgique de se ranger derrière la France de Léon Blum plutôt que derrière l'Allemagne de l'Ordre, dirigée par Hitler, il n'y avait pas le moindre doute. L'Allemagne aurait l'approbation de la Belgique » (66). Voici ce

(64) *Dt. Ges. Brüssel* à AA, 13 juin 1936 (PAB, *idem*).

(65) *Ibidem*.

(66) *Dt. Ges. Brüssel* à AA, 10 octobre 1936 (PAB, *idem*).

qu'il communique au ministère des Affaires étrangères au sujet de la conception de Degrelle concernant la politique intérieure : « Du point de vue de la politique intérieure, son programme visant à la construction d'un Etat autoritaire et corporatiste, s'est enrichi d'une conception nouvelle qui, d'ailleurs, préoccupe l'opinion publique belge depuis un certain temps, à savoir la réforme de l'Etat belge d'un point de vue populaire avec comme objectif : arriver à une solution du roblème belge sur une base fédérale » (67).

L'accord conclu le 8 octobre 1936, entre Rex et le VNV, marque certainement un pas vers la constitution d'un nouvel Etat belge. Voici ce qu'écrit von Richthofen, à propos de la conclusion de cet accord : « L'accord a été conclu entre Léon Degrelle et Staf De Clercq, dirigeant du *Vlaams Nationaal Verbond,* (...). Sa conclusion a été facilitée par le fait que les deux groupes se fondent sur des principes autoritaires et corporatistes et reconnaissent le communisme comme leur ennemi commun. (...) Les deux mouvements ont, bien que pour des raisons différentes, des sympathies réelles pour l'Allemagne (...), les exigences du nationalisme flamand sont restées jusqu'à ce jour *Belgicam esse delendam* et le rêve politique et culturel de la Grande Néerlande. Malgré cela, Degrelle est parvenu à convaincre les Flamands nationalistes de ce que la destruction de la Belgique serait une chose inintelligente et dangereuse et que l'idée de la Grande Néerlande était une utopie. Par contre, il leur a présenté la réalisation de l'égalité flamande et de l'indépendance flamande d'une manière tellement concrète que les nationalistes flamands ont fini par accepter de collaborer avec le mouvement rexiste belgo-wallon » (68).

Il est intéressant de voir comment les efforts de Degrelle pour parvenir à la réalisation de cet accord, ont été mis en avant, comment il est parvenu à convaincre les Flamands de renoncer à une attitude franchement négative à l'égard de l'Etat belge et d'accepter de collaborer à la construction d'un Etat belge fédéral. La presse belge considéra l'accord d'un œil critique et c'est pourquoi, le chef de Légation allemande estima qu'il était urgent de procéder à l'analyse de cette convention, de déterminer ses chances de réalisation et de mettre au point la manière dont serait menée la propagande allemande. C'est ce qui se dégage d'un télex du 10 octobre 1936 adressé au ministère des Affaires étrangères : « L'accord conclu le 8 octobre entre Rex et les nationalistes flamands, au sujet duquel un rapport écrit part avec le courrier d'aujourd'hui, suscite énormément d'intérêt au sein de l'opinion publique belge et conduit à des prises de position passionnelles. Selon la presse socialiste et libérale, l'attitude amicale des deux signataires à l'égard de l'Allemagne et la tendance séparatiste des Flamands qui font allusion à la politique allemande relative à la Flandre, durant la guerre, ne peuvent que discréditer l'accord. Accord secret jusqu'à maintenant, dont seules des considérations générales ont été rendues publiques, il prévoit la transformation de la Belgique en un Etat fédéral,

(67) *Ibidem.*

(68) *Ibidem.*

sur base autoritaire et corporatiste, avec une Wallonie et une Flandre unilingues et une zone bruxelloise bilingue. Nationalistes flamands maintiennent leur conception de la Grande Néerlande mais reconnaissent que l'Etat belge doit subsister sous la couronne des Saxe-Cobourg. Le but de l'action commune en Flandre est la lutte et la défense contre le communisme.

» L'accord ne contient aucun point litigieux relatif à des courants germanophiles et encore moins à l'égard du séparatisme flamand. Au contraire, en cas de succès de l'accord, la question du séparatisme serait complètement résolue. Cependant, tendance germanophile et rejet de la France ainsi que refus de suivre la tendance belge favorable à la France, sont clairement exprimés dans l'accord par des déclarations des deux parties.

» L'accord qui, tout au plus, est soutenu par 37 députés sur 202 ainsi que, selon des nouvelles récentes, par le groupe fasciste extra-parlementaire Dinaso, dirigé par van Severen, pourrait avoir un effet bouleversant et changer la face de la Belgique, si tous ceux qui soutiennent les parties signataires se montrent coopérants et que la montée de Rex et des nationalistes flamands n'est pas entravée. L'accord est contesté par des milieux chauvins, favorables à la France, peut-être aussi par l'aile extrémiste des nationalistes flamands, qui a rejeté, jusqu'à présent, toute entente avec les Wallons et toute « solution belge » du problème flamand.

» Notre attitude à l'égard de l'accord, surtout dans la presse allemande, doit être marquée par une retenue amicale. Il n'est cependant pas nécessaire de dissimuler que cet accord, qui peut, sans aucun doute, nous être utile, nous intéresse, dans la mesure où il réussit. Ne sachant pas comment les choses vont évoluer, nous devons, cependant, nous défier d'un enthousiasme excessif. Nous devons également nous méfier des Allemands qui expriment des sympathies pour la Flandre et pour la presse flamande, dans la mesure où ils affichent des tendances qui vont dans le sens des revendications des extrémistes flamands » ([69]).

La polémique menée par la presse belge contre l'accord, a dépassé les craintes formulées en Allemagne. Il a été affirmé que cet accord représentait un danger pour l'existence de l'Etat belge et comme, précédemment l'Allemagne a déjà favorisé des tendances séparatistes en Belgique, il est clair « que ce fonds servira aux buts poursuivis, en Belgique, par des groupes nationalistes d'opposition ». Même l'un des plus grands quotidiens belges, *Le Soir,* exprime ce pressentiment dans un article du 15 octobre 1936, intitulé : *L'unité belge en péril.* Cet article conduit le chef de Légation à faire la recommandation suivante : « Du côté allemand, omettre de publier les affirmations inqualifiables et facilement réfutables du *Soir* et recommander la distanciation (*Distanzierung*) à l'égard de l'évolution politique intérieure belge » ([70]).

Les vives réactions suscitées par l'accord Rex-VNV, les indiscrétions

(69) Telex du *Dt. Ges. Brüssel* à AA, 10 octobre 1936 (PAB, *idem*).
(70) Telex du *Dt. Ges. Brüssel* à AA, 15 octobre 1936 (PAB, *idem*).

commises à propos du voyage de Degrelle en Allemagne, ont ravivé les tendances anti-allemandes qui existent en Belgique et ont ainsi amené la représentation diplomatique de Bruxelles à aviser le ministère des Affaires étrangères, et, par son intermédiaire, les autres services allemands qui s'occupent de la Belgique, qu'il était nécessaire de faire preuve de plus de réserve à propos des problèmes intérieurs belges.

C'est surtout René Bayer, correspondant bruxellois du *Völkischer Beobachter* et homme de liaison entre Grohé et les rexistes, qui devient la cible de la critique belge. Le gouvernement belge lui reproche d'entretenir avec les rexistes des liens qui dépassent largement les contacts qu'un journaliste peut normalement avoir. Le gouvernement fit une démarche auprès du ministère des Affaires étrangères en vue d'une mutation de Bayer (Document XXVII) ([71]).

L'analyse contenue dans le rapport diplomatique, concernant le mouvement belge Rex ainsi que la situation au sein du Royaume, font apparaître une Belgique tombant de crise en crise, proche de l'effondrement et qui ne peut plus être sauvée que par le jeune parti rexiste. On était convaincu que l'évolution future de la Belgique dépendait de Rex. Cette impression est entretenue au sein du Reich, par des rapports unilatéraux en provenance de la Belgique, qui dégénèrent, de différentes manières, dans la plus pure propagande pro-rexiste.

Il est significatif que, précisément durant cette période, les contacts entre des rexistes isolés et les services du Reich sont très étroits et que, à la même époque Rex bénéficie d'un soutien financier de la part de l'Allemagne. Mais une telle politique se situe tout à fait dans la ligne national-socialiste : les rexistes ont du succès et on espère que bientôt ils prendront le pouvoir en Belgique. De plus, la plupart de leurs intérêts politiques coïncident avec ceux du troisième Reich. Par conséquent, il se révèle rentable, d'un point de vue politique et à long terme, de soutenir financièrement ce mouvement.

Mais un Degrelle largement battu aux élections partielles de Bruxelles, en 1937, par le premier ministre van Zeeland, un Degrelle dont le parti est abandonné par des personnalités de premier plan et dont Staf De Clercq s'éloigne en dénonçant l'accord Rex-VNV, ne peut plus être l'homme qui polarise l'intérêt allemand. On commence à douter de ses capacités. Le chef de Légation, von Richthofen, se plaint : « Si Degrelle possédait la personnalité d'un dirigeant, il devrait recueillir les fruits de son action dès à présent. Mais on

(71) En ce qui concerne René Bayer, il était, pour diverses raisons, la cible de la critique. Le *SD-Oberabschnitt West* lui reprocha d'avoir mis les rexistes trop à l'avant-plan dans ses rapports et d'avoir de ce fait nui aux sentiments d'attachement patriotique qu'il faut entretenir à Eupen-Malmédy. En liaison avec cette affaire, rappelons une fois de plus que le gouvernement belge souhaitait que l'on rappelle Bayer de Bruxelles parce qu'il entretenait des contacts trop étroits avec Rex. A Berlin, par contre, on lui reprocha *de fréquenter de manière trop assidue les milieux sociaux-démocrates, voire même communistes (une fois par semaine à déjeuner chez un communiste ?)*. (AA à *Dt. Ges. Brüssel*, PAB, *Dt. Ges. Brüssel* 88/9). C'est pourquoi le renvoi de Bayer semblait proche (AA à *Dt. Ges. Brüssel* 9/6/1936, PAB, *idem*).

n'a pas cette impression et les discussions font apparaître un fossé de plus en plus grand entre lui et les gens qui l'entourent » ([72]).

Cependant, les problèmes intérieurs belges semblent donner aux rexistes une fougue nouvelle et l'attaché de Légation reprend quelque espoir : « Les rexistes qui, après leur échec électoral du 11 avril ont été si souvent considérés comme anéantis, exploitent les moindres difficultés du gouvernement et déploient une grande activité. La situation intérieure est très favorable à leurs efforts. Les prix des biens de consommation ont augmenté, les affaires vont mal. Le petit commerce doit faire face à d'énormes difficultés. A cela s'ajoute la nouvelle politique fiscale qui touche en premier lieu la classe moyenne. Ces difficultés insufflent aux rexistes une énergie nouvelle. Les meetings de Degrelle sont à nouveau fort fréquentés et le nombre de ses adhérents est en train d'augmenter » ([73]).

Lorsque Degrelle entreprend un voyage en Allemagne au début de l'année 1938, il ne rencontre aucune personnalité importante. Cette fois-ci, contrairement à ce qui s'était passé en 1936, on ne fait aucun tapage au sujet de cette visite. Malgré cela, le chef de la Légation allemande à Bruxelles, se montre satisfait des résultats de ce voyage, puisque Degrelle publie par la suite dans le *Pays Réel,* une série d'articles qui font apparaître le troisième Reich sous un angle très avantageux (Document XXVIII).

Lors des élections communales du 16 octobre 1938, Rex aurait pu poursuivre sur sa lancée de 1936. La Légation considérait, en effet, que la situation économique et sociale lui était favorable. Elle s'attendait à ce que, « les élections communales de l'année 1938 n'entraînent pas de changement fondamental par rapport aux élections législatives de 1936 ». (...) « La caractéristique des futures élections », consistait d'après elle dans le fait que le parti rexiste allait maintenant aussi « avoir une représentation dans la plupart des conseils communaux, étant donné qu'il n'a été fondé qu'en 1936 et n'a donc pas pu participer aux élections communales de 1932 » ([74]). Au sujet de la manière dont les rexistes menaient leur campagne électorale la Légation souligne : « les rexistes et les nationalistes flamands se sont apparentés à d'autres listes dans beaucoup de villes flamandes. Dans une série de communes, ces apparentements se sont élargis au parti catholique. Les cercles radicaux de droite ont tenu à donner à l'alliance tripartite conclue à Malines (le siège de l'Archevêché), une signification symbolique, pour prouver que l'anathème lancé contre Degrelle, le 8 avril 1937, a été rapporté » ([75]). Bien que Degrelle ait conclu avec tact certaines alliances et que celles-ci lui aient rapporté des avantages, la Légation avait, cependant, des doutes quant à l'effet produit par son slogan électoral : « Le slogan électoral de Degrelle, « Plus jamais de guerre »,

(72) *Dt. Ges. Brüssel* à AA, 25 février 1938 (PAB, *Pol.* II 10, *Belgien 5, Bd.* 2).
(73) *Dt. Ges. Brüssel* à AA, 11 mai 1938 (PAB, *idem*).
(74) *Dt. Ges. Brüssel* à AA, 5 octobre 1938 (PAB, *idem*).
(75) *Ibidem.*

a été réalisé par le gouvernement au moment critique ; son efficacité pour Rex est donc douteuse » ([76]).

A Anvers, la campagne électorale menée par les rexistes était particulièrement importante comparée à celle des autres partis. A ce sujet, le consulat général d'Anvers communique au ministère des Affaires étrangères : « Dans l'ensemble, la campagne électorale se déroule calmement et sans participation particulière de la population. Dans l'ensemble, il n'y a que le parti rexiste qui fait campagne, ici, par des appels à la masse ainsi que par l'intermédiaire de la presse et par la distribution de tracts. Sa lutte s'est dirigée contre Camille Huysmans, contre les socialistes et les libéraux qui leurs sont associés. Rex leur reproche d'avoir considérablement nui à la ville d'Anvers et à son port par une politique économique défaillante et à cause de leur sympathie pour les dix mille immigrés juifs ». Et le consulat général note avec une certaine satisfaction : « C'est la première fois que le parti rexiste s'est, ici, ouvertement déclaré antisémite » ([77]).

Mais malgré cette action, les résultats obtenus à Anvers ne sont pas considérés comme satisfaisants : « Dans les milieux bourgeois, les catholiques, les libéraux et les rexistes ont tendance à s'associer, sans les socialistes. Dans les milieux flamands, on est très abattu par l'échec du VNV. De même, le parti rexiste voit ses espoirs amèrement déçus. Il semblerait qu'un grand nombre d'électeurs, sur lesquels Rex comptait, se soient rangés du côté des Technocrates » ([78]).

Dans une analyse générale et détaillée des résultats des élections communales, le nouvel ambassadeur à Bruxelles, von Bülow-Schwante, constate à propos des rexistes : « Les changements intervenus dans le camp des rexistes sont d'une signification plus grande. Ils n'ont presque nulle part pu maintenir leurs positions de l'année 1936. On les retrouve néanmoins dans tous les conseils communaux, et ceci est une caractéristique de ces élections, mais ils sont moins nombreux qu'ils ne l'espéraient et que leurs adversaires politiques ne le craignaient. Malgré la participation électorale des femmes, sur laquelle on comptait beaucoup du côté rexiste, le recul est général et prend des proportions importantes, surtout dans les grandes villes où des pertes de voix de 30 à 50 %, par rapport à 1936, sont loin d'être rares. Dans l'ensemble, le parti rexiste à pu recueillir 10,5 % du chiffre électoral, contre 18 % en 1936 » ([79]). L'ambassadeur s'efforce de définir les causes des mauvais résultats obtenus par les rexistes : « L'heureux dénouement de la crise internationale a, sans aucun doute, contribué à couper l'herbe sous les pieds des rexistes. Avec la résorption de la crise, les rexistes ont perdu énormément de possibilités d'attaque contre la coalition des partis qui constituent le gouvernement. (...) Les

(76) *Ibidem.*
(77) Consulat général d'Anvers à AA, 19 octobre 1938 (PAB, *idem*).
(78) *Ibidem.*
(79) Ambassade d'Allemagne à Bruxelles (dorénavant : Amb. All. Bruxelles) à AA, 19 octobre 1938 (PAB, *Pol.* II 10, *Belgien* 5, *Bd.* 2).

slogans anti-fascistes des opposants aux rexistes, les accusations sans fondement lancées contre eux au sujet de leur attitude pro-hitlérienne et pro-allemande, ont trouvé écho auprès des électeurs et du public indécis et ont sensiblement nui au parti rexiste » ([80]).

Les rexistes sont fort affectés par ce recul de voix. Dès lors, on peut se demander dans quelle mesure Rex aura encore ses chances lors des élections qui doivent avoir lieu le 2 avril 1939. L'ambassade allemande exprime son pessimisme : « Actuellement il y a encore beaucoup de confusion chez les rexistes. L'un de leurs députés les plus éminents a démissionné hier et s'est séparé du mouvement. Les pertes que Degrelle a subies, ces derniers temps, sont tellement considérables, qu'il a dû aborder les élections avec des hommes nouveaux. A l'heure actuelle, il semble douteux qu'il parvienne à nouveau à susciter plus d'intérêt pour son mouvement » ([81]).

Degrelle adopte alors une autre tactique électorale. Il essaie de ne plus être considéré comme celui qui représente Hitler en Belgique. De plus, l'évolution en Belgique tourne en sa faveur de sorte que quelques espoirs sont à nouveau permis. L'ambassadeur allemand décrit la campagne électorale des rexistes de la façon suivante : « Si l'on examine la position particulière de chacun des partis durant cette campagne électorale, on constate qu'en ce qui concerne l'attitude anti-nationale-socialiste et donc anti-allemande, les communistes et les rexistes font de la surenchère en cette matière ; les premiers pour des raisons idéologiques, les seconds pour lever l'encombrante hypothèque du passé où ils avaient entretenu des relations amicales avec l'Allemagne ainsi que pour exploiter la crainte que manifeste l'électorat à l'égard du « danger allemand ». Remarquons, au passage, que les deux partis se sont combattus avec acharnement et se sont accusés mutuellement de trahison et d'autres crimes. Du côté des rexistes, on pense pouvoir prédire une perte générale de voix assez considérable. Même Degrelle dit qu'il ne compte faire son entrée à la Chambre qu'avec 10 députés (il en avait 20 dans le Parlement précédent). Malgré cela, on constate que les résultats politiques de ces dernières semaines sont à nouveau favorables à Degrelle et que comme auparavant il parvient, lors de ses meetings électoraux, à remplir le plus grand auditoire de Bruxelles, c'est-à-dire le Palais des Sports » ([82]).

Les résultats des élections du 2 avril 1939 sont catastrophiques. Sur les 21 élus de 1936, quatre rexistes seulement rentrent à la Chambre. Au Sénat, où siégeaient huit rexistes en 1936, un seul sénateur retrouve son siège. C'est pourquoi l'ambassadeur communique à Berlin : « Recul des rexistes qui équivaut presque à un effondrement » ([83]). Il constate que, cette fois-ci, les voix des rexistes de 1936 se sont réparties entre les catholiques et les libéraux.

(80) *Ibidem.*

(81) Amb. All. Bruxelles à AA, 8 mars 1939 (PAB, *idem*).

(82) Amb. All. Bruxelles à AA, 29 mars 1939 (PAB, *idem*).

(83) Amb. All. Bruxelles à AA, 5 avril 1939 (PAB, *idem*).

Il rapporte encore : « Les rexistes ont subi une défaite électorale catastrophique, malgré leur intense propagande anti-allemande. Ils n'ont que 4 députés au Parlement, ce qui ne leur permet même pas de former une fraction. Ce qui est peut-être remarquable, c'est que Degrelle ait été été élu lui-même. Il n'est pas certain qu'au sein du Parlement il trouve un public qui soit sensible à ses discours. Il est connu comme étant surtout capable d'influencer les masses » ([84]).

L'ambassadeur savait quelles étaient les raisons de ce recul des rexistes : « Le caractère intraitable de Degrelle a été d'un grand poids dans la défaite des rexistes. On peut dès lors se demander si le mouvement pourra un jour se remettre de cette défaite. (...) Le manque d'habilité de Degrelle dans l'affaire du professeur Martens ainsi que la démission de Pol de Monts et de beaucoup d'autres secrétaires flamands du parti, ont fait perdre aux rexistes beaucoup de sympathies dans la région flamande ; leur défaite dans les provinces flamandes est totale. Un grand nombre de Flamands qui étaient rexistes auparavant, se sont joints aux nationalistes flamands, (...) » ([85]).

Alors qu'en 1936, la Légation allemande espère encore un renouveau politique sous l'impulsion des rexistes et bien qu'elle constate, dans de nombreux domaines une affinité entre les objectifs de Rex et ceux des nationaux-socialistes, elle change d'avis vers le milieu de l'année 1937, au moment de la défaite électorale de Degrelle. L'euphorie du début est passée, l'avenir paraît sombre, la catastrophe semble inéluctable. Maintenant, on découvre que Degrelle, qui était tellement applaudi et qui avait une véritable personnalité de dirigeant, a ses défauts et ses mauvais côtés. L'amour des rexistes pour l'Allemagne fait désormais l'objet de critiques. Depuis 1937, et surtout depuis avril 1939, Rex ne représente plus, d'un point de vue politique, un partenaire d'avenir pour l'Allemagne. Cette évaluation des possibilités politiques de Degrelle et de ses adhérents a probablement aussi déterminé l'attitude de grande réserve adoptée du côté allemand à l'égard de Rex, dès 1937.

Le 16 juin 1939, la Chambre des députés de Bruxelles vote un projet de loi interdisant la propagande étrangère en Belgique. D'après l'ambassadeur allemand, cette loi est principalement dirigée contre le troisième Reich : « Il n'est pas encore possible d'évaluer quelles seront les répercussions pratiques de cette loi. Elle est sans aucun doute dirigée en premier lieu contre l'Allemagne et vise surtout la propagande déployée en Flandre et à Eupen-Malmédy. C'est pourquoi, il est recommandé d'être à l'avenir très prudent dans toutes les questions qui ont trait à la propagande » ([86]). Etant donné que l'Allemagne doit limiter sa propagande directe vers la Belgique, elle cherche davantage à exercer une influence camouflée sur l'opinion publique belge. Lorsque la deuxième guerre mondiale éclate le premier septembre 1939, l'opinion publique belge se retourne entièrement contre l'Allemagne. L'ambassadeur com-

(84) *Ibidem.*
(85) *Ibidem.*
(86) Amb. All. Bruxelles à AA, 18 juillet 1939 (PAB, *Presse-Abt., Belgien* 1, *Bd.* 3).

munique au ministère des Affaires étrangères : « On peut dire que plus de 90 % de la population belge éprouve de l'hostilité et ne montre ni compréhension, ni sympathie à l'égard de l'Allemagne » ([87]). Il se plaint de la difficulté, de la quasi-impossibilité de lutter contre cet état d'esprit : « Réaction allemande extrêmement difficile car la population est très méfiante à notre égard et refuse d'accepter la propagande allemande » ([88]). A l'époque, le but recherché par la propagande allemande est formulé dans les termes suivants : « La propagande orientée vers la Belgique doit tendre à renforcer la tendance au maintien de la neutralité et à affaiblir toutes les tendances qui vont à l'encontre de ce maintien » ([89]). Dans le cadre d'une propagande de ce type, Rex retrouve une importance nouvelle aux yeux des Allemands. C'est ainsi que la proposition de Degrelle d'éditer un journal indépendant du parti, obtient l'appui de l'ambassadeur allemand à Bruxelles, bien que celui-ci n'ait pas l'intention d'engager l'Allemagne aussi loin que Degrelle l'aurait souhaité (Document XXIX). Une prise de position du ministère des Affaires étrangères à ce sujet, ne nous est pas connue ([90]).

A cette époque, l'ambassade allemande avait également l'intention de créer un lien de dépendance entre elle et certains journaux belges, grâce à l'insertion d'annonces : « Il est rappelé qu'il est possible d'exercer une influence sur des journaux de premier plan en Belgique grâce à la publication d'annonces. Cette action nécessite relativement peu de devises et elle se révèle, en tous les cas, rentable » ([91]). Vers le milieu du mois d'avril 1940, l'ambassade soumet au ministère des Affaires étrangères une liste de 5 journaux, parmi lesquels le *Pays Réel* de Degrelle, et qui sont susceptibles d'être sensibles à ce type d'influence (Document XXX). Nous n'avons pas pu retrouver la réponse du ministère des Affaires étrangères.

***

Durant les années 30, le troisième Reich entretient de bonnes relations avec Rex, relations dont l'intensité dépend en grande partie de l'importance qu'on attribue aux rexistes en tant que propagandistes pro-allemands en Belgique. Du côté allemand, on attribue aux rexistes de façon discrète et dissimulée, un soutien matériel et financier. Lorsqu'en Belgique l'importance politique des rexistes se réduit, l'intérêt des Allemands pour Degrelle et ses adhérents semble également diminuer. En 1939, après le déclenchement de la guerre, l'attitude à l'égard de Rex change une fois de plus. Le troisième Reich veut mobiliser toutes les forces belges sur lesquelles il pourrait exercer une certaine influence pour répandre en Belgique les thèmes qui, à l'époque, intéressent

(87) Télégramme Amb. All. Bruxelles à AA, 7 septembre 1939 (PAB, *Büro Staatssekretär, Belgien* 5/1).
(88) *Ibidem.*
(89) Télégramme Amb. All. Bruxelles à AA, 1er septembre 1939 (PAB, *idem*).
(90) Jean-Michel ETIENNE, *op. cit.*, p. 183.
(91) Amb. All. Bruxelles à AA, 1er février 1940 (PAB, *Dt. Ges. Brüssel* 89/5).

les Allemands : « 1) La Belgique n'a aucun intérêt à entrer en guerre. Au contraire, elle y perdrait beaucoup. 2) Dans pareil cas, la Belgique serait à nouveau un champ de bataille et elle souffrirait encore plus que durant la première guerre mondiale, en raison de l'efficacité des armes modernes. 3) Les nationalistes flamands en pleine effervescence, ne consentiront aucune concession aux intérêts francophones. L'entrée en guerre signifie donc l'éclatement et la fin de l'Etat belge » ([92]).

(92) Voir note 89.

ANNEXES

DOCUMENT I

Légation allemande
de Bruxelles

Bruxelles, le 25 avril 1933.

Cher Monsieur VON STUMM,

A Louvain nous sommes entrés en contact avec Léon DEGRELLE, directeur des fameuses éditions Rex, ainsi qu'avec ses deux collaborateurs principaux, le Docteur en philosophie Jean DENIS et Guido EECKELS. Les éditions Rex éditent plusieurs hebdomadaires, parmi lesquels le plus connu et le plus lu est l'hebdomadaire « Soirées ». De plus, la maison édite l'hebdomadaire politique « Vlan », un hebdomadaire littéraire « Rex » et l'hebdomadaire populaire « Foyer » (*Volkstumliche*). Parmi les collaborateurs, on trouve entre autres, André MAUROIS, wRoland DORGELES, François MAURIAC, Paul MORAND, Henri BORDEAUX, G. LENOTRE, Paul BOURGET, etc. Le Docteur Denis et Monsieur Eeckels ont l'intention de consacrer les deux numéros suivants de « Soirées » à l'Allemagne et nous leur avons déjà fourni une documentation considérable. Ils désirent aussi donner à ces numéros un caractère plus vivant en relatant les impressions personnelles qu'ils pourraient recueillir lors d'un voyage à Berlin prévu pour la période du 29 avril au 3 mai. Ils aimeraient, si possible, recueillir à Berlin beaucoup d'impressions sur l'Allemagne nouvelle et surtout participer à la fête qui aura lieu le soir du premier mai sur la plaine de Tempelhof. Enfin, ils souhaiteraient obtenir des photos pour l'hebdomadaire « Soirées » qui comporte également des illustrations.

Je vous prierais de bien vouloir prendre cette visite à cœur et, si possible, d'accorder en priorité des places pour la fête du premier mai à l'éditeur, Monsieur DEGRELLE, au rédacteur en chef, le Docteur Jean DENIS ainsi qu'à Monsieur Guido EECKELS et de les faire escorter par une personne qualifiée, soit dimanche, soit lundi. Enfin, je vous serais reconnaissant de bien vouloir remettre à ces Messieurs, qui vous rendront visite au plus tard mardi matin, la documentation nécessaire et de veiller à la remise des photos.

Je suis certain que nous avons tout intérêt à traiter ces trois personnes avec beaucoup d'égards. Je connais personnellement Denis et Eeckels, que je considère comme ouverts et sympathiques. Il est évident que les numéros concernés vont donner lieu à des polémiques. Mais peut-être qu'il est temps, maintenant de voir, à la lumière d'une expérience de ce type, dans quelle mesure nous pouvons exercer une percée dans l'opinion publique belge.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir me faire savoir le plus vite possible, comment et dans quelle mesure il est possible de s'occuper de ces Messieurs à Berlin.

L'interview de l'Abbé von Grüssau a aussi été publiée dans « La Libre Belgique », sans notre intervention. Je vous l'ai fait parvenir par l'intermédiaire de Podewils. Malheureusement, les structures belges sont tellement rigides, qu'une certaine persévérance est nécessaire pour atteindre un quelconque résultat. Malgré tout, je pense que la tentative de répandre des informations sur l'Allemagne actuelle à partir des milieux catholiques, était habile et se solde par une réussite.

Je vous prie de croire à l'expression de ma haute considération.

Bräuer.

DOCUMENT II

Réf. G.R. Braun v. Stumm
— Département presse —

Berlin, le 3 mai 1933.

Cher Monsieur Bräuer !

J'ai réservé un très bon accueil aux trois personnes de la maison d'édition Rex que vous m'aviez recommandées et j'espère avoir dissipé quelques malentendus fondamentaux quant à leur vision de la situation allemande. Le Docteur Duisberg, correspondant de la « Libre Belgique » s'est également occupé de ces Messieurs et il a l'impression qu'ils ont quitté l'Allemagne avec des impressions favorables. Si d'autres personnalités belges, bien intentionnées, ont envie de se faire une opinion sur l'Allemagne, nous leur en donnerons toujours l'occasion et leur réserverons le meilleur accueil.

Je vous prie de croire à l'expression de ma haute considération.

Monsieur le Conseiller de légation
Docteur Bräuer,
Bruxelles
Légation allemande.

DOCUMENT III

Réf. : Conseiller de légation Braun v. Stumm.

Note

Le correspondant local de journaux belges, le Docteur Duesberg (*Reichsdeutscher*), s'était rendu à Bruxelles vers la fin de la campagne électorale afin de suivre l'évolution politique intérieure belge et pour prendre contact avec *Léon Degrelle,* le chef du parti rexiste.

Duesberg a fait plus amplement connaissance avec Degrelle, il y a deux ans, lorsque celui-ci s'était rendu à Berlin pour recueillir des informations et que Duesberg l'avait accompagné pour lui donner certains renseignements sur les méthodes de propagande du Parti national-socialiste. Encore maintenant Degrelle lui en est reconnaissant et se montre très ouvert vis-à-vis de lui.

Duesberg a l'impression que le succès de Degrelle, dont les facultés intellectuelles sont réelles, est dû en premier lieu à son grand dynamisme et à son opportunisme, pour ne pas dire à son manque total de scrupules. Le combat que mène Degrelle ne repose absolument pas sur un programme spécifique et bien pensé ; il agit davantage en fonction des faiblesses de ses adversaires et ceux-ci sont tous les autres partis de Belgique. Les scandales provoqués par la corruption au sein du parti catholique, ont été un excellent point de départ pour faciliter l'entrée en matière de Degrelle. Le programme d'épuration que Degrelle mit sur pied, lui a servi de tremplin. Mais les ambitions de Degrelle ne se limitaient pas à convaincre les électeurs du parti catholique ; c'est pourquoi, il a dû adapter ses méthodes à l'état d'esprit de la masse des travailleurs de tendance marxiste. Bien qu'il soit fondamentalement contre le droit de grève, il n'a pas hésité à le défendre, à partir du moment où il a constaté que la grande majorité des travailleurs tenait à ce droit. Tous les moyens sont bons pour donner plus de force à son mouvement et c'est

pourquoi il est impossible de dire quelle attitude il adoptera le jour où il se retrouvera dans une situation plus ou moins décisive.

En même temps Degrelle n'est pas pressé d'arriver au pouvoir. Il s'attend à un combat plus ou moins long pour arriver à détruire l'ensemble des partis actuellement au pouvoir, lesquels ne pourraient être sauvés, d'après lui, que par un redressement de la situation économique. Comme cette évolution est peu probable, Degrelle s'attend à ce que les masses deviennent de plus en plus extrémistes, à un renforcement du parti communiste et, d'autre part, à un reflux de tous les adversaires des extrémistes rouges vers son propre camp, étant donné que la Belgique ne dispose pas d'autres dirigeants de grande valeur.

Son hostilité à l'égard de ce qu'on nomme « Le Front Populaire », fait que Degrelle est d'une certaine manière opposé à la France et favorise son attitude à l'égard de l'Allemagne. A l'heure actuelle, Degrelle semble tout à fait impartial à l'égard de l'Allemagne. Il considère que son but politique est d'arriver avec l'Allemagne, la France et l'Angleterre à une « Entente », sur la base de relations égalitaires. Parallèlement, il comprend aussi les intérêts coloniaux de l'Allemagne. Il considère que la Belgique a intérêt à ce que l'Allemagne acquière un empire colonial voisin, vu qu'il est toujours opportun d'être bien entouré.

Dans la question d'Eupen-Malmédy, Degrelle a confirmé à Monsieur Duesberg, les déclarations qu'il avait faites dernièrement dans une interview : soit les habitants d'Eupen-Malmédy sont considérés comme des citoyens à part entière, soit il faut soulever la question du retour de ces territoires à l'Allemagne. Dans ce cas, Degrelle proposait qu'on organise dans cette région un référendum et que deux personnalités des deux camps aient la possibilité de défendre les intérêts et les désirs de leurs pays. Par contre, toute propagande insidieuse serait interdite, afin que le référendum se déroule loyalement et qu'une véritable détente s'en suive. Il (Degrelle) a dernièrement été reçu par le Roi et lui a fait part de cette idée. Il affirme que le Roi lui a donné son accord.

Dans une conversation avec Monsieur Duesberg, Degrelle a fait allusion à une visite, plutôt curieuse, que lui aurait rendu dernièrement en province, Otto von Habsburg. Celui-ci portait l'insigne de Rex. Il aurait pris rendez-vous avec Degrelle en soulignant sa sympathie particulière pour le mouvement Rex dont les objectifs seraient semblables à ceux qu'il poursuit en Autriche. Otto lui aurait demandé de le soutenir moralement et aurait souligné qu'il était grand temps que quelque chose bouge en Autriche. Degrelle se serait moqué du comportement de Otto et l'aurait considéré comme étant, en fait, un personnage assez falot.

Degrelle a prié Monsieur Duesberg de lui faciliter la tenue d'une conférence en Scandinavie — Duesberg a des relations de ce côté — et en Allemagne. Malgré certaines difficultés éventuelles, Duesberg apprécie cette demande, car de cette manière Degrelle serait obligé de réaffirmer les déclarations en faveur de l'Allemagne, dont il lui avait déjà fait part. Vu l'attitude opportuniste de Degrelle, ceci lui semblait, en tous cas, très souhaitable. Monsieur Duesberg pensait pouvoir réaliser ce projet, si en automne, Degrelle commençait par tenir une conférence à Copenhague et à Stockholm et s'arrêtait en Allemagne — peut-être dans un ville rhénane — sur le chemin du retour, pour y tenir un autre discours. De cette manière, il serait possible d'éviter un contact avec les services officiels allemands compétents.

Berlin, le 3 juillet 1936.

DOCUMENT IV

Réf. : L.R. Braun v. Stumm.

Note

Gustave Wyns, le député belge du parti rexiste, s'est adressé, le 12 de ce mois, au département de presse du ministère des Affaires étrangères.

Tout d'abord, il a exprimé le souhait qu'une aide lui soit accordée pour obtenir des machines rotatives allemandes. Son parti, en Belgique, en aurait besoin pour combattre le « Peuple » de tendance marxiste. Comme ce journal doit évidemment être lu par tous les travailleurs et jouir de ce fait d'une influence considérable, le parti a décidé de créer une édition du dimanche qui serait tirée à un million d'exemplaires. Celle-ci serait distribuée gratuitement parmi les travailleurs. Les répercussions de la situation espagnole et française pèsent à tel point sur la vie politique belge, que les industriels qui ont rejoint le parti rexiste ont décidé d'accepter ce sacrifice.

Ensuite, Monsieur Wyns a exprimé le désir de rencontrer le Docteur Goebbels, ne fut-ce que pendant quelques minutes, afin de pouvoir établir ses premiers contacts. Plus tard, il espère qu'il sera possible d'organiser une rencontre secrète avec Degrelle, le chef du mouvement rexiste. Il a rencontré Mussolini, il y a quelques mois, sans que l'opinion publique n'ait eu vent de quoi que ce soit.

Suite à cela, Monsieur Wyns, qui passe pour le porte-parole du parti à l'étranger, en est arrivé à parler directement du problème d'*Eupen-Malmédy*. Il a expliqué qu'au cas où cette rencontre aurait lieu, Monsieur Degrelle exposerait certainement au « Führer » le point de vue de son parti. Celui-ci considère que la question d'Eupen-Malmédy, qui perturbe les relations belgo-allemandes, doit être résolue par un référendum. Le parti rexiste propose qu'on évite toute propagande tumultueuse et qu'on se limite du côté belge comme du côté allemand à ne prononcer qu'un seul discours afin que le vote ait lieu rapidement. Si l'on veut que le référendum débouche sur une clarification des relations et une conciliation entre l'Allemagne et la Belgique, il doit être clair, que de part et d'autre, il faut éviter les provocations dont les conséquences seraient fâcheuses. Il pense que de cette manière, la région de langue allemande retournerait à l'Allemagne, tandis que, selon ses propres impressions, la région wallonne autour de Malmédy se prononcerait pour la Belgique. De toute façon, même cette région jouirait du droit de référendum. Monsieur Wyns pense qu'on pourrait aisément se mettre d'accord sur les modalités de vote ; en ce qui concerne les circonscriptions électorales, par exemple, il faudrait décider si l'on procède commune par commune ou si il faut choisir des circonscriptions plus grandes. Il est évident que lors des pourparlers, le parti rexiste devra défendre le point de vue belge, ne serait-ce que pour éviter qu'on lui reproche de céder une partie du territoire national belge.

Par ailleurs, Monsieur Wyns a déclaré que le parti rexiste ne s'intéressait pas du tout à la question germano-autrichienne et que la nature des rapports entre les deux pays lui était donc indifférente. La Belgique ne songerait pas à intervenir auprès de l'Allemagne au sujet de l'indépendance autrichienne. Dans ce cas également, le droit à l'autodétermination devrait être respecté même si le vote se révélait favorable à l'Allemagne.

Enfin, Monsieur Wyns a abordé la question coloniale. Il a affirmé que le parti rexiste était d'avis que même dans ce domaine il fallait faire preuve de compréhension à l'égard de l'Allemagne. Il présumait que du côté allemand, on n'avait pas l'intention de contester à la Belgique sa colonie congolaise. D'autre part, il n'avait pas l'impression qu'actuellement les Anglais veuillent réellement se montrer compréhensifs à l'égard de l'Allemagne ; il en serait de même avec le Portugal qui est le premier à entrer en ligne de compte s'agissant de la cession d'empires coloniaux. Personnellement il serait d'avis que le mieux serait de mettre l'ensemble du territoire africain à la disposition de l'expansion économique européenne. Dans ce cas, la Belgique ne voudrait certainement pas faire bande à part avec ses possessions coloniales. Il serait de plus en plus urgent de se rendre compte que la solidarité européenne en Afrique est une nécessité pour face au danger jaune qui nous menace à l'Est.

Berlin, le 13 août 1936.

DOCUMENT V

Ministère des Affaires étrangères.
P. Geheim. 467.

Berlin, le 1er septembre 1936.

Suite à la lettre de Monsieur Braun von Stumm, conseiller de légation, datée du 21 août de cette année, nous avons le plaisir de vous faire parvenir, en annexe, la copie d'une lettre du 17 août de cette année ainsi que les documents qui ont été adressés à Monsieur Max Winkler, directeur de la maison d'édition Vera, S.P.R.L., située à Berlin NW. 87, Brückenallée 3. Celle-ci a introduit auprès de la société éditrice de journaux S.P.R.L. à Aix (Ami du Peuple à Aix), une demande concernant l'acquisition pour Bruxelles d'une rotative à 64 pages.

Concernant cette offre, Monsieur le Docteur Winkler fait remarquer qu'entretemps il a reçu la visite de Monsieur Brimberg qui habite à Berlin et qui lui a expliqué que l'on dispose encore d'une seconde machine de l'année de construction 1925-26, semblable à celle reprise sous 1.) et que, d'autre part, on dispose de la même machine que celle qui est décrite sous 1.).

Stéréotypie comprise, le prix total pour les deux machines s'élèverait à environ 70.000 RM. Le démontage et l'emballage restent à charge de l'acheteur.

L'intéressé est libre d'aller à Aix pour examiner les machines par l'intermédiaire de la maison d'édition Vera S.P.R.L. ainsi que de prendre les dispositions nécessaires concernant le prix et le mode de paiement. Des machines à composition ne sont à l'heure actuelle pas disponibles dans les entreprises qui dépendent de Monsieur Winkler.

La réponse de Monsieur Wyns à l'anti-komintern a été retransmise.

Conformément au désir exprimé là-bas, ces Messieurs dont il est question dans la lettre précitée, ont été recommandés au ministère de l'Information et de la Propagande du Reich comme étant des personnalités à convier à *Parteitag*. Jusqu'à ce jour cette invitation n'a pas encore été confirmée.

Au nom de,

Moef.

DOCUMENT VI

Légation allemande,
Bruxelles.
A 766a.

Bruxelles, le 25 août 1936.

Mon cher Rintelen,

Je me permets de faire appel à votre soutien dans l'affaire suivante :

Dans le rapport — A304 — du 29 juillet nous avons soumis au ministère une demande du comte Xavier de Hemricourt de Grunne, représentant du parti rexiste, sénateur belge et frère du Grand Maréchal de la Cour auprès de la Reine Elisabeth de Belgique. Le comte de Grunne aimerait visiter des institutions allemandes d'éducation, pour se faire une idée de la manière dont l'école et le parti coopèrent pour éduquer la jeunesse d'un point de vue sportif et caractériel. Le comte de Grunne a demandé que le service allemand compétent lui propose un programme pour son séjour.

En réponse à notre rapport, nous recevons maintenant avec l'ordonnance du 17 août — *Nr. Kult S 4384* — une lettre d'introduction générale pour le comte de Grunne aux fins de visiter des écoles supérieures, l'Académie du Reich pour l'éducation physique ainsi que les instituts supérieurs de culture physique des universités. Cette lettre à elle seule est insuffisante, dans la mesure où le comte de Grunne ne peut quand même pas aller, au hasard, d'école en école. Il est indispensable que les services allemands compétents le conseillent et, qu'à Berlin, quelqu'un le prenne en charge.

Je vous serais très reconnaissant de vous occuper de la chose, éventuellement en collaboration avec notre département culturel. J'ai remis, à votre intention, une brève lettre d'introduction au comte de Grunne et je l'ai prié de se mettre en rapport avec vous dès son arrivée à Berlin. Il suffirait que vous ayez l'amabilité, si nécessaire avec le concours du département culturel, d'introduire et de recommander le comte de Grunne au sein du ministère du Reich pour la Culture et si possible également auprès d'une administration politique ou sportive. Après cela il pourra certainement se débrouiller seul. Si d'autres départements semblaient, pour l'une ou l'autre raison, s'intéresser au comte de Grunne, il pourrait également être mis en contact avec ces personnalités.

Je voudrais encore faire remarquer, que j'ai aussi remis au comte de Grunne une lettre d'introduction à l'intention de Monsieur le Docteur Holthöfer.

En vous remerciant d'avance pour vos efforts, je vous prie de croire à l'expression de mes meilleurs sentiments et « Heil Hitler » !

Votre très dévoué, Bräuer.

DOCUMENT VII

Copie d'un projet.
Légation allemande.

Bruxelles, le 6 septembre 1936.

Très honoré Ministre,

Concernant votre visite à Berlin, je dois vous faire part, aujourd'hui, d'une chose qui me semble importante et urgente. Il y a quelques semaines, Léon Degrelle a été invité chez Mussolini qui lui a spontanément offert son soutien financier et moral. Il semblerait que sur les conseils de Mussolini et de Ciano, il tenterait d'entrer discrètement en contact avec les personnalités allemandes les plus éminentes. Ciano lui a suggéré de ne pas rencontrer le *Führer,* avant de s'être mis en rapport avec le Docteur Goebbels, ministre du Reich. Ciano lui a promis d'informer préalablement Goebbels de la position italienne à l'égard du mouvement rexiste. La proposition de rencontre entre le Docteur Goebbels et Degrelle doit vous parvenir très prochainement. Degrelle considère que sa visite doit également être préparée et recommandée par une prise de position confidentielle de la représentation officielle allemande et c'est dans cet espoir qu'il s'est adressé à moi.

Etant donné votre séjour à Berlin et le fait que vous allez bientôt regagner votre poste, je voudrais, plutôt que d'agir personnellement, vous confier une démarche importante. A quelques réserves près, ma prise de position serait positive et fondée sur les considérations suivantes.

En Belgique, l'effondrement des vieux partis politiques suit son cours, à l'exception des socialistes qui deviennent plus extrémistes et qui collaborent au Front Populaire malgré leur participation au gouvernement. Parmi les mouvements de

droite, les seuls à pouvoir faire face au danger pour la Belgique — et bientôt pour ses voisins —, ce sont les rexistes et les nationalistes flamands. L'évolution de ces dernières semaines a très clairement fait apparaître cet état de choses. L'Espagne et l'évolution intérieure française ont contribué à cette situation. En même temps, on constate une aversion pour la France et, selon moi, cette attitude est unique en son genre dans l'histoire belge d'après-guerre. Dans l'ensemble, la France est considérée comme perdue et incapable de faire face au péril rouge ; seule une aide étrangère pourrait encore la sauver. Il est dès lors compréhensible que certains milieux belges se tournent vers l'Allemagne pour y chercher une protection contre les dangers de la bolchévisation. Degrelle qui, à cause de l'étonnant succès qu'il remporte, se considère comme le futur sauveur du pays, est aussi de cet avis. Déjà suite aux recommandations italiennes, il recherche le contact et, éventuellement, l'aide et les conseils de l'Allemagne.

Voici quelles sont ses perspectives en Belgique : Degrelle a été reçu par le Roi à diverses reprises et bénéficie du soutien d'une importante majorité de la Cour ; il a l'appui de la gendarmerie qui est une force sur le plan militaire et qui est loyale du point de vue politique. Il a également conquis une grande partie de l'armée. A l'intérieur du pays, c'est surtout auprès des classes moyennes et des ouvriers chrétiens qu'il remporte le plus de succès et depuis un certain temps, il bénéficie aussi du soutien des industriels. Avec les nationalistes flamands, il a conclu un accord qui repose sur un régime monarchique et autoritaire ainsi que sur la nette séparation administrative des deux communautés. Cet accord lui garantit l'appui des nationalistes flamands.

La force et l'homogénéité du parti socialiste ainsi que l'attachement d'une grande partie des milieux bourgeois aux principes démocratiques et parlementaires qui s'accompagnent d'une répulsion vis-à-vis de toute expérience dictatoriale ou autoritaire, sont de nature à nuire à Degrelle. Il est possible que la bourgeoisie arrive à sauver la démocratie en Belgique comme il est possible qu'elle tombe entre les mains des partis de gauche. Chacune de ces éventualités est défavorable à Degrelle.

Cette situation va déterminer notre attitude. Elle doit tenir compte de la situation existante et ne peut pas perdre de vue que c'est le gouvernement Van Zeeland qui représente la Belgique. Il est dès lors exclu de se liguer contre la Belgiqueou de s'immiscer dans ses affaires intérieures.

Mais, d'autre part, on ne peut pas nous reprocher d'examiner attentivement les forces qui, dans un pays voisin important, luttent pour le maintien de l'ordre dans le cas d'une percée des idées anarchistes ou communistes et qui — selon bien des indices — pourraient éventuellement être appelées dans un proche avenir à prendre la direction du pays. De plus, il ne faut pas perdre de vue que, d'un point de vue idéologique et politique, ces nouvelles forces seraient plus proches de nous que ne l'étaient les gouvernements belges précédents. Ce fait peut jouer un rôle important s'agissant de problèmes comme celui d'Eupen-Malmédy ou des grandes questions politiques comme les problèmes coloniaux.

Etant donné ce qui précède, j'aurais tendance à insister pour qu'on donne à Degrelle la possibilité de se mettre en rapport avec le Docteur Goebbels et éventuellement avec le *Führer,* dans la mesure où cette rencontre est organisée avec prudence et que l'on tienne compte de notre loyauté vis-à-vis de l'actuel gouvernement belge. Je vous prie de bien vouloir proposer ceci à Berlin et je ferai le nécessaire pour que vous puissiez continuer à informer le ministère afin que celui-ci ait, éventuellement, la possibilité de prendre position.

Bräuer.

Monsieur le Ministre et Baron von Richthofen,
Ministère des Affaires étrangères, Berlin.

DOCUMENT VIII

Note

1) A la suite de son séjour à Berlin, le 26 et le 27 septembre, le visiteur a reçu, suite à l'intervention de son hôte, la somme de 250.000 RM. Le visiteur est libre de dépenser cette somme aux fins qui lui paraissent utiles et adéquates. Un transfert immédiat est exclu. Probablement que cette somme servira à acheter, en Allemagne, du papier à imprimer. Dans ce cas il faut empêcher que la Belgique exige, en échange, que l'Allemagne lui achète certains de ses produits, ce qui entraînerait une sortie de devises. Monsieur Gustave Wyns se rendra à Berlin, vers la mi-octobre afin de régler cette question.

2) Bien que nous ayons amené le ministère des Affaires étrangères à être d'avis que la rencontre avec le Docteur Göbbels prévue entre le 1er et le 3 ou après le 15 octobre, devait avoir lieu le 26 et le 27 septembre, cette rencontre a eu lieu à Cologne le 9 octobre, suite aux recommandations des autorités du *Gau* de Cologne. Jusqu'ici, le résultat de cette entrevue ne nous est pas encore connu.

3) Avant la rencontre de Cologne, nous avons pris connaissance des considérations ci-jointes qui ont trait à la position de Rex vis-à-vis d'Eupen-Malmédy, situé dans les territoires séparés du Reich. Comme ces considérations ne sont pas dénuées de fondement, elles ont été transmises au préalable, à ceux qui défendront le point de vue allemand lors de la rencontre de Cologne. Elles sont l'écho de l'état d'esprit qui règne dans les territoires séparés.

Bruxelles, le 10 octobre 1936.

DOCUMENT IX

A 436. SECRET !

Contenu : Le journal anversois « Matin », au sujet
de la prétendue rencontre Degrelle-Docteur Goebbels.

Relatif au rapport du 22 octobre 1936 — A 420 —
— une pièce jointe en double exemplaire —

Bruxelles, le 27 octobre 1936.

Dans leur édition du 28 octobre, le journal anversois « Matin » et son homologue bruxellois « Le Journal du Matin », ainsi que l'organe bruxellois « Midi Journal », ont publié des communiqués semblables qui semblent provenir d'un envoyé spécial à Berlin. D'après ces communiqués, le chef rexiste Léon Degrelle, aurait rencontré le Docteur Goebbels, ministre du Reich, lors de son voyage en Allemagne, voyage dont la presse belge a également fait état. Ce dernier aurait félicité le dirigeant rexiste du succès qu'il a remporté et lui aurait prodigué de bons conseils concernant l'attitude à adopter à l'égard des masses et sur la manière de réprimer les opposants en cas de prise de pouvoir. Le Docteur Goebbels aurait recommandé à Degrelle de ne pas utiliser le terme dictature, mais de parler de mouvement populaire. Il lui a aussi conseillé de se méfier des milieux de gauche qui développeront une résistance impitoyable vis-à-vis de son parti. D'autre part, il ne faut pas hésiter, lorsque le moment est venu, à prendre pour prétexte une conjuration bolchévique, pour arrêter et interner des adversaires politiques. A ce propos, Degrelle aurait déclaré que toute l'armée et une grande partie de la gendarmerie seraient de son côté. Le problème d'Eupen-Malmédy a également été abordé à cette occa-

sion. Degrelle a laissé entendre que son gouvernement allait, tout d'abord, réparer l'injustice que l'Allemagne a subie dans la question d'Eupen-Malmédy.

Le prétendu correspondant berlinois rapporte encore que la police politique de Berlin a déjà entamé une enquête sur les indiscrétions rendues publiques au sujet du voyage de Monsieur Degrelle.

En rapport avec ce qui précède, je tiens à signaler, qu'on nous a communiqué de source sûre que Degrelle, lors de ses entretiens avec les chefs des nationalistes flamands, qui ont débouché sur le fameux accord, leur a également confié qu'il avait vu le *Führer,* que celui-ci l'avait encouragé à poursuivre son combat tout en ne perdant pas de vue le fait que deux nationalités et deux races distinctes cohabitaient en Belgique. Il aurait, du reste, passé un week-end avec Monsieur von Ribbentrop qui l'aurait également encouragé à persévérer. L'article paru le 28 octobre dans le journal anversois « Matin » est reproduit en annexe, en double exemplaire.

Signé : Richthofen.

Au Ministère des Affaires étrangères.
Berlin.

DOCUMENT X

Copie

Légation allemande.

Bruxelles, le 15 octobre 1936.

Secret !

Telex n° 64 du 15 octobre.
En référence au Telex n° 63 du 15 octobre,
et à la note du 10 octobre présentée à Rintelen,
accompagnée d'une lettre.

La propagande assidue menée par le mouvement Rex en utilisant tous les moyens possibles, ainsi que l'accord conclu le 8 octobre entre Rex et les nationalistes flamands, ont conduit à une forte agitation au sein de l'opinion publique belge et à un mouvement de contre-propagande. Afin de discréditer les rexistes, cette contre-propagande se base de plus en plus souvent sur l'argument qui consiste à dire que Rex bénéficie de notre soutien matériel. Cette argumentation se fonde sur des faits qui montrent à quel point le mouvement rexiste et ses chefs de file, font l'objet d'un contrôle rigoureux. On affirme, entre autres, que Degrelle s'est rendu à Cologne le 9 octobre et que des livraisons de papier ont été effectuées sans que soient respectées les dispositions belgo-allemandes relatives aux modalités de paiement.

Etant donné que Wyns se rendra à Berlin les 16 et 17 octobre pour discuter avec le ministre Goebbels, j'estime qu'il est indispensable que lui-même, ainsi que les services allemands qui pourraient être concernés, en soient avisés.

Signé : Richthofen.

Au ministère des Affaires étrangères.
Berlin.

DOCUMENT XI

Paris, le 13 novembre 1936.

Note

J'ai appris de source sûre que la femme de van Zeeland aurait récemment raconté à une de ses amies parisiennes que, maintenant, on disposait de preuves irréfutables quant au fait que certains départements du parti national-socialiste contribuent à l'organisation du mouvement Rex et le soutiennent financièrement. Le Roi aurait réagi violemment en apprenant les détails. Il a exposé son point de vue avec une fermeté sans pareille en invoquant l'interdiction pour les membres du N.S.D.A.P. d'exercer une activité politique à l'étranger.

J. Welczeck.

DOCUMENT XII

Bruxelles, le 13 novembre 1936.

Mon cher Dieckhoff,

En annexe vous trouverez la copie d'une note que Welczeck vient de me faire parvenir. Il est évidemment difficile de dire dans quelle mesure les faits qui y sont mentionnés sont exacts. Il est néanmoins certain, que l'affirmation selon laquelle Degrelle aurait établi des liens avec certains départements du parti national-socialiste, est souvent évoquée dans la presse locale et dans l'opinion publique. Dans la lutte intérieure contre le rexisme, ces affirmations sont exploitées sans scrupules.

Dans ces circonstances, il ne nous reste, selon moi, qu'une seule chose à faire : avertir les départements intéressés (Docteur Goebbels, ministre du Reich, Monsieur Abetz du bureau de Ribbentrop, et surtout le Dr. Winkler) et les inciter, comme je l'ai toujours fait dans mes rapports, à la retenue et à la prudence. Cette recommandation s'adresserait naturellement en premier lieu aux gens d'ici, qui ne semblent pas prendre très au sérieux la nécessité d'être discrets. Mais nous n'avons pas toujours l'occasion de procéder ainsi car au stade actuel de l'évolution de la situation nous nous astreignons, naturellement, à être le plus réservés possible. Mais même du côté allemand, un avertissement ne peut pas faire de tort, dans la mesure où cette affaire concerne des départements qui semblent s'en occuper sans y attacher beaucoup de soin. Je voudrais vous donner un exemple qui confirme cette attitude. Le contact que le Docteur Goebbels, ministre du Reich, établit avec Bruxelles, passe par le *Gauleiter* de Cologne ainsi que par le correspondant belge du *« Völkscher Beobachter »,* un certain Monsieur René Bayer ; celui-ci est aussi le chargé de presse des autorités locales (*Kreis*) qu'il tient au courant du déroulement de toutes les affaires, même lorsqu'elles sont secrètes. Voici ce qui s'est produit il y a 8 jours : en présence d'un hôte allemand, qui toutefois était bien disposé à son égard (il s'agit de Müller-Brandenburg, *Oberarbeitsführer*), le *Kreisleiter* a parlé très ouvertement et en détails d'une réunion qui a eu lieu à Cologne. D'autre part, il arrive fréquemment que des représentants du bureau de Ribbentrop qui sont également soit concernés, soit au courant de ces affaires, viennent en visite ici. Monsieur Abetz s'est rendu ici, il y a quelques semaines. Actuellement, c'est le comte Dürckheim qui séjourne ici pour une période de 8 à 10 jours, aux fins de rassembler « des informations sur la situation politique belge ».

Vous comprenez maintenant, que l'opinion que j'ai exprimée en début de lettre, doit également être soutenue du côté allemand.

Docteur Dieckhoff, secrétaire d'Etat.
Berlin.

DOCUMENT XIII

Bruxelles, le 6 novembre 1936.

Très honoré Docteur Winkler,

Le 5 novembre, j'ai reçu la visite de Monsieur W. (19), qui m'a exprimé son inquiétude devant votre silence, suite aux deux lettres qu'il vous a adressées. Son entreprise a besoin d'urgence de l'aide que vous lui avez, soi-disant, promise. En tous les cas, il voudrait savoir s'il peut compter sur la réalisation des promesses qui lui ont été faites et dans quel laps de temps.

Je vous serais, dès lors, très reconnaissant de bien vouloir répondre à W. selon votre meilleure convenance. En accord avec l'attaché de légation, je me tiens à votre disposition pour la transmission de cette réponse qui devrait évidemment s'effectuer par le courrier (le prochain courrier part le mardi 10 novembre, dans l'après-midi), ainsi que pour transmettre par la suite, les communiqués nécessaires. Il va de soi que, ultérieurement, les relations devront s'établir sans intervention de la représentation officielle et sur la meilleure base d'entente possible.

Je vous prie de croire, Monsieur, à l'expression de ma haute considération.

Signé : Bräuer.

Monsieur le Docteur Winkler, Bourgmestre,
Berlin NW.
Brücken-Allee, 3.

DOCUMENT XIV

Docteur Max WINKLER
DIRECTEUR.

BERLIN NW 87, le 10 novembre 1936.
BRÜCKENALLEE, 3
C 9 TIERGARTEN 3322
I/H

Monsieur le chargé d'affaires et conseiller de légation,
Docteur Bräuer,
Légation allemande
Bruxelles.

Cher Monsieur Bräuer,

Suite à votre lettre du 6 de ce mois, qui m'est parvenue hier, je voudrais vous faire savoir que, dès réception de la commande de Monsieur W., j'ai retransmis celle-ci à la Fédération allemande des fabricants de papier à imprimer. Le 31 du mois passé, la Fédération a confirmé cette commande à l'adresse mentionnée pour l'envoi de la facture et a demandé qu'on lui communique certains renseignements concernant le diamètre des étuis et des rouleaux de papier. Comme je viens de l'apprendre, cette lettre n'est parvenue au destinataire que le 5 ou le 6 de ce mois, après que la Fédération des fabricants de papier à imprimer ait déjà envoyé un rappel par télégramme. Comme me l'a fait savoir la Fédération, le premier envoi aura lieu aujourd'hui et les autres livraisons suivront au fur et à mesure.

J'ai introduit l'autorisation requise à la sortie de devises pour un montant équivalent à 50.000 hfl, l'affaire suit son cours. Probablement qu'il ne sera pas possible d'obtenir une autorisation pour un montant plus élevé.

Salutations distinguées.

Votre très dévoué : Winkler.

DOCUMENT XV

Docteur Max WINKLER
DIRECTEUR.

BERLIN NW 87, le 20 novembre 1936.
BRÜCKENALLEE, 3
C 9 TIERGARTEN 3322

Monsieur le Docteur Bräuer,
Chargé d'affaires et conseiller de légation,
Légation allemande.
Bruxelles.

Cher Monsieur Bräuer,

Monsieur Wyns m'a fait parvenir d'autres commandes. Après avoir expédié les commandes numéros 19.396 et 19.397 correspondant respectivement à 49.861 et 100.351 kg., j'ai encore fait parvenir à la firme anversoise « De Schelde » 40.000 kg. (commande numéro 19.445). Suite à la récente lettre demandant que les commandes numéros 14.396 et 19.397 soient doublées, j'ai adressé la demande suivante à la Fédération allemande des fabricants de papier à imprimer :

1. 25 tonnes de papier 48/50 ou 50/52, largeur 154 cm.
   12,5 tonnes de papier 48/50 ou 50/52, largeur 116 cm.
   12,5 tonnes de papier 48/50 ou 50/52, largeur 77 cm.

   A l'attention de :

   Imprimerie Industrielle et Financière,
   rue du Houblon, 4, à Bruxelles.

2. 50 tonnes de papier 48/50 ou 50/52, largeur 130 cm.
   50 tonnes de papier 48/50 ou 50/52, largeur 173 cm.

   A l'attention de :

   Periodica,
   bd. E. Jacqmain, à Bruxelles.

La facture doit être adressée à Monsieur Wyns et établie au nom de la Direction Commerciale des Editions Rex, rue des Chartreux à Bruxelles.

La lettre de Monsieur Wyns qui est arrivée ici le 19 de ce mois, ne comportait pas l'adresse du lieu d'expédition. Etant donné qu'il y est question de doubler les commandes numéros 19.396 et 19.397, je suppose qu'il faut faire parvenir les livraisons à la même adresse que la première, donc celle mentionnée ci-dessus. Je m'y suis, dès lors, référé pour passer la commande.

Dans une seconde lettre de Monsieur Wyns, qui m'est également parvenue le 19 de ce mois, il est cependant dit : « Les commandes qui ont été doublées, peuvent être expédiées par bateau à Anvers ou à Bruxelles, ou par train, selon ce qui vous convient le mieux ».

Dans le cas où une partie des commandes reprises ci-dessus sous 1. ou 2. arriveraient à Anvers, contrairement à ce que je crois, je vous prie de bien vouloir en informer Monsieur Wyns, le plus rapidement possible.

Malheureusement, il m'est impossible d'assumer la livraison des 3.000 kg. de papier chromo de 135 gr. que Monsieur Wyns désire également obtenir.

Je vous serais très reconnaissant de bien vouloir informer rapidement, Monsieur Wyns, du contenu de cette lettre.

Heil Hitler !

Votre très dévoué, Winkler.

DOCUMENT XVI

Docteur Max WINKLER
DIRECTEUR.

BERLIN NW 87, le 8 décembre 1936.
BRÜCKENALLEE, 3
C 9 TIERGARTEN 3322
I/S.

Monsieur le Docteur Bräuer,
Chargé d'affaires et conseiller de légation,
Légation allemande.
Bruxelles.

Cher Monsieur Bräuer,

Je voudrais, une fois de plus, en revenir à l'affaire de la livraison de papier, au sujet de laquelle je vous ai écrit le 20 du mois passé. Suite à la commande de Monsieur Wyns en date du 25 du mois précédent, et qui m'est parvenue le premier de ce mois, j'ai donné ordre à la maison d'expédition Willaerts, quai de Willebroeck, 25, à Bruxelles, de livrer :

70.000 kg., largeur 130 cm. et
70.000 kg., largeur 154 cm.

Suite à l'expédition de ces deux commandes, la somme de 100.000 RM, qui avait été mise à ma disposition pour mener cette affaire à bien, est épuisée. De ce fait, je ne suis plus en mesure de donner suite à d'autres commandes. D'autre part, dans sa lettre datée du 25 du mois passé, Monsieur Wyns souhaite l'envoi de 400 tonnes, mais je ne puis lui en faire parvenir que 2 × 70, c'est-à-dire 140 tonnes.

Salutations distinguées et Heil Hitler !

Votre très dévoué, Winkler.

DOCUMENT XVII

Copie

Sestriere, Italie
Hotel Duchi d'Aosta
29 décembre 1936.

Cher Monsieur,

La semaine dernière, notre ami B. de Bruxelles m'a fait savoir que vous n'avez pu envoyer que 140 tonnes au lieu de 400 parce que vous ne disposiez que d'un crédit total de 100.000 marks.

Peut-être vous a-t-il fait part de mon étonnement car nous comptions sur les marchandises promises ainsi que sur l'argent liquide, à raison d'environ 250.000 marks par mois.

J'ai téléphoné à Monsieur Abetz qui m'a dit qu'il irait vous voir immédiatement.

Monsieur Abetz m'a téléphoné avant-hier, mais malheureusement je n'étais pas là.

Pourriez-vous m'écrire ici (il n'y a aucun danger), pour m'informer de la situation ?

Si les 70 tonnes, largeur 130 cm., n'ont pas encore été fabriquées, je vous prie de bien vouloir me faire parvenir la même marchandise, largeur 86 cm.

Au cas où vous pourriez disposer de quantités plus importantes, je vous prie de faire parvenir 400 tonnes, largeur 86 cm., le plus rapidement possible, à l'adresse suivante :

Imprimerie Wellens Pay,
rue de Ruysbroeck, Bruxelles.

La facture doit également être établie au nom de l'Imprimerie Wellens (au lieu des éditions Rex) mais elle doit m'être adressée.

Le gouvernement belge (la douane) exige qu'une « autorisation d'exporter des valeurs » accompagne les factures qui doivent se trouver avec chaque wagon.

J'ignore de quoi il s'agit mais peut-être que vous le savez.

Je reste ici jusqu'au 9 janvier et j'attends votre réponse.

Veuillez agréer, Monsieur, mes salutations distinguées.

(s.) ill.

Les 200 tonnes (ou les 70 tonnes), largeur 154 cm., peuvent être envoyées immédiatement selon le mode indiqué auparavant.

DOCUMENT XVIII

Willy Imhof
Diplômé de l'Ecole de Commerce.

Berlin, le 4 janvier 1937.
I/S.

Monsieur Gustave Wyns,
Sestriere, Italie
Hôtel Duchi d'Aosta.

Cher Monsieur Wyns,

En l'absence de Monsieur le Docteur W., qui a décidé de prendre un peu de repos, je vous confirme la réception de votre lettre du 29 du mois passé. J'ai ordonné la livraison de 70 tonnes, largeur 86 cm. (pas 130 cm.). La fabrique nous fait cependant savoir que la livraison de cette quantité ainsi que des autres 70 tonnes, largeur 154 cm., ne pourra s'effectuer que vers le 20 de ce mois. Les marchandises seront adressées par bateau à Willaerts et la facture aux éditions Rex, comme vous l'aviez indiqué précédemment. A moins que ce ne soit la nouvelle adresse que vous nous avez communiquée qui doit être prise en considération pour cette livraison ?

Monsieur B. vous a exposé la raison pour laquelle nous ne pouvons pas procéder à d'autres livraisons, ni même à une augmentation allant jusqu'à 200 tonnes.

Veuillez agréer, Monsieur, mes salutations distinguées.

(s.) ill.

DOCUMENT XIX

Docteur Max WINKLER
DIRECTEUR.

BERLIN NW 87, le 4 janvier 1937.
BRÜCKENALLEE 3
C 9 TIERGARTEN 3322
I/S.

Monsieur le Docteur Bräuer,
Chargé d'affaires et conseiller de légation
Légation allemande.
Bruxelles.

Cher Monsieur le Docteur Bräuer,

En l'absence de Monsieur le Docteur Winkler, qui a décidé de prendre un peu de repos, le soussigné se permet de vous faire parvenir copie de la lettre de Monsieur Wyns, datée du 29-12-36 et qui nous est parvenue le 2 de ce mois. La somme de 100.000 RM qui a été mise à notre disposition, n'a jusqu'ici pas été augmentée. De ce fait, il n'a pas été possible de donner suite à la demande de Monsieur Wyns concernant des livraisons supplémentaires. Monsieur Wyns a été informé de cette situation. Ci-joint vous trouverez copie de la lettre qui lui a été envoyée.

Heil Hitler !
Imhof.

2 annexes.

DOCUMENT XX

Docteur Max WINKLER
DIRECTEUR.

BERLIN NW 87, le 20 janvier 1937.
BRÜCKENALLEE 3
C 9 TIERGARTEN 3322
I/S.

Monsieur le Docteur Bräuer,
Chargé d'affaires et conseiller de légation
Légation allemande.
Bruxelles.

Cher Monsieur le Docteur Bräuer,

Avant-hier j'ai eu la visite de Monsieur Wyns. Il se confirme que celui-ci est d'avis que, pour un montant de 100.000 RM, je serais en mesure de livrer environ 900 tonnes de papier (au prix de 11 RM par kilo). Mais en fait cette somme permet à peine d'acheter 500 tonnes, vu que le prix intérieur par 100 kilos s'élève à 21,10 RM.

La somme mentionnée a été dépensée ; de source privée, on peut encore escompter disposer de 30.000 à 35.000 RM. Monsieur Wyns désire n'utiliser qu'une partie de cette somme à l'achat de papier, le reste devant servir à l'acquisition d'une machine à composer. Ci-joint vous trouverez une offre de machine que je vous prie de bien vouloir faire parvenir à Monsieur Wyns en espérant que cela pourra l'intéresser.

D'avance je vous remercie. Heil Hitler !
Votre très dévoué, Winkler.

1 annexe.

DOCUMENT XXI

Copie

Luxor Winter Palace
Luxor (Egypte) 19
21 février (1937).

Cher Monsieur,

J'ignore si vous avez reçu une fois ou deux fois 35.000 RM.

Je vous prie de verser : quatre mille marks à Siemens-Reiniger, Karlstrasse, 31, à Berlin, pour la commande 363772.

D'autre part, je vous prie de livrer le plus rapidement possible du *papier* (comme la dernière livraison) :

1°) pour 60 % de la somme dont nous disposons, du papier, largeur 86 cm., à la maison d'expédition Spinhayer, rue Ricard, facture à Wellens Pay ;

2°) pour 40 % de cette somme, du papier, largeur 86 cm., à la maison d'expédition Willaerts, quai de Willebroeck, facture aux éditions Rex.

Salutations distinguées.

(s.) ill.

Toutes les lettres et documents à MON adresse.

DOCUMENT XXII

Docteur Max WINKLER
DIRECTEUR.

BERLIN NW 87, le 25 février 1937.
BRÜCKENALLEE 3
TELEPHONE 39 33 22.

Monsieur le Docteur Bräuer,
Chargé d'affaires et conseiller de légation,
Bruxelles.

Cher Monsieur le Docteur Bräuer,

Par le courrier d'hier, j'ai reçu la lettre de Monsieur W., datée du 20 de ce mois. Vous en trouverez copie ci-jointe. Malheureusement, il est impossible d'effectuer un paiement à l'adresse berlinoise indiquée ; je n'ai pas obtenu l'autorisation de sortir des devises à cet effet. Vu la pénurie de matières premières qui affecte l'industrie allemande du papier, je ne puis assurer d'autres livraisons. C'est pourquoi, j'ai, entretemps, proposé à Monsieur W. quelques machines à composer. Au cas où je ne recevrais pas confirmation à ce sujet, dans les prochains jours, je devrais en disposer autrement. Je vous prie de bien vouloir en avertir Monsieur W.

Heil Hitler !

Votre très dévoué, Winkler.

1 annexe.

DOCUMENT XXIII

Copie projet de lettre.

Bruxelles, le 5 mars 1937.

1)

Cher Monsieur le Docteur Winkler,

Suite à votre aimable lettre du 25 février, j'ai l'honneur de vous communiquer ce qui suit :

1) Dans l'annexe qui accompagne votre lettre vous demandez que l'on verse quatre mille marks à Siemens-Reiniger. Ce paiement concerne la livraison d'un appareil médical, dont nous avons besoin d'urgence, pour la fille de Léon Degrelle, chef du mouvement Rex. Elle est tombée gravement malade. Il est probable que le refus de verser cette somme serait très mal accueilli, ici, et ne serait pas compris, étant donné l'ignorance des dispositions allemandes quant à la sortie des devises. Jusqu'ici je n'ai pas transmis votre refus et je vous saurais gré, si, le cas échéant, vous pouviez, en collaboration avec d'autres services, vérifier si cette somme peut être prélevée sur le crédit dont on dispose et qui n'est pas encore épuisé.

2) Pour mon information personnelle, je vous serais reconnaissant de me faire savoir de quel crédit nous disposons encore pour l'affaire concernée.

Dans ce contexte, il me paraît souhaitable d'examiner, une fois de plus, s'il faut appliquer aux bénéficiaires d'ici, les prix intérieurs pour les paiements qui doivent être effectués en marks allemands. Dans ce cas, les livraisons de papier reviennent deux fois plus cher que lorsque l'on effectue le paiement à partir d'ici. D'autre part, on pense ici, que de deux sources différentes il a été confirmé que l'on disposerait encore deux fois d'un montant de 250.000 RM.

3) Monsieur W. vous prie de bien vouloir lui livrer le plus rapidement possible les types d'appareils dont la description détaillée se trouve en annexe, ou plutôt de transmettre sa commande aux firmes concernées. La longueur des types résulte des échantillons que vous trouverez également ci-joint.

Heil Hitler !
Votre très dévoué, signé Bräuer.

2) Monsieur le Directeur, le Docteur Max Winkler, Berlin NW 87, Brückenallee 3.

DOCUMENT XXIV

Docteur Max WINKLER
DIRECTEUR.

BERLIN NW 87, le 22 mars 1937.
BRÜCKENALLEE 3
C 9 TIERGARTEN 3322
I/S.

Monsieur le Docteur Bräuer,
Chargé d'affaires et conseiller de légation.
Légation allemande.
Bruxelles.

Cher Monsieur Bräuer,

J'en reviens à votre lettre du 5 de ce mois. Malheureusement, il ne m'est pas possible de verser les 4.000 RM à la firme Siemens-Reiniger car ceci irait à l'encontre des directives qui m'ont été données. L'application de prix étrangers aux livrai-

sons de papier qui ont déjà été effectuées, ne peut se faire ; les problèmes quant aux matières premières et la surcharge de travail des fabriques de papier, ne me permettent pas d'envisager, dans les prochains temps, la possibilité d'assurer d'autres livraisons de papier à imprimer. Actuellement, je ne puis que vous fournir du matériel d'impression pour un montant de 30.000 à 35.000 RM, dont vous disposerez probablement encore de source privée.

Ci-joint vous trouverez également les devis de la firme Ludwig Mayer, Francfort/Main et de la société anonyme Schriftguss, ancienne maison Butter & C° à Dresden qui s'occupe de la fonte des caractères. Je vous prie de bien vouloir transmettre les devis à Monsieur Wyns. La société anonyme, D. Stempel à Francfort/Main, a rejeté une offre car celle-ci doit nécessairement passer par sa représentation générale à Bruxelles, à savoir la firme Vanderborght. Veuillez demander à Monsieur Wyns si sur base des offres, ci-jointes, les livraisons peuvent avoir lieu et s'il est encore intéressé par la machine à composer que je lui ai proposée en janvier de cette année.

Heil Hitler !

Votre très dévoué, Winkler.

2 annexes.

DOCUMENT XXV

Légation allemande.
Bruxelles.

Bruxelles, le 16 avril 1937.

Cher Monsieur le Docteur Winkler,

Ce n'est qu'aujourd'hui que je réponds à votre aimable lettre du 22 mars :

1. L'impossibilité de verser les 4.000 RM à la firme Siemens-Reiniger a été mal accueillie, ici car on ignore les directives qui vous ont été données. S'il s'avérait possible de revenir sur ces décisions, je vous serais reconnaissant d'agir en conséquence.

2. En même temps que votre lettre, vous m'avez fait parvenir les devis de la firme Ludwig Mayer à Francfort/Main et de la société anonyme, ancienne maison Butter à Dresden, qui s'occupe de la fonte des caractères. Ces devis ont été approuvés ici et l'on vous prie de bien vouloir donner ordre de livraison.

3. L'offre de machines à composer de janvier 1937, ne présente plus d'intérêt.

Salutations distinguées et Heil Hitler !

Votre très dévoué,

Directeur Max Winkler,
Berlin NW 87
Brückenallee 3.

DOCUMENT XXVI

MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES ET DU COMMERCE EXTERIEUR

Question nº 2 de M. Bohy du 2 octobre 1937 :

La question de savoir si le papier importé d'Allemagne pour l'impression du *Pays Réel* a été ou non gratuitement fourni, intéresse le pays tout entier ; il paraît donc souhaitable que les pouvoirs publics collaborent à son éclaircissement par tous les éléments d'information en leur possession.

En conséquence, j'ai l'honneur de demander à M. le ministre des Affaires étrangères et du Commerce extérieur, ainsi qu'au ministre des Finances :

1º S'il est exact qu'aux mois de novembre-décembre 1936, janvier 1937, 300 tonnes de papier ont été importées d'Allemagne pour l'impression du *Pays Réel* et du *Nieuwe Staat* ;

2º Si ces importations ont toutes été accompagnées des divers documents requis par l'arrêté royal du 31 juillet 1935 ;

3º Si, à la date de ce jour, l'Office belge de compensation a été crédité du montant de devises correspondant au prix des dites fournitures ;

4º S'il est possible qu'un payement ait eu lieu de façon régulière, sans que l'Office belge en soit informé et soit crédité de son montant ;

5º Si, notamment, un payement éventuel de 45.000 marks par une banque hollandaise pour des marchandises importées en Belgique n'aurait pas dû être inscrit par la Reichsbank au crédit du compte de devises de l'Office belge ;

6º Si les doubles de factures et les « déclarations de valeur pour l'exportation » (Export Valutaerklärung) que l'exportateur allemand a dû fournir pour l'admission de ses envois en Belgique, mentionnaient une date d'échéance de la créance allemande, de nature à justifier le retard de payement ;

7º Si le *Pays Réel* a été interrogé par l'Office belge de compensation, au sujet de ce retard, et si dans les explications qu'il a éventuellement fournies à ce sujet, il a fait mention du prétendu payement par un chèque sur une banque étrangère.

Réponse :

1º Il est exact qu'une association allemande de fabricants de papier a fourni à la Société anonyme La Presse de Rex, des papiers destinés à l'impression ;

2º Ces importations ont toujours été accompagnées des documents requis par l'arrêté royal du 31 juillet 1935 ;

3º L'Office de compensation belgo-luxembourgeois, qui s'est mis en rapport à ce sujet avec les autorités allemandes compétentes, n'a pas reçu, jusqu'à présent, avis du payement des fournitures en question ;

4º Il peut s'écouler un temps souvent assez long avant que l'Office ne soit informé d'un payement effectué pour une importation de marchandises allemandes ;

5º Suivant l'article premier de l'accord précité, les payements résultant de l'achat de marchandises doivent s'effectuer dorénavant dans les formes habituelles en usage en matière internationale de payements. Toutefois, les payements en Reichsmarks au moyen de billets de banque allemands sont seuls interdits. La Reichsbank porte ces montants à notre actif, mais il peut s'écouler un certain temps avant que cet organisme n'en soit informé lui-même par les exportateurs allemands ;

6º Non. Cependant, suivant les usages en vigueur en matière internationale de payements, le vendeur et l'acheteur peuvent librement et de commun accord modifier les modalités de payement, c'est-à-dire reporter à une date ultérieure les échéances ;

7º Oui. A différentes reprises, l'Office de compensation belgo-luxembourgeois a été en rapport avec la Société anonyme La Presse de Rex au sujet de cette fourniture. Une lettre de rappel recommandée de l'Office est restée sans réponse.

DOCUMENT XXVII

Ministère des Affaires étrangères.
P. 8843.

Berlin, le 1er décembre 1936.

Confidentiel !

Le ministre plénipotentiaire belge, le vicomte Davignon, a récemment laissé entendre que pour l'amélioration des relations belgo-allemandes, il serait souhaitable que le correspondant du « Völkischer Beobachter », René Bayer, quitte son poste de Bruxelles. D'un côté, il semblerait que Monsieur René Bayer, comme cela apparaît dans ses rapports, soit incapable de s'adapter aux nouvelles relations et conserve l'impression d'une certaine hostilité belgo-allemande. Le ministre plénipotentiaire espère néanmoins, qu'il arrivera, petit à petit, à se débarrasser de ce sentiment. D'autre part, un certain mécontentement règne à Bruxelles du fait que Monsieur Bayer ne se contente pas de se limiter à son rôle d'informateur mais qu'il tend aussi à participer activement à la vie politique belge. En tous cas, son lien avec le parti rexiste dépasse les contacts qu'un journaliste doit nécessairement établir aux fins de rassembler des informations politiques.

C'est pour cette raison, que le ministre plénipotentiaire belge a entrepris une démarche auprès de Monsieur Funk, Secrétaire d'Etat du ministère du Reich de l'Information et de la Propagande, lui demandant « aimablement », d'envisager le transfert de Bayer. Jusqu'ici, on ignore si cette demande a été accueillie favorablement.

p.o.
Aschmann.

DOCUMENT XXVIII

Légation allemande.
B 1576.

Bruxelles, le 23 mai 1938.

Contenu :
Articles de Léon Degrelle,
au sujet de l'Allemagne.
— 8 annexes —

Dernièrement, le dirigeant du parti rexiste, Léon Degrelle, a entrepris, en compagnie de quelques-uns de ses plus proches collaborateurs, un voyage, en voiture, à travers l'Allemagne. Il a rassemblé les impressions qu'il a recueillies au cours de ce séjour, en 8 articles. Ceux-ci ont été publiés dans le journal du mouvement rexiste « Le Pays Réel », sous le titre : « De la Tamise aux Karpates », entre le 22-4 et le 4-5-1938. Ils constituent l'une des meilleures publications belges consacrées à l'Allemagne, au cours de ces derniers mois. Dans ces articles, Degrelle montre sa réelle sympathie et sa compréhension totale à l'égard de l'Allemagne ainsi qu'à l'égard du Führer dont les idées ont transformé de façon fondamentale, la vie intellectuelle et politique des Allemands. De plus, il y apparaît que les derniers événements qui se sont produits, notamment en Autriche, n'ont fait que renforcer cette attitude positive à l'égard du troisième Reich. Il a mis l'accent sur le fait, qu'au cours de son voyage, il ne s'est pas rendu à Berlin, afin d'éviter, d'emblée, que ses adversaires puissent à nouveau l'attaquer. De même, il n'a pas rendu visite à des personnalités allemandes officielles, mais a traversé l'Allemagne en tant que touriste afin de visiter le pays en toute liberté et de se rendre compte de l'atmosphère qui y règne. Au cours de son voyage, il est passé par des villes comme Coblence, Francfort, Dresden, Fulda, Munich, Salzbourg, Graz et Vienne.

Ses articles sont à l'image de son voyage : il y exprime ses impressions en toute liberté et sans se préoccuper de ce que ses adversaires politiques disent. Il laisse libre cours à sa profonde admiration pour tout ce qu'il a vu. Dans ses lettres de voyage, il traite surtout de l'attitude du travailleur allemand à l'égard du national-socialisme, de la transformation de la jeunesse allemande, du comportement de la bourgeoisie, de l'Anschluss et de la situation en Tchécoslovaquie. Son article sur l'ouvrier allemand et sur la jeunesse allemande est particulièrement réussi, il constitue d'après lui le fondement sur lequel repose le régime national-socialiste et qui aurait entièrement approuvé le Führer en Autriche. Il approuve l'Anschluss et critique violemment la politique de Prague, qu'il estime être l'un des principaux bastions de l'Union Soviétique et « le refuge de toute la canaille marxiste d'Europe ».

Ces dissertations méritent de retenir notre attention car elles montrent que la position du chef du parti rexiste vis-à-vis de l'Allemagne, demeure inchangée. Au cours de ces derniers mois, Degrelle s'est montré très prudent au sujet de l'Allemagne dans tous ses discours, qui attiraient à nouveau plus de monde. Dans certains milieux on craignait, de ce fait, qu'il avait changé d'avis, sous la pression de ceux qui, l'année précédente, l'avaient accusé d'entretenir des liens trop étroits avec l'Allemagne. Ces dissertations prouvent que les suppositions émises ne sont pas justifiées.

Un recueil de ces essais se trouve ci-joint.

Signé : Richthofen.

DOCUMENT XXIX

Télégramme (*geh. Ch. V*).
Bruxelles, le 1er février 1940 21 h. 20'
Arrivée : le 2 février 1940 4 h. 30'

Numéro 56 du 1/2.

A côté du journal le Pays Réel, le dirigeant du parti rexiste, Léon Degrelle, a l'intention d'éditer le Journal de Bruxelles, paraissant à midi. La tendance essentielle en serait la défense de la neutralité de la Belgique. Cette nouvelle publication n'aurait pas de lien politique avec le parti. Par l'intermédiaire de l'homme de confiance de l'ambassade, Degrelle a prié qu'on le soutienne.

Ce projet n'est pas dénué d'intérêt, car il nous permet de lutter contre nos ennemis qui veulent porter atteinte à la neutralité et contre certains milieux belges qui condamnent la neutralité, par l'intermédiaire de quotidiens belges. Le Pays Réel ne permet pas d'atteindre cet objectif car il est l'organe de presse d'un parti de l'opposition.Ces derniers temps, on a perquisitionné au domicile de certains rexistes et ceci prouve que leur journal est tout autant en danger que les organes de presse, depuis lors interdits, des nationalistes flamands et des communistes. C'est pourquoi, vis-à-vis de l'extérieur, le Journal de Bruxelles devrait apparaître comme étant indépendant de Degrelle et du parti rexiste. De cette manière, il pourrait plus facilement défendre le point de vue allemand et permettre à la propagande allemande de se répandre. Vu les qualités journalistiques de Degrelle et son pouvoir de convaincre, ce projet a de bonnes chances de réussir.

A cause du problème des devises et pour éviter l'entretien de liens plus suivis, j'ai refusé la demande de souscrire à 10.000 abonnements annuels. Par contre, j'ai accepté de payer par mensualités. 10.000 abonnements trimestriels. Degrelle est d'accord. Il faut disposer de 12.600 RM par mois, en devises. Afin d'assurer l'existence du journal, le soutien doit pouvoir être accordé au-delà d'un trimestre. Le montant versé pourra être évalué en fonction du succès et de l'attitude du journal. Veuillez prendre une décision rapidement.

Secret !

Bülow.

DOCUMENT XXX

A 454

Bruxelles, le 15 mars 1940.

1) Ministère des Affaires étrangères.

Concerne : Insertion d'annonces
Le décret P. 3276
28 février 1940.

Pour l'insertion d'annonces dans l'optique exposée dans notre rapport — A 212 du 1.2. — je suggère tout d'abord les journaux suivants :

1) « L'Etoile Belge », le plus important quotidien du parti libéral belge.

2) « Indépendance Belge », quotidien politique renommé, indépendant à l'égard des partis ; précédemment organe de l'ancien premier ministre van Zeeland.

3) « La Métropole », quotidien catholique-conservateur de renom, à Anvers.

4) « Cassandre », hebdomadaire politique renommé.

5) « Le Pays Réel », quotidien et principal organe du parti rexiste (Léon Degrelle).

Je suggère d'insérer dans chacun des organes précités des annonces à concurrence de 1.000 RM (valeur en francs belges = 11.900) par mois).

Signé : von Bülow-Schwante.

Etienne Verhoeyen

LA LETTRE PASTORALE DU CARDINAL VAN ROEY SUR LA CAPITULATION DU 28 MAI 1940

LE ROLE DU BARREAU ET DE LA MAGISTRATURE

I. INTRODUCTION

Dans son ouvrage *Hitler en het politieke lot van België,* A. De Jonghe a écrit à propos de la lettre pastorale du cardinal Van Roey, qui fut lue le dimanche 2 juin 1940 dans la plupart des églises belges : « Il n'est pas clairement établi qui a pris l'initiative de faire appel au cardinal Van Roey pour justifier la capitulation devant l'opinion publique belge » (1). L'auteur envisageait alors trois possibilités : l'initiative avait pu venir du cardinal même, d'un « groupe de notables belges » ou de l'ambassadeur d'Italie à Bruxelles, le marquis Paulucci (2).

Depuis la publication de l'ouvrage de De Jonghe, le Centre de Recherches Historiques et d'Etudes de la Seconde Guerre Mondiale est entré en possession d'un document relativement important et encore inédit, qui permet de donner un début de réponse à la question soulevée par De Jonghe. Plus particulièrement, ce document nous fournit l'occasion de circonscrire avec plus de précision le rôle d'éminents avocats et magistrats dans la genèse de la lettre pastorale. La présente contribution vise donc à mettre en lumière la part que ces avocats et magistrats ont prise dans une importante formation de décision datant des premiers jours de l'occupation. En conclusion, nous

(1) A. DE JONGHE, *Hitler en het politieke lot van België,* I, Antwerpen-Utrecht, 1972, p. 94.

(2) Giacomo Paulucci, ambassadeur d'Italie à Bruxelles de janvier 1940 à janvier 1947.

tâcherons d'expliquer les motifs qui ont conduit le barreau et la magistrature à participer dans une mesure aussi importante à la genèse de la lettre pastorale. Pour mettre leur rôle plus clairement en évidence, nous reconstruirons avec la plus grande précision possible les rétroactes de la lettre pastorale entre le 28 mai et le 1er juin 1940, inclusivement.

Le texte du document en question est reproduit *in extenso* ci-après (3). Il s'agit d'un compte rendu des activités du Conseil de l'Ordre des avocats à la Cour d'appel de Bruxelles entre le 10 mai et le 17 juillet 1940. Il a été rédigé par Me Jean Thevenet, que le bâtonnier Louis Braffort et les membres et anciens membres du Conseil de l'Ordre des avocats à la Cour d'appel de Bruxelles avaient désigné entre le 20 et le 25 mai comme secrétaire *ad intérim* de ce Conseil. Me Thevenet avait succédé dans cette fonction à Me W. Hanssens, qui avait quitté le pays dès l'ouverture des hostilités. La plupart des avocats réfugiés à l'étranger revinrent en Belgique en juin 1940. Me Hanssens n'étant plus candidat au poste de secrétaire lors des élections en vue de la reconstitution du Conseil de l'Ordre, Me Thevenet en a assumé les fonctions jusqu'à la fin de la guerre. Après la guerre, il est devenu bâtonnier de l'Ordre des avocats à la Cour d'appel de Bruxelles. Pendant tout le temps où il fut secrétaire du Conseil de l'Ordre, Me Thevenet a travaillé presque quotidiennement avec le bâtonnier Braffort. Il était donc certainement bien placé, à l'époque, pour relater les événements de la période qui nous intéresse ici.

Le texte reproduit ci-après est un projet puisque certains passages y ont été raturés et remplacés par d'autres tournures de phrase. Partout où c'est possible, nous reproduisons à la fois le passage raturé et le nouveau passage correspondant. Dans ce cas, le nouveau passage est imprimé entre parenthèses et suivi, entre crochets, du passage raturé. Dans la suite du texte, le compte rendu sera cité comme *Rapport Thevenet.*

II. TEXTE DU « RAPPORT THEVENET »

Rapport du Secrétaire *ad intérim* pour la période entre le 10 mai et le 17 juillet 1940.

Dès le vendredi 10 mai, le Bâtonnier de l'Ordre (4) s'est tenu constamment, soit en son cabinet au Palais de Justice, soit à son domicile, à la disposition des nombreux avocats qui venaient solliciter ses opinions et conseils eu regard des difficultés nées de la situation.

Le mardi 14 mai, une séance officieuse du Conseil eut lieu au Cabinet du Bâtonnier, et le mercredi 15, il était décidé d'une part que M. le Bâtonnier se tiendrait en contact avec les chefs de corps de la Ma-

(3) *Rapport du secrétaire ad intérim pour la période entre le 10 mai et le 17 juillet 1940,* dact., s.d., 4 p. Archives CREHSGM, JP 249.

(4) Il s'agit ici de Me Louis Braffort, qui sera assassiné en août 1944.

gistrature et que d'autre part, une « permanence » (... (5)) serait organisée et assurée) le matin et l'après-midi au Palais, (assurée) par le Bâtonnier, les membres et les anciens membres du Conseil demeurés à Bruxelles.

Le jeudi 26 mai, il était décidé également de réunir chaque matin, au cabinet de M. le Bâtonnier, les membres et anciens membres du Conseil, en vue de parer aux nécessités immédiates que viendraient à créer les événements.

Lors de l'occupation de la ville de Bruxelles, dans la soirée du 17 mai, le Bâtonnier s'est maintenu en relation régulière avec les chefs de corps de la Magistrature, pour aviser notamment aux questions posées par la prise de possession du Palais de Justice par l'armée d'occupation.

Pendant la semaine du 20 au 25 mai, le Bâtonnier et les membres et anciens membres du Conseil organisèrent la reprise de l'activité du Bureau de la Consultation gratuite et désignèrent comme secrétaire ad intérim Me Thevenet et comme trésorier ad intérim Me Dejardin (6). Ils [... (7)] examinèrent les mesures à prendre aux fins de remédier à l'absence des avocats mobilisés ou absents.

L'annonce de la capitulation du 28 mai fit l'objet d'échanges de vues empreintes d'une tragique émotion, au Cabinet du Bâtonnier. Celui-ci, sans [préjudice au] (préjuger du) jugement de l'histoire, insista que la prudence qu'il convenait d'observer dans l'expression de toute opinion sur l'attiude du Roi, estimant en tout cas qu'il avait dû obéir à un impératif catégorique de sa conscience, toute autre hypothèse devant être écartée pour ceux qui connaissent la personnalité même du Souverain. Le Bâtonnier émit le vœu (qu'il soit donné immédiatement au Roi l'occasion de faire entendre Sa voix) [... (8) qu'il soit demandé au Roi de donner les éclaircissements permettant de déterminer la situation juridique et palitique où se trouvait le pay.] Il se déclara prêt à tenter les démarches favorables à ce résultat. [Il exprima l'opinion que le Roi se trouvait pour lors (?) devant un (... (9))].

Les chefs de corps de la Magistrature, obéissant aux mêmes soucis, convoquèrent des réunions de magistrats, d'avocats et de personnalités ; au cours d'une de ces réunions, il fut constaté par les chefs de corps de la Magistrature que le Bâtonnier [... (10)] d'Appel et le Bâtonnier de Cassation (11) étaient tout désignés pour se mettre à la disposition du Roi en vue de Lui donner l'occasion (d'exposer les éléments permettant de déterminer dans quelle situation juridique se trouvait le pays) [de faire entendre Sa voix et]. Cependant, il fut convenu que les Bâtonniers d'Appel et de Cassation se feraient précéder auprès du Souverain par Son Eminence le Cardinal de Malines, si celui-ci, sur un plan plus général, manifestait le désir d'accepter cette haute mission.

Les Bâtonniers, accompagnés de MM. ... (12), eurent avec le Cardinal divers entretiens. Le Cardinal ayant accepté le principe d'une intervention de sa part auprès du Roi, les personnalités nommées ci-dessus se mirent en rapport avec S. Exc. le Nonce du Pape à Bruxelles (13), lequel organisa l'audience du Roi au Cardinal.

---

(5) Deux mots illisibles.
(6) Tous deux avocats à la Cour d'appel de Bruxelles.
(7) Quatre mots illisibles.
(8) Cinq mots illisibles.
(9) Deux mots illisibles. Cette phrase raturée n'a pas été remplacée par une autre.
(10) Un mot illisible.
(11) Respectivement Me Louis Braffort et Me Paul Veldekens.
(12) Les noms ne sont pas mentionnés.
(13) Mgr Clemente Micara, nonce apostolique à Bruxelles du 30 mai 1923 au 18 février 1964.

Ultérieurement, le Cardinal convoqua un certain nombre de personnalités pour les mettre au courant de son entrevue avec le Roi et de la consultation juridique demandée par Lui. Le Cardinal communiqua dès lors le texte qu'il avait décidé de publier sur cette entrevue et la question de la capitulation.

Les membres et les anciens membres du Conseil ont été, confidentiellement d'abord, officiellement ensuite, éclairés sur l'action du Chef de l'Ordre (14) *durant ces journées historiques. Ils lui en ont exprimé leur reconnaissance et leur fierté.*

Les réunions au cabinet de M. le Bâtonnier ont continué jusqu'aux environs du 10 juin. A cette époque, par suite du retour de nombreux avocats démobilisés, il a été possible de revenir [*reprendre*] *à une activité judiciaire plus proche de la normale.*

Les 14, 25 et 27 juin, le Conseil — qui avait accueilli avec joie le retour de Me Maurice Heilporn (15), *démobilisé de l'Etat-Major de la 7e division de l'infanterie* (sic), *après avoir mérité une citation à l'ordre du jour de l'armée — a tenu officieusement des séances, pour examiner l'opportunité des élections de l'Ordre. Il a été décidé qu'en conformité avec le Décret de 1836, ces élections auraient lieu le lundi 8 juillet et que dans la mesure du possible, l'Ordre s'abstiendrait d'une compétition peu compatible avec la douloureuse gravité des circonstances.*

Durant cette période, le Bâtonnier a tenu les membres du Conseil au courant de tous les événements intéressant le Barreau. Il leur a annoncé les deuils successifs qui enlevèrent à l'Ordre une dizaine de ses membres les plus jeunes. Il a été décidé qu'un hommage solennel serait ultérieurement rendu aux avocats tombés au champ d'honneur.

Le Bâtonnier a rendu compte des épineuses démarches qu'il accomplissait en vue d'obtenir finalement que les avocats belges soient admis à la défense des Belges devant les juridictions militaires allemandes. Il a également donné connaissance au Conseil du rapport sur l'activité du Bureau de la Consultation gratuite depuis le 21 mai et le Conseil a saisi cette occasion pour rendre hommage au dévouement de Me Gaston Van der Meeren (16), *dans l'accomplissement de cette tâche.*

Dès le lundi 8 juillet, [... (17)] *il fut possible de prévoir la tenue de séances régulières et le Conseil s'est donc réuni officiellement les 17 et 24 juillet, en des séances dont les procès-verbaux sont annexés à leur date a uregistre des Procès-Verbaux de l'Ordre.*

Ainsi peut se résumer l'attitude adoptée par le Bâtonnier et les membres et anciens membres du Conseil demeurés à Bruxelles.

Durant toute cette période, le Bâtonnier et ceux qui l'assistaient, et plus particulièrement Messieurs les anciens Bâtonniers Pierre Graux et Thomas Braun, ont cherché à maintenir entre tous les éléments du Barreau et de la Famille judiciaire, une union parfaite en présence des épreuves subies en commun. Ils ont tenu à conseiller, à réconforter et à aider les avocats restés à Bruxelles ou les avocats de province réfugiés à Bruxelles ; ils ont tenu à poursuivre l'action du Barreau et l'exercice de la profession conformément à ses règles traditionnelles ; ils ont tenté de sauvegarder les intérêts moraux et matériels des avocats absents. Ils ont été heureux, enfin, d'avoir pu, à un moment particulièrement grave pour le pays, dans le désarroi spirituel qui suivit la capitulation, collaborer [... (18)] *dans la personne du Bâtonnier de l'Ordre, à la reprise d'un contact entre le Roi et son Peuple, et d'avoir ainsi contribué à affirmer leur Foi dans le Pays et dans son ROI.*

(14) Le bâtonnier Braffort.
(15) Avocat à la Cour d'appel de Bruxelles.
(16) Avocat à la Cour d'appel de Bruxelles.
(17) Quatre mots illisibles.
(18) Deux ou trois mots illisibles.

Tel est le *Rapport Thevenet*. Avant de le commenter et de souligner les éléments nouveaux qui s'en dégagent, il nous semble indispensable de reconstituer aussi exactement que possible l'ordre chronologique des démarches entreprises par différentes personnes en vue d'une rencontre entre Léopold III et le cardinal Van Roey. La comparaison de cette esquisse chronologique avec le *Rapport Thevenet* permettra de mieux déterminer la part prise par des avocats et des magistrats dans l'organisation de cette rencontre. Pour établir cette esquisse chronologique j'ai utilisé surtout des sources déjà publiées. J'ai utilisé toutefois aussi des matériaux déposés aux archives du Centre et qui n'étaient pas encore disponibles en 1972, lors de la parution de l'ouvrage cité de De Jonghe. Il s'agit ici des *Papiers Paul Struye* (19). M. Paul Struye a assumé en mai-juin 1940 les fonctions de secrétaire des assemblées de l'Ordre des avocats à la Cour de cassation. Les *Papiers* dont sa famille a fait don au Centre (20) contiennent une série de comptes rendus de réunions d'avocats à la Cour de cassation, qui donnent une idée de la mesure en laquelle ces avocats ont été impliqués dans l'organisation de la rencontre entre le roi et le cardinal. Complétés par le *Rapport Thevenet,* ces comptes rendus donnent un aperçu de la participation de tout le corps d'avocats à la Cour d'appel et à la Cour de cassation. Le rôle de la magistrature n'est évoqué qu'accessoirement dans ces documents.

III. LA GENESE DE LA LETTRE PASTORALE : ESQUISSE CHRONOLOGIQUE DU 28 MAI AU 1er JUIN 1940

Mardi 28 mai

L'acte de capitulation fut signé au plus tard à 10h30 par les commandements militaires belge et allemand. Pour la Belgique il impliquait une capitulation inconditionnelle ; pour Léopold III il signifiait le début de sa captivité comme prisonnier de guerre, qu'il passerait en grande partie au palais de Laeken jusqu'en juin 1944. L'opinion publique fut informée unilatéralement des circonstances dans lesquelles la capitulation avait eu lieu. Déjà à 8h30, en France, le Président du Conseil Paul Reynaud communiquait à la radio française que le Roi, commandant suprême de l'armée belge, avait mis bas les armes « contre le sentiment unanime des ministres responsables », sans prévenir le commandement militaire français et « sans un mot pour les soldats français et anglais qui, à son appel angoissé, étaient venus au secours de son pays ». Reynaud qualifiait cet événement de « fait sans précédent dans l'histoire » (21). A 16 heures, le premier ministre belge Hubert Pierlot adres-

(19) Paul Struye, qui fut ministre de la Justice après la guerre, est surtout connu comme auteur de *L'évolution du sentiment public en Belgique sous l'occupation allemande,* Bruxelles, 1945.

(20) Archives CREHSGM, PS 4.

(21) Le texte complet de l'allocution de Paul Reynaud figure dans : LIVRE BLANC, 1936-1946, *publié par le Secrétariat du Roi,* pp. 117-119.

sait, également par la voie de la radio française, un message à la population belge et déclarait de but en blanc que « passant outre à l'avis formel du Gouvernement, le roi venait d'ouvrir des négociations et de traiter avec l'ennemi ». L'acte du roi, disait Pierlot, n'engageait toutefois pas le pays. Le roi, poursuivait le premier ministre, avait violé la Constitution, puisque « aucun acte du roi ne peut avoir d'effet s'il n'est contresigné par un ministre. Ce principe est absolu. Il est une règle fondamentale du fonctionnement de nos institutions ». Constatant que le roi avait rompu le lien qui l'unissait à son peuple, le premier ministre concluait textuellement : « Il s'est placé sous le pouvoir de l'envahisseur. Dès lors, il n'est plus en situation de gouverner. (...) Les officiers et fonctionnaires sont déliés du devoir d'obéissance auquel les obligeait leur serment de fidélité » ([22]).

Ces déclarations ont, sans aucun doute, ému une partie considérable de l'opinion publique. De plus — mais de larges couches de la population ne pouvaient pas encore le savoir à ce moment — elles ne concordaient pas entièrement avec la réalité : Léopold n'avait pas ouvert de négociations avec l'ennemi. Le premier ministre belge n'avait cependant pas commis sciemment un mensonge, mais dit ce qu'il croyait, sur le moment, être la vérité.

Les allocutions de Reynaud et de Pierlot convainquirent l'ambassadeur d'Italie à Bruxelles, le marquis Paulucci, qu'il fallait entreprendre quelque chose pour démentir les propos « partiaux et mensongers » (*discorso* (...) *partigiano e menzognero*) des deux hommes politiques ([23]). En accord avec le nonce apostolique à Bruxelles, Mgr Micara, le marquis Paulucci conçut le projet de convaincre le très influent Primat de Belgique d'adresser aux catholiques belges un message approuvant explicitement l'attitude du roi et invitant le peuple belge à se ranger unanimement derrière la dynastie *come alla sola speranza di salvezza*. Le marquis jugea aussi opportun de provoquer le plus grand nombre possible de manifestations de sympathie à l'adresse du roi. Il ne lui échappait cependant pas que le cardinal aurait besoin de l'autorisation des autorités allemandes pour prendre une initiative de ce genre. Après avoir appris où séjournait le roi captif, Paulucci demanda aux autorités allemandes l'autorisation de lui faire une visite. Le roi se trouvait à ce moment à Bruges, au palais du gouvernement provincial, mais Paulucci ne mentionne pas explicitement ce lieu.

Mercredi 29 mai

Les membres présents de l'Ordre des avocats à la Cour de cassation se réunirent en assemblée générale à Bruxelles, à 9h15 ([24]). Le bâtonnier de

(22) Texte complet de l'allocution du Premier ministre Pierlot : *Ibidem*, pp. 119-120.

(23) Télégramme de l'ambassadeur Paulucci à son ministre des Affaires Etrangères, le comte Ciano, 1er juin 1940. *Documenti diplomatici italiani* (1939-1945) IV, pp. 529-536.

(24) Archives CREHSGM, *Papiers P. Struye*, nº 2.

l'Ordre, Paul Veldekens, « exprima (...) l'émotion douloureuse provoquée par le grave conflit politique qui, en une heure tragique de notre histoire, oppose le Roi et ses Ministres. (...) M. le Bâtonnier souligna tout spécialement à quel point les attaques insultantes dirigées par des radios étrangères contre le Souverain ont retenti péniblement dans le cœur de tous les Belges, traditionnellement attachés à notre Dynastie ». L'assemblée fut unanime sur le point qu' « une extrême réserve s'impose dans l'appréciation des événements ». Le bâtonnier ayant aussi émis l'opinion que le Barreau avait pour premier devoir de procurer au roi, attaqué en public, l'occasion de se défendre, les assistants le prièrent de faire le jour même, de concert avec le bâtonnier à la Cour d'Appel, Louis Braffort, des démarches auprès du cardinal, afin de décider le Primat à solliciter un entretien avec le roi. Les assistants jugèrent aussi souhaitable que les deux bâtonniers, Veldekens et Braffort, tâchent de rencontrer eux-mêmes le roi au cas où le cardinal n'obtiendrait pas cette audience.

Il ressort du *Rapport Thevenet* que les avocats à la Cour d'Appel délibéraient à peu près au même moment de cette même question. Ils ne parlèrent toutefois que de démarches que le bâtonnier Braffort entreprendrait éventuellement pour donner au roi l'occasion « de faire entendre Sa voix ».

Au cours de cette même matinée du 29 mai, Mgr Micara, nonce apostolique, priait Albert-Edouard Janssen, ancien ministre des finances ([25]), de l'accompagner à Malines, où tous deux arrivèrent à 11 heures ([26]), et eurent, selon un *mémorandum* rédigé ultérieurement par A.-E. Janssen, un long entretien avec le cardinal. Le *mémorandum* d'A.-E. Janssen ne dévoile toute-

(25) Albert-Edouard Janssen (1883-1966) fut incontestablement une des plus importantes personnalités des milieux financiers belges, autant du secteur privé que des secteurs officiel et semi-officiel. Son rôle dans ce qu'on a parfois nommé le « monde catholico-financier » fut au moins aussi important. On peut affirmer qu'A.-E. Janssen était un des hommes de confiance de l'archevêché. Il dirigea en 1934-1935 les opérations qui aboutirent à l'assainissement de la crise financière de la banque du *Boerenbond* (*Algemeene Bankvereniging*) et à la création de la *Kredietbank*. Mgr Micara, déjà nonce à cette époque, fut également informé de la situation désastreuse du *Boerenbond*. A.-E. Janssen avait aussi une part importante dans la gestion de la presse catholique et dans l'acquisition d'aides financières à l'enseignement libre catholique. Il fut trois fois ministre des Finances (du 17-6-1925 au 20-5-1926, du 6-12-1938 au 22-2-1939 et du 15-1-1952 au 22-4-1954). Au moment où la guerre éclata, il était président du conseil d'administration de la *Société Belge de Banque* (groupe Solvay) et de l'*Association Belge des Banques*, organisation patronale des banques belges. Il participa en 1940 à toutes les initiatives importantes prises sur le plan financier et économique (le 'Comité Galopin', la Banque d'Emission, l'*Association Nationale d'Assistance*, la *Caisse d'Avance et des Prêts*, le paiement des frais d'occupation). Il fut aussi un des principaux bailleurs de fonds de l'organisation 'Socrate', par le truchement de laquelle la plupart des groupes de résistance furent financés (l'organisation 'Socrate' était dirigée par Raymond Scheyven, dont A.-E. Janssen était parent par son mariage avec Marie-Henriette Scheyven). Sur A.-E. Janssen, voir : *A.-E. Janssen raconté par sa fille*, de la comtesse PLATER-ZYBERK, Bruxelles, 1976 ; et : *Kerk en wereld financieel bekeken* (interview avec Walter De Bock par la rédaction de *Kultuurleven*), *Kultuurleven*, 1978, n° 3, pp. 249-259.

(26) Chanoine E. LECLEF, *Le Cardinal Van Roey et l'occupation allemande en Belgique*, Bruxelles, 1945, p. 20.

fois rien de la teneur de cet entretien ([27]). Selon le chanoine Leclef, secrétaire privé du cardinal, les visiteurs communiquèrent que « la haute magistrature délibérait avec les fonctionnaires supérieurs des ministères sur l'attitude à prendre » ([28]). Toujours selon le chanoine, le nonce communiqua que le roi était traité en prisonnier de guerre et se trouvait « dans un château de Flandre » et que le marquis Paulucci « avait fait une vaine démarche pour voir (le Roi) et prendre de ses nouvelles de la part de S.A.R. la Princesse de Piémont » ([29]). Le cardinal donna pour directive de ne pas juger l'attitude du roi, de ne pas semer de dissenssion entre les tenants et les adversaires du roi et « demanda à Mgr Micara d'essayer d'obtenir pour lui une entrevue avec Sa Majesté » ([30]).

De retour à Bruxelles, A.-E. Janssen présida une réunion de plusieurs personnalités. Le rapprochement de deux sources permet de conclure à la présence d'au moins douze personnes, en plus d'A.-E. Janssen. Etaient présents, comme magistrats : le premier président Jamar et le procureur-général Gesché de la Cour de cassation, le comte de Lichtervelde et Charles Collard, premier président et procureur général de la Cour d'Appel de Bruxelles, le baron Gilson de Rouvreux, président du tribunal de première instance, et l'avocat général Van Durme. Assistaient également à cette réunion : les bâtonniers Veldekens et Braffort et des personnalités telles que le baron Houtart, gouverneur de la province de Brabant, le bourgmestre de Bruxelles Van de Meulebroeck et les banquiers A. Galopin, gouverneur de la Société Générale de Belgique, et Max-Léo Gérard, président du conseil d'administration de la Banque de Bruxelles ([31]). Selon toute probabilité, un ou plusieurs Secrétaires Généraux assistèrent aussi à la réunion : en effet, des membres de la haute magistrature et *les fonctionnaires supérieurs des ministères* étaient réunis au moment où A.-E. Janssen et le nonce se trouvaient à Malines. De plus, comme nous verrons ci-après, Karel Verwilghen, secrétaire général au Travail et à l'Emploi, a fait partie d'un groupe délégué à Malines par les notables réunis.

D'après le *Mémoire pour M. Collard* cité dans la note 31, cette réunion de notables doit être vue dans le climat d'émotion créé par les allocutions radiophoniques de Reynaud et de Pierlot. Elle avait été convoquée « pour

(27) *S.E. le Cardinal Van Roey, archevêque de Malines, est reçu par le Roi au château de Laeken. Mémorandum de l'entrevue rédigé par M. Albert-Edouard Janssen,* 30 mai 1940. *Recueil de documents établi par le Secrétariat du Roi, Supplément. Annexe nº 12,* pp. 17-19. La date du mémorandum est erronée : la rencontre entre le roi et le cardinal a eu lieu le 31 et non le 30 mai 1940.

(28) E. LECLEF, *op. cit.,* p. 20.

(29) La princesse Marie-José, sœur du roi, épouse du prince héritier d'Italie.

(30) E. LECLEF, *op. cit.,* p. 21.

(31) A.-E. Janssen mentionne dans son *Mémorandum* MM. de Lichtervelde, Collard, Gilson de Rouvreux (ces personnes n'étant indiquées que par leur fonction), Braffort, Veldekens, Galopin et Gérard. Une autre source mentionne MM. Jamar, Gesché, de Lichtervelde, Collard, Gilson de Rouvreux, Van Durme, Veldekens, Braffort, Houtart et Van de Meulebroeck (*Le Parquet général de la Cour d'Appel de Bruxelles durant l'occupation, Mémoire pour M. Collard,* inédit, p. 43. Archives CREHSGM, *Papiers l'An 40,* nº 74. Cette source est mentionnée plus loin comme *Mémoire pour M. Collard.*

couper court à ces bruits malvaillants ». Les participants étudièrent la situation et, selon la même source, souhaitèrent, « tout en faisant confiance au Roi, se justifier en raison ». A cette fin il fut décidé d'insister auprès du cardinal pour qu'il rencontrât le roi. Une délégation, constituée de MM. Janssen, Veldekens, Braffort et Verwilghen ([32]), fut chargée de porter ce souhait à la connaissance du cardinal.

Les choses sont présentées quelque peu différemment dans le *Rapport Thevenet*. Selon ce rapport, l'idée initiale était que les bâtonniers Braffort et Veldekens se mettraient à la disposition du roi « en vue de Lui donner l'occasion d'exposer les éléments permettant de déterminer dans quelle situation juridique se trouvait le pays ». Il ne fut décidé qu'ensuite que les bâtonniers se feraient précéder chez le roi par le cardinal. Là-dessus, les deux bâtonniers, avec d'autres personnes non nommées dans le rapport, rencontrèrent plusieurs fois le cardinal, qui se rendit à leur désir. Selon le *mémorandum* de Janssen, les démarches nécessaires pour obtenir le consentement de Hitler à l'entretien entre le roi et le cardinal furent faites par le nonce et par l'ambassadeur d'Italie. Le *Rapport Thevenet* ne mentionne que le nonce.

Le cardinal Van Roey se rendit déjà dans la soirée de ce 29 mai à Bruxelles, où il apprit à la nonciature que le roi n'était pas encore arrivé à Laeken. Le souverain n'arriva, en effet, qu'au début de la matinée du 30 à Laeken, après avoir reçu la veille, à Bruges, l'ordre de s'y rendre parce qu'une rencontre avec Hitler était prévue. Elle n'eut pas lieu à ce moment.

Jeudi 30 mai

Au cours de l'assemblée générale de l'Ordre des avocats à la Cour de cassation, tenue ce jour-là de 8h45 à 9h30, le bâtonnier Veldekens annonça que le cardinal avait accepté « de solliciter un entretien avec le Roi ». Il ajouta toutefois que « le caractère délicat de la situation n'avait pas permis d'aboutir à une solution immédiate » ([33]), entendant probablement par là que l'on attendait encore l'autorisation de Hitler.

Malgré tous les efforts déployés par l'ambassadeur d'Italie Paulucci pour obtenir de Hitler l'autorisation de rencontrer le roi, les autorités allemandes installées à Bruxelles n'étaient pas encore en mesure au début de l'après-midi du 30 mai de lui faire part d'une telle autorisation, mais l'ambassadeur apprit, entre-temps, vers 15h30, du général Blanpain, chargé de la garde du palais royal, que le roi désirait le voir d'urgence et avait adressé lui-même aux autorités militaires allemandes une demande en ce sens ([34]). Paulucci décida de ne plus attendre l'autorisation et parvint sans peine à rencontrer le roi. Léo-

(32) A.-E. Janssen ne mentionne pas Verwilghen, mais le secrétaire général est nommé par le chanoine Leclef et dans le *Mémoire pour M. Collard*.

(33) Archives CREHSGM, *Papiers P. Struye*, nº 2.

(34) Paulucci à Ciano, 1er juin 1940, *op. cit.*, p. 532 et ss.

pold jugea excellente (*ottima*) l'idée, évoquée par Paulucci, d'un entretien avec le cardinal Van Roey. Il avait déjà tâché d'obtenir des autorités allemandes l'autoristion de rencontrer le cardinal et avait également essayé de voir le nonce. Ce n'est qu'après son entretien avec le roi que Paulucci apprit de l'aide de camp du souverain, le général Van Overstraeten, que Hitler avait consenti à la rencontre entre le roi et l'ambassadeur. Comme l'entretien avait duré une heure et demie et avait eu lieu sans témoins, et pour ne pas susciter de « suppositions injustifiées » chez les autorités allemandes à Bruxelles, Paulucci jugea convenable (*conveniente*) d'en informer le lendemain matin le conseiller d'ambassade allemand Werkmeister et un officier allemand de haut grade.

Dans la soirée du même jour, Paulucci se rendit en compagnie du nonce à Malines, où le cardinal, qui désirait depuis longtemps faire la connaissance de l'ambassadeur, lui souhaita la bienvenue d'une façon particulièrement cordiale. On peut déduire de ceci que les deux hommes ne s'étaient jamais rencontrés auparavant. Le cardinal déclara explicitement qu'il désirait vivement rencontrer le roi et agir comme l'ambassadeur le lui avait proposé. Paulucci avait effectivement suggéré que le prélat adressât aux catholiques belges un message où il éclairerait les causes réelles et profondes de la décision du roi et amènerait ainsi l'opinion publique à voir la position de la Belgique telle que le roi l'avait fixée.

Vendredi 31 mai

Deux émissaires de Hitler, le Dr Gebhardt, médecin qui avait naguère traité le roi ([35]), mais qui était aussi un confident de Himmler, et Meissner, ministre d'Etat à la chancellerie du *Führer,* se présentèrent vers midi au palais de Laeken. Ils confirmèrent que Hitler désirait rencontrer le roi « dans un très proche avenir ». Léopold accepta en principe, mais proposa que la rencontre se déroule *incognito.* L'entretien prévu n'a pas eu lieu à ce moment, selon H. De Man, parce que certains membres de « l'entourage » du souverain y étaient défavorables ([36]).

Le colonel Van Caubergh, officier d'ordonnance du roi, vint prendre le cardinal à Malines à 16 heures et lui annonça que « Berlin » (il entendait Hitler) autorisait l'audience ([37]). L'entretien entre le roi et le prélat dura

(35) Voir à ce sujet : A. DE JONGHE, *op. cit.,* pp. 98-113.

(36) Journal de H. De Man, *La campagne des 18 jours,* CREHSGM, Archives H. De Man, nº 118. Henri De Man était président du Parti Ouvrier Belge, qui fut dissous par lui en juin 1940. Il est resté en compagnie du roi pendant toute la campagne des 18 jours et a eu aussi après la capitulation des contacts réguliers avec le souverain. Ses tentatives de reprise d'une activité politique ayant échoué, il se retira en 1942 en Haute-Savoie.

(37) E. LECLEF, *op. cit.,* pp. 21-22.

de 17h15 à 19h ; on n'en possède pas de relation ou de procès-verbal ([38]). On n'apprend que par la lettre pastorale, publiée quelques jours plus tard, que le roi a procuré au cardinal tous les éléments qui pouvaient justifier sa décision de capituler. Il lui a remis en outre le texte de l'avis émis le 30 mai par trois juristes éminents : l'ancien ministre Devèze, le procureur général Pholien et Raoul Hayoit de Termicourt, avocat général à la Cour de cassation. Cet avis constatait que le roi n'avait capitulé que comme commandant en chef de l'armée et qu'un contreseing ministériel n'était pas requis pour cet acte. Les trois juristes constataient également que, du fait de son statut de prisonnier de guerre, le roi était dans l'impossibilité de régner ([39]).

Une question importante qu'il faut poser à propos de l'entretien entre le roi et le cardinal, mais qui reste sans réponse, faute de documents, est la suivante : le roi a-t-il dit au cardinal que Hitler désirait le rencontrer dans un très proche avenir ? Nous venons de voir que Léopold avait rencontré quelques heures auparavant Gebhardt et Meissner, venus lui confirmer la nouvelle. Si le roi en a effectivement fait part au cardinal, la lettre pastorale de celui-ci prend aussi une dimension politique. Théoriquement, il est évidemment possible que le roi n'ait rien dit à ce sujet.

Après son entretien avec le roi, le cardinal, accompagné du chanoine Leclef, se rendit chez le bâtonnier Veldekens, « où l'on décida de convoquer pour le lendemain 11 heures une réunion de quelques personnalités que le Cardinal pourrait mettre au courant de la situation » ([40]). Après la visite du cardinal, le bâtonnier écrivit à son confrère Braffort, une lettre l'invitant à cette réunion.

Voici le texte de cette lettre ([41]) :

ORDRE DES AVOCATS
A LA COUR DE CASSATIOON

CABINET DU BATONNIER

Le 31 mai 1940,
9 heures du soir.

Monsieur le Bâtonnier,
Cher et honoré confrère,

Je viens de recevoir la visite du Cardinal Van Roey, Archevêque de Malines qui a eu un long entretien cet après-midi avec le Roi.

Le Cardinal désire vous rencontrer demain samedi en même temps que Monsieur le Premier Président Jamar, Monsieur le Procureur Général Gesché, Monsieur le Gouverneur de la Société Générale Galopin, Monsieur le Ministre Max Leo Gérard, Monsieur le Ministre Albert Janssen, Monsieur le Secrétaire Général Verwilghen, et moi-même pour exposer le fruit de cette entrevue et la suite qu'il compte y donner.

(38) Selon A. DE JONGHE, un compte rendu de l'entrevue écrit de la main même du cardinal, est conservé à Malines ; il ne peut cependant pas être consulté (*op. cit.*, p. 373, note 110).

(39) Le texte complet de l'avis figure dans *Verslag*, pp. 341-345.

(40) E. LECLEF, *op. cit.*, pp. 21-22.

(41) Archives CREHSGM, JP 249.

Il m'a chargé de vous faire part de ce désir et de vous demander d'accepter que cette conférence ait lieu demain samedi à 11 heures (heure nouvelle) dans le Cabinet de Monsieur le Gouverneur de la Société Générale de Belgique.

Veuillez agréer, Monsieur le Bâtonnier, cher et honoré confrère, l'expression de mes sentiments de haute considération.

P. Veldekens.

Monsieur le Bâtonnier Braffort.

Nous verrons plus loin que cette lettre soulève quelques interrogations.

Le soir même, le cardinal rédigeait sa lettre pastorale, qui fut datée du 31 mai, mais lue seulement le dimanche 2 juin dans les églises.

Samedi 1er juin

Encore avant 11 heures, en l'occurrence de 8h45 à 9h30, un certain nombre d'avocats à la Cour de cassation se réunirent de nouveau. Le bâtonnier Veldekens leur communiqua qu'il avait revu le cardinal après sa rencontre avec le roi et résuma comme suit la relation que le prélat lui avait faite de cette audience : « J'ai vu longuement le Roi. Il m'a paru en parfaite condition physique, intellectuelle et morale. J'ai la conviction qu'il a agi conformément à son devoir de Chef d'Armée. Nous devons nous grouper autour de lui » (42). Veldekens ajouta que le cardinal, « conformément au désir du Souverain », ferait connaître son point de vue dans un message qu'il soumettrait au préalable à « diverses personnalités », dont lui-même et son confrère Braffort. L'assemblée estima de commun accord que le cardinal ne pouvait émettre qu'un jugement moral et que « les chefs de corps consultés ne devraient pas engager leur autorité, leur intervention devant inévitablement avoir un aspect politique ». Les avocats présents soulignèrent encore qu'il était souhaitable que le message pastoral ne contînt rien qui fût susceptible d'être interprété « de façon à servir la propagande allemande ».

La conférence réunissant un groupe de personnalités et le cardinal eut lieu à 11 heures, comme prévu. Aussi bien selon le chanoine Leclef que selon le *Mémoire pour M. Collard,* déjà cité, elle eut lieu à Bruxelles, à la Fondation Universitaire. On se souviendra que le bâtonnier Veldekens avait écrit à son confrère Braffort que la conférence aurait lieu « dans le Cabinet de Monsieur le Gouverneur de la Société Générale ». Il ressort d'informations prises à la Fondation Universitaire qu'A. Galopin n'y disposait pas d'un Cabinet permanent en 1940, de sorte que l'on est porté à croire que le lieu de réunion a été modifié en dernière instance, mais qu'il était initialement prévu dans le Cabinet dont Galopin disposait à la Société Générale. Le fait que la conférence ait eu lieu à la Fondation Universitaire n'a d'ailleurs rien d'éton-

(42) CREHSGM, *Papiers P. Struye,* nº 2.

nant : cette institution fut en 1940 le point de rencontre de nombreux notables (43).

La lettre du bâtonnier Veldekens à son confrère Braffort appelle encore une autre question : le bâtonnier à la Cour de cassation a-t-il discuté avec le cardinal de la teneur de la lettre pastorale avant que le prélat n'en rédigeât le texte ? On peut supposer que la visite faite au bâtonnier par le cardinal juste après son entretien avec le roi n'était pas une simple visite de circonstance. Le bâtonnier Veldekens appartenait au cercle de notables dont nous avons déjà parlé et avait même fait partie de la délégation que ce cercle avait envoyée à Malines dans l'après-midi du 29 mai. Nous avons vu que le *Rapport Thevenet* mentionne que les deux bâtonniers, Veldekens et Braffort, avaient l'intention de se faire « précéder » chez le roi par le cardinal. Pour autant que nous ayions pu vérifier, les bâtonniers n'ont pas été reçus par le souverain. Une entrevue de ce genre a-t-elle paru inopportune ou superflue après que le cardinal eût informé Me Veldekens de son entretien avec le souverain ? Nous avons déjà relevé que le cercle de notables s'interrogeait sur la « situation juridique dans laquelle se trouvait le pays ». Nous savons d'autre part, par le *Rapport Thevenet* et par la lettre pastorale même, que le roi avait mis le cardinal en possession de l'avis juridique émis le 30 mai par MM. Pholien, Hayoit et Devèze et qui établissait que, contrairement aux affirmations de M. Pierlot, le roi n'avait pas violé la Constitution en décidant de capituler sans le contreseing d'un ministre. Il n'est pas impensable que le cardinal ait informé Me Veldekens de cet avis et qu'une démarche des bâtonniers auprès du roi soit devenue superflue de ce fait.

Revenons à la conférence du cardinal et des notables, qui eut lieu, comme déjà dit, à 11 heures à la Fondation Universitaire. Toutes les personnalités citées par Me Veldekens dans sa lettre à Me Braffort étaient présentes (44). Le cardinal rendit compte de son entretien avec le roi : tous les assistants furent d'avis qu'il fallait se grouper unanimement derrière le souverain. M. Jamar, premier président de la Cour de cassation, déclara que cette Cour avait décidé de continuer à dire le droit « au nom du roi », sans toutefois se prononcer sur le problème juridique créé par l'attitude du gouvernement (45).

(43) Voir e.a. PLATER-ZYBERK, *op. cit.*, p. 120, où l'auteur mentionne les réunions d'une quinzaine de personnalités, présentées par la presse de la collaboration comme *« shadow cabinet »*. Il s'agit ici des réunions informelles du mercredi midi, qui eurent lieu à partir du 22 mai 1940 jusqu'à la libération dans le Club de la Fondation Universitaire. Ces réunions étaient présidées jusqu'en juillet 1940 par l'ambassadeur américain en Belgique, M. John Cudahy ; après le départ forcé de celui-ci, M. Alexandre Galopin, gouverneur de la Société Générale de Belgique en eût la direction. Le nonce apostolique, Mgr Micara, assistait aux deux premières réunions de ce groupe. (Informations communiquées par M. Jean Masure, secrétaire général de la Fondation Universitaire en 1940, le 10 novembre 1978 à Bruxelles.)

(44) E. LECLEF, *op. cit.*, p. 22.

(45) *Ibidem*. Référence à l'arrêté-loi du 28 mai 1940, déliant les officiers et fonctionnaires de leur serment de fidélité (v. *infra*).

En fait, les bâtonniers et les avocats à la Cour de cassation présents à ce moment avaient déjà pris cette décision le 29 mai. En effet, il avait été convenu à l'assemblée générale de l'Ordre des avocats à cette Cour « que, dans l'état actuel des informations, il n'y avait aucune raison de modifier la formule exécutoire des jugements et arrêts, et (que) ceux-ci devaient, comme par le passé, être rendus au nom du Roi Léopold III » (46).

Nous avons vu que, dans son allocution du 28 mai, Pierlot avait délié les officiers et fonctionnaires de leur serment de fidélité au roi. Ce même 28 mai, le gouvernement belge avait décidé à Poitiers que « la formule exécutoire des arrêts et jugements des cours et tribunaux (...) serait (...) conçue en ces termes : *Au nom du Peuple belge,* Nous, Ministres réunis en Conseil, à tous, présents et à venir, faisons savoir... » (47). Le texte de cet arrêté-loi avait été publié au *Moniteur belge* du 31 mai. Le lendemain, la plus haute magistrature faisait savoir au cardinal qu'elle ne donnerait pas suite à cet arrêté-loi.

Le *Rapport Thevenet* nous apprend aussi que le cardinal n'a pas seulement informé les notables réunis de son entretien avec le roi, mais leur a aussi donné connaissance de l'avis juridique demandé par le roi aux trois éminents juristes déjà cités. Le cardinal a également communiqué au cours de cette conférence le texte de la lettre pastorale, qui serait lue le lendemain dans les églises.

Le cardinal a-t-il rencontré Léopold III aussi le 1er juin ? Le télégramme du 1er juin de Paulucci à Ciano, déjà cité, permet de le supposer. Paulucci écrit en effet : *« Oggi infatti il Primate è stato ricevuto da Sua Maiestà e Gli ho* (sic) (48) *sottoposto il testo della pastorale che sarà letta domani in tutte le chiese del Belgio »* (49). Aucune autre source ne fait allusion à une deuxième rencontre du cardinal et du roi, qui aurait eu lieu le 1er juin. La confusion des dates provient du fait que, selon toute probabilité, Paulucci a rédigé son télégramme le 31 mai et que le 1er juin est la date d'expédition de ce message.

Il faut mentionner aussi que le marquis Paulucci a rencontré, également le 1er juin, la reine Elisabeth (50). La lettre pastorale n'a pas été évoquée au cours de cette entrevue, mais la reine exprima le désir de connaître l'opinion de l'ambassadeur *sui più recenti avvenimenti considerati anche nel loro aspetto giuridico* (entendant sans aucun doute la question de savoir si le roi avait, oui ou non, violé la Constitution en décidant unilatéralement de capituler). On sait par le télégramme où Paulucci fait part à Ciano de son entretien avec

(46) Archives CREHSGM, *Papiers P. Struye* nº 2.
(47) LIVRE BLANC, *op. cit.*, p. 119.
(48) Faute typographique : il faut lire *ha* au lieu de *ho*.
(49) Paulucci à Ciano, 1er juin 1940. *Documenti diplomatici italiani, op. cit.*, p. 535.
(50) Télégramme de Paulucci à Ciano, 1er juin 1940. *Documenti diplomatici italiani, op. cit.*, pp. 526-527.

le roi que l'ambassadeur estimait que celui-ci n'avait *pas* violé la Constitution.

L'aperçu chronologique des événements qui ont précédé la publication de la lettre pastorale se termine ici. Avant de passer à la description de la part qu'y ont prise les avocats et les magistrats, il est indispensable d'examiner cette lettre de plus près ([51]).

La lettre pastorale commence par évoquer « les accusations très pénibles formulées à Paris » contre le roi. Le cardinal écrit ensuite : « Pour dissiper, si possible, le *néfaste malentendu* et obtenir de source directe les éclaircissements nécessaires, nous avons cru de notre devoir de chercher à voir le Souverain en personne. Le Roi a bien voulu nous recevoir et nous a permis de rendre publiques les déclarations suivantes ».

Les éléments dont, d'après la lettre pastorale, le roi a donné connaissance au cardinal se résument à ceci :

— la capitulation a été imposée par la situation « devenue absolument intenable, de l'armée belge » ; l'armée a toutefois rempli son devoir et l'honneur est sauf.

— la décision de capituler fut une décision « d'ordre essentiellement militaire », prise par le roi en tant que commandant en chef de l'armée. Le roi n'a accompli aucun acte politique et n'a conclu aucun traité ou convention avec l'ennemi. Il n'a donc pas violé la Constitution. (Le cardinal fait à ce propos allusion à l'avis juridique émis par MM. Pholien, Hayoit et Devèze).

— les « forces alliées » furent bel et bien informées de la « situation intenable ».

« L'odieuse incrimination de félonie tombe donc à faux ».

Se basant sur ces éléments, le cardinal conclut : « Les faits tels qu'ils sont présentés dans ces déclarations royales (...) devraient dissiper le *funeste malentendu* qui a inspiré certaines paroles inconsidérées et certaines attitudes profondément regrettables ». Le cardinal termine en exprimant sa confiance dans le roi et en engageant tous les Belges à « demeurer unis et solidaires autour du Roi, personnification suprême de la Patrie en danger ».

Ce n'est pas sans motif que nous mettons « funeste malentendu » en italiques. On peut admettre que le cardinal visait par là l'accusation, portée par Pierlot, que le roi aurait ouvert unilatéralement des négociations avec l'occupant. On sait que cette accusation n'était pas fondée. En ce sens-là il y avait réellement un malentendu ; le gouvernement Pierlot s'en est d'ailleurs très vite rendu compte. Nous avons vu toutefois qu'à l'assemblée générale de l'Ordre des avocats à la Cour de cassation, du 29 mai, le bâtonnier Veldekens

(51) Voir en annexe le texte intégral de la lettre pastorale (publié dans LIVRE BLANC, *op. cit.*, pp. 152-154.

a parlé du « grave conflit politique qui (...) oppose le Roi et ses ministres, à la suite de la décision prise par le Commandant en Chef de l'Armée de se rendre avec ses troupes ». On ne trouve dans la lettre pastorale aucune référence à un conflit politique à propos de la poursuite ou de la cessation de la lutte. Ceci peut être une conséquence du vœu exprimé par les avocats à la Cour de cassation, entre autres, et selon lequel la lettre pastorale ne pourrait contenir rien qui pût servir la propagande allemande (réunion du 1er juin, dans la matinée). La lettre pastorale était déjà rédigée à ce moment, mais li n'est nullement impossible que le cardinal se soit entretenu de ce problème au cours de sa rencontre avec le bâtonnier Veldekens, après avoir été reçu par le roi.

Pour des raisons d'ailleurs évidentes, la lettre pastorale passe également sous silence que l'audience accordée au cardinal par le roi avait eu lieu par autorisation formelle de Hitler. Le cardinal le savait, mais en faire mention aurait naturellement servi la propagande allemande. La lettre pastorale passant aussi sous silence les différentes démarches faites auprès du cardinal pour qu'il insiste pour avoir un entretien avec le roi, l'opinion publique doit avoir eu l'impression que l'initiative venait du prélat. Le chanoine Leclef le suggère d'ailleurs : au cours de la visite de Mgr Micara et d'A.-E. Janssen à l'archevêché, le 29 mai, le cardinal aurait demandé au nonce d' « obtenir pour lui une entrevue avec Sa Majesté » ([52]). Je crois qu'aussi bien le cardinal que son secrétaire tirent un peu trop la couverture à eux. Il est donc indispensable de rechercher qui d'autre a pu prendre des initiatives en ce sens et, plus particulièrement, ce qui revient aux avocats et magistrats.

IV. LE ROLE DES AVOCATS ET MAGISTRATS

Aussi bien le cardinal (dans sa lettre pastorale) que son secrétaire, le chanoine Leclef, donnent l'impression que l'initiative de l'audience accordée au prélat par le roi et donc, indirectement, de la publication de la lettre pastorale du 31 mai, est venue du cardinal. Nous avons vu que, selon le chanoine, le cardinal a prié le nonce le 29 mai, vers midi, de faire office d'intermédiaire. Les sources accessibles donnent l'impression que l'ambassadeur d'Italie et le nonce furent peut-être les premiers à concevoir l'idée de faire intervenir le cardinal. Il est donc possible que Mgr Micara l'ait suggérée au cours de sa visite à l'archevêché, le 29 mai, éventuellement à la demande de Paulucci. Leclef ne mentionne que la demande de procurer une audience, faite par le cardinal au nonce ; le *Mémorandum* rédigé par A.-E. Janssen ne nous apprend rien sur l'entretien que son auteur et Mgr Micara ont eu le 29 mai à 11 heures avec le cardinal ; Janssen ne fait donc non plus pas état de la demande que le cardinal aurait adressée au nonce.

(52) E. LECLEF, *op. cit.*, p. 21.

Abstraction faite de Paulucci, l'idée de faire appel au cardinal est avancée pour la première fois par les avocats à la Cour de cassation au cours de leur assemblée du 29 mai, qui dura de 9h15 à 10h15. Nous laissons Paulucci hors de considération parce que sa part, dans les préliminaires esquissés ci-dessus, semble avoir consisté surtout dans une tentative d'approcher le roi et de le convaincre de l'opportunité de recevoir le cardinal. Il ressort du télégramme du 1er juin à Ciano que l'ambassadeur rencontra le cardinal pour la première fois après son entretien avec le roi (le 30 mai, vers 20 heures). A peu près au même moment qu'aux avocats à la Cour de cassation, l'idée que le roi devait être mis en mesure de se défendre est venue aussi au bâtonnier Braffort (Cour d'appel) et ses collaborateurs.

Il est donc théoriquement possible que Mgr Micara et A.-E. Janssen aient eu un contact avec le bâtonnier Veldekens avant de se rendre à Malines, le 29 mai : en effet, l'assemblée des avocats à la Cour de cassation s'est terminée à 10h15 etA.-E. Janssen et Mgr Micara sont arrivés vers 11h à Malines. Il n'est cependnt nullement certain que ces deux personnalités aient eu un contact avec le bâtonnier. Il est établi qu'elles étient informées d'une réunion de magistrats de haut rang et de fonctionnaires supérieurs des ministères et que Janssen a présidé, à son retour à Bruxelles, une conférence à laquelle assistaient au moins 12 notables. C'est au cours de cette conférence, qui eut lieu le 29 mai entre 11 et 15 heures, que fut composée une délégation qui se rendrait à Malines. Si le cardinal avait déjà fait connaître à A.-E. Janssen et au nonce, avant cette conférence, son désir de rencontrer le roi, on n'en trouve cependant aucune trace dans la relation tout de même très sommaire que Janssen donne de cette conférence. On n'en apprend également rien par le *Rapport Thevenet*. La conclusion qu'il était souhaitable que les bâtonniers Veldekens et Braffort se fissent « précéder » chez le roi par le cardinal ne s'est dégagée qu'au cours de la réunion qui précéda immédiatement le départ pour Malines de la délégation Janssen-Verwilghen-Veldekens-Braffort. Si l'idée qu'un entretien entre le roi et le cardinal était souhaitable avait été exprimée au cours de la visite de Janssen et du nonce à Mgr Van Roey (et je ne pose pas la question de savoir de qui, des deux visiteurs ou du cardinal même, est venue l'éventuelle suggestion), une nouvelle démarche de la délégation chargée de prier le cardinal de demander audience au roi aurait été superflue. Or aussi bien A.-E. Janssen (dans son *Mémorandum*) que le *Rapport Thevenet* concordent sur le point que la décision de faire une démarche auprès du cardinal fut prise au cours de la réunion à laquelle Janssen « assista après sa première visite à l'archevêché ». On n'apprend malheureusement pas de qui émanait la suggestion. Janssen écrit : « Il fut décidé de prier le Cardinal de voir le Roi » ; le *Rapport Thevenet* constate : « Il fut convenu que MM. les Bâtonniers se feraient précéder par S.E. le Cardinal de Malines ». Il est difficile à admettre que Janssen aurait tu aux notables réunis que le cardinal avait exprimé déjà à 11 heures le souhait de rencontrer le roi et avait demandé au nonce de s'entremettre. On a l'impression que l'archevêché s'est attribué une trop grosse part de l'initiative.

La plus haute magistrature et les avocats à la Cour de cassation sem-

blent avoir joué un rôle central dans les préliminaires. Dès le 29 mai, dans la matinée, ces avocats prient leur bâtonnier (Me Veldekens) de faire encore le jour même une démarche auprès du cardinal. Aussitôt après, la plus haute magistrature convoque un certain nombre de personnalités. Ensuite, une délégation en quelque sorte mandatée par ces personnalités part pour Malines. Du moins selon le *Rapport Thevenet,* ce sont les membres de cette délégation qui, après avoir obtenu l'accord du cardinal, s'adressèrent au nonce, « lequel organisa l'audience du Roi au cardinal ». Ceci ne ressort pas aussi nettement du *Mémorandum* de Janssen (« l'on se mit en rapport avec les autorités allemandes pour obtenir les autorisations nécessaires »). Janssen met toutefois l'accent, à la fin de son texte, sur « la part prépondérante » de Mgr Micara et de Paulucci dans les négociations avec les autorités allemandes. A remarquer encore que le *Mémorandum* de Janssen est la seule source du côté belge qui fasse expressément mention de l'accord de Hitler pour l'audience du roi au cardinal.

Si donc une initiative du cardinal même n'est pas absolument à exclure, il semble tout de même très improbable que le prélat ait sollicité de son propre mouvement l'entremise du nonce. L'idée de faire intervenir le cardinal existait en tout cas dès le moment où la nouvelle de la capitulation et les allocutions de Reynaud et de Pierlot furent connues. Elle s'était déjà fait jour, en l'occurrence, dans les milieux d'avocats et de magistrats. Il est évidemment possible que différentes initiatives se soient déployées parallèlement (selon Paulucci, le roi aurait entrepris, lui aussi, des démarches pour rencontrer et le nonce et le cardinal), mais aussi bien le *Rapport Thevenet* que les relations des réunions des avocats à la Cour de cassation (*Papiers P. Struye*) indiquent que la part du corps des avocats et de la magistrature dans la genèse de la lettre pastorale fut plus grande que l'on ne croyait jusqu'ici. Très frappant est le fait que le cardinal s'est rendu chez le bâtonnier Veldekens après avoir été reçu en audience par le roi. *Le prélat n'a rédigé sa lettre pastorale qu'après cette visite.* On conçoit donc de fortes présomptions que la teneur de la lettre pastorale a été discutée au cours de cette visite. Il se pourrait que la conférence tenue le 1er juin à la Fondation Universitaire était conçue comme assemblée consultative (53). On constate cependant que le texte de la lettre pastorale était déjà polycopié à ce moment et que le cardinal en apporta personnellement à Bruxelles une centaine d'exemplaires, qui furent distribués immédiatement aux doyens de l'agglomération bruxelloise (54). Il faut en conclure que la conférence tenue à la Fondation Universitaire ne fut pas une assemblée consultative, mais plutôt une réunion d'information *post facto,* puisque pratiquement rien ne pouvait plus être changé au texte.

(53) Compte rendu de la réunion de l'Ordre des avocats à la Cour de cassation, 1er juin 1940, de 8h45 à 9h30. Archives CREHSGM, *Papiers P. Struye* no 2.

(54) E. LECLEF, *op. cit.,* p. 22.

Maintenant que nous avons déterminé en quoi a consisté la part importante du corps des avocats et de la magistrature dans la genèse de la lettre pastorale, il reste à répondre à une question : **quels motifs ont conduit des avocats et magistrats éminents à participer dans une telle mesure aux différentes démarches qui ont mené à la publication de la lettre pastorale ?**

Le *Rapport Thevenet* fournit une première réponse : au cours de la conférence de notables, dont A.-E. Janssen assume la présidence le 29 mai, il fut constaté que les bâtonniers Braffort et Veldekens « étaient tout désignés pour se mettre à la disposition du Roi en vue de lui donner l'occasion d'exposer les éléments permettant de déterminer dans quelle situation juridique se trouvait le pays ». C'est là une définition très vague d'une question qui devait sans aucun doute préoccuper des serviteurs de la justice : Le roi a-t-il, oui ou non, violé la Constitution ? Le roi a-t-il ouvert unilatéralement des négociations avec l'ennemi ? Aussi bien l'avis des juristes Hayoit, Pholien et Devèze, dont ces notables ont reçu connaissance le 1er juin (le bâtonnier Veldekens peut-être la veille du 1er juin), que la lettre pastorale ont très probablement dissipé tous les doutes sur ce point.

Une deuxième question qui a certainement occupé les juristes est la suivante : devaient-ils continuer à dire le droit « au nom du roi » ou devaient-ils se conformer à l'arrêté-loi du gouvernement, publié au *Moniteur belge* du 31 mai, qui modifiait la formule exécutoire des arrêts et jugements des cours et des tribunaux en « au nom du peuple belge... » ? On peut se demander si un doute sérieux a existé sur ce point. Nous avons vu que les avocats à la Cour de cassation avaient conclu dès le 29 mai qu'il n'y avait provisoirement aucun motif de modifier cette formule. Le plus haut magistrat, le Premier président de la Cour de cassation Jamar, l'a confirmé au cardinal le 1er juin. Il s'agissait, dans ce cas, d'une décision définitive.

Tout indique qu'avocats et magistrats furent placés devant le choix : obéir au roi ou obéir au gouvernement. La nécessité de ce choix, ainsi que les doutes possibles quant à la position réelle du roi, créaient de l'incertitude quant au fondement juridique de leur action. Par conséquent, ils avaient tout intérêt à contribuer autant que possible à une justification publique de la capitulation, une justification par laquelle la plus haute autorité morale du pays (le cardinal), appuyé en plus par l'avis juridique de juristes éminents, approuvait ouvertement l'attitude du roi et réfutait une à une les accusations proférées à l'adresse du souverain.

L'éventuelle portée politique de l'action des notables au cours des premières journées historiques de l'occupation sort du cadre de cette contribution. Il est certain que ces notables — et donc aussi les avocats et magistrats en cause, se sont intégrés par leur action dans le front commun constitué en 1940 par une grande partie des élites restées en Belgique ([55]). Les circonstan-

(55) L'expression « front commun » est empruntée à J. GERARD-LIBOIS et J. GOTOVITCH, *L'An 40*, Bruxelles, 1971.

ces qui ont présidé à la genèse de la lettre pastorale étaient une expression d'un conflit qui, initialement, opposait diamétralement *le pays légal* (gouvernement et parlement réfugiés en France) et des représentants de milieux qui se considéraient comme *le pays réel*. Le paragraphe final du *Rapport Thevenet* illustre ceci d'une façon frappante : le bâtonnier (Braffort) et ses plus proches collaborateurs, écrit le secrétaire *ad intérim* Thevenet, se réjouissent d'avoir contribué « à la reprise d'un contact entre le Roi et son Peuple, et d'avoir ainsi contribué à affirmer la Foi dans le Pays et dans son ROI ». On entend ici comme une réponse à une phrase de l'allocution prononcée par Pierlot à la radio française : « Le Roi a rompu le lien qui l'unissait à son peuple... ».

ANNEXE

Malines, le 31 mai 1940.

Nos très Chers Frères,

L'épreuve tragique que nous traversons vient de s'aggraver à l'extrême par les accusations très pénibles formulées à Paris contre Sa Majesté le Roi Léopold III, et dont l'écho a douloureusement atteint la masse du peuple belge.

Pour dissiper, si possible, le néfaste malentendu et obtenir de source directe les éclaircissements nécessaires, nous avons cru de notre devoir de chercher à voir le Souverain en personne. Le Roi a bien voulu nous recevoir et nous a permis de rendre publiques les déclarations suivantes :

1° La décision qu'il a dû prendre, au matin du 28 mai, de déposer les armes, était imposée par la situation, devenue absolument intenable, de l'armée belge. Encerclées irrémédiablement, sans espoir d'aide efficace de la part des alliés, nos troupes, si elles avaient continué la lutte, étaient tout simplement vouées à l'extermination, entraînant dans leur sort les centaines de milliers de civils entassés sur un minuscule bout de terrain. En défendant le territoire jusqu'à son extrémité, et en ne se rendant qu'au moment où toutes ses forces de résistance étaient épuisées, l'armée a accompli tout son devoir. L'honneur est donc sauf.

2° Cette décision, d'ordre essentiellement militaire, le Roi l'a prise comme Chef suprême de l'armée belge, en plein accord avec son chef d'état-major et sur les indications de celui-ci. Il n'a posé aucun acte politique, n'a conclu aucun traité ni aucune convention quelconque, même militaire, avec l'ennemi.

Il n'a donc enfreint la Constitution belge d'aucune manière. Il a agi dans la conviction, corroborée par l'avis concordant de trois juristes belges éminents, qu'il avait le droit de le faire en vertu des pouvoirs que la Constitution confère au Roi en cette matière. Il se trouvait d'ailleurs dans l'impossibilité de recourir à ses Ministres, dont les quatre derniers avaient quitté le territoire belge le 25 mai.

3° Il est contraire à la vérité de prétendre que le commandement des forces alliées n'ait pas été mis au courant de la situation intenable de l'armée belge et de la nécessité pour elle de cesser le combat.

L'odieuse incrimination de félonie tombe donc à faux.

Au dernier moment, le Roi, comme certains l'y engageaient, aurait pu prendre la voie des airs et se réfugier à l'étranger. Il a préféré partager le sort de ses soldats et les souffrances de son peuple, ce que nous trouvons plus chevaleresque et tout à son honneur.

Les faits tels qu'ils sont présentés dans ces déclarations royales, et sur lesquels il sera facile de faire, par d'autres témoignages autorisés, la lumière complète, devraient dissiper le funeste malentendu qui a inspiré certaines paroles inconsidérées et certaines attitudes profondément regrettables.

Pour notre part, nous sachant d'accord avec les sentiments de la masse presque unanime du peuple belge, nous gardons à notre Roi notre respect, notre fidélité et notre confiance.

Nous demandons aux prêtres de continuer à réciter les prières liturgiques prescrites pour le Roi.

Nous invitons instamment les fidèles à recommander sans cesse à Dieu, dans leurs prières et leurs communions, la cause du Roi en même temps que le salut de la patrie.

Nous voudrions que tous les Belges, conscients de la gravité de l'heure présente, demeurent unis et solidaires autour du Roi, personnification suprême de la patrie en danger.

Enfin, soyons persuadés que nous assistons, en ce moment, à une action exceptionnelle de la divine Providence, qui manifeste sa puissance par des événements énormes, en face desquels nous nous sentons bien petits. Plus que jamais, confions-nous donc en la miséricorde infinie du Sacré Cœur de Jésus, et disons avec le psalmiste : « Même si nous marchons à l'ombre de la mort, nous ne craignons aucun mal, car Tu es avec nous » (Ps. XXII, 4).

† J. E. Cardinal van Roey,
Archevêque de Malines.

Les publications du Centre de recherches et d'études historiques de la Seconde Guerre mondiale

— CAHIERS D'HISTOIRE DE LA SECONDE GUERRE MONDIALE

1, 1970 *Le travail obligatoire en Belgique (1940-1944) — L'instauration d'une « Zivilverwaltung » en Belgique et dans le Nord de la France.*
130 p. (épuisé)

2, 1972 *Les réseaux de renseignement belges en France — Le MNB et le renseignement — La presse clandestine en 1940 — Verviers 40-41 — L'Internationale Socialiste à Londres — La K.A.J. en Allemagne — Un « gouvernement » flamand dans le Reich.*
300 p. 280,— F

3, 1974 *Le service « D » et l'aide aux illégaux — La vie religieuse des P.G. — La spoliation économique des Juifs — La conférence diplomatique du 5 avril 1940 — La lutte Himmler-Reeder pour la nomination d'un HSSPF à Bruxelles.* Première partie : *La Sicherheitspolizei en Belgique — Elias, chef du VNV.*
199 p. *190,— F*

4, 1976 *La lutte Himmler-Reeder pour la nomination d'un HSSPF à Bruxelles.* Deuxième partie : *L'infiltration de la collaboration politique en Flandre par la SS — Quelques données relatives à l'extermination des Tsiganes de Belgique — La mise au travail des Courtraisiens en Allemagne — La conduite de la guerre économique aux U.S.A. — La représentation des intérêts belges par la Suisse.*
230 p. 320,— F

— REPERTOIRES

— W. Meyers : *België in de tweede wereldoorlog. Bibliografie (1970-1975)*
in 4°, offset, 146 p. 200,— F

— F. Selleslagh : *België tijdens de tweede wereldoorlog. Fotorepertorium*
in 4°, offset, VII-153 p. 200,— F

— A. Cordewiener : *La presse et la Seconde Guerre mondiale. Répertoire de la presse périodique conservée au Centre de recherches et d'études historiques de la Seconde Guerre mondiale*
in 4°, offset (épuisé)

— DOCUMENTS

1. F. Selleslagh : *L'emploi de la main-d'œuvre belge sous l'occupation (1940)*
in 4°, offset, 130 p. 105,— F

2. F. Selleslagh : *De tewerkstelling van Belgische arbeidskrachten tijdens de bezetting (1941)*
in 4°, offset, 134 p. 160,— F

— INVENTAIRES

1. J. Gotovitch : *Inventaire du Fonds Léo Lejeune*
in 4°, offset, XVI-94 p. (épuisé)

2. H. Balthazar : *Inventaris Hendrik de Man*
in 4°, offset, 55 p. 75,— F

3. J. Gallant : *Inventaris archief J. Grauls*
in 4°, offset, VI-43 p. 75,— F

4. J. Gotovitch : *Archives des Partisans Armés*
in 4°, offset, XVIII-40 p. 75,— F

5. D. Vercauteren et J. Gotovitch : *Archives des réseaux Tégal et Zéro*
in 4°, offset, X-83 p. 100,— F

6. J. Gotovitch : *Papiers privés. J. Bondas, L. Delsinne, A. Gerlo...*
in 4°, offset, 88 p. 100,— F

7. W. Steenhaut et M. Van de Steen : *Archief DeVlag*
in 4°, offset, VIII-152 p. (épuisé)

Encore disponible

CAHIERS D'HISTOIRE DE LA DEUXIEME GUERRE MONDIALE
Bruxelles, 1967, 248 p. 148,— F
La Brigade spéciale de Luttre — Le convoi du 22 septembre 1941 — Het alarm van januari 1940 in Nederland — Inventaire de la presse clandestine liégeoise — La résistance belge en 1943 vue par la Gestapo.

Le Centre édite périodiquement un *Bulletin* d'informations qui fait le point des travaux et donne la situation de ses collections.

Annuellement, le *Bulletin* publie une *Bibliographie* des publications relatives à la Belgique dans la seconde guerre mondiale parues dans l'année.

Le *Bulletin* est envoyé gratuitement sur demande.

Ces publications peuvent être obtenues en versant la somme correspondante par virement bancaire ou postal : Société Générale de Banque, Bruxelles - Cpte nº 210-0057651-85 de la « Commission du Patrimoine des Archives, Centre de recherches et d'études historiques de la Seconde Guerre mondiale ».

⁂

DANS NOTRE PROCHAINE LIVRAISON DES *CAHIERS* (1979) :

— *Himmler-Reeder* : la lutte pour la nomination d'un HSSPF à Bruxelles (dernière partie).

— *Service « Luc »* : aspects des problèmes de commandement et de liaisons (été 1941-été 1942).

— *Le P.C.B. à Bruxelles* : structures et fonctionnement d'une fédération clandestine (1943-1944).

— *Le Verdinaso* : débuts de la Seconde Guerre mondiale (mai 1940-mai 1941).

— *Langemarck-Studium* : note documentaire..

— *Cardinal Cardijn* : notes de prison (1942).

— *Brigades internationales* : les volontaires gantois.

— *Evacuation des prisons-SS en Belgique* : les convois des 8 et 23 mai 1944 vers Buchenwald.

Imprimerie Vanbraekel, Mouscron.

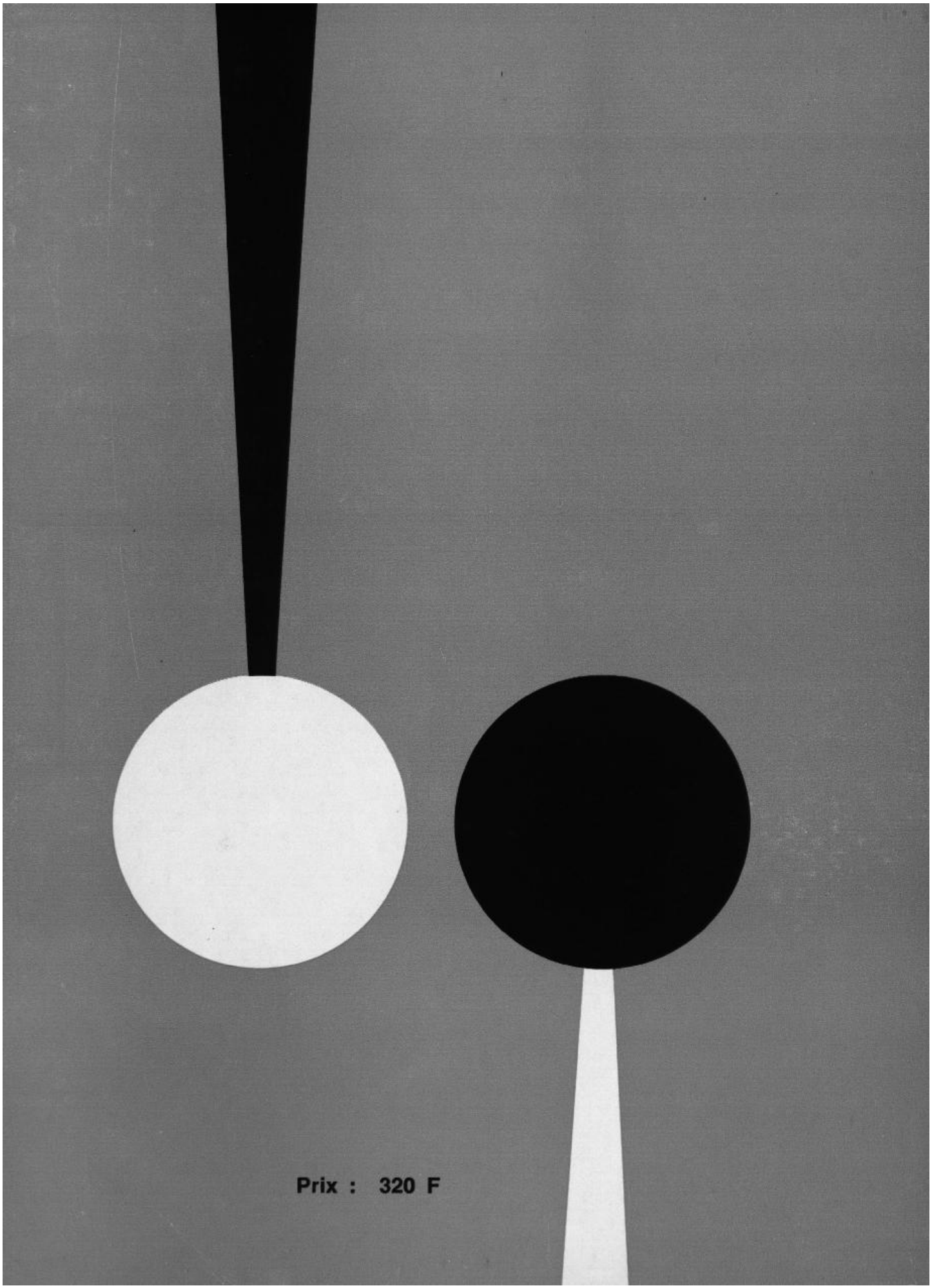

Prix : 320 F